

**Bulletin  
de la  
Société  
archéologique  
du  
Finistère**

**tome CXXXVI**

**2007**

Ouvrage publié avec le concours  
du Ministère de la Culture,  
du Conseil régional de Bretagne,  
du Conseil général du Finistère,  
de la ville de Quimper et de la ville de Brest.

**Société archéologique du Finistère**

8c, rue des Douves

B.P. 1156

29101 QUIMPER CEDEX

C.C.P. 338-65 G RENNES

Tél. : 02 98 95 08 21

Courriel : [ste.archeo.finistere@wanadoo.fr](mailto:ste.archeo.finistere@wanadoo.fr)

Site Internet : [www.lefinistere.org](http://www.lefinistere.org)

# **SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE**

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

---

## **Présidents d'honneur**

M. le Président du Conseil général du Finistère  
M. le Préfet du Finistère  
M<sup>gr</sup> l'Évêque de Quimper et Léon

## **Composition du bureau (2007)**

*Président :* M. Patrick Galliou  
*Vice-présidents :* M. Yann Celton  
M. Jean Kerhervé  
Frère Guy Leclerc  
M. Josick Peuziat  
*Secrétaire générale :* M<sup>me</sup> Anniek Le Douget  
*Secrétaires :* M<sup>me</sup> Dany Guillou-Beuzit  
M. Patrick Kernévez  
M. Bruno Le Gall  
M. Alain Pennec  
*Trésorier :* M. Philippe de Kermadec  
*Trésorier adjoint :* M. Christian Millet  
*Responsable informatique :* M. Yvon Autret

## **Membres du conseil d'administration**

M. l'abbé Yves-Pascal Castel (vice-président honoraire), MM. Yves Coativy, Tanguy Daniel (président honoraire), MM. Michel Le Goffic, Philippe Le Stum, Fañch Postic, Bernard Tanguy (président honoraire).

## **Membres honoraires**

M<sup>lle</sup> Annie Boucher (secrétaire générale honoraire), MM. Daniel Collet, Hervé Glorennec, Auguste Dizerbo, Pierre Keraval, M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h (vice-présidents honoraires).

## **Chargée de gestion, de recherche et de conservation**

M<sup>lle</sup> Anne Brignaudy

# SOMMAIRE

---

## *ARCHÉOLOGIE : DE LA PRÉHISTOIRE AU MOYEN ÂGE*

Notices d'archéologie finistérienne (année 2007) .....	11
Philippe ABOLLIVIER. – Catalogue des monnaies gauloises du Musée départemental breton .....	37
Jean MORNAND. – Mise au point sur les enceintes et les cairns du Menez-Hom	59

## *PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE*

Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2007) .....	67
Philippe LE STUM. – Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2007).....	95
Louis CHAURIS et Lionel DUIGOU. – Des carrières... un lazaret : l'île de Trébéron en rade de Brest .....	109
Louis CHAURIS et Josick PEUZIAT. – L'île Tristan à Douarnenez Examen pétrographique du bâti .....	115
Louis CHAURIS. – L'église paroissiale de Plouguerneau et son enclos : des pierres et des hommes .....	125
Florence PIAT. – Les stalles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon : un édifice au cœur de l'édifice .....	133

## *DU MOYEN ÂGE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE : ÉTUDES ET DOCUMENTS*

P. KERNÉVEZ et A.-Y. BOURGÈS. – Généalogie des vicomtes de Léon (XI <sup>e</sup> , XII <sup>e</sup> et XIII <sup>e</sup> siècles).....	157
Marie-Élisabeth LE BRIS. – Les seigneurs de Quimerc'h des origines au début du XVI <sup>e</sup> siècle.....	189

Jean-Luc DEUFFIC. – Christophe de Cheffontaines (1532-1594). À propos de quelques phrases en breton dans une correspondance de la fin du XVI <sup>e</sup> siècle ...	207
Jean-Louis AUTRET. – Documents de 1793 sur la famille Barbier de Ploudalmézeau .....	225
Paul JARRY. – Louis Julien de Roujoux (1753-1829) .....	231
Lucie GUIRRIEC. – Culture et sociabilité ouvrières à Quimper à la fin du XIX <sup>e</sup> siècle .....	245
 <i>DOCUMENTATION</i>	
Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2007).....	269
Comptes rendus bibliographiques .....	277
 <i>LA VIE DE LA SOCIÉTÉ</i>	
Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2007) .....	287
Jean KERHERVÉ. – Jean Tanguy (1930-2008).....	311
Table des illustrations.....	315

---

Nous remercions Patrick Galliou et Fañch Morvannou qui ont traduit les résumés respectivement en anglais et en breton.



***ARCHÉOLOGIE :***  
***DE LA PRÉHISTOIRE***  
***AU MOYEN ÂGE***



# NOTICES D'ARCHÉOLOGIE FINISTÉRIENNE (ANNÉE 2007)\*

## BODILIS, Milin ar C'hastel

Dans une parcelle qui domine le confluent de deux ruisseaux, affluents de l'Élorn, Patrick Picard entreprit de défricher la partie boisée pour réaliser une pâture. C'est peu de temps après ces travaux qu'il récolta à la surface du sol une hache polie en métadolérite de Plussulien (Côtes-d'Armor). Cette lame de hache est presque entièrement polie avec, non résorbés par le polissage, quelques négatifs d'éclats de façonnage près du tranchant, sur les deux flancs et au talon qui est brut (fig. 1). Elle a des flancs larges et presque parallèles qui lui confèrent une section quadrangulaire en forme de parallélogramme à angles arrondis ; elle montre un tranchant convexe légèrement asymétrique. Ses caractéristiques typométriques sont les suivantes : L = 134,5 mm ; l = 44 mm ; e = 30,5 mm ; p = 361 g.

Les découvertes de lames de haches polies sont trop fréquentes pour être toutes signalées et si nous le faisons aujourd'hui, c'est qu'une autre pierre a été trouvée dans la même parcelle et que cette lame de hache

polie est pour l'instant le seul indice datant cette découverte hors du commun.

Il s'agit d'une plaquette entièrement polie en grès siliceux très fin, à muscovites, lité et ayant subi un métamorphisme de contact. Elle est de couleur gris verdâtre à mouchetures millimétriques plus foncées (fig. 2). Elle comporte une face parfaitement plane que nous appellerons face inférieure, et l'autre légèrement bombée à trois pans. La forme générale est un trapèze très allongé d'une longueur totale de 180 mm pour une largeur de 43 mm pour la grande base, 26 mm pour la petite. L'épaisseur maximale est de 12,5 mm ; son poids est de 176 g. L'objet, avant sa découverte, a été légèrement endommagé par un

---

\* Textes réunis et présentés par Patrick Galliou, professeur émérite à l'université de Bretagne occidentale, Centre de recherche bretonne et celtique (UMR 6038 du CNRS). Ont collaboré à cette chronique : Jean-Yves Éveillard, maître de conférences (E.R.) à l'université de Bretagne occidentale ; Patrick Galliou ; Michel Le Goffic, archéologue du département du Finistère ; Ronan Pérennec, archéologue contractuel du département du Finistère ; Josick Peuziat, docteur en chirurgie dentaire (UPR 403 du CNRS).

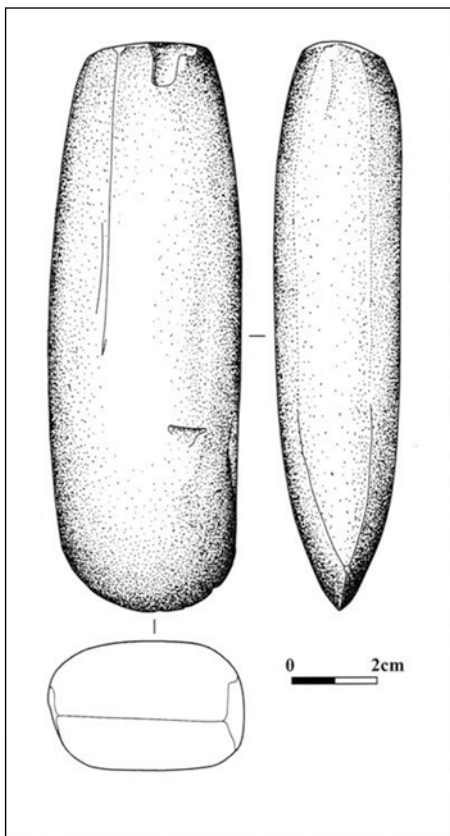


Fig. 1. – Bodilis, *Milin-ar-C'hastel*,  
lame de hache polie en métadolérite de Plussulien  
(Côtes-d'Armor).  
Dessin B. Grall.

outil agricole et montre une ébréchure à un angle de la grande base et d'un seul côté, une autre à la petite base, sur la face inférieure et une série d'indentations sur un des côtés. Ces traces récentes sont facilement reconnaissables, car dénuées de toute patine. Sur la face supérieure, deux négatifs d'enlèvements d'éclats montrent des surfaces polies concaves et facettées, l'une près de la petite base, l'autre près d'un grand côté, à l'autre extrémité. Manifestement, après la taille de

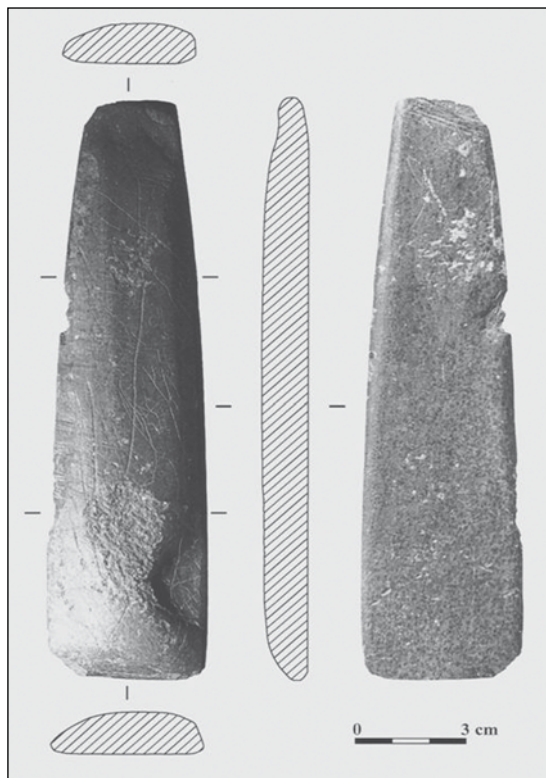


Fig. 2. – Bodilis, *Milin-ar-C'hastel*, pierre  
polie et gravée.

la plaquette, c'est le polissage qui a été réalisé avant son utilisation, puis son abandon. Si la forme générale est celle d'une herminette, en aucun cas il ne s'agit de cet outil car la grande base qui pourrait ressembler au tranchant est à trois pans, dont un méplat orthogonal au plan de la plaquette qui exclut tout usage coupant.

Sur la face inférieure, quelques traits à peine incisés sont visibles en lumière rasante. Certains sont longitudinaux, d'autres réunis en un faisceau oblique ; ils ne semblent pas avoir été gravés volontairement et laissent plutôt penser à un frottement de l'objet sur une surface rugueuse. Par contre, près de la petite base, se voit une série de traits

fortement incisés, parallèles et obliques par rapport à l'axe de la pierre ; quelques-uns ont été effacés par l'enlèvement d'un éclat récent. Sur cette même face se voient deux zones piquetées réparties de part et d'autre de la partie centrale, comme si l'objet avait servi de percuteur sur un objet pointu très résistant.

L'ornementation de la face supérieure comprend un ligne médiane fortement incisée qui s'infléchit vers l'un des angles de la petite base tandis que, de l'autre côté, elle effectue un retour à angle aigu en un trait parallèle au bord et s'arrête sensiblement au milieu de la face ; cela est visible malgré des altérations postérieures du trait. Ce trait fortement accusé est recoupé par deux types d'autres traits. Tout d'abord deux séries de traits parallèles et presque perpendiculaires aux bords, un des registres se trouvant près de la petite base, et l'autre, plus important, affectant assez profondément un pan près de l'autre bord. Ensuite des traits très fins et au tracé qui semble aléatoire, dessinant des lignes droites ou courbes, se voient sur toute la surface, y compris dans les parties concaves. Enfin, toujours sur cette même face, deux zones piquetées sont parfaitement visibles et font disparaître une partie des traits gravés. Elles sont opposées à celles décrites sur l'autre face, mais celle qui se trouve dans la partie la plus large de l'objet a connu un usage bien plus important puisque cette aire piquetée a pris la forme d'une petite dépression cupuliforme ovulaire de 3 cm de grand axe et 2 cm pour le petit.

Quelle signification donner à cet objet ? Nous sommes bien perplexe et les collègues à qui nous l'avons montré nous ont affirmé n'avoir jamais rien vu de semblable. Si l'on exclut le dernier usage qui en a été fait, qui est celui de percuteur ou d'enclume pour un travail assez délicat, la fonction première ne nous semble pas utilitaire mais culturelle, compte tenu du grand soin apporté à sa confection et au polissage des surfaces.

Quant à son âge, nous sommes bien sûr tenté de le rapporter au plus tôt au Néolithique, mais avec toutes les réserves possibles, compte tenu du contexte somme toute très pauvre, et par élimination du Mésolithique où nous ne connaissons pas de plaquette polie de cette sorte, bien qu'à la grotte de Larchant (Seine-et-Marne), un bloc de grès rose ait été poli avant d'être strié<sup>1</sup>, mais il est sans commune mesure avec l'objet de Bodilis.

Michel Le Goffic

## BRASPARTS, Castel-Du

Castel-Du était une enceinte quadrangulaire formée par un talus et un fossé extérieur qui fut visitée par le baron de La Pylaie au début du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Il est difficile de localiser aujourd'hui l'endroit précis visité par le baron. Cependant, les parcelles H 487 et 488 livrent de nombreux fragments de *tegulae* et d'*imbrices* (tuiles romaines) ainsi que des petits moellons de grès et de granite à grain très fin pouvant venir de l'affleurement du Goël qui témoignent de la présence d'un établissement gallo-romain. L'observation de quelques échantillons de tuiles montre que si certaines contiennent des fragments de grès plus ou moins hématitiques, des éléments de minerai de fer sous forme de limonite ainsi que des bouts de quartz laiteux dont l'origine peut être locale, d'autres présentent en inclusion des spicules de spongiaires provenant d'un argile tertiaire, et des grains de quartz roulés, ce qui traduit une origine plus lointaine des matériaux avec une forte probabilité

---

<sup>1</sup> Jacques HINOUT, « Le Mésolithique dans le Bassin parisien, essai de synthèse », *Préhistoire et Protohistoire en Champagne-Ardennes*, Association d'études préhistoriques et protohistoriques de Champagne-Ardennes, t. 26, 2002, p. 15-90.

<sup>2</sup> J.-M. BACHELOT DE LA PYLAIE, *Études archéologiques et géographiques mêlées d'observations et de notices diverses*, Bruxelles, 1848 ; rééd. Quimper, Société archéologique du Finistère, 1970, 570 p. (p. 247).

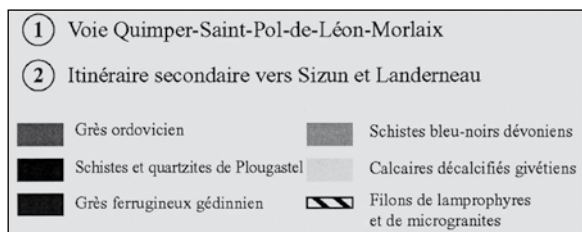
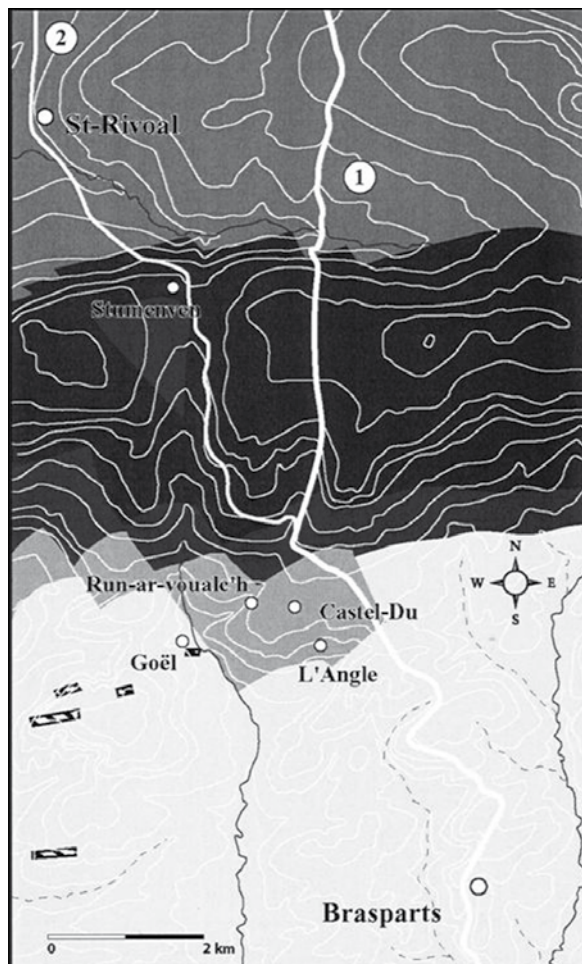


Fig. 3. – Brasparts, *Castel-Du*, fond de carte géologique.

Localisation des sites mentionnés et des itinéraires gallo-romains.

pour l'estuaire de l'Élorn. Une dépression dans la parcelle H 483 pourrait correspondre à une ancienne exploitation d'argile.

Il n'est pas impossible que l'implantation de cet établissement gallo-romain soit à mettre en relation avec l'exploitation du minerai de fer local, abondant dans les grès dévoniens (fig. 3). Les traces laissées par des bas fourneaux sont manifestes à l'est du village, où la parcelle H 516 recèle quantité de scories de fer. C'est de Castel-Du – mais nous ignorons l'endroit exact – que provient une petite plaquette de schiste dévонien (8 cm x 7,5 cm) donnée en 1929 au Musée départemental breton par François Joncour, horloger-bijoutier-photographe à Brasparts, passionné d'archéologie. Alors qu'on la croyait disparue dans l'incendie du musée en 1939, elle a été retrouvée récemment par le conservateur, Philippe Le Stum et étudiée<sup>3</sup>.

Elle porte sur la face principale un graffiti qui nous livre le nom indigène latinisé de *Veus* et un portrait de très bonne qualité qui est certainement celui de ce personnage (fig. 4). Notre homme est coiffé d'un bonnet du type *pileus*, couvre-chef habituel des artisans, et en particulier des forgerons, dans le monde romain. Si l'on fait le rapprochement avec les vestiges de traitement du fer retrouvés à Castel-Du, on peut logiquement concevoir que ce *Veus* y a exercé le métier d'ouvrier métallurgiste. Curieusement, le dessin des yeux a été omis dans un visage dont les traits sont par ailleurs d'une grande précision. D'où l'on peut penser que notre homme était atteint de cécité et que la plaquette est un ex-voto, ce qui semble le plus probable. Ce document, modeste en apparence, se révèle d'un intérêt certain : il nous livre l'identité de celui que l'on peut désormais considérer comme le plus ancien Finistérien connu !

Michel Le Goffic et Jean-Yves Éveillard

<sup>3</sup> J.-Y. ÉVEILLARD, « Graffite et portrait d'un Osisme sur une plaquette de schiste à Brasparts (Finistère) », *Aremorica*, n° 2 (à paraître).

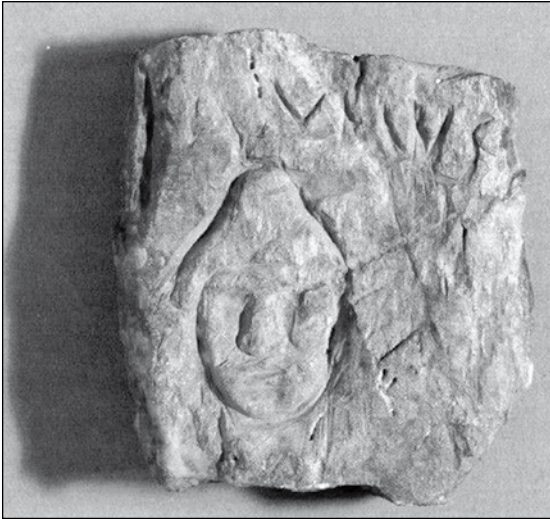


Fig. 4. – Brasparts, *Castel-Du*, plaquette de schiste gravée d'une inscription et d'un portrait.

Collection Musée départemental breton, Quimper.

### CLÉDER, Kersaudy

Dans la parcelle n° 175, section BP du cadastre, coordonnées Lambert : x = 123,200 ; y = 1123,750, une excavation s'est produite lors de travaux agricoles. Il est très vraisemblable qu'il s'agit d'un nouveau souterrain de l'âge du fer dont la voûte d'une chambre s'est effondrée. Aucune investigation n'a malheureusement été faite avant le rebouchage.

Michel Le Goffic

### CLÉDER, La Tourelle

Au cours de travaux agricoles, en 2006, la voûte d'une chambre souterraine s'est effondrée sous le poids de l'engin, créant un trou d'une cinquantaine de centimètres de diamètre, permettant le passage d'une personne. Les photos qui ont été prises et qui nous ont été montrées permettent d'affirmer qu'il

s'agit d'un souterrain de l'âge du fer comportant au moins deux salles séparées par une chatière de forme trapézoïdale. La structure souterraine est creusée dans le monzogranite altéré. Le site se trouve dans la parcelle n° 163, section BM du cadastre, coordonnées Lambert : x = 126,400 ; y = 1125,200.

Michel Le Goffic

### CROZON, Lostmarc'h

Alors que nous réexaminions, dans un autre cadre, le mobilier anciennement découvert par A. Jarno<sup>4</sup> à Lostmarc'h en Crozon (Finistère), notre attention a été attirée par la description que donne l'auteur d'une trouvaille qu'il effectua sur le site d'un « établissement romain », « le long d'un mur revêtu de ciment, je découvrais quelques clous en fer à large tête de quarante centimètres de long<sup>5</sup> ». Le dessin qu'il en propose<sup>6</sup> montre en effet un grand clou à large tête conique, d'un diamètre de 12 mm environ, apparemment plié en U, les courbures se situant à environ 16,5 et 30 cm de la tête. Il n'est toutefois pas certain, si l'on examine le dessin que donne Jarno, que la reconstitution soit exacte et que les fragments non continus constituant la seconde branche du U appartiennent bien à ce clou. Il paraît donc plus probable que ce clou soit en forme de J et non de U (fig. 5). Ce type d'objet ne se rencontre pas d'ordinaire dans les fouilles d'habitats mais est remarquablement semblable aux clous ayant servi à fixer le bordage des navires romains de Londres<sup>7</sup>

<sup>4</sup> A. JARNO, « Notes d'archéologie », *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. XXIX, 1903-1904, p. 87-100.

<sup>5</sup> ID., *ibid.*, p. 91.

<sup>6</sup> ID., *ibid.*, p. 100, fig. A.

<sup>7</sup> Peter MARSDEN, *A Ship of the Roman Period from Blackfriars, in the City of London*, Londres, 1967 ; voir aussi Gustav MILNE, « Blackfriars Ship : Romano-Celtic, Gallo-Roman or *Classis Britannicae* ? », *International Journal of Nautical Archaeology*, t. 25, 1996, p. 234-238, qui conclut à une construction spécifique, destinée à la force navale défendant le passage de la Manche.

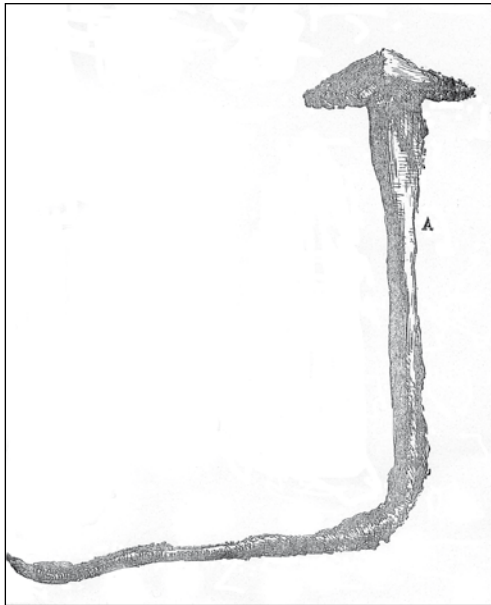


Fig. 5. – Crozon, *Lostmarch*, clou de fer provenant d'un navire antique (?).  
Dessin A. Jarno.

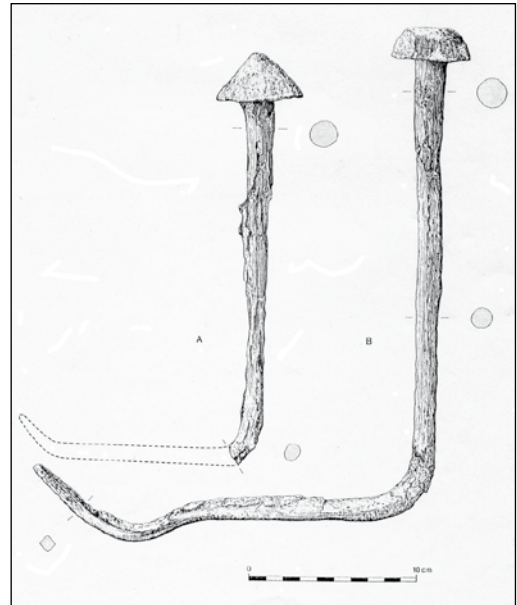


Fig. 6. – Londres, *Blackfriars*, clous provenant du navire n°1.  
Dessin S. McGrail.

(fig. 6) et de Saint Peter Port<sup>8</sup>, ainsi qu'à celui recueilli dans la fouille du grand fort maritime d'époque romaine de Richborough (Kent)<sup>9</sup>. Le premier des bateaux précités fut découvert à Londres en 1962, près du pont de Blackfriars (Blackfriars I). Long de 15 m environ et large de 6,5 m, ce navire à fond relativement plat ne possédait pas de quille et son tirant d'eau était inférieur à 2 m. Il était muni d'un mât, dont l'implanture se situait au tiers avant du pont. Il était entièrement fait de chêne, les planches formant la coque étant fixées aux membrures par de longs clous de fer à tête conique partiellement creuse, contenant encore des copeaux de bois de noisetier pris dans de la résine de pin, destinés à empêcher la pénétration de l'eau. Le même mélange, pressé entre les planches du bordage, assurait l'étanchéité générale de la coque<sup>10</sup>. Bien daté de 150 apr. J.-C. par

la dendrochronologie, ce navire, chargé de pierres de construction, avait sombré peu de temps après sa construction, à la suite d'un accident. L'examen des vestiges, révélant les trous creusés dans le bois par des organismes marins (*Teredo navalis*, *Limnoria*), montrait qu'il circulait en haute mer et pas seulement dans des estuaires à marée.

Découverte par un plongeur le jour de Noël 1982 à l'entrée du port de Saint Peter

<sup>8</sup> Voir, par exemple, Sean MCGRAIL, « De la Grande à la Petite Bretagne au temps de saint Paul Aurélien », dans Bernard TANGUY, Tanguy DANIEL (éd.), *Sur les pas de saint Paul Aurélien*, Brest-Quimper, 1997, p. 35, fig. 8.

<sup>9</sup> B. CUNLIFFE, *Fifth Report on the Excavations of the Roman Fort at Richborough, Kent*, Oxford, 1968, p. 109, et pl. LVII, n° 284 (L = 30 cm environ).

<sup>10</sup> Selon Strabon (*Géographie*, IV. 4. 1), les Vénètes utilisaient des algues à cet effet.

Port à Guernesey, la seconde épave qui nous concerne a été fouillée dans des conditions difficiles. Ce navire à fond plat avait 25 m de long environ et 6 m de largeur, la hauteur de coque au-dessus de l'eau étant de 3 m. Lui aussi entièrement construit en chêne, il comportait quarante membrures, sur lesquelles étaient fixées, à l'aide de longs clous de fer, les planches du bordage, l'étanchéité étant assurée par un bourrage de mousse. Il était mu à la voile, l'implanture du mât – haut de plus de 13 m – se situant là aussi au tiers avant du pont, et son équipage devait être de trois hommes, si l'on en juge par la vaisselle recueillie à bord. Ce navire gallo-romain, transportant de la poix des Landes vers la fin du III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., avait pris feu, sans doute de façon accidentelle, à proximité de la côte.

Il est donc fort possible que les clous découverts à Lostmarc'h proviennent d'un navire de bois à bordage cloué, qui, bien qu'étant le premier attesté en Armorique, rappelle beaucoup la description que donne César des navires armoricains de la fin de l'âge du fer<sup>11</sup>. L'« établissement » d'époque romaine, dont nous ignorons d'ailleurs la nature exacte, se situant à moins d'une centaine de mètres de la ligne de rivage actuelle, on peut imaginer que les bois d'où proviennent ces clous furent ramassés à la côte ou extraits d'un navire échoué afin de servir à un usage dont nous ignorons tout. Cette succession d'événements, si elle a bien eu lieu, n'est bien sûr pas datée, mais nous savons que le bas de la vallée de Lesteven fut occupé du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.<sup>12</sup>, puis à nouveau au haut Moyen Âge. Il est dommage que les objets ainsi recueillis par Jarno et déposés par ses soins au musée de Brest aient disparu lors du siège de la ville en 1944.

Patrick Galliou

## DOUARNENEZ, plage du Ris

Il n'est pas exceptionnel d'observer, imprimées à la surface des *tegulae* ou des éléments

de dallage en terre cuite d'époque romaine, des traces du passage de quadrupèdes, de gallinacés. À Douarnenez, à Plomarc'h-Tosta, site qui a livré des vestiges romains, une petite dalle portant l'empreinte d'une patte de chien fut trouvée, il y a quelques décennies. Dans l'ancienne présentation du Musée breton à Quimper était exposé jadis, mêlé à d'autres fragments d'enduits muraux décorés, découverts anciennement, un élément avec l'empreinte d'une élégante semelle de chaussure féminine, découverte, si nos souvenirs sont exacts, à Carhaix. L'objet de cette note est de présenter un fragment de dalle en terre cuite exhumé, vers 1965, des dunes qui bordaient la plage du Ris en Douarnenez. Sur cette dalle sont imprimées les traces de plusieurs pieds humains.

L'anse du Ris est connue pour son important passé gallo-romain<sup>13</sup>. Plusieurs ensembles de cuves à salaisons ont été observés jadis. Jacques Cambry, en l'an III de la République, décrivait un « parquet de 18 pouces d'épaisseur, espèce de marquetterie composée de petits carrés de pierre et de brique couvert d'un bel enduit dont le temps n'a pu détruire le poli »<sup>14</sup>. Plus récemment, furent découverts la base dédiée à Neptune, des vestiges d'habitats, des thermes et la statue amputée des extrémités, attribuée à Neptune. La découverte, objet de cette note,

<sup>11</sup> *De Bello gallico*, III, XIII.

<sup>12</sup> Une sépulture à incinération, contenant un chenet à tête de bélier en terre cuite, paraît bien dater du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. Le site a également livré un enfouissement de *minimi* du IV<sup>e</sup> siècle, dont les plus récents sont de Valentinien I<sup>er</sup> (364-375) [monnaies aujourd'hui conservées] ou de Gratien (367-383) [d'après les textes publiés au début du XX<sup>e</sup> siècle], ainsi que des monnaies et de la sigillée des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles apr. J.-C.

<sup>13</sup> Michel LE GOFFIC et Josick PEUZIAT, « Les thermes du Ris-Izella en Kerlaz (Finistère) dans leur contexte gallo-romain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVIII, 1999, p. 99-115.

<sup>14</sup> Jacques CAMBRY, *Catalogue des objets échappés au vandalisme dans le Finistère*, Quimper, impr. Y.-J.-L. Derrien, an III, 156 p. (p. 151) ; 2<sup>e</sup> éd., par J. Trévédry, Rennes, Caillière, 1889, 278 p. (p. 260).



Fig. 7. – Douarnenez, vue de la *plage du Ris* au début du XX<sup>e</sup> siècle.

À l'aplomb de falaise visible au premier plan fut trouvée la dalle avec les empreintes de pieds d'enfants. Parmi les galets en haut de l'estran et à proximité de la découverte précédente, gisait la base portant la dédicace à Neptune, découverte en 1948. Au milieu de l'ensemble dunaire étaient visibles, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs cuves à salaison et un long mur en petit appareil. À l'arrière-plan, derrière les bâtiments, à la base du coteau, fut mis au jour, l'été 1895, un second ensemble de cuves à salaison. Sur le même plan, de l'autre côté de la route, en 1988, était dégagé partiellement un établissement thermal.

a été effectuée au sud-ouest de la dune, près de la bordure littorale, au pied du versant.

Lors de travaux d'aménagements effectués dans les années 1960, destinés à arrêter l'érosion dunaire, fut élevé un perré supportant une allée bitumée. Le cordon de galets limitant l'estran, qui précédait les dunes, a disparu sous l'habillage moderne de pierre et de béton. Le relief mamelonné observable sur les clichés les plus anciens, qui pouvait dissimuler quelques murs antiques, a cédé la place à une pelouse bien aplanie, établie sur plusieurs niveaux à l'aide d'engins mécaniques. La fin des travaux comprenait l'édifica-

tion d'un édicule, permettant de situer avec précision le lieu de la découverte. C'est en excavant l'espace nécessaire à l'établissement de ces latrines que les ouvriers exhumèrent l'élément, objet de cette note, élément de terre cuite sauvegardé par de jeunes voisins qui observaient l'avancement des travaux.

De nos jours, des touffes d'herbes drues masquent presque complètement la coupe, aucun vestige n'est visible. Cependant, en de rares endroits, apparaissent des zones sableuses mêlées à des lentilles de terre. La comparaison de divers clichés pris depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle montre que le site a été

remanié à plusieurs reprises avant de présenter l'aspect actuel. Un état précédent montre l'existence d'une masse dunaire empâtant l'amorce du versant (fig. 7). De plus, les cabines bien rangées de nos jours en contrebas de la chaussée ont pris la place d'un ensemble assez anarchique peuplant tout l'espace qui s'étendait jusqu'à la limite de la dune et des galets, vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Les premiers abris, peu nombreux, furent implantés en bordure du trait de côte, au début du XX<sup>e</sup> siècle.

Le fragment de dalle conservé mesure en largeur 0,255 m (fig. 8). La longueur, amputée par une fracture, est de 0,275 m. L'épaisseur irrégulière atteint 0,06 m, mais décroît vers la partie brisée. La composition de la pâte est sensiblement la même que celle des *tegulae*, *imbrices* ou des éléments de pilettes d'hypocauste, montrant un dégraissant assez grossier. La face inférieure, reposant sur le lit de séchage, montre une surface peu régulière avec des traces d'inclusions diverses et des essais de « lissage » du support. Les bords, aussi peu soignés, portent les marques de l'outil qui a servi à façonner la dalle, qui,

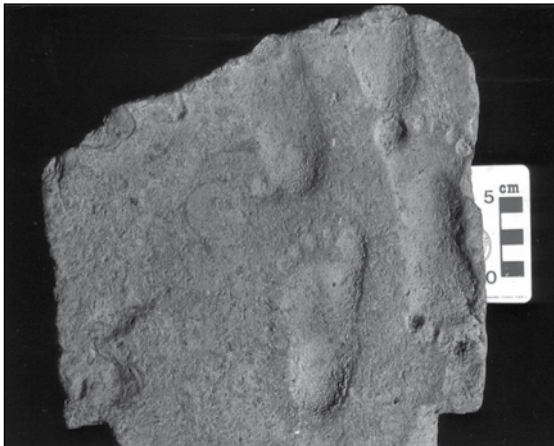


Fig. 8. – Douarnenez, *le Ris*, vue d'ensemble des empreintes.  
Cliché J. Peuziat.

visiblement n'était pas moulée. Les angles conservés portent des encoches aussi taillées à cru, assez grossièrement. La face supérieure, d'aspect plus lisse, montre des traces de « régularisation ». Son aspect ressemble à celui des surfaces externes de *tegulae*. Sur la moitié droite sont imprimées les empreintes de cinq pieds d'enfants.

Quatre empreintes sont dirigées dans le même sens. Deux d'entre elles appartiennent à des individus d'âge différent et sont conservées en intégralité. L'une est celle d'un pied gauche, mesurant de l'arrière du talon à l'extrémité du gros orteil 0,115 m. L'examen détaillé de la zone du talon montre que le pied a légèrement glissé en s'enfonçant dans l'argile encore fraîche. Aux orteils correspondent cinq petites dépressions à peine visibles. À droite et un peu plus haut se voit un autre pied, droit celui-ci, nettement plus grand que le précédent, qui atteint 0,130 m en longueur entre les mêmes points extrêmes. Les parties les plus profondes correspondent aux talons, point d'attaque pour un individu en train de marcher. Dans ce dernier cas, l'empreinte est plus profondément marquée, en particulier celle du gros orteil, montrant son appartenance à un individu plus lourd, plus vigoureux. Plus haut se voit encore la partie arrière de deux autres empreintes, malheureusement interrompues par la cassure de la dalle. L'une est celle d'un pied gauche, amputée au-delà de la voûte plantaire, avant le pli des orteils, l'autre celle d'un pied droit s'arrêtant dans la région de la voûte. Dans chacun des cas décrits, la voûte plantaire est bien marquée (fig. 9).

Un examen plus approfondi montre que l'un des enfants, le plus jeune, non content d'avoir piétiné l'argile de la dalle encore fraîche, a fait demi-tour et a placé son pied droit dans l'empreinte la plus grande. On devine la marque du talon et celle des orteils. L'ensemble donne la curieuse image d'un pied portant cinq orteils à chaque extrémité ! La dimension de cette empreinte est identique



Fig. 9. – Douarnenez, *le Ris*, détail des cinq empreintes.

À droite se voient deux pieds superposés. Le talon et les orteils d'un individu plus jeune sont imprimés sur le pied d'un enfant plus âgé.

Cliché J. Peuziat.



Fig. 10. – Douarnenez, *le Ris*, macrophoto montrant l'aspect de la surface.

Les dermatoglyphes de la plante du pied sont camouflés par l'engobage limoneux.

Cliché J. Peuziat.

à la première décrite. Ces marques superposées pourraient correspondre aussi à un jeu d'enfant...

L'observation macroscopique de la surface des empreintes et sa comparaison avec celle de la dalle amène une autre remarque. Les empreintes sont recouvertes d'une pellicule grisâtre qui contraste avec la couleur rouge-orange de la surface de la dalle. Ces marques sont celles de pieds nus, certes, mais elles donnent l'impression que lesdits pieds

ont traversé une zone humide ou pataugé dans une flaque d'eau, au fond de laquelle stagnait un dépôt plus ou moins limoneux. Aucun relief cutané n'apparaît, aucun dermatoglyphe n'est visible. L'existence d'une couche de poussière est à exclure. Une pellicule de boue très fine adhère encore aux pieds des enfants, révélée par l'aspect particulier de la surface. La plante des pieds était enduite d'une substance légèrement collante, marquée dans la glaise par la présence

de petites aspérités, principalement sous les talons (fig. 10). La composition de cette pellicule ne révèle pas la présence de paillettes de mica ou d'autres matériaux entrant dans la composition d'un sable très fin. Il est délicat d'attribuer un âge précis aux enfants qui ont piétiné la plaque d'argile crue. Le plus jeune était-il tenu par la main ? Il est difficile d'imaginer qu'un adulte ait aidé l'enfant à piétiner les dalles en cours de séchage sur le sol de l'atelier. On peut avancer qu'ils marchaient seuls. Les pointures étaient-elles les mêmes que de nos jours ? Il ne le semble pas. La taille des pieds, comme la stature en général, a subi une évolution de la croissance depuis quelques décennies. À titre indicatif, ils pourraient correspondre à ceux d'enfants, âgés l'un d'un an à un an et demi, l'autre de deux ans à deux ans et demi.

Il nous est agréable de remercier la famille qui a bien voulu nous confier l'objet pour étude.

Josick Peuziat

### GOUÉZEC, Pennaguer

Vers 1970, après avoir effectué un défrichage et un arasement de talus entre les parcelles 475 et 476 de la section E du cadastre, M<sup>me</sup> Le Goff découvrit sur le versant sud de Karreg-an-Tan, au départ du talweg du ruisseau des Trois-Fontaines, une hache à talon à bourrelet axial et anneau latéral en bronze d'un poids de 540 g (fig. 11). L'extrémité du talon est légèrement encochée. Elle est en assez bon état de conservation, malgré un tranchant abîmé, quelques éraflures dues aux engins agricoles et quelques petits golfes de corrosion à atacamite près du tranchant ; elle montre une belle patine verte. Sa longueur est de 177 mm, pour une largeur au tranchant de 40 mm et de 31 mm à l'extrémité du talon ; son épaisseur est de 35 mm. Sur les deux plats se voient de nombreuses stries partant du tranchant, qui témoignent de l'usage de cet instrument.

Elle est du type Rosnoën et date du Bronze final I. Il est difficile de dire pour le moment s'il s'agit d'un objet isolé ou bien s'il appartient à un dépôt plus important. Le lieu de la découverte, en tête d'un vallon, n'est pas sans

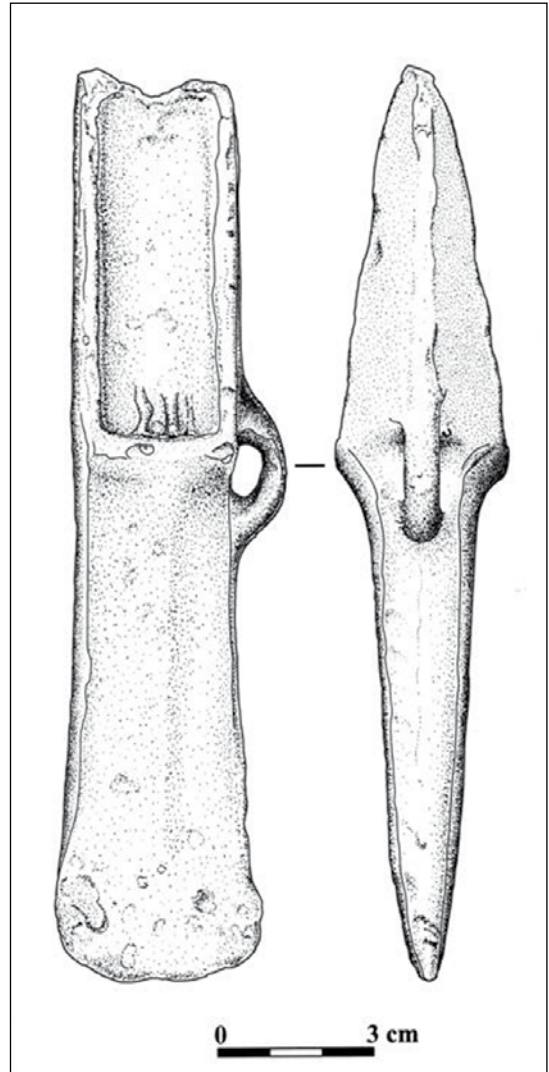


Fig. 11. – Gouézec, Pennaguer, hache à talon du type de Rosnoën, datant du Bronze final I.



Fig. 12. – Lannilis, rue Jules-Ferry, fouille du caveau de l'âge du bronze ancien.

rappeler celui du dépôt éponyme de Penavern en Rosnoën<sup>15</sup>.

Michel Le Goffic

### LANNILIS, rue Jules-Ferry

En mars 2006, au cours des travaux de terrassement préliminaires à la construction des bâtiments de la résidence « Le Libenter », des dalles ont été déplacées par un engin. Après une visite sur place, nous nous sommes rendu compte qu'il s'agissait d'éléments d'un caveau de l'âge du bronze et une fouille préventive a été aussitôt engagée par le Service départemental d'archéologie avec l'aide de Renaud Nallier, doctorant en archéologie à Paris I. Malgré des conditions de fouilles catastrophiques, le chantier étant transformé en un vaste champ de boue, le caveau a pu être fouillé rapidement pour sauver le maximum d'informations (fig. 12).

L'endroit de la découverte se trouve au centre d'un territoire particulièrement bien délimité par l'Aber Benoît et l'Aber Wrac'h, dans lequel plusieurs sépultures de l'âge du bronze ont déjà été fouillées, certaines ancien-

nement, d'autres plus récemment<sup>16</sup>, mais il s'agit dans le cas présent d'une tombe du Bronze ancien, ce qui en fait tout l'intérêt.

Le caveau, long de 2,80 m et large de 1,26 m, a été établi dans une fosse creusée dans le limon loessique de 5,20 m par 3 m jusqu'au niveau d'altérite. La tombe est orientée ONO-ESE, formant un angle de 125° par rapport au nord géographique. Le chevet et le fond de la sépulture ont été démolis par l'extraction des dalles sur chant qui formaient les deux petits côtés. Les parois latérales sont formées de maçonnerie de pierre sèche et la couverture était assurée par une grande dalle de 3 m de longueur pour 2,25 m de largeur.

Sur le fond de la sépulture ont été mis au jour trois poignards de bronze, dont au moins

15 R. NALLIER, M. LE GOFFIC, « Rosnoën soixante ans après. Compléments et révision concernant le dépôt de l'âge du bronze final de Penavern (Finistère) », *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 105, n° 1, 2008, p. 1-27.

16 M. LE GOFFIC, « Le caveau de l'âge du bronze de Kerfrichaux en Lannilis », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIV, 1995, p. 35-53.

un avait son manche décoré d'un grand nombre de minuscules clous d'or, dont les plus petits font moins d'1/3 de mm de diamètre. Plus de mille clous ont ainsi été extraits du sédiment confié au laboratoire Arc'Antique de Nantes, qui a aussi assuré la consolidation des armes. Une hache à légers rebords figurait parmi les attributs du défunt ainsi que vingt-cinq pointes de flèche armoricaines en silex du type ogival long.

Une étude plus exhaustive sera publiée ultérieurement.

Michel Le Goffic

### MORLAIX, place des Jacobins

L'installation d'un conteneur enterré à l'angle nord-ouest de la place des Jacobins, près de la rue au Fil, a permis de glaner quelques informations. Le terrain, en pente dans le sens nord-sud, a été aménagé en terrasse : sous la paroi nord du sondage, une arase de schiste a été repérée, en surélévation de 0,69 m par rapport au schiste en place, aplani au sud de celle-ci. Cette arase de schiste a servi de support à une maçonnerie de pierres noyées dans du mortier. Ce dernier est plus blanc dans la partie basse, qui consiste en un soubassement reconnu sur au moins 0,95 m de largeur, et qui débordé l'arase de schiste. La partie aérienne de ce premier mur ou muret, d'une largeur de 0,60 m, pour une élévation de 0,54 m, est construite en utilisant un mortier plus beige que la semelle de fondation, ce qui peut laisser supposer une reprise de construction. Cette première maçonnerie, orientée est-ouest, limitait la place des Jacobins et la rue des Vignes. Un second mur ou muret, orienté nord-sud cette fois, a été mis en évidence sous la paroi est du sondage. Lié à l'argile, il est quasiment perpendiculaire au premier muret découvert. Les deux murs ne sont pas jointifs : un seuil de 1,35 m, ouvrant vers l'est, les sépare.

Par ailleurs, des restes humains ont été mis au jour dans un remblai. Leur présence

n'est pas surprenante, les ordres mendiants ayant contribué à fixer certains cimetières. Pour autant, cette partie de la place, éloignée du couvent, ne paraît pas avoir été l'objet d'un lotissement funéraire important.

Les conditions même de l'intervention, effectuée après la réalisation d'un creusement de 2,50 m de profondeur, aux parois instables, n'ont pas permis de préciser plus avant la chronologie.

Ronan Pérennec

### PLOGONNEC, Landibilic

Un prospecteur amateur nous ayant prévenu de la présence de tuiles romaines sur un chantier de terrassement préalable à la construction d'une maison de retraite, une visite du site a eu lieu en mars 2007 par un archéologue du Service départemental d'archéologie, mais celui-ci, à part des fossés de parcellaire récent, n'a rencontré que quelques fragments de tuiles localisés en deux endroits. Ces découvertes peu importantes ne nécessitant pas une intervention archéologique, libre cours fut laissé pour la poursuite du projet.

Quelques semaines plus tard, en visitant le chantier, un amateur d'archéologie découvrit de nombreux fragments de tuiles, de la poterie grise, des anses de pichets décorés d'impressions cordiformes, des tessons de poterie beige, des scories de fer et des tessons de verre vert provenant d'une urne. Ces objets, qui se trouvaient dans une fosse dépotoir, prouvent l'existence d'un bâtiment gallo-romain du II<sup>e</sup> siècle à proximité immédiate. L'inventeur a d'ailleurs remarqué des alignements de pierres correspondant à des substructions et une butte dans la parcelle voisine qui sera prochainement transformée en lotissement. Les travaux de terrassement apporteront probablement des informations complémentaires sur l'occupation gallo-romaine de ce secteur de la commune.

Michel Le Goffic

## PLONÉOUR-LANVERN, Keraden

Au printemps 2006, un vieux muret bordant un ancien chemin d'exploitation et qui sert aujourd'hui de limite de propriété à M<sup>me</sup> Josiane Bonenfant, s'est écroulé. C'est en décapant le lambeau de sol sur lequel il était construit que plusieurs grands tessons de poterie ont été mis au jour, et la propriétaire, qui a eu par le passé l'occasion de participer à des fouilles archéologiques, ayant saisi immédiatement l'intérêt de la découverte, a soigneusement récupéré les fragments de poterie et nous les a remis très gracieusement. Une pierre qui a été mise de côté provient peut-être du muret. Il s'agit d'une meule dormante en granite à grain fin à deux micas et elle peut être contemporaine de la poterie.

Le vase a dû être fractionné très anciennement et certains tessons ont dû disparaître lors de la construction du muret ou du sentier qui le longe, car les tessons récoltés ne se rapportent qu'à une moitié du récipient. Après un patient et long travail de remontage, le vase est archéologiquement complet, c'est-à-dire que l'on connaît toutes ses caractéristiques typologiques. Il s'agit d'un grand vase à fond plat, grossièrement biconique, possédant deux moyens de préhension diamétralement opposés sous forme d'épaisses et larges languettes appliquées au niveau du diamètre maximal. Le col est court, légèrement éversé, épaissi et débute par un cordon rapporté marqué d'impressions digitales. La lèvre est épaisse et aplatie, formant un petit bourrelet externe (fig. 13).

L'épaisseur de la paroi est d'un centimètre en moyenne, amincie près du fond et épaissie à l'encolure. La surface externe est très sommairement lissée et laisse voir de petits méats dont certains résultent de la calcination de débris végétaux ; quant à la surface interne, elle est irrégulière et granuleuse. À la cassure, la pâte est de teinte gris foncé au cœur et rouge brique près des surfaces internes et externes, ce qui traduit une

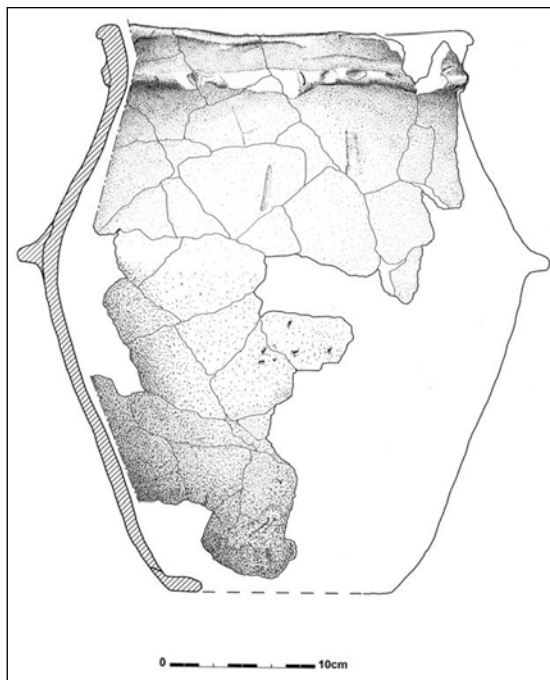


Fig. 13. – Plonéour-Lanvern, *Keraden*, grand vase en terre cuite de l'âge du bronze.

Dessin B. Grall.

cuisson en atmosphère réductrice terminée par un apport d'air favorisant l'oxydation. Le dégraissant est grossier, non classé, la taille des grains dépassant fréquemment 5 mm. Ceux-ci sont essentiellement composés de quartz hyalin et de quartz laiteux. Le quartz laiteux montre des surfaces patinées et se trouvait très vraisemblablement dans le sédiment argileux qui a servi à la confection de la pâte. À ces éléments s'ajoutent quelques fragments de granitoïde à feldspaths reconnaissables et de petits phyllites, représentés par la muscovite. L'origine des matériaux peut donc être locale.

Les dimensions du vase sont les suivantes : hauteur : 388 mm ; hauteur de la partie inférieure : 230 mm ; hauteur du col :

42 mm ; diamètre du fond : 152 mm ; diamètre maximum : 336 mm ; diamètre à l'ouverture : 280 mm.

Ce type de vase n'est pas très fréquent et il peut être daté de l'âge du bronze ancien. Lors des fouilles du cairn de Barnénez en Plouézoc'h, plusieurs tessons d'un vase de ce type furent mis au jour<sup>17</sup>. Il n'est pas sans rappeler non plus certaines jarres de stockage de l'île de Tatihou (Manche)<sup>18</sup>, datées de l'âge du bronze ancien ou moyen.

Michel Le Goffic

### PLOUGASNOU, embouchure de la Donan (plage de Plougasnou-Saint-Jean-du-Doigt)

Au cours de la première semaine de janvier 2007, l'action conjuguée des vents violents, des courants et des marées a eu pour effet de provoquer un démaigrissement de la plage de Plougasnou-Saint-Jean-du-Doigt et un remaniement du cordon de galets. L'attention de M. François Le Gall a été attirée par la présence, à la surface d'une couche de tourbe, d'ossements et d'alignements de pieux. Il a prélevé les ossements qui étaient condamnés à disparaître avec la marée suivante et nous a immédiatement informé de cette découverte par l'intermédiaire de M. Christian Millet, trésorier adjoint de la Société archéologique du Finistère.

Les ossements prélevés sont une hémimandibule inférieure de bovidé, des côtes d'ovicaprinés, des os longs de suinés et un fragment de mandibule de canidé. À ces restes osseux s'ajoutent d'autres reliefs de repas, comme des escargots, des patelles, des moules et des tests d'oursins. Ces identifications ont été confirmées par Aurélie Borvon, de l'École nationale vétérinaire de Nantes, et Yves Gruet, du Laboratoire de biologie marine de Nantes. Par ailleurs, en suivant régulièrement l'avancement de la dégradation par l'érosion marine de ce trait de côte, M. Le Gall a complété ses observations d'aligne-

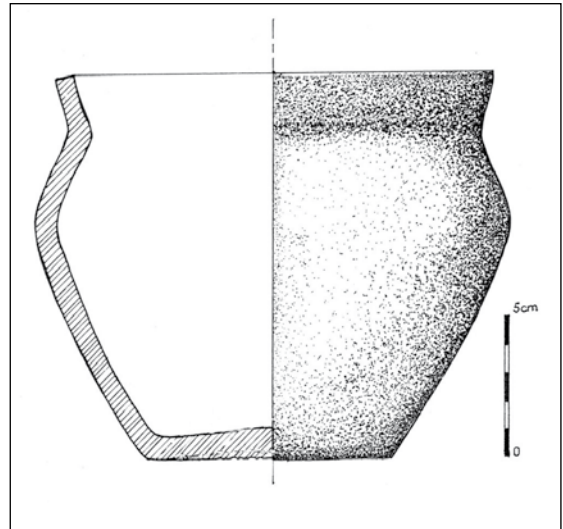


Fig. 14. – Plougasnou, embouchure de la Donan, vase utilitaire complet datant de La Tène.

Dessin F. Le Gall.

ments de pieux, d'un diamètre de 6 à 10 cm qui sont distants de 0,30 à 0,40 m et entre lesquels se voit du clayonnage, constitué de baguettes de bois entrelacées, d'un diamètre de 1 à 2 cm. Très sérieusement, les mesures ont été prises à l'aide d'un quintuple décimètre à partir de points de repère fixes ainsi qu'à l'aide d'un GPS, et les relevés ont été portés sur un plan. En plus de ces informations fort intéressantes, un vase en terre cuite écrasé sur place a été mis au jour, prélevé et reconstitué (fig. 14). Il s'agit d'une poterie utilitaire, commune, un vase à cuire qui est datable de l'âge du fer. Des tessons d'une autre poterie

17 P.-R. GIOT, *Barnenez, Carn, Guennoc*, Rennes, Travaux du Laboratoire « Anthropologie-Préhistoire-Protohistoire-Quaternaire armoricains », Rennes, 1987, vol. II, fig. 34 Bd.

18 C. MARCIGNY, E. GHESQUIÈRE, *L'île de Tatihou (Manche) à l'âge du bronze, habitats et occupation du sol*, Documents d'archéologie française, n° 96, 2003, 185 p.

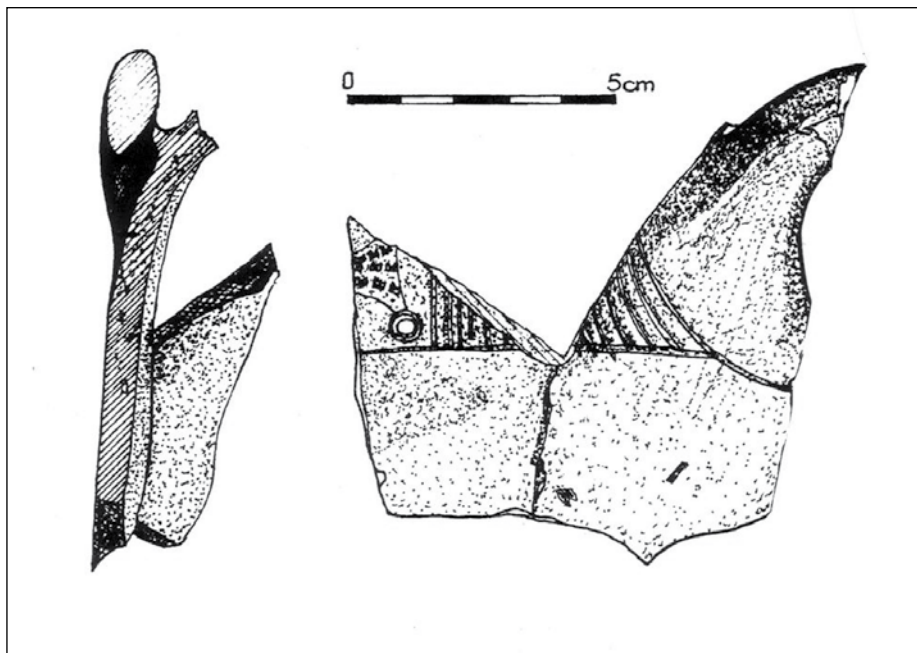


Fig. 15. – Plougasnou, *embouchure de la Donan*, tessons décorés d'un vase à anses inclinées à attaches élargies implantées horizontalement, datant de La Tène.  
Dessin F. Le Gall.

ont été prélevés et se rapportent à un vase à anses d'un type tout à fait nouveau à l'âge du fer en Bretagne et semblant dériver des coupes attiques ou des *stamnos* étrusques. Ils montrent un décor de zones hachurées réalisé à la pointe mousse, alternant avec des motifs estampés comprenant des ocelles et des sortes de « u » aplatis à base externe anguleuse, poinçon également inédit de La Tène (fig. 15). La présence de sites de l'âge du fer de part et d'autre du vallon est connue par la découverte de souterrains et de vestiges variés au cours du XX<sup>e</sup> siècle mais il faut désormais compter un habitat supplémentaire en zone humide.

Tout l'intérêt de la tourbe réside dans le fait qu'une étude palynologique peut permettre de reconstituer l'environnement végétal du

site dans les premiers siècles avant notre ère. C'est pourquoi, en compagnie de Dominique Marguerie, palynologue de l'UMR 6566 du CNRS, de Vincent Bernard, dendrochronologue dans la même unité de recherche, et de François Le Gall, un carottage a été effectué le 6 juin 2007, dans la pâture située en arrière du cordon de galets, avec les autorisations du propriétaire et du locataire.

Ce carottage a permis de descendre jusqu'à la profondeur de 3,90 m, ce qui est considérable pour une tourbière bretonne et offre une séquence sans doute très longue qui doit remonter au-delà de l'âge du fer et qui doit permettre de reconstituer l'évolution climatologique et celle de l'environnement végétal de cette région du petit Trégor finistérien, sans doute depuis le Néolithique jusqu'à l'ac-

tuel. L'analyse est prévue pour 2008 et nous ferons part des résultats dans une prochaine livraison.

Michel Le Goffic

## PLOUHINEC, Drégan

La fouille programmée de l'été 2007 du Service départemental s'est intéressée à un petit monument ruiné du type allée couverte, peu connu car il se trouvait dans une parcelle partiellement envahie par une lande à prunelliers, difficilement pénétrable. C'est très vraisemblablement le dolmen dont parle le Chevalier de Fréminville en 1835<sup>19</sup>, près duquel se trouve une enceinte quadrangulaire. En effet, venant toucher le monument, une tranchée de sondage a mis au jour les restes d'un muret de pierre sèche au pied duquel se trouvaient des tessons de poterie onctueuse datant du bas Moyen Âge.

### La structure interne du monument

À l'issue des sondages, il est permis de penser que le monument était plus important qu'il n'y paraissait après le nettoyage de la végétation (fig. 16). Nous ne pouvons pas, pour le moment, nous prononcer sur l'existence ou non d'une *cella* (fig. 17). Compte tenu des pierres évoquant des calages mises au jour en JKL 12, de la nappe de tessons du Néolithique final débutant à l'est du carré L 12 et se poursuivant dans le carré M 12, et de la présence d'un foyer en M 12, la longueur de la chambre peut être évaluée à une douzaine de mètres pour une largeur de 1,80 m, si l'on tient compte de l'écartement des piliers se trouvant dans la coupe IJ, mais se réduisant à 1,60 m si l'on interpole dans la structure non fouillée un peu en retrait. Cela dit, la largeur de la dalle de chevet, mesurée à 1,30 m, paraît insuffisante pour une allée couverte classique et cela induit soit un rétrécissement vers le fond de la chambre, ce qui serait étonnant, car nous ne connaissons

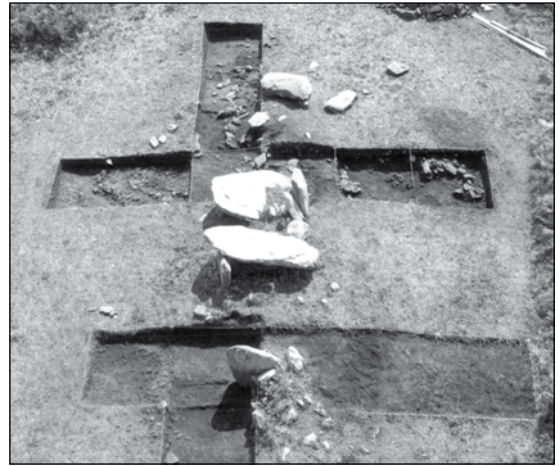


Fig. 16. – Plouhinec, *Drégan*, vue plongeante de l'allée couverte en cours de fouille.

Cliché M. Le Goffic.

pas de cas analogue, soit l'existence d'une maçonnerie aujourd'hui disparue, ce qui n'est pas commun. Cette question demande, bien entendu, à être éclaircie.

La partie centrale du monument est effondrée et deux tables de couverture semblent superposées. Celle qui vient en recouvrement présente d'ailleurs des traces de chocs violents qui ont enlevé quelques éclats le long d'un des bords. Il est à espérer que cet effondrement est intervenu assez tôt pour décourager ceux qui y ont pénétré à une époque indéterminée, et qu'une partie du remplissage néolithique a été conservé.

### La structure externe du monument

À l'issue de la première campagne de fouille, elle demeure imprécise. Tout au plus, on peut dire que le péristalithe, si péristali-

---

<sup>19</sup> Chevalier DE FRÉMINVILLE, *Antiquités du Finistère*, seconde partie, Brest, 1835, p. 98.

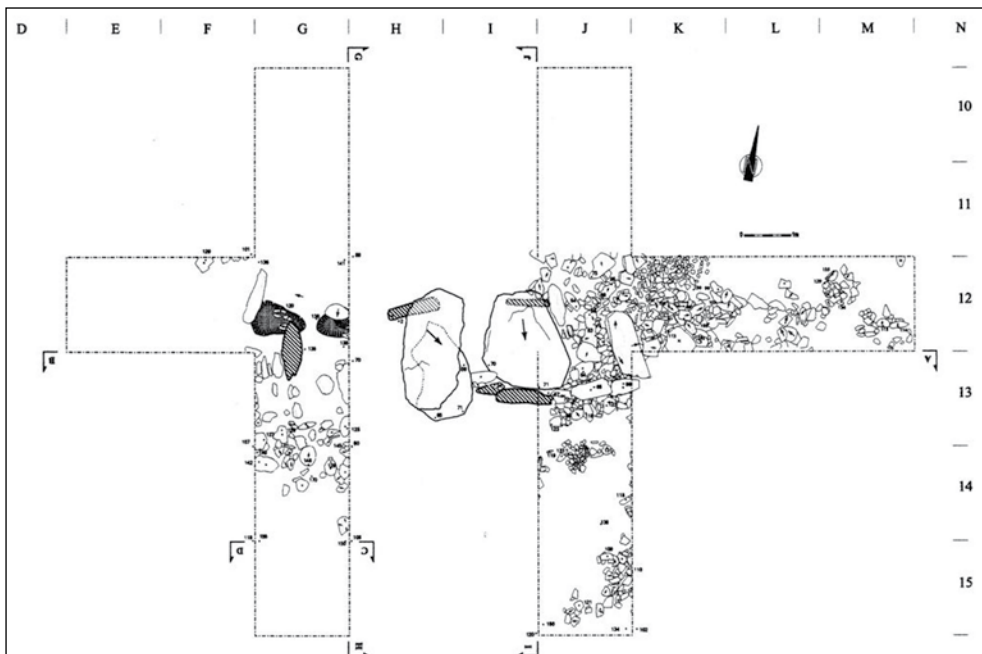


Fig. 17. – Plouhinec, *Drégan*, plan du monument et implantation des tranchées de sondage.

the il y avait, était assez proche de la paroi interne. Dans la partie sud du monument, on ne trouve plus guère de pierres au-delà de 2 m de cette paroi interne et encore faut-il prendre en compte un certain étalement des pierres du cairn basal du tertre lors des diverses interventions qu'a subi le monument. En J 14, les dalles du péristalithe se trouveraient plus proches de la paroi interne, à environ 1,20 m, ce qui induirait une forme ovale ou piriforme pour le tertre. La campagne à venir devrait permettre de préciser la limite du tertre et peut-être de retrouver des traces de son implantation dans la partie la moins perturbée, au centre ou à l'est du monument.

### Le mobilier céramique

Si l'on fait exception de tessons modernes, sans doute liés à l'exploitation de la

parcelle et à diverses visites ou pique-niques, certains d'entre eux ayant pu arriver avec du fumier, le mobilier céramique se répartit en trois lots :

- Un lot médiéval (XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle), avec notamment des tessons de poterie onctueuse, dans un secteur lié à la présence d'un talutage, au sud-est du monument et venant s'y raccorder.

- Un lot gallo-romain, comprenant des tessons de sigillée, de poterie grise et de poterie commune, ainsi qu'un tesson d'amphore que l'on peut dater par la découverte de deux petits bronzes de Constantin I<sup>er</sup> (l'un daté de 326), dont ne peut dire pour le moment s'il s'agit d'un dépôt funéraire ou non.

- Un lot de poterie du Néolithique final, avec essentiellement des formes à fond plat du type SOM et quelques rares tessons de

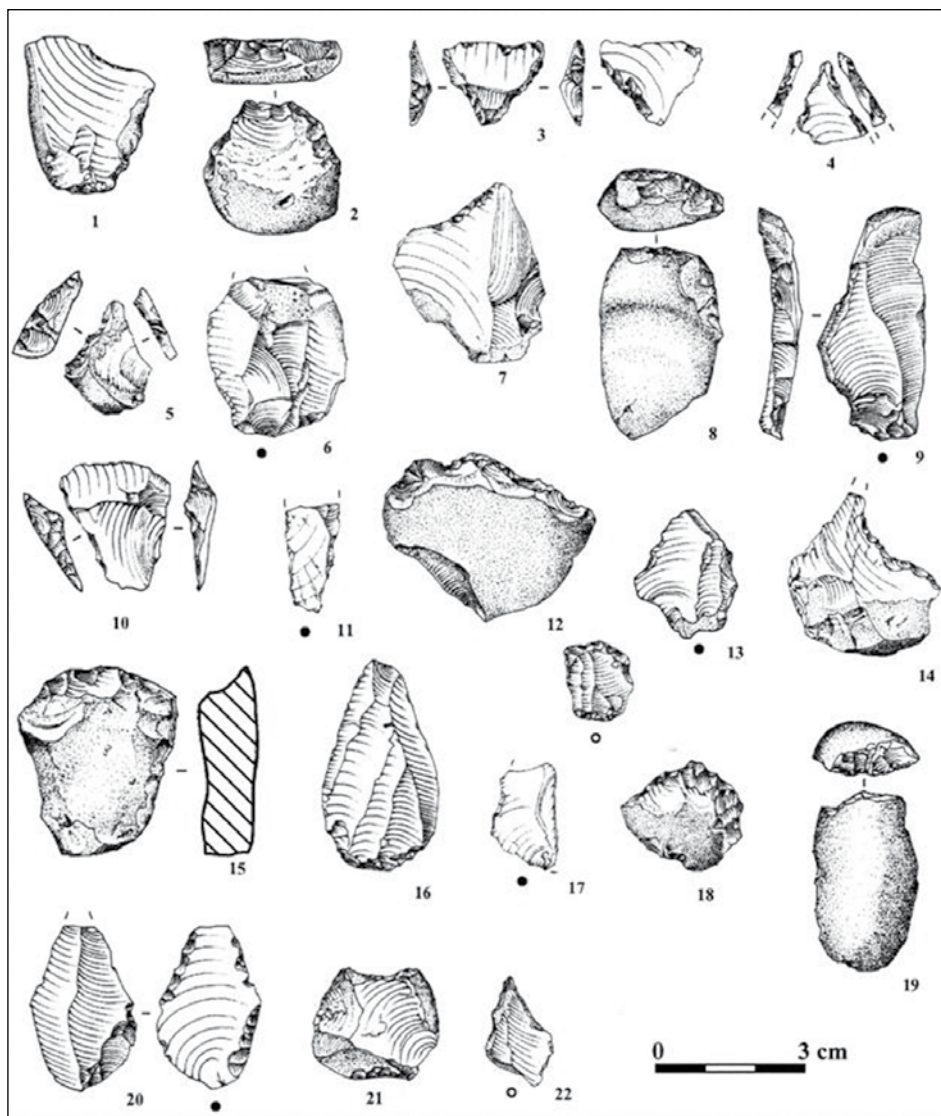


Fig. 18. – Plouhinec, allée couverte de *Drégan*, mobilier lithique en silex.

- 1, 6, 9, 13, 16, 17 : éclats utilisés.
- 7, 14, 20 : éclats retouchés.
- 2, 8, 12, 15, 18, 19 : grattoirs.
- 3, 10 : armatures tranchantes.
- 4, 11 : fragments d'outils.
- 5, 22 : perçoirs.
- 21 : pièce esquillée.

poterie à pâte fine provenant de vases à fond rond.

### Le mobilier lithique

Sur les 1 474 pièces lithiques, 1 407 sont en silex, dont 103 ont subi l'épreuve du feu, soit 7,3 %, le nombre de nucléus et de calottes est presque identique (106 et 107), le débitage lamellaire n'est pas du tout probant puisque l'on ne compte que 67 exemplaires entiers ou fragmentaires, soit 4,7 %. Par contre, les nombres d'éclats et de débris sont significatifs : respectivement 586 (41,6 %) et 539 (38,3 %). Le débitage n'est donc pas à dominante lamellaire, mais c'est la production d'éclats qui était recherchée. L'outillage est peu abondant avec seulement 49 pièces, sans compter les pièces esquillées, nombreuses, que l'on ne considère pas comme outils mais comme pièces de débitage. La variabilité typologique est très faible puisque l'on ne compte que 5 catégories : 2 armatures de flèches tranchantes, 2 perçoirs, 9 grattoirs, la plupart sur entame, 15 éclats retouchés, 18 éclats utilisés et 2 fragments d'outils indéterminés (fig. 18).

Le reste du mobilier lithique comprend les galets de roches diverses utilisés (36 pièces) en percuteurs et/ou retouchoirs, punch et enclumes, ainsi que des éclats ou débris de matériaux divers parmi lesquels le phtanite, le quartz et la quartzarénite.

La répartition par carré montre que ce sont les carrés contigus J 11, J 12 et J 13 qui ont fourni le plus de matériel (559 pièces, soit 38 %, alors que ces trois carrés ne représentent que 20 % de la surface fouillée).

On notera dans les différents matériaux utilisés la présence de quelques éclats et débris de phtanite, de quartz et de grès lustré (quartzarénite). Les galets utilisés sont essentiellement des galets allongés ayant servi de percuteurs et/ou de retouchoirs et sont très souvent retrouvés brisés, ce qui a provoqué leur abandon ; un petit galet allongé montre un biseau caractéristique de son usage

comme retouchoir. Les enclumes sont rares mais présentes et confirment le débitage sur enclume observé par ailleurs sur de nombreux éclats, nucléus et pièces esquillées.

Au vu des résultats de l'étude du matériel lithique, il apparaît que la plus grande partie de ce mobilier ne correspond pas à des dépôts funéraires mais est le résultat d'un débitage sur place, antérieur à la construction du mégalithe. L'absence totale de microlithes nous conduit à penser que l'occupation mésolithique était cantonnée plus vers le sud, plus près du littoral, et que le mobilier lithique mis au jour lors de cette campagne de sondages se rapporte à un Néolithique *sensu lato*.

À l'issue des sondages, certaines interrogations ont pu être levées concernant l'âge du monument, qui est bien du Néolithique final, et sa typologie, qui est du type allée couverte. Des points demandent cependant à être explicités qui concernent les dimensions du monument et certains traits de son architecture, mais aussi les dépôts funéraires qui se limitent pour le moment aux fragments de vases type SOM mis au jour au niveau de l'entrée. Il est en effet un peu surprenant qu'aucune perle, pendeloque, hache polie n'ait été mise au jour malgré le tamisage de toutes les terres fouillées. La campagne souhaitée en 2008 devrait apporter ces réponses, au moins en partie.

Michel Le Goffic

### PONT-L'ABBÉ, contournement sud : projet routier entre RD 785 et RD2

Le projet du contournement sud de Pont-l'Abbé a donné lieu en décembre 2006 à un diagnostic archéologique des trois kilomètres de voirie projetés. Ce dernier a permis de réaliser un certain nombre d'observations sur l'évolution du parcellaire, et de découvrir deux sites d'habitat paraissant parfaitement préservés.

Le premier, non loin du lieu-dit Kervaségan, n'a véritablement été qu'en-

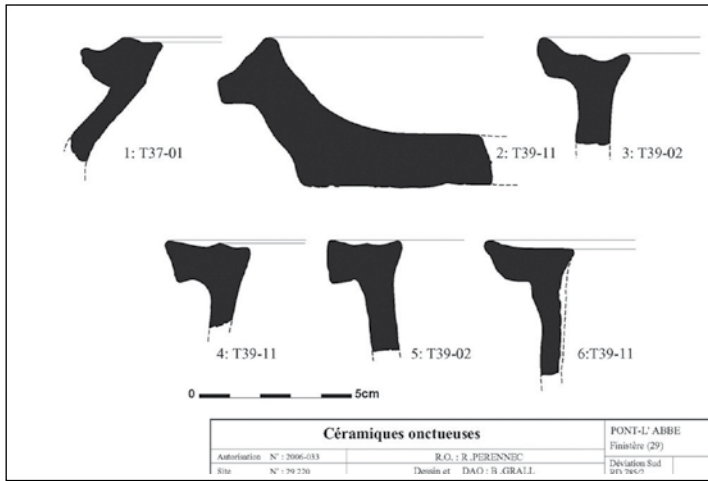


Fig. 19. – Pont-l'Abbé, *déviaton*,  
céramique onctueuse.  
Dessin B. Grall.

tr'aperçu, la première tranchée n'ayant pu être installée que sur la frange du site. Deux ensembles de creusements de gabarits différents y ont cependant été interprétés comme les tranchées de fondations de deux bâtiments successifs. Elles contenaient des empièvements non maçonnés, mais soigneusement agencés, interprétés comme les vestiges des solins supportant des sablières basses. Celles-ci, consistant en poutres horizontales, constituaient, avec les poteaux porteurs, l'armature de bois d'un bâtiment, dont les cloisons doivent se comprendre en torchis. La largeur de ces creusements est d'environ un mètre pour l'un des bâtiments. Pour le second, en revanche, elle est particulièrement importante, entre 2,80 m et 3,20 m. Dans ce cas, les creusements ne sont pas parallèles, ce qui a pu être compensé par l'orientation du solin de pierres à l'intérieur. L'espacement entre ces vestiges de cloison est de 12,65 m hors œuvre, 10,70 m intérieur pour le premier bâtiment. Il est plus difficile à estimer dans le cas du second, mais ses dimensions hors œuvre approchent les 13 m. Les deux constructions, dont l'usage est indéterminé, ne sont pas contemporaines : l'une a succédé à l'autre en conservant un module bâti comparable. La datation des vestiges, au vu des fragments de céramiques

recueillis, ne peut-être précisée en deçà de la fourchette XI<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle (fig. 19). Un fossé de parcellaire scelle l'utilisation du site, mis en culture. La trame de ce parcellaire a laissé son empreinte jusqu'à aujourd'hui.

Le deuxième site, Kerargont, était une petite ferme entourée d'un enclos fossoyé, doublé d'une palissade (fig. 20). La largeur de l'enclos n'est connue que dans sa partie la plus étroite, où elle est de l'ordre de 20 m. La largeur du fossé varie de 0,75 m à 1,95 m, pour 30 cm de profondeur conservée. Un nettoyage fin a été réalisé ponctuellement, sur un secteur de 8 x 2,10 m, dans l'une des tranchées ouvertes sur l'emplacement du site (fig. 21). On a ainsi pu observer un certain nombre d'aménagements, dont la palissade. Les empreintes des pieux ou piquets de celle-ci sont celles de bois de faible diamètre, avec une prédominance de demi-troncs plantés bord à bord, d'un diamètre originel de 0,15 à 0,20 m. La partie plane de ces demi-troncs est tournée vers le fossé. Les éventuels intervalles peuvent être comblés au moyen de petits piquets. Une des traces relevées laisse aussi penser à l'utilisation d'une planche en position verticale. Sur un segment de la tranchée, la présence de moellons peut laisser penser à un complément de pierres maçonnées ou

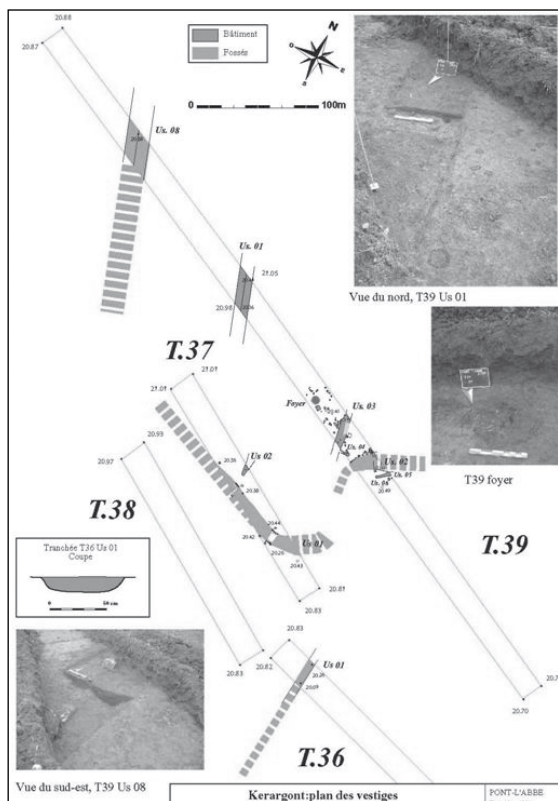


Fig. 20. – Pont-l'Abbé, Kerargont, plan des vestiges.  
Dessin B. Grall.

empilées. Leur association à des piquets espacés ou de faible diamètre peut laisser penser que le rôle de ces derniers était peut-être seulement de faciliter la stabilité des moellons. La clôture du site apparaît donc hétérogène dans sa réalisation, utilisant divers matériaux disponibles, et économisant ceux-ci. Son rôle peut se concevoir comme une barrière de protection pouvant aussi permettre d'éviter la divagation du bétail.

Deux creusements de faible profondeur (7 cm), d'une largeur respective de 0,70 m et de 1,16 m, sont interprétés comme les logements de sablières basses. La largeur du bâti

était de 9 m. La trace au sol des sablières, d'une largeur de 0,30 et 0,33 m, était visible dans les deux cas, sous la forme d'une coloration de limon noir, évoquant du bois décomposé. Des empreintes de grosses chevilles ou de petits piquets ont été mis en évidence au centre des poutres. Plantées dans le substrat d'arène granitique, ces chevilles assujettissaient les sablières au sol. Pour l'une de ces dernières, d'autres chevilles ont été observées contre le bord intérieur, vraisemblablement pour assurer le calage de la poutre dans une tranchée trop large. Dans les deux cas, la sablière était décentrée à l'extérieur de son logement, sans doute à l'aplomb d'un mur gouttereau. Du côté ouest, le creusement, deux fois plus large qu'à l'est, présente un double profil, ce qui peut éventuellement rendre compte d'une réfection du bâtiment. Un souci d'organisation a par ailleurs présidé à l'installation de celui-ci, qui s'est aligné sur l'implantation de la clôture occidentale. D'autres traces de sablières peuvent être rapportées à des constructions plus légères : appentis accolé en pignon côté sud, structure accolée au gouttereau oriental, construction située à l'extérieur de l'enclos.

À l'intérieur du bâtiment principal, un foyer posé à même le sol a pu être observé, ainsi que, tout près de celui-ci, des traces de piquets pouvant correspondre à une cloison intérieure, voire aux vestiges d'une cheminée. D'autres traces de piquets ont été repérées, mais d'un seul côté de la cloison, côté foyer. Elles peuvent correspondre à des aménagements internes indéterminés. La vision que nous avons de cet espace est cependant bien trop restreinte pour conclure à l'existence d'une maison mixte : une cloison de bois et torchis délimitant deux espaces, l'un dévolu aux hommes, l'autre aux animaux.

Le mobilier céramique recueilli appartient à la période chronologique large XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle, et plus probablement à la fourchette XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle. Cependant, des trouvailles non négligeables de céramiques de

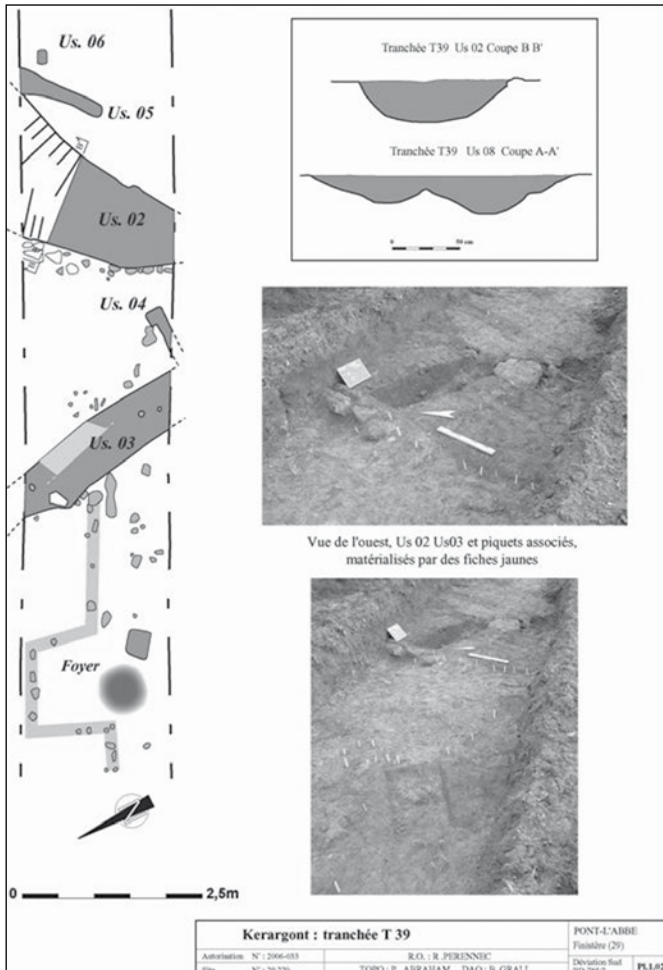


Fig. 21. – Pont-l'Abbé, *Kerargont*, tranchée 39.  
Dessin B. Grall.

l'âge du fer et de l'époque gallo-romaine permettent de poser la question de l'installation de cette ferme médiévale sur les franges d'un site plus ancien.

Ronan Pérennec

## QUIMPERLÉ, Environs

Voici quelques années fut recueillie, dans les environs de Quimperlé, une monnaie gauloise que nous avons pu étudier avant qu'elle entre dans une collection privée. Ce statère d'or allié, malheureusement incom-

plet (fig. 22), laisse deviner à l'avers une tête à la chevelure traitée dans le style très caractéristique des Osismes, et au revers le cheval androcéphale, avec, à l'exergue, le différent autrefois appelé « barrière d'hippodrome<sup>20</sup> », et que l'on appelle plus commu-

<sup>20</sup> Cette appellation est celle donnée par P. du Chatellier et L. Le Pontois dans leur étude de l'enfouissement de Kersaint-Plabennec : « Étude d'un trésor de monnaies gauloises découvert en mars 1903 dans la commune de Kersaint-Plabennec (Finistère) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXI, 1904, p. 3-9, 1 pl.

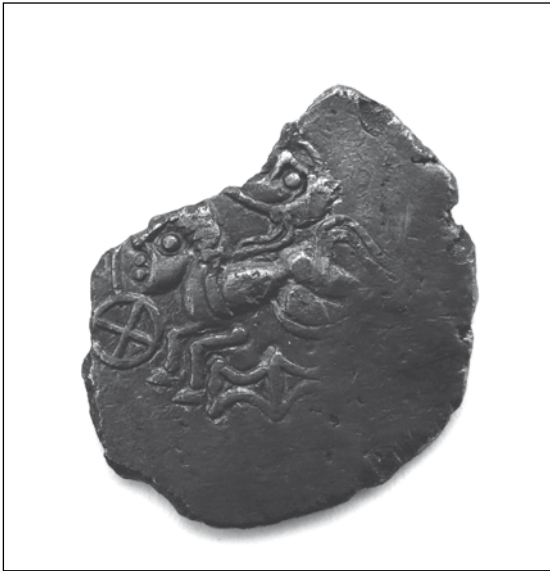


Fig. 22. – Environs de Quimperlé, statère osisme « à la barrière ».  
Cliché P. Galliou.

nément aujourd'hui « barrière ». Le style général de cette frappe et ce symbole, dont nous ignorons le sens, classent la monnaie de Quimperlé dans le groupe 3 de la première phase des émissions osismes telles qu'elles ont été classées par Philippe Abollivier<sup>21</sup>, soit vers 60-50 av. J.-C. Abondantes dans les enfouissements de Guingamp, Plouguerneau et surtout Kersaint-Plabennec, les monnaies « à la barrière » sont rares dans la partie méridionale du territoire de ce peuple.

Patrick Galliou

### SAINT-RIVOAL, Roquinac'h

Le menhir de Roquinac'h, également connu sous le nom de Roc'h-Sonn (la roche debout) ou Men-an-Diaoul (la pierre du diable), avait été décapité par la foudre en 1954 ; depuis cette date, la partie sommitale gisait au pied du menhir. Bien que grandement détérioré, il fut classé parmi les Monuments

historiques le 27 mars 1961. L'agriculteur qui exploite la parcelle, sans doute méconnaissant la législation en matière d'archéologie, tout comme celle relative aux Monuments historiques, et ignorant probablement qu'il s'agissait d'un mégalithe ayant connu des avatars, pour gagner 2 m<sup>2</sup> de surface cultivable, n'a pas hésité, en avril 2007, à déplacer ce bloc vers l'entrée du champ sans en demander l'autorisation à qui que ce soit. Avant que le bloc déplacé ne disparaisse à jamais, en accord avec la Direction régionale des affaires culturelles et le Service départemental de l'architecture et du patrimoine, une restauration du menhir a été envisagée, restauration qui lui redonnera son aspect originel.

Michel Le Goffic

<sup>21</sup> Philippe ABOLLIVIER, *Numismatique et archéologie : les monnaies de l'Armorique occidentale et leurs contextes, de la protohistoire au début de l'Empire romain*, Université de Lyon-II, 2008 (Thèse de doctorat inédite).

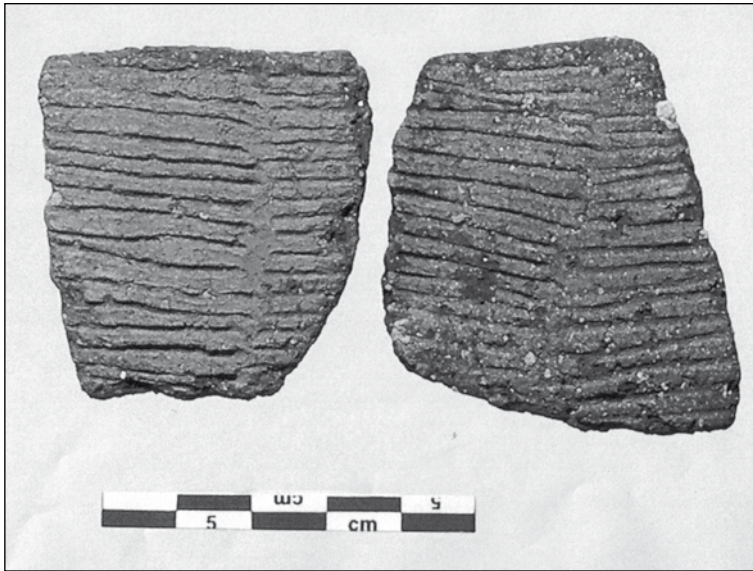


Fig. 23. – Santec, *Théven*, tessons provenant de la partie supérieure d'un vase néolithique de type Conguel supérieur.  
Cliché M. Le Goffic.

### SANTEC, Théven

Au nord de la plage du Théven, non loin de Corn-al-Loa, le démaigrissement réalisé par conjugaison des effets des vents et des courants a ôté la couverture sableuse du haut de l'estran. Lors d'une prospection littorale, MM. Daniel Roué et Jean-Claude Le Goff ont repéré la trace d'un petit fossé creusé dans le limon quaternaire et rempli d'un sédiment plus riche en matière organique. Sa largeur est d'un quarantaine de centimètres et sa profondeur et son profil restent inconnus pour l'instant. Il s'agit manifestement d'un fossé en liaison directe avec un habitat, car celui-ci est rempli de matériel lithique et céramique dont les exemplaires qui se trouvaient sur la surface découverte ont été prélevés avant destruction. Le mobilier lithique comprend deux fragments d'une meule dormant sur galet de leucogranite à phénocristaux de feldspath, très nombreux quartz, quelques muscovites et grenats almandins automorphes. Ce type de granite est connu dans le voisinage, entre l'île de Siec et le Dossen et c'est donc un choix opportuniste qui a été

réalisé pour transformer ce galet en meule. Le reste du mobilier lithique est formé par neuf éclats de silex dont deux utilisés, et l'on notera que le débitage a été réalisé à partir de galets roulés, mais que deux éclats de décortiquage présentent un cortex très peu roulé.

En ce qui concerne le mobilier lithique, beaucoup de tessons sont très roulés et difficiles à interpréter ; néanmoins on remarque des différences de composition de pâtes, d'épaisseur de paroi, de cuisson. Parmi ces cinquante-deux tessons prélevés se trouvent un rebord légèrement éversé à lèvre équerrie, un fragment de panse à bourrelet et surtout deux tessons décorés. Ils proviennent du col rentrant d'un même vase de forme biconique. La paroi du vase est très fine et le dégraissant est composé de fragments de granitoïde, de quartz, muscovite, biotite tourmaline et rares feldspaths, ce qui correspond à la composition d'un granite à tourmaline abondant dans le secteur et suppose donc une fabrication locale pour ce vase. Le décor est formé par de fines incisions horizontales très rapprochées, parfois profondes, et disposées en panneaux rectangulaires (fig. 23). Elles ont été réalisées

sur la pâte avant séchage, ce qui a provoqué un rebroussement des bords, qui a été fixé par la cuisson en atmosphère réductrice. Ce type de décor est tout à fait caractéristique d'un style céramique dit « Conguel supérieur », qui était assez bien connu sur la côte sud de la Bretagne, de Penmarc'h à Quiberon<sup>22</sup>, mais que l'on a reconnu à Ti-ar-Boudiged à Brennilis<sup>23</sup> et récemment à Molène sur le site de Beg-er-Loued. La diffusion de ce type de

céramique s'étend donc à tout le Finistère et la datation se situe entre 3200 et 2500 av. J.-C.

Michel Le Goffic

---

<sup>22</sup> Jean L'HELGOUAC'H, *Les Sépultures mégalithiques en Armorique*, Rennes, Faculté des sciences, 1965, 330 p. (Thèse).

<sup>23</sup> M. LE GOFFIC, « Le dolmen de Ti-ar-Boudiged en Brennilis », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIII, 1994, p. 131-162.

# Catalogue des monnaies gauloises du Musée départemental breton, Quimper (Finistère)

par Philippe Abollivier\*

Dès son origine, la Société d'archéologie du département du Finistère manifeste son intérêt pour la création d'un musée à Quimper<sup>1</sup>. À la suite de l'extinction de la Société et afin d'éviter la dispersion des collections déjà constituées, le conseil général du Finistère décide de la création du Musée départemental d'archéologie, le 10 avril 1862. Peu après sa renaissance, lors de la réunion du 11 mai 1873, le règlement adopté précise que la Société archéologique du Finistère a pour objet, entre autres choses, « de travailler à l'accroissement du musée départemental d'archéologie<sup>2</sup> ». En janvier 1911, la quasi-totalité du Musée départemental est transférée à l'ancien palais épiscopal, devenu propriété du département du Finistère en conséquence des lois de séparation des Églises et de l'État<sup>3</sup>. La sérénité de la collection départementale a été mise à rude épreuve. Le 19 novembre 1939, un incendie détruit partiellement le Musée départemental et les collections numismatiques sont alors en partie touchées<sup>4</sup>. Puis, vers 1950, le professeur Pierre-Roland Giot fait transférer une partie de la numismatique antique au musée

de Préhistoire de Penmarc'h. Cependant des notes, non datées, de Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu sur les monnaies grecques et celtiques du Musée départemental breton, sont publiées en 1976 dans *Archéologie en Bretagne* et 34 monnaies, dont 29 celtiques, sont alors répertoriées<sup>5</sup>. Actuellement, l'ensemble des 53 monnaies gauloises est composé de 35 espèces armoricaines, dont 20 statères coriosolites et 10 monnaies osismes. Seulement deux pro-

---

\* Docteur en histoire, Université de Bretagne occidentale. Contact : philippe.abollivier@univ-brest.fr.

<sup>1</sup> Le 27 mai 1845, la Société d'archéologie du département du Finistère est créée en tant que succursale de la classe d'archéologie de l'Association bretonne mais ne survit pas à la mort de cette dernière, le 1<sup>er</sup> avril 1859. Le 15 avril 1873, la renaissance de la Société archéologique du Finistère est en fait son vrai démarrage. R. DANIEL, « La Société archéologique du Finistère. Un siècle d'activités... », p. 433, 436-437 et 443.

<sup>2</sup> Id., *ibid.*, p. 448.

<sup>3</sup> P. LE STUM, *Le Musée départemental...*, p. 15.

<sup>4</sup> R. DANIEL, art. cité, p. 442 et 492.

<sup>5</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 15-16.



Fig. 1. – Carte des peuples de l'ouest de la Gaule et limites présumées des territoires à la fin de l'âge du fer.

venances sûres sont parvenues jusqu'à nous et il faut faire remarquer que dans ces deux cas, il s'agit de dons de particuliers. Cinq monnaies osismes appartiennent à la trouvaille de 1888, faite à Châteauneuf-du-Faou (Finistère), et une monnaie gauloise non-armoricaine a été trouvée isolément dans le quartier des Quatre-Chemins à Quimper. Le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* de 1877 signale la présence d'un exemplaire de la trouvaille de 1845 à Plonéour-Lanvern dans le musée archéologique de la Société<sup>6</sup>. Cependant, il n'a pas été possible d'identifier avec certitude cet exemplaire. Sur le plan

<sup>6</sup> « Une [monnaie de la trouvaille de Plonéour-Lanvern] fait partie de notre musée archéologique. » Cette trouvaille a été faite au mois d'avril 1835, en défrichant une lande inculte au lieu dit Créniat-sur-Yen, dans un vase de terre brune qui était protégé par quatre pierres plates posées de chant et par une autre qui les recouvrait. Le vase a été brisé en mille pièces sous les mains des ouvriers. Il renfermait de la cendre, des charbons et des monnaies au nombre de 200, dont 30 de grands modules. Des différentes publications numismatiques, il ressort que cette trouvaille contenait des monnaies osismes et coriosolites dont au moins 8 statères osismes au taureau-enseigne (La Tour 6578), au moins 5 quarts de statère au taureau-enseigne (La Tour 6584), au moins 2 statères osismes au personnage recroquevillé (La Tour 6533), au moins 2 quarts de statère osisme à la tente (Lemière I 24)

	Or allié	Billon aurifère	Argent ou billon	Bronze frappé	Bronze coulé ou potin
<b>Peuples armoricains</b>					
Vénètes	2		1		
Aulerques Cénomans	1				
Osismes		10			
Type à l'octopède			1		
Coriosolites			20		
<b>Peuples hors Armorique</b>					
Éduens				1	
Leuques			1		2
Lingons					7
Est de la Gaule			4		1
Large centre est de la Gaule					1
Indéterminés de la Gaule				1	
Total par alliage	3	10	27	2	11

Tableau I. – Récapitulatif des monnaies gauloises.

strictement numismatique, il faut noter la présence d'un beau statère en or allié des Aulerques Cénomans (région du Mans) qui présente de plus, à notre connaissance, une variété typologique inédite au revers. Il n'a pas été possible de déterminer si les monnaies coriosolites proviennent d'une ou de plusieurs trouvailles locales. À notre sens, la numérotation au revers de certains exemplaires faite à l'encre de Chine par Colbert de Beaulieu n'a été apposée que pour faciliter le classement. Que ce modeste catalogue puisse apporter, à la lumière de nos connaissances actuelles, sa participation à la stabilité et au développement du médaillier antique départemental<sup>7</sup>.

Les monnayages armoricains sont très généralement anépigraphes avant la conquête romaine, c'est-à-dire qu'ils ne comportent pas de légende. Les monnaies anciennes en or allié attribuées aux Vénètes inaugurent les principales caractéristiques typologiques des

monnaies armoricaines. C'est-à-dire, pour l'avvers, une tête stylisée entourée de cordons perlés se terminant par des petites têtes coupées et, pour le revers, un cheval souvent à tête humaine, dit « androcéphale ». Les

---

et un grand nombre de statère en billon des Coriosolites de la classe II (La Tour 6598). Des exemplaires de cette trouvaille sont conservés au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France à Paris (BN 6577), au musée de Bretagne à Rennes (GM 138, 139 ?, 140, 141, 144 et 146 ?) et au Musée Dobrée à Nantes (N 155). E. LAMBERT, « Note sur des monnaies gauloises... », p. 1-4. ; du même, *Essai sur la numismatique gauloise...*, p. 126, n° 23-24, pl. IV, n° 23-24 ; P.-L. LEMIERE, « Essai sur les monnaies gauloises... », p. 215-216 ; R.-F. LE MEN, « Tronoën et ses antiquités », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 142 ; J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Notices de numismatique... », 1954, p. 271-273 ; 1955, p. 158-166, p. 175, pl. I, n° 9-14, p. 177-178.

<sup>7</sup> Je remercie Philippe Le Stum, conservateur du Musée départemental breton, de m'avoir permis de consulter le médaillier finistérien.

numismates du XIX<sup>e</sup> siècle ont vu pour l'avvers une représentation du dieu gaulois *Ogmios*. Selon Lucien de Samosate, un auteur grec du II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C., ce nom était donné par les Celtes à une divinité assimilée à Héraclès, qu'il aurait vue représentée en Gaule sous l'aspect d'un vieillard aux attributs du héros. Des chaînes relie à sa langue les nombreuses personnes qui l'entourent, d'où l'interprétation des cordons perlés se terminant par une petite tête coupée comme une possible allégorie de l'éloquence<sup>8</sup>. Cependant des textes antiques plus proches de la fin de l'âge du fer nous apprennent également un autre sens probable à ces têtes coupées. En se basant sur le témoignage de l'historien et philosophe Posidonios d'Apamée (vers 135 à 50 env. av. J.-C.), le géographe grec Strabon (58 av. à 21/25 apr. J.-C.) nous livre sa version sur ce rite guerrier : « ... au sortir du combat, ils suspendent au cou de leurs chevaux les têtes des ennemis qu'ils ont tués et les rapportent avec eux pour les fixer en spectacle au grand portail de leur maison. Posidonios dit en avoir été souvent témoin et avoir été longtemps à se faire à cette vue ; toutefois, l'habitude avait fini par l'y rendre insensible. Quant aux têtes des grands personnages, ils les montraient aux étrangers, conservées dans de l'huile de cèdre, et se refusaient à les vendre, fût-ce au poids de l'or<sup>9</sup>. » Tout cela peut s'apparenter aux rites de Victoire mais ne doit pas effacer le sens métaphysique accordé, par les Celtes, à la tête en particulier. En numismatique armoricaine, la représentation de ce rite est exceptionnellement traitée de manière explicite sur un statère en argent allié attribué aux Vénètes où est figurée, devant le cheval androcéphale du revers, une tête coupée renversée retenue par une chaîne<sup>10</sup>. Il est également possible d'interpréter de la même manière, la tête coupée sous le cheval androcéphale du statère des Aulerques Cénomans conservé au Musée départemental breton (Inv. MDB 2007.0.12).

## CATALOGUE\*\*

## Monnaies gauloises armoricaines en or allié

- Inv. MDB 2007.0.10, statère en or allié attribué aux Vénètes, II<sup>e</sup> s. av. J.-C., 7,38 g, 18-19 mm.



Avers : tête stylisée à droite au cheval-marin en cimier et entourée de cordons perlés se terminant par une petite tête coupée (non visible sur cet exemplaire).

Revers : cheval androcéphale à droite ; dessus, un aurige ; dessous, un personnage allongé et ailé à droite, et devant, un étendard.

Référence : La Tour 6830, *GM* 41, *DT* 2115-2118.



\*\* Les clichés sont de l'auteur, les photographies des monnaies du musée ont été agrandies de l'ordre de 50 % (pour les dimensions réelles des monnaies, il faut se reporter à la description de celles-ci). Les gravures issues de l'*Atlas* de La Tour sont à l'échelle 1.

<sup>8</sup> On retrouve en *Ogmios*, les deux aspects du dieu gaulois, capable des exploits d'Héraclès mais doué d'une expérience qui se traduit par le grand âge et la maîtrise de la parole. V. KRUTA, *Les Celtes...*, p. 760.

<sup>9</sup> STRABON, *Géographie*, IV, 4, 5.

<sup>10</sup> Ce détail typologique est assez visible sur l'exemplaire du musée de Bretagne *GM* 448. K. GRUEL et É. MORIN, *Les monnaies celtes...*, p. 74 (dessin) et p. 166 (458).

• Inv. MDB 2007.0.11, statère en or allié attribué aux Vénètes, II<sup>e</sup> s. av. J.-C., 7,39 g, 19-21 mm.



Avers : tête stylisée à droite au sanglier en cimier et entourée de cordons perlés.

Revers : cheval androcéphale à droite au cou massif ; dessous, un personnage allongé et ailé à droite et devant, un étendard.

Référence : La Tour 6826, *GM* 25, *DT* 2095.



• Inv. MDB 2007.0.12, Statère en or allié des Aulerques Cénomans, fin II<sup>e</sup> s. - début I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 7,11 g, 19-21 mm.

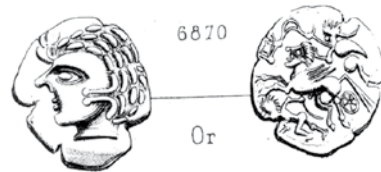


Avers : tête stylisée à gauche, mèches de la chevelure se terminant par trois points sur la joue.

Revers : cheval androcéphale à gauche aux deux ailes pointées aux extrémités ; dessus, un auroige

tenant une lanière se terminant par un étendard devant le cheval et dessous, une tête coupée orientée à gauche et regardant vers le bas dont le traitement est similaire à celle du cheval. Il semble qu'un étendard est figuré (partiellement venu à la frappe) sous cette tête coupée.

Référence : La Tour 6870 var., *DT* 2153 var.



Agrandissement sous le cheval du revers.

Cette variété typologique à la tête coupée sous le cheval nous semble inédite par rapport au type classique, où figure un personnage allongé à gauche (La Tour 6870), qui constitue la classe IV et la phase terminale du monnayage en or allié des Aulerques Cénomans. Il est probable que l'on puisse rattacher cette tête coupée sous le cheval androcéphale aux rites de Victoire.

### Monnaies osismes

Pour une première approche du monnayage osisme, il est possible de consulter quelques publications récentes<sup>11</sup>.

<sup>11</sup> P. ABOLLIVIER, G. COLLIN et P. GALLIOU, « Les monnaies d'or des Osismii... », p. 65-72 ; P. ABOLLIVIER, M. F. GUERRA, J.-P. LE BIHAN, Y. FOUQUET, J. ÉTOUBLEAU et P. CAMBON, « Apports de deux monnaies... », p. 161-169 ; P. ABOLLIVIER et G. SALAÜN, « Catalogue analytique... », p. 10-17.

• Inv. MDB 2007.0.60, statère des Osismes au taureau-enseigne<sup>12</sup>, probablement en or allié, première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,91 g, 20-22 mm.



Avers : tête à gauche entourée de cordons perlés, une croix devant la face.

Revers : cheval androcéphale à gauche ; dessous, le différent au taureau-enseigne ; dessus, un rapace (aigle ?).

Références numismatiques : La Tour 6578, *GM* 138-143, *DT* 2222-2223.



• Inv. MDB 2007.0.40, quart de statère des Osismes au taureau-enseigne<sup>13</sup>, première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 1,27 g, 14 mm.

Avers : tête à gauche entourée de cordons perlés, une croix devant la face.



Revers : cheval androcéphale à gauche ; dessous, le différent au taureau-enseigne ; dessus, un rapace (aigle ?).

Références numismatiques : La Tour 6584, *GM* 144-150, *DT* 2224-2225.



• Inv. MDB 2007.0.41, quart de statère des Osismes au taureau-enseigne<sup>14</sup>, première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 1,18 g (des manques), 11-13 mm.

Description identique au précédent.



• Inv. MDB 997.43.1, statère en billon aurifère des Osismes, fin de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,86 g, 21-23 mm.



<sup>12</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 15, 4.

<sup>13</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 15, 25.

<sup>14</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 16, 33.

Avers : tête stylisée à droite au sanglier en cimier et entourée de cordons perlés se terminant par une tête coupée.

Revers : cheval androcéphale à gauche ; dessus, une tête coupée symbolisant l'aurige qui est reliée par un cordon à une seconde tête coupée renversée devant le cheval ; dessous, un sanglier-enseigne à droite.

Référence : La Tour 6541, DT 2237-2238.



• Inv. MDB 2007.0.42, quart de statère en billon aurifère des Osismes<sup>15</sup>, fin de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 1,61 g, 14 mm.



Avers : tête stylisée à droite au sanglier en cimier et entourée de cordons perlés se terminant par une tête coupée.

Revers : cheval androcéphale à gauche ; dessus, une tête coupée symbolisant l'aurige et relié par un cordon à une seconde tête coupée devant le cheval ; dessous, un sanglier-enseigne à droite.

Référence : La Tour 6543, DT 2239.



### Trouvaille de Châteauneuf-du-Faou (vers 1888)

En 1888, le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* signale deux dons de M. Hyacinthe Derrien<sup>16</sup>. Une médaille gauloise puis une nouvelle série provenant de la trouvaille de Châteauneuf-du-Faou rentrent alors dans le musée archéologique de la Société. Cette trouvaille est composée de au moins 7 monnaies osismes dont 6 statères au sanglier-enseigne et à l'aigle, et un quart de statère au sanglier enseigne<sup>17</sup>. Le Musée départemental breton en conserve actuellement 5 exemplaires.

• Inv. MDB 2007.0.13, statère en billon aurifère des Osismes, fin de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,94 g, 22-24 mm.



Avers : tête stylisée à droite au sanglier en cimier et entourée de cordons perlés se terminant par une tête coupée.

Revers : cheval androcéphale à gauche ; dessus, une tête coupée symbolisant l'aurige ; devant, une tête coupée et dessous, un sanglier-enseigne à droite et un aigle.

<sup>15</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 16, 28.

<sup>16</sup> *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, procès-verbaux, p. XXXVII et XLIII.

<sup>17</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Notices de numismatique celtique. La trouvaille de Châteauneuf-du-Faou », *Annales de Bretagne*, 1954, p. 271-273.

Référence : La Tour 6555, GM 122-124 et 127-135, DT 2243-2244.

Cet exemplaire, marqué à l'encre au revers « 1 », est de même coin d'avvers que l'exemplaire BN 6539 provenant de la trouvaille de Morlaix en 1845 et conservé dans le médaillier du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de France (Paris).



- Inv. MDB 2007.0.14, statère en billon aurifère des Osismes, fin de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,88 g, 19-22 mm.

Description identique au précédent.

Exemplaire, n° 2 de la trouvaille, marque à l'encre au revers « 2 ».



- Inv. MDB 2007.0.15, statère en billon aurifère des Osismes, fin de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,18 g, 22-23 mm.

Description identique au précédent.

Exemplaire, n° 3 de la trouvaille, marque à l'encre au revers « 3 », de même coin d'avvers que l'exemplaire n° 2 provenant de la trouvaille de Huelgoat<sup>18</sup>.



- Inv. MDB 2007.0.16, Statère en billon aurifère des Osismes, fin de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,48 g, 19-22 mm.

Description identique au précédent.

Exemplaire n° 5 de la trouvaille, marque à l'encre au revers « 5 ».



- Inv. MDB 2007.0.17, quart de statère en billon aurifère des Osismes, fin de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 1,65 g, 14 mm.



Avers : tête stylisée à droite au sanglier en cimier et entourée de cordons perlés se terminant par une tête coupée.

Revers : cheval androcéphale à gauche ; dessus, une tête coupée symbolisant l'aurige et relié par

<sup>18</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Notices de numismatique celtique... », p. 270.

un cordon à une seconde tête coupée devant le cheval ; dessous, un sanglier-enseigne à droite.

Référence : La Tour 6543, DT 2239.

Exemplaire n° 7 de la trouvaille.

un bouclier et dessous, un protomé de cheval à queue de triton perlée<sup>20</sup> ou un hippocampe selon d'autres auteurs<sup>21</sup>.

### Monnaies armoricaines en billon

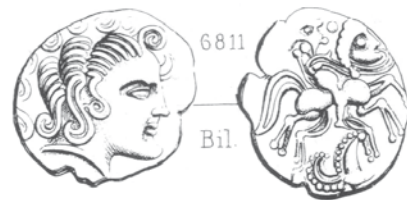
- Inv. MDB 2007.0.18, Statère en billon attribué aux Vénètes<sup>19</sup>, première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,34 g, 22 mm.

Avers : tête stylisée à droite et entourée de cordons perlés.

Revers : cheval androcéphale à gauche ; dessus, un aurige et dessous, une roue perlée à huit rayons et à moyeu pointé.



Référence : La Tour 6794, GM 490 et 537-541, DT 2299-2300.



Référence : La Tour 6811, GM 546-581, DT 2306-2309.



- Inv. MDB 2007.0.19, statère armoricain en billon à l'octopède d'attribution controversée (Vénètes, Redons, Lemovices Aremorici ?), première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,67 g, 21-22 mm.

Avers : tête stylisée à droite à la chevelure massive composée de trois mèches.

Revers : cheval androcéphale à droite dont les jambes sont doublées ; dessus, un cavalier tenant

<sup>19</sup> Lors de la mesure des poids et pour des monnaies supérieures à 5 g, notre balance a affiché une valeur inférieure de l'ordre de 3 à 4 cg par rapport à celles publiées par Colbert de Beaulieu. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis ... », p. 15, 8 (6,37 g).

<sup>20</sup> L.-P. DELESTRÉE et M. TACHE, *Nouvel atlas des monnaies gauloises*, p. 87.

<sup>21</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Essai d'attribution du type armoricain à l'octopède », *Annales de Bretagne*, 1961, p. 59-82 ; S. SCHEERS, « Monnaies celtiques », p. 127 (LEMOVICES AREMORICI ?), pl. XXXIII, 937-938 ; K. GRUEL et É. MORIN, *Les Monnaies celtes...*, p. 76-77, 170-171 (546-581).

Les six classes du monnayage de billon des Coriosolites ont été établies par Colbert de Beaulieu en s'appuyant sur l'évolution de la forme du nez de la tête stylisée à l'avvers<sup>22</sup>. Puis Katherine Gruel a mis en évidence la décroissance du titre en argent, permettant ainsi de déterminer la chronologie relative interne et de constater une dévaluation de l'ordre de 25 % entre deux groupes de classes (classes : VI, Vb et Va puis classes : IV, I, III et II)<sup>23</sup>. À partir du classement typologique des coins de droit, réalisé par Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu et Louis-Pol Delestrée, elle organise le classement des coins de revers qui permet une analyse plus fine des émissions monétaires en reliant les coins de droit et de revers et les différentes classes entre elles. En effet, elle met alors en évidence l'existence de coins de revers associés à des coins de droit de classes différentes notamment entre les classes Vb et Va, Va et IV d'une part, I et III d'autre part<sup>24</sup>.

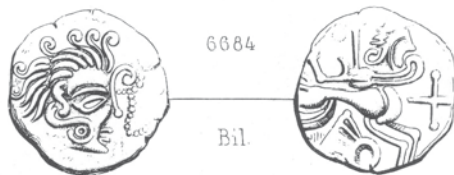
- Inv. MDB 2007.0.20, statère en billon des Coriosolites de la classe Vb, fin de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 5,86 g, 22-23 mm.



<sup>22</sup> Il fait ce travail principalement à partir des nombreuses trouvailles sur l'île de Jersey. J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, *Traité de numismatique celtique*, p. 101-103.

<sup>23</sup> K. GRUEL, *Le Trésor de Trébry (Côtes-du-Nord)*, p. 107 et 109, fig. 36.

<sup>24</sup> ID., *ibid.*, p. 49-56.



Avers : tête stylisée à droite et au nez en crosse.

Revers : cheval androcéphale à droite, dessus un aurige, dessous une lyre et devant une croix.

Référence : La Tour 6684, *GM* 633-703 et 705-714, *DT* 2333.

Remarque : marque à l'encre au revers « 12 ».

- Inv. MDB 2007.0.21, statère en billon des Coriosolites de la classe Vb, fin de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 5,11 g, 22-23 mm.



Description identique au précédent.

Marque à l'encre au revers « 13 ».

- Inv. MDB 2007.0.22, statère en billon des Coriosolites de la classe Vb, fin de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,67 g, 22 mm.



Description identique au précédent.

Marque à l'encre au revers « 14 ».

- Inv. MDB 2007.0.23, statère en billon des Coriosolites de la classe Vb<sup>25</sup>, fin de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 7,41 g, 23-25 mm.

Description identique au précédent.



- Inv. MDB 2007.0.24, statère en billon des Coriosolites de la classe V<sup>26</sup>, fin de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,65 g, 23-24 mm.

Description pratiquement identique au précédent, la croix devant le cheval n'est pas clairement visible.



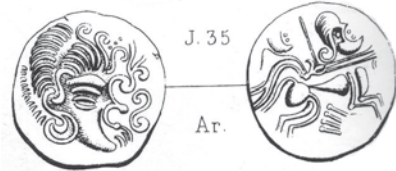
- Inv. MDB 2007.0.25, statère en billon des Coriosolites de la classe IV<sup>27</sup>, fin de la première moitié du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 5,54 g, 20-22 mm.

Avers : tête stylisée à droite.

Revers : cheval androcéphale à droite, dessus une tête coupée à droite symbolisant l'aurige et dessous une lyre.



Référence : La Tour J 35, GM 717-762 et 765-808, DT 2335.



- Inv. MDB 2007.0.26, statère en billon des Coriosolites de la classe I, milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,39 g, 21-22 mm.



Avers : tête stylisée à droite et au nez droit.

Revers : cheval androcéphale à droite, dessus une tête coupée stylisée regardant vers le haut et dessous un sanglier-enseigne à droite.

<sup>25</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis ... », p. 15, 2.

<sup>26</sup> Id., *ibid.*, p. 15, n° 6.

<sup>27</sup> Id., *ibid.*, p. 15, 1.

Référence : La Tour 6634, GM 809-841, DT 2336-38.

Marque à l'encre au revers « 1 ».



- Inv. MDB 2007.0.27, statère en billon des Coriosolites de la classe I, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,33 g, 21 mm.

Description identique au précédent.

Référence : La Tour 6634, GM 809-841, DT 2336-2338.

Marque à l'encre au revers « 2 ».



- Inv. MDB 2007.0.28, statère en billon des Coriosolites de la classe III, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,36 g, 18-21 mm.

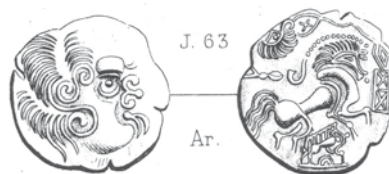


Avers : tête stylisée à droite et au nez en epsilon.

Revers : cheval androcéphale à droite, dessous un sanglier-enseigne à droite.

Référence : La Tour J28 et J63, GM 842-893 et 704, DT 2239.

Marque à l'encre au revers « 11 ».



- Inv. MDB 2007.0.29, statère en billon des Coriosolites de la classe III<sup>28</sup>, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 5,71 g, 21 mm.

Description identique au précédent.



- Inv. MDB 2007.0.30, statère en billon des Coriosolites de la classe III<sup>29</sup>, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 4,76 g, 21-22 mm.



<sup>28</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 15, 5.

<sup>29</sup> Id., *ibid.*, p. 15, 7.

Description identique au précédent.  
Traces de coups de burin à l'avvers.

- Inv. MDB 2007.0.31, statère en billon des Coriosolites de la classe II, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,62 g, 19-22 mm.



Avers : tête stylisée à droite et au nez droit.  
Revers : cheval androcéphale à droite, dessous un sanglier-enseigne à droite.  
Référence : La Tour 6598, GM 894-928, DT 2340-2341.  
Marque à l'encre au revers « 3 ».



- Inv. MDB 2007.0.32, statère en billon des Coriosolites de la classe II, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,39 g, 20 mm.



Description identique au précédent. Marque à l'encre au revers « 4 ».

- Inv. MDB 2007.0.33, statère en billon des Coriosolites de la classe II, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,23 g, 21-22 mm.



Description identique au précédent. Marque à l'encre au revers « 5 ».

- Inv. MDB 2007.0.34, statère en billon des Coriosolites de la classe II, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,21 g, 20-21 mm.



Description identique au précédent. Marque à l'encre au revers « 6 ».

- Inv. MDB 2007.0.35, statère en billon des Coriosolites de la classe II, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,13 g, 20 mm.



Description identique au précédent. Marque à l'encre au revers « 7 ».

- Inv. MDB 2007.0.36, statère en billon des Coriosolites de la classe II, milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,39 g, 20 mm.



Description identique au précédent. Marque peu visible à l'encre au revers « 8 ».

- Inv. MDB 2007.0.37, statère en billon des Coriosolites de la classe II, milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 5,68 g, 20-22 mm.



Description identique au précédent. Marque à l'encre au revers « 9 ».

- Inv. MDB 2007.0.38, statère en billon des Coriosolites de la classe II, milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 6,38 g, 18-21 mm.

Description identique au précédent. Marque à l'encre au revers « 10 ».



- Inv. MDB 2007.0.39, statère en billon des Coriosolites de la classe II<sup>30</sup>, milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C., 5,55 g, 21-23 mm.

Description identique au précédent.



### Les quinaires gaulois

Les quinaires gaulois en argent sont, à l'origine, souvent imités de deniers de la République romaine et sont alignés sur le poids du quinaire romain, équivalant au demi-denier. C'est particulièrement vrai pour les peuples gaulois des Éduens (région d'Autun), des Lingons (région de Langres) et des Séquanais (région du Doubs), historiquement appelée « zone du denier » par Jean-Baptiste Colbert de Beaulieu<sup>31</sup>.

<sup>30</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 15, 3.

<sup>31</sup> ID., *Traité de numismatique*, p. 271-277.

• Inv. MDB 2007.0.43, quinaire en argent<sup>32</sup> des Éduens à légende (hors flan) de revers VIIPOTAL ou VEPOTALOS, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 1,52 g, 12-15 mm.



Avers : imitation d'une tête à gauche de déesse romaine (Vénus ou Diane).

Revers : guerrier debout tenant une haste et un sanglier-enseigne (partiellement visible) de la main droite, et s'appuyant de la main gauche sur un long bouclier ovale.

Références : La Tour 4484, *RIG* 300 variété 1, *Scheers Rouen* 408-411, *Scheers Lyon* 858-860, *DT* 3215.



La frappe est antérieure à 52 av. J.-C. car quelques exemplaires ont été mis au jour dans les fossés d'Alésia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or). Malgré une carte de répartition des trouvailles largement dispersées, l'attribution aux Éduens semble justifié par le quinaire hybride signalé par Louis-Pol Delestrée. Cet exemplaire présente au droit, le type du quinaire éduen à la légende DVBNOCOV et au revers, le type au guerrier debout à la légende VIIPOTAL<sup>33</sup>.

• Inv. MDB 2007.0.44, quinaire en argent de la « zone du denier<sup>34</sup> », probablement des Éduens<sup>35</sup>, fin de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 1,68 g, 12-14 mm.

Avers : tête casquée à gauche.

Revers : cheval à gauche, cercle dessus et dessous.



Référence : La Tour 5252 var., *Scheers Rouen* 167-174, *Scheers Lyon* 335 et 337, *DT* 3188.



• Inv. MDB 2004.20.1, quinaire en argent de la « zone du denier » à la légende ARIVOS/ SANTONO, milieu du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C., 1,54 g, 11-12 mm.



Avers : tête casquée à gauche ; devant, des éléments de la légende [ARIVOS].

Revers : [ONOTNAS], légende rétrograde SANTONO, cheval galopant à droite ; dessous, un cercle perlé pointé. Au-dessus, des éléments de la légende [ONOTNAS].

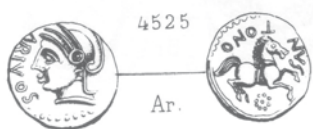
<sup>32</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 15, 18.

<sup>33</sup> L.-P. DELESTRÉE et M. TACHE, *Nouvel atlas des monnaies gauloises*, t. III, p. 76-77, 3211, 3214-3215.

<sup>34</sup> Id., *ibid.*, p. 16, 30.

<sup>35</sup> S. SCHEERS, *Un complément...*, p. 12, 5252 ; « Monnaies celtiques... », p. 76, 335-337.

Références : Lelewel Atlas, 1840, pl. V, n° 9 ; Lambert, 1844, pl. XI, n° 4-6 ; La Tour 4525, *Scheers Péronne* 208, *Scheers Rouen* 414-417, *Scheers Lyon* 853-854, *RIG* 47, *DT* 3265.



Il a été mis au jour lors de travaux dans un jardin jouxtant le site de Parc-ar-Groas, dans le quartier dit des « Quatre-Chemins » à Quimper<sup>36</sup>. Son inventeur, Louis Gallic, en a fait don au Musée en 2004. Pour Brigitte Fischer, l'attribution aux Santons semble peu sûre et n'est pas confirmée par la topographie des découvertes qui se répartit, pour environ la moitié des lieux de trouvaille, globalement en Gaule celtique<sup>37</sup>. Pour Simone Scheers, qui l'a attribué dans un premier temps aux « Incertaines du centre de la Gaule » puis rangé dans la catégorie des monnaies errantes de l'Ouest, la légende de revers pourrait seulement définir l'origine du personnage de l'avvers, ARIVOS le Santon, et n'apporte pas obligatoirement la preuve que cette monnaie ait été frappée pour ce peuple<sup>38</sup>. Ces monnaies sont directement imitées des deniers à la tête casquée de *Roma*. Selon Louis-Pol Delestrée, ce quinaire sans attribution précise fait partie de la « zone du denier<sup>39</sup> ». Les 67 exemplaires de ce type contenus dans la trouvaille de Vernon (Vienne), enfouie vers 45 av. J.-C., et l'absence dans les fossés d'Alésia (Alise-Sainte-Reine, Côte-d'Or) permettent d'envisager une date de frappe contemporaine ou légèrement postérieure à la guerre des Gaules.

• Inv. MDB 2007.0.45, quinaire à la légende SEQVANOIOTVOS<sup>40</sup> des Séquanes<sup>41</sup> ou des « Incertaines de l'est de la Gaule<sup>42</sup> », frappé avant 52 av. J.-C., 1,70 g, 13-14 mm.



Avers : tête humaine à gauche à la chevelure bouclée.

Revers : sanglier à gauche avec légende circulaire au dessus [SEQ]VANOIO[TVOS].

Références : La Tour 5351, *RIG* 260, *Scheers Lyon* 569-571, *DT* 3244.



La frappe est antérieure à 52 av. J.-C. car 16 exemplaires ont été mis au jour dans les fossés d'Alésia. Ces monnaies ont eu une longue circulation car des exemplaires très usés appartiennent à la trouvaille de Vernon, enfouie vers 45 av. J.-C., et à celle de Chantenay, enfouie vers 36 av. J.-C.

36 P. ABOLLIVIER et A. DANIEL, « Quimper, Les Quatre-Chemins », p. 50-52.

37 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU et B. FISCHER, *Recueil des inscriptions gauloises [RIG]*, vol. IV, p. 106-107.

38 S. SCHEERS, *Un complément...*, p. 10, 4525 ; « Monnaies celtiques... », p. 120, 853-854.

39 L.-P. DELESTRÉE et M. TACHE, *Nouvel atlas des monnaies gauloises*, t. III, p. 87-88, 3265.

40 J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 16, 29.

41 L.-P. DELESTRÉE et M. TACHE, *Nouvel atlas des monnaies gauloises*, t. III, p. 83, 3243-3244.

42 S. SCHEERS, *Un complément...*, p. 12, 5351 ; « Monnaies celtiques... », p. 93, 569-571.

• Inv. MDB 2007.0.46, quinaire<sup>43</sup> de l'est de la Gaule, 1,66 g, 12-14 mm.



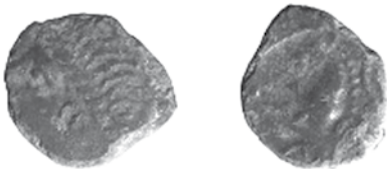
Avers : tête stylisée.

Revers : cheval probablement à gauche ; dessous, un dauphin (?).

Remarques : Colbert de Beaulieu a vu dans cet exemplaire, une monnaie du nord-est de la Gaule à la légende SOLIMA/COIMA (La Tour 9025, *RIG* 267). En ce qui nous concerne, il n'y a pas de certitude pour une détermination précise de cet exemplaire de conservation médiocre.

### Les bronzes gaulois

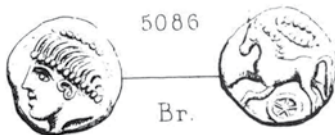
• Inv. MDB 2007.0.47, bronze<sup>44</sup> des Éduens dit « au bouclier », La Tène D2, 1,21 g, 10-12 mm.



Avers : tête stylisée à gauche à la chevelure hérissée.

Revers : cheval à gauche à la crinière perlée.

Référence : La Tour 5086, *Scheers Lyon* 366, *DT* 3240.



Remarque : 26 exemplaires ont été mis au jour sur l'*oppidum* de Bibracte<sup>45</sup>, au Mont-Beuvray (Saône-et-Loire et Nièvre).

• Inv. MDB 2007.0.48, bronze<sup>46</sup> probablement gaulois, 2,85 g, 15 mm.



Avers : tête figurative à droite et éléments de légende circulaire non identifiable.

Revers : animal à droite, probablement un cheval ou un lion.

Colbert de Beaulieu a émis, pour cet exemplaire, l'hypothèse d'un bronze attribué à l'île de Bretagne pour AMMINVS ou AMMINIVS selon les auteurs. Cette rare monnaie se caractérise au revers par un animal décrit par les numismates anglais comme un capricorne ou un hippocampe (Mack 315, Van Arsdell 195-1, Hobbs 2524). Il ne nous semble pas que ce soit le cas sur l'exemplaire du Musée départemental breton qui pourrait être un cheval ou un lion. Dans ce dernier cas, il pourrait alors s'agir d'un petit bronze des Lexoviens (région de Lisieux, *DT* 2491-2493)<sup>47</sup>. Cet exemplaire porte un coup de burin au revers, probablement une marque culturelle de démonétisation.

<sup>43</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 16, 31.

<sup>44</sup> ID., *ibid.*, p. 16, 32.

<sup>45</sup> K. GRUEL et L. POPOVITCH, *Les Monnaies gauloises et romaines...*, p. 168 et 285-286, n° 317-342.

<sup>46</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 16, 34.

<sup>47</sup> Je remercie Louis-Pol Delestrée pour m'avoir donné son avis sur cette monnaie en état de conservation médiocre et bien difficile à identifier (Correspondance du 18 janvier 2007).

## Les potins

De poids très variables, les potins gaulois sont des bronzes coulés contenant du cuivre, de l'étain et parfois du plomb. Certains types sont mis au jour dans des contextes archéologiques dès la première moitié du II<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>48</sup>, mais ils se généralisent principalement au cours du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. On les trouve généralement en concentration sur les sites de sanctuaire, mais aussi en contexte d'habitat ouvert comme sur les *oppida* où ils sont parfois fabriqués<sup>49</sup>. Le potin n'est pas fabriqué en Armorique et les exemplaires importés sont rares, plus particulièrement en Armorique occidentale, mais cependant présents sur les marges comme ceux dits « à la tête diabolique ». Traditionnellement attribués aux Turons, ces derniers sont cependant largement diffusés en Gaule avec une forte concentration en Indre-et-Loire, en Maine-et-Loire et dans la Sarthe<sup>50</sup>.

En ce qui concerne les potins conservés dans le médaillier, ils proviennent pratiquement tous de l'est de la Gaule. Mais, même si nous ne connaissons pas les lieux de trouvailles de ces exemplaires, on ne peut exclure systématiquement que ces potins puissent avoir été trouvés localement. D'ailleurs, des potins des Leuques ont déjà été signalés au XIX<sup>e</sup> siècle, « dans les environs de Lannion, de Lamballe et autres localités de Basse-Bretagne<sup>51</sup> ».

• Inv. MDB 2007.0.49, potin des Leuques (Gaule Belgique, région de Toul)<sup>52</sup>, 5,01 g, 17-20 mm.



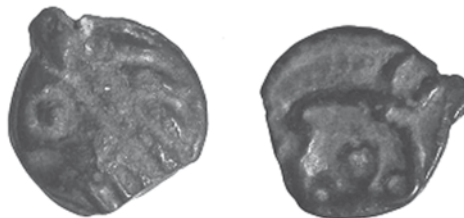
Avers : tête massive à gauche, la chevelure en trois grosses mèches.

Revers : sanglier à gauche. Dessous, un symbole ovale entouré de deux annelets à sa base.

Références : La Tour 9044, DT 225.



• Inv. MDB 2007.0.50, potin des Leuques<sup>53</sup>, 3,61 g, 17 mm.



Avers : tête massive à gauche, la chevelure en trois grosses mèches.

Revers : sanglier à droite. Dessous, un symbole ovale entouré de deux annelets à sa base.

Référence : DT 226.

<sup>48</sup> K. GRUEL et C. HASELGROVE, « Le développement de l'usage monétaire... », p. 127.

<sup>49</sup> Les fouilles de l'*oppidum* de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne), entre 1973 et 1984, ont mis en évidence la présence d'un atelier monétaire où ont été fabriqués des potins des Suessions et des monnaies en argent principalement surfrappées. J. DEBORD, « L'atelier monétaire gaulois... », p. 7-24, pl. I.

<sup>50</sup> F. BARTHÉLEMY, « Les potins à la tête diabolique », dans K. GRUEL (éd.) et UMR 126-6 CNRS/ENS, *Les Potins gaulois...*, p. 31, fig. 11 ; K. GRUEL et C. HASELGROVE, art. cité, p. 128, fig. 7.

<sup>51</sup> P.-L. LEMIERE, « Essai sur les monnaies gauloises... », p. 211, pl. I, 13-15.

<sup>52</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 15, 15.

<sup>53</sup> ID., *ibid.*, p. 15, 16.

- Inv. MDB 2007.0.51, potin des Leuques<sup>54</sup>, 5,41 g, 18-20 mm.  
Description identique au précédent.



- Inv. MDB 2007.0.52, potin des Leuques<sup>55</sup>, 4,23 g, 15-17 mm.

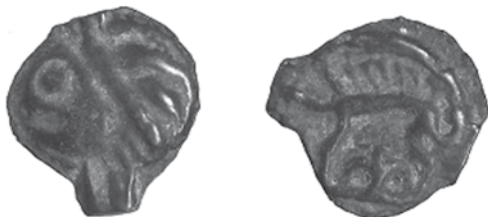


Avers : tête massive à gauche, la chevelure en trois grosses mèches.

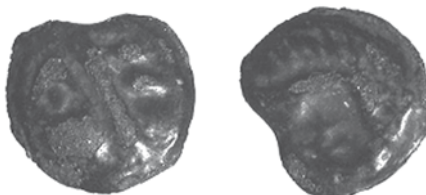
Revers : sanglier à gauche. Dessous, un symbole en forme de lys.

Références : La Tour 9078, DT 227.

- Inv. MDB 2007.0.53, potin des Leuques<sup>56</sup>, 3,83 g, 17-18 mm.  
Description identique au précédent.



- Inv. MDB 2007.0.54, potin des Leuques<sup>57</sup>, 5,29 g, 15-17 mm.  
Description identique au précédent.



- Inv. MDB 2007.0.55, potin des Leuques<sup>58</sup>, 4,63 g, 15-20 mm.



Avers : tête massive à gauche, la chevelure en trois grosses mèches.

Revers : sanglier à gauche. Dessous, un symbole en forme de lys.

Référence : DT 227A.

<sup>54</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 15, 14.

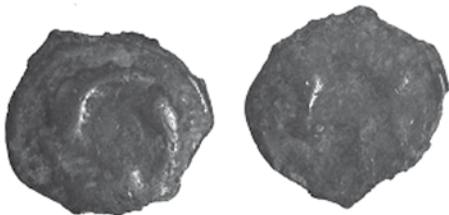
<sup>55</sup> ID., *ibid.*, p. 15, 10.

<sup>56</sup> ID., *ibid.*, p. 15, 17.

<sup>57</sup> ID., *ibid.*, p. 15, 23.

<sup>58</sup> ID., *ibid.*, p. 15, 11.

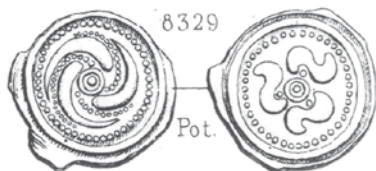
- Inv. MDB 2007.0.56, potin dit « aux 3 poissons » des Lingons<sup>59</sup>, 2,99 g, 16-17 mm.



Avers : trois poissons autour d'un globule.

Revers : trois « S » autour d'un globule.

Référence : La Tour 8329, *Scheers Péronne* 132-133, *Scheers Lyon* 481-492, *DT* 3261.



Remarque : la fabrication est antérieure à 52 av. J.-C. car un exemplaire a été mis au jour dans les fossés d'Alésia.

- Inv. MDB 2007.0.57, potin dit « à la grosse tête »<sup>60</sup>, large centre-est de la Gaule (intégrant le territoire suisse occidental), 2,32 g, 17-20 mm.



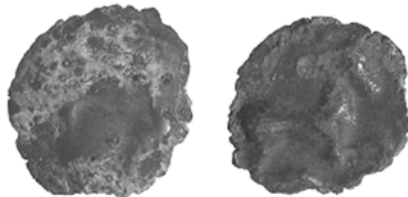
Avers : tête massive à gauche avec un bandeau lisse composé de trois rais parallèles.

Revers : taureau à gauche à la queue en S.

Référence : La Tour 5401 var., *Gallia* 1995 A11, 1 ; *DT* 3089.

Remarque : anciennement attribués aux Séquanes, les types « à la grosse tête » présentent en fait une large zone de diffusion<sup>61</sup>.

- Inv. MDB 2007.0.58, potin des Éduens<sup>62</sup>, 2,64 g, 15-17 mm.

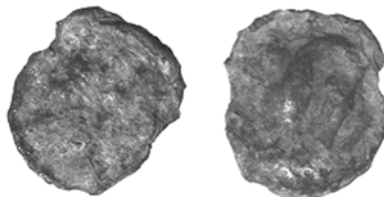


Avers : tête probablement à droite.

Revers : taureau dit « tricornu » à droite.

Références : La Tour 5253, *DT* 3204.

- Inv. MDB 2007.0.59, potin probablement des Éduens<sup>63</sup>, 2,46 g, 15-18 mm.



Avers : illisible.

Revers : oiseau à la tête à droite et aux ailes déployées.

Références : voir La Tour 5275, *Scheers Lyon* 373, *DT* 3205.

<sup>59</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... » p. 15, 20.

<sup>60</sup> ID., *ibid.*, p. 15, 12.

<sup>61</sup> K. GRUEL et C. HASELGROVE, art. cité, p. 128, fig. 7.

<sup>62</sup> J.-B. COLBERT DE BEAULIEU, « Monnaies de jadis... », p. 15, 13.

<sup>63</sup> ID., *ibid.*, p. 15, 21.

### Liste des abréviations des références numismatiques

**DT** : DELESTRÉE (Louis-Pol) et TACHE (Marcel), *Nouvel atlas des monnaies gauloises ; I. de la Seine au Rhin*, Saint-Germain-en-Laye, 2002, 136 p., pl. I-XXIX ; *II. de la Seine à la Loire moyenne*, Saint-Germain-en-Laye, 2004, 149 p., pl. I-XXVI ; *III. La Celtique, du Jura et des Alpes à la façade atlantique*, Saint-Germain-en-Laye, 2007, 176 p., pl. I-XXXII.

**GM** : GRUEL (Katherine) et MORIN (Éric), *Les Monnaies celtes du musée de Bretagne*, Musée de Bretagne-Maison Florange, 1999, 206 p.

**La Tour** : LA TOUR (Henri DE), *Atlas de monnaies gauloises*, Paris, 1892, pl. I-LV ; SCHEERS (Simone), *Un complément à l'Atlas de monnaies gauloises de Henri de La Tour*, 1992, 41 p. ; *Atlas de monnaies gauloises*, mis à jour par FISCHER (Brigitte), Paris, 1999.

**RIG** : COLBERT DE BEAULIEU (Jean-Baptiste) et FISCHER (Brigitte), *Recueil des inscriptions gauloises. Volume IV, Les légendes monétaires*, XLV<sup>e</sup> supplément à *Gallia*, Paris, 1998, 564 p.

**Scheers Lyon** : « II : Monnaies celtiques », dans BRENOT (Claude) et SCHEERS (Simone), *Les Monnaies massaliètes et les monnaies celtiques*, musée des Beaux-Arts de Lyon, Louvain, 1996, 182 p., 44 pl.

**Scheers Péronne** : SCHEERS (Simone), *Les Monnaies gauloises de la collection A. Dannicourt à Péronne (France, Somme)*, Bruxelles, 1975, 121 p., 24 pl.

**Scheers Rouen** : SCHEERS (Simone), *Monnaies gauloises. Musée départemental des antiquités, Rouen*, Rouen, 1978, 255 p., 47 pl.

\*

\* \*

### Bibliographie

ABOLLIVIER (Philippe), COLLIN (Guy) et GALLIOU (Patrick), « Les monnaies d'or des Osismii au cavalier armé, nouvelles découvertes », *Études celtiques*, vol. XXXII, 1996, p. 65-72.

ABOLLIVIER (Philippe) et DANIEL (Alain), « Notices d'archéologie finistérienne (année 2003), Quimper, Les Quatre-Chemins », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 50-52.

ABOLLIVIER (Philippe), GUERRA (Maria Filomena), Le BIHAN (J.-Paul), FOUQUET (Y.), ETOUBLEAU (J.) et CAMBON (P.), « Apports de deux monnaies découvertes lors des fouilles d'Ouessant (Finistère) à l'étude du monnayage osisme », *Revue archéologique de l'Ouest*, n° 20, 2003, p. 161-169.

ABOLLIVIER (Philippe) et SALAÜN (Gildas), « Catalogue analytique des monnaies osismes du Musée départemental Dobrée à Nantes », *Annales de la Société bretonne de numismatique et d'histoire*, 2005, p. 10-17.

BRENOT (Claude) et SCHEERS (Simone), *Les Monnaies massaliètes et les monnaies celtiques*, musée des Beaux-Arts de Lyon, Louvain, 1996, 182 p., 44 pl.

COLBERT DE BEAULIEU (Jean-Baptiste), « Notices de numismatique celtique », *Annales de Bretagne*, t. LXI, n° 2, 1954, p. 258-294.

— « Notices de numismatique celtique », *Annales de Bretagne*, t. LXII, n° 1, 1955, p. 153-180.

— « Notices de numismatique celtique armoricaine », *Annales de Bretagne*, t. LXVIII, n° 1, 1961, p. 42-87.

— *Traité de numismatique celtique*. I, La numismatique des ensembles, Paris, 1973, 454 p.

— « Monnaie de jadis et de naguère en Bretagne armorique (II) », *Archéologie en Bretagne*, n° 9, 1976, p. 15-16.

DANIEL (René), « La Société archéologique du Finistère. Un siècle d'activités (1873-

1973) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIX, 1972/2, p. 431-498.

DEBORD (Jean), « L'atelier monétaire gaulois de Villeneuve-Saint-Germain (Aisne) et sa production », *Revue numismatique*, 6<sup>e</sup> série, t. XXXI, 1989, p. 7-24, pl. I.

GRUEL (Katherine), *Le Trésor de Trébry (Côtes-du-Nord)*, Paris, 1981, 178 p. (Collection Études de numismatique celtique I).

GRUEL (Katherine) [éd.] et UMR 126-6 CNRS/ENS, *Les Potins gaulois, typologie, diffusion, chronologie. État de la question à partir de plusieurs contributions*, *Gallia*, n° 52, Paris, 1996, 144 p.

GRUEL (Katherine) et HASELGROVE (Colin), « Le développement de l'usage monétaire à l'âge du fer en Gaule et dans les régions voisines », dans HASELGROVE (Colin) [dir.], *Celtes et Gaulois, l'archéologie face à l'histoire, 4 : les mutations de la fin de l'âge du fer*, Actes de la table ronde de Cambridge, 7-8 juillet 2005, Glux-en-Glenne, Bibracte,

Centre archéologique européen, 2006, p. 117-138 (Bibracte, 12/4).

GRUEL (Katherine) et POPOVITCH (Laurent), *Les Monnaies gauloises et romaines de l'oppidum de Bibracte*, Glux-en-Glenne, Centre archéologique européen, 2007 (Collection Bibracte 13), p. 168 et 285-286, n° 317-342.

KRUTA (Venceslas), *Les Celtes. Histoire et dictionnaire. Des origines à la romanisation et au christianisme*, Paris, 2000, 1020 p.

LAMBERT (E.), « Note sur des monnaies gauloises trouvées près de Quimper », *Revue numismatique*, t. I, 1836, p. 1-4.

— *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, I, Paris-Bayeux, 1844, 163 p., 13 pl.

LEMIÈRE (Pascal-Louis), « Essai sur les monnaies gauloises de la Bretagne armoricaine », *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. III, 1851, p. 203-235, 3 pl.

LE STUM (Philippe) [dir.], *Le Musée départemental breton – Quimper*, 2007, 96 p.

# Mise au point sur les enceintes et les cairns du Menez-Hom (Finistère)

par Jean Mornand

Dans le dernier tome (CXXXV) de notre Société, paraissait, fin 2007, un article intitulé « Les enceintes médiévales du Porzay » sous la signature de trois auteurs<sup>1</sup>. On y trouve un paragraphe sur « Les très grands enclos » dont trois d'entre eux se trouvent dans le secteur de Sainte-Marie du Menez-Hom. Bien que les auteurs aient conscience que les sites mentionnés aient donné lieu à de nombreuses confusions, ils ne les ont pas clarifiées. Nous avons résolu pratiquement le problème dans notre ouvrage paru en juin 2005, *Préhistoire et protohistoire en Presqu'île de Crozon*, t. II.

Nous allons examiner ici les éléments à l'origine des erreurs et confusions faites à leur sujet, pendant plus d'un siècle.

1° L'appellation Menez-Hom recouvre toute la chaîne de montagnes comprenant cinq sommets et non pas trois ou quatre, comme il en est souvent fait état. Du sud-ouest au nord-est on trouve (voir carte) :

- le Menez-Yan (altitude 162 m) sur Plomodiern ;

- le Menig (altitude 248 m) sur Saint-Nic ;
- le Menez-Hielc'h (altitude 298 m) sur Saint-Nic ;
- le Yed (altitude 330 m) sur Dinéault ;
- le Yedig (altitude 267 m) sur Dinéault.

La partie « le Yed », connue de tous les touristes, sommet le plus élevé, auquel on accède actuellement facilement en voiture, est souvent pris pour tout « le Menez-Hom ». Quand, dans un texte, on lit « deuxième sommet », duquel s'agit-il ? Les deux sommets en extrémité sont ignorés par la plupart des auteurs, notamment le Yedig, important par la présence d'un grand cairn.

2° L'ensemble des enceintes, des cairns et des tombelles du massif montagneux du Menez-Hom est à répartir sur les trois com-

---

<sup>1</sup> V. LE QUELLEC, M. LE GOFFIC, J. PEUZIAT, « Les enceintes médiévales du Porzay (Finistère) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 37-69.

munes de Plomodiern, Saint-Nic et Dinéault<sup>2</sup>. On pourrait y ajouter de petits enclos et des tombelles sur Trégarvan. Plusieurs monuments sont en limite de deux communes et de ce fait, des erreurs de situation ont été commises à leur sujet.

3° Le premier cadastre pour la commune de Dinéault date de 1811, celui de Saint-Nic de 1813. Certaines parcelles ont changé quatre fois de numérotation en un siècle et demi, provoquant des confusions. C'est le cadastre de 1848 qui fait habituellement référence comme cadastre napoléonien.

4° Des erreurs ont été parfois introduites dans la transformation des anciennes mesures de longueurs (toises, pas, pied) en mètres, ne permettant plus d'avoir une idée exacte de l'étendue ou de la forme d'un camp ou d'une enceinte.

À partir de ces différents critères, nous avons pu situer exactement les enceintes et les cairns du Menez-Hom.

## Les enceintes du Menez-Hom

**Enceinte Ar C'horn Tro :** commune de Dinéault, section E n° 234 (1811), n° 2 (1848), n° 82 (1938) et n° 88 à 90 (1974). Nous en avons donné une bonne photo dans notre ouvrage<sup>3</sup>, p. 237. Sans reprendre tous les auteurs qui en ont parlé, mentionnons seulement Halna du Fretay qui, dans deux publications à un an d'intervalle, dans ses textes d'interprétation difficile, a mêlé Ar C'horn Tro avec Ar Hiel'h<sup>4</sup>. Paul du Chatellier<sup>5</sup>, en 1907, a bien situé sur Dinéault la parcelle n° 234, mais sans préciser qu'il s'agissait du cadastre de 1811. Elle était devenue, entre-temps, n° 2 en 1848. P.-R. Giot<sup>6</sup>, qui s'était basé sur le n° 234 pour rechercher l'oppidum, ne l'a évidemment pas trouvé. Il a prospecté une parcelle de Kernalivet, sans résultat.

**Menez-Hiel'h :** commune de Saint-Nic, section C n° 574 (1848), n° 73 et 74 (1972), enceinte circulaire dite camp de Ménehom

par Bachelot de La Pylaie<sup>7</sup>. Sa forme est plutôt ovalaire, non anguleuse. Elle est formée d'un entassement de blocs de taille décimétrique (jusqu'à 50 cm) et sa structure n'a rien à voir avec l'enclos précédent. Elle fait plutôt penser à une enceinte défensive<sup>8</sup>. P. du Chatellier en 1907 la cite par erreur sur la commune de Plomodiern, et J. Thomas<sup>9</sup>, en 1966, la place, aussi par erreur, sur le sommet du Menig. Dans les années 1960, M<sup>e</sup> Conan, notaire à Telgruc, a informé la Société archéologique du Finistère qu'un entrepreneur s'approvisionnait en pierres de construction dans les remparts préhistoriques qui forment une double enceinte. Ni les plans du cadastre, ni les photos aériennes ne révèlent que l'enceinte était double. Peut-être s'agissait-il, en 1960, d'une carrière en exploitation touchant de près l'enceinte au sud ?

**Parc ar C'herc'h :** Sainte-Marie du Menez-Hom, commune de Plomodiern, section E n° 244 (1851). Cette enceinte de forme pentagonale a été découverte en 1994 par P. Maguer<sup>10</sup>. Rien ne permet d'affirmer qu'il

<sup>2</sup> Dinéault, « formé avec le vieux breton *din* "colline fortifiée", correspondant du gallois *din* et du gaulois *dunon*, [et] de *heol* : il pourrait s'agir du breton *heol* "soleil", en vieux breton *houl*, en moyen breton *heul* », B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communes, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 60.

<sup>3</sup> J. MORNAND, *Préhistoire et protohistoire en Presqu'île de Crozon*, t. II, Crozon, Association Etre Daou Vor, 2005, 436 p., ill.

<sup>4</sup> M. HALNA DU FRETAY, « Les cromlechs de Menez-C'hom », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIX, 1892, p. 166-168 ; « Les sanctuaires gaulois », *ibid.*, t. XX, 1893, p. 108-118.

<sup>5</sup> P. DU CHATELLIER, *Les Époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 171.

<sup>6</sup> Note manuscrite inédite de P.-R. Giot, Service régional de l'archéologie, Rennes.

<sup>7</sup> BACHELOT DE LA PYLAIE, *Études archéologiques*, 1850. Reprint Société archéologique du Finistère, 1970, p. 202.

<sup>8</sup> Voir photo à la page 186 de notre ouvrage.

<sup>9</sup> J. THOMAS, *Plomodiern en Porzay*, Quimper, 1966, p. 17.

<sup>10</sup> P. MAGUER, *Les Enceintes fortifiées protohistoriques du Finistère*, rapport n° 1216, 1994.

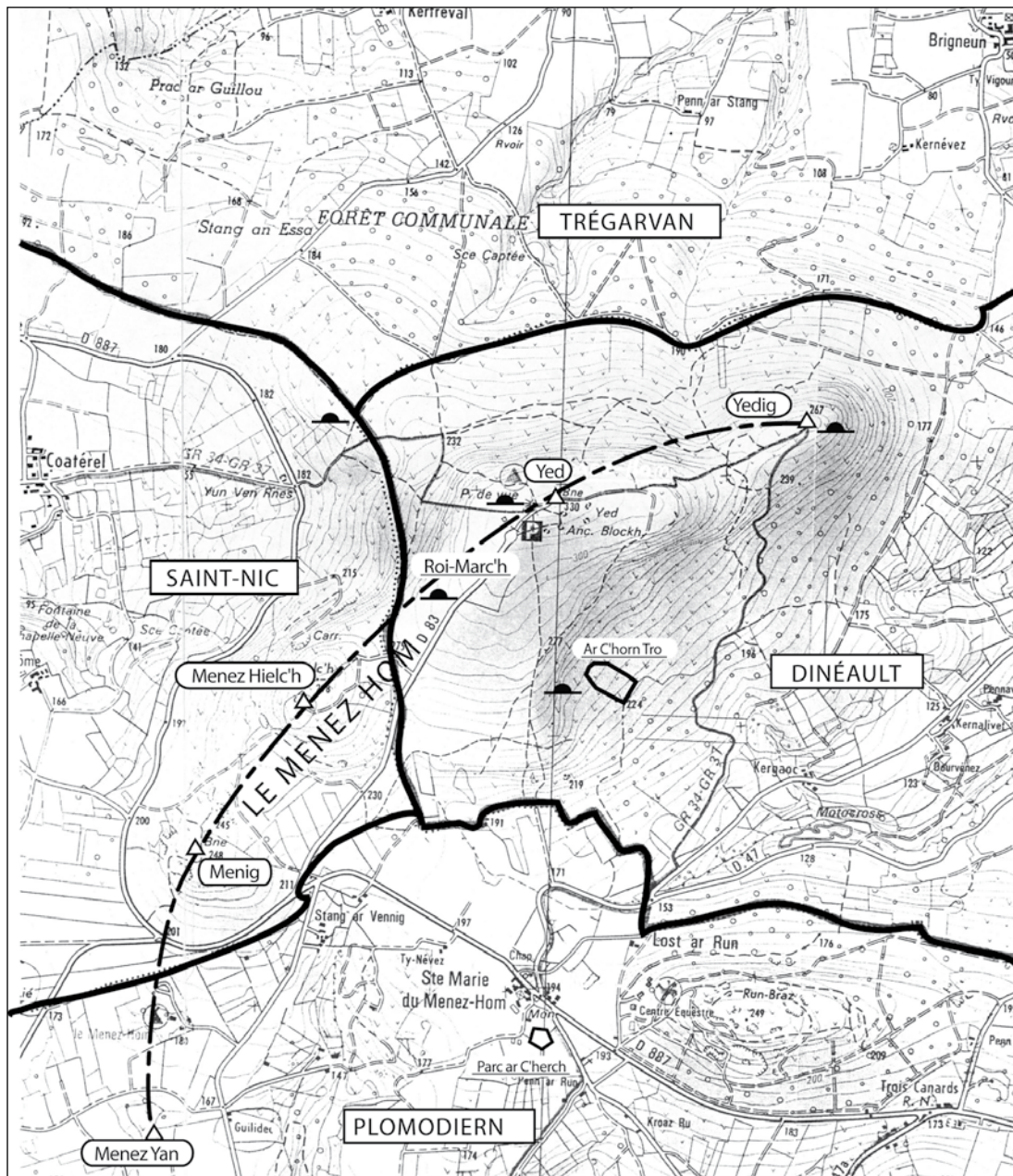


Fig. 1. – Les grandes enceintes et cairns du Menez-Hom.

s'agisse de celle citée par Bachelot de La Pylaie dans son ouvrage, p. 210, et qui était plutôt médiocre, près des maisons de Stang-ar-Vennig.

## Les cairns du Menez-Hom

**Cairn du Yed :** c'était le plus imposant, 40 pas (= 30 m) de diamètre, selon Bachelot de La Pylaie. La reproduction de l'ancienne carte postale que nous donnons p. 227, dans notre ouvrage, donne encore une idée de son étendue. Il avait été bouleversé au début du XIX<sup>e</sup> siècle par les ingénieurs chargés de dresser la carte d'état-major, puis par les travaux des troupes d'Occupation durant la dernière guerre. Halna du Fretay, qui l'avait fouillé, avait seulement trouvé au centre une corbeille de pierres avec des cendres. Actuellement les restes des pierres ont été enrobés dans le béton, à la base de la table d'orientation.

**Cairn du Yedig :** il a été cité pour la première fois par Bachelot de La Pylaie en 1850. Il le disait fort considérable. On peut encore l'observer et voir qu'il a été plus ou moins bouleversé (voir notre photo, p. 229).

**Cairn à l'ouest d'Ar C'horn Tro :** ce cairn, appelé tumulus dans un compte rendu de séance du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, en 1892 (p. XLII) a été confondu avec l'enceinte. En fait, le cairn se trouve sur la pente dominant l'enceinte. Nous en donnons une bonne photo, p. 230 de notre ouvrage.

**Cairn dit « Tombeau du roi Marc'h »,** selon la légende. Il est cité par Bachelot de La Pylaie en 1850. Situé dans le vallon entre le Menez Hielc'h et le Yed, il a été bien décrit par Le Men<sup>11</sup>. J. Thomas en donne une bonne photo dans son ouvrage<sup>12</sup>. Notons aussi que nous avons commis une erreur, en reproduisant à nouveau p. 231 le texte d'Halna du Fretay relatif au cairn du Yed p. 227. C'est le faible diamètre (10 m) par rapport à la

dimension donnée par Bachelot de La Pylaie, diamètre 40 pas (30 m) qui nous a induit en erreur. Le « tombeau du roi Marc'h » est en piteux état, mais toujours visible, à 600 m du Menez Hielc'h (Saint-Nic), sur la commune de Dinéault, en bordure d'un sentier conduisant à Trégarvan.

**Cairn sur Saint-Nic, à la base ouest du Yed :** mentionné sous le terme de galgal par P. du Chatellier<sup>13</sup>, mais par erreur sur la commune de Plomodiern. Nous l'avons retrouvé au voisinage d'un pointement rocheux naturel. Il mesure environ 8 m de diamètre.

Il faudrait ajouter à ces cinq cairns des centaines de petits tumulus de pierrailles observés surtout par le docteur Vourch, sans situation exacte. Bon nombre de ces tombelles se trouvent au voisinage des grands cairns ci-dessus. Si l'on regroupe les observations de ceux qui ont eu la curiosité de voir ce que contenaient ces cairns et tombelles, inviolées jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on constate qu'ils (ou elles) ne contenaient que des vestiges d'incinération. On les considère comme datant de l'âge du fer. Quelques-unes ont révélé des urnes, d'autres des petits coffres en pierre ou en ardoise, mais vides en général de tout mobilier. Nous en avons vu de nombreuses excavées au centre et colonisées par des myrtilles. Il est possible que d'autres tas de cailloux ne soient que les résultats d'épierrage datant du XIX<sup>e</sup> siècle.

## Conclusion

Il est très difficile d'analyser tous les textes relatifs aux monuments et sites archéologiques du Menez-Hom répartis sur au moins 1 200 hectares de landes incultes. Les auteurs

<sup>11</sup> R.-F. LE MEN, communication à la séance du 6 octobre 1877, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. V, 1877-1878, p. 126-127.

<sup>12</sup> J. THOMAS, *op. cit.*, p. 18.

<sup>13</sup> P. DU CHATELLIER, *op. cit.*, p. 173.

successifs se répètent plus ou moins les uns les autres, sans avoir eux-mêmes vérifié sur le terrain, conduisant ainsi à d'inévitables confusions. Beaucoup d'observations ont été faites au XIX<sup>e</sup> siècle et dans la première moitié du XX<sup>e</sup>, à l'époque où les troupeaux parcouraient la montagne, quand les paysans exploitaient la lande. Actuellement, la plupart des anciens sentiers abandonnés ont disparu. D'autres sont apparus avec les randonneurs

ou avec les soldats du feu lors des incendies. Les mégalithes, dolmens et menhirs, s'ils n'ont pas complètement disparu, présentent des vestiges méconnaissables.

Peut-être, lorsque l'ensemble du Menez-Hom sera devenu propriété publique, il sera possible de reprendre une étude d'ensemble en faisant des relevés systématiques avec coordonnées GPS.

## Résumé

Le Menez-Hom est formé de cinq sommets dont deux sont très fréquentés par les touristes. Les textes anciens concernant l'archéologie pré- ou protohistorique ont fait l'objet de nombreuses confusions. L'auteur, après avoir analysé les sources d'erreurs, fait le point sur les sites majeurs, enceintes et cairns, dans l'espoir futur d'une étude précise des vestiges encore observables.

## Abstract

The Menez-Hom is a group of five hills, two of which are much frequented by tourists. There is much confusion in early studies dealing with the Prehistory of this area. In the following study, aiming at a future comprehensive survey of monuments still visible above ground, the sources of various errors are reviewed and major sites – cairns and earthworks – examined.

## Diverradur

Ar Menez-C'hoimm ez a pemp kern d'ober anezañ, diw anezo gwall zarempredet gant an douristed. Ar skridoù kozh o tennañ d'an arkeologiezh-ragistor, pe – kentañ – istor e kaver enno traou mesket e-leizh. Amañ, divesket gantañ ar perag eus ar mankoù, e laka ar skrivagner peb tra en e res, ewid pezh a sell an takadoù pennañ, ar c'hlosadurioù, ar c'harnoù, esper gantañ ouzhpenn e teuio diwezatoc'h ur studiadenn rik eus an aspadennoù a c'heller, ewid c'hoazh, peurselled outo.

***PATRIMOINE, ART ET HISTOIRE***



# Monuments et objets d'art du Finistère études, découvertes, restaurations (année 2007)

## CAMARET

### Batteries de Kerbonn

#### *De la maçonnerie au béton*

L'impressionnant ensemble constitué par les batteries de Kerbonn est situé à droite de la route conduisant de Camaret à la pointe de Pen-Hir, à environ 1,5 km au nord de ladite pointe. Dès l'abord, il se signale par la présence de casemates – verrues sur la lande caillouteuse – dont l'une abrite aujourd'hui le musée de la bataille de l'Atlantique. Pour notre propos, l'intérêt majeur du site de Kerbonn repose sur la surimposition, dans le même lieu, des infrastructures de l'extrême fin du XIX<sup>e</sup> siècle (batterie de mortiers, magasins et logements, soute à munitions), d'entre les deux guerres (batterie de 164 mm) et, à partir de 1941, des ouvrages allemands. Mieux que nulle part ailleurs est ici sensible le « saut » entre la construction maçonnée et la construction bétonnée.

La pointe de Pen-Hir, prolongée en mer par les récifs des Tas-de-Pois, représente l'un

des plus spectaculaires affleurements de la formation appelée depuis longtemps par les géologues « grès armoricain ». La renommée de cet ensemble s'est même étendue au-delà de nos frontières : dans le nord-ouest de l'Espagne, les mêmes roches ne sont-elles pas dénommées « quartzites armoricanas » ! Ces roches blanches, extrêmement dures, en bancs épais, forment de superbes falaises, atteignant une soixantaine de mètres au-dessus de la mer. Leur stérilité est telle que la végétation se fait rare, le sol est jonché de blocs. C'est dans cette terre ingrate que se sont implantées les batteries successives qui faisaient de Kerbonn un des points majeurs dans la défense des approches de Brest. Les ouvrages français en maçonnerie de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle sont situés dans une étroite et profonde excavation qui s'allonge du sud au nord, vers la limite du plateau, en bordure de la falaise.

Le creusement de la tranchée et, éventuellement, les affleurements naturels voisins, ont fourni, avec surabondance, les moellons

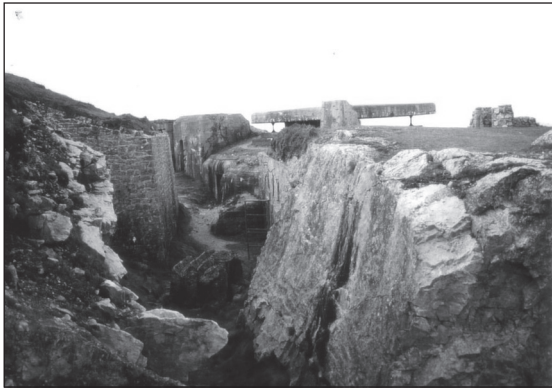


Fig. 1. – Camaret, tranchée de *Kerbonn*.  
Profonde tranchée, creusée dans le grès armoricain, de teinte blanchâtre, massif (premier plan à droite) ou fracturé (premier plan, à gauche), avec, au second plan, implantation des ouvrages en béton.  
Cliché Louis Chauris.



Fig. 2. – Camaret, tranchée de *Kerbonn*.  
Au premier plan, magasins et logements pour les desservants de la batterie française. Élévation du mur en moellons de grès armoricain. Encadrement des ouvertures en pierres de taille, soigneusement façonnées dans le kersanton gris. À l'arrière-plan, installations en béton.  
Cliché Louis Chauris.

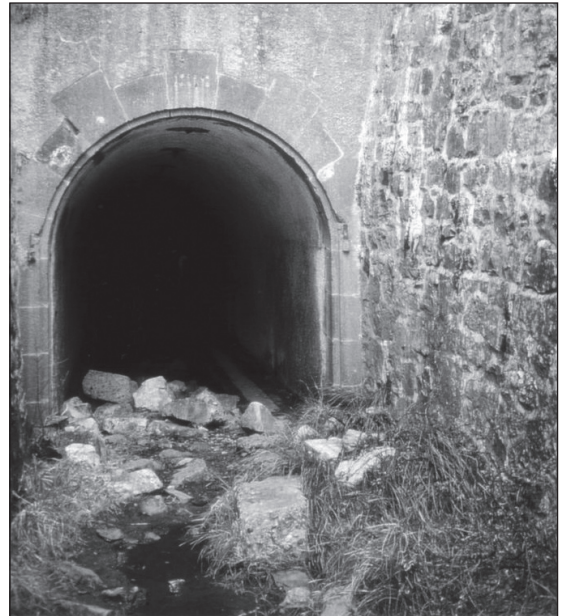


Fig. 3. – Camaret, entrée du souterrain de *Kerbonn*, menant vers la soute aux munitions.  
À droite, parement de la tranchée d'accès, en moellons de grès armoricain. Porte en plein cintre, avec entourage en kersanton gris.  
Cliché Louis Chauris.

nécessaires aux anciennes infrastructures. Si la ténacité et la dureté des grès entraînent un façonnement difficile, se traduisant par l'irrégularité dans la morphologie et dans la dimension des moellons, elles assurent une résistance à toute épreuve aux altérations météoriques. Ce matériau forme la muraille bordant la tranchée d'accès à la soute aux munitions. Il constitue aussi les élévations des magasins et logements édifiés dans la tranchée, ainsi que le parapet de la batterie. Des blocs naturels éboulés encombrant aujourd'hui, çà et là, le fond de la tranchée.

Le kersanton gris – du type Hôpital-Camfrout – est la seule pierre d'appareil mise

## CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU

### Viaduc sur la ligne Carhaix-Châteaulin

#### *Un ouvrage d'art à conserver*

Si les ouvrages d'art et les terrassements exécutés pour l'établissement des chemins de fer à voie métrique dans le Finistère ont été nettement moins considérables que ceux entrepris lors de la construction des voies ferrées à voie normale qui les ont précédées<sup>1</sup>, il n'en demeure pas moins vrai que ces travaux – aujourd'hui pour la plupart tombés dans l'oubli – restent dignes de retenir l'attention.

À titre d'exemple, on présente ici quelques informations inédites sur la ligne Carhaix-Châteaulin dont le tracé a été entrepris au début du XX<sup>e</sup> siècle. Un siècle plus tard, un seul ouvrage d'art important est encore fonctionnel, mais avec une destination différente : le viaduc qui enjambe l'Aulne dans la ville de Châteaulin et qui porte le millésime 1906, est aujourd'hui transformé en pont routier et, comme tel – bien qu'à sens unique – rend d'incalculables services à la circulation automobile. Mais un autre viaduc, perdu dans la campagne, près de Châteauneuf-du-Faou, doit aussi être pris en considération.

Le procès-verbal de reconnaissance de la ligne précitée, entre Carhaix et Pleyben, dressé le 26 mars 1904, présente une description succincte du tracé<sup>2</sup>. Ledit tracé est très sinueux : la longueur cumulée des alignements droits s'élève seulement à 49 % ; celle des courbes atteint 51 % ; le plus petit

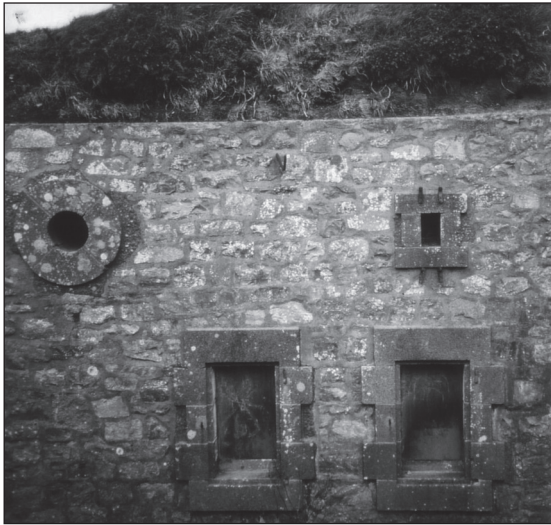


Fig. 4. – Camaret, vue partielle des abris de *Kerbonn*.

Entourage des ouvertures en kersanton.  
Mur en grès armoricain.  
Cliché Louis Chauris.

ici en œuvre. Son façonnement est particulièrement soigné. En témoigne l'entourage de la porte en plein cintre donnant accès au souterrain menant à la soute aux munitions, les encadrements des ouvertures (portes et fenêtres) des magasins et logements pour les desservants, le couronnement du parapet de la batterie dont les grands éléments sont localement décelés et tombés au pied dudit parapet.

Comme dans tous les ouvrages du Mur de l'Atlantique, le béton règne en maître. Dans l'état actuel de nos recherches, nous n'avons pu encore préciser d'où proviennent les pierres employées ici pour la confection de ce béton. Rappelons seulement que, sur les côtes, les galets ont été surexploités dans ce but, le cordon de la baie d'Audierne – Ero Vili – étant sans conteste, le principal site d'extraction.

Louis Chauris

<sup>1</sup> Qu'il suffise d'évoquer le viaduc de Morlaix (longueur totale mesurée au parapet : 292,02 m ; hauteur maximale depuis le rocher qui a reçu les fondations jusqu'au sommet du parapet : 63,26 m) et le viaduc de l'Aulne – dit aussi de Guily-Glas (respectivement 357 m et 48,40 m), ou encore les remblais du Douron (450 000 m<sup>3</sup>). Se reporter à L. CHAURIS, « L'approvisionnement en pierres de construction des ouvrages d'art dans le Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 1997, p. 217-255.

<sup>2</sup> Arch. dép. Finistère, 5 S 81.

rayon des courbes, de 150 m, a été utilisé huit fois ; le plus petit alignement droit entre deux courbes en sens contraire n'est que de 65,53 m. C'est assez dire que la vitesse restera limitée.

En vue de réduire les coûts au maximum, il importe d'obtenir un équilibre entre les déblais et les remblais – objectif qui a généralement été atteint dans le tracé envisagé. Les plus grands remblais sont ceux de la vallée du ruisseau de Kerannou (47 800 m<sup>3</sup>) et de celle du Ster-Goanez (57 700 m<sup>3</sup>). Pour éviter un énorme volume de remblais à la traversée de la profonde vallée du Moulin-Neuf, à 3 km au NNE de Châteauneuf-du-Faou, il s'est avéré indispensable d'envisager un grand ouvrage d'art, grâce auquel les remblais n'ont atteint que 38 500 m<sup>3</sup>. La vallée a été ainsi franchie par un élégant viaduc curviligne en maçonnerie, à cinq arches de 12 mètres, construction de loin la plus considérable du tronçon étudié ici.

Les documents archivistiques consultés ne livrent aucune information sur la provenance des pierres mises en œuvre. Toutefois, l'examen *in situ* de l'ouvrage permet de pallier cette lacune, tout au moins en ce qui concerne les parements vus. Les éléments de blocage à l'intérieur du viaduc ne peuvent évidemment pas être observés ; cependant, il est probable qu'il s'agisse de schistes compacts recueillis lors du creusement des tranchées avoisinantes. Les éléments des parements vus appartiennent à deux matériaux différents, que l'observateur familiarisé avec les roches bretonnes n'a aucune peine à identifier.

- La diorite de Plélauff, dans les Côtes-d'Armor actuelles, caractérisée par ses variations de teinte – allant d'une nuance grisâtre à une coloration très sombre, presque noirâtre – et par ses différences de granulométrie, à grain moyen dans le premier cas, à grain plus fin dans le second cas. Cette belle roche a été mise en œuvre dans les chaînages d'angle, les corbeaux, les bandeaux, les tablettes au niveau de la voie.

À première vue, il semble surprenant d'avoir été quérir un matériau aussi distal : le massif de Plélauff est situé à plus de 40 km à vol d'oiseau de l'ouvrage. En fait, cette pierre avait été très largement employée, une quarantaine d'années antérieurement, lors de la construction de la ligne à voie normale Quimper-Landerneau, pour l'édification des grands viaducs sur l'Aulne (à Guily-Glas) et



Fig. 5. – La vallée du Moulin-Neuf, à 3 km au NNE de Châteauneuf-du-Faou, franchie par un élégant viaduc curviligne.

Chaînages d'angle, bandeaux, corbeaux et parapets en diorite de Plélauff. Parements des piles sous les voûtes en moellons rectangulaires façonnés dans le granite du Huelgoat. Parements de tête en moellons à contours pentagonaux ou hexagonaux dans le même granite.

Cliché L. Chauris.



Fig. 6. – Sous l'arche la plus occidentale du viaduc, passage de la route D 236.  
Cliché L. Chauris.



Fig. 7. – Polylythisme.  
Sombres diorites de Plélauff et clair granite du Huelgoat.  
Cliché L. Chauris.

sur son affluent la Douffine<sup>3</sup>. Pour le premier ouvrage, l'ingénieur Arnoux<sup>4</sup> précise même le site d'extraction, la carrière de Guendol, ouverte à proximité du canal de Nantes à Brest. Et c'est justement cette localisation éminemment favorable qui – indépendamment de l'excellente qualité du matériau – avait motivé ce choix distal. Ce sont les mêmes raisons – coût de transport abaissé par l'utilisation de la voie d'eau et beauté de

la roche – qui ont conduit les ingénieurs de la ligne à voie étroite à faire appel, à nouveau, à la diorite de Plélauff<sup>5</sup>.

• Le granite du Huelgoat, caractérisé par sa texture porphyroïde (grands feldspaths blanchâtres allongés) et surtout par l'abondance du minéral gris sombre, à section rectangulaire, appelé cordiérite. Ce granite avait été déjà largement utilisé, à partir des années 1825, lors de la construction d'écluses du canal de Nantes à Brest<sup>6</sup>. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, il jouissait d'une très grande vogue et était exploité dans de nombreuses carrières ouvertes près du Huelgoat. Dans le cas du viaduc du Moulin-Neuf, la distance est inférieure à 20 km à vol d'oiseau. Ce matériau a été mis en œuvre, soit sous forme de moellons à contours pentagonaux ou hexagonaux dans les parements de tête, soit sous forme de moellons rectangulaires assisés dans les parements des piles sous les voûtes<sup>7</sup>.

Tel qu'il apparaît aujourd'hui, le viaduc de Châteauneuf-du-Faou frappe par son état de conservation tout à fait remarquable, lié au soin de l'exécution et à la qualité des matériaux. Il représente, en plein centre du Finistère, un témoin silencieux des tentatives de désenclavement de la Bretagne au début du XX<sup>e</sup> siècle. Quoique ce rôle s'avère main-

<sup>3</sup> Voir la note 1.

<sup>4</sup> A. ARNOUX, *Notice sur le viaduc de l'Aulne*, Paris, Dunod, 1870, 56 p., 5 pl. h. t.

<sup>5</sup> Le beau viaduc exécuté pour le franchissement des gorges du Daoulas, sur la ligne Carhaix-Loudéac, a aussi mis en œuvre la même diorite.

<sup>6</sup> L. CHAURIS, « Le granite du Huelgoat et le canal de Nantes à Brest », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXIX, 2000, p. 189-198. Ce granite a été utilisé dans 33 écluses, soit environ 14 % pour l'ensemble du canal.

<sup>7</sup> Le granite du Huelgoat a été également recherché pour différents autres ouvrages de la ligne Carhaix-Châteaulin : soubassement du bâtiment de la gare à Carhaix ; pour partie, pont sous la voie près de ladite gare et pont sur le canal de Nantes à Brest au sud-est de Kergadigen (sud de Carhaix)...



Fig. 8. – Abandon... L'herbe a remplacé la voie.

Tablette du parapet en grands éléments dioritiques de Plélauff.  
Cliché L. Chauris.

tenant obsolète, l'ouvrage mérite néanmoins d'être soigneusement entretenu, au même titre que les écluses du canal de Nantes à Brest, autre effort, plus précoce, pour rompre l'isolement de l'Argoat...

Louis Chauris

## LANNILIS

*Le reliquaire de sainte Illuminée et ses « authentiques », 1703*

Le reliquaire de sainte Illuminée (vierge martyrisée en 320, vénérée à Todi, ville d'Ombrie, en Italie), pièce vénérable du patrimoine religieux de Lannilis, vient d'attirer l'attention lors de l'inventaire effectué à l'automne de 2006. L'objet en question, fort original, conservé dans un reliquaire de taille plus grande, a en effet pour particularité d'avoir conservé ses authentiques. Il est donc intéressant, après avoir présenté le reliquaire et la relique, de s'attacher à l'étude des documents qui y sont joints.

### *1. Le reliquaire et la relique de sainte Illuminée*

Le reliquaire de sainte Illuminée est un coffret de carton en forme de châsse (0,20 m de long, 0,10 de large, 0,25 m de hauteur). Le

tout est revêtu de tissu, une sorte de brocard à fils d'argent de couleur gris rose passé. Le dessus du coffret forme un coussin enfermé dans une résille de fils d'argent.

L'ouverture du reliquaire se fait par un tiroir latéral glissant sur le grand côté. Le contenu consiste en treize tampons de coton portant chacun une minuscule relique anonyme. Plus intéressant est le sachet de soie brodé de fils d'or dans une disposition en bandeau, fermé par quatre épingles d'acier. Il abrite un débris d'ossement bien conservé de 7,5 cm de long, relique sur laquelle se lit le nom incomplet de la sainte martyre : [I]LLUMINAT [AE].

### *2. Le document romain*

Des deux documents qui accompagnent la relique, l'un émane de Rome, l'autre de l'évêché de Léon.

L'authentique délivré par Rome est un certificat pré-imprimé, aux blancs remplis à la main. Au revers de la pièce, le pli porte la mention « L'approbation des / reliques de Ste Illuminé / de Rome rendue à K / quartz », mention écrite par le destinataire du document romain dont le filigrane est un cercle à l'oiseau perché sur un triple mont, avec la lettre G au-dessus et en dehors du cercle.

La pièce est timbrée, vers le haut, des armes du pape Clément XI (1700-1721), Giovanni Francesco Albani, *d'azur à la fasce d'or accompagnée en chef d'une étoile à huit rayons et au pied d'un mont à trois niveaux à la manière italienne, le tout d'or*. Clément XI est connu pour être l'auteur de la fameuse bulle *Unigenitus Dei Filius* qui condamna les cent une propositions jansénistes.

Un sceau sec ovale, partiellement déchiffrable, que l'on comprendra plus loin, émane de l'expéditeur : A SEP . SABINENS [---] EPISC CARD. CARPINEO VICARII S S [---].

La transcription du document est d'autant plus intéressante que la transmission des authentiques contenus dans les reliquaires

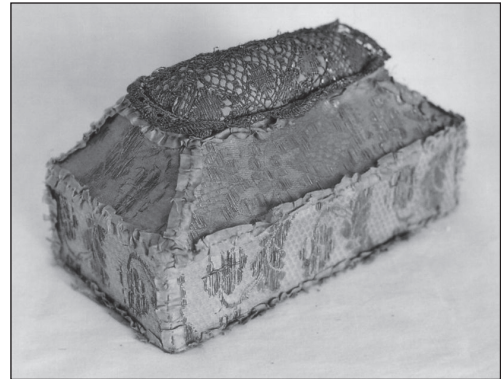
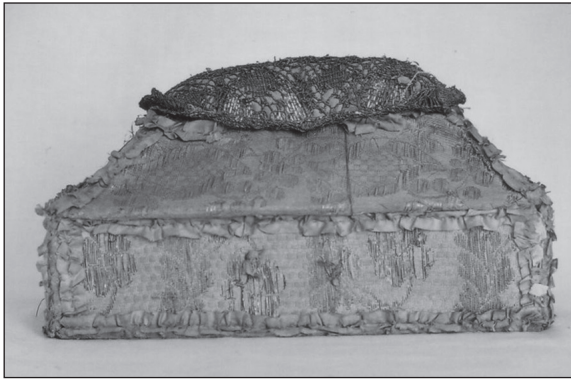


Fig. 9. – Lannilis, *église Saint-Pierre-et-Saint-Paul*, reliquaire de sainte Illuminée.

de métal a souvent été perturbée au cours de la Révolution française, lors des expéditions aux hôtels des monnaies des objets de culte destinés la fonte. Nous mettons en italique les mentions manuscrites émanant de l'expéditeur de l'authentique.

Gaspar Miseratione Divina Episc[opus] Sabinen[sis] S. R. E. Cardinalis de Carpineo SS. D. N. Papae Vicarius Generalis, & in Alma Vrbe, eiusque Districtu Judex Ordinarius.

Vniversis, & singulis praesentes nostras litteras inspecturis fidem facimus, & attestatur, quod Nos ad maiorem Omnipotentis Dei gloriam, suorumque Sanctorum venerationem dono dedimus *Nobili D. Marchioni de Quironvartz Sacram coxam Sanctae Christi Martyris Illuminatae* per Nos de mandato Sanctis. D. N. Papae Coemeterio *Cyriacae extractam quam in capsula lignea, carta undulata bene clausa, & funiculo serico coloris rubri colligata, & sigillo nostro signata supradicto Nobili D. Marchioni* consignavimus, eidemque vt praedictam *Sacram Coxam* apud se retinere, aliis donare, extra Urbem transmittere, & et in quacunq[ue] Ecclesia, Oratorio, aut Cappella publicae fidelium venerationi exponere, & collocare valeat in Domino facultatem concessimus. In quorum fidem has litteras testimoniales manu nostra subscriptas, nostroque sigillo firmatas

per infrascriptum Sacrar (rum). Reliquiarum Custodem, expediri mandavimus. Romae ex Aedibus nostris die 26 mensis *Januarii* Anno 1703.

*G. L. S. Cardinalis*

Reg. Lit. *M* Gratis ubique.

*Michel Derhuy Custos*

Traduction : Gaspar, par la miséricorde de Dieu évêque de Sabine, S. R. E. cardinal de Carpinéo, vicaire général de Sa Sainteté notre Seigneur le Pape, et juge ordinaire du district de Rome.

À tous ceux qui liront les présentes lettres nous assurons et attestons que, nous, pour la plus grande gloire du Dieu Tout-Puissant et pour la vénération que l'on doit à ses saints, nous donnons au Noble Seigneur, marquis de Kerouartz, un os de la hanche de la sainte martyre du Christ, Illuminata, extrait du cimetière de Cyriaca, conservé dans une petite boîte ayant l'aspect de bois, faite de papier ondulé, bien close et fermée d'un ruban de couleur rouge et revêtu de notre sceau. Nous confions, dûment scellée, cette relique sacrée au noble marquis nommé ci-dessus ainsi qu'à d'autres afin qu'elle soit transférée de la Ville de Rome et nous lui accordons dans le Seigneur la faculté de l'exposer à la vénération des fidèles qu'il rassemblera dans quel-

que église, oratoire ou chapelle publique. Sur la foi de ces lettres attestées, signées de notre main, marquées de notre sceau apposé par le gardien soussigné des Saintes Reliques, nous en ordonnons l'expédition. De notre Palais de Rome, le 26 du mois de janvier de l'an 1703.

### 3. Le document épiscopal

Un second document accompagne l'« approbation » dont on vient de donner la teneur. Feuille manuscrite repliée de quatre pages, il émane de l'évêché de Léon ; en voici la première rédigée en un français dont nous conservons l'orthographe.

18 aoust 1703

*Jan Louis de la Bourdonnay par la grace de dieu et du St Siège apostolique evesque conte de Léon, Conseiller du Roy en ses Conseils, sçavoir faisons que ce jour dix huytième jour d'aoust mil sept cents trois, faisant nostre visite dans la paroisse de Landéda, on nous auroit présenté une cassette d'environ un pied de longueur, couverte de papier marbré et liée avec des rubans rouges dont aiant fait l'ouverture, nous y aurions trouvé selon le rapport de maistre Hervé Claude Autret chirurgien juré, une portion de la partie moienne intérieure du tybia, avec quelques autres fragments de la mesme partie. Les dittes reliques données à monsr Le marquis de Kouartz de nostre diocès / déclarons que la ditte cassette s'est trouvée entièrement conforme à l'authentique ainsy qu'il nous a paru par la lecture que nous en avons faite, en foy de quoy nous avons signé ce présent certificat, à K(er) ouartz le dit jour et an*

*Ainsy signé J. L. év. C(omte) de Léon.*

Dans la marge, verticalement :

*Landéda, in cursu nostrae visitationis episcopalis, Anno Domini 1703 die vero augisti (sic) decima octava. Au bas + J. L. Ep. C. Leonensis.*

(À Landéda, au cours de notre visite épiscopale du 18 août 1703, J[ean] L[ouis], évêque et comte de Léon).

### 4. Transcription locale du document romain cité

Les seconde et troisième pages du feuillet ne sont autres que la transcription manuscrite du document romain cité plus haut : « Gaspar Miseratione... ». On y remarque quelques nuances et la curieuse omission des mots « *carta undula* ». On constate en outre que, après l'examen de la relique effectué par le chirurgien juré maître Hervé Claude Autret, celui-ci la donne comme « une portion de la partie intérieure du tibia », alors que la « *sacram coxam* » du document romain fait plutôt référence à la hanche.

### 5. Copie d'un second document romain perdu

La page 4 du feuillet manuscrit porte un second texte en latin, transcription locale d'un document émanant de Rome, qui n'a pas été conservé comme l'a été l'authentique émanant de Gaspar, évêque de Sabine. Le fait qu'il n'est que partiellement déchiffirable, n'en facilite pas la traduction.

*Clemens P P 11*

*Universis Xi(Christi) fidelibus praesentes litteras inspecturis, salutem et benedictionem apostolicam. Ad augendam fidelium religionis et animarum salutem Coelestibus Ecclesia tesauris pia charitate intenti ;*

*omnibus utriusque sexus Xi fidelibus, vere poenitentibus et confessis ac sacra communione refectis, qui ecclesiam seu capellam Sancti Antoni abbatis Castelli di Kerouarts Leonensis diocesis et non tamen relariundis. /*

*Cui ecclesia eiusque capellis et altaribus sive omnibus seu singulis, eamque seu eas vel ea aut illorum seu illarum singulas seu singula etiam visitaverint, nulla alia indulgentia reperitur concessa die festo eius Sancti Anthonii abbatis a primis vesperis eiusque usque ad occasum solis diei, [---] singulis annis devote nisi faverint [---] ibi christianorum principium concordia, haeresum extirpatione ac sanctae matris ecclesiae exaltatione pias ad Dominum*

*preces effoderint (?) plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus praesentibus ad septennium tantum valituris / volumus autem (?) si aliis Xi fidelibus in quocumque alio anni die dictam ecclesiam seu cappellam aut altare in eam sitam visitarint aliqua alia indulgentia perpetue vel (?) ad tempus quemdam lapsum duratura concessa*

(dans la marge verticale)  *fuerit [--] si pro impetratione praesentatione admissione seu publicatione praesentium aliquid vel minimum detur, aut sponte collatum recipiatur, praesentes nulla sint.*

*Datum Roma apud sanctum Petrum sub annulo piscatoris die 22 januarii 1703, gratis pro Deo. / Indulgentiarum breve apostolicam supra scriptum vidimus et probavimus illudque sertiri effectum permittimus datam [--].*

Clément XI, pape,

À tous les fidèles chrétiens qui liront ces présentes lettres, salut et bénédiction apostolique. Dans le but d'accroître la piété des fidèles, joint au souci du salut des âmes, poussé par un charitable devoir de justice en face des trésors célestes de l'Église,

(nous nous adressons) à tout fidèle de l'un et l'autre sexe qui, sincèrement repentant, confessé et renouvelé par la sainte communion, (ira) à l'église ou chapelle de l'abbé saint Anthoine du château de Kerouartz, au diocèse de Léon, à condition toutefois qu'il ne soit pas « relâché ».

(Nous leur disons ceci) : Dans cette église, y compris les chapelles et les autels qui s'y trouvent, soit pour tous soit pour chacun, à l'une ou l'autre (chapelle ou autel) auxquels soit faite la visite, à condition que n'existe déjà aucune autre indulgence concédée pour la même fête de saint Anthoine, abbé, à partir des premières vêpres jusqu'au soir du jour, ce dévotement pour chaque année, à la condition que les mêmes fidèles s'attachent à mettre en œuvre les principes chrétiens, à lutter contre l'hérésie, et à travailler à l'exaltation de

sainte mère l'Église, tout en disant de pieuses prières, nous concédons par la miséricorde du Seigneur, une indulgence plénière et la rémission de tous leurs péchés. Les présentes sont valables pour sept ans. Nous voulons, d'autre part, que si les fidèles chrétiens, quelque autre jour de l'année, font visite à ladite église, y compris ses chapelles et ses autels, soit sans interruption, ou de quelque façon interrompue, l'indulgence concédée durera, par suite de l'obtention, de la présentation, de la réception, et de la publication des présentes (lettres), à moins qu'il advienne qu'on y mette quelque restriction, auquel cas les présentes lettres seraient automatiquement frappées de nullité.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, sous l'anneau du pêcheur, au 22 janvier 1703 « Gratis pro Deo ». Ayant vu et approuvé le bref d'indulgences apostoliques ci-dessus, nous avons accordé la permission de l'exécuter.

Le « Nobili D. Marchionide Quironvartz » cité dans le premier document romain, Paul François Xavier, était capitaine des cheval-légers de Berry. Mestre de camp d'un régiment de son nom en 1690, il se distingua aux combats de Fleurus cette année-là, et de Leuze l'année suivante. Une cloche conservée au château de Kerouartz à Lannilis, datée de 1704, porte son nom et celui de son épouse Louise Anne Dauvet.

Quant à la présence du reliquaire de sainte Illuminée au trésor de l'église de Lannilis, elle résulte de la donation faite, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, par l'arrière-petit-fils de Paul François, Jacques Louis François Marie Toussaint, marquis de Kerouartz (1761-1844).

Yves-Pascal Castel  
Annick Caraës

## LE TRÉVOUX

Église Saint-Pierre-et-Saint-Paul

*Hommage de la Bretagne à Louis XV ?*Peinture sur toile, 162 x 105 cm, signée Philippe P<sup>xit</sup> 1759

Dans l'église Saint-Pierre-et-Saint-Paul du Trévoux, le retable-lambris qui surmonte l'autel de la chapelle sud encadre une peinture sur toile. Le sujet iconographique comme la personne du peintre donnent lieu à interrogations. Le tableau fut longtemps considéré comme représentant le Vœu de Louis XIII<sup>8</sup>. Il est vrai que son mauvais état rendait sa lecture difficile. Depuis sa restauration en 1995, on l'interprète comme une allégorie du rattachement de la Bretagne à la France<sup>9</sup>. Il me semble plutôt qu'il s'agit de la représentation allégorique de l'hommage de la Bretagne à Louis XV.

*Description du tableau*

Occupant le centre et la droite du tableau, le roi Louis XV est assis sur un riche fauteuil. Il est vêtu d'un grand manteau semé de fleurs de lys sur fond bleu et porte sur les épaules un mantelet blanc moucheté d'hermines. Il tient dans la main droite un sceptre et retient de la main gauche la couronne royale posée sur sa jambe gauche. Il porte le collier de l'ordre du Saint-Esprit. Entre ses genoux écartés tombe un pan du manteau. Il a le regard tourné vers une Victoire ailée dont le vaste manteau rouge, noué dans la partie supérieure des bras, voltige en lui entourant la tête. Cette Victoire ailée dirige sa main vers une zone plus lumineuse dans le haut à gauche sur le tableau. À gauche du groupe, se tient assise une jeune femme vêtue d'une ample robe et portant une couronne sur la tête. Sur son épaule gauche et sur son dos, on aperçoit un manteau blanc moucheté d'hermines. À ses pieds chaussés de sandales rouges sont posés au sol la palme de la victoire, l'écusson de la Bretagne d'hermine plein, et la couronne



Fig. 10. – Le Trévoux, église Saint-Pierre-et-Saint-Paul, Allégorie de l'hommage de la Bretagne à Louis XV.

ducale. Elle regarde le roi et écarte ses bras et ses mains aux doigts effilés dans un geste d'hommage. Il s'agit d'une représentation allégorique de la Bretagne.

Ce tableau fut réalisé, en 1759, par un peintre qui signe « Philippe P<sup>xit</sup> ». Nous sommes à un moment où les relations tumultueuses entre le roi Louis XV d'une part et les états et le parlement de Bretagne d'autre part connaissent une courte accalmie. L'année

<sup>8</sup> R. COUFFON et A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau Répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988 (Corrections et compléments, 1993).

<sup>9</sup> J.-L. FLOHIC (dir.), *Patrimoine des communes du Finistère*, s.l., 1998, t. I, p. 69.

précédente, la Bretagne vient d'offrir à la France une victoire militaire dans une guerre de Sept Ans qui commence à s'éterniser et connaît ses premiers revers face à la Prusse. Le 4 septembre 1758, neuf mille Anglais débarquent à Saint-Briac en vue de prendre Saint-Malo par l'ouest. La flotte de débarquement ayant dû se mettre à l'abri dans l'anse de Saint-Cast, le général anglais Bligh abandonne l'objectif prévu et se replie sur Saint-Cast. De son côté, le duc d'Aiguillon, commandant dans la province, fait converger les troupes françaises vers Saint-Cast. Les Anglais sont retardés au gué du Guildo par la résistance de quatre-vingts à cent hommes de la paroisse de Matignon et des campagnes environnantes. Ce fait d'armes permet aux troupes françaises d'intervenir avant la fin du rembarquement des Anglais. L'assaut est donné par la noblesse bretonne<sup>10</sup>. L'ennemi perd deux mille cinq cents hommes dont mille cent soixante tués et cinq cents noyés.

Le tableau de Philippe peut s'interpréter comme la Bretagne offrant une victoire à Louis XV. L'allégorie de la Bretagne par son attitude et surtout par le traitement de ses vêtements offre un rapprochement avec celle qui figurait au pied de Louis XV debout dans le groupe exécuté en 1744 par Jean-Baptiste Lemoyne pour la façade du nouvel hôtel de ville de Rennes et inauguré lors d'une grande fête le 10 novembre 1754<sup>11</sup>. Une gravure de cette sculpture réalisée par le graveur Jean-Jacques Le Veau (1729-1786)<sup>12</sup> permet de se représenter cette sculpture qui fut détruite lors de la Révolution française. Le drapé de la robe de l'allégorie de la Bretagne, la gestuelle de ses mains sont repris dans la peinture de Philippe. De même la présence aux pieds de la femme des armoiries de la Bretagne et de la couronne ducal laissent penser que Philippe avait sous les yeux la gravure de Le Veau.

#### *Le peintre Philippe*

Parmi les peintres qui travaillèrent pour les paroisses de Basse-Bretagne, Philippe fait presque figure d'inconnu. On ne connaît ni



Fig. 11. – Gravure par Le Veau de la statue de Louis XV exécutée en 1744 par Jean-Baptiste Lemoyne pour être placée dans la niche de l'hôtel de ville de Rennes. Musée de Bretagne.

la date de sa naissance ni celle de sa mort. Son prénom n'est indiqué nulle part. Il est mentionné à Vannes dans les registres de la capitation de 1764 à 1775 avec la précision de son adresse : rue du Pot d'Étain<sup>13</sup>.

<sup>10</sup> B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, t. VI, 1914, p. 262-274.

<sup>11</sup> J. MEYER (dir.), *Histoire de Rennes*, éd. Privat, 1972, pl. XXVII.

<sup>12</sup> É. GUITTON, « La Bretagne des Lumières », dans *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, t. I (sous la direction de L. Fleuriot et A.-P. Segalen), Paris-Genève, 1987, p. 97 (illustrations). L'auteur orthographe Levaut, nom que l'on ne retrouve nulle part. Il s'agit sans doute de Jean-Jacques André Le Veau, né à Rouen en 1729 et décédé à Paris en 1786.

<sup>13</sup> S. GUILLOT, *La Peinture et la sculpture religieuses aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Rennes, 2001, Université de Haute-Bretagne, 2001, mémoire de maîtrise.



Fig. 12. – Détail de la gravure de Le Veau.

Dans le Finistère, trois tableaux sont signés Philippe. En 1766<sup>14</sup>, il peint, pour la chapelle de Lannien à Édern, une remise du Rosaire qui est en même temps un ex-voto. Celui-ci fut offert par Messire Jean-Baptiste de Pennardref qui fut sauvé d'une noyade, après avoir invoqué Notre-Dame de Lannien, lors d'un passage de la rade de Brest, en se rendant à Lanvéoc ; le tableau est placé aujourd'hui dans l'église Saint-Édern à Édern. À l'église Saint-Vinoc à Plouhinec, une autre toile de la remise du Rosaire est signée « Philippe P<sup>xit</sup> 1774 » ; le nom du peintre est en partie effacé. Les œuvres de Philippe sont plus nombreuses dans le Morbihan et les Côtes-d'Armor. Sa production connue va de 1756 à 1781.

La présence de cette peinture de *l'Homage de la Bretagne à Louis XV* placée sur un autel de l'église du Trévoux est assez surprenante. Le tableau fut-il réalisé à l'origine pour cette destination ? Comment trouva-t-il place dans un retable connu sous la dénomination

du vœu de Louis XIII ? Autant de questions auxquelles on voudrait pouvoir répondre.

Guy Leclerc

## PLOUGUERNEAU

Iliz Koz

### *Examen pétrographique d'un site exhumé des sables*

L'ensevelissement de l'église de Tremenac'h (Iliz Koz) est à rapporter au transport, par le vent, des sables d'un large estran mis à nu, probablement lors d'une baisse du niveau de la mer, entre le XVI<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. L'ensevelissement, également constaté à Lampaul-Plouarzel (chapelle Saint-Égarec), en baie de Goulven (chapelle Guévroc), à l'île de Batz (actuelle chapelle Sainte-Anne), à Santec..., a ainsi présenté une ampleur régionale. L'intérêt exceptionnel du site d'Iliz Koz – mis inopinément au jour, vers la fin des années 1960, lors des fondations d'une maison – repose sur le fait que les sables ont fossilisé, non seulement les ruines de la vieille église (chœur, nef, chapelle latérale sud des Parscau et ossuaire) et du presbytère, mais aussi le cimetière et une partie des murs de clôture. L'étude lithologique de ces différents ensembles a un double objectif : tout d'abord déterminer la nature des pierres mises en œuvre, puis leur provenance, apportant, *ipso facto*, un éclairage original à l'histoire de Tremenac'h<sup>15</sup>.

<sup>14</sup> Tanguy Daniel fait remarquer que, à la suite d'une restauration, on a tendance à lire 1706 au lieu de 1766 et à conclure qu'il s'agit d'un autre Philippe. Je le remercie de cette précision comme de celle concernant le nom exact de l'auteur de la gravure.

<sup>15</sup> Cette étude a été entreprise à la demande de M. Roger Richard que nous remercions vivement pour son accueil sur le site. Iliz Koz est à présent la propriété de la commune de Plouguerneau. Sa gestion est confiée à l'association de ce nom. Les travaux de protection sont financés par l'association, le conseil général du Finistère,

Les roches suivantes ont été mises en évidence :

1. Un granite de teinte claire, blanchâtre, à gros grain, porphyroïde – c'est-à-dire dont les feldspaths offrent des dimensions nettement supérieures au fond de la roche. Lesdits feldspaths sont parfois légèrement orientés parallèlement les uns par rapport aux autres ; le cachet porphyroïde est plus ou moins accusé. Ce granite a livré des pierres de taille et des moellons ; c'est, de loin, le matériau le plus largement mis en œuvre.

• *Église*. Le granite porphyroïde apparaît dans les soubassements (seuls conservés) des contreforts situés aux angles nord-est et sud-est du chœur ; il est dominant, sous forme de moellons, dans les vestiges du mur entre ces deux contreforts. Il se retrouve dans le mur sud du chœur ; dans un banc situé juste à l'est de la cathédre ; dans les marches usées par le passage sous la porte ouverte dans le mur nord du chœur ; dans le mur ouest séparant le chœur de la nef ; dans le porche sud ; entre ce porche et l'ossuaire, en pierre de taille, avec une certaine orientation des porphyroïdes ; dans la chapelle méridionale localement en bel appareil<sup>16</sup>. La cuve baptismale circulaire, monolithe, déposée dans la nef, a été façonnée dans la même roche<sup>17</sup>. Localement, en sus des pierres de taille et des moellons, utilisation directe sous forme de galets.

• *Dalles tumulaires*. Le même granite joue un rôle essentiel pour les pierres tombales, en particulier dans la nef, où il offre souvent un faciès très porphyroïde, voire même avec des cumulats feldspathiques. Dans le chœur, la tombe des Coativy offre, par contre, un faciès nettement moins porphyroïde<sup>18</sup>. Le granite porphyroïde forme aussi de nombreuses tombes dans le cimetière proprement dit, où il est facilement décelable par ses grands feldspaths blanchâtres (tombale à la caravelle ; tombale avec croix, épée et crosse...).



Fig. 13. – Cuve baptismale monolithe en granite porphyroïde, déposée dans la nef de l'église.  
Cliché L. Chauris.

• *Presbytère*. Le beau linteau monolithe de la cheminée est en granite porphyroïde, de même les montants d'une petite porte.

• *Murs de clôture*. Fréquemment observé dans les différents murs extérieurs : en bordure du passage entre l'église et le presbytère ; dans les murs sud et nord du petit

---

la DRAC et la commune de Plouguerneau. Les propos qui suivent se limitent à l'étude pétrographique, seul domaine de notre compétence. Les reconnaissances lithologiques ont été facilitées par le fait que nous avons levé, à deux reprises, les cartes géologiques de la région : L. CHAURIS, *Carte géologique au 1/80 000, feuille « Plouguerneau-Île d'Ouessant »*, 1966, 2<sup>e</sup> éd., publiée par le Service de la carte géologique de France ; E. MARCOUX, L. CHAURIS et B. HALLEGOUET, *Carte géologique au 1/50 000, feuille « Plouguerneau »*, publiée par le BRGM, 2004.

<sup>16</sup> Par exemple : longueur (61 cm), hauteur (50 cm), épaisseur (20 cm) = 0,061 m<sup>3</sup>, soit un poids d'environ 160 kg (avec une densité du granite de l'ordre de 2,65) ; ou encore longueur (72 cm), hauteur (36 cm), épaisseur invisible.

<sup>17</sup> Avec les dimensions suivantes : diamètre (82-85 cm), épaisseur de la paroi (11 cm), profondeur de la cuve (16 cm).

<sup>18</sup> Dimension de la dalle : longueur (200 cm), largeur (65 cm), hauteur (~ 25 cm), soit ~ 0,325 m<sup>3</sup>, d'où un poids de l'ordre de 860 kg.

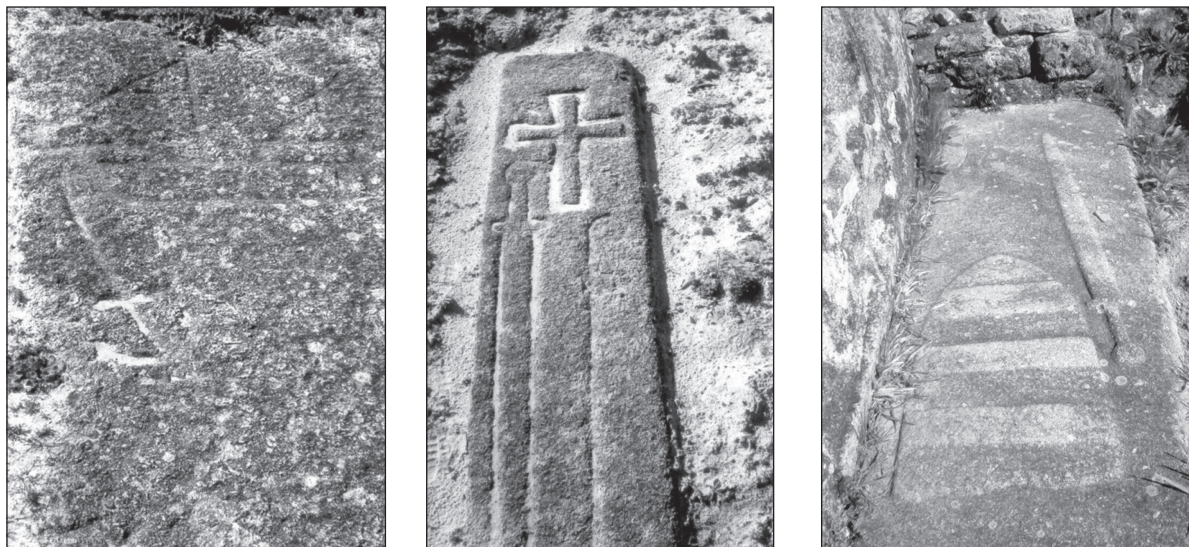


Fig. 14. – Plouguerneau, *Iliz Koz*, pierres funéraires.

De gauche à droite :

Dalle tumulaire dite à la caravelle, en granite porphyroïde, dans le cimetière.

Pierre tombale avec croix, épée et crosse, en granite porphyroïde.

Dalle tumulaire des Coativy, dans le chœur, en granite légèrement porphyroïde.

Clichés L. Chauris.

jardin, parfois sous forme de gros galets ; les éléments sont souvent hétérométriques.

2. **Un granite à grain fin-moyen.** Ce faciès diffère du précédent par la granulométrie plus faible du fond de la roche et par la rareté des feldspaths porphyroïdes. Ces caractères rendent, dans l'ensemble, son façonnement plus aisé, aussi a-t-il été recherché de préférence, sans que toutefois la règle soit absolue<sup>19</sup>, pour les éléments exigeant une taille plus poussée, comme pour la cathèdre (en deux parties) située au flanc septentrional du chœur ; pour le bénitier dans la nef, aux armes des Parscau ; pour l'oculus (dont il ne reste que des vestiges) dans l'ossuaire ; pour des colonnettes intégrées. Des éléments moulurés, de localisation initiale imprécisée, aujourd'hui déposés au pied du mur méridional du « petit jardin », ont été aussi façonnés dans ce matériau. Cette roche a été également mise en œuvre comme pierre de taille (ossuaire), mais

aussi en moellons et même utilisée telle quelle en galets (chevet de l'église). Dans le cimetière, la pierre présumée être la partie sommitale d'un sarcophage (?) a été façonnée dans cette roche ; elle constitue aussi une tombale avec croix et épée<sup>20</sup>. Le même matériau a été observé dans la porte cintrée du presbytère ; dans le mur méridional du petit jardin.

3. **Un granite gris à grain fin.** Cette variété est assez peu répandue : éléments plats dans l'ossuaire ; cintre d'une petite porte du presbytère ; quelques dalles tumulaires ; mur nord du petit jardin.

4. **Migmatites.** Ces roches dérivent de la fusion plus ou moins poussée, sous l'effet de la pression et de la température, d'un gneiss

<sup>19</sup> Comme le prouve la cuve baptismale en granite porphyroïde.

<sup>20</sup> Elle est ici légèrement desquamée.



Fig. 15. – Dans le presbytère, linteau de la cheminée en granite porphyroïde.  
Cliché L. Chauris.

dont les reliques localement conservées (« paléosome ») forment encore une trame de teinte sombre (riche en mica noir) au sein de veines et lits très clairs (riches en feldspath et en quartz) de néoformation (« néosome »), d'où l'aspect de « mélange » présenté par la roche et le terme de « migmatite ». Avec la poursuite du processus, paléosome et néosome tendent à se fondre l'un dans l'autre si bien que la migmatite où la trame gneissique primitive était encore bien visible, passe insensiblement à un granite dit d'« anatexie ». Ces matériaux hétérogènes, à l'évidence de second choix, ont été principalement utilisés dans les murs de clôture : sortie nord du presbytère ; murs sud, nord et ouest du petit jardin (où a été noté un énorme galet). Ils ont été néanmoins parfois mis en œuvre comme pierres tombales (gneiss migmatitique ; faciès anatectique). Lors de la migmatisation, certaines roches résistent longtemps à la fusion et forment alors des masses de teinte sombre, dénommées agmatites, enclavées dans des faciès plus homogénéisés. Ces masses très résistantes sont, par suite, de façonnement difficile<sup>21</sup>. Ce curieux matériau a été reconnu en quelques points seulement : dans le mur



Fig. 16. – Dans le chœur de l'église, cathédre, en deux éléments, façonnée dans le granite fin-moyen.  
Cliché L. Chauris.

entre le porche sud et l'ossuaire ; dans le mur septentrional du petit jardin.

#### 5. Autres roches.

- **Aplites-pegmatites.** Localement (mur de l'ossuaire, chapelle des Parscau) apparaissent des roches très claires, soit à grain fin, soit à gros grain, les deux faciès étant fréquemment associés. De telles associations sont dénommées formations aplito (grain fin)-pegmatitiques (gros grain). Elles se présentent toujours en filons dans différentes roches. Leur hétérogénéité rend leur taille délicate.

- **Tourmalinites.** De teinte bleu-noir, ces roches forment de minces placages dans des fissures (diaclasses). Elles sont essentiellement constituées par de fins cristaux de tourmaline, minéral dont la genèse exige la présence de fer, d'où la zone de blanchiment très caractéristique qui jalonne leur tracé.

- **Micaschistes.** Ces pierres clivables qui diffèrent des schistes proprement dits par le développement du mica bien visible à l'œil nu, se présentent en plaquettes plus ou moins épaisses. De ce fait, elles ont été utilisées en

<sup>21</sup> Pour un œil non exercé, elles peuvent mimer le kersanton, d'origine totalement différente.



Fig. 17. – Sarcophage (?) en granite fin-moyen avec quelques feldspaths porphyroïdes disséminés.  
Cliché L. Chauris.



Fig. 18. – Encastré dans une pierre tombale, un élément en kersanton.  
Cliché L. Chauris.

éléments de calage dans les murs de l'église (chœur, ossuaire) ; dans le mur méridional du petit jardin. À proximité d'un de leurs bords, certains éléments présentent un trou qui servait à leur fixation, lors de leur utilisation initiale comme élément tégulaire. Dans ce cas, lesdits micaschistes ont donc été d'abord mis en œuvre dans la toiture, avant d'être réemployés dans des murs, en calage. À eux seuls, ils témoignent de l'histoire complexe d'Iliz Koz et de ses remaniements successifs.

- **Schiste bleu.** Immédiatement identifiable, cette roche apparaît quelquefois en calage. À l'évidence, elle a été utilisée en éléments de couverture. Un tas de tels schistes tégulaires est entreposé au pied du mur nord du petit jardin.

- **Calcaire.** À ce jour, un seul échantillon de calcaire, blanc à nuance beige, a été

remarqué dans le mur d'enceinte nord, au milieu de différents granites.

- **Kersanton.** Dans l'état actuel des recherches, cette roche paraît extrêmement rare à Iliz Koz. Elle a été observée uniquement sur une pierre tumulaire, en place dans le chœur, devant l'autel, dans une cavité ménagée à cet effet. Cet élément en kersanton, de teinte noire, à grain fin, qui mesure environ 25 cm de longueur, porte en méplat un calice et, semble-t-il, un olifant.

À l'issue de cette minutieuse analyse lithologique, il s'avère possible de déterminer l'origine des matériaux mis en œuvre à Iliz Koz.

La majorité des pierres recherchées offre une provenance locale. En effet, granite porphyroïde, granite fin-moyen, granite gris fin, migmatites variées (gneiss migmatitiques,

anatexites, agmatites), aplites-pegmatites, ont été observées en place, aux environs d'Iliz Koz, en particulier sur la côte. La présence fréquente de galets dans les élévations indique qu'une partie au moins des pierres provient effectivement des bords même de la mer, où elles étaient directement exploitables sans dispendieux et pénibles travaux préliminaires de « découverte » qui pénalisent les extractions à l'intérieur des terres. Pour ces différentes roches, les transports n'ont pas dû dépasser un à deux kilomètres.

Les micaschistes utilisés comme éléments de couverture ont une provenance un peu plus lointaine. Mais ces roches affleurent également à Plouguerneau, en particulier en bordure de l'Aber-Wrac'h (environs de Beg-an-Toul). À notre connaissance, c'est la première fois que leur emploi comme matériau téglulaire est signalé.

Certaines pierres sont, à l'évidence, de provenance distale. L'exemple le plus significatif est fourni par les schistes bleus qui, pour l'essentiel, du fait de leurs caractéristiques, paraissent bien provenir du bassin de Châteaulin, le transport par voie d'eau s'effectuant à partir de Port-Launay<sup>22</sup>. Il est possible que certaines ardoises, d'un faciès nettement différent, aient été extraites dans les monts d'Arrée (ardoises rustiques dites de Sizun).

Le seul élément en kersanton observé à ce jour provient d'une des carrières ouvertes en bordure des confins orientaux de la rade de Brest. Dès le XV<sup>e</sup> siècle, le kersanton noir, à grain fin, était exploité à Rosmorduc en Logonna-Daoulas ; en l'absence d'archives, la localisation précise du site d'extraction de la pierre d'Iliz Koz est aujourd'hui impossible, d'autant plus que les occurrences de kersanton noir sont nombreuses<sup>23</sup>.

Le trait lithologique le plus inattendu est la découverte d'un moellon de calcaire dans un des murs de clôture. Il pourrait s'agir d'un élément de lest, récupéré sur l'estran en même temps que des galets granitiques<sup>24</sup>.

Au total, l'examen des vestiges d'Iliz Koz révèle une large palette lithologique (une douzaine de roches) induisant un net polyolithisme – c'est-à-dire l'emploi de pierres différentes dans une même construction. Ce polyolithisme reflète à la fois des contraintes techniques (pierres de taille pour les chaînes d'angle, les cintres, les dalles tumulaires ; schistes téglulaires pour les toitures) et des impératifs financiers (appel maximum aux pierres locales, pour éviter les frais d'acheminement, voire même aux galets pour abolir les coûts de façonnement). Si l'on excepte l'appel sans doute tardif aux ardoises de Châteaulin, il ne semble guère y avoir de variations lithologiques significatives au cours des temps : Iliz Koz offre un enracinement prolongé dans son environnement local.

Louis Chauris

## PONT-CROIX

Église Notre-Dame de Roscudon

*Pietà, bas-relief polychrome, 52 x 66 cm, par Paul La Haye, 1688.*

*Copie de la Pietà d'Annibal Carrache*

À l'extrémité du deuxième bas-côté nord de l'église de Notre-Dame de Roscudon, à Pont-Croix, se trouve l'autel de Notre-

<sup>22</sup> À ce sujet, rappelons que les extraits des comptes de fabrique de Tremenac'h (1719-1722) indiquent (sans toutefois préciser la provenance) la fourniture de plusieurs milliers d'ardoises pour réparer l'église (*Pagan*, n° 2, juin 2000).

<sup>23</sup> L. CHAURIS, « Une pierre bretonne : le kersanton », *119<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Amiens, 1994, Paris, éd. CTHS, « Carrières et Constructions III », p. 279-296.

<sup>24</sup> Érigée à l'entrée de l'enclos, la stèle de l'âge du fer, à section quadratique, largement chanfreinée, a été façonnée dans un granite à grain fin-moyen, présentant de nombreux et étroits cristaux porphyroïdes de feldspaths blanchâtres ; la provenance de cette roche, très probablement locale, n'a pu toutefois être encore précisée.

Dame de Pitié. La pénombre qui règne en cet endroit ne permet guère une lecture des divers éléments d'ornementation de l'autel, en particulier du bas-relief placé sous l'autel entre deux petites colonnes torses agrémentées de sarments de vigne.

#### *Description*

Ce bas-relief représente une piétà avec à l'arrière-plan une évocation du calvaire. Sur le flanc d'une colline, on aperçoit le bas du fût écoté de la Croix et les premiers barreaux d'une échelle. À gauche, dans le lointain, quelques édifices rappellent la proximité de Jérusalem. Au premier plan, la Vierge assise retient d'une main la tête de son fils mort et écarte l'autre main comme pour inviter le fidèle à regarder ce corps pantelant. La Vierge est vêtue d'une robe et d'un voile dorés mettant en lumière la nudité du supplicé que seul le linge posé sur le bas-ventre interrompt. Reposant à terre sur un linceul, les jambes du Christ légèrement repliées et ses pieds croisés rappellent la position de ceux-ci dans bien des crucifixions. Deux angelots nus occupent la droite de la scène ; l'un semble retenir l'avant-bras gauche du supplicé tandis que l'autre pose une main sur la couronne d'épines et porte l'autre main vers sa bouche. Derrière, des blocs de pierre taillée figurent un tombeau.

L'exécution de l'œuvre est assez lourde. En particulier le visage de la Vierge avec ses trois mèches de cheveux, ses mains et son pied droit sont d'une exécution grossière. On est davantage surpris par la composition de la piétà. La représentation du corps du Christ reposant en partie sur les genoux de la Vierge, les jambes au sol, s'éloigne du schéma traditionnel de la Vierge de pitié. Les deux angelots nus, potelés et à la chevelure abondante, sont loin des angelots à longues robes des piétà de la région. Tout cela, de même que l'abondante ondulation des bords du linceul, montre que le sculpteur local avait devant les yeux un modèle savant.

#### *Un modèle italien*

Le modèle original se trouve de nos jours au palais de Capodimonte à Naples. C'est une huile sur toile, peinte en 1599-1600, par Annibal Carrache (1560-1609). Le peintre bolonais est l'auteur de plusieurs piétà dont l'une se trouve au musée du Louvre. Il a repris un modèle créé en 1522 par le Corrège, autre peintre italien. Rubens à Anvers, Simon Vouet à Paris ont repris cette composition. Plusieurs graveurs, dont Gilles Rousselet en France, ont fait connaître dans toute l'Europe la Piétà d'Annibal Carrache.

#### *Un atelier local*

C'est une de ces gravures que le maître sculpteur Paul La Haye<sup>25</sup>, originaire de



Fig. 19. – Pont-Croix, *église Notre-Dame de Roscudon*, Piétà.

Bas-relief en bois polychrome.

<sup>25</sup> C'est à tort que R. Gargadennec l'appelle Paul de La Haye : l'acte de mariage publié par ce même auteur porte bien la signature de Paul La Haye. Dans les comptes de la collégiale de Pont-Croix pour l'année 1687-1688, son nom est écrit Paul La Haie (Arch. dép. Finistère, 214 G 5). Dans le marché du retable de l'ossuaire de



Fig. 20. – Annibal Carrache (1560-1609),  
Pietà, 1599-1600.  
Huile sur toile.  
Naples, palais de Capodimonte.



Fig. 21. – Gilles Rousselet (1610 ou 1614-  
1686), Pietà, 1673.  
Gravure sur cuivre, d'après Annibal  
Carrache.

Guimiliau et installé à Pont-Croix, a copié dans le bas-relief de la piété dans l'église de Pont-Croix. Il avait reçu, en 1688, commande pour orner d'un retable l'autel de Notre-Dame de Pitié. Le faible montant de l'ouvrage, 75 livres, semble correspondre aux sculptures qui ornent encore cet autel. Comme bien d'autres sculpteurs ou peintres, Paul La Haye devait disposer d'un certain nombre de gravures d'œuvres d'artistes français, italiens ou flamands. Les commanditaires pouvaient aussi imposer un modèle que le recteur ou des particuliers possédaient. Le retable sculpté par Paul La Haye fut doré par Grégoire Ansquer, maître doreur qui toucha 110 livres pour son travail. Le compte du trésorier de l'église tréviale de Pont-Croix pour l'année 1688-1689 mentionne une dépense de 5 livres 13 sols pour l'acquisition du rideau de serge de Caen rouge placé devant l'image de Notre-Dame de Pitié<sup>26</sup>. Deux ans avant de

réaliser le retable de l'autel de Notre-Dame de Pitié à Pont-Croix, Paul La Haye avait sculpté, en collaboration avec Alain Castel, sculpteur à Morlaix, le retable de Saint-Joseph pour l'ossuaire de Saint-Thégonnec<sup>27</sup>. Dans ce retable figure, en bas relief, une Vierge de Pitié accompagnée de saint Jean et de Marie-Madeleine. La composition du tableau révèle un modèle savant pour encore non identifié.

L'église de Pont-Croix possède une autre œuvre copiée sur un modèle savant venu, cette fois, des Flandres ; il s'agit de la Dernière Cène sculptée en ronde bosse qui se trouve derrière le maître-autel. Le sculpteur s'est servi d'une gravure d'Hendrick Goltzius

Saint-Thégonnec en 1685, il est mentionné sous le nom de Paol La Haie (*ibid.*, 255 G 15).

<sup>26</sup> Arch. dép. Finistère, 214 G 5.

<sup>27</sup> *Ibid.*, 255 G 15.

faite d'après la Cène peinte sur toile par Peter Coecke van Aalst en 1530. Le bas-relief de la piété comme le groupe sculpté de la Cène montrent qu'une part de la production des ateliers d'art en Basse-Bretagne était en phase avec les créations des grands centres artistiques européens par l'intermédiaire des estampes ou des gravures illustrant les livres religieux.

Guy Leclerc

### Bibliographie

CASTEL (Yves-Pascal), DANIEL (Tanguy), THOMAS (Georges-Michel), *Artistes en Bretagne. Dictionnaire des artistes, artisans et ingénieurs en Cornouaille et en Léon sous l'ancien Régime*, Quimper, 1987, p. 173.

COUFFON (René), « Le retable de la Cène à Pont-Croix », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXXV, 1957, p. 16-18.

*École italienne, XVII<sup>e</sup> siècle, I. Bologne*, Paris, Département des peintures du musée du Louvre, 1996 (catalogue).

FOSSEY (J.), « Sources ignorées de la culture normande », *Nouvelles de l'Eure*, n° 90-91, 1984, p. 91.

GARGADENNEC (Roger), « Le sculpteur Paul de La Haye », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CX, 1982, p. 323-324.

### ROSCOFF

Église Notre-Dame de Croas-Batz

#### Restauration du mobilier<sup>28</sup>

L'aigle-lutrin, en bois doré, daté du XVIII<sup>e</sup> siècle, a été restauré en 2007 par l'atelier Arthema Restauration (Abbaretz, Loire-Atlantique). Les assemblages ont été révisés et les parties manquantes remplacées. Les griffes de l'aigle enserrment un globe de bois, la dorure de l'ensemble a été reprise et patinée. Le socle est composé d'une base tripode ornée de gloires où l'on remarque le triangle

de la Trinité. Cette base est surmontée d'un triple ornement en forme de lyre et d'une colonne. La polychromie du support a été restaurée et fixée ; les gloires placées sur le socle ont été entièrement redorées.



Fig. 22. – Roscoff, église Notre-Dame de Croas-Batz, aigle-lutrin après restauration.

Cliché Jean-Paul Coz.

La statue de sainte Marguerite foulant aux pieds un dragon a été restaurée par le même atelier. En bois polychrome d'auteur inconnu, elle est vraisemblablement du XVI<sup>e</sup> siècle. Après nettoyage, traitement insecticide et suppression des masticages disgracieux dans

<sup>28</sup> Renseignements extraits du dossier fourni par Arthema Restauration.

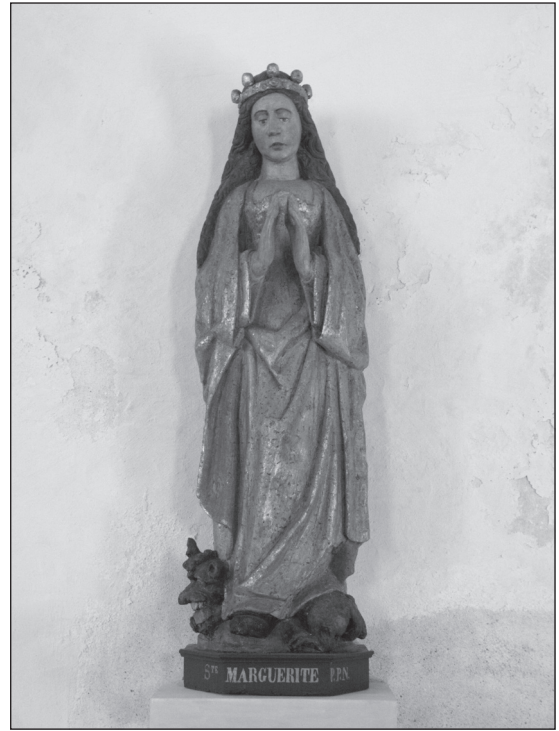


Fig. 23. – Roscoff, *église Notre-Dame de Croas-Batz*, statue de sainte Marguerite avant et après restauration.  
Clichés Jean-Paul Coz.

Niveau de décor	0 (en 2006)	1	2	3
Manteau	Gris	Blanc	Dorure	Jaune
Revers du manteau	Gris	Blanc	Rouge	
Robe	Bronzine	Jaune	Dorure	Jaune clair
Carnation	Rose sombre	Rose clair	Rose moyen	Rose orangé
Dragon	Gris ardoise	Vert	Ivoire	
Chevelure	Noir	Gris	Marron	Ivoire

Étude stratigraphique de la couche picturale de la statue de sainte Marguerite  
(dossier technique, Arthema Restauration).

la main gauche, les lacunes ont été remplies à l'aide d'un enduit à la colle de peau. La couronne dorée avait perdu quelques ornements qui ont été restitués. Le manteau était recouvert d'une épaisse peinture blanche et décorée de motifs floraux grossièrement exécutés. L'étude stratigraphique de la couche picturale a permis de mettre au jour trois niveaux de décor antérieurs. Le niveau 2 a été retenu pour opérer un dégagement au scalpel et en faire la restauration (à l'exception du dragon désormais vert). La statue, qui était auparavant à gauche de l'autel dans la chapelle nord des Agonisants, est mise en valeur sur une console, auprès de la porte du bas-côté sud.

Ces travaux de restauration ont été financés par la commune et subventionnés par le conseil régional de Bretagne et le conseil général du Finistère. L'aigle-lutrin, classé au titre des Monuments historiques depuis le 20 février 1960, a pu bénéficier en outre d'une subvention de la DRAC.

Dany Guillou-Beuzit

## SCAËR

### Édifices religieux

#### *Une aplite, marqueur lithologique*

Dans deux articles antérieurs<sup>29</sup>, il a été montré comment il s'avère possible, grâce à des particularités minéralogiques et/ou pétrographiques, de préciser la provenance des pierres mises en œuvre dans les constructions. Une telle méthodologie se révèle être d'un intérêt évident quand, comme c'est le cas dans le Finistère méridional, affleurent des leucogranites<sup>30</sup> souvent difficiles à distinguer les uns des autres au premier abord. Le présent article envisage le cas offert par le massif de Scaër qui s'étend aux confins Finistère-Morbihan.

Les recherches récentes<sup>31</sup> ont précisé que ledit massif est constitué par trois intrusions d'extension et de texture différentes. Les deux premières sont formées respecti-

vement par un leucogranite à gros grain et un leucogranite à grain moyen, tous deux à deux micas (biotite et muscovite), assez proches effectivement des autres leucogranites du batholite<sup>32</sup> de Bretagne méridionale. L'intrusion ultime, nettement plus limitée dans l'espace, offre, par contre, une composition et une texture singulière, à grain très fin, sans biotite, à muscovite rare et minuscule, typiquement aplitique, caractères qui l'éloignent de toutes les autres intrusions de Cornouaille ; c'est elle qui va retenir ici plus particulièrement l'attention.

Identifiée pour la première fois à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>, cette dernière venue a été étudiée en détail beaucoup plus récemment<sup>34</sup>. Les principaux gisements ont été observés dans les carrières de Kervalau, de Roz Cariou, de La Motte..., ouvertes au sud de Scaër. Dans la carrière de Kervalau, décrite à titre d'exemple, le leucogranite à gros grain est recoupé par un pointement de granite à grain très fin – ou aplitite – caractérisé par plusieurs minéraux rares<sup>35</sup> ; le contact entre

<sup>29</sup> L. CHAURIS, « Coray et Leuhan. Édifices religieux. Marqueurs minéralogiques et provenance des pierres de construction », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 131-136 ; « Tréguennec. Carrière et construction. L'aplite blanche de Prat-ar-Hastel », *ibid.*, t. CXXXII, p. 145-150.

<sup>30</sup> Leucogranite, comme le nom l'indique, granite clair, blanchâtre.

<sup>31</sup> L. CHAURIS et Y. LULZAC, « Les aplites à topaze et les stockscheiders du leucogranite de Scaër (Finistère) », *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, série C, t. V (1), 1973, p. 21-30 ; L. CHAURIS, « Une grève dans les carrières de Scaër en 1906 », *Le Courrier du Léon / Le Progrès de Cornouaille*, 24 août 2002.

<sup>32</sup> Batholite. Massif intrusif de profondeur – constitué par un ensemble de plutons (par référence au dieu des enfers).

<sup>33</sup> Ch. BARROIS, « Les modifications et les transformations des granulites du Morbihan », *Annales de la Société géologique du Nord*, t. XV, 1887-1888, p. 1-40.

<sup>34</sup> L. CHAURIS et Y. LULZAC, art. cité, note 3.

<sup>35</sup> Topaze et fluorine (minéraux fluorés) ; apatite, dufrénite, vivianite (minéraux phosphatés), cassitérite (oxyde d'étain)...

les deux roches est souligné par un stockscheider<sup>36</sup>. Dans la carrière de La Motte, la finesse et la clarté de la roche vont même jusqu'à mimer celles du marbre blanc... Dans ces conditions, rien d'étonnant à la mise en œuvre précoce de ces aplites dans les édifices religieux. Le propos se limite ici à la seule commune de Scaër.

La chapelle de Coadry comprend une nef de quatre travées avec piles rectangulaires servant d'appui aux arcades en plein cintre (fin du XI<sup>e</sup> siècle), un chœur (dans le style du XIV<sup>e</sup> siècle) avec arcades en arc brisé et un chevet plat ; la façade occidentale a été remaniée au XVII<sup>e</sup> siècle<sup>37</sup>. Les piliers romans ont fait essentiellement appel à l'aplite<sup>38</sup>. Les

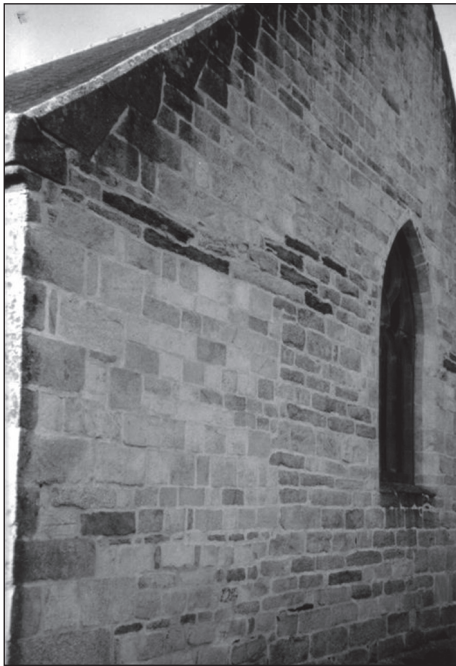


Fig. 24. – Scaër, chevet de la *chapelle de Coadry*.

Typiquement polyolithique : aplite holo-leucocrate, granite à grain moyen et sombres moellons micaschisteux.  
Cliché L. Chauris.

piliers de l'arc diaphragme séparant la nef du chœur ne sont que partiellement en cette roche. Dans le chevet, l'aplite, abondante, est associée au granite à grain moyen et à quelques sombres moellons allongés et plats de micaschistes<sup>39</sup>. Dans l'élévation méridionale, en sus de l'aplite, importante participation du granite à grain moyen ; les deux roches se retrouvent dans la porte sud. La façade occidentale privilégie le granite à grain moyen, accompagné d'un peu d'aplite. En première approximation, il ressort que l'aplite holo-leucocrate a été recherchée préférentiellement dans les éléments les plus anciens de l'édifice ; son pourcentage décroît ensuite (chevet) pour se restreindre au XVII<sup>e</sup> siècle (façade occidentale) où ladite pierre n'est peut-être plus qu'en remploi.

La chapelle Saint-Jean, qui remonte aux XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles, offre une forme de croix latine, avec chevet à pans coupés. Son principal intérêt repose sur la mise en œuvre de l'aplite, soit seule (portes sud, ouest et du transept), soit associée au granite grossier de Scaër (façade occidentale, élévation méridionale, chaînage d'angle ouest/nord...<sup>40</sup>).

L'église paroissiale Sainte-Candide de Scaër – édifiée dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle – s'avère d'un intérêt tout particulier pour notre propos : les observations litho-

<sup>36</sup> Un stockscheider, terme allemand, est un corps (stock) qui sépare (scheiden) deux granites d'âge différent. Ce type de formation est exceptionnel.

<sup>37</sup> R. COUFFON et A. LE BARS, *Diocèse de Quimper et de Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles*, Quimper, 1988, 552 p. (p. 413).

<sup>38</sup> Toutefois, la pierre du pilier gauche ouest, verdie par l'humidité, n'a pu être déterminée. Le pilier droit ouest n'est que partiellement en aplice.

<sup>39</sup> Les micaschistes affleurent très largement au nord du massif granitique de Scaër. Ils sont célèbres depuis longtemps par la présence d'innombrables cristaux de staurotide – ou « croisette de Bretagne » – répandus dans les collections minéralogiques du monde entier.

<sup>40</sup> Les chapelles Saint-Adrien (XV<sup>e</sup> siècle) et Saint-Guérolé (fin XVI<sup>e</sup> ou XVII<sup>e</sup> siècle) ne paraissent pas avoir fait appel à l'aplice de Scaër.

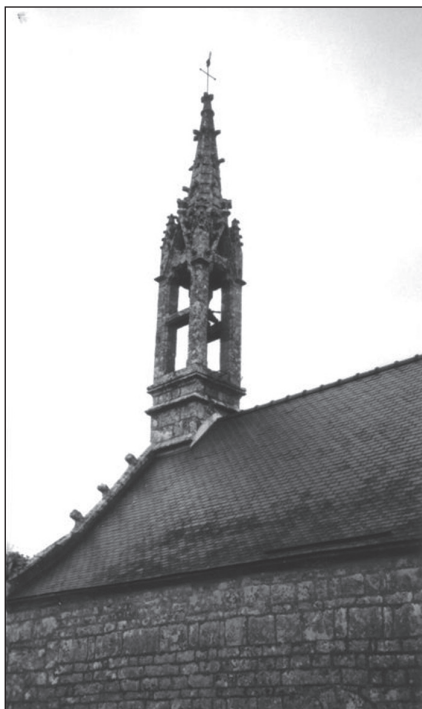


Fig. 25. – Scaër, *chapelle Saint-Jean*.  
Appel à divers granites du massif de Scaër.  
Cliché L. Chauris.

logiques *in situ* peuvent ici être complétées par les données archivistiques<sup>41</sup> qui faisaient défaut pour les chapelles de Coadry et de Saint-Jean<sup>42</sup>. Le détail estimatif, établi pour la reconstruction de l'église de Scaër le 5 décembre 1872 par l'architecte Joseph Bigot<sup>43</sup>, prévoit d'employer 756 m<sup>3</sup> de pierres de taille dont 216 m<sup>3</sup> en granite de Trégunc<sup>44</sup> et 540 m<sup>3</sup> en pierres du pays – c'est-à-dire en granite des environs de Scaër ; pour les chapiteaux, appel doit être fait à la pierre de Quimper (granite à grain fin) ; l'érection de la flèche, également en granite de Quimper (45 m<sup>3</sup>) est ajournée.

Après une première adjudication sans résultat, le devis, préparé pour une seconde

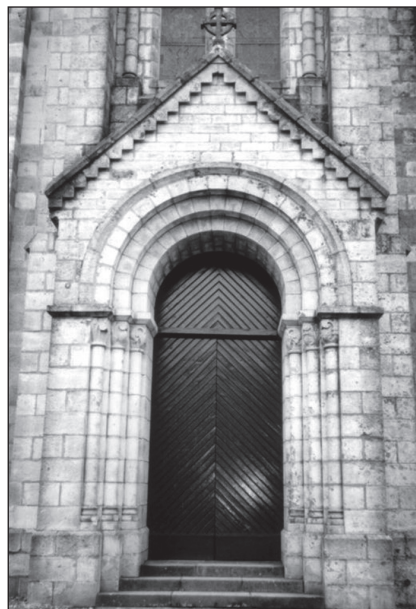


Fig. 26. – Scaër, *église Sainte-Candide*, portail occidental.

Très large emploi de l'aplite blanche à grain très fin. Petits chapiteaux en granite de Quimper, plus sombre. Contreforts du clocher en granite à gros grain de Scaër. Marches en kersanton gris.  
Cliché L. Chauris.

<sup>41</sup> Arch. dép. Finistère, 1 V 545. – Arch. dioc. Quimper, à l'article Scaër.

<sup>42</sup> L'ancienne église de Scaër (nef romane remontant à la fin du XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> siècle ; adjonction d'éléments gothiques au XV<sup>e</sup> siècle ; bas-côtés et chapelles de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; clocher du XVII<sup>e</sup> siècle) a été détruite par suite de l'entêtement du curé Billon voulant remplacer le vénérable édifice par une construction flambant neuf. Se reporter à M. KERVRAN, « De l'ancienne église paroissiale romane de Scaër disparue en 1873 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVIII, 1989, p. 219-230.

<sup>43</sup> Sur la vie et l'œuvre de Bigot, consulter le récent ouvrage de N. RANNOU, *Joseph Bigot (1807-1894), architecte et restaurateur*, Presses universitaires de Rennes, 2006, 376 p.

<sup>44</sup> Le granite de Trégunc a longtemps fourni une des plus belles pierres de taille connue en Bretagne méridionale. Voir L. CHAURIS, « Les multiples facettes du granite de



Fig. 27. – Scaër, *église Sainte-Candide*, porche méridional.

Mise en œuvre de l'aplite hololeuco-crate.

Cliché L. Chauris.

tentative, substituée « la pierre dure de Scaër » à celle de Trégunc dont l'acheminement est considéré comme presque impossible. L'entrepreneur Gassis a trouvé près de Scaër une carrière de pierre aussi dure que celle de Trégunc, ladite carrière n'étant pas exploitée justement à cause de la dureté de ses matériaux. Mais l'emploi des granites locaux – à savoir le granite très fin (l'aplite) et le granite grossier soulève des problèmes. M. de Kerjégu<sup>45</sup> estime qu'il serait « absurde de mélanger » ces deux pierres. L'entrepreneur rétorque qu'il n'a nullement l'intention de

le faire : la roche à grain très fin est prévue pour tous les piliers, demi-piliers, porte principale... ; la roche à gros grain pour tous les éperons en élévation, les fenêtres des bas-côtés de la nef..., la pierre neuve à gros grain étant utilisée conjointement avec les pierres analogues de l'ancien édifice.

L'examen *in situ* de l'église permet aujourd'hui les constatations suivantes. Les murs extérieurs des élévations montrent l'alternance régulière de deux assises en granite à grain très fin (aplite) avec deux assises en granite à gros grain, qui leur confèrent un cachet original<sup>46</sup>. Indépendamment de ces emplois, le granite à gros grain est essentiellement utilisé dans les contreforts, les encadrements des baies de la nef ; le granite à grain très fin, d'une blancheur frappante, dans les piliers, demi-piliers, les porches. Le granite de Quimper, de nuance plus sombre, a été recherché pour les chapiteaux. Le granite de Trégunc, qui devait être réservé pour les marches, a été remplacé par le kersanton (accès à l'église et escaliers de la tourelle vers le clocher).

\*

\* \*

L'aplite de Scaër s'avère apte à la sculpture ; son aspect marmoréen a déjà été évoqué. Peut-être faut-il attribuer à ce matériau exceptionnel le développement de l'atelier des sculpteurs de Scaër, hypothèse qui pourrait être discutée par les historiens sous cet éclairage.

La même roche a joué aussi un rôle dans l'habitat. Pour preuve, parmi bien d'autres,

---

Trégunc », *Le Courrier du Léon / Le Progrès de Cornouaille*, 17 juillet, 21 août, 11 et 25 septembre 1993.

<sup>45</sup> Député. M. de Kerjégu était par ailleurs propriétaire d'une carrière de granite à grain très fin.

<sup>46</sup> Localement (absidiole près de la sacristie), le granite à grain moyen prend la place du granite grossier ; dans le transept nord, l'alternance est marquée par l'association granite très fin-granite moyen d'une part, granite grossier d'autre part.

l'ancienne demeure de Brizeux, à proximité de l'église de Scaër, portant le millésime 1730, où la claire aphte alterne avec le sombre micaschiste ; la qualité de l'inscription sur le linteau confirme l'aptitude de la pierre à la sculpture.

L'étude systématique de la diffusion de l'aphte de Scaër n'a pas encore été entreprise. Les premières observations suggèrent qu'en dépit de la concurrence des autres leucogranites de Cornouaille, ce beau matériau a été recherché bien au-delà de son aire d'extraction. Au chevet (XVI<sup>e</sup> siècle ?) de l'église de Leuhan, il est associé au granite du Menez-Gouaillou en Coray, en assises alternant avec des moellons schisteux plats de nuance gris-bleuté, induisant un effet esthétique des plus heureux. Sans doute faut-il aussi rapporter à la pierre de Scaër le granite à grain extrêmement fin et d'une blancheur éclatante utilisé *pro parte* dans la façade occidentale (XVIII<sup>e</sup> siècle) de l'église paroissiale de Châteauneuf-du-Faou.

Aujourd'hui, toutes les carrières naguère ouvertes dans l'aphte de Scaër sont abandonnées. Pour les travaux de restauration, il serait judicieux d'envisager au moins une exploitation artisanale. Mieux, vu ses qualités exceptionnelles jointes à une originalité indiscutable, cette roche blanche pourrait peut-être reprendre la place qui lui revient sur les marchés de la pierre dans le Finistère...

Louis Chauris

## TRÉMEL (CÔTES-D'ARMOR)

### Église Notre-Dame

#### *Beaumanoir ... toujours et encore*

La notice consacrée à Notre-Dame de Trémel dans le *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*<sup>47</sup>, rattache cette église tréviale à l'atelier « Beaumanoir ». Endommagés pendant les guerres de la Ligue, son porche et sa secré-



Fig. 28. – Trémel, église Notre-Dame, pilier de la nef portant l'inscription.  
Cliché Jean-François Joly.

tairerie furent reconstruits en 1598 ; une inscription donnerait le nom du maître d'œuvre de ces travaux, J. S. Guillou.

Pendant, une étude attentive de cette épigraphe<sup>48</sup> ne peut confirmer cette attribution. En 1598, les sculpteurs n'utilisent plus les caractères gothiques. Un recensement des inscriptions dans le canton de Lanmeur et la commune de Plouigneau<sup>49</sup> date des

<sup>47</sup> R. COUFFON, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier*, Saint-Brieuc, Les Presses bretonnes, 1941, 3<sup>e</sup> fasc., p. 564-565.

<sup>48</sup> Relevé effectué en janvier 2008.

<sup>49</sup> Le relevé systématique des inscriptions dans la pierre et dans le bronze (en cours) réalisé par le groupe du Patrimoine du Petit-Trégor (ULAMIR, Lanmeur) livre actuellement un corpus de près de 600 occurrences.

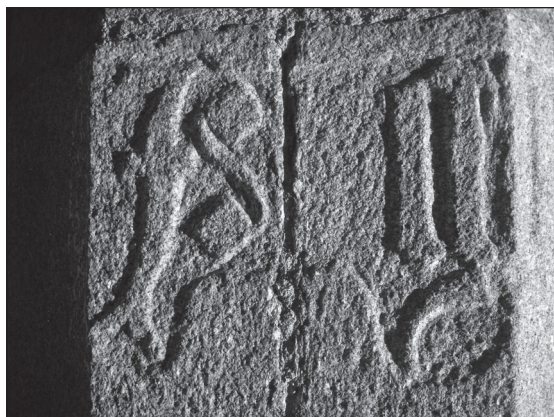


Fig. 29. – Trémel, *église Notre-Dame*, pilier de la nef : première partie de l'inscription.

Cliché Jean-François Joly.

années 1560-1570 la disparition définitive de ce type de graphie. L'église de Plouégat-Guerrand (Finistère) appartenant, elle aussi, à l'atelier « Beaumanoir », porte déjà sur sa tour-clocher la date de 1524 en caractères arabes. D'autre part, cette inscription est gravée sur les piliers de la nef vraisemblablement construite dans le premier tiers de XVI<sup>e</sup> siècle et ne concerne en aucune manière le porche sud restauré. Enfin le S, hypothétique deuxième prénom, n'est autre qu'un séparateur fréquemment utilisé à cette époque.

L'église Notre-Dame de Trémel comporte les trois principes constructifs de l'atelier « Beaumanoir », tour-clocher centrée sur la façade occidentale, chevet à noues multiples, et porche sud à deux niveaux. Cette inscription est remarquable car elle apporte la preuve, comme nous l'avions énoncé précédemment<sup>50</sup>, que l'atelier n'est pas composé des seuls membres de la famille Beaumanoir. Ce n'est pas Philippe Beaumanoir qui a construit Notre-Dame de Trémel mais, sem-



Fig. 30. – Trémel, *église Notre-Dame*, pilier de la nef : deuxième partie de l'inscription.

Au-dessus de l'inscription, un marteau de tailleur de pierre.

Cliché Jean-François Joly.

ble-t-il, J(ean) Guillou, qui signe son œuvre en apposant son nom et un marteau de tailleur de pierres, emblème de sa profession, sur deux piliers octogonaux de la nef.

Christian Millet

50 C. MILLET, « Regards renouvelés sur l'atelier Beaumanoir », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVII, 1998, p. 132.



**Fig. 31.** – Trémel, *église Notre-Dame*,  
vue du côté sud.  
Cliché Jean-François Joly.

# Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2007)

par Philippe Le Stum\*

## Archéologie

Dans le *Bulletin* de l'année 2002, Jean-Yves Éveillard décrivait un coffre de pierre anciennement découvert à Ploumoguier, et depuis conservé en mains privées. Orné en bas relief d'un motif animalier (peut-être un lévrier tenant dans sa gueule un petit animal). De trop petites dimensions pour être assimilé à un sarcophage, il pourrait s'agir d'un coffre, d'époque gallo-romaine, destiné à recueillir des urnes cinéraires. « Le propriétaire, écrit Jean-Yves Éveillard, aurait choisi de ne faire figurer que l'un de ses chiens favoris auxquels, on le sait, les aristocrates gaulois vouaient une grande affection. » Nous devons à la générosité de M. Didier Burdin, membre de la Société archéologique, de voir ce coffre enrichir l'importante collection de sculptures finistériennes antiques, rassemblées au Musée (inv. 2007.17.1.).

## Costumes

Volontairement soumis à une politique d'enrichissement raisonnée, l'accroissement des collections de costumes du Musée s'est ralenti au cours des dernières années. Afin d'éviter l'accumulation de « doubles », mais au contraire de combler les lacunes géographiques et chronologiques de notre fonds – dont il faut rappeler qu'il est le plus riche de Bretagne – nous soumettons les nouvelles entrées, dans ce domaine, aux conclusions que nous pouvons commencer à tirer du récolement systématique du fonds, entrepris en 2006. Nous savons dès à présent que la mode dite *penn-sardin* (notamment Douarnenez et environs, mais aussi une partie du pays de

---

\* Conservateur en chef du patrimoine, conservateur du Musée départemental breton. Clichés de S. Goarin/Musée.



Fig. 1. – *Costume de tous les jours d'artisane de Poulgoazec (vers 1920-1950).*  
Mdb, Inv. 2007.36.1.

Concarneau et du pays bigouden) est insuffisamment représentée. De sorte que le don, proposé par MM. Pichavant, de Plouhinec, de quatre ensembles complets des modes féminines de Poulgoazec, a été fort bien venu (inv. 2007.36.1 à 7.).

### Les arts du bois : le mobilier « breton moderne » de l'entre-deux-guerres

Au fil des précédents *Bulletins*, nous avons rendu compte aux membres de la Société de la constitution d'une collection de « mobilier breton moderne », forte maintenant des créations de René-Yves Creston, Jeanne Malivel,

Gaston Sébilleau, Jacques Philippe, Joseph Savina, Jim Sévellec, Paul Fouillen. Un très bel apport à cet ensemble est la chambre à coucher conçue et décorée en léger relief, en 1932, par le Brestois Robert Micheau-Vernez (Brest, 1907-Le Croisic, 1989). Elle comprend une armoire, un grand lit, deux chevets, un coffre, deux fauteuils et deux lits d'enfants. Si Robert Micheau-Vernez était jusqu'à présent bien connu comme dessinateur, illustrateur, et surtout créateur de nombreux modèles de figurines et statuettes pour la manufacture de céramique Henriot, on ignorait, en dehors du cercle familial, la contribution de ce membre du groupe des *Seiz-Breur* à la conception d'un mobilier « breton moderne » (inv. 2007.35.1 à 9).

### Les arts décoratifs

#### La sculpture

Restons dans les arts du bois avec la première pièce, entrant au Musée, d'un sculpteur bien connu des Finistériens, Joseph Le Gall (Morlaix, 1907-Douarnenez, 1981), dit Job, le fameux « imagier » de Locronan. L'œuvre qui a retenu notre intérêt est un buste, en bois poli, de *Femme de l'île de Sein* (inv. 2007.30.1.). Le Musée breton est aujourd'hui le seul en Bretagne à accorder une attention soutenue à la sculpture à thème régional. Des œuvres importantes de René Quillivic, François Bazin, Armel Beaufigl, Louis-Henri Nicot, François Renaud, François Méheut ont ainsi déjà été rassemblées aux côtés de pièces moins connues appartenant davantage au domaine de la petite sculpture décorative et du bibelot (Henryck Kossowski, Ruth Milles, Arthur Guéniot, G. Lapini, Auguste Maillard, etc.). Sans exagérer les mérites esthétiques de ce type de production, il faut convenir qu'elle est représentative du goût d'une époque. C'est à cette catégorie mineure mais notable qu'appartient un charmant petit *buste de*



Fig. 2. – Lucien Lopes-Silva (1862- ?), *Jeune Bretonne*, début XX<sup>e</sup> siècle.  
Mdb, Inv. 2007.29.1.

*Fouesnantaise*, en bronze, signé par Lucien Lopes-Silva (Paris, 1862-?) [inv. 2007.29.1.].

### La céramique quimpéroise et bretonne

La collection de céramique quimpéroise a connu elle aussi plusieurs enrichissements notables, confortant chacun la représentation, au Musée, d'une époque particulière de l'histoire de cet art. L'entre-deux-guerres, tout d'abord, avec un *Couple de mariés à cheval*, groupe décoratif, en faïence monochrome blanche, du Lorrain Émile-Just Bachelet (inv. 2007.1.1.). Cette pièce de prestige de la faïencerie Henriot fut réalisée d'après un original en granit présenté au Salon d'automne en 1927. Le Musée possède déjà onze faïences de Bachelet : *Procession en pays bigouden*, *Femme du Cap tricotant*, *Marchande de pommes de Ploaré*, *Bigoudène embrassant son enfant*, *Femme de Baud*, *Femme d'Auray priant*, *Sainte*



Fig. 3. – Émile-Just Bachelet (1892-1981), *Couple de mariés bretons à cheval*, faïence monochrome blanche, Quimper, faïencerie Henriot, 1925-1930.  
Mdb, Inv. 2007.7.1.

*Anne*. Elles se distinguent par un hiératisme né de la schématisation des traits, la simplification en méplats des volumes, l'exclusion de tout détail ornemental. Elles contribuèrent particulièrement à la reconnaissance, par la critique parisienne, de la « renaissance de la céramique en Bretagne », que L.-Ch. Watelin louait dans *L'Art et les artistes*<sup>1</sup>.

Les décennies 1960 et 1970 sont, dans les entrées de l'année 2007, représentées par le très bel ensemble de dix-neuf pièces uniques d'Alain Piclet (1937-2006) [inv. 2007.11.1 à 19]<sup>2</sup>, très généreusement offertes au Musée par son épouse, M<sup>me</sup> Anne-Yvonne Piclet. Le Quimpérois Alain Piclet, après des études aux Beaux-Arts de Quimper puis de Paris, enseigna cinq ans le dessin à l'école du Likès. En 1965, il s'installa comme céramiste dans la Venelle-du-Moulin, fabriquant de nombreuses pièces de poteries, vases, vaisselles en

<sup>1</sup> Article reproduit dans *La Bretagne touristique*, n° 48, 15 mars 1926, p. 61-62.

<sup>2</sup> La plupart de ces pièces ont fait l'objet d'une exposition au Musée, en 2007 et 2008, dans la vitrine des nouvelles acquisitions.



Fig. 4. – Alain Piclet (1937-2006), *Plat creux*, faïence émaillée, 1960-1967. Inv. 2007.11.1.

exemplaires uniques. Il fut également l'auteur de nombreux plans en céramique, tables d'orientation, panneaux, etc., pour des villes du Finistère (Quimper, Lannilis, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Brennilis, Landivisiau, etc.). Artiste complet, peintre et dessinateur, il travailla aussi le bronze, le verre, la peinture sur soie et la tapisserie.

Enfin, dans le cadre de notre partenariat avec l'association *Une Œuvre de faïence*, destinée à encourager et récompenser la création contemporaine dans la faïence quimpéroise, une version en faïence de la pièce lauréate du prix du jury pour l'année 2006 a été gracieusement remise au Musée<sup>3</sup>. Il s'agit de *La Métamorphose aquatique*, de l'artiste belge Daphné Pauwels (Bruxelles, 1978) [inv. 2007.14.1.].

Les arts graphiques : la première collection d'estampes à thème breton ; la photographie

Ainsi que nous avons pu en faire part aux membres de la Société dans les précédents *Bulletins*, une priorité du Musée est l'accroissement d'un fonds qui fait désormais

référence pour l'histoire des arts graphiques des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles dans notre région. Il s'agit pour nous, on le sait, de rassembler, bien au-delà de la production des seuls artistes bretons, les estampes inspirées par la Bretagne par des artistes de tous horizons, entre la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et le milieu du XX<sup>e</sup>. Je me bornerai ici à donner la liste des planches acquises en 2007 :

– Adolphe Beaufrère (Quimperlé, 1876-Larmor-Plage, 1960), *La Buveuse de cidre*, bois en couleurs, vers 1904 (inv. 2007.7.1.)

– Eugène Bèjot (Paris, 1867-1931), *L'Anse des Sablons, Saint-Servan*, eau-forte, 1922 (inv. 2007.9.2.)

– Léon Bonnat (Bayonne, 1883-Monchy-Saint-Éloi, 1922), *Portrait d'Ernest Renan*, eau-forte (inv. 2007.21.1.)

– Maurice Cahours, *Breiz-Izel*, recueil de seize eaux-fortes, accompagné d'une aquarelle originale, illustrant un poème de Jean Vertex. Préface de Marcel Aymé, 1950 (inv. 2007.34.1. à 17)

– René-Yves Creston (Saint-Nazaire, 1898-Étables, 1964), *Ville et port de Saint-Nazaire*, gravure sur bois, 1922 (inv. 2007.18.2.)

– Louis-Marie Désiré-Lucas (Fort-de-France, 1869-Ploaré, 1949), *Fileuse au rouet*, eau-forte, 1890 ; *Le Pot au feu ou La Cuisine*, eau-forte ; *Le Calvaire*, eau-forte (inv. 2007.16.1 à 3.)

– Alexis Forel (Morges [Suisse], 1852-1922), *Croquis breton – Croix et chaumière*, *Croquis breton – Clocher d'Esquibien*, eaux-fortes (inv. 2007.27.2. et 3)

– Marie Gautier (Paris 1867 ou 1870?), *Petit paysage, côte nord de la Bretagne*, eau-forte,

<sup>3</sup> La version en faïence a été exécutée sur un moulage de Pierre Sizorn. Elle a été coulée et éditée par la Faïencerie d'art breton. Cette pièce et son modèle ont été présentés au Musée au cours de l'été 2007, dans la vitrine des nouvelles acquisitions, pendant la durée du concours *Une Œuvre de faïence*.



Fig. 5. – Prosper Saint-Germain (1804-1875), *Un pardon à Notre-Dame d'Auray sous Louis XIII*, lithographie en couleurs, Paris : Imp. Formentin, 1844. Inv. 2007.27.6.

aquatinte, vernis mou et roulette, impression en couleurs, 1895-1900 (inv. 2007.10.1).

– Fernand Louis Gottlob (Paris, 1873-1935), *La Vieille Bretonne*, lithographie, 1931 (inv. 2007.23.1.)

– Marcel Jacquier (Paris, 1877-Nantes, 1957), *Femme et enfant de Douarnenez au bord de la mer*, aquatinte en couleurs (inv. 2007.1.2.)

– Amédée Joyau (Paris, 1872-Fontainebleau, 1913), *Rentrée des sardiniers, Douarnenez (Finistère)*, gravure sur bois imprimée en couleurs, 1898-1899 (2007.9.3.)

– Louis Le Breton (Douarnenez, 1818-Paris, 1866), *Saint Corentin – Cathédrale de Quimper*, lithographie, vers 1860 (inv. 2007.27.5.)

– Fernand Legoût-Gérard (Saint-Lô, 1854-Paris, 1924), *Rue Sainte-Hélène le soir, Douarnenez*, eau-forte, épreuve d'état, vers 1910 (inv. 2007.22.1.)

– Gilbert Alfred Miriel (Brest, XIX<sup>e</sup> siècle), *Vaches en bord de rivière*, eau-forte, 1876 (inv. 2007.27.1.)

– Albert Peters-Destérac (Berlin, 1874-Pontoise, 1951), *Bretonne et nourrisson*, eau-forte et aquatinte (inv. 2007.9.1.)

– Prosper Saint-Germain (Paris, 1804-1875), *Un pardon à Notre-Dame d'Auray sous Louis XIII*, lithographie, 1844 (inv. 2007.27.6.).

– René Quillivic (Plouhinec, 1879-Paris, 1969), *Brodeur bigouden*, gravure sur bois, vers 1916 (inv. 2007.18.1.)

– Albert Robida (Compiègne, 1848-Neuilly-sur-Seine, 1926), *Un carrefour à Quimper*, lithographie (inv. 2007.27.5.)

– Henri Rivière (Paris, 1864-Sucy-en-Brie, 1951), (*Hameau en Bretagne*), eau-forte, 1910 (inv. 2007.1.3.) ; *Le Fossoyeur du cimetière Saint-Jean à Tréboul*, bois en couleurs (planche non numérotée de la suite *Paysages bretons*), 1895-1914 (inv. 2007.3.1.)

– Léon Henri Ruffé (Paris, 1864-1935), *Le Retour des pêcheurs au port de Camaret*, gravure sur bois, 1917 (inv. 2007.28.1.).

Par don de M<sup>me</sup> Marie-Louise Fontignie, le très important fonds de photographies anciennes du Musée – présenté dans les *Bulletins* précédents – s'est accru de trente-sept très intéressantes photographies sur plaques de verre, vues finistériennes (Douarnenez et environs), prises dans les années 1900 ou 1910. Elles sont anonymes, mais d'une très belle qualité de composition.



Fig. 6. – Léon Henri Ruffé (1864-1935),  
*Le retour des pêcheurs au port  
de Camaret*, gravure sur bois,  
1917.  
Inv. 2007.28.1.



Fig. 7. – Anonyme (Louis-Anthonin  
Neurdein ?), *Douarnenez, le  
vieux port - Perspective de la  
jetée*, vers 1905.  
Inv. 2007.33.2.

Certains indices nous conduisent à les attribuer aux frères Étienne et Louis Neurdein, célèbres photographes et éditeurs de cartes postales (inv. 2007. 33. 1 à 37).

### Dessinateurs et peintres de la Bretagne

#### Henri Rivière

La formation au Musée du deuxième fonds public d'œuvres d'Henri Rivière (après celui de la Bibliothèque nationale de France) s'est poursuivie cette année par l'acqui-

sition de deux estampes, mentionnées plus haut, mais aussi de trois dessins aquarellés, exécutés en Finistère : *Grand Ris, plage de Tresmalhaouen* (1908), *Plage de Pen-Trez* (1912), *Morgat* (1915) [inv. 2007.12.1. à 3].

#### Ernest Guérin

De décembre 2001 à mars 2002, le Musée, en partenariat avec nos collègues du musée des Beaux-Arts de Rennes, organisait une rétrospective de l'œuvre du peintre et aquarelliste Ernest Guérin (Rennes,



Fig. 8. – Henri Rivière (1864-1951), *Morgat*, aquarelle sur traits de crayon sur papier, 1915. Inv. 2007.12.3.

1887-Quiberon, 1952). Trois étonnants portraits d'enfants bretons (*Plougastel-Daoulas*, *Châteaulin*, *Audierne*, inv. 2007.24.1 à 3.) ont été achetés cette année. Exécutés en 1912, ils figuraient dans la première grande exposition de l'artiste, au musée des Arts décoratifs de Paris, en 1913.

#### Henri Guinier

Depuis 2006, Henri Guinier (Paris, 1867-Neuilly, 1927) est représenté dans la collection par un nombre significatif de tableaux et de pastels<sup>4</sup>. À cet ensemble s'est ajoutée cette année une des plus remarquables toiles bretonnes de l'artiste, *La Fontaine miraculeuse* (1914), émouvante évocation du pardon des aveugles en Combrit.

Cette œuvre a bien sûr pris place dans les espaces permanents d'exposition du Musée (inv. 2007.15.1.), à l'occasion de la rénovation des salles des costumes effectuée au début de l'année 2008. Sensible à l'intérêt porté par le Musée à l'œuvre de ce peintre un peu oublié,

Fig. 9. – Ernest Guérin (1887-1952), *Enfant de Châteaulin*, aquarelle sur traits de mine de plomb, rehauts de gouaches de couleur, 1912. Inv. 2007.24.3. Cliché S. Goarin/Musée.





Fig. 10. – Henri-Jules Guinier (1867-1927), *La Fontaine miraculeuse*, huile sur toile, 1914.  
Inv. 2007.15.1.  
Cliché S. Goarin/Musée.

ses héritiers ont offert au Musée un important ensemble d'archives (imprimés, correspondance et photographies) relatives à cet artiste. L'exploitation de ce fonds contribuera en 2008 à l'organisation d'une exposition monographique au Musée du Faouët.

#### Walter Sauer

Une acquisition majeure de l'année 2007 est le superbe et imposant dessin aquarellé du Belge Walter Sauer (Saint-Gilles-lès-Bruxelles, 1889-Alger, 1927), acquis auprès d'un galeriste de Lokeren, en Belgique. Cette *Jeune Bretonne* (inv. 2007.8.1.), ramasseuse de goémon du pays bigouden (1926), synthétise les influences artistiques comme les obsessions de Walter Sauer. Les volumes, le trait cerné, la force de la composition évoquent autant sa fascination pour le peintre allemand Holbein que sa connaissance de la sculpture. Conférant un mystère et une préciosité très

personnels à ses dessins, il développa à partir de 1922 l'emploi des feuilles d'or ou d'argent, à l'imitation de certains maîtres japonais de l'estampe. En 1926, Sauer passa deux mois d'été en Bretagne. Les femmes du pays bigouden lui inspirèrent une suite de dessins exposée à Bruxelles en novembre et décembre 1926. Un critique commentait alors : « Avec un sens psychologique fort rare, il décrit cette race solide, homogène, entière, cette race au front têtu, aux yeux pensifs couleur de mer dont le regard lointain est plein de rêve, de tristesse, de sauvagerie, de mystère et de renoncement ; [...] son trait est à la fois dur et précis, net et tendre et ses modelés sont trop moelleux pour que ce voisinage puisse leur communiquer la moindre sécheresse.

<sup>4</sup> Voir notre article dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXV, 2006, p. 146.



Fig. 11. – Walter Sauer (1889-1927), *Jeune Bretonne ramassant du goémon*, aquarelle et pastel sur feuille d'argent, vers 1904.  
Inv. 2007.8.1.  
Cliché S. Goarin/Musée.

[...] Et sur tout cela, un sens d'analyse très développé<sup>5</sup>. »

#### Pierre Cavellat

Dans le précédent *Bulletin*, nous rendions compte de la très importante donation d'œuvres de Pierre Cavellat (1901-1995), effectuée par ses enfants, M. Jean-François Cavellat, M<sup>mes</sup> Agnès Delaroche et Anne Hecquet. Nous rappelions que, artiste amateur, lié d'amitié avec les faïenciers Henriot et Lucas, il créa d'assez nombreuses pièces et décors. La générosité de la famille de l'artiste envers le Musée s'est renouvelée cette année, sous la

forme d'une nouvelle donation comprenant cette fois quatre céramiques, trois tableaux, quatorze dessins (inv. 2007.6.1 à 28)<sup>6</sup>.



Fig. 12. – Pierre Cavellat (1901-1995), *Trois Bigoudènes*, terre cuite émaillée / 1930-1940.  
Inv. 2007.6.3.  
Cliché S. Goarin/Musée.

#### Jean Chièze

D'une famille originaire de l'Ardèche, Jean Chièze entra à l'école des beaux-arts de Lyon en 1916. Après avoir travaillé dans la décoration de tissus, il s'orienta vers l'en-

<sup>5</sup> Multavidi, dans *L'Art belge*, décembre 1926, p. 6-7.

<sup>6</sup> Sur Pierre Cavellat, voir le catalogue de notre exposition *Pierre Cavellat, petite chronique bretonne*, Quimper, Musée départemental breton, 2006.

seignement, carrière qu'il poursuivit durant quarante ans. Il a illustré cent-trente ouvrages et a collaboré à une centaine de publications. Avec la Provence, la Corse, les Alpes, la Bretagne est une région pour laquelle l'artiste s'est découvert une véritable passion. Attiré par Brest, Audierne et le Cap-Sizun, les îles de Sein et de Molène, il fit surtout, jusqu'en 1964, de nombreux séjours à Ouessant. Il en consigna les traditions et les mœurs dans le manuscrit des *Notes et documents graphiques sur Ouessant* (1958), et en transcrivit des aspects dans le bois gravé. Sa démarche fut simultanément artistique et ethnographique, son œuvre relatif à Ouessant reposant sur sa connaissance approfondie de la réalité physique et humaine de l'île. En témoigne par exemple l'album qu'il lui a consacré (*Finis Terrae*) et dont nous conservons un exemplaire. En 2007, le Musée a eu l'opportunité d'acquérir l'autre grande œuvre ouessantine de Chièze, *Un homme d'Ouessant* d'Henri Queffélec, édité en 1957. Orné des vingt

bois originaux à pleine page de Chièze, cet exemplaire est augmentée et enrichi d'une importante correspondance, de lettres relatives à la réalisation de l'ouvrage, signées par le graveur et surtout de douze grands dessins originaux à la mine de plomb, de deux aquarelles et d'une gouache (inv. 2007.25.).



Fig. 13. – Jean Chièze (1898-1975), *Chez Jean Michel*, aquarelle, 1954.  
Inv. 2007.25.15.  
Cliché S. Goarin/Musée.

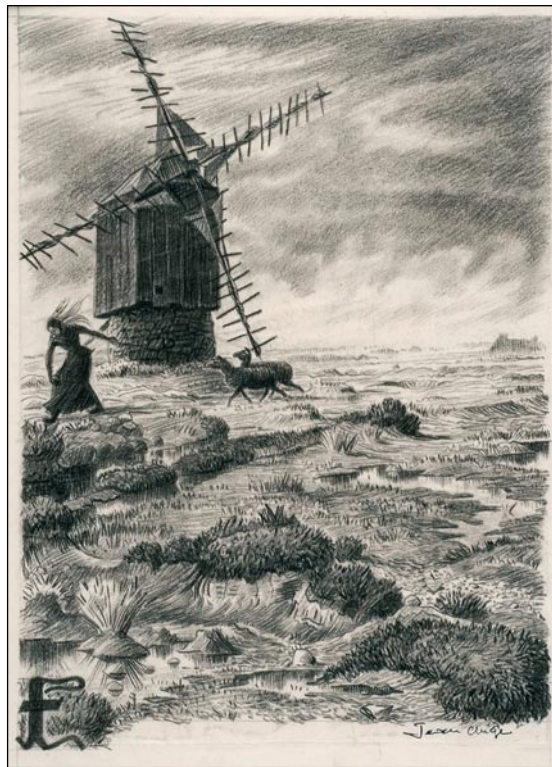


Fig. 14. – Jean Chièze (1898-1975), *Moulin d'Ouessant*, dessin préparatoire au fusain pour le livre illustré *Un homme d'Ouessant* d'Henri Queffélec (Paris), Bibliophiles et Graveurs d'aujourd'hui, 1957.  
Inv. 2007.25.13.  
Cliché S. Goarin/Musée.

## Jean Le Merdy

Né à Concarneau en 1928, Jean Le Merdy fut d'abord de 1946 à 1948, élève de l'école des beaux-arts de Rennes, puis, à partir de 1949, élève de Jean Souverbie à l'école des beaux-arts de Paris, où, en 1956, il obtint le second grand prix de Rome et devint pensionnaire de la Casa Velásquez à Madrid. Il a exposé à Paris, aux Salons de la Société nationale des beaux-arts, des Artistes français, des Indépendants, du dessin et de la peinture à l'eau, de la marine, etc. Et en Bretagne, bien sûr, notamment à Quimper, Rennes et Concarneau. Depuis 1956, des rétrospectives lui sont régulièrement consacrées. La générosité de l'artiste nous permet d'enrichir notre fonds d'une gouache représentant le beau-père du peintre portant le costume traditionnel *glazig* de Plogonnec (inv. 2007.37.1.). Cette œuvre rejoint au Musée un tableau du même artiste entré dans les collections par don de la famille du modèle, *Madame Caradec* (inv. 2001.39.1.).

## Archives et documentation

Plusieurs documents, imprimés ou photographiques, accompagnent très opportunément la donation des héritiers de Pierre Cavellat. L'ouvrage illustré par Chièze est accompagné de documents divers. Nous avons signalé plus haut la réunion au Musée d'un fonds d'archives d'Henri Guinier. Il est utile en effet de signaler que, outre la constitution d'une collection d'œuvres relatives à la Bretagne occidentale, le Musée breton, qui dispose en son sein d'un centre de documentation, d'une bibliothèque et d'une photothèque, s'efforce d'y rassembler des pièces d'archives permettant de documenter les œuvres de la collection, et plus largement de contribuer à l'historiographie culturelle de notre région. Ainsi, des fonds relatifs aux artistes Jacques Burel, Henri d'Estienne, Henry Huerre, André-Pierre Schwab ont-ils été constitués au cours des dernières années.



Fig. 15. – Jean Le Merdy (1928), *Portrait d'Yves Le Pennec*, gouache sur papier, 1957.  
Inv. 2007.37.1.  
Cliché S. Goarin/Musée.

Une soixantaine de photographies prises par le peintre Pierre Bertrand (1884-1975) s'y sont récemment ajoutées, offertes par M<sup>me</sup> Bertrand-Gruneberg, fille de l'artiste (inv. 2006.21. 1 à 48 et 2007.13.1 à 21).

## La Bretagne de Bernard Buffet

L'œuvre de Bernard Buffet (Paris, 1928-1999) occupe une place essentielle dans l'art français des décennies de l'après-guerre. Elle est pourtant souvent décriée en dépit – ou à cause ? – de la grande notoriété populaire de

l'artiste auprès du public français et étranger. Du 2 juin au 30 septembre 2007, le Musée breton a proposé à ses visiteurs la première exposition rétrospective jamais consacrée à l'œuvre breton de cet artiste dont on savait peu qu'il fut aussi un grand peintre et graveur de la Bretagne du XX<sup>e</sup> siècle. Cette exposition n'a pas seulement obtenu un exceptionnel succès public, elle a suscité également un très remarquable enrichissement de notre collection, grâce à la générosité de M. et M<sup>me</sup> Maurice et Ida Garnier.

Maurice Garnier, qui fut depuis l'immédiat après-guerre et jusqu'au suicide de l'artiste, l'ami et le principal galeriste de Bernard Buffet, a en effet offert, pour la collection d'art graphique du Musée, dix-sept gravures originales de l'artiste, toutes bien sûr à thème breton<sup>7</sup>, exécutées à la pointe-sèche (inv. 2007.2.1. à 17). Graveur à partir de 1948, Buffet trouva en effet dans le cuivre, et moindrement dans la pierre à lithographe, les prolongements de son œuvre peint



Fig. 16. – Bernard Buffet (1928-1999), *La Coiffe*, gravure à la pointe sèche du livre illustré *Saint-Cast - Souvenirs d'enfance illustrant des poèmes de Charles Baudelaire*, 1962.

Inv. 2007.2.18.13.

Cliché S. Goarin/Musée.



Fig. 17. – Bernard Buffet (1928-1999), *La Coiffe du dimanche*, gravure à la pointe sèche du livre illustré *Saint-Cast - Souvenirs d'enfance illustrant des poèmes de Charles Baudelaire*, 1962.

Inv. 2007.2.18.14.

Cliché S. Goarin/Musée.

et dessiné. Il utilisa la pointe-sèche pour inscrire et enserrer ses sujets et ses modèles dans ces réseaux de traits acérés qui caractérisent si bien sa manière. M. Garnier nous a remis également le somptueux et émouvant *Saint-Cast*, livre gravé en 1963, certainement l'un des principaux chefs-d'œuvre graphiques de Buffet, et synthèse très personnelle de son imaginaire breton (inv. 2007.2.18.). Plus

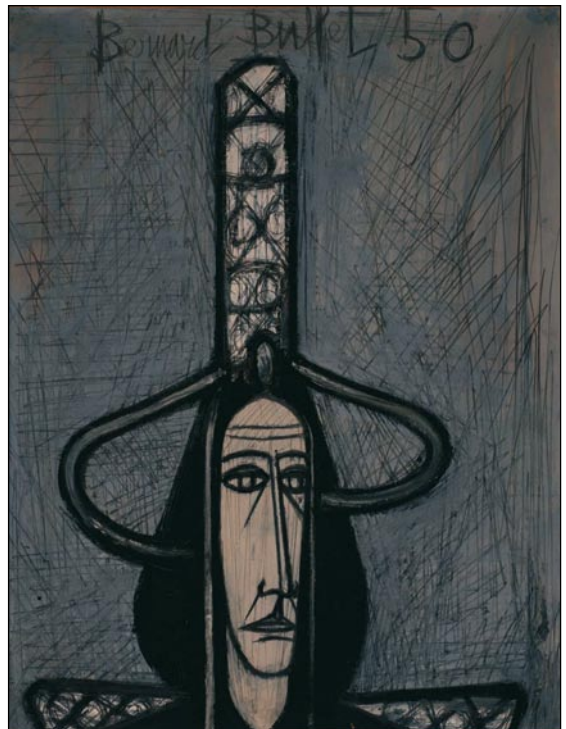
<sup>7</sup> *Environs d'Erquy, Pont sur le Blavet, Maisons bretonnes, Terre-Neuvas, Le Phare, Voiliers, Le Thonier, Bateaux de pêche*, etc.



Fig. 18. – Bernard Buffet (1928-1999),  
*Plage de la mare*, pointe sèche  
en couleurs, 1966.  
Cliché S. Goarin/Musée.

exceptionnel encore, à l'issue de l'exposition, Maurice et Ida Garnier nous ont fait la très heureuse surprise d'offrir au Musée l'une des toiles les plus étonnantes de l'exposition, un buste de *Bigoudène*, peint sur toile en 1950 (inv. 2007.26.1.). Ce tableau a bien sûr aussitôt rejoint les salles d'exposition permanentes du Musée, où il témoigne, avec d'autres, combien les modes vestimentaires du Finistère ont pu inspirer les artistes les plus divers.

Fig. 19. – Bernard Buffet (1928-1999),  
*Bigoudène*, huile sur panneau d'Iso-  
rel, 1950.  
Inv. 2007.26.1.  
Cliché S. Goarin/Musée.





# Des carrières... un lazaret...

## L'île Trébéron en rade de Brest

par Louis Chauris et Lionel Duigou

Curieuse destinée pour cet îlot surgissant au sud-ouest de la rade de Brest entre l'île des Morts et l'île Longue ! Le microgranite constitutif, directement exploitable car débarassé par la mer de ses altérites, qui plus est aisément exportable par voie d'eau aux époques où les charrois s'avéraient dispendieux et difficiles, laissait à penser que Trébéron, favorisé, sous cet aspect, à la fois par la géologie et la géographie, serait longtemps demeuré un site d'extraction apprécié. Mais, par les aléas de l'histoire, ce rocher dénudé allait recevoir une affectation inattendue, avec la création d'un lazaret pour héberger les équipages contagieux, à leur retour de campagne, près du port militaire de Brest. Sans s'attarder ici sur l'histoire de cet établissement sanitaire assez exceptionnel<sup>1</sup>, il est proposé de broser un tableau succinct des pierres mises en œuvre à Trébéron, à diverses reprises, avant que les bâtiments, abandonnés à la végétation et aux oiseaux de mer, ne s'écroulent. Il a paru que leur originalité, leur diversité et,

souvent, leur beauté, réclamaient un ultime éclairage lithologique<sup>2</sup>.

Parmi les ruines subsistant encore aujourd'hui, deux ensembles, remontant à la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, méritent une mention spéciale : un bâtiment en équerre, aux superbes ouvertures en plein cintre, évoquant quelque peu un cloître ; un immeuble

---

<sup>1</sup> L'histoire du lazaret a été récemment magistralement présentée par Marcel Burel, *Dans la rade de Brest, l'île de Trébéron et l'île des Morts*, 2003, 192 p. Quelques dates majeures : en 1689, Trébéron devient une annexe de l'hôpital maritime de Brest ; en 1768, une chaîne de bagnards malades séjourne dans l'île ; en 1772, décision prise par la marine de construire un lazaret ; en 1810, rapport du directeur des Travaux maritimes à Brest, indiquant que cet établissement est tombé dans un grand état de délabrement ; importants aménagements de 1826 à 1832 ; exhaussement du bâtiment principal en 1857-1858 ; utilisation des bâtiments comme prison en 1871, puis comme sanatorium au début du XX<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Cette étude a été rendue possible grâce aux autorisations accordées par le préfet maritime de Brest. Les auteurs ont été guidés sur le site par l'enseigne de vaisseau Barthes.

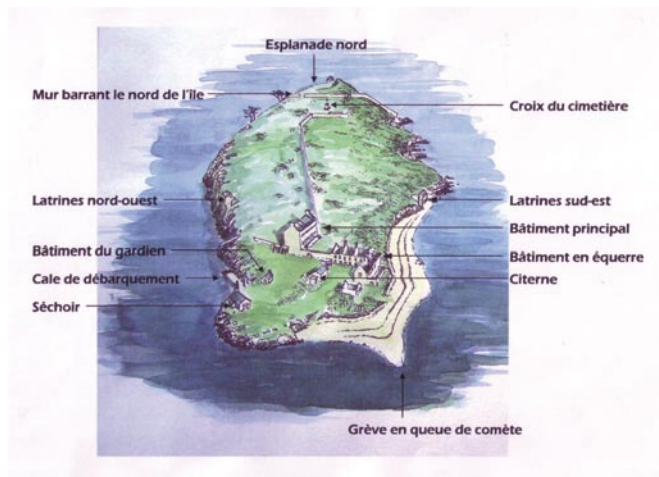


Fig. 1. – Localisation des divers éléments de l'île Trébéron.  
Dessin L. Duigou.



Fig. 2. – Évocation de l'île Trébéron, avant la dernière guerre.  
Dessin L. Duigou.

à deux étages – dit parfois « bâtiment principal » –, avec ses escaliers d'accès monumentaux, surélevé en 1857-1858. En sus de ces deux constructions exceptionnelles peuvent être également cités : la citerne ; les latrines situées respectivement sur les falaises sud-est et nord-ouest ; le séchoir ; le poste du gardien, le mur de clôture du cimetière et sa croix centrale ; la cale de débarquement<sup>3</sup>...

Excepté à son extrémité sud-ouest où s'est formée une grève en « queue de comète », Trébéron<sup>4</sup> offre une côte rocheuse escarpée, entaillée dans un microgranite<sup>5</sup>, à grain très fin, de nuance gris-beige, avec patine ocre-jaune. Criblée superficiellement de peti-

tes cavités, offrant localement des cernes subconcentriques (dus à la propagation, dans sa masse, de l'hydroxyde fer), la roche se montre très dure, à cassure esquilleuse, d'où un façonnement assez délicat. Ledit microgranite forme un pointement (« stock »),

<sup>3</sup> Le long édifice parallèle au rivage sud-est, devenu dangereux, a été détruit par les Travaux maritimes.

<sup>4</sup> L'île qui atteint 450 m dans sa plus grande dimension, est orientée NNE-SSW.

<sup>5</sup> Un microgranite se distingue d'un granite par deux temps de cristallisation, d'où le développement de « phénocristaux », visibles à l'œil nu, dans un fond très fin, « aphanitique ».



Fig. 3. – Vue du lazaret de Trébéron avant son abandon.  
Dessin L. Duigou.

intrusif dans les schistes du Dévonien<sup>6</sup> dont un affleurement a été reconnu sur l'estran sous les latrines du sud-est. L'existence même de l'îlot est due à l'érosion différentielle, le microgranite, très résistant, étant resté en relief au sein des schistes encaissants plus tendres.

Un rapport du directeur des Travaux maritimes, Jean-Nicolas Trouille, en date du 16 novembre 1810<sup>7</sup>, souligne la dénudation de l'îlot. En l'occurrence, il s'agissait de savoir si l'on pouvait creuser, suite à la demande du conservatoire de santé, « des fosses de sept pieds et demi de profondeur », pour enterrer les morts du lazaret. Il s'était alors avéré que « la chose est reconnue impossible partout » : sous une couche de terre de 18 pouces environ, surmontant une tranche de rocaille de deux pieds, apparaît directement le « roc vif ». Ainsi s'explique la fréquence des sites d'extraction, reconnus un peu partout, en particulier vers l'extrémité nord-est, mais aussi sur le versant sud-est, également au nord-est de la cale de débarquement... L'exploitation était facilitée par la disposition en bancs du microgranite ; cette modalité est bien visible à proximité des latrines du nord-ouest : en ce point, de gros bancs, inclinés à environ 40° sont recoupés par des diaclases

subverticales ; ces discontinuités guidaient l'extraction des moellons<sup>8</sup>. Des déblais anguleux de taille sont éparpillés sur l'estran. Il est probable que la « queue de comète » qui s'allonge à l'extrémité sud-ouest de l'île soit partiellement alimentée par ces cailloutis.

En fait, les extractions déjà importantes, eu égard aux traces encore bien visibles, auraient pu être encore beaucoup plus développées, si le projet de réunir Trébéron à l'île des Morts par une digue avait été réalisé<sup>9</sup>. La distance entre les deux îles est de 230 mètres. La jetée prévue atteignait 30 192 m<sup>3</sup>. Dans le premier rapport de J.-N. Trouille (1812), la pierre devait être extraite à la fois à l'île des Morts et à Trébéron ; dans le second, uniquement à Trébéron – très probablement à cause de l'installation de la poudrerie à l'île des

<sup>6</sup> Le Dévonien, étage du Primaire, constitue l'essentiel des fonds de la rade de Brest. Voir la carte géologique « Brest », 1980, à l'échelle au 1/50 000, édit. BRGM.

<sup>7</sup> Arch. Service historique de la Marine, Brest, 1 K 4.

<sup>8</sup> Parmi les nombreuses utilisations de cette pierre dans la région brestoise, les quais du port de Landerneau. Se reporter à J. Bazin, *Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon*, 1973, 2<sup>e</sup> éd., 288 p.

<sup>9</sup> Rapports de J.-N. Trouille en date du 30 juin 1812 et du 10 septembre 1813. Arch. Service historique de la Marine, Brest, 1 K 4.



Fig. 4. – Le lazaret, aujourd'hui ruini-forme.

Au premier plan, à droite, une des ailes du bâtiment en L ; au fond, le bâtiment principal.

Cliché L. Duigou.

Morts. À raison de 5,40 francs, prix moyen, y compris frais d'extraction et de transport, la dépense était estimée à environ 166 000 francs.

Le microgranite local est omniprésent dans les différentes constructions de l'île Trébéron, le plus souvent en moellons hétérométriques : tablette de la cale de débarquement ; bâtiment de garde ; latrines nord-ouest et sud-est ; élévation sud-est du bâtiment en équerre ; élévation du bâtiment principal (en dehors de l'encadrement des ouvertures et des chaînes d'angle) ; escaliers extérieurs accolés à la citerne ; mur de clôture du cimetière...

L'emploi assez fréquent du gneiss de Brest, inattendu à première vue, s'explique par l'abondance de cette roche, arrachée aux versants de la Penfeld pour accroître l'espace trop resserré du port de guerre. La pierre abattue trouvait ainsi un emploi, certes relativement distal, mais facilité grâce au transport par voie d'eau<sup>10</sup>. Parmi l'emploi dudit gneiss à Trébéron : le parement vu de la cale de débarquement ; arcs dans le bâtiment en équerre ; élévations de la citerne...

Le granite de l'Aber-Ildut, exploité sur les rivages de l'Atlantique, de part et d'autre de la

ria de ce nom, est connu dans les archives sous le nom de « pierre de Plouarzel », qui regroupe, sans distinction, les trois principaux faciès du pluton : à gros feldspaths roses ; à gros feldspaths blancs ; sans gros feldspath, avec muscovite (faciès Ségat). Ces trois roches ont été largement mises en œuvre dans le lazaret, parfois en association (bâtiment en équerre), ce qui indique que différentes carrières étaient exploitées en même temps pour faire face à la demande. Le faciès rose a été plus particulièrement employé dans le soubassement de la façade sud-ouest du bâtiment en équerre, ainsi que, plus tardivement, en obturation de quelques ouvertures de ce même édifice... ; le faciès blanc pour les ouvertures cintrées de la même façade ; le faciès à muscovite pour les ouvertures cintrées de la façade aspectée au nord-ouest du même édifice... Faciès rose et faciès à muscovite pour la porte d'accès à la cour située au pied du bâtiment principal ; faciès à muscovite pour la porte des latrines du nord-ouest...

Le kersanton des confins orientaux de la rade de Brest a été recherché pour les

<sup>10</sup> L'utilisation du gneiss de Brest est fréquente dans les ouvrages militaires en presqu'île de Crozon. Voir L. CHAURIS, « Pierres et fortifications en région bretonne », *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 179, 1998, p. 55-65.



Fig. 5. – Latrines du sud-est, au-dessus de l'estran. Arcs en microgranite local bien façonné.  
Cliché L. Chauris.



Fig. 6. – Citerne. Élévation principalement en gneiss de Brest. Escalier extérieur en microgranite local  
Cliché L. Duigou.

entourages des ouvertures du séchoir ; dans ce cas, il s'agit du kersanton gris. Un kersanton de teinte noire, de qualité supérieure, a été beaucoup plus largement mis en œuvre pour la corniche du bâtiment principal, ainsi qu'au niveau des mansardes<sup>11</sup>. Dans ledit bâtiment, l'utilisation du kersanton paraît tardive et liée à l'exhaussement de l'édifice en 1857-1858.

Le socle de la croix du cimetière (1856) mérite une mention spéciale. Ce petit monument, très soigné, en pierre de taille, fait succéder, de bas en haut : deux degrés en granite rose de l'Aber-Ildut ; un degré mouluré monolithe en kersanton gris ; un puissant dé, également monolithe, en granite rose, couronné par l'acrotère, encore monolithe, en kersanton gris. Cette association indique que, pour veiller sur les morts, ont été mises, ici, en œuvre, avec magnificence, les deux roches ornementales les plus estimées du Finistère...

\*  
\* \*

Comme l'écrit justement Marcel Burel<sup>12</sup>, « les pierres du lazaret [...] conservent la mémoire de tout un passé de l'histoire du port de Brest. » Mais, comme à Brest, ce

passé pétrifié risque, à son tour, d'être aboli pour toujours. La proximité de l'île Longue<sup>13</sup> empêche la réutilisation des bâtiments à un usage civil. D'ailleurs, leur état de délabre-



Fig. 7. – Bâtiment en L : élévation aspectée à l'est-nord-est.  
Arc principalement en gneiss de Brest. Mur en moellons de microgranite.  
Cliché L. Chauris.

<sup>11</sup> Comme nous avons pu nous en assurer en examinant un superbe élément tombé à terre.

<sup>12</sup> Dans la rade de Brest..., *op. cit.*, note 1.

<sup>13</sup> Sanctuaire des sous-marins nucléaires lance-engins.



Fig. 8. – Bâtiment en L : ouvertures cintrées en granite type Ségala.  
Cliché L. Duigou.

ment avancé rend de plus en plus improbable une restauration qui s'avérerait fort coûteuse. La solution la plus satisfaisante serait, peut-être, de démonter pierre par pierre le remarquable édifice en équerre et de le remonter à Brest, dans un site adapté, comme à proximité du nouvel hôpital de la Cavale-Blanche. Les belles pierres de taille du bâtiment principal (chaînes d'angle, encadrement des ouvertures, escaliers... en granite ; éléments sommitaux en kersanton) pourraient aussi être réemployées. Ces remplois, avec les pierres d'origine, compenseraient quelque peu, *in fine*, les destructions subies par la ville au cours du siège de 1944, et pérenniseraient, *ipso facto*, le souvenir du personnel soignant qui a si longtemps œuvré au lazaret de Trébéron...

## Résumé

La double histoire de l'île de Trébéron, site de carrières insulaires et établissement d'un important lazaret, se lit encore dans un environnement exceptionnel en voie de dégradation avancée.

## Abstract

The double history of Trébéron Island, being both the site of extensive quarries and of an important quarantine station may still be read in an environment, which, though exceptional, is rapidly decaying.

## Diverradur

Bez'e c'heller c'hoazh « lenn » istor enes Treberon, dezañ daou bennad : ul lec'h mengleuzioù-enes, ha diasezadenn ur c'hlañvdi na va ket dister ; bras eo an diskar eno, ha kaer koulskoude an endro.

# L'île Tristan à Douarnenez

## Examen pétrographique du bâti

par Louis Chauris et Josick Peuziat\*

Siège d'un prieuré de l'abbaye de Marmoutier, au XII<sup>e</sup> siècle, repaire fortifié de La Fontenelle, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, acquise au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par la famille Le Guillou-Penanros qui y fait édifier une conserverie, puis une maison de maître sur les plans de Joseph Bigot (logis agrandi, en 1913, d'un pavillon, par le nouveau propriétaire, Jacques Richepin), l'île Tristan, à quelques encablures de Douarnenez, appartient aujourd'hui au Conservatoire du littoral<sup>1</sup>. L'île offre, également, les vestiges d'un corps de garde construit à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ou au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, incorporé au milieu de ce même siècle à une batterie comprenant un épaulement, un magasin à poudre et un casernement ; une partie de ces éléments a cédé la place au réduit modèle 1846, édifié en 1862. L'île possède aussi un phare (1856-1857), une chapelle dite des Aviateurs (1930), des quais et cales de débarquement sur la rive méridionale (avec travaux importants vers les années 1960). De hauts murs et des murettes se cachent sous les hautes frondaisons ; des

murailles protègent localement le rivage des attaques de la mer. L'îlot Saint-Michel<sup>2</sup>, situé

---

\* Cette étude a été rendue possible grâce à M. Didier Cadiou, de Crozon, qui a organisé notre séjour à l'île Tristan. Le garde littoral, M. Gilles Moreau, nous a fait bénéficier de sa parfaite connaissance du site. Nous leur témoignons notre vive reconnaissance.

<sup>1</sup>J. PEUZIAT, « L'île Tristan à travers les siècles », *Mémoire de la ville de Douarnenez*, n° 17, 1991, p. 75-87 ; du même, « L'île Tristan de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup> siècle », *ibid.*, n° 26, 1996, p. 119-141 ; du même, « Projets et réalisations de l'architecte Joseph Bigot à Douarnenez dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », dans *Chrétientés de Basse-Bretagne et d'ailleurs. Les archives au risque de l'histoire*, Mélanges offerts au chanoine Jean-Louis Le Floch, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1998, p. 135-149. – Voir aussi J. CAMBRY, *Catalogue des objets ayant échappé au vandalisme dans le Finistère, dressé en l'an III* [1795], Rennes, H. Caillière, 1889, p. 258, et H. BOURDE DE LA ROGERIE, « Le prieuré de Saint-Tutuarn ou de l'île Tristan », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXXII, 1905, p. 78-93, 148-163, 206-207, 330-345.

<sup>2</sup> L'appellation « îlot Saint-Michel » n'est pas très ancienne. Elle doit apparaître lorsqu'est construite l'usine. La carte des ingénieurs-géographes (vers 1770) note « Petites Îles de Saint-Michel ».

entre Douarnenez et l'île Tristan proprement dite, possédait une conserverie dont seules subsistent encore les substructions. Au total, ces édifices, de fonctions fort diverses, qui étonnent, dès l'abord, dans un domaine aussi restreint<sup>3</sup>, ont nécessité, à l'évidence, une masse énorme de pierres de construction<sup>4</sup> sur lesquelles l'attention n'a guère été, jusqu'à présent, attirée.

### Appel aux matériaux proximaux

L'île Tristan forme l'un des affleurements les plus orientaux d'une intrusion magmatique allongée qui s'étend vers l'ouest jusqu'à la pointe du Van. Longtemps considérée comme un granite, les recherches géologiques plus récentes ont établi qu'il s'agit, en fait, d'une trondhjémite<sup>5</sup>. La roche, à texture grossière, à grain moyen, le plus souvent isotrope, offre localement une orientation est-ouest. Blanchâtre, légèrement jaunâtre aux affleurements, elle présente fréquemment une altération en boules – quelquefois énormes (« La Grosse Roche » de Tristan) – avec, çà et là, desquamations « en pelures d'oignon ». Au total, la trondhjémite de l'île Tristan est peu homogène, à cassure esquilleuse, ne livrant qu'un médiocre matériau de construction, le plus souvent essentiellement des moellons. Son intérêt majeur repose ici sur sa surabondance.

Effectivement, citer les constructions de Tristan où la trondhjémite a été mise en œuvre revient à énumérer les différents ouvrages de l'île, tant ce matériau est ici omniprésent. Murs à la côte, à proximité du pavillon... exécutés à l'époque de Le Guillou-Penanros, en appareillage vertical, d'un grand effet esthétique. Murettes et murs en divers points dans l'île, en moellons hétérométriques. Élévations du corps de garde et cheminée au pignon. Murailles du réduit pour lesquelles une partie de la pierre a été extraite sur place comme l'atteste encore localement



Fig. 1. – Douarnenez, île Tristan, boule de trondhjémite.

L'érosion de la trondhjémite libère parfois d'énormes boules. Ici, « La Grosse Roche », partiellement débitée par la méthode des coins (en haut, à gauche). Cliché L. Chauris.

la contrescarpe, mais aussi les épaulements pour la batterie du XIX<sup>e</sup> siècle. Pierres pour

<sup>3</sup> L'île Tristan s'allonge du nord au sud sur environ 370 m ; sa largeur atteint 270 m ; sa superficie est de 7,5 hectares.

<sup>4</sup> Les vestiges les plus anciens semblent avoir aujourd'hui presque entièrement disparu.

<sup>5</sup> M. BARRIÈRE, *La Trondhjémite de Douarnenez. Massif armoricain, France*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 1970, 168 p. Le nom vient de la ville de Trondhjem en Norvège. Cette roche se distingue du granite par son faible pourcentage en feldspath potassique (seulement 3 % pour la trondhjémite de Douarnenez, où les autres minéraux sont représentés par le quartz [36 %], le feldspath plagioclase [51 %], la biotite – mica noir – plus ou moins chlorisée [9 %].



Fig. 2. – Extraction littorale de la trondhjémite à l'île Tristan.

Surface aplanie par l'exploitation ; gros bloc, partiellement équarri, abandonné.

Cliché L. Chauris.

la maison du gardien du phare<sup>6</sup>. Murs de l'usine. Escaliers extérieurs...

Mieux, fait digne d'être souligné, la trondhjémite de Tristan a été exploitée, au moins à deux reprises, pour des constructions exécutées en dehors de l'île. L'entrepreneur du môle de Morgat, Simon Bouilly a fait appel à cette pierre au début des travaux<sup>7</sup>. Les extractions étaient prévues sur les parcelles n° 26 (« La Petite Montagne ») et n° 4 (« La Grande Montagne ») [1846]. Beaucoup plus tardivement, pour les enrochements des digues du nouveau port de Douarnenez, des extractions importantes ont été effectuées sur le versant maritime de « La Grande Montagne » : en 1933, dépôt d'une demande d'exploitation ; autorisation accordée le 6 juin 1936<sup>8</sup>. Site d'embarquement au lieu-dit « Men Pipar », roche isolée à quelques dizaines de mètres de la falaise, avec construction d'une jetée s'appuyant sur ladite roche. Aujourd'hui ruinières, ces infrastructures, sont encore bien visibles ; de même, les traces d'extractions littorales à la barre à mine, situées à proximité.

À l'évidence, le choix de l'île Tristan repose sur le fait que ce site constituait la zone granitique la plus proche des travaux du port de Douarnenez et que, par surcroît, les matériaux pouvaient être directement acheminés par voie d'eau<sup>9</sup>.

De nombreux panneaux de micaschistes quartziques, offrant une nette foliation, sont enclavés dans la trondhjémite de Douarnenez et ce, même entre l'île Tristan et l'îlot Saint-Michel. Sans pouvoir aujourd'hui localiser avec précision les sites d'extraction, il est certain que l'emploi de ce matériau a ici une provenance relativement proximale. Du fait

<sup>6</sup> Arch. dép. Finistère, 4 S 293.

<sup>7</sup> *Ibid.*, 4 S 1395.

<sup>8</sup> *Ibid.*, 4 S 1402.

<sup>9</sup> De vives oppositions s'étaient élevées contre les extractions : « Les perforateurs saccagent [un] site admirable »... Aucune hésitation à transformer la légende : « On détruit l'île où Tristan aima Yseult » !... Les travaux de Douarnenez ne seront achevés qu'après la guerre, en utilisant d'autres matériaux.



Fig. 3. – Vestiges de l'ancien quai d'embarquement de la trondhjémite.  
Elle était recherchée pour les travaux d'enrochement au port de Douarnenez.  
Cliché L. Chauris.

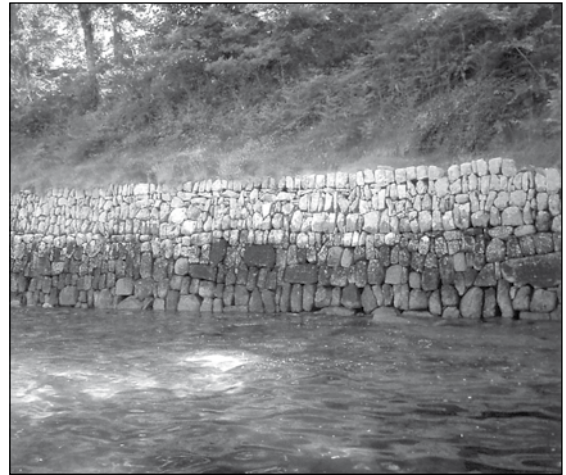


Fig. 5. – Mur littoral, en pierres sèches, le plus souvent disposées verticalement.  
Cliché L. Chauris.



Fig. 4. – Mur en moellons hétérométriques de trondhjémite, offrant diverses nuances de teinte.  
Cliché L. Chauris.



Fig. 6. – Soubassement de l'ancienne usine édifée sur l'îlot Saint-Michel.  
Il a fait un large appel aux micaschistes quartziques, soigneusement façonnés en moellons plats.  
Cliché L. Chauris.

de leur schistosité prononcée, lesdits mica-schistes sont aptes à livrer des moellons plats, appréciés des maçons, à l'inverse des moellons irréguliers de la trondhjémite, et même des grandes dalles épaisses. Assez large mise

en œuvre à Tristan : toiture du corps de garde ; marches du grand escalier extérieur édifé entre l'usine et la maison de maître (en association avec la trondhjémite ; soubassement de l'usine érigée sur l'îlot Saint-Michel,



Fig. 7. – Corps de garde.  
Élévation en trondhjémite. Toiture en épaisses dalles de micaschistes quartzziques.  
Cliché L. Chauris.

en beaux moellons allongés, associés à quelques éléments trondhjémistiques ; élévations de murs, en disposition aléatoire avec la trondhjémite ; en éléments redressés verticalement pour former pavage dans un des bâtiments de l'ancienne usine...

### Mise en œuvre de matériaux distaux

L'impossibilité d'obtenir sur place de bonnes pierres de taille a conduit à rechercher de tels matériaux au-delà de l'île.

- Le leucogranite de Locronan a fourni dans toute la région de Douarnenez et bien au-delà vers le nord, tant dans le Porzay qu'en presque île de Crozon, terroirs dépourvus de « pierre à grain », une pierre de taille très estimée<sup>10</sup>. Cette roche, à grain fin, de nuance gris très clair (d'où l'appellation « leucogranite »), souvent riche en muscovite (mica blanc), offre un façonnement aisé. Elle était exploitée dans de grandes carrières dont l'une des plus célèbres était ouverte au Mez, à mi-distance entre Locronan et Kerlaz. A Tristan, le leucogranite de Locronan a été utilisé pour les pierres de taille du réduit de 1862



Fig. 8. – Réduit défensif de 1862.  
Association du leucogranite de Locronan (pierres de taille) et de la trondhjémite locale (moellons).  
Cliché L. Chauris.



Fig. 9. – Réduit défensif de 1862.  
Entourage d'une meurtrière en leucogranite de Locronan.  
Cliché L. Chauris.

<sup>10</sup> L. CHAURIS, « Aux confins de deux terroirs : le granite de Locronan en Basse-Bretagne. Aire d'expansion dans les constructions », *Bulletin du musée de la Pierre, Maffle*, Belgique, n° 16, 2001, p. 51-87. Ce granite présente parfois une altération superficielle pulvérulente.



Fig. 10. – Couronnement de la cheminée de l'usine.  
Abattu par la foudre. En leucogranite de Locronan.  
Cliché L. Chauris.



Fig. 11. – Puits, en provenance de Kerlaz.  
En leucogranite de Locronan.  
Cliché L. Chauris.

(chaînes d'angle, encadrement des ouvertures, couronnement du parapet sommital, entourages des meurtrières...). Dans l'état actuel de nos recherches, c'est le seul ouvrage défensif ayant mis en œuvre cette pierre<sup>11</sup>.

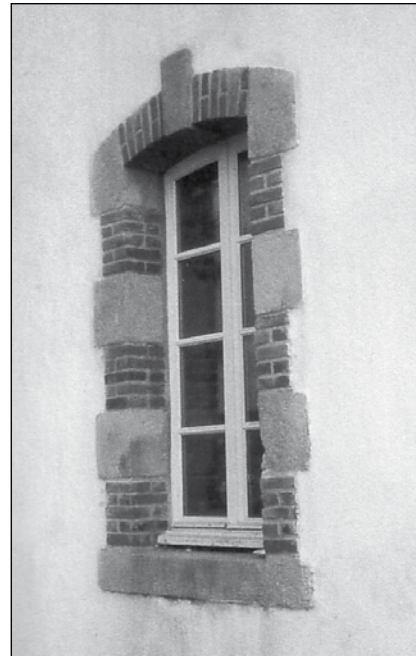


Fig. 12. – Exemple caractéristique d'ouverture, associant leucogranite de Locronan et brique rouge.  
Cliché L. Chauris.

Son emploi à Tristan est, à l'évidence, lié à des raisons de proximité. Le même granite – et pour les mêmes motifs, a été également utilisé pour les chaînes d'angle et l'encadrement des ouvertures (curieusement ici en association avec la brique rouge<sup>12</sup>) de l'usine et de la maison de maître, édifiées par Joseph Bigot. Le couronnement des cheminées de l'usine et de la maison de maître, est également en granite de Locronan.

11 En presqu'île de Crozon, appel a été fait pour les pierres de taille des réduits défensifs construits à la même époque (Postolonnec, Rulianec, Kador) au granite à gros feldspaths roses de l'Aber-Ildut. Voir L. CHAURIS, « La pierre à Morgat », *Avel Gornog*, n° 14, 2006, p. 34-40.

12 Les briques rouges utilisées dans les chaînes d'angle, les entourages d'ouverture, les cheminées portent l'estampille « Angebault à Ancenis ».

Les éléments d'un puits du XVIII<sup>e</sup> siècle, en provenance de Kerlaz, remonté ultérieurement dans l'île, sont aussi façonnés dans la même pierre<sup>13</sup>.

- Le kersanton gris des confins orientaux de la rade de Brest (type Hôpital-Camfrou) – avec ses petites enclaves quartzzeuses et ses quelques veines feldspathiques blanchâtres – a été recherché pour l'érection du phare<sup>14</sup>, en éléments remarquablement façonnés : appareillage du soubassement, marches monolithes de l'escalier à noyau plein, parements vus externe et interne en bel appareil curviligne...

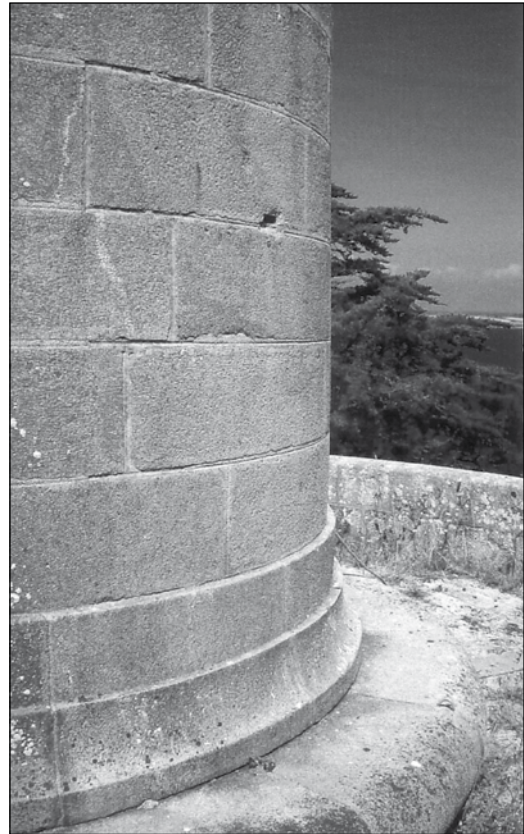
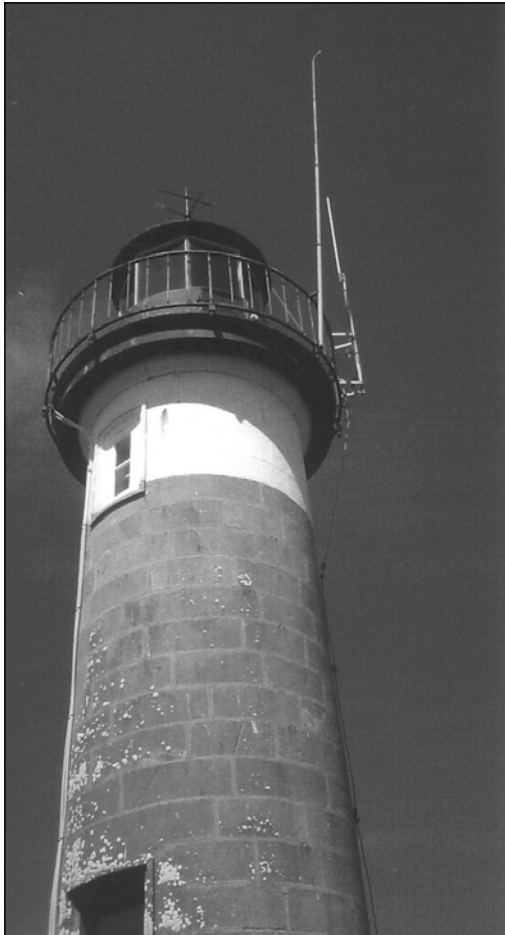


Fig. 13 et 14. – Phare de l'île Tristan.  
En kersanton gris.  
Clichés L. Chauris.

L'appel au kersanton pour un phare, à cette époque, n'a rien de surprenant. Faut-il rappeler que pour Léonce Reynaud – longtemps directeur du Service des phares et

---

<sup>13</sup> On déplorera que, lors des récents travaux de restauration des ouvertures de l'usine, certaines pierres en leucogranite de Locronan aient été malencontreusement remplacées par du béton... Par ailleurs, les enrochements effectués récemment à l'île Tristan n'ont pas fait appel à la roche locale, mais à des blocs granitiques en provenance du massif de Locronan.

<sup>14</sup> Entrepreneur, le sieur Touret, de Concarneau.



Fig. 15. – Motif décoratif, à l'accès au phare.  
Kersanton à grain très fin, du type pointe du Château en Logonna-Daoulas.  
Cliché L. Chauris.

balises – cette roche est « une des meilleures pierres de construction<sup>15</sup> ». Cet engouement n'était pas seulement local : une partie du phare des Baleines à l'île de Ré (allumé en 1854) a également fait appel au kersanton. Plus tard, la même roche a été mise en œuvre au Creac'h (1863), à Eckmühl (1897), à l'île Vierge (1902)... Les deux piliers dressés en avant du phare de Tristan, remarquables par la finesse et la résistance à l'érosion de leur décoration, paraissent avoir été façonnés dans un des kersantons, particulièrement dur, de la pointe du Château en Logonna-Daoulas.

- Le granite de Lanhélin, toujours exploité dans d'immenses carrières en Ille-et-Vilaine, bien caractérisé par ses nuances bleutées, a été recherché pour la chapelle de l'île<sup>16</sup>. Ce choix, qui peut s'expliquer par la qualité du matériau, reste cependant assez surprenant, d'autres très beaux granites du Finistère (Aber-Ildut, Huelgoat...) ayant pu aussi bien convenir...

- La provenance de quelques granites employés à l'île Tristan reste encore indéterminée : cheminée du pavillon (peut-être des environs de Quimper ?), tablette du quai des années 1960 (granite blanchâtre, à muscovite, très dur, en grands éléments, mis en œuvre par une entreprise d'Audierne), borne, à section carrée, jalonnant une des limites du terrain militaire...

L'île Tristan fournit un nouvel exemple de ces carrières littorales – qui, plus est, insulaires – qui s'échelonnent sur les côtes bretonnes – tout particulièrement dans les zones granitiques<sup>17</sup>. Loin d'avoir la célébrité des districts de l'île Grande, de l'île de Batz ou encore de l'île Callot, elle témoigne cependant de l'intérêt porté à ce type d'extraction, où la pierre, débarrassée, par la mer, de son manteau d'altérites, s'avérait directement exploitable, sans coûteux travaux de « découverte » et pouvait, ensuite, être acheminée à pied d'œuvre, par voie d'eau.

Les constructions de Tristan offrent aussi de bons exemples de polyolithisme (emploi de roches de nature et de provenance différen-

<sup>15</sup> L. CHAURIS, « Une pierre bretonne : le kersanton », *119<sup>e</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Amiens, 1994, Colloque « Carrières et constructions III, Paris, éd. CTHS, 1996, p. 279-296.

<sup>16</sup> J. PEUZAT, « Île Tristan », dans *Les Églises dans les îles*, Rennes, Institut culturel de Bretagne, 1997, 92 p. (Collection Patrimoine archéologique de Bretagne), p. 46-48.

<sup>17</sup> L. CHAURIS, « Bretagne : quand la pierre prenait la mer », *Le Chasse-Marée*, n° 139, 2000, p. 26-39 ; du même, « Les voyages par mer de la pierre bretonne », *ibid.*, n° 150, 2002, p. 32-41.

tes). Ce polyolithisme reflète des impératifs financiers : mise en œuvre concomitante des moellons locaux (très économiques, dominants) et des pierres de taille distales (à prix de revient élevé, d'emploi plus parcimonieux) [réduit défensif, maison de maître...], mais également des impératifs techniques [grosses

dalles de micaschistes pour la toiture du corps de garde, en contraste avec les élévations granitiques...]. Dans divers cas, des pierres différentes sont associées de manière aléatoire (micaschistes et trondhjémite dans le soubassement de l'usine sur l'îlot Saint-Michel...).

## Résumé

En sus de la trondhjémite locale et des micaschistes proximaux, l'île Tristan a fait aussi appel pour ses nombreuses constructions à des pierres plus lointaines : leucogranite de Locronan, kersanton de la rade de Brest, granite de Lanhélin... Elle fournit par ailleurs un nouvel exemple de carrières insulaires bretonnes acheminant leur production par mer.

## Abstract

In the many buildings standing on Ile Tristan, local trondhjémite and proximal micaschists have been used, together with more distant stones, such as leucogranite from Locronan, kersanton from the vicinity of the *rade de Brest* and granite from Lanhélin... The island also gives yet another example of insular quarries exporting their stones by sea.

## Diverradur

Estreget trondhjemit hag ar vein-sklent skinteg a gaver war ar plas o-deus talvezet da zevl tiez ha batisou war an enez Trestan. Mein all a zo bet deuet euz a-belloh : leukogreunvein Lokorn, kersanton morlenn Vrest, meingreun Lanhelen... E-se e weler eur wech muioh treuzkas dre vor mein euz enezeier Breiz.



# L'église paroissiale de Plouguerneau et son enclos. Des pierres et des hommes

par Louis Chauris

Les données d'archives<sup>1</sup> livrent quelques renseignements sur l'église paroissiale de Plouguerneau, placée sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul. À l'exception du clocher, portant le millésime 1701, l'édifice a été reconstruit vers les années 1850. Mais déjà, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'étaient posés des problèmes de restauration. C'est seulement en 1878 que sera édifiée la sacristie du nord, tandis que le calvaire monumental, érigé au sud de l'église, ne remonte qu'à 1881. Les observations lithologiques, effectuées tant dans l'église que dans l'enclos, complètent les écrits en dévoilant des aperçus passés jusqu'ici sous silence.

## Reconstruction

Comme le rapporte le chanoine Henri Pérennès<sup>2</sup>, l'église paroissiale est en mauvais état au commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle. En avril 1713, des experts visitent l'église dont on projette de « démolir quelques pignons ou

murs ». Au pignon du chevet, ils constatent que les panneaux de la maîtresse-vitre « faisant ventre » au-dedans, menacent ruine. Selon leur conclusion, le chevet de l'église est évidemment « ruineux ». Il est spécifié qu'en cas de démolition, les écussons des vitraux seront conservés dans la mesure du possible. En 1735, des experts examinent à nouveau le bâti en vue de prochaines réparations, en reconnaissant les droits revendiqués par les prééminenciers ; à l'issue de cette visite, le procureur du roi demande que les pierres tombales soient bien rangées dans l'église. À la Révolution, l'édifice est dans le plus grand délabrement. Divers documents (1791, 1792, 1793, 1807, 1830) attestent à nouveau la nécessité de réparations. À titre d'exemple, les travaux programmés vers cette dernière date sont présentés avec quelques détails.

---

<sup>1</sup> Arch. dép. Finistère, 1 V 473.

<sup>2</sup> *Plouguerneau. Une paroisse entre Manche et Océan*, 1941. Réimpression 2003, 160 p., « Monographies des villes et villages de France ».



Fig. 1. – Clocher de Plouguerneau, à double balustrade (1701).  
Cliché L. Chauris.

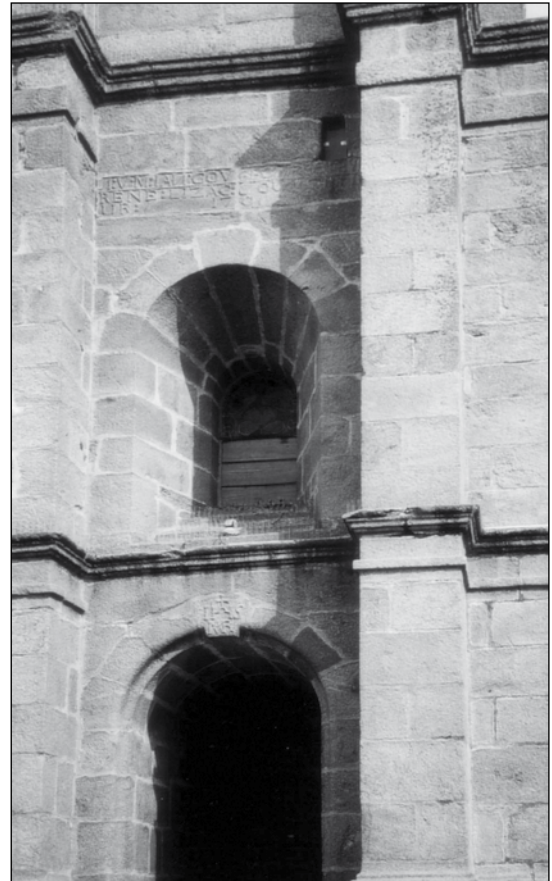


Fig. 2. – Base de la tour, en différents granites, de provenance locale.  
Cliché L. Chauris.

Un document en date du 26 avril 1830 indique que « la restauration du pavé ne peut être différée ». Aussi est-il établi un projet de réparation. Mais dans une lettre adressée au préfet, le 5 mai 1830, par l'ingénieur en chef Goury, ledit projet est assez sévèrement critiqué : ignorance de la quantité, même approximative, de pavés à exécuter et absence de données sur le montant de la dépense ; aucune information sur les déchets des matériaux

actuels lors de leur rétablissement : prix portés trop élevés s'il n'y a que la main-d'œuvre et trop faibles s'ils comprennent les fournitures entières ; aucune désignation de carrière ; aucune précision sur la qualité des matériaux à fournir... Devant ces lacunes, l'ingénieur demande au préfet d'attirer l'attention de la fabrique sur ces différents points.

Dans sa réponse, la fabrique indique que le pavé actuel de l'église est composé aux 7/8

de pierres tombales. De ce fait, il y en a plus qu'il n'en faut pour composer les chaînes. Le travail consistera simplement à relever l'ancien pavé, à faire le tri des meilleures pierres tombales pour former les chaînes, après les avoir dégauchies et bien équarries. « Les matériaux ne manquent ni en quantité ni en qualité ». On a là un exemple, parmi bien d'autres, de la disparition – ou tout au moins du remploi – des dalles tumulaires à d'autres fins. Quant aux « pierres ardoisines » prévues pour les « carreaux », elles proviennent des carrières de Locquirec<sup>3</sup>. La fabrique précise que ces pierres « ardoisines » sont d'un échantillon convenable pour l'emploi qu'on veut en faire. Elle ajoute que « l'approvisionnement considérable qui en a été fait dissipe toute crainte pour le déchet ». Elle remarque toutefois que « la pierre granitique eût sans nul doute été préférable à l'ardoisine ». Mais cette dernière était déjà à pied d'œuvre quand le devis a été rédigé... Nous n'avons pu savoir si ces « ardoisines » ont été effectivement alors utilisées. Toujours est-il qu'aujourd'hui, le dallage est composé d'épaisses plaques granitiques.

Dans sa séance du 22 décembre 1850, le conseil de fabrique constate qu'« il n'est plus possible de différer la reconstruction de l'église sans aller contre le vœu formel des paroissiens tout disposés à faire des sacrifices... pour cette grande œuvre ». Effectivement, la population y est « tellement resserrée et étouffée » que l'exécution d'un nouvel édifice s'impose. Le 9 mai 1852, le conseil de fabrique rappelle, une fois de plus, qu'il désire édifier « le plus tôt possible une église plus vaste que celle qui existe et qui ne peut contenir les habitants de la commune ».

En fait, dès 1850, l'architecte Joseph Bigot<sup>4</sup> avait dressé un projet de reconstruction. Mais une lettre du ministère de l'Instruction publique et des Cultes, en date du 23 août 1852, se montre très sévère vis-à-vis dudit projet. D'abord, une série de critiques : « La disposition du plan a paru inadmissible.

Les sacristies sont d'un accès incommode. La porte principale se trouve trop petite. Les deux portes latérales seraient mieux placées à l'extrémité des bas-côtés sur la façade. On ne s'explique pas que le style de la fenêtre placée dans l'abside soit entièrement différent du style général de l'église... » Puis, plus grave peut-être encore : « Rien n'établit que cette église ne puisse être conservée, sauf à l'agrandir et à la réparer. »

Les problèmes architecturaux ayant été résolus, le conseil de fabrique, en vue de faire face aux dépenses exigées par la reconstruction définitive décidée, présente ses disponibilités financières, à savoir 32 920 francs (vente de biens lui appartenant) ; 7 000 francs (en caisse) ; 11 155,50 francs (souscriptions), soit, au total, 51 075,50 francs. L'adjudication a lieu au profit du sieur Ollivier Napoléon, entrepreneur à Landerneau, qui a accepté le marché avec un rabais de 11 % sur le prix du devis, soit pour 47 576,01 francs. Mais comme toujours dans ce genre de travaux, la dépense va être supérieure aux prévisions. Déjà, une lettre de l'évêque du diocèse, datée du 11 novembre 1853, indique que le total présumé de la reconstruction s'élève à 52 921,05 francs. Finalement, lors du métré définitif des travaux exécutés par le sieur Ollivier (27 mars 1855), la dépense atteint 62 732,25 francs.

Des « secours » avaient été accordés pour aider à la reconstruction : 4 000 francs par le ministère de l'Instruction publique et des Cultes, en deux annuités (1854 et 1855). Par ailleurs, une lettre de l'ingénieur en chef du

---

<sup>3</sup> On exploitait, depuis très longtemps, sur le littoral de la commune de Locquirec, des schistes tuffacés, livrant un excellent matériau, recherché au loin, tant pour pierres tombales que pour dallages au sol. Voir Louis Chauris, « La pierre de Locquirec ». *Le Mausolée*, n° 719, 1996, p. 62-70.

<sup>4</sup> Sur l'œuvre considérable de cet architecte, consulter le récent ouvrage de Nolwenn Rannou, *Joseph Bigot (1807-1894), architecte et restaurateur*, Presses universitaires de Rennes, 2006, 376 p.

Finistère en date du 22 février 1853, rappelle que ledit ingénieur a adressé le 31 décembre 1852, « un avis entièrement favorable à la demande [formulée] par la commune de Plouguerneau, dans le but d'obtenir un secours de 423,96 francs, en vue d'atténuer les charges qu'elle a supportées, en 1852 pour la réparation du clocher de l'église dans lequel nous avons un fanal<sup>5</sup> ». Le 18 novembre 1853, l'entrepreneur Ollivier consentait à exécuter des travaux au clocher pour la somme de 403,76 francs.

### Pierres proches et pierres lointaines

Des pierres de différentes provenances ont été mises en œuvre dans l'église de Plouguerneau. Aux divers granites locaux, prédominants, vient s'adjoindre le kersanton des confins orientaux de la rade de Brest. Ce beau matériau prend ainsi une part importante, quelque peu inattendue, à la reconstruction, dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle, d'une église sise à l'extrémité nord-occidentale du bas Léon, où est exploité son prestigieux concurrent, le granite rose de l'Aber-Ildut.

Le conseil municipal avait émis l'avis que les charrois nécessaires à la reconstruction soient effectués par la commune ; il était toutefois reconnu qu'aucune loi n'autorisait à imposer des prestations en nature. Il ajoutait qu'il fallait « s'en remettre à la bonne volonté des habitants dont certes le concours ne fera pas défaut ». Si nous interprétons bien le texte, les charrois ne devaient pas dépasser les limites de la commune – ce qui implique que les pierres auront essentiellement une origine proximale. Il en avait été déjà de même pour la provenance des pierres de la tour, où l'on reconnaît aisément différents faciès des granites migmatitiques locaux : porphyroïdes (c'est-à-dire à gros cristaux de feldspaths, blanchâtres), à grain grossier. Lors de la reconstruction, les pierres de taille

recherchées pour les chaînages d'angle, pour partie pour le porche méridional et l'entourage des baies, sont de provenance locale ; aux faciès précités s'adjoignent aussi des granites gris à grain fin. Le dallage au sol est constitué par de grands éléments granitiques, à section rectangulaire, également d'origine proximale. Selon toute probabilité, une partie au moins provient d'anciennes dalles tumulaires.

Pour la reconstruction de l'église, l'architecte Joseph Bigot avait présenté un profil de chapiteau, à placer au sommet des colonnes, appartenant au dorique grec. Il lui était alors fait observer qu'il aurait pu adopter un profil plus simple, le profil paraissant un peu difficile à exécuter par les tailleurs de pierre ordinaires du pays. À cette remarque, l'architecte répondait qu'il comptait employer, pour la pierre des chapiteaux, le kersanton « qui se prête facilement à toute espèce d'ornementation, que l'entrepreneur serait nécessairement obligé de faire venir des tailleurs de pierres des villes, habitués à ce genre de travail, et qu'un peu plus ou moins de moulures n'augmenterait pas sensiblement le prix de la main-d'œuvre ».

En fait, le kersanton a été très largement utilisé : non seulement pour le fronton du porche méridional, mais également, à l'intérieur de l'édifice, pour tous les piliers cylindriques, les chapiteaux et les arcades en plein cintre, ainsi que pour les chaînes d'angle des faux transepts nord et sud. Le plus souvent, le kersanton mis en œuvre appartient au faciès grisâtre, du type Hôpital-Camfrout, bien caractérisé, non seulement par sa teinte, mais aussi par une dissémination aléatoire de petites enclaves quartzeuses blanc-gris et des différenciations feldspathiques blanchâtres. Le faciès noir, à grain fin, est nettement moins fréquent. Le façonnement des piliers a

<sup>5</sup> Sur cette question, se reporter à l'article de l'auteur, « Les phares de l'Aber-Wrac'h », *Le Courrier du Léon/Le Progrès de Cornouaille*, 29 juillet 2000.

été achevé à la boucharde, modalité qui leur confère une certaine rugosité superficielle.

Une sacristie nord devait être construite, en 1878, à la suite du plan dressé en 1877 par l'architecte Le Guerrannic. L'adjudicataire était le sieur Olivier Floc'h qui avait présenté un rabais de 13 % sur le montant du devis (5 751,60 francs), soit 5 003,90 francs. Les trois assises inférieures, ainsi que les chaînes d'angle sont en pierres de taille, façonnées dans le granite porphyroïde migmatitique de Plouguerneau. Les encadrements de la porte, curieusement assez monumentale pour une sacristie, ont fait appel à la même roche.



Fig. 3 – Porte monumentale de la sacristie nord.  
Cliché L. Chauris.



Fig. 4. – Cuve à godron en granite migmatitique local.  
Cliché L. Chauris.

Non loin de l'autel, sur le côté droit, est déposée une belle cuve à godron, taillée dans le granite grossier migmatitique. À elle seule, cette œuvre suffirait pour démontrer que ladite roche peut offrir un bon façonnement malgré sa texture. La vasque des fonts baptismaux est façonnée dans un marbre poli, de nuance rosée, de provenance imprécisée.

Au total, l'église de Plouguerneau frappe, dès l'abord, par ses grandes dimensions : nef à neuf travées avec bas-côtés et chœur à pans coupés, accosté de deux sacristies ; un faux transept est formé, au droit des 5, 6 et 7<sup>es</sup> travées par des doubles bas-côtés. Mais l'ampleur de l'église reconstruite s'accorde assez mal avec l'élégant clocher conservé – à deux étages de cloches et deux galeries, avec flèche octogonale à crochets – qui apparaît quelque peu écrasé, malgré la présence d'un pan coupé qui abaisse la toiture de la nef à son approche. Une telle modalité se retrouve dans quelques églises reconstruites au XIX<sup>e</sup> siècle, dont le clocher n'a pas été détruit, par exemple à Plounéour-Trez. Cette solution architecturale, quelque peu bâtarde, reflète la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité, d'ancrer la nouveauté dans le passé.



Fig. 5. – Vasque des fonts baptismaux en marbre rose.  
Cliché L. Chauris.

## Dans l'enclos

Bien que n'étant pas intégré dans le circuit des célèbres enclos paroissiaux du pays de Léon, l'enclos de l'église de Plouguerneau mérite, à divers points de vue, de retenir l'attention.

Deux stèles basses de l'âge du fer sont aujourd'hui mises en valeur dans la partie septentrionale de l'enclos. Ces deux petits monuments monolithiques offrent une section grossièrement quadratique. L'un est façonné dans un granite blanchâtre ; l'autre, dans un granite grisâtre à grain fin, avec quelques feldspaths disséminés, tous deux extraits dans la région de Plouguerneau, émanations précoces du terroir.

Le mur arrière de la bibliothèque conserve les éléments d'une porte ancienne, donnant sur l'enclos, façonnés dans un granite grisâtre, à grain fin. Ladite porte est surmontée d'une tête de Christ, de faible dimension, qui, de loin, paraît bien être en kersanton noir : il s'agit, selon toute probabilité, du vestige d'un ancien calvaire. Des vestiges plus importants (descente de croix), en kersanton noir à grain fin, sont visibles un peu à gauche de la même porte.

À juste titre, le grand calvaire (1881) dû à Larhantec, nous occupera plus longuement. Avant tout, quelques éclairages sur son auteur. Yan Larhantec, né à Plougouven en 1829 et mort à Landerneau en 1913, sculpteur extrêmement prolifique, est connu en particulier par ses innombrables calvaires<sup>6</sup>. En fait, l'histoire de cet artiste se révèle hors du commun. Son père lui avait donné une formation de maçon. C'est à ce titre qu'il effectue dans une église quelques réparations qui attirent l'attention du recteur, lequel recteur incite le maçon à sculpter. Il ne savait ni lire ni écrire. « Un maître de dessin à Morlaix lui donna des leçons ; son intelligence a fait le reste. » S'exprimant assez difficilement en français, il revient, dès qu'il le peut, à sa langue maternelle, le breton. Son installation à Landerneau est peut-être due au fait que ce port était le point de débarquement du kersanton, venant des carrières de Loperhet, Logonna, L'Hôpital-Camfrout. Son œuvre la plus surprenante est sans conteste l'étonnant calvaire (1874) du cimetière de Plourin-Ploudalmézeau, qualifié de « délire » par Y.-P. Castel, tant la gracilité de ses différentes parties, tout en dentelles de pierre, paraissait défier la nature qui, en moins de vingt ans, les malmenait rigoureusement.

Certes moins imposant, le calvaire de l'enclos de Plouguerneau n'en retient pas moins toutefois, dès l'abord, le regard par son majestueux déploiement latéral et son élévation de l'ordre de 8 mètres. Non seulement par ses trois croix (croix centrale avec le Christ



Fig. 6 – Vestiges d'un ancien calvaire en kersanton noir à grain fin, emplanté sur le mur arrière de la bibliothèque.  
Cliché L. Chauris.

et, à sa base, Marie-Madeleine éplorée ; croix latérales avec les larrons), mais aussi, en avant, formant limite de l'enclos, sur murette et pilastre, par ses hautes statues de la Vierge et de saint Jean. L'habileté de l'artiste se manifeste pleinement dans la statuaire, dans le façonnement de la banderole, des écots, des fleurons... Pour notre propos, il importe de souligner qu'au moins trois variétés différentes de kersanton ont été mises en œuvre : en limite de l'enclos, un kersanton noir à grain fin ; pour Marie-Madeleine, un kersanton à grain moyen, de teinte sombre ; pour le fût des trois croix, un kersanton à grain fin, gris clair à très légère nuance bleutée, riche



Fig. 7. – Vue partielle du grand calvaire en kersanton, dû à Larhantec.  
Cliché L. Chauris.

en petites enclaves disséminées, tout à fait semblable à celui qui était naguère exploité près de la pointe du Château en Logonna. Ce kersanton, extrêmement tenace, sonne sous le choc du marteau. On demeure confondu devant le savoir-faire de l'artiste qui a réussi à le maîtriser, en ménageant de nombreux écots.

---

<sup>6</sup> Ne disait-on pas que son « nom vaut à lui seul tout un éloge » ! Selon Y.-P. Castel, sur les 583 croix du XIX<sup>e</sup> siècle recensées dans le Finistère, 126 sont dues à Larhantec ! *Atlas des croix et calvaires du Finistère*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 1980, 371 p.

La croix à section carrée, érigée au centre des degrés d'accès à l'enclos, se fait remarquer par son socle hémisphérique, couronnant un soubassement de plan carré. Ledit socle fournit un bon exemple des migmatites de Plouguerneau où l'on distingue la trame micacée de l'ancien gneiss, estompée par les progrès de la fusion – conférant à la roche un aspect de « mélange » (« migma »), à l'origine du terme « migmatite ».

Dressé dans la partie méridionale de l'enclos, aux approches de son extrémité est, le monument aux morts frappe immédiatement par le nombre impressionnant des enfants de Plouguerneau ayant offert leur vie pour

la patrie (« D'hor bugale maro evit ar vro »), mais aussi par sa complexité (statues latérales d'un soldat et d'un marin, statue sommitale de Jeanne d'Arc, sculpture en méplat d'un homme et d'une femme attristés). L'œuvre a été exécutée en kersanton noir, à grain moyen, par Donnard, de Landerneau.

L'appel au kersanton pour les œuvres tardives de l'enclos est très significatif de l'emprise prolongée de ce matériau exceptionnel. L'enclos de Plouguerneau est, à ce titre, particulièrement intéressant, puisque deux artistes célèbres s'y sont succédé (Larhantec, puis Donnard).

## Résumé

L'examen pétrographique de l'église de Plouguerneau et de son enclos offre un cas exemplaire du bâti religieux en pays de Léon. Les maîtres d'œuvre ont fait largement appel aux matériaux locaux (les divers granites), tout en leur adjoignant des matériaux plus lointains, plus aptes au façonnement (le kersanton de la rade de Brest) que le sous-sol proximal ne pouvait procurer. Et cette dualité s'est si bien intégrée dans les ouvrages qu'elle semble aujourd'hui, au premier abord, naturelle.

## Abstract

A perfect example of religious building in Léon may be seen in the detailed study of the stones used for the church and the enclos at Plouguerneau. The builders largely used local materials (various types of granite), together with more distant and more adaptable stones, not available locally (such as kersanton, from the vicinity of the *rade de Brest*). Both are so aptly integrated into the stonework that their combination appears entirely natural.

## Diverradur

Pa vez sellet pizh ouzh ar vein aet da ober ilis Plougerne hag he c'hlos-parres, e weler ez eus ase ur skwer eus ar sevel-ti relijiel e Bro Leon. Graet o deus ar vistri-oberourien un implij a-vras eus mein ar c'hornad-bro (ar seizh seurt maen-greun), en ur implijoud ouzhpenn mein eus pelloc'hig bro, aassoc'h da stummañ (Kersanton lenn-vor Vrest), na va ket anezañ er c'hondon tost. Ken braw eo en em gavet assambles an daou seurt maen-se ma seblantont, hiwiz an deiz, bezañ naturel, da weled.

# Les stalles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon : un édifice au chœur de l'édifice

par Florence Piat

Les soixante-six stalles conservées dans le chœur de l'ancienne cathédrale de Saint-Pol-de-Léon composent l'un des ensembles les plus remarquables de Bretagne par la richesse de leur iconographie et la qualité de leurs sculptures. Datées du premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle, elles ont été réalisées en chêne foncé et, malgré la suppression de quelques sièges du côté ouest à une époque indéterminée, elles se trouvent aujourd'hui dans un très bon état de conservation.

Précisons d'emblée que seules les soixante-six stalles situées dans le bas du chœur seront étudiées ici. Les six autres stalles, divisées en deux rangs de trois sièges et situées à proximité de l'autel majeur, n'appartiennent en effet pas au même groupe. Elles sont plus petites que les sièges de Saint-Pol, n'ont apparemment pas été réalisées dans du chêne mais, semblerait-il, dans du bouleau et leur style est tout à fait différent. Ces six stalles proviennent du château de Kerjean, à Saint-Vougay, et ont été amenées à Saint-

Pol en 1988 car on pensait alors qu'elles venaient compléter les soixante-six stalles de la cathédrale. Elles auraient pu composer les stalles en retour qui avaient été déplacées au moment de la réfection du chœur au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. S'il apparaît dans les documents des Monuments historiques que ces sièges avaient effectivement été entreposés à Kerjean, ces mêmes documents précisent que les six stalles se trouvant désormais dans la cathédrale provenaient du château de Trévarez à Saint-Goazec. Elles ont été acquises par la Caisse nationale des Monuments historiques pour le château de Kerjean par arrêté du 9 août 1965. L'atelier qui est à l'origine des stalles saint-politaines n'a, par ailleurs, pas produit ce groupe. La différence de style est particulièrement visible dans le traitement des visages : les pupilles creusées, les faces rondes et pleines ne sont pas sans rappeler les ateliers trégorrois. Le visage du Maure se trouvant sur la stalle centrale du côté sud est lui aussi très différent du Maure

situé sur la stalle 65 du groupe de Saint-Pol. L'origine exacte de ce groupe de six stalles reste indéterminée, mais le fait que la face externe des jouées ne comporte pas de rainure suppose qu'il ne faisait pas partie d'un ensemble plus important. La présence de blasons, malheureusement bûchés, sur tous les panneaux des dorsaux pourrait, quant à elle, indiquer que ce groupe était destiné à une chapelle seigneuriale.

Les soixante-six stalles de la cathédrale léonarde n'ont que très rarement été étudiées malgré une qualité indéniable. Aucune monographie ne leur a été consacrée et les documents d'archives sont peu nombreux. De fait, un certain nombre de questions cruciales restent aujourd'hui sans réponse : qui les a réalisées ? à quelle époque ? quels choix iconographiques ont été adoptés ? révèlent-elles un particularisme breton ?

Les études sur les stalles médiévales profitent d'un certain dynamisme depuis la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. En effet, longtemps confinées à la curiosité, principalement en raison de l'aspect surprenant de leurs sculptures, elles s'inscrivent désormais dans des projets de recherches bien souvent novateurs. Pourtant, l'intérêt pour les stalles n'est pas nouveau. Au XIX<sup>e</sup> siècle déjà, Eustache-Hyacinthe Langlois s'était penché sur leur iconographie si particulière et avait publié une étude sur les stalles de la cathédrale de Rouen accompagnée des dessins des miséricordes<sup>1</sup>.

C'est véritablement l'ouvrage des époux Kraus qui initia une autre approche du sujet lorsqu'ils s'attachèrent à découvrir « le monde caché des miséricordes<sup>2</sup> ». Ils introduisaient dans leur recherche les questions primordiales de la commande et des commanditaires, des sculpteurs, de l'origine et de la diffusion des thèmes.

Aujourd'hui, les études<sup>3</sup> tentent effectivement de replacer les miséricordes dans leur contexte et surtout, au sein même des stalles desquelles elles avaient trop souvent

été détachées. En France, en dehors des ouvrages de E. C. Block et de D. et H. Kraus, les publications concernent essentiellement des études régionales ou des monographies renvoyant aux édifices majeurs<sup>4</sup>. Par conséquent, toutes les régions ne jouissent pas du même intérêt et certaines restent peu étudiées. La Bretagne, malgré l'existence d'une dizaine d'ensembles comptant plus de trois cents sièges majoritairement sculptés, n'avait jamais fait l'objet d'un véritable recensement.

<sup>1</sup> E. et E.-H. LANGLOIS, *Les 86 stalles sculptées du chœur de la cathédrale de Rouen. Métiers, costumes, grotesques en Normandie au XV<sup>e</sup> siècle*, Rouen, 1838, 224 p. Cet ouvrage fut particulièrement utile au sortir de la Seconde Guerre mondiale, car il représentait des miséricordes qui avaient été détruites lors des bombardements.

<sup>2</sup> D. et H. KRAUS, *Le Monde caché des miséricordes. Suivi du répertoire de 400 stalles d'églises de France*, Paris, 1986, 263 p.

<sup>3</sup> La liste suivante n'est évidemment pas exhaustive. La plupart des ouvrages sur les stalles ne se contentent pas de citer les différents ensembles, mais donnent souvent des indications fort précieuses pour l'interprétation : E. C. BLOCK, *Corpus of medieval misericords in France, XIII-XVI century*, Turnhout, 2003, 444 p. ; E. C. BLOCK, *Corpus of medieval misericords, Iberia, Portugal, Spain, XIII-XVI century*, Turnhout, 2004, 276 p. ; C. GRÖSSINGER, *The World Upside-Down, English Misericords*, Londres, 1997, 192 p. ; I. MATEO GÓMEZ, *Temas profanos en la escultura gótica española : las silleras de coro*, Madrid, 1979, 478 p. ; C. TRACY, *English Gothic choir-stalls, 1400-1540*, Woodbridge, 1990, 75 p.

<sup>4</sup> Entre autres : F. BONAL, *Les Stalles des églises de Champagne*, Langres, 1997, 102 p. ; C. CHARLES, *Stalles sculptées du XV<sup>e</sup> siècle, Genève et le duché de Savoie*, Paris, 1999, 285 p. ; P. LACROIX, *Les Stalles de Jehan de Vitry, Saint-Claude*, 1984, 73 p. ; K. LEMÉ, *Images de la société à travers les stalles du nord-ouest de la France, XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, thèse de doctorat de l'université Paris 4, 1993, 2 vol., 489 p. ; *Stalles de la Savoie médiévale*, catalogue de l'exposition, Genève, Musée d'art et d'histoire, 29 mai-27 octobre 1991, Genève, 1991, 238 p. ; *Pensée, image et communication en Europe médiévale : à propos des stalles de Saint-Claude*, actes du colloque international de l'Association pour la promotion et le développement de l'Inventaire comtois, Saint-Claude, 24-26 septembre 1990, Besançon, 1993, 293 p. ; S. DAUSSY-TURPAIN, *Autour des clôtures de chœurs et de transept de la cathédrale d'Amiens : les ateliers de sculpteurs amiénois à la fin du Moyen Âge (1490-1530)*, Lille, thèse de doctorat de l'université Lille III, 2007.

Ce travail a été récemment entamé dans le cadre d'une thèse de doctorat<sup>5</sup>, et en partenariat avec les services de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France.

Les stalles de Saint-Pol-de-Léon constituent le second ensemble de stalles le plus important de Bretagne avec ses soixante-six sièges, juste après celui de Dol-de-Bretagne qui en conserve soixante-dix-sept. Contrairement aux sièges de Dol, les stalles de Saint-Pol ont la particularité assez rare d'avoir conservé leurs parties supérieures.

## Un mobilier liturgique

Les stalles sont avant tout un mobilier liturgique et utilitaire, devenu nécessaire pour le déroulement des offices. Leur forme n'évolue presque pas durant tout le Moyen Âge et en France, elles sont généralement réparties en deux fois deux rangs formant un U au nord, au sud et à l'ouest du chœur. Aujourd'hui, il ne reste bien souvent dans les édifices que les rangs nord et sud. À l'origine, les stalles les plus en arrière, que l'on appelle les stalles hautes, étaient également composées de hauts dossiers et couronnées de dais. Ces parties supérieures furent très souvent abattues après la Contre-Réforme, au même titre que les jubés, pour rendre le chœur visible aux fidèles. Par opposition aux stalles hautes, les rangs les plus en avant sont appelés les stalles basses. Cette distinction entre les rangées s'explique par le fait que les stalles hautes sont surélevées de quelques marches par rapport aux stalles basses.

L'apparition de ces sièges n'est pas datée avec certitude, mais on sait que des tabourets et des gradins en pierre étaient disposés dans le chœur des premières basiliques chrétiennes<sup>6</sup>.

Pendant longtemps, la seule façon convenable de prier Dieu a été la position debout, les paumes tournées vers le ciel. Avec la

réforme bénédictine et la ritualisation des heures de prières, les offices sont devenus plus longs et la station debout s'est avérée difficile à tenir pour les moines les plus âgés et les plus malades. Une dérogation leur fut donc accordée pour qu'ils puissent prendre appui sur des bâtons ou *baculi* durant les offices<sup>7</sup>. L'habitude de s'asseoir durant certains moments des offices s'est peu à peu développée entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle, occasionnant de vives récriminations de la part des autorités religieuses<sup>8</sup>. Néanmoins, la pratique se répand et avec elle apparaissent les premières miséricordes.

Ces petites consoles se situent sous l'assise du siège. Celui-ci fonctionnant à la manière d'un strapontin, une fois le battant relevé, ces consoles offrent un appui discret à l'occupant de la stalle. Le moine peut s'y reposer tout en donnant l'impression d'être debout. Si les premières stalles étaient en pierre, le bois fut utilisé assez rapidement, dès le XI<sup>e</sup> siècle semble-t-il, offrant une meilleure isolation thermique et surtout, une bien meilleure acoustique.

Les stalles sont non seulement nécessaires au rite mais aussi ritualisées. En effet, chaque stalle est nominative et individuelle ; elle matérialise l'appartenance du chanoine ou du moine à sa communauté et son attribution fait l'objet d'une cérémonie<sup>9</sup> dont l'issue

---

<sup>5</sup> *Les Stalles médiévales du duché de Bretagne, XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles*, thèse commencée en novembre 2005 à l'université Rennes 2 Haute-Bretagne sous la direction de Xénia Muratova.

<sup>6</sup> F. BONAL, *op. cit.*, p. 15.

<sup>7</sup> D. et H. KRAUS, *op. cit.*, p. 13.

<sup>8</sup> Pierre Damien (988-1072), archevêque de Besançon, se plaint en ces termes de la situation « C'est [...] une coutume dépravée des clercs que de s'asseoir pendant les offices divins. » Cité par D. et H. KRAUS, *op. cit.*, p. 48.

<sup>9</sup> J.-M. MATZ, « Des stalles vides au chœur ? La résidence des chanoines d'Angers à la fin du Moyen Âge », dans *Bible de bois du Moyen Âge. Bible et liturgie dans les stalles médiévales*, colloque de l'association *Misericordia International*, UCO d'Angers, 2003, *Profane Arts of the Middle Ages*, vol. XI, Paris, 2003, p. 15-36.

est « l'installation » du religieux. Par ailleurs, la répartition des chanoines dans leurs stalles n'est pas anodine et participe de la hiérarchie ecclésiastique. Une distinction était ainsi effective entre les rangs hauts, surélevés de quelques marches et réservés aux chanoines, et les rangs inférieurs, occupés par les prébendiers, chapelains et aumôniers. Les dignitaires se retrouvaient autour de la cathèdre située le plus souvent du côté ouest, au centre. Plus précisément, la stalle sud-ouest était réservée à l'abbé ou au doyen et la stalle nord-ouest au prieur. À l'est, le chancelier et le trésorier se faisaient face, le premier sur le rang sud et le second sur le nord<sup>10</sup>. Le confort de l'assise différait également selon l'emplacement et le décor était plus recherché sur les sièges des dignitaires. L'attribution des places dans les stalles répondait aussi à une division juridictionnelle entre les prêtres, les diacres et les sous-diacres.

À Saint-Pol-de-Léon, les dossiers des stalles basses sont recouverts de plus d'une centaine de graffiti qui datent pour la plupart des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Si beaucoup montrent des monogrammes liturgiques, la grande majorité de ces inscriptions est constituée de noms propres<sup>11</sup>. Ces graffiti indiquent que les occupants des stalles basses n'avaient pas forcément de place fixe, et qu'ils tenaient à marquer leur propriété en laissant leurs noms dans le bois. Ils nous apprennent également que les enfants de la psalette occupaient huit sièges dans le bas du chœur, au moins à partir du XVI<sup>e</sup> siècle.

La fonction de représentation sociale associée aux stalles et à la place que l'on y occupe se fait encore sentir au XIX<sup>e</sup> siècle à Saint-Pol-de-Léon à travers les comptes de la fabrique<sup>12</sup>. Les stalles étaient louées, annuellement, par différentes personnalités de la cité. En 1848, il fallait payer 10 francs pour occuper une stalle haute contre 5 francs pour une stalle basse. Pour cette même année, la location des stalles a occasionné une rentrée d'argent, non négligeable, de 230 francs pour

la fabrique. On constate également que les occupants des stalles hautes sont des notables. Jusqu'à la fin des années 1860, Bertrand de La Boissière occupe le siège n° 1 et Albert de La Boissière, le siège n° 37. Mais, en 1867, le conseiller de la fabrique change et les chanoines reprennent possession des stalles hautes n° 1 à n° 8. Cependant, en 1878, les stalles sont quasiment désertées et de nombreux locataires ne versent plus d'argent à la fabrique. Conséquences de la guerre ou changement dans les mentalités en ce début de III<sup>e</sup> République ? Toujours est-il que le maire a quand même une stalle réservée, preuve s'il en est que ce mobilier n'a pas pour autant perdu de son prestige.

## Les problèmes de datation

Les stalles de Saint-Pol-de-Léon sont généralement datées du premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Certains ouvrages ne mentionnent qu'une seule date concernant leur réalisation : 1512<sup>13</sup>. Or, il n'existe aucun document la confirmant ou l'infirmit. Il paraît cependant peu probable qu'une œuvre de cette taille ait été conçue en une seule année. À titre de comparaison, il a fallu six ans aux huchiers de Tréguier pour réaliser la cinquantaine de stalles de la cathédrale Saint-Tugdual. À Rouen, les soixante-six stalles ont été construites de 1457 à 1471<sup>14</sup> et, à

<sup>10</sup> C. GRÖSSINGER, *The World...*, *op. cit.*, p. 11.

<sup>11</sup> Toutes ces inscriptions ont été relevées par Y.-P. Castel pour les services de l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France. Le document est actuellement conservé à la DRAC de Bretagne, dans le dossier de pré-inventaire consacré à la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon : 29 – SAINT-POL-DE-LÉON – III – Cathédrale Saint-Paul Aurélien – Canton de Saint-Pol-de-Léon – P.I.N., Y.-P. CASTEL, « Inscriptions relevées sur les stalles basses du chœur ».

<sup>12</sup> Arch. dép. Finistère, 209 V 49 et 50, compte de la fabrique, location des stalles.

<sup>13</sup> D. et H. KRAUS, *Le Monde caché...*, *op. cit.*, p. 214.

<sup>14</sup> E. C. BLOCK, *Corpus of medieval misericords...*, *op. cit.*,

Amiens, l'imposant ensemble de cent-dix sièges a, quant à lui, nécessité quatorze ans de travaux<sup>15</sup>.

La datation des stalles de Saint-Pol-de-Léon s'appuie essentiellement sur la présence de deux blasons situés sur les panneaux centraux des stalles hautes sud et nord. Le premier est celui de Jean de Carman ou de Kermavan, évêque de Saint-Pol de 1504 à 1514, et dont les armes étaient *écartelé aux 1 et 4 d'azur, à la tour tournante d'argent, aux 2 et 3 d'or au lion d'azur*. Le deuxième blason est celui de l'évêque qui lui a succédé, Guy Le Clerc (1514-1523) : *d'argent à la croix de gueules engreslées de sable, cantonnée de quatre aiglettes de même*. Ces deux blasons indiquent déjà que la construction de ces stalles s'est échelonnée sur plusieurs années, pendant leurs deux épiscopats. Par ailleurs, le fait qu'il n'y ait que deux écus sur les panneaux de cet ensemble est étonnant. En effet, dans les quelques contrats qui nous sont parvenus, les chanoines précisent systématiquement que des emplacements devaient être prévus pour accueillir les armoiries des religieux qui le souhaitaient et surtout, qui les payaient<sup>16</sup>. À Saint-Pol-de-Léon, les dais ne comportent aucun écu. Par contre, deux appuie-main des stalles hautes présentent un cheval pour l'un et un animal fantastique pour l'autre tenant des blasons aujourd'hui vides. Sur le rampant de la jouée terminale des stalles basses sud, côté nef, un dernier blason, malheureusement bûché, est représenté dans l'enroulement d'une volute (fig. 1). Il est sculpté juste à côté d'une scène dont la signification est indéterminée : un évêque est assis sur un petit trône et reçoit un objet de la part d'un moine agenouillé face à lui. Les deux personnages sont séparés par un fleuron et le blason se trouve à côté de l'évêque.

Il est possible que ce rampant fasse référence à un fait historique. En 1461, un conflit opposa le duc François II à l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, Guillaume Ferron (1439-1472). Ce dernier avait prélevé, sans

autorisation ducale, huit barriques d'huile sur une baleine qui s'était échouée sur les côtes de l'évêché. Le duc, furieux et voyant là une occasion d'affermir son autorité dans une région troublée, ordonna, ou autorisa plutôt, la mise à sac de l'évêché par certains de ses partisans issus de la haute noblesse. Ces quelques nobles prirent même d'assaut le palais épiscopal. Guillaume Ferron s'étant plaint de la situation auprès du pape, Pie II ordonna une enquête diligentée par l'archevêque métropolitain de Tours qui aboutit à la reconnaissance de l'innocence de l'évêque. Celui-ci reçut, pour l'occasion, un hommage du pape le 7 janvier 1464<sup>17</sup>.

Rien ne permet d'affirmer avec certitude que la scène de l'accotoir des stalles de Saint-Pol représente cet hommage, mais l'hypothèse est tentante dans la mesure où cet évêque a également achevé les travaux

---

p. 151-157. Cependant, cette longue durée s'explique par deux changements d'ateliers en cours de réalisation. En 1466, Philippot Viart est remplacé par Pierre Rémont, lui-même licencié en 1471 car le chantier n'avance pas suffisamment vite aux yeux des chanoines. C'est Laurens Adam d'Auxerre qui achève alors les travaux. P. LARDIN, « Le chantier des stalles de la cathédrale de Rouen (1457-1471) », dans F. BILLIET, E. C. BLOCK (dir.), « Les stalles de la cathédrale de Rouen, Histoire et iconographie », *Profane Arts of the Middle Ages*, vol. 10, n° spécial, Rouen, 2003, p. 33-71.

15 E. C. BLOCK, *Corpus of medieval misericords...*, op. cit., p. 165-172.

16 Dans le contrat de Tréguier, les chanoines indiquent que quinze pendentifs situés au niveau des dais seront ornés de « quinze anges qui porteront chacun d'eux un escuzon de telles armes qu'il plaira à messires du chappitre et lesquieulx quinze anges seront au-dessus des chaires des dignités des chanoynes ». Arch. dép. Côtes-d'Armor, G 364, contrat du marché des stalles de la cathédrale, 1508. V. BRETEAU, « Gérard Dru et Tugdual Kergus, deux menuisiers de la cathédrale de Tréguier », dans X. BARRAL I ALTET (éd.), *Artistes, artisans et production artistique en Bretagne au Moyen Âge*, actes de colloque de Rennes, 2-6 mai 1983, Rennes, 1983, p. 141-145.

17 P. PEYRON, « Actes du Saint-Siège concernant les évêchés de Quimper et de Léon du XIII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle », *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, 14<sup>e</sup> année, juin 1914, n° 6, p. 187-190.



Fig. 1. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, rampant des stalles basses sud, côté nef, début du XVI<sup>e</sup> siècle (?).

de reconstruction du chœur, d'une partie du transept<sup>18</sup> et qu'il est à l'origine de la création d'une psalette, décidée par délibérations capitulaires le 5 juillet 1455<sup>19</sup>. Cette psalette, composée d'un maître de chant, d'un maître de grammaire et de six enfants, s'asseyait sur des bancs situés au bas des stalles avant d'occuper les huit sièges au bas du chœur comme l'indiquent les graffiti des dossiers.

Un examen des dossiers des premières stalles côté nef montre que la disposition actuelle des stalles n'est pas celle d'origine. Elles ont été visiblement agrandies et les miséricordes correspondantes, sciées et recollées. De plus, les personnages qui se trouvent dans les encoignures des jouées hautes ont été rabotés pour s'adapter aux angles. L'ensemble était donc plus important au moment de sa réalisation. Les stalles en retour ont été supprimées à une époque indéterminée, peut-être au XVIII<sup>e</sup> siècle, au moment où le jubé fut détruit ou encore lors des travaux effectués dans le chœur au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. D'autres modifications ont, en effet, été entreprises à cette époque. Un document se trouvant aux Archives départementales du Finistère<sup>20</sup> daté du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle proposait un réaménagement du

chœur. Il mentionne soixante-huit stalles et une disposition différente de l'actuelle. Le document est malheureusement succinct et le croquis qui l'accompagne peu lisible. Néanmoins, des travaux ont effectivement eu lieu. Les dossiers de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France indiquent que les dorsaux des stalles hautes ont été repeints vers les années 1830<sup>21</sup>. Auparavant, ils étaient décorés des figures des apôtres et de saints, motifs fréquents sur les panneaux de stalles. En 1873, l'atelier Nicolas, de Morlaix, s'est occupé de restaurer l'ensemble et de repeindre l'intérieur des dais, laissant cette inscription du côté sud : « PEINT PAR L. NICOLAS FILS DE MORLAIX, 1873 ». Les stalles de Saint-Pol furent finalement classées au titre d'objet d'art le 4 novembre 1902.

<sup>18</sup> L. LÉCUREUX, « Saint-Pol-de-Léon », *Congrès archéologique de France*, 81<sup>e</sup> session, 1914, Paris, 1919, p. 82-98.

<sup>19</sup> P. PEYRON, *La Cathédrale de Saint-Pol-de-Léon et le Minihy Léon*, Quimper, 1901, p. 56.

<sup>20</sup> À noter que ce projet se trouve dans une liasse concernant la cathédrale de Quimper, Arch. dép. Finistère, série V dépôt 3 Quimper (Saint-Corentin).

<sup>21</sup> 29 – SAINT-POL-DE-LÉON – III – Cathédrale Saint-Paul Aurélien – Canton de Saint-Pol-de-Léon – P. I.N.

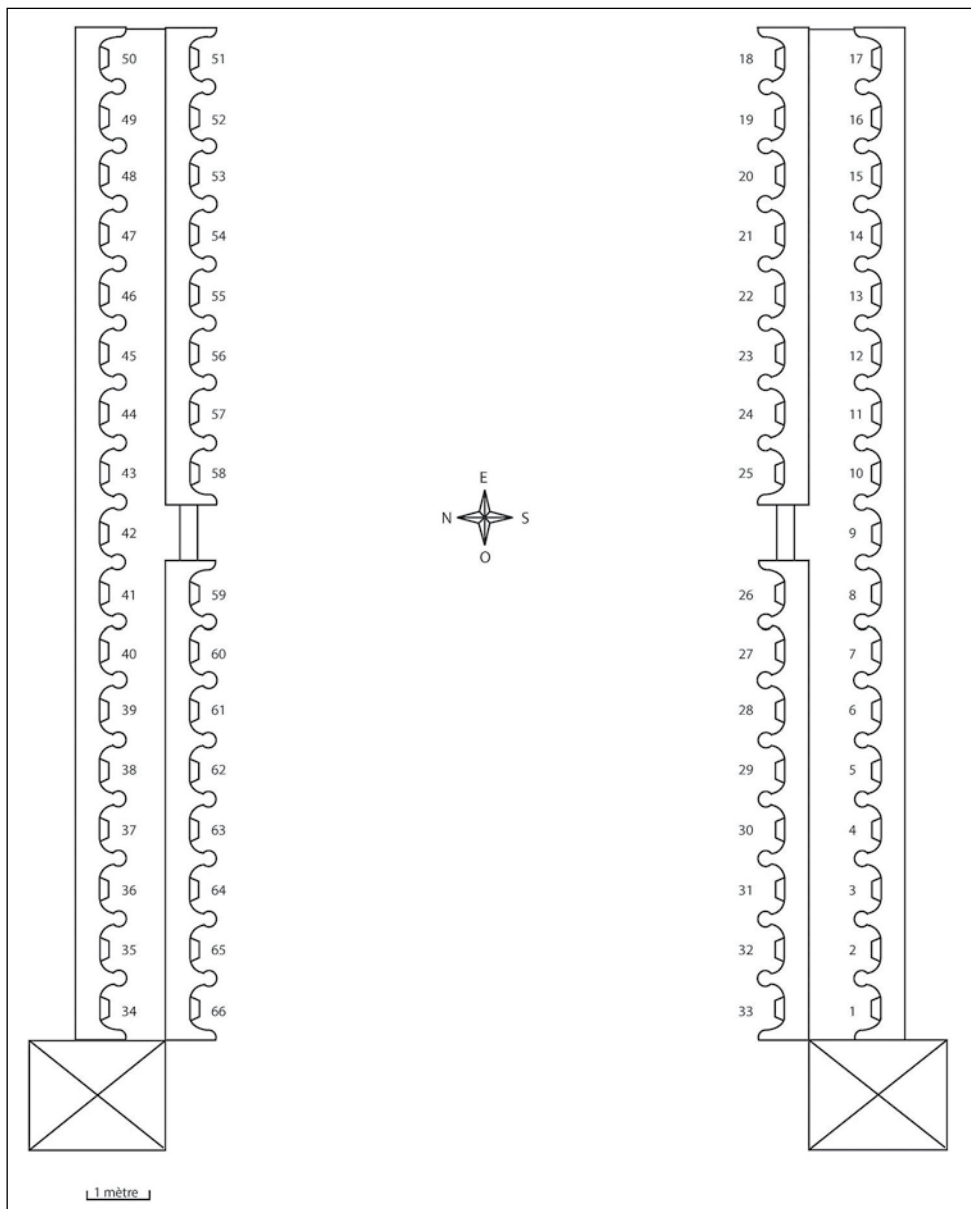


Fig. 2. – Plan et numérotation des stalles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon.

## Description

Les soixante-six sièges se présentent en quatre rangées disposées par groupe de deux, de part et d'autre du chœur : dix-sept stalles hautes et seize stalles basses de chaque côté. Le chœur est entouré d'un chancel en pierre, contre lequel viennent s'adosser les dossier des stalles et leurs dais. L'entrée dans le chœur se fait par deux portes situées l'une en face de l'autre, du côté nord et sud du chancel, entre le chœur liturgique et le chœur des chanoines (fig. 2).

L'accès aux stalles hautes depuis les stalles basses se fait par une volée de deux marches située au centre des rangs inférieurs. Un autre accès est possible entre les deux rangs, côté est, par deux marches et une porte basse. De fait, les stalles hautes sont surélevées de soixante centimètres par rapport aux stalles basses. Surmontées de leurs dais et de leurs pinacles, les stalles hautes atteignent plus de quatre mètres de hauteur (4,10 m) et s'étendent sur douze mètres de longueur. Les stalles basses mesurent un mètre trente-sept de haut et les sièges sont d'une largeur moyenne de soixante-dix centimètres. Quant aux misericordes, leurs dimensions moyennes sont de trente centimètres de large, huit centimètres de profondeur et quinze à vingt centimètres de hauteur.

Les stalles hautes sont surmontées d'un dossier qui supporte un dais continu, repeint sur sa face interne en 1873. Ces dais sont surmontés de pinacles de trois tailles différentes et alternés (un grand, trois petits, un grand) ainsi que d'une décoration répétitive de petites arcatures entrecroisées, surmontées d'un fleuron. Des pendentifs sculptés d'anges, de végétaux ou d'animaux retenus par les pattes sont situés sous les pinacles les plus grands.

Les dossier sont divisés en panneaux, séparés par des montants imitant des contreforts ainsi que des pinacles. Chaque panneau est orné dans sa partie supérieure de remplages formant des réseaux et des roses. Sur les mon-

tants, un espace était prévu pour accueillir de saints personnages. Malheureusement, beaucoup d'entre eux ont disparu et, sur la dizaine de statuette restantes, quelques-unes sont des œuvres du XVIII<sup>e</sup> siècle, comme le saint Roch ou le Christ bénissant.

Les deux jouées hautes situées à l'est se divisent en trois parties et présentent des scènes religieuses. Du côté de l'épître, la partie basse est constituée d'un panneau en bas relief sculpté de motifs végétaux. La partie médiane de la jouée, sculptée en ronde bosse, représente le miracle de sainte Marguerite sortant du ventre du dragon grâce à la petite croix qu'elle serre dans sa main droite. Un rouleau muet formant une grande boucle se déploie derrière elle et un ange la regarde, accroché au montant droit de la jouée. La partie supérieure est composée d'arabesques en ronde bosse dont les enroulements sont habités de serpents, de motifs végétaux, de têtes. Toujours dans cette section de la jouée, une Vierge allaitante est représentée sur la tranche, faisant face aux rangs nord. Du côté de l'évangile, la partie inférieure de la jouée est également sculptée de motifs végétaux. Au-dessus, les deux parties supérieures représentent la seconde parousie. En haut de la structure, un Christ du Jugement dernier, montrant ses plaies et couronné d'épines, est assis sur un arc-en-ciel. À ses pieds, un ange sonne la trompette, provoquant l'effondrement d'une tour située sur la droite. Au-dessous de cette tour, trois personnages sortent de leurs tombes, réveillés par l'appel de l'ange. À la droite du Christ, sur la tranche de la jouée, face à la Vierge allaitante, se trouve un saint en habit de dominicain un livre dans sa main gauche. L'abbé Abgrall avait pensé que ce personnage, associé au Jugement dernier, devait être saint Vincent Ferrier<sup>22</sup>, surnommé « l'ange du Jugement »

22 J.-M. ABGRALL, « Études des monuments du diocèse de Quimper », *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie de Quimper et de Léon*, 1902, p. 336.

et qui était venu prêcher dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon lors de son dernier voyage en Bretagne (1418-1419).

Les jouées hautes situées du côté de la nef sont également sculptées sur trois niveaux, mais sur leur face interne, la face externe n'étant pas visible. Du côté de l'Épître, la partie inférieure est ornée de motifs en réseaux formant de petites roses. Au niveau médian, une sculpture en ronde bosse en forme de goutte est ajourée et parcourue d'arabesques formant des volutes peuplées de petits oiseaux. Des feuilles décorent le pourtour de cette goutte. Dans la partie supérieure, Moïse est représenté sur la tranche de la jouée, adossé à une double arabesque. Du côté de l'Évangile, un saint, peut-être saint Yves, est sculpté en bas relief dans la zone inférieure de la jouée, tenant à deux mains une besace dans laquelle se trouve un livre dont on devine la forme. Au-dessus de lui, une sainte femme est représentée de profil, tournée vers la droite, une palme dans la main droite et un livre ouvert dans la gauche. Enfin, tout en haut de cette jouée, une grande volute accueille de petites têtes de personnages aux riches coiffures.

Toutes les jouées des stalles basses sont décorées de motifs formant des roses sur les panneaux, et surmontées de rampants sculptés en ronde bosse de personnages bibliques, de saints et de monstres. Du côté de l'Épître, à l'est, saint Jean-Baptiste et saint Yves sont représentés tournés vers le chœur liturgique. Sur le rampant central situé à gauche des marches, deux monstres mordent le fleuron central. Leurs corps s'enroulent dans les volutes qui encadrent le rampant ; l'un sort la tête d'un coquillage tandis que le corps du second est recouvert d'écailles et se termine par une tête de monstre mordant l'extrémité de la volute. Le rampant situé à droite des marches centrales représente Samson et le lion. Le héraut de Dieu est figuré sous les traits d'un petit homme barbu et coiffé d'un chapeau pointu, vêtu d'une longue tunique

ceinturée, et juché sur un lion dont il ouvre la gueule. Enfin, la jouée terminale basse sud-ouest présente une scène à la signification incertaine comme nous l'avons vu précédemment : un moine agenouillé présente un objet non identifié à un évêque assis devant lui. Un blason situé derrière l'évêque, dans un enroulement, a été martelé.

Du côté de l'Évangile, le rampant situé à l'ouest est sculpté d'une scène d'Annonciation très simple où la Vierge reçoit les paroles de l'archange, les mains croisées sur sa poitrine. Au centre de la rangée, le premier rampant, à gauche des marches, met en scène deux dragons ailés aux cous entrecroisés et dont les queues reposent sur les volutes. Sur le rampant situé à droite des marches, saint Pierre se tient debout, face aux rangs sud, une clef dans sa main gauche. Derrière lui, lui tournant le dos, se tient un autre personnage biblique, un rouleau entre les mains et coiffé d'un curieux bonnet. Le dernier rampant illustre un événement de la *Vita Pauli Aureliani*, le moment où saint Paul Aurélien mène le dragon grâce à sa crosse et son étole qu'il lui a passée autour du cou. À noter que sur cette sculpture, la tête du saint patron de l'édifice n'est pas celle d'origine.

## Maître(s) d'œuvre

L'analyse stylistique des stalles saint-politaines révèle une différence importante entre les rangs sud et les rangs nord, que ce soit sur les miséricordes ou les appuie-main. Plusieurs miséricordes sont caractérisées par le soin apporté à la réalisation des détails. Les personnages ont alors les yeux cernés et très expressifs, les sillons bien marqués et la bouche toujours ouverte et grimaçante. Cette facture ne se retrouve pas sur d'autres miséricordes où les visages des personnages mis en scène sont plus lisses, moins expressifs. La différence est particulièrement évidente entre deux anges tenant chacun un rouleau dans leurs mains et sculptés respectivement sur

une miséricorde des stalles basses sud et une autre située sur les stalles hautes nord.

L'ange de la stalle n° 37 occupe tout l'espace de la miséricorde contrairement à celui de la stalle 32. Le visage est presque inexpressif, le front large et bombé, le nez épaté, les lèvres marquées. Les cheveux sont travaillés en mèches épaisses ramenées vers l'arrière et les plis de son vêtement sont lourds et ondulants. L'ange se trouvant sur la miséricorde 32 semble ramassé sur lui-même, mais il faut y voir un effet de perspective voulu par le sculpteur. Contrairement à l'autre ange qui est vu à partir de la taille, celui-ci est représenté agenouillé, tenant de ses deux mains le rouleau ouvert. Les détails de la chevelure, des vêtements sont plus fouillés que sur le premier ange, donnant une impression de mouvement à l'ensemble (fig. 3 et 4).

L'examen des sculptures de Saint-Pol montre qu'au moins trois artistes ont travaillé sur cet ensemble. Le premier huchier insiste particulièrement sur les visages de ses personnages qu'il individualise bien. Les têtes sont proéminentes, représentant un tiers à la



Fig. 3. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, ange, miséricorde de la stalle n° 32, début du XVI<sup>e</sup> siècle (?).



Fig. 4. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, ange, miséricorde de la stalle n° 37, début du XVI<sup>e</sup> siècle.

moitié du corps, surtout sur les appuie-main. Les yeux sont légèrement asymétriques et tombants, les cheveux et les drapés sont animés par de nombreux mouvements, donnant une impression de légèreté à la sculpture. Les thèmes de ce sculpteur sont généralement religieux et il semble qu'il ait essentiellement travaillé du côté sud du chœur. C'est ainsi lui qui a réalisé l'ange de la stalle n° 32.

Le second huchier a une technique très naturaliste. Les drapés, travaillés mais sobres, soulignent la posture de personnages aux pommettes hautes et aux pupilles creusées. Cet artiste, le plus doué des trois, soigne les détails : les actions sont très précises et aisément identifiables.

Les personnages du troisième huchier ont des visages plus lisses et ronds, presque inexpressifs. Les yeux sont marqués par un cerne profond, les nez sont épatés, les fronts bombés et larges. Les cheveux sont stylisés en lourdes mèches ramenées vers l'arrière pour dégager le visage. Le sillon entre les lèvres et le nez (le philtrum) est toujours très marqué et large. Les expressions du visage sont tra-

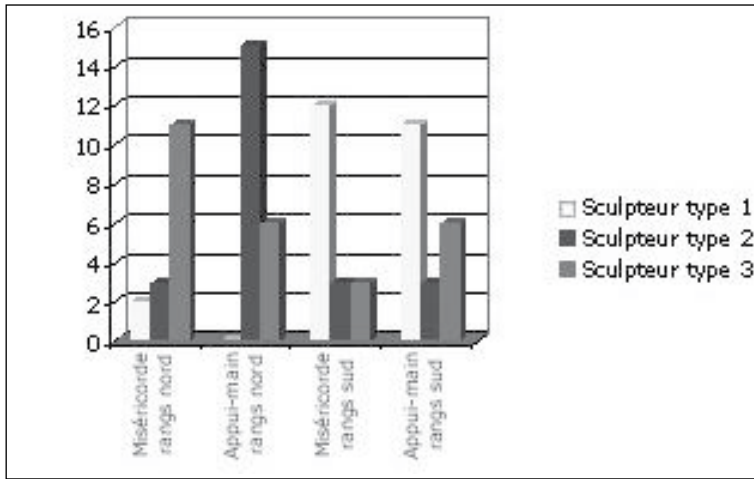


Tableau 1. – Classement des sculptures selon leur auteur identifié.

vaillées par un jeu sur les muscles faciaux, en particulier sur le front. Souvent, ces personnages portent un bonnet. Les vêtements sont des tuniques courtes dont les plis sont lourds et ondulants. Cet artiste se complait dans les gros plans, mais, lorsqu'il s'agit de représenter des individus en pied, les proportions et les attitudes deviennent incertaines. Il a réalisé l'ange de la stalle n° 37.

Une classification des sculptures suivant leurs auteurs supposés a été effectuée, mais, dans la mesure où des doutes subsistent sur certaines pièces, elle n'a pu aboutir que pour trente-quatre miséricordes et quarante et un appuie-main, totalisant soixante-quinze éléments. Le graphique ci-dessus synthétise ces données.

En-dehors des scènes sculptées sur les jouées, le premier sculpteur s'est principalement occupé des rangs sud, et plus particulièrement des appuie-main représentant des prophètes, des personnages variés (des Saint-Politains ?) et les scénettes religieuses. Malgré sa dextérité, le second sculpteur est celui qui a réalisé le moins d'objets. Plutôt présent sur les rangs nord, il a surtout travaillé sur les appuie-main ayant pour sujet des thèmes de la vie quotidienne. Il semble également être à l'origine de l'accotoir de la

jouée terminale nord-est représentant saint Paul Aurélien et le dragon. Enfin, le dernier sculpteur s'est plus préoccupé du thème animalier. Il a cependant réalisé d'autres sculptures, comme l'ange vu précédemment, les danseurs se trouvant sur une miséricorde des stalles hautes nord ainsi que l'homme tenant un bâton, du même côté.

La faible représentation des sculpteurs 2 et 3 sur les rangs sud pourrait indiquer un changement de maître d'œuvre au cours du chantier. Les stalles sud seraient antérieures aux stalles nord, sans que l'on puisse situer le début de leur construction. Peut-être ont-elles été commencées au début de l'épiscopat de Jean de Carman et achevées sous celui de Guy Le Clerc. Il est également possible que ces stalles soient encore plus anciennes. À Tréguier, les chanoines avaient demandé aux huchiers que leurs nouvelles stalles soient « faictes et accordées en tout aux aultres anticques chaires<sup>23</sup> », indiquant par là même que les anciennes stalles devaient être intégrées aux nouvelles. Les stalles sud de Saint-Pol-de-Léon pourraient ainsi appartenir à

<sup>23</sup> Arch. dép. Côtes-d'Armor, G 364, contrat du marché des stalles de la cathédrale, 1508.

l'ancien ensemble de la cathédrale, ensemble qui aurait pu être construit à l'époque de la création de la psalette, sous l'épiscopat de Guillaume Ferron, ce qui expliquerait la sculpture de l'accotoir du côté sud-ouest mentionnée précédemment. Néanmoins, aucun document ne vient appuyer cette hypothèse pour le moment.

Parmi les petites statuettes qui occupent les montants des dorsaux figure un homme qui, contrairement aux autres, est représenté en buste. Il se trouve sur les rangs hauts du côté de l'Évangile, au niveau de la deuxième stalle en partant de l'est. Le visage est long, le menton en galoche, les yeux un peu tombants, le nez arqué, les joues creuses. Il arbore une moustache qui lui descend jusqu'au bas du visage. Il porte un calot dont les brides sont détachées et recouvrent ses oreilles. Cette coiffure est caractéristique des travailleurs manuels et il est fort probable que cet homme soit un des maîtres d'œuvre, le second sculpteur d'après les pupilles creusées et le soin apporté aux détails.

## L'iconographie

L'iconographie des stalles de Saint-Pol-de-Léon est extrêmement variée, reflétant l'érudition de son commanditaire. Cependant, aucun programme iconographique n'apparaît de façon évidente lors d'une première lecture de l'ensemble. Une différence est d'ores et déjà notable entre les stalles nord et les stalles sud, notamment en ce qui concerne les styles. La présence de Samson, de quelques prophètes sur les rangs sud indiquerait que ce côté du chœur est orienté vers des thèmes vétérotestamentaires. Les rangs nord seraient donc axés sur le Nouveau Testament, idée cohérente avec la présence de l'Annonciation sur le rampant ouest, saint Pierre au centre et le Jugement dernier sur la jouée haute est. Qu'en est-il des miséricordes ? Suivent-elles le même processus ?

Une approche quantitative des différents types de représentations montre que les ornements (motifs végétaux ou autres) occupent près de 40% des sculptures (39,7%). S'ils sont un peu plus fréquents sur les appuie-main que les miséricordes, une étude typologique révèle que les sculpteurs se sont servis de modèles.

Concernant les appuie-main, deux modèles ont ainsi été utilisés : dans le premier cas, il s'agit d'une double volute dont la partie bombée sert d'appui ; dans le second cas, une boule végétale reprend cette forme arrondie. Trois modèles ont été découverts pour les miséricordes à motifs végétaux. Sur le premier type, des feuilles, généralement deux, sortent d'un élément dont la forme rappelle celle du chapiteau. Le deuxième type associe plusieurs feuilles, reliées à leur base par une boule végétale. Enfin, sur le dernier type de modèle, deux feuilles ou plus sont accrochées à une petite branche.

L'utilisation de ces modèles implique que l'aspect décoratif prime sur la valeur symbolique des végétaux. Pourtant, les représentations liées à la nature sont nombreuses sur les stalles saint-politaines. Il faut donc appréhender comme un tout, ces motifs végétaux, le bestiaire et les autres thèmes renvoyant à la nature pour en apprécier la véritable valeur. Le bestiaire occupe en effet une place importante : présent à seulement 21% sur les miséricordes et les appuie-main, il trouve sa place dans les frises des dorsaux, au niveau des dais, dans des scènes de chasse. Un piqueur sort du buisson derrière lequel il était caché, précédé de son chien, le cor de chasse accroché à sa ceinture ; un chien débusque un lièvre tandis qu'une biche est déjà forcée par deux autres ; un renard s'enfuit, une volaille dans la gueule ; à un autre endroit, c'est un chat qui vient d'attraper deux souris qu'il tient par la queue ; enfin, un lion pourchasse un dragon dans une approche plus symbolique du sujet. Chat, chien, bouc, ours,

	Miséricordes	Appuie-main	Total	Pourcentage
Motifs végétaux	30	20	50	39,7%
Représentations humaines	25	24	49	38,9%
Bestiaire	11	16	27	21,4%

Tableau 2. – L'iconographie des miséricordes et appuie-main des stalles de Saint-Pol-de-Léon.

porc, aigle, lion, singe ne sont qu'un aperçu de la richesse iconographique du thème.

Les animaux qui peuplent les stalles de Saint-Pol ont ce point commun d'être tous sculptés de façon naturaliste, les rendant aisément reconnaissables. Par contre, les sources utilisées par les huchiers sont, quant à elle, difficilement identifiables car multiples en cette fin de Moyen Âge : littérature, traditions orales, proverbes, autres sculptures, etc. La question des sources pose le problème de l'interprétation de telles figures, interprétation qui se heurte à la polysémie et à la polyvalence intrinsèque des images médiévales. La confrontation avec d'autres ensembles de stalles et d'autres supports peut alors fournir quelques orientations à défaut de réponses claires.

Par exemple, les stalles de Saint-Pol-de-Léon comportent plusieurs représentations de chiens qui n'ont pas la même signification. Dans les frises des dais des stalles hautes sud, des chiens prennent part à des scènes de chasse, poursuivant des lièvres ou des biches et accompagnés de piqueurs. Ces chiens ont une typologie très différente les uns des autres et leurs morphologies respectives permettent de distinguer un petit lévrier débusquant un lièvre, un chien courant, le fouet bien fourni, mordant la queue d'un monstre, et un limier reconnaissable à son large collier<sup>24</sup>. Un autre chien est représenté sur une miséricorde de la rangée basse nord. Ce chien n'a pas du tout le même aspect que ceux situés sur les frises. Vu de profil et tourné vers la gauche de la console, il est massif, ses pattes sont épaisses,

ses oreilles larges et tombantes et son museau court et carré. Il tient dans sa gueule un os alors qu'un autre, cassé, est coincé entre ses pattes antérieures. Ce chien a l'apparence d'un mâtin, animal réputé pour sa force<sup>25</sup> (fig. 5).

Les textes inclus dans les bestiaires insistent sur l'intelligence du chien et sur sa fidélité à l'homme. Mais ils indiquent également que le chien peut représenter « les ignorants » autant que l'homme qui revient vers ses péchés après s'être confessé<sup>26</sup>. Quant aux proverbes, on constate une distinction nette entre le chien et le *mastin*, ce dernier ayant toujours une connotation négative<sup>27</sup> : être traité de « chien mastin » est une véritable insulte<sup>28</sup>.

24 J. BUGNION, *Les Chasses médiévales. Le brachet, le lévrier, l'épagneul, leur nomenclature, leur métier, leur typologie*, Paris, 2005, p.137-138.

25 Brunetto Latini dit que les mastins pouvaient chasser des loups aussi bien que des sangliers, des ours ou tout autre animal de grande taille. Cité dans G. BIANCIOTTO, *Bestiaires du Moyen Âge*, Paris, 1986, p. 224-226.

26 En effet, les bestiaires mentionnent fréquemment le fait que le chien qui traverse une rivière, une viande dans la gueule, la laisse tomber pour tenter d'attraper son reflet dans l'eau ; de même, il a l'habitude de manger ce qu'il vient de vomir. Notamment mentionné par Pierre de Beauvais. Voir G. BIANCIOTTO, *Bestiaires...*, *op. cit.*, p. 65-66.

27 « Puer comme un mastin », « Faire d'un mastin un lévrier », « Le mastin rend sa viande et puis la reprend », etc. G. DI STEFANO, *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal, Paris, 1991, p. 165.

28 J. GREIMAS ALGIRDAS, T. M. KEANE, *Dictionnaire du moyen français. La Renaissance*, Paris, 1992, p. 113.

Dès lors, quelle interprétation donner au chien de la miséricorde de Saint-Pol ? La présence des deux os paraît être un indice tangible. Une expression largement répandue en Flandres, en Rhénanie et en France pourrait avoir été prise à contre-pied : « deux chiens sont mauvais à un os<sup>29</sup>. » Cependant, ce sont les comparaisons qui apportent un élément clé. En effet, les stalles de la cathédrale Saint-Pierre de Genève conservent elles aussi une miséricorde représentant un chien. Celui-ci est vu de profil, tourné vers la gauche de la console et à l'aspect d'un mâtin (corps massif, pattes larges, grandes oreilles tombantes). Il est en train de ronger deux os qu'il tient entre ses pattes antérieures. La composition est donc proche de la miséricorde de Saint-Pol. Ce chien qui ne peut se contenter d'un seul os est vraisemblablement une représentation de l'Envie<sup>30</sup>. Une illustration des sept péchés capitaux se trouvant dans un exemplaire du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais et daté de 1463 représente d'ailleurs une allégorie du péché d'envie montée sur un chien massif rongeur un os<sup>31</sup>.



Fig. 5. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, chien avec deux os, miséricorde de la stalle n° 62, début du XVI<sup>e</sup> siècle.

La même cathédrale Saint-Pierre de Genève renferme une autre miséricorde dont la composition se rapproche d'une miséricorde saint-politaine. Sur cette dernière, située sur une stalle haute du côté de l'Évangile, un ours est en effet représenté debout sur ses pattes, tourné vers la droite de la miséricorde, grimpant dans un petit arbre sans feuilles (fig. 6). Il est muselé et sa laisse est attachée à une branche. Il lève sa patte arrière droite et, détail important, il amène sa patte antérieure gauche à sa gueule, comme s'il



Fig. 6. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, ours attaché, miséricorde de la stalle n° 34, début du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>29</sup> G. DI STEFANO, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 165.

<sup>30</sup> C. CHARLES, *Stalles sculptées...*, *op. cit.*, p. 41.

<sup>31</sup> Ce manuscrit a été peint par maître François pour Jacques d'Armagnac, Bibl. nat. France, ms. fr. 50, f° 25.

mangeait quelque chose. À Saint-Pierre de Genève, une autre miséricorde représente un ours dont l'attitude est très proche de celui de Saint-Pol<sup>32</sup>. En effet, cet ours est vu de profil, tourné vers la gauche de la console et debout sur ses pattes arrières. Il porte, non pas une muselière, mais un large collier clouté. Il élève lui aussi sa patte antérieure droite à la gueule comme s'il mangeait quelque chose. Il semblerait que cette miséricorde soit une représentation de la colère. L'animal ne serait alors pas en train de se nourrir, mais de mordre son poing fermé, montrant ainsi son sentiment<sup>33</sup>. La présence du collier ou, dans le cas saint-politain, de la muselière indiquerait la nécessité de contrôler, de maîtriser cette colère.

Le côté moralisateur et didactique des figures animales constituent un aspect important des images des stalles, même si celui-ci est parfois teinté d'un certain humour. Ainsi le grand singe se trouvant sur une miséricorde de Saint-Pol, exprime ces deux caractères à travers une attitude grotesque (fig. 7). Sur cette miséricorde, il se tient debout face



Fig. 7. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, grand singe au livre, miséricorde de la stalle n° 9, début du XVI<sup>e</sup> siècle.

à un livre ouvert posé sur un lutrin. De la main droite, il tient ce livre tandis qu'avec la main gauche, il se gratte le postérieur dans un geste grossier<sup>34</sup>. Sa tête est énorme et ses dents, bien visibles, semblent indiquer qu'il essaye de lire ou de chanter, mais que les seuls sons qui sortent de sa bouche sont des cris incompréhensibles et disgracieux. Il porte un chausson à son pied gauche mais pas au droit<sup>35</sup>. Malgré ses efforts d'imitation, ce grand singe n'arrive pas à comprendre ce qu'il lit. Au-delà de son aspect comique, cette miséricorde se veut une critique assez nette de certains moines qui répéteraient sans la comprendre la Parole de Dieu.

Les représentations humaines occupent près de 39 % des sculptures de Saint-Pol. Cette proportion importante de figures humaines est caractéristique des ensembles de la fin du Moyen Âge. Après la Contre-Réforme, elle aura tendance à s'estomper, remplacée par des motifs végétaux ou des éléments ornementaux répétitifs.

Les chanoines n'hésitent pas à se mettre en scène dans leurs propres stalles. Plusieurs sculptures, sur les appuie-main et les miséricordes, les représentent tenant un livre ouvert ou fermé dans les mains. Parfois, ils sont en train d'égrainer leur chapelet de

32 C. CHARLES, *Stalles sculptées...*, *op. cit.*, p. 41.

33 Cependant, ce geste peut aussi faire référence à la gourmandise de l'animal : les textes des bestiaires indiquent que l'ours hibernant se lèche la patte enduite de miel dans son sommeil.

34 Ce geste n'est pas sans rappeler l'expression « Tout passe par le cul du singe ». Mentionné dans G. DI STEFANO, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 801.

35 Il s'agit là d'une référence à la méthode, très ancienne, préconisée pour attraper les singes et notamment reprise par Richard de Fournival dans son *Bestiaire d'amour*. Le chasseur se déchausse, puis va se cacher, laissant ses bottes ou ses souliers à la vue du singe. Celui-ci, dans son désir d'imitation, met les souliers. Ne pouvant alors plus courir, il se fait surprendre par le chasseur. G. BIANCIOTTO, *Bestiaires du Moyen Âge*, Pierre de Beauvais, Guillaume le Clerc, Richard de Fournival, Brunetto Latini, Corbechon, Paris, 1980, p. 136.

manière pensive. Tous ne sont pas tonsurés, mais ils sont reconnaissables à leur aumusse et leur robe de bure. Une scène particulièrement intéressante se trouve sculptée sur l'appuie-main situé entre la stalle n° 48 et la stalle n° 49 (fig. 8). Elle représente un homme assis sur un siège, la tête couverte d'une aumusse dont la partie supérieure est entourée d'un coussinet. Il est vêtu d'une robe longue qui est vraisemblablement celle d'un ecclésiastique. La main gauche en appui sur son genou gauche, il se penche en avant, la main droite posée sur l'épaule d'une femme agenouillée devant lui. Celle-ci porte un grand manteau par-dessus sa robe. Elle est coiffée d'un bonnet dont les bords sont relevés, dégageant son visage. Elle joint les deux mains en un geste de prière et est visiblement en train de se confesser auprès du religieux. Il s'agit de l'unique scène de confession présente dans le corpus breton et le sujet reste rare sur les stalles d'une manière générale.

Une autre scène, tout aussi charmante, représente la Vierge allaitant le Christ sur l'appuie-main situé entre les stalles n° 6 et n° 7. La Vierge est couronnée et assise sur un trône surmonté d'un baldaquin. Elle tient un fruit dans sa main droite, probablement une grenade, symbole de concorde, et retient de la main gauche son fils assis sur ses genoux. Celui-ci, dont la tête a malheureusement disparu, pose sa main droite sur le sein droit de sa mère. Tout comme la confession évoquée précédemment, cette scène est unique sur les stalles bretonnes.

Par contre, s'il existe un thème véritablement prépondérant dans les stalles de Saint-Pol-de-Léon, il s'agit bien de la culture carnavalesque et du grotesque. En cela, cet ensemble ne diffère pas des autres stalles du Moyen Âge occidental. Le fou est un personnage très présent dans l'iconographie médiévale. Il trouve son origine dans le livre des Psaumes : « L'insensé dit en son cœur : il n'y a point de Dieu<sup>36</sup>. » Ayant renié Dieu, il est représenté dans les psautiers du XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup>



Fig. 8. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, confession, appuie-main situé entre les stalles n° 48 et 49, début du XVI<sup>e</sup> siècle.

siècles, dans la lettre D, chauve, muni d'un gourdin et d'un objet rond, discutant avec le roi<sup>37</sup>. Personnage solitaire, il cumule bien des défauts, ne pouvant pas résister à la tentation. Son image fut popularisée par le carnaval et la fête des fous au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, réjouissances populaires dont il devint indissociable. Durant ces périodes où l'ordre social était inversé, et plus particulièrement durant la fête des fous, on organisait des cérémonies et

<sup>36</sup> Psaumes 14,1 et 53,1.

<sup>37</sup> C. GRÖSSINGER, *The World...*, *op. cit.*, p. 105.



Fig. 9. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, fou transformé en gland, miséricorde de la stalle n° 20, début du XVI<sup>e</sup> siècle.

un « évêque » était élu pour le temps des festivités. Les chanoines prenaient souvent part à ses événements, malgré les nombreuses et répétitives condamnations de la papauté. À Saint-Pol-de-Léon, les sous-diacres participaient à l'élection de ce pseudo-évêque et le conduisaient, avec tout le solennel qu'exigeait la situation, dans la cathédrale, et plus exactement dans les stalles où avaient lieu une partie de ces festivités<sup>38</sup>.

Plusieurs sculptures saint-politaines représentent des têtes de fous, généralement vues de face. Assimilé à la nature, le fou se transforme sur trois miséricordes situées sur les rangs sud. Sur une première miséricorde, il est représenté de face, coiffé de son bonnet aux grandes oreilles d'âne. Sur la seconde, ses oreilles sont parcourues d'une nervure centrale et la forme du bonnet se simplifie. Enfin sur la dernière miséricorde (fig. 9), la transformation est achevée, les oreilles sont devenues de grandes feuilles, le bonnet a l'allure d'un casque et l'ensemble fait penser à un gland.

Deux autres miséricordes, situées l'une à côté de l'autre côté nord, mettent en scène des divertissements. Sur la première d'entre

elles, un jeune homme, vêtu d'une tunique courte serrée par une ceinture et coiffé d'un bonnet, brandit des deux mains un bâton écoté. Il est penché en avant, de sorte, qu'il donne l'impression de participer à un jeu. Plusieurs jeux nécessitaient l'utilisation d'un bâton ou d'une crosse. On s'amusait au jeu de la crosse à l'automne alors que le jeu d'anneaux et de bâtons avait plutôt lieu au printemps<sup>39</sup> (fig. 10).

Sur la seconde miséricorde, située sur la stalle n° 39, deux hommes sont représentés, main dans la main, effectuant un pas de danse. Eux aussi sont vêtus de tuniques courtes et ceinturées et coiffés d'un bonnet ou d'une sorte de calot. Contrairement au personnage au bâton, ils sont pieds nus. Figurés dos-à-dos, ils lèvent tous deux une jambe ainsi qu'un de leur bras. Ces deux miséricordes semblent être liées puisque les personnages sont vêtus de la même façon et participent à une scène de divertissement. Peut-être s'agit-il d'une allusion aux festivités qui avaient lieu autour de la cathédrale, notamment au moment de la fête des fous.

Ces images ne sont pas les seules à faire référence aux fêtes. Sur la miséricorde de la stalle n° 65, un homme est représenté de trois quarts, coiffé d'un turban extravagant. Son visage paraît plus foncé que le reste de la sculpture. Sa bouche est ouverte, ses lèvres épaisses et son nez retroussé et légèrement épaté. M<sup>me</sup> Prigent y a reconnu la figure du danseur mauresque<sup>40</sup>, professionnel d'origine africaine, qui dansait et chantait lors de grandes fêtes. Il est intéressant de noter que

<sup>38</sup> D. et H. KRAUS, *Le Monde caché...*, *op. cit.*, p. 87.

<sup>39</sup> J.-M. MEHL, *Les Jeux au royaume de France, du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1990, pl. II.

<sup>40</sup> Elle situe malheureusement cette miséricorde dans la cathédrale de Tréguier, ce qui n'est évidemment pas le cas. C. PRIGENT, « Représentations sculptées de danseurs et de jongleurs comme manifestation de la culture laïque dans les édifices religieux, à l'époque romane et à l'époque gothique », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXI, 1994, p. 296.



Fig. 10. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, jeu avec un bâton, miséricorde de la stalle n° 38, début du XVI<sup>e</sup> siècle.

ce thème du Maure est très fréquent sur les stalles bretonnes. Il se retrouve en effet sur les stalles provenant du château de Kerjean et actuellement conservées dans la cathédrale de Saint-Pol, sur celle de La Guerche-de-Bretagne ainsi qu'à la chapelle Saint-Herbot à Loqueffret. Ce personnage, qui a visiblement frappé ses contemporains, est toujours représenté avec un turban, parfois très simple, et la bouche ouverte, signifiant qu'il est en train de chanter.

Les visages, traités individuellement, sont également assez fréquents sur les stalles saint-politaines. La plupart du temps, ils apparaissent torturés soit par des éléments extérieurs soit par leurs traits déformés. Ainsi, sur la stalle n° 36, une jeune femme est en train de se faire dévorer les cheveux par deux serpents aux corps entrelacés, formant une sorte de collier autour de son cou. Sur une autre miséricorde, un homme coiffé d'un bonnet crache deux chiens qui commencent, eux aussi, à lui dévorer le haut du visage. Une des miséricordes les plus connues de Saint-Pol-de-Léon est celle des trois têtes grimaçan-

tes réunies sous un même front et située sur la stalle n° 5. Les représentations de Janus bifrons ou trifrons sont courantes dans les stalles médiévales. Mais ici, les visages sont ceux de vieillards moqueurs et tirant la langue, semblant se jouer du temps qui passe.

D'autres miséricordes mettent en scène des visages déformés, comme sur la stalle n° 2 représentant un fou, reconnaissable à son bonnet festonné, à la bouche tordue en un rictus improbable. La stalle n° 16 montre, quant à elle, un homme au visage complètement déformé, la bouche de travers, le nez cassé, le front ridé (fig. 11). Peut-être s'agit-il d'un paralytique ou d'un lépreux, mais ce qui semble le plus important à travers ces exemples, c'est l'idée de déformation et de démesure, des notions qui ont, au Moyen Âge, une connotation diabolique. Selon M. Pastoureau, « la tête joue un rôle de premier plan et équivaut à une véritable "armoire corporelle" : faciès convulsé, bouche ouverte, tordue ou grimaçante, nez raccourci ou écrasé ou au contraire proéminent ; oreilles développés, écartées ou animales (ânes, lapin), pilosité surabondante et hérissée. Attitudes et dis-



Fig. 11. – Saint-Pol-de-Léon, *cathédrale*, visage déformé, miséricorde de la stalle n° 16, début du XVI<sup>e</sup> siècle.

positions renforcent le caractère inhumain de l'ensemble : nudité, crispation, gestualité désordonnée, disproportions, facialité. Ces traits et ces formes sont tellement récurrents qu'ils constituent du XII<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle, un véritable code iconographique dans la représentation du diabolique<sup>41</sup>. »

L'étude iconographique des miséricordes et appuie-main des stalles de Saint-Pol-de-Léon ne fait pas apparaître de programme, de plan d'ensemble de façon évidente. Si les thèmes sculptés sur les parties supérieures (dorsaux et rampants) font référence à l'Ancien et au Nouveau Testament, il semble que les miséricordes doivent être envisagées par petits groupes. Ainsi, les trois miséricordes représentant la transformation d'un fou en végétal vues précédemment, ou encore les animaux qui peuvent correspondre à différents péchés capitaux. L'ours pourrait être une représentation de la colère, le chien de l'envie, un bouc tirant la langue serait une référence à la luxure, le porc en train de glaner au pied d'un chêne stylisé serait, quant à lui, une figuration de la glotonnerie.

## Conclusion

Les stalles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon constituent un ensemble remarquable à la fois dans le corpus breton, mais aussi à l'échelle nationale. Leur état de conservation, leur iconographie si riche et leur facture de qualité en font une œuvre importante de la production bretonne de sculpture sur bois à la fin du Moyen Âge.

Leur structure imposante rappelle, dans les formes qu'elle emploie (remplage, réseaux, dais, pinacle, gâble), les principes de l'architecture. Ces stalles sont véritablement un édifice au cœur même d'un autre édifice. L'image du chœur des chanoines doit être complétée par le jubé qui le clôturait, les lutrins sur lesquels étaient posés les livres de chants et de prières, et les statues, parfois les retables

derrière l'autel majeur. L'ensemble devait donner une atmosphère particulière au lieu, caractérisé par la présence chaude du bois et les couleurs des peintures. Il faut également garder à l'esprit que cet endroit était uniquement destiné aux chanoines. Les images des stalles sont un reflet de leurs préoccupations autant qu'un indice sur leurs vies. L'ensemble de Saint-Pol a, pour sa grande majorité, été réalisé au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Le chanoine Abgrall s'étonne d'ailleurs en 1898 de leur style : « Quoiqu'elles aient été faites en pleine époque de la Renaissance, elles sont en très pur style flamboyant, et on n'y sent en rien l'influence de la nouvelle école<sup>42</sup>. » Ce fait n'a pourtant rien d'étonnant pour cette époque et l'on constate d'ailleurs que les ensembles de stalles qui développent des thèmes de la Renaissance sont un peu plus tardifs, datant des années 1520, et émanent d'une commande seigneuriale<sup>43</sup>.

Le commanditaire des stalles saint-politaines était incontestablement un lettré qui avait probablement voyagé et vu d'autres ensembles de stalles. Les détails de certaines miséricordes comme le chausson porté par le grand singe de la stalle n° 37, son geste, vont dans ce sens. La présence de scènes de chasse sur les dais indique qu'il s'agissait d'une personne de haut rang puisque, là encore, les détails prouvent qu'il pratiquait ce loisir. L'évêque à l'origine de ces stalles avait-il pour autant choisi toutes les sculptures qu'elles porteraient ?

---

41 M. PASTOUREAU, *Couleurs, images, symboles : études d'histoire et d'anthropologie*, Paris, 1989, p. 90.

42 J.-M. ABGRALL, « Le mobilier artistique des églises bretonnes », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXV, 1898, p. 3-13.

43 Collégiale de la Madeleine de Champeaux : les cinquante-quatre stalles qui sont véritablement dans le style renaissant ont été faites à l'occasion du mariage de Guy III d'Espinay et de Louise de Goulaine en 1528. Cette dernière fit d'ailleurs appel à un architecte angevin pour la réalisation de leur tombeau. Voir J. MALLET, « Jean Delespine, architecte et sculpteur », *Artistes, artisans...*, *op. cit.*, p. 151-152.

Les quelques contrats conservés dans les archives laissent le chercheur perplexe face à cette question car si les saints personnages, les croix et les scènes bibliques sont décrits avec précision, les chanoines parlent simplement de « feuillages » et de « grymasses<sup>44</sup> » pour le reste de la sculpture. Cependant, croire à la totale liberté de choix des sculpteurs n'est pas non plus satisfaisant. La présence de scènes communes à différents édifices, comme les animaux, indiquerait l'existence de modèles qui circulaient grâce aux sculpteurs, mais aussi par les voies commerciales classiques. Il est envisageable que ces sculpteurs possédaient ainsi une sorte de catalogue dans lequel le commanditaire pouvait choisir les images qu'il souhaitait voir figurer sur ses stalles. À l'abbaye Notre-Dame-de-la-Joye, près d'Hennebont, les religieuses demandent également à ce que leurs nouvelles stalles soient faites « de la forme des chaires de l'église Notre-Dame des Carmes de Henbont<sup>45</sup> ». Le succès de certains ensembles entraînait un phénomène de copie des objets ou de scènes qui y figuraient.

Les stalles de Saint-Pol-de-Léon appartiennent pleinement à leur époque et ne diffèrent pas des autres ensembles produits dans le même temps dans le royaume de France. En dehors d'une hermine enrubannée se trouvant sur une miséricorde, et qui devait porter la devise « À ma vie », et une autre tenant un blason vide sur un appuie-main, les thèmes iconographiques développés sur ces stalles sont communs à tout l'Occident médiéval. Si particularité régionale il y a, celle-ci se situe dans les récurrences et les absences iconographiques. Le thème de l'homme vert ou du masque feuillu est plus représenté que sur d'autres ensembles alors que certains

sujets, pourtant très populaires ailleurs, sont complètement absents. Il n'y a ainsi aucune représentation de *La dispute pour la culotte* ni véritablement de proverbes. La fête, les jeux et les divertissements occupent une place importante sur les stalles saint-politaines et bien que l'aspect moralisant, didactique de ces scènes soit indéniable, il faut également les apprécier comme des images de la vie quotidienne et des préoccupations de la fin du Moyen Âge.

Les stalles saint-politaines constituent un témoignage exceptionnel de la production artistique bretonne au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'éloignant encore une fois de cette image d'un art naïf et fruste véhiculée par certains historiens et écrivains du début du siècle dernier. Cependant, leur richesse n'en finit pas de poser des questions par rapport à leur origine, leur iconographie et les différents ateliers qui les ont créés, éveillant ainsi notre curiosité pour ce mobilier liturgique essentiel et pourtant si peu connu du grand public.

---

La collégiale Notre-Dame de La Guerche-de-Bretagne conserve encore un ensemble de dix-huit stalles (incomplet) dont les dorsaux développent des thèmes issus du répertoire de la Renaissance : *putti*, mascarons, fins rinceaux, ... Sur les miséricordes elles-mêmes, une seule fait référence au nouveau style avec la présence d'un bucrane. Le reste des miséricordes est par contre totalement dans le répertoire médiéval avec des sirènes, des thèmes grossiers, des proverbes. Cet ensemble a vraisemblablement été réalisé à la demande de Charles IV d'Alençon, baron de La Guerche, dont les armes sont encore partiellement visibles sur un écusson.

<sup>44</sup> Arch. dép. Côtes-d'Armor, G 364, contrat du marché des stalles de la cathédrale, 1508.

<sup>45</sup> V. BRETEAU, « Le marché des stalles de l'abbaye de la Joye près d'Hennebont », dans *Artistes, artisans...*, op. cit., p. 147-150.

## Résumé

Les soixante-six stalles conservées dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon constituent un des ensembles les plus remarquables et les mieux conservés de Bretagne. Réalisés en deux étapes, ces stalles sont datées du début du XVI<sup>e</sup> siècle par la présence des blasons de deux évêques. Trois artistes, au moins, ont travaillé sur cet ensemble. Deux d'entre eux se sont principalement occupés des rangs du côté nord, alors qu'un seul huchier semble être à l'origine de la majorité des stalles sud. Cette observation renforce l'idée d'une réalisation en deux temps, le côté sud apparaissant plus ancien que le côté nord. Les thèmes iconographiques développés sur ces sièges sont extrêmement variés, abordant les sujets de la vie quotidienne, du bestiaire, des feuillages, dans le style du gothique international. L'utilisation de modèles par les sculpteurs est avérée pour plusieurs sculptures figurant sur les miséricordes. Cet ensemble s'inscrit totalement dans la production des stalles à la fin du Moyen Âge occidental.

## Abstract

The sixty-six choir-stalls located in the cathedral of Saint-Pol-de-Léon are one of the most remarkable and well-preserved in Brittany. They have very probably been created in two steps at the beginning of the XVI<sup>th</sup> century. The dating of these choir-stalls is based on the two bishop's coats of arms carvings which are found on two dorsal-panels. Three carvers, at least, worked on these choir-stalls. Two of them especially worked on the north rows. The last one made the majority of the southern stalls. This observation strengthens the idea that the building took place within two periods, south rows being probably older than the north ones. The gothic iconography is very rich, concerning the bestiary, the everyday-day life or representing leaves and other plants according to an international gothic style. The carvers used models-books as it is proved from some misericords. These choir-stalls fit exactly into the western european late medieval woodcarving production.

## Diverradur

An deg ha tri-ugent a gadorioù-klos miret e ilis-vamm Kastell-Paol ez eus anezo unan eus an dastumadoù ar gwellañ kisellet hag ar gwellañ miret a zo e Breizh. E daou vare int bet graet, e penn kentañ ar XVI<sup>ed</sup> kantved, diouzh ma weler diwar armorioù daou eskob eus an amzer-se. Ar renkennad-se ez eus bet tri arzour, d'an nebeutañ, o labourad warni. Gaet daou anezo ez eo bet graet al labour war ar c'hadorioù-klos eus tu an nort, ar re a zo er su avad n'eus bet, 'm eus aon, nemed ur c'hiseller oc'h aosañ ar peb brassañ anezo. Lies-seurt eo temoù ar skultadurioù kisellet war ar c'hadorioù-se ; tennañ a reont d'ar vuhez-pemdez, d'al loened, d'an delioù, en ur ober gant stil goteg etrevroadel an amzer-se. Dremmoù tud anavezet a weler, anad, skultet war meur a hini eus ar miserikordioù. Klotañ a ra ar renkennad-se a grenn gant an doare ma vese graet ar c'hadorioù-klos e fin ar Grennamzer e kuzh-heol an Europ.



*DU MOYEN ÂGE AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE :*

*ÉTUDES ET DOCUMENTS*



# Généalogie des vicomtes de Léon (XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles)

par Patrick Kernévez et André-Yves Bourgès

On dispose de plusieurs généalogies manuscrites des vicomtes de Léon. La plus ancienne, rédigée par Augustin du Paz, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, n'a pas été conservée, mais les bénédictins dom Alexis Lobineau et dom Hyacinthe Morice y font référence à plusieurs reprises dans leurs notes<sup>1</sup>. Une autre a été écrite par Guy Autret de Missirien qui corrige, parfois à tort, plusieurs erreurs relevées dans la précédente, vers 1636<sup>2</sup>. Les confusions y sont nombreuses entre les membres du lignage vicomtal de Léon, Hervé III et Hervé IV, et ceux de la branche cadette, également prénommés Hervé, au XIII<sup>e</sup> siècle. René Couffon note par ailleurs que, selon l'habitude de du Paz, Missirien a inséré dans sa rédaction la plus grande partie des textes servant de preuves, utilisant des sources connues par ailleurs et « aucun chartrier particulier aux seigneurs de Léon<sup>3</sup> ». L'élaboration d'un catalogue des actes des vicomtes et de la vicomté de Léon montre que la plupart des documents utilisés anciennement nous sont connus par des originaux ou des copies établies entre le XV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle. Les principales incertitudes

concernent les premiers représentants du lignage, les alliances matrimoniales et certains cadets pour lesquels on a parfois du mal à établir la filiation. Les travaux de du Paz et de Missirien ont servi à dom Lobineau pour rédiger sa notice manuscrite sur les vicomtes de Léon dont on conserve plusieurs copies<sup>4</sup>. Dom Morice s'en est inspiré et l'a développée en y incluant des passages issus de l'*Histoire de Bretagne* de dom Lobineau et en exploitant le chartrier de Blain où étaient conservées les

---

<sup>1</sup> R. COUFFON, « Notes sur la généalogie des seigneurs de Léon par le Père du Paz », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXII, 1935, p. XLI-XLIV.

<sup>2</sup> Bibl. nat. France, cabinet d'Hozier, n° 210, article Léon, n° 5430.

<sup>3</sup> R. COUFFON, « Notes ... », art. cité, p. XLIV, qui relève de nombreuses similitudes pour les alliances et les manques.

<sup>4</sup> Nous avons utilisé le *Traité historique des barons de Bretagne*, conservé à la bibliothèque municipale de Rennes, ms. 498, *Généalogie de la maison de Léon*, p. 315-329. D'autres copies sont conservées à la Bibliothèque nationale de France, notamment dans le ms. fr. 6216, f° 547-576.

archives de la branche cadette des vicomtes de Léon : sa généalogie est avant tout intéressante pour cette maison<sup>5</sup>.

À ces généalogies manuscrites, il convient d'ajouter celles qui ont été publiées par Aymar de Blois<sup>6</sup> et Louis Urvoy de Portzamparc<sup>7</sup>, la seconde essentiellement d'après les notes de dom Morice qui a uniquement publié les tableaux généalogiques des deux branches de la famille de Léon<sup>8</sup>. D'autres précisions apparaissent dans les œuvres de Pierre Le Baud<sup>9</sup> et d'Albert Le Grand<sup>10</sup> : ces deux auteurs ont pu utiliser des sources anciennes qui ne sont pas parvenues jusqu'à nous et leur témoignage reste parfois sujet à caution, surtout en ce qui concerne le second. De fait, il convient de revenir sur cette généalogie des vicomtes de Léon pour compléter ce qu'a pu en dire Arthur de La Borderie il y a plus d'un siècle au sujet des révoltes des vicomtes contre Henri II Plantagenêt dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle ou de la cession de la vicomté au siècle suivant<sup>11</sup>. La carence de la documentation pour les deux siècles précédents ne permet guère de renouveler l'article consacré par Hubert Guillotel aux premiers membres du lignage en 1971<sup>12</sup>. La politique d'expansion des vicomtes de Léon aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles et la généalogie de la branche cadette des vicomtes de Léon, celle des seigneurs de Léon, ont fait l'objet de deux articles récents<sup>13</sup>.

Il suffit, pour se convaincre de la carence documentaire dans le Léon, de constater que le plus ancien acte instrumenté par les vicomtes qui nous soit parvenu date de 1128, un siècle après la première mention du lignage. Encore ne nous est-il connu que sous la forme de copies, publiées de manière incomplète et fautive avant l'édition critique de l'acte de fondation du prieuré Saint-Martin de Morlaix par Hubert Guillotel<sup>14</sup>. Les chartes de création des deux autres prieurés morlaisiens, Saint-Mathieu et Saint-Melaine, ont disparu, tout comme les actes concernant les origines de l'abbaye de Saint-Mathieu à

l'extrémité du Léon, peut-être vers 1100. Si la charte de fondation du monastère de Daoulas par Guyomarch de Léon, vers 1167-1173, n'est pas conservée, son contenu nous est connu par une copie faite peu après par l'évêque de Cornouaille<sup>15</sup>. On conserve quelques chartes d'abbayes extérieures concernant les

<sup>5</sup> Médiathèque de Nantes, fonds Bizeul, ms. 1884, n° 3, *Histoire généalogique des comtes de Léon* ; à compléter par le ms. 1879, n° 3, qui est un inventaire des pièces concernant la seigneurie de Léon. Le document original le plus ancien concernant le Léon date de 1260.

<sup>6</sup> P. LEVOT, *Biographie bretonne. Recueil de notices sur tous les Bretons qui se sont fait un nom*, Paris, 1850-1857, 2 vol., t. II, p. 290-298, notice sur les comtes et les vicomtes de Léon par Aymar de Blois de La Calande.

<sup>7</sup> L. URVOY DE PORTZAMPARC, *Généalogie de la maison de Trogoff*, Vannes, 1900, p. 27-38.

<sup>8</sup> H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1750-1756, 2 vol., t. I, p. xv, xvi et xvii.

<sup>9</sup> P. LE BAUD, *Histoire de Bretagne avec les Chroniques des maisons de Vitré et de Laval*, éd. d'Hozier, Paris, 1638. Cette histoire a été publiée à partir du manuscrit de Le Baud, plus d'un siècle après sa mort, au début du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>10</sup> A. LE GRAND, *Les Vies des saints de la Bretagne Armorique...*, éd. A.-M. Thomas, J.-M. Abgrall, P. Peyron, Quimper, 1901. Cette œuvre date du début du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>11</sup> A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, 1896-1914, 6 vol., t. III, p. 269-298. – A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, 1888, extrait du *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XVII/1, 1885, p. 1-87, t. XVII/2, 1887, p. 341-436, t. XIX, 1889, p. 155-285 (p. 211-247).

<sup>12</sup> H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon aux XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LI, 1971, p. 29-51.

<sup>13</sup> A.-Y. BOURGES, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon à l'époque féodale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXVI, 1997, p. 355-374. – P. KERNÉVEZ, F. MORVAN, « Généalogie des Hervé de Léon (vers 1180-1363) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXI, 2002, p. 279-312.

<sup>14</sup> H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, pièce annexe n° I, p. 47-48.

<sup>15</sup> H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de la Bretagne*, Paris, 1742-1746, 3 vol., rééd., Paris, 1974, t. I, col. 669-670.

prieurés de Morlaix ou de Lesneven, mais guère plus<sup>16</sup>. Le cartulaire de l'abbaye de Saint-Mathieu, s'il a existé, a disparu : quelques actes en ont été compilés au XV<sup>e</sup> siècle, à l'occasion d'une procédure, ou par Pierre Le Baud dont le carnet de notes recèle par ailleurs une nomenclature bien incomplète<sup>17</sup>. Pour l'abbaye de Daoulas, on dispose uniquement d'un inventaire réalisé vers 1662 et de quelques copies des actes les plus anciens<sup>18</sup>. La date de la mort de quelques vicomtes figure dans les nécrologes de Daoulas et de Landévennec. On peut ainsi se demander si la documentation relative aux vicomtes de Léon a jamais été très abondante au Moyen Âge, et s'interroger sur l'ampleur des destructions opérées à l'occasion de descentes ennemies sur les côtes, voire sur la destruction volontaire des archives de la maison de Léon, comme cela semble avoir été le cas au cours des révoltes contre Pierre Mauclerc au début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Force est encore de recourir aux travaux des bénédictins, dom Lobineau et dom Morice, qui ont publié les « Preuves » de l'histoire de Bretagne au XVIII<sup>e</sup> siècle à partir de l'œuvre de compilation accomplie durant des décennies et conservée dans la célèbre collection autrefois appelée des « Blancs-Manteaux », à la Bibliothèque nationale<sup>20</sup>. Ces publications sont complétées par celles d'Arthur de La Borderie et par quelques autres recueils de chartes ou cartulaires où sont disséminés de trop rares actes concernant la famille de Léon. Il en est ainsi des cartulaires de Landévennec, de Quimper, de Quimperlé, de Saint-Melaine de Rennes, de Saint-Sulpice près de Rennes et de Marmoutier. Les originaux, un peu plus abondants pour le XIII<sup>e</sup> siècle, concernent avant tout la cession de la vicomté au duc : ils sont conservés dans le trésor des chartes de Bretagne<sup>21</sup>.

Les chroniqueurs apportent heureusement d'utiles informations sur les vicomtes de Léon, même si c'est le plus souvent par le prisme des campagnes militaires. Il en est ainsi de Guillaume le Breton, Léonard

d'origine<sup>22</sup>, devenu chapelain du roi Philippe Auguste, qui, au travers de la continuation de la chronique de Rigord et de la *Philippide*, apporte un utile éclairage sur les vicomtes<sup>23</sup>. Ceux-ci ont aussi intéressé les chroniqueurs des souverains plantagenêts, Robert de Torigny, Guillaume du Mont ou Roger de Hoveden, occupés à énumérer les révoltes successives des féodaux contre Henri II et ses fils.

Il existe d'autres sources littéraires d'un maniement beaucoup plus malaisé : en effet, si la *Philippide* de Guillaume le Breton, longue épopée versifiée à la gloire de Philippe Auguste, suit à peu près ce que cet auteur a par ailleurs écrit dans sa continuation de la chronique de Rigord, on ne peut attendre le même souci historiographique de la part d'auteurs comme Marie de France, dans son lai de *Guigemar*<sup>24</sup>, ou Jean d'Arras, dans son

16 J. LEVRON, « Les possessions de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes en Basse-Bretagne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. X, 1929, p. 67-102. – P. ANGER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt*, Rennes, 1911.

17 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 51, *Vetus collectio manuscripta de rebus Britanniae*. Nous utilisons la transcription de Gwenaël Le Duc, appendice n° I, dans B. TANGUY et M.-C. CLOÏTRE (dir.), *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges*, Actes du colloque des 23 et 24 septembre 1994, Brest-Plougonvelin, 1995, p. 313-314.

18 Arch. dép. Finistère, 1 H 25.

19 Selon la déposition de Bernard, fils de Tanguy, lors de l'enquête menée en 1235 sur les agissements de Pierre Mauclerc, A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, 1902, n° III, p. 15.

20 Bibl. nat. France, ms. fr. 22308 à 22359.

21 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 161, pour l'essentiel.

22 A.-Y. BOURGÈS, « Guillaume le Breton et l'hagiographie bretonne aux XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. CII, 1995, p. 35-45. Guillaume est originaire de Plabennec, au cœur du Léon.

23 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, éd. H.-F. Delaborde, Paris, 1882 et 1885, 2 vol.

24 *Lais de Marie de France*, traduits, présentés et annotés par Laurence Harf-Lancner, Paris, 1992, 2<sup>e</sup> éd., p. 26-71.

roman de *Mélusine*<sup>25</sup>, pas plus que du jongleur qui a « trouvé » la *Chanson d'Aiquin*<sup>26</sup>, ou bien de l'hagiographe qui a intégré l'histoire de la fille du roi de Brest dans la légende de saint Budoc<sup>27</sup>, ou encore du poète qui a composé le *Livre des faits d'Arthur*<sup>28</sup>. Cependant, le déficit documentaire relatif aux vicomtes de Léon est tel qu'il n'est pas possible de négliger le moindre témoignage les concernant, même de manière un peu oblique comme c'est le cas pour la *vita* de saint Goulven.

Les sources hagiographiques surtout sont très difficiles d'utilisation, car leur apparente historicité, les synchronismes qu'elles proposent, les faits qu'elles rapportent sont autant de pièges tendus à l'historien, que celui-ci ne sait pas toujours éviter, comme ce fut le cas à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle en ce qui concerne Arthur de La Borderie : les récents travaux d'hagio-historiographie, venant corroborer les constatations établies au début du XX<sup>e</sup> siècle par les disciples de Ferdinand Lot réunis autour de lui à l'École pratique des hautes études, sans pour autant cautionner toutes les conclusions de ces « hypercritiques », ont ainsi montré que, malgré le talent et l'ingéniosité d'Arthur de La Borderie, rien ou presque ne pouvait être conservé du premier tome de sa prestigieuse *Histoire de Bretagne*, qui, pour l'essentiel, s'appuie sur une lecture trop confiante des différentes *vitae* de saints bretons<sup>29</sup>. Cette méfiance à l'égard des sources hagiographiques doit être encore accrue quand nous ne disposons plus sur la vie du saint que de témoignages de compilateurs tardifs. C'est notamment le cas en ce qui concerne la fameuse collection réunie par le Morlaisien Albert Le Grand, qu'il ne faut cependant pas dédaigner : le dominicain a, en effet, utilisé beaucoup de matériaux anciens qui, pour la plupart, ont depuis disparu ; or, quand la comparaison demeure possible, on peut vérifier qu'il est globalement fidèle à sa source, ce qui ne signifie pas que son témoignage soit absolument fiable, mais qu'il est possible d'en faire la critique.

Il faut enfin souligner que les vicomtes de Léon sont la seule lignée baronniale bretonne qui a suscité sur plusieurs siècles une littérature historico-légitime destinée à rendre compte, souvent sur le mode épique, des événements auxquels elle fut mêlée : s'agit-il d'un indice de l'existence d'une véritable cour vicomtale, où poètes et historiographes ont pu recueillir de la bouche même de leurs protagonistes le récit des événements en question – récit qui aura fait l'objet d'un traitement littéraire ? À moins que les vicomtes de Léon n'aient eux-mêmes commandité de tels ouvrages ? Dans ce contexte, le cas de Marie de France est à examiner de très près, d'autant que le lai de *Guigemar*, qui fait

<sup>25</sup> *Mélusine*, par Jean d'Arras, nouvelle édition conforme à celle de 1478, revue et corrigée avec une préface par Ch. Brunet, Paris, 1854. – JEAN D'ARRAS, *Le Roman de Mélusine ou l'histoire de Lusignan*, adaptation par M. Perret, Paris, 1979 (texte partiel). – Voir G. MILIN, *Le Roi Marc aux oreilles de cheval*, Genève, 1991, p. 213-219.

<sup>26</sup> *Le Roman d'Aiquin ou la conquête de la Bretagne par le Roy Charlemaigne : chanson de geste du XI<sup>e</sup> siècle*, publiée par F. Joüon des Longrais, Nantes, 1880. – Voir J.-C. CASSARD, « Propositions pour une lecture historique croisée du *Roman d'Aiquin* », *Cahiers de civilisation médiévale*, 45<sup>e</sup> année, 2002, p. 111-127.

<sup>27</sup> A.-Y. BOURGÈS, « Les origines fabuleuses de la famille du Chastel », dans Y. COATIVY (dir.), *Le Trémazan des Du Chastel, du château fort à la ruine*, Actes du colloque de Brest des 10, 11 et 12 juin 2004, Brest-Landunvez, 2006, p. 38-39.

<sup>28</sup> Cet ouvrage a disparu pour l'essentiel et ses rares vestiges sont inédits : voir A.-Y. BOURGÈS, « La cour ducale de Bretagne et la légende arthurienne au bas Moyen Âge. Prolégomènes à une édition critique des fragments du *Livre des faits d'Arthur* » (à paraître dans les *Mélanges in memoriam* Gwenaél Le Duc).

<sup>29</sup> Comme autrefois avec M<sup>gr</sup> Duchesne ou l'abbé Duine, la critique récente la plus décisive du mésusage du corpus hagiographique breton par Arthur de La Borderie se lit sous la plume d'un homme de foi qui est aussi un homme de science, le savant bibliothécaire de l'abbaye de Landévennec, dom Marc Simon, dont on lira avec profit la contribution intitulée « La Borderie, saint Guénolé et Landévennec », dans *Centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie. Études, documents et actes du colloque* [*Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. CVI, 2002], p. 65-74.

indiscutablement référence à un membre de la dynastie vicomtale, se prête, comme tous ceux qui ont été attribués à Marie, à différentes lectures ou, plus exactement, à plusieurs types de lecture : aucun d'eux ne saurait disqualifier les autres et une interprétation plus « historicisante » n'implique évidemment pas que Marie, dans le dernier tiers du XII<sup>e</sup> siècle, ait rapporté à la manière d'un véritable chroniqueur la *guerra* féodale qui avait opposé, un siècle auparavant, les vicomtes de Léon à un seigneur local du nom de Mériadec ; cependant, l'histoire d'amour entre Guigemar et *s'amie*, qui donne prétexte à l'utilisation par Marie de nombreux motifs folkloriques (la chasse au cerf blanc, l'animal qui parle au chasseur qui l'a blessé, la nef qui vogue sans pilote ni équipage, etc.), s'inscrit clairement dans le « film » des événements qui se sont déroulés lors de cette *guerra*.

## Les origines du lignage

La généalogie des vicomtes de Léon est incertaine avant le XI<sup>e</sup> siècle et encore incomplète dans la seconde moitié de celui-ci. On recense onze générations de vicomtes en trois siècles ; à une exception près, ils sont tous prénommés Guyomarch ou Hervé, ce dernier prénom apparaissant dans le lignage au début du XII<sup>e</sup> siècle. Le *nomen* Conan porté par un vicomte au début du XIII<sup>e</sup> siècle pourrait correspondre à un cadet ayant accédé au titre vicomtal du fait de la disparition précoce de son frère aîné, « Guyomarch le Jeune », en 1208. Les noms de Guyomarch et Hervé constituent ainsi de véritables marqueurs dynastiques pour la famille ; la branche cadette privilégie le second aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles.

Les généalogistes ont tenté de dresser une liste des vicomtes de Léon pour les IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles mais la documentation fait cruellement défaut<sup>30</sup>. On ne peut guère retenir que deux noms, ceux de Guyomarch et d'Éven. Guyomarch est le nom d'un chef breton

contre lequel Louis le Pieux organisa une expédition vers 824, quelques années après en avoir fait de même face à Morvan, au sud de la péninsule<sup>31</sup>. La filiation n'est pas établie, mais elle est néanmoins probable avec les vicomtes de Léon dont plusieurs portèrent ce *nomen* du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle. La tradition désigne le comte Éven comme étant le bâtisseur de la cité de Lesneven et lui accorde le surnom de « Grand » en raison des victoires qu'il aurait remportées sur les Normands ; mais ces éléments sont empruntés à la *vita* de saint Goulven<sup>32</sup>, datable de la fin du XII<sup>e</sup> ou du début du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>33</sup>. Son auteur se trompe d'ailleurs dans son interprétation du toponyme Lesneven : l'étymologie correcte n'est pas *Aula Eveni*, mais plutôt *\*Aula Neveni*, « la cour de Neven », et cet anthroponyme se retrouve à proximité dans le nom de lieu Runeven, en Plouider<sup>34</sup>. Au surplus, Éven, à qui l'hagiographe donne le titre de comte, n'est pas explicitement présenté comme « (vi)comte de Léon ». Il apparaît comme donateur dans deux actes du cartulaire de Landévennec, qui concernent Laneuffret et Lanrivoaré (*nobilis comes Eueenus, Evenus comes, qui dictus*

---

<sup>30</sup> Nous renvoyons le lecteur à la synthèse de Bernard Tanguy, « Les premiers temps médiévaux (V<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle) », dans *Le Finistère de la Préhistoire à nos jours* (Y. Le Gallo, dir.), Brest, 1991, p. 81-133 (p. 89-92).

<sup>31</sup> A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. II, p. 23-26. Arthur de La Borderie en donne un récit à partir des écrits d'Éginhard, d'Ermold le Noir et de diverses annales et chroniques auquel on doit préférer : A. CHÉDEVILLE, H. GUILLOTEL, *La Bretagne des saints et des rois*, Rennes, 1984, p. 210-212.

<sup>32</sup> A. DE LA BORDERIE, « Saint Goulven – Texte de sa Vie latine ancienne et inédite – avec notes et commentaire historique », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, 1891, p. 214-250 (p. 220). Le passage concerne une incursion de Scandinaves appelés par l'hagiographe *piratae Daci et Normani*.

<sup>33</sup> Y. MORICE, *La Vie latine de saint Goulven*, Rennes, 2000 (mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de B. Merdrignac, université de Haute-Bretagne), p. 70-79 (Chap. 1. Un hagiographe roman).

<sup>34</sup> ID., *ibid.*, p. 74-75.

*est magnus*<sup>35</sup>) : c'est là sans doute, au milieu de pièces manifestement interpolées et dont l'authenticité demeure très incertaine, que l'hagiographe de saint Goulven aura trouvé le nom de ce personnage qui, pour le moment, échappe à l'histoire.

La descendance de l'hypothétique comte Éven reste très incertaine et confuse au X<sup>e</sup> siècle. Dans son tableau généalogique des comtes de Léon<sup>36</sup>, dom Morice donne pour fils à « Even vivant en 900 » Guyomarch I<sup>er</sup>, comte de Léon, et Hamon, vicomte de Léon, au début du XI<sup>e</sup> siècle, faisant apparaître Morvan de Léon à la génération suivante. Le même auteur indique ailleurs au sujet d'Éven : « Ehuarn, son fils, laissa deux enfants, Guyomarch & Morvan, qui ne prenoient que la qualité de Vicomte de Leon. L'aîné continua la postérité, & le cadet fit, selon les apparences, la tige des seigneurs du Faou...<sup>37</sup> ». On trouve également un *Yli vicecomes* mentionné dans le nécrologe de Landévennec, sans précision de date<sup>38</sup>. Ce nom peut être mis en relation avec l'existence d'un territoire nommé Quéménét-Yli, probable démembrement féodal, mentionné au début du XI<sup>e</sup> siècle. Il devait devenir un des trois archidiaconés du diocèse de Léon et l'un des trois membres des régaires de l'évêque-comte de Léon<sup>39</sup>. Le titre de vicomte porté par le lignage dès le début du XI<sup>e</sup> siècle correspond à une charge carolingienne liée à l'administration d'un *pagus*, probablement le *pagus Leonensis* ou *Daoudour* attesté dans des *vitae* du X<sup>e</sup> siècle. On ignore quelle est l'origine de ce titre vicomtal : comme l'a indiqué Hubert Guillotel, la présence d'un vicomte « suppose au préalable l'existence d'un ressort confié à un comte, car aux temps carolingiens et post-carolingiens un vicomte c'est l'unique auxiliaire du comte pour l'ensemble du territoire que celui-ci administre<sup>40</sup> ». En ce qui concerne les titulaires de cet *honor* comtal, la dynastie n'en est pas connue ; mais, en 884, au moment de la rédaction de la *vita* de saint Paul Aurélien, on identifiait un de ses premiers membres avec le comte Withur :

l'hagiographe, qui présente ce dernier comme un parent du saint, nous précise qu'il avait trouvé ce nom, lequel dérive du latin *Victor*, dans les chartes du « trésor » de la cathédrale<sup>41</sup>. Peut-être dès cette époque, l'*honor* comtal était-il déjà entre les mains des évêques de Léon, dont les vicomtes auraient été ainsi les subordonnés<sup>42</sup>, à moins qu'ils ne dépendissent plutôt des comtes de Cornouaille, ce qui n'est pas sans poser d'autres problèmes<sup>43</sup>. En tout cas, c'est à partir de ce *pagus* primitif où se trouvait l'église cathédrale que les vicomtes ont étendu leur ressort territorial dans le second *pagus* léonard, le *pagus Achmensis*, mais aussi dans le *pagus Castelli* à l'est et le *pagus* du Faou au sud. Hubert Guillotel estime qu'à l'instar du comté de Flandre, le nom du *pagus* primitif s'est imposé pour le comté de Léon<sup>44</sup>. Le titre de comte sera uniquement

35 *Cartulaire de Landévennec*, éd. R.-F. Le Men et É. Ernault, Paris, 1886, n° 38, p. 568.

36 H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. XV.

37 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, p. XI-XII.

38 J.-L. DEUFFIC, « Nécrologe de Landévennec », *Britannia christiana*, fasc. 3/1, 1983, p. 6 : *Pridie idus Septembris, obiit Yli vicecomes* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22 337, f° 55-58).

39 B. TANGUY, « Les premiers temps médiévaux... », art. cité, p. 115.

40 H. GUILLOTTEL, « Des vicomtes d'Alet aux vicomtes de Poudouvre », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1988, p. 201-215 (p. 203).

41 B. TANGUY, *Saint Paul Aurélien. Vie et culte*, s.l. [Tréflévénez], 1991, p. 63 et 65.

42 A.-Y. BOURGÈS, « L'expansion territoriale... », art. cité, p. 355. À l'époque moderne, l'évêque de Saint-Pol prend fréquemment le titre d'évêque-comte de Léon.

43 J. EVERARD, *Brittany and the Angevins : Province and Empire, 1158-1203*, Cambridge, 2000, p. 19. On recense toutefois déjà deux maisons nobles revendiquant le titre vicomtal en Cornouaille, à l'origine des lignages du Faou et de Poher : J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, 2001, p. 367-389.

44 H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 41.

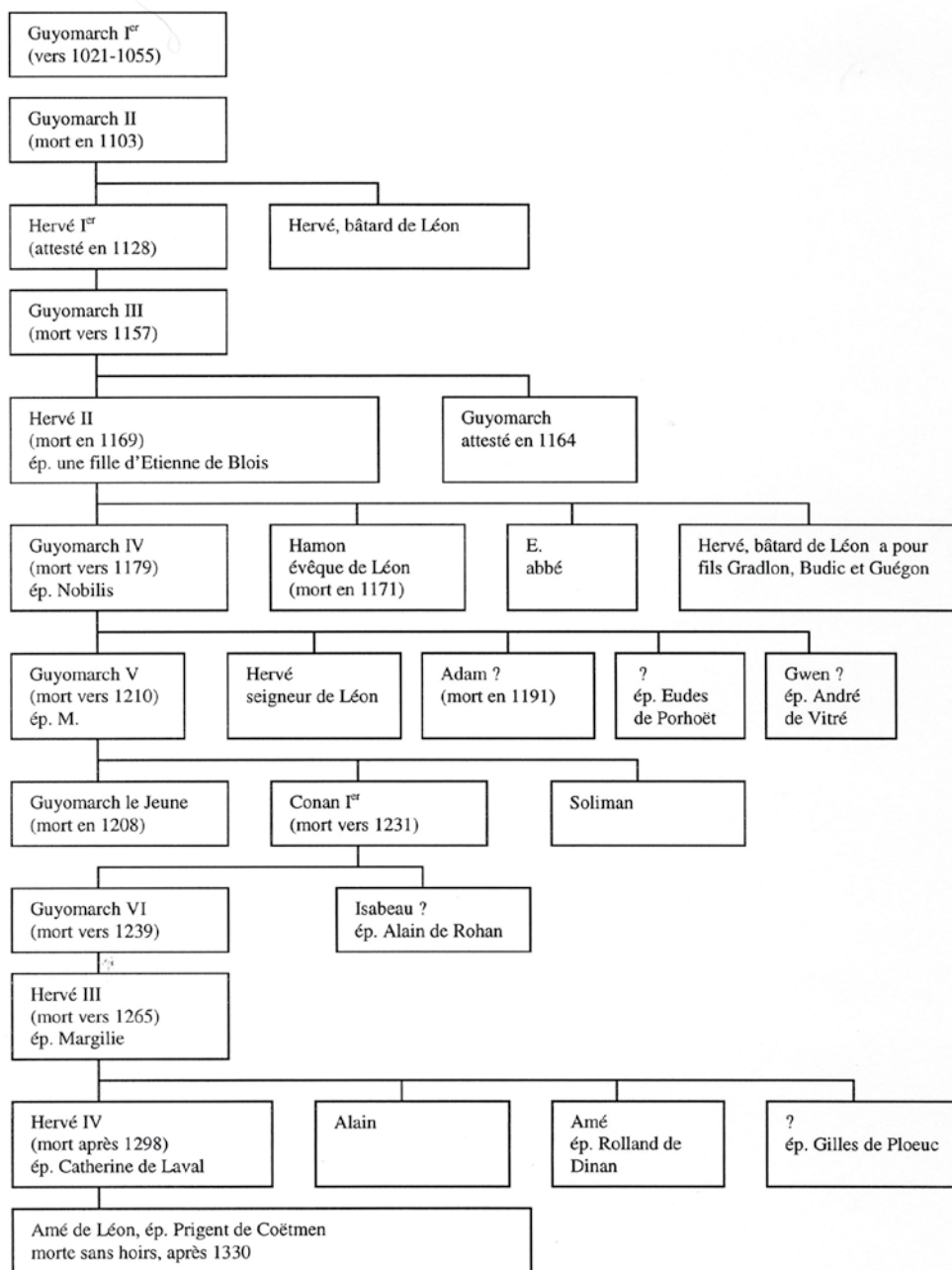


Fig. 1. – Généalogie des vicomtes de Léon.

porté par Hervé II de Léon, dans le troisième quart du XII<sup>e</sup> siècle.

Guyomarch I<sup>er</sup> (attesté vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle)

On désigne usuellement comme premier vicomte de Léon Guyomarch (*Guihomarcus Leonensis vicecomes*) qui apparaît comme souscripteur dans une notice de restitution de droits en faveur de l'abbaye de Redon par l'évêque de Vannes, en 1021, auprès d'Alain III, duc de Bretagne, d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille, de Guethenoc, vicomte de Rennes, des sires de Rieux et d'Elven et de nombreux autres<sup>45</sup>. On le retrouverait (*Guihomari vicecomitis*) vers 1034-1040 auprès d'Alain III, dans une charte-notice en faveur de l'abbaye de Marmoutier<sup>46</sup>. Il convient toutefois de remarquer que, dans le second cas, Guyomarch n'est pas mentionné comme vicomte de Léon et que, par ailleurs, la mention *Leonensis* du premier acte pourrait avoir été rajoutée par le copiste qui a compilé le cartulaire de Redon au XII<sup>e</sup> siècle : il aurait alors rajouté cette mention tant l'identification de ce Guyomarch à un membre du lignage vicomtal léonard lui semblait évidente. On peut ainsi suggérer, grâce à l'étude de quelques actes du cartulaire de Saint-Georges de Rennes<sup>47</sup>, et en tenant compte des règles de transmission onomastique, que ce Guyomarch appartient à une lignée vicomtale très liée à la maison de Rennes. On peut reconstituer ce lignage sur quatre générations au XI<sup>e</sup> siècle : le vicomte Guyomarch, cité en 1021 et 1034-1040, est le fils d'un dénommé Alain, également désigné comme père d'Alfred (charte n° I). Le vicomte Alain et son frère Alfred leur succèdent à la génération suivante (charte n° XIX), puis un Guyomarch, désigné comme fils du vicomte Alain (charte n° XIII), à la quatrième génération. Ce sont les Alain et Alfred de la troisième génération qui apparaissent dans le tableau généalogique de dom Morice quand il parle d' « Alain

comte de Léon mentionné dans une charte de Saint-Georges », frère d'Alfred de Léon et père de Guyomarch II de Léon<sup>48</sup>. Vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, le lignage des vicomtes de Léon est en pleine expansion. Il se heurte au sud au comte de Cornouaille, Alain Canhiart, comme en témoignent deux donations faites par celui-ci à l'occasion d'une victoire décisive contre Guyomarch. Dans la première, conformément à un vœu fait lors de l'invasion de son comté par les Léonards, il donne à l'église cathédrale de Quimper le hameau de Lezugar dans la paroisse de Beuzec-Cap-Sizun<sup>49</sup> ; dans la seconde, il cède à l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé les hameaux de Tréballay et de Trévennou en Bannalec<sup>50</sup>. Le deuxième acte a été daté par Hubert Guillotel des années 1046-1055<sup>51</sup>. L'ost de Guyomarch avait alors paru bien menaçant pour Alain Canhiart, le vicomte Guyomarch étant accompagné de nombreux tyrans (*aliiis tirannis*). La révolte du vicomte Guyomarch

<sup>45</sup> H. GUILLOTEL, *Les Actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, thèse de doctorat en droit, 6 vol., dactyl., Paris, 1973, n° 12, p. 41-44, d'après la copie de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle conservée dans le cartulaire de Redon, f°171 r°. L'auteur indique que la notice est authentique et la date correcte même si l'on considère par ailleurs que l'acte a été pour le moins réécrit. *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon*, éd. J. Charpy, A. Chédeville, H. Guillotel, B. Tanguy, Rennes, 1998-2004, 2 vol.

<sup>46</sup> H. GUILLOTEL, *Les Actes des ducs...*, *op. cit.*, n° 43, p. 156-158.

<sup>47</sup> *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, éd. P. de La Bigne de Villeneuve, Rennes, 1876, n° I, p. 217-222 (vers 1028-1030 : *AlfridoAaann* [sic] *filio*), n° XIII, p. 238-239 (vers 1050 : *Guichomarus filius Alani vicecomitis*) et n° XIX, p. 248-249 (vers 1060 : *Alfredus frater Alani vicecomitis*).

<sup>48</sup> H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. XV.

<sup>49</sup> P. PEYRON, *Cartulaire de l'Église de Quimper*, Quimper, 1909, n° 13, p. 37-39.

<sup>50</sup> L. MAÏTRE, P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, Rennes-Paris, 1904, 2<sup>e</sup> éd., n° III, p. 137.

<sup>51</sup> H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 35.

précède de peu celle de Morvan, vicomte de Cornouaille plus tard installé sur ses terres patrimoniales, au Faou. Peu de temps après, à l'issue d'une normalisation de leurs relations avec le comte de Cornouaille, on retrouve les deux vicomtes comme témoins d'une donation de la duchesse Judith à l'abbaye de Quimperlé, avant 1055<sup>52</sup>. C'est la dernière mention que nous ayons de Guyomarch de Léon. Il est possible qu'il faille en outre identifier le vicomte de Léon avec le Guihomarch cité comme témoin dans les donations faites par Alain Canhiart à l'abbaye de Quimperlé, vers 1050 (*testis Guihomarch*<sup>53</sup>).

La généalogie des vicomtes de Léon est incomplète pour la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle. On a voulu y insérer plusieurs personnages aujourd'hui rejetés. Il en est ainsi de « Hamon, vicomte de Léon » présent, selon Pierre Le Baud, lors du siège de Léhon entrepris par le duc Alain III en lutte contre son frère, le comte Eudes, vers 1030<sup>54</sup>. Hubert Guillotel a identifié cet Hamon avec Hamon II, vicomte d'Alet<sup>55</sup>. Il réfute en outre la pseudo-donation de la châtellenie de Morlaix-Lanmeur vers 1035 par Alain III à un vicomte de Léon, défendue par Arthur de La Borderie<sup>56</sup>. De la même manière, Hubert Guillotel estime qu'il n'y a pas lieu de retenir le « Morvan, vicomte de Léon » présent aux côtés de Conan II au siège de Combourg en 1065<sup>57</sup>. Il identifie ce Morvan avec le vicomte de Cornouaille révolté contre Alain Canhiart au milieu du XI<sup>e</sup> siècle<sup>58</sup>. On relève en outre Quinol de Léon parmi les barons accompagnant le duc Conan II en visite chez son oncle, le comte de Blois, en 1065<sup>59</sup>, et Roland de Léon témoin dans une donation du duc Hoël à l'abbaye de Quimperlé, en 1069, sans qu'il soit possible d'identifier avec certitude des vicomtes de Léon. Dans le deuxième cas, Roland apparaît au milieu de personnages importants de Cornouaille et de Léon qui ne sont pas tous nommés (*Cornugalliensibus et Leonensibus primatibus*<sup>60</sup>).

Les vicomtes de Léon ont entretenu longtemps avec la dynastie de Cornouaille des rapports tumultueux, avant une normali-

52 L. MAÏTRE, P. DE BERTHOU, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° IX, p. 147-149 (*Guihomarch et Moruan vicecomites*).

53 *Id.*, *ibid.*, n° II, p. 134-137.

54 P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 150.

55 H. GUILLOTEL, « Des vicomtes d'Alet... », art. cité, p. 202.

56 H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 35-36. – A. DE LA BORDERIE, B. POCQUET, *Histoire...*, *op. cit.*, t. III, p. 11 et 82.

57 P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 156.

58 H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 36-37. Ce lignage des vicomtes de Cornouaille devait ensuite s'installer au Faou. Peut-être est-ce à ce Morvan que l'on doit la construction du premier château de La Roche-Maurice, vers le milieu du XI<sup>e</sup> siècle, afin d'arrêter l'expansion des vicomtes de Léon vers la Cornouaille.

59 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 408-409. La mention d'un Quinol de Léon au milieu de barons de Haute-Bretagne est peut-être douteuse... D'après Stéphane Morin, il pourrait s'agir de l'occupant du site énigmatique de Champ Lion, autrefois Champ Léon, en Saint-Sauveur-des-Landes. – M. BRAND'HONNEUR, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes*, Rennes, 2001, p. 55-56. – Pierre Le Baud attribue la restauration de la place de Brest au duc Conan II, vers 1065, ce qui semble douteux, P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 156.

60 L. MAÏTRE, P. DE BERTHOU, *Cartulaire...*, *op. cit.*, n° LIV, p. 191-193. Comme en ce qui concerne la maison de Dinan (cf. L. MASSIGNON, *La Crypte-Dolmen des Sept Saints Dormants d'Éphèse au Stiffel en Plouaret, puis Vieux-Marché* [tiré à part des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXXXVI, 1957], 1992, p. 30), le nom Roland a pu être introduit dans celle de Léon sous l'influence de l'abbaye de Marmoutier, à laquelle le lignage fait une donation, en 1128, à Morlaix. Les liens les unissant pourraient être bien antérieurs (B. TANGUY, *Saint Hervé*, s.l. [Tréflévénez], 1990, p. 25). – H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 35, ne relève pas le nom de Roland et se contente d'indiquer que la charte en question « signale simplement la présence de *primates* originaires du Léon dans l'entourage du comte ». – J.-C. CASSARD, « Houel Huuel, comte de Cornouaille puis duc de Bretagne (circa 1030-1084) », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXVII, 1988, p. 95-117 (p. 114), qui s'appuie sur cet article de H. Guillotel, en conclut un peu rapidement que « Hoël essaye également de débaucher des seigneurs des confins du Vannetais et du Léon, ce qui n'empêche pas les vicomtes de cette dernière région d'affirmer leur complète indépendance ».

sation acquise, comme il vient d'être dit, dès avant 1055<sup>61</sup>. Il est possible que l'artisan de ce rapprochement ait été l'évêque de Léon, *Omnes*, auparavant membre de l'entourage du comte de Cornouaille, Alain Canhiart. Dans le lai de *Guigemar*, le « sire de Léon » (*Liün*) est désigné comme un des barons de Hoël (*Hoëls*), et son fils *Guigemar* (c'est-à-dire Guyomarch) aurait été élevé à sa cour avant d'être adoubé par Hoël ; puis, « en quête de renommée, il gagna la Flandre, où il y avait toujours batailles et guerres » (*en Flandres vait pur sun pris querre / la out tuz jurs estrif e guerre*<sup>62</sup>).

Après les premières années d'un règne placé « sous le double signe de la paix extérieure et de la tranquillité intérieure<sup>63</sup> », Hoël dut s'opposer militairement à ceux de ses barons qui mettaient en cause la légitimité de cette autorité, en particulier dans le nord-ouest de la péninsule. Il paraît très vraisemblable qu'il s'est appuyé en cette occasion sur les impétueux vicomtes de Léon<sup>64</sup>. Ceux-ci

<sup>61</sup> P. PEYRON, *Cartulaire... de Quimper*, op. cit., p. 37, acte n° 13 (postérieur à 1066 ; rapporte des événements antérieurs à 1058) ; L. MAÏTRE et P. DE BERTHOU, *Cartulaire... de Quimperlé*, p. 137, charte n° 3, et p. 147-148, charte n° 9. La datation de ces deux pièces par leurs éditeurs, respectivement 1030-1031 et 1031-1055, a été rectifiée par H. Guillotel, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, qui propose entre 1046 et 1055 pour la charte n° 3 (p. 34-35, et notes 30 à 32) et entre 1047 et 1055 pour la charte n° 9 (p. 35 et note 33).

<sup>62</sup> *Lais de Marie de France*, op. cit., p. 28, v. 27-52. – On a récemment proposé d'identifier Marie de France avec Marie, comtesse de Boulogne, qui fut mariée à Mathieu de Flandre, dont la demi-sœur avait elle-même épousé Hervé, comte de Léon, de la famille de Guyomarch/*Guigemar* : voir Glyn S. BURGESS et Keith BUSBY [éd.], *The Lais of Marie de France*, s.l. [Londres], s.d. [1986], p. 19. Déjà en 1930, E. Hoepffner (*Romania*, t. LVI, p. 16 et note 3 même page) avait souligné que le récit des rapports entre une fée et un mortel, qui constitue la matière de la première partie de *Guigemar* (v. 1-534), repose « sur la tradition légendaire par laquelle une famille seigneuriale [celle des vicomtes de Léon] s'attribuait une origine surnaturelle ».

<sup>63</sup> J.-C. CASSARD, « Houel, Huuel, comte de Cornouaille... », art. cité, p. 115.

<sup>64</sup> En dehors des sources diplomatiques ou annalistiques, deux autres témoignages sont particulièrement intéressants parce qu'ils paraissent se rapporter à des événements situés en Bretagne septentrionale. Le premier est issu de la *lectio V<sup>a</sup>* de la *vita I<sup>a</sup>* de saint Maudez (A. DE LA BORDERIE, « Saint Maudez. Texte latin des deux *Vies* les plus anciennes de ce saint et de son très-ancien office, avec notes et commentaire historique », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXVIII, 1890, p. 198-266 (p. 204-205) : « Hoël encercla si bien des vassaux révoltés qu'ils ne peuvent assurer leur salut par la fuite et souffrent bientôt de la soif. Ils décident d'envoyer un écuyer puiser de l'eau à la fontaine de Saint-Maudez, mais l'homme endure des maux indicibles en portant sa charge au retour, car l'eau froide se réchauffe au point de lui paraître transformée en charbons ardents. Comprenant sa faute, il ramène alors le vase et son contenu à la fontaine. » La fontaine Saint-Maudez que J.-C. Cassard (« Houel, Huuel, comte de Cornouaille... », art. cité, p. 116), à qui nous empruntons le résumé ci-dessus, situe apparemment en Cornouaille, doit être en réalité localisée à proximité de Trévénou en Langoat, commune actuelle des Côtes-d'Armor, dans l'ancien évêché de Tréguier ; cette fontaine était d'ailleurs coutumière du phénomène de réchauffement de son eau (*lectio VIII<sup>a</sup>* de la même *vita* de saint Maudez, A. DE LA BORDERIE, « Saint Maudez... », art. cité, p. 207-208). Autre témoignage paraît pouvoir être extrait de ce qu'écrivit Marie de France dans son lai de *Guigemar* : après avoir rappelé que *en cel tens tint Hoels la terre / sovent en pais, sovent en guerre*, le récit fait longuement état de la guerre qui oppose *Guigemar*, fils du sire de *Liün* (= Guyomarch de Léon), vassal fidèle de Hoël, à un seigneur nommé *Meriadu* (= Meriadec) d'abord présenté comme un allié de *Guigemar* et dont le *chastel vaillant e fort* domine un port (*Lais de Marie de France*, op. cit., p. 28 et 60-71). On a cru longtemps pouvoir identifier ce château de Meriadec avec la mention de *castrum Meriadoci* dans la *vita* de saint Goëznou : *Cujus* [il s'agit de Conan Meriadec] *prima sedes fuit juxta fluvium Guilidonam in finibus Plebis Columbe, in loco qui adhuc dicitur Castrum Meriadoci* ; mais il faut noter que l'hagiographe ne mentionne pas explicitement un château, simplement une demeure, située « au lieu qui s'appelle encore *Castrum Meriadoci* », situé près du fleuve *Guilidona*, « aux confins de Plougoulm » : il s'agit probablement du toponyme Kermeriadec en Tréflaouenan, commune effectivement limitrophe de celle de Plougoulm, même si le village actuel ne se situe pas précisément à leurs confins. Quant au château de Meriadec, il faut peut-être le localiser à Plougasnou où d'ailleurs le souvenir de la domination ultérieure de la maison de Léon se retrouve assez sûrement dans le toponyme *Kervescontou*, « la ville aux vicomtes » : Saint-Jean-du-Doigt, autrefois trêve de Plougasnou, portait originellement le nom de *traon Meriadec*, « le val de Meriadec », seul vestige toponymique qui ait gardé le souvenir de ce personnage dans la zone d'influence des vicomtes de Léon au XII<sup>e</sup> siècle.

ont alors étendu et renforcé leurs possessions territoriales dans toute la région concernée, en particulier par-delà la rivière de Morlaix et donc au détriment des Eudonides ou des vassaux de ces derniers. Le souvenir confus de ces événements a été conservé, comme on l'a dit, par Pierre Le Baud qui le rapporte à l'époque du conflit supposé entre Eudon et son frère, le duc Alain III. On a vu comment Arthur de La Borderie en avait jadis déduit fallacieusement que la châtelainie de Morlaix-Lanmeur avait été concédée au vicomte de Léon par Alain III en 1034 : c'est trop tôt de près de quarante ans. En outre, lors de la donation de Plougasnou à l'abbaye Saint-Georges de Rennes en 1040, ni le vicomte Guyomarch, pourtant bien attesté vers la même époque<sup>65</sup>, ni aucun autre membre de la dynastie vicomtale ne figure parmi les souscripteurs ou les témoins de l'acte en question. Or cette donation, à laquelle assiste d'ailleurs l'évêque de Léon, Salomon, à l'exclusion de celui de Tréguier, Guillaume, concerne une paroisse qui aurait dû évidemment faire partie de la concession de 1034, si celle-ci avait quelque réalité.

### Guyomarch II (mort en 1103)

Il faut attendre 1103 pour retrouver, avec certitude, la mention d'un vicomte de Léon en la personne de Guyomarch II, qu'il convient peut-être d'identifier avec le héros éponyme du lai de *Guigemar* et dont la mort est relatée dans le *Chronicon Britannicum* en 1103 (*MCIII. Occisus est Guichomarius vicecomes Leonensium dolo*<sup>66</sup>). Pierre Le Baud précise qu'il fut « occis en son propre pays par la deloyauté des Leonenses ses sujets<sup>67</sup> », et Albert Le Grand « en une sédition populaire à S. Paul par ses sujets » alors que son fils Hervé était en croisade avec le duc Alain Fergent<sup>68</sup>.

Selon dom Morice, Guyomarch de Léon aurait participé à la première croisade au cours de laquelle il aurait été fait prisonnier<sup>69</sup>.

Toutefois, s'il est bien avéré par plusieurs contemporains qu'Alain Fergent a participé à la première croisade, entre 1096 et 1101, l'histoire n'a retenu que les noms d'une dizaine de ses compagnons bretons parmi lesquels ne figure pas Guyomarch de Léon. On a aussi voulu identifier Guyomarch de Léon au Guyomarch ou Guy le Breton, fils du comte Alain et prisonnier de l'émir Balad durant des années en Syrie, au début du XII<sup>e</sup> siècle, mais là encore l'épisode que l'on doit au chroniqueur normand Orderic Vital<sup>70</sup> semble bien légendaire et rien ne permet l'identification avec Guyomarch II ou Guyomarch III de Léon, d'autant que les compagnons d'infortune de Guyomarch le Breton, Gervais de Dol et Rivallon de Dinan, sont originaires de Haute-Bretagne<sup>71</sup>.

On ignore qui fut l'épouse de Guyomarch II, et on désigne Hervé, fondateur du prieuré de Saint-Martin de Morlaix, en 1128, comme son fils légitime. Dans cet acte apparaît un autre Hervé, son demi-frère, né d'une union illégitime (*Herveus frater bastardus vicecomitis*<sup>72</sup>). D'autre part, Joëlle Quaghebeur suggère que *Guihomarc, filius Ehoarn*, présent lors d'une donation du duc Alain IV à l'abbaye de Landévennec, à la

<sup>65</sup> H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 34-35.

<sup>66</sup> H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 5.

<sup>67</sup> P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 172.

<sup>68</sup> A. LE GRAND, *Les Vies des saints...*, *op. cit.*, p. 228\*.

<sup>69</sup> H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. XV.

<sup>70</sup> H. GUILLOTTEL, « Des vicomtes d'Alet... », art. cité, p. 211-212, avec pour référence : *The Ecclesiastical History of Orderic Vitalis*, éd. Marjorie Chibnall, Oxford, 1968-1980, 6 vol., t. VI, XI, 25-26, p. 108-120.

<sup>71</sup> Sur la participation des chevaliers bretons aux croisades, consulter les mises au point de M. JONES, « Les Bretons et les croisades », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXI, 1994, p. 367-380, et J.-C. CASSARD, *L'Orient des Bretons au Moyen Âge*, Morlaix, 2007, p. 94-108.

<sup>72</sup> H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 48.

fin du XI<sup>e</sup> ou au début du XII<sup>e</sup> siècle, pourrait être issu d'une alliance matrimoniale entre une fille de Léon et Éhuarn, fils du vicomte Morvan (du Faou)<sup>73</sup>. On retrouve un *Gradilonus, filius Ehoarni*, cité comme second témoin lors de la fondation du prieuré de Saint-Martin de Morlaix, en 1128, autre témoignage de la bonne entente entre les lignages du Faou et de Léon, antérieure à la *guerra* de 1163<sup>74</sup>.

Hervé I<sup>er</sup> (début du XII<sup>e</sup> siècle)

Pierre Le Baud, se fiant au témoignage de Baudri de Bourgueil, archevêque de Dol, indique qu'Hervé, fils de Guyomarch, participa à la première croisade<sup>75</sup>. Il mentionne également sa présence avec de nombreux autres prélats et barons aux funérailles d'Alain Fergent, en 1119, à Redon<sup>76</sup>. C'est à Hervé que l'on doit la fondation du prieuré Saint-Martin de Morlaix, le 3 mars 1128 (*Herveus Leonensis vicecomes*). Cet acte, étudié par Hubert Guillotel, permet de voir dans cette ville l'une des principales places fortes de cette maison (*castrum meum quod vocatur Mons Relaxus*). Albert Le Grand a fait tardivement de Morlaix la « clef du comté de Léon<sup>77</sup> » mais, en raison des donations liées aux fondations de Saint-Martin puis de Saint-Melaine et des concessions de dîmes opérées dans les diocèses de Trégor et de Léon, il convient d'y voir, en ce début du XII<sup>e</sup> siècle, le cœur d'un vaste domaine entre *pagus Leonensis* et *pagus Castelli*<sup>78</sup> et non le chef-lieu excentré de la petite châtelainie de Morlaix-Lanmeur attestée au XIII<sup>e</sup> siècle, après la partition de la vicomté de Léon opérée par les Plantagenêts. L'existence de trois prieurés dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle conforte cette hypothèse : en 1186, Henri II doit entreprendre un siège en règle pour réoccuper le château, seule forteresse bien attestée des vicomtes de Léon, avec Daoulas, à cette période.

Cette charte de 1128 nous montre ainsi un lignage détenteur de nombreux droits, dont certains sont indéniablement d'origine

carolingienne et permettent de voir dans les membres de la maison de Léon les descendants d'un vicomte carolingien. Il en est ainsi des monopoles sur la forêt, la monnaie, la justice et la pêche, notamment celle des gros poissons. On voit en outre le vicomte attribuer des parts de dîmes à Taulé, Plourin-lès-Morlaix et Sainte-Sève, un droit de saunage, le droit de pasnage et celui de prélever du bois dans la forêt voisine, des coutumes sur une foire et encore s'engager à construire le monastère des moines ainsi qu'un moulin<sup>79</sup>.

Guyomarch III (mort vers 1157)

On ne sait quasiment rien de Guyomarch III de Léon. Il appose son *signum* à côté de celui de son père dans l'acte de fondation du prieuré Saint-Martin de Morlaix, en 1128 : c'est donc un adulte dont on peut placer la naissance vers 1100-1110. Il apparaît encore dans la charte de confirmation de la fondation du prieuré Saint-Melaine de Morlaix, rédigée par son fils, Hervé, en 1149-1157 (*pater meus G. vicecomes*<sup>80</sup>). On lui connaît un second fils, Guyomarch, témoin

<sup>73</sup> J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, *op. cit.*, p. 371-372. – *Cartulaire de Landévennec*, *op. cit.*, n° 50, p. 574-575.

<sup>74</sup> H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 48.

<sup>75</sup> P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 170-171.

<sup>76</sup> ID., *ibid.*, p. 175-176.

<sup>77</sup> A. LE GRAND, *Les Vies des saints...*, *op. cit.*, p. 231\*.

<sup>78</sup> Les deux *pagi* sont cités dans l'acte de 1149-1157, J. LEVRON, « Les possessions... », art. cité, n° I, p. 87-88.

<sup>79</sup> H. GUILLOTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 42-43. On a aussi voulu faire de Hervé de Léon le témoin de la fondation de la confrérie de la Trinité et de Saint-Mathieu à Morlaix en 1110 sur la foi d'un document recopié en 1486 puis en 1547, dont l'authenticité est pour le moins douteuse car on y fait notamment apparaître un moine de Saint-Melaine dont l'implantation à Morlaix est plus tardive : A. LE GRAND, *Les Vies des saints...*, *op. cit.*, p. 261\*.

<sup>80</sup> J. LEVRON, « Les possessions... », art. cité, n° I, p. 87-88. La date proposée a été corrigée par H. Guillotel, « Les vicomtes... », art. cité, p. 43, note 83.

dans une donation au prieuré Saint-Martin de Josselin, en 1164 (*Guiomaro alterius filio, Guiomarus alterius filius de Leon*), en compagnie de son fils (*Joscio ejus filio de Leon*<sup>81</sup>). Le *nomen Joscio*, ou Josselin, appartient au stock onomastique des Porhoët et des Rohan qui en sont issus et laisse présumer une alliance matrimoniale avec ces lignages de Bretagne centrale avec implantation de cette branche cadette de Léon, par ailleurs inconnue<sup>82</sup>. Guyomarch III serait mort vers 1157, selon une note chronologique de Pierre Le Baud mentionnant le début du règne de son fils, le comte Hervé<sup>83</sup>.

C'est à cette époque, en 1166, que l'on retrouve une Sibille de Léon, épouse de Geffroy, vicomte de Pléhédel, qu'il n'est pas possible de rattacher à notre généalogie<sup>84</sup>.

## Hervé II (mort vers 1169)

Avec Hervé, le lignage de Léon connaît indéniablement son apogée dont témoignent son mariage avec la fille d'un grand baron français, ses aventures outre-mer, le titre comtal qu'il revendique et son opposition à Henri II Plantagenêt.

Hervé II est l'époux d'une fille naturelle d'Étienne de Blois<sup>85</sup>, second fils d'Étienne-Henri, comte de Blois et de Meaux. Ce dernier est uni à Adèle de Normandie, fille de Guillaume le Conquérant et sœur d'Henri Beauclerc, roi d'Angleterre et duc de Normandie dans le premier tiers du XII<sup>e</sup> siècle. Selon le chroniqueur Guillaume de Malmesbury, Hervé de Léon a décliné l'invitation de ce souverain qui l'invitait à sa cour<sup>86</sup>. Après le décès d'Henri Beauclerc, le trône d'Angleterre est revendiqué, du chef de sa mère, par Étienne de Blois qui s'oppose à Mathilde, fille d'Henri Beauclerc, épouse de Geoffroy Plantagenêt<sup>87</sup>. C'est alors seulement qu'Hervé II de Léon se rend outre-Manche pour y défendre les droits de son beau-père, Étienne. Présent à l'assemblée d'Oxford, en 1139, il obtient le titre d'*earl*

*of Wiltshire* ainsi que la garde du château de Devize où il est assiégé, en 1140, après qu'Étienne eut été capturé. Hervé doit rendre la place et est contraint de quitter l'Angleterre, sans pouvoir y conserver la moindre terre, vers 1141<sup>88</sup>. Guillaume le Breton indique plus tard, au sujet des événements de 1163, que ce chevalier valeureux était borgne par suite d'un coup reçu lors de ses guerres en Angleterre et en d'autres lieux<sup>89</sup>.

81 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 653-655.

82 Une autre union matrimoniale intervient lorsque Eudes II de Porhoët, veuf de la duchesse Berthe, épouse la fille d'un vicomte de Léon (voir note 96).

83 H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs de l'abbaye de Saint-Mathieu ? », dans *Saint-Mathieu de Fine-Terre à travers les âges...*, *op. cit.*, p. 131-151 (p. 138, note 27 : *Herueus comes Leonensis regnabat anno M° C LVII, VI ydus aprilis*).

84 R. COUFFON, F. MERLET, « Notes sur les origines de la vicomté de Pléhédel », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LXIV, 1932, p. 75-90. La datation de cet acte semble bien mal assurée ; une confusion avec le lignage de Léhon est aussi possible.

85 *Gesta Stephani*, éd. K. R. Potter, Oxford, 1976, p. 108, note 1, et p. 109 : il est qualifié de *genero regis* (p. 108) et *gener regis* (p. 116). L'épouse légitime d'Étienne de Blois est Mathilde de Boulogne, mère de Marie de Boulogne, parfois identifiée à Marie de France. Marie serait ainsi la demi-sœur de l'épouse d'Hervé de Léon.

86 *Willelmi Malmesbiriensis Monachi, Historia novella. The historia novella by William of Malmesbury*, éd. K. R. Potter, Londres, 1955, p. 31 (1139) : *Heruei de Liuns, qui esset tante nobilitatis, tanti supercilii, ut nunquam regi Henrico petenti animum indulserit in Angliam uenire. In iniuriam ergo regis Stephani redundare, pro cuius amore uenerit, quod ei tanta uis illata sit.*

87 Nous renvoyons aux tableaux généalogiques publiés en fin d'ouvrage par D. BARTHÉLEMY, *L'Ordre seigneurial, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle*, t. 3 de la *Nouvelle Histoire de la France médiévale*, Paris, 1990.

88 *Gesta Stephani*, *op. cit.*, p. 108 (1140) : *Herueo Britoni, uiro illustri et militari et genero regis, castellum commiserunt*, et p. 116 (1141) : *Comes etiam Herueus, gener regis, in castello, quod Diuisa dicitur, a simplicibus rusticorum plebe in unum se globum in malum illius coniuerante, diutissime obsessus, tandemque castello in manus comitissae reddito, ab omni Anglia inhoneste depulsus cum paucis transmeauit.*

89 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, *op. cit.*, t. I, *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*, p. 178 : *Herueus comes Leonie, miles strenuissimus, qui in Anglia*

C'est probablement à l'occasion de ces aventures guerrières et après avoir côtoyé certains grands princes qu'Hervé s'octroie, ou se fait octroyer, le titre comtal alors qu'il n'a pas encore succédé à son père, le vicomte de Léon. On le voit ainsi, vers 1139, faire une donation en faveur de l'église d'Eye en se parant des titres de *comes de Leonia et dominus honoris Eye*<sup>90</sup>. Vers 1149-1157, quand il confirme la donation de son père à Saint-Melaine, il s'intitule *Leonensis comes* là où il ne reconnaît que le titre de *vicecomes* à son père<sup>91</sup>. Ce titre comtal lui est également accordé par le pape Adrien IV dans une lettre qu'il lui expédie en 1156 (*nobilibus viris E. comiti de Leon et filii suis*<sup>92</sup>) et par Hamon, évêque de Léon, lorsqu'il affranchit de toutes servitudes l'abbaye de Saint-Mathieu en 1157 (*Herveus comes Leonensis*<sup>93</sup>) ou encore dans la notice relative à la donation de l'île de Béniguet à Saint-Mathieu (*Herveus comes Leonensis*<sup>94</sup>). Les successeurs d'Hervé seront contraints d'y renoncer et de se contenter, comme leurs aïeux, du titre de vicomte.

En 1148, sur son lit de mort, le duc Conan III désavoue son fils Hoël et désigne sa fille Berthe, veuve du comte de Penthièvre, Alain le Noir, comme héritière. Elle est la mère du jeune Conan, le futur Conan IV, confié à la garde de son second mari, Eudes de Porhoët, qui exerce l'autorité ducale et s'oppose d'abord à Hoël puis à Conan qui se révolte contre son beau-père. En 1154, Conan se réfugie en Angleterre où il sollicite le soutien du nouveau roi, Henri II Plantagenêt. Le souverain profite de la faiblesse du jeune prince pour s'imposer politiquement en Bretagne tout en le faisant reconnaître comme duc en 1155. Le jeune prince est peu à peu placé dans une vassalité de plus en plus étroite par Henri II Plantagenêt, ce qui suscite l'hostilité de grands personnages comme Eudes de Porhoët et Raoul de Fougères.

C'est dans ce contexte qu'intervient, en 1163, la capture d'Hervé de Léon et de son fils Guyomarch par le vicomte du Faou qui

les fait enfermer dans la forteresse ducale de Châteaulin. Un autre des fils d'Hervé, l'évêque de Léon Hamon, assisté par Conan IV, rameute des troupes qui viennent faire le siège de la place, libèrent le comte, lequel fait à son tour enfermer le vicomte du Faou, son frère et son fils dans le château de Daoulas où ils meurent de faim et de soif<sup>95</sup>. L'aide apportée par le duc ne dispense pas Hervé II et son fils Guyomarch de s'allier contre lui, dès l'année suivante, avec Eudes de Porhoët qui épouse en secondes noces une fille de Guyomarch ou d'Hervé<sup>96</sup>. Aidés d'Henri de Penthièvre,

---

*et in aliis locis multa bella preclara gesserat, undeque monoculus factus erat.*

<sup>90</sup> *Calendar of Charter Rolls*, Londres, 1903-1927, 6 vol., t. V, p. 366-367 (d'après une copie de 1396). Le titre de *Leonia* correspond à son origine géographique et non à une possession. Il est aussi appelé Hervé le Breton dans les chroniques, vers 1139-1140.

<sup>91</sup> J. LEVRON, « Les possessions... », art. cité, n° I, p. 87-88.

<sup>92</sup> H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 626-627.

<sup>93</sup> ID., *ibid.*, t. I, col. 629.

<sup>94</sup> H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs ... », art. cité, p. 131-151 (p. 138, note 27).

<sup>95</sup> *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, op. cit., t. I : *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*, p. 178 : *Herveus comes Leonie... dolo captus fuit una cum Guidomaro filio suo, et retrusi sunt in carcerem apud Castellum-Lini. Haimo vero episcopus Leonensis, una cum militibus et populo, armis arreptis, obsederunt castrum ; quibus Conanus Parvus, dux Britannie, prestitit auxilium et personaliter interfuit. Castro itaque oppugnato et per vim capto, liberati sunt inde comes Herveus et filius ejus. Vicecomes vero Fagi cum fratre et filio suo qui dolum illum fecerant incarcerati sunt apud Douglasium et fame et siti interire coacti...*

<sup>96</sup> La confusion semble résulter d'une mauvaise lecture d'un passage de la chronique de Robert de Torigny : *Chronique de Robert de Torigny, abbé du Mont Saint-Michel, suivie de divers opuscules historiques...*, éd. L. Delisle, Rouen, 1872-1873, 2 vol., t. I, p. 367 : *nam Guihunmarus, filius Hervei vicecomitis Leonensis, cujus filiam comes Eudo habebat in conjugium*. Il en résulte que cette fille de Léon est parfois présentée comme étant celle de Guyomarch III, mort vers 1157, d'Hervé II, disparu vers 1167, ou encore de Guyomarch IV. Nous retenons cette dernière comme étant une fille de Guyomarch IV ; le nom de Jeanne reste incertain. H. GUILLOTTEL « Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs... », art. cité, p. 132, n'indique pas son nom

ceux-ci ravagent les terres de Conan IV. En 1166, Henri II Plantagenêt intervient en personne contre Raoul de Fougères dont il détruit le château et obtient la soumission d'un bon nombre de barons bretons, après l'abdication de Conan IV et l'union de son héritière, Constance, avec son jeune fils, le futur duc Geoffroy.

Parmi les seigneurs bretons qui refusent encore l'ingérence du Plantagenêt figure Hervé de Léon. En 1167, le souverain lance ses troupes contre le Léon qui est dévasté et ses châteaux assaillis dans une spectaculaire démonstration de force : la principale place forte de ce seigneur est détruite : les chroniqueurs nous disent que Guyomarch de Léon est contraint à la soumission<sup>97</sup>. Peut-être a-t-il déjà succédé dans les faits à son père dont la mort est signalée en 1168 ou 1169<sup>98</sup>. On retrouve *Herveus comes Leonensis* pour la dernière fois lors de la donation qu'il fit de l'île de Béniguet au monastère de Saint-Mathieu, en 1169<sup>99</sup>.

Du mariage d'Hervé II et de la fille adultérine d'Étienne, roi d'Angleterre, sont issus plusieurs enfants dont Guyomarch IV qui suit et deux autres qui apparaissent dans la charte de confirmation de la donation à Saint-Melaine passée par Hervé II, vers 1149-1157, *in presencia filiorum meorum, E. scilicet abbati et H. leonensis ecclesie electi*<sup>100</sup>. Le fait qu'ils exercent de hautes charges ecclésiastiques montre l'importance et le rayonnement du lignage de Léon. Le premier a été identifié par Hubert Guillotel avec Élimaire, abbé de Landévennec, mais il pourrait tout aussi bien être abbé de Saint-Mathieu, sanctuaire érigé vers 1100 par les vicomtes de Léon<sup>101</sup>. Le second est Hamon, évêque de Léon, qui apparaît aussi comme témoin dans une donation à l'abbaye de Saint-Mathieu par son père, en 1157<sup>102</sup>. Hamon est un proche du duc Conan IV, on le retrouve notamment comme témoin de la donation du domaine de Tréveruer en Elliant au monastère du Mont-Saint-Michel, en 1170<sup>103</sup>. On cite également

Jeanne, parfois prénommée Aliénor, seconde épouse d'Eudes de Porhoët<sup>104</sup>.

Il est possible qu'Hervé se soit remarié ou alors qu'il ait eu une concubine, si l'on en croit la mention concernant la donation de l'île de Béniguet datée de 1169 relevée par Pierre Le Baud : *Herveum fratrem dicti Guihomari nothum, Gradlon, Budic, Guegon filios ejusdem Hervei*<sup>105</sup>. Joëlle Quaghebeur relève que ce

---

et fait d'elle une fille d'Hervé II de Léon, se rangeant à l'avis d'Hervé du Halgouët, H. DU HALGOUËT, *Essai sur le Porhoët*, Paris, 1906, p. 42.

<sup>97</sup> *Chronique de Robert de Torigny, op. cit.*, t. I, p. 367 : *Inde perrexit rex Henricus in Britanniam, et subdidit sibi omnes Britannos, etiam Leonenses; nam Guihunmarus... datis obsidibus summisit se regi, terrore exanimatus, cum videret castrum suum munitissimum combustum et captum, et alia nonnulla vel capta vel reddita*. Albert Le Grand précise qu'Henri II « fait razer les châteaux de S. Paul de Léon, Trebez sur la rivière de Morlaix, & de Lesneven », mais ces noms n'apparaissent pas dans les chroniques du temps, A. LE GRAND, *Les Vies des saints...*, *op. cit.*, p. 229\*.

<sup>98</sup> J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques... », art. cité, p. 98 : *Herveus comes pater eiusdem Guidomari obiit anno M<sup>o</sup> C<sup>mo</sup> LXIX* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 193) ; p. 110 : *Herveus comes Leonensis pater supradicti Guidomari obiit anno Dni 1169* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, f<sup>o</sup> 279-283) ; p. 128 : le 12 des calendes d'août (20 juillet) est mort Hervé de Léon (manuscrit de la bibl. de Landévennec, f<sup>o</sup> 21 r<sup>o</sup>). C'est en fait le 21 juillet (indication J. Kerhervé). Robert de Torigny place sa mort en 1168, *Chronique de Robert de Torigny, op. cit.*, t. II, p. 9 : *Mortuus est in Britannia Herveus de Lehun, cui successit Guihomar filius ejus*.

<sup>99</sup> H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs... », art. cité, p. 131-151, p. 138, note 27.

<sup>100</sup> J. LEVRON, « Les possessions... », art. cité, n<sup>o</sup> I, p. 88.

<sup>101</sup> H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon... », art. cité, p. 30-31, note 7. – A.-Y. BOURGÈS, « L'expansion territoriale des vicomtes de Léon... », art. cité, p. 372, note 94. – Aymar de Blois fait état d'« Even, dont on ne sait pas l'histoire », parmi les descendants d'Hervé II de Léon, P. LEVOT, *Biographie bretonne...*, *op. cit.*, t. II, p. 293.

<sup>102</sup> *Id.*, *ibid.*, p. 138.

<sup>103</sup> H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 662.

<sup>104</sup> Voir note 96.

<sup>105</sup> H. GUILLOTTEL, « Les vicomtes de Léon sont-ils les fondateurs... », art. cité, p. 138. Selon Albert Le

sont des patronymes cornouaillais et qu'ils pourraient témoigner d'une union dudit Hervé avec une femme de Cornouaille<sup>106</sup>.

### Guyomarch IV (mort en 1179)

Guyomarch s'illustre avant tout comme adversaire acharné d'Henri II Plantagenêt, aux côtés d'Eudes de Porhoët et de Raoul de Fougères. Obligé de se soumettre après la terrible campagne de 1167, il ne semble pas se soulever lors de l'insurrection de 1168, alors que le Plantagenêt ravage le Porhoët, la Cornouaille et le pays de Dinan. En 1169 toutefois, il chasse du siège épiscopal de Saint-Pol-de-Léon son frère Hamon, coupable à ses yeux de tenter un rapprochement avec Henri II. Le prélat reçoit le soutien de Conan IV qui défait Guyomarch, lui inflige de lourdes pertes et le capture, en 1169 ou 1170, près de Commana<sup>107</sup>. Guyomarch fait peu après assassiner son frère Hamon, en janvier 1171<sup>108</sup>, mais doit se soumettre quelques mois plus tard à Henri II Plantagenêt en lui remettant ses châteaux, dont trois restent aux mains du roi<sup>109</sup>. S'il n'est pas question de Guyomarch lors de la grande révolte de 1173 menée par Aliénor d'Aquitaine, ses fils et des barons contre Henri II, le vicomte de Léon se soulève encore en 1177<sup>110</sup> et 1179. Il est alors définitivement soumis par Geoffroy Plantagenêt, fils d'Henri II, devenu duc de Bretagne. Le prince lui confisque son comté, ne lui laissant que deux paroisses pour survivre, attribue onze autres paroisses à son

frère aîné, Guyomarch, et garde son fils cadet, Hervé, en otage<sup>111</sup>. Guyomarch IV doit s'en

107 H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, *Chronicon Briocense*, col. 37 : *Conanus iste cum a Britannis in Ducem fuisset receptus, sicut erat magnae nobilitatis & potentiae, cum Guidomaro Leonensium Vicecomite sibi contrario & rebelli in Leonia ingreditur. Sed capta & interfecta magna multitudine Leonensium, ac etiam Guidomaro praedicto Conanus victoriam obtinuit, majoremque partem haereditatis illius Vicecomitis tam in Leonia quam in Trecoria sibi & suis successoribus Britanniae Ducibus retinuit & suo Ducatui univit : quae tamen unio non nisi post aliqua temporis intervalla fuit completa inter successores praedictorum Conani Ducis & Guidomari Vicecomitis.* – *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, op. cit., t. I : *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*, p. 178 : *Anno ab incarnatione Domini MCLXIX, expulsus est Haimo episcopus de episcopatu suo a Guidomaro fratre suo vicecomite, propter quod Conanus parvus cum eodem episcopo congregato exercitu intravit terram Leonie, et pugnavit cum dicto Guidomaro et filiis ejus, et eos bello confecit juxta Comanna in loco quid dicitur Mechuot quod interpretatur pudor fuit.* La bataille se produisit à Mézout, en Saint-Sauveur (indication B. Tanguy).

108 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, op. cit., t. I : *Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton*, p. 179 : *interfectus fuit Haimo episcopus Leonensis in festo Conversionis beati Pauli in loco qui dicitur Rengar quod interpretatur fides aspera.* Robert de Torigny rajoute : *per consilium, ut dicunt, Guihomari fratris sui, vicecomitis Leonensis, et junioris Guihomari, nepotis sui, Chronique de Robert de Torigny*, op. cit., t. II, p. 25. Le crime survint en un lieu nommé Fedgar selon P. LE BAUD, *Histoire...*, op. cit., p. 192, et « sur la grand Place devant son Eglise Cathedrale », selon A. LE GRAND, *Les Vies des saints...*, op. cit., p. 230\*.

109 *Materials for the history of Thomas Becket, Rolls Series*, Londres, 1885, p. 485-486 (mai 1171) : *Praeterea sciatis quod dominus rex omnia castella Widomari de Leun subvertit in Britannia, exceptis tribus quae dominus rex habet in manu sua. Plana terra Widomaro concessa, quod autem Widomarus occupavit de feudis vicinorum suorum reddet, vel super hoc stabit in judicio coram rege ; quod occupavit de feudis hominum suorum reddet, vel eis plenum rectum tenebit in curia sua, si dominus rex praeceperit per breve suum.*

110 *Chronique de Robert de Torigny*, op. cit., t. II, p. 71 : *Guihomarus de Leion venit ad dominum regem promittens se de omni terra sua facere voluntatem ejus.*

111 *Chronique de Robert de Torigny*, op. cit., t. II, p. 81 : *Gaufredus, filius regis Henrici, dux Britanniae, viriliter egit. Nam Guihomarum, vicecomitem Leonensem, quid nec Deum timebat, nec hominem verebatur, et filios ejus ita subegit, quod omnia castella eorum et terram in manu sua*

Grand, cet Hervé de Léon aurait soutenu son demi-frère Hamon dans sa lutte contre Guyomarch de Léon, A. LE GRAND, *Les Vies des saints...*, op. cit., p. 230\*. Il ne faut pas le confondre avec son neveu, Hervé de Léon, fils de Guyomarch IV, à l'origine de la branche des seigneurs de Léon, qui apparaît dans la notice de fondation de Daoulas, vers 1173. La mention *fratrem nothum* signifie « frère bâtard ».

106 J. QUAGHEBEUR, *La Cornouaille...*, op. cit., p. 375, note 128 sur une filiation entre les lignages de Léon et du Faou.

gager à partir en croisade mais décède peu après, en septembre 1179<sup>112</sup>.

C'est à Guyomarch IV que l'on attribue la fondation, ou la refondation, de l'abbaye de Daoulas, entre 1167 et 1173. On a même pu y voir une expiation du meurtre de son frère Hamon.

Guyomarch IV s'unit à Nobilis dont le nom apparaît dans la relation de la charte de fondation de l'abbaye de Daoulas faite vers 1173 par Geoffroy, évêque de Quimper, ainsi que celui de leurs deux fils, Guyomarch et Hervé<sup>113</sup>. On la retrouve mentionnée en 1185, lors du litige pour l'usage du four de Morlaix et elle figure dans le nécrologe de Daoulas, en tant que fondatrice de l'abbaye<sup>114</sup>. Plusieurs origines sont données à Nobilis dont on fait tantôt la fille du comte Eudes de Porhoët tantôt celle d'Henri de Penthièvre. On pourrait plutôt voir en elle une femme issue du lignage du Faou si on se réfère à la charte de Daoulas de 1173 dans laquelle la vicomtesse Nobilis octroie des terres à l'abbaye<sup>115</sup>. Peut-être Guyomarch eut-il deux femmes dont Nobilis serait la plus éminente car cofondatrice de l'abbaye de Daoulas. Cet établissement constitue alors un véritable point d'ancrage du lignage de Léon au sud de l'Élorn.

La mention de Guyomarch et Hervé, deux des fils de Guyomarch IV et de Nobilis, dans cet acte de 1173, semble accréditer qu'ils étaient déjà âgés d'une quinzaine d'années et permet de placer leur naissance vers 1150-1160. À la mort de leur père, l'aîné, Guyomarch, est le continuateur de la lignée des vicomtes de Léon. Son cadet, Hervé, reçoit les territoires autour de Landerneau et de Landivisiau, sur le pourtour de la vallée de l'Élorn, et fonde la lignée des seigneurs de Léon<sup>116</sup>. Ses parents l'unissent à Marguerite (ou Margilie), fille d'Alain de Rohan et de Constance de Bretagne, sœur de Conan IV<sup>117</sup>. Guyomarch IV aurait eu plusieurs autres enfants, parmi lesquels apparaissent :

– Adam de Léon, mort en 1191 au siège d'Acre<sup>118</sup> ;

– la seconde épouse d' Eudes II de Porhoët, veuf après le décès de Berthe, vers 1163<sup>119</sup> ;

– Éléonore, femme de Rivoallon de Rosmadec<sup>120</sup> ;

---

*cepit, et duas tantummodo parrochias Guihummaro seniori permisit, usque ad proximum Natale Domini, quod erant Jerusalem ituri ipse et uxor sua, et forsitan non redituri. Guihummaro juniori undecim parrochias de terra patris sui concessit, retento secum de familia sua Herveo, fratre ejus.*

112 J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques... », art. cité, p. 98 : *M<sup>o</sup> C<sup>mo</sup> LXXIX obiit Guido vicecomes Guilhomarus Leonensis* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 193) ; p. 109 : *4<sup>o</sup> KI octobris anno 1179 obiit Guidomarus vicecomes Leonensis, et eodem die unus pauper pascitur in refectoris de Doulas* (Bibl. nat. France, ms. fr. 22329, f<sup>o</sup> 279-283) ; p. 131 : le 5 des calendes d'octobre (27 septembre)... l'an du S. 1179 est mort Guyomarch, vicomte de Léon, et ce même jour pour le repos de son âme est donné à manger aux pauvres dans le réfectoire de Daoulas (manuscrit de la bibliothèque de Landévennec, f<sup>o</sup> 28 r<sup>o</sup>).

113 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 669-670.

114 J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques... », art. cité, p. 99 : *Nobilis vicecomitisse Leonie fundatrice abatie de Doulas* (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 193). L'année de sa mort n'est pas connue.

115 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 669-670. Elle concède notamment la terre de Forsquilly, en Saint-Eloy, détenue par un de ses hommes (*de terra illa homo vicecomitissæ erat*). Le vicomte du Faou lui-même qui contestait la cession de la terre voisine du Fresque doit l'abandonner aux moines.

116 P. KERNÉVEZ, F. MORVAN, « Généalogie des Hervé obiit Léon... », art. cité, p. 284.

117 *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, éd. L. Delisle, Paris 1840-1904, 24 vol., t. XII, p. 449, Chronique de Geoffroy de Vigeois : *Aliam germanam Conani duxit Helenus de Roem. Horum filiam desponsavit Arveus de Leon filius Guimar*.

118 *Id.*, *ibid.*, t. XVII, p. 512, Chronique de Benoît de Peterborough : *Adam de Loum ou de Leum*. L'identification reste incertaine.

119 Une confusion est probable avec une fille issue de la génération précédente ; l'épouse d'Eudes de Porhoët est tantôt dénommée Aliénor, Havoise ou encore Jeanne (voir note 96).

120 Bibl. nat. France, ms. fr. 22351, f<sup>o</sup> 66 r<sup>o</sup>. Elle serait aussi attestée par une fondation à l'abbaye de Landévennec, en 1191.

– Gwen ou Ewen, seconde épouse d'André de Vitré, vers 1189<sup>121</sup>.

### Guyomarch V (mort vers 1210)

Guyomarch V de Léon est présenté comme un personnage hors du commun par Guillaume le Breton qui, avant de devenir chapelain du roi Philippe Auguste, eut peut-être la possibilité de le connaître et d'être présent à sa cour. C'est probablement cela qui lui permet de dire que Guyomarch était capable d'assommer un cheval avec son poing et qu'il tua l'économe de son père en sa présence<sup>122</sup>. Dans l'enquête de 1235 sur les agissements de Pierre Mauclerc, le chanoine Raoul rapporte que Guyomarch se vantait d'avoir une pierre plus précieuse que toutes les pierres précieuses qui lui valait chaque année plus de cent mille sous, désignant ainsi le rocher sur lequel se fracassaient les navires sur ses côtes<sup>123</sup>. Les deux sources semblent donc nous présenter un personnage brutal et cynique.

À la suite des révoltes incessantes de son père, Guyomarch voit son patrimoine considérablement amputé par Geoffroy et Henri Plantagenêt : il perd vers 1179 l'important château de Morlaix et tous les territoires trégorois qui en dépendent, mais aussi près de la moitié du comté de Léon attribuée à son puîné, Hervé. Selon Marcel Planiol, Guyomarch de Léon ratifie en 1185 l'assise au comte Geoffroy qui interdit la partition des baronnies et des fiefs de chevaliers en Bretagne au profit de l'aîné<sup>124</sup>. On le retrouve, avec Hervé, un an plus tard, quand, après la mort du duc Geoffroy, en 1186, ils reprennent Morlaix et s'emparent de Châteauneuf-du-Faou<sup>125</sup>, contraignant Henri II à une ultime campagne bretonne afin de les soumettre<sup>126</sup>. Il semble que les deux frères aient ensuite servi ce prince jusqu'à sa mort, en 1189 : leurs valeurs guerrières sont vantées par Richard auprès de son père, vers 1188, selon Guillaume le Breton<sup>127</sup>. Un revirement d'alliance intervient dans les années suivantes à l'encontre de Richard ; le chroniqueur évoque

même un traité d'amitié entre Guyomarch, les Français et Philippe Auguste (*amico federe conjunctus Francis regique Philippo*<sup>128</sup>). En

121 D'après *Les Chroniques de Vitré* insérées à la suite de son histoire par Pierre Le Baud, P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 30 : « Après celle separation de mariage, faite entre André de Vitré, & Matilde de Mayenne, espousa André, Guen, sœur de Guyomar & de Hervé Seigneurs de Leon, de laquelle il eut une fille nommee Emme, & ne vesquit pas depuis ladite Guen femme André longuement. »

122 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, op. cit.*, t. II : *Philippide de Guillaume le Breton*, liv. III, v. 226-230, p. 74 : *Hic nuper coram nobis durissima pugno / Tempora fregit equi, mortemque subire coegit ; / Echonomumque sui patris, nihilominus ictu / Solius pugni, pregrandi corpore monstrum, / Coram patre suo, morti succumbere fecit*. Le même récit est relaté par le chroniqueur à l'occasion de la libération de Conan, en 1205, *Id.*, *ibid.*, liv. VIII, v. 402-406, p. 225 (voir note 145).

123 A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, n° III, p. 14 : *quod Guidomarus Leonensis jactabat se quod habebat lapidem unum pretiosorem omni lapide pretioso, qui valebat ei singulis annis centum mille solidos, et intelligebat de saxo a quo frangebantur naves...*

124 *La Très Ancienne Coutume de Bretagne*, éd. M. Planiol, Rennes, 1896, p. 320-323. Pierre Le Baud et Arthur de La Borderie ne le citent pas.

125 *Gesta Regis Henrici Secundi Benedicti Abbatis : The chronicle of the reigns of Henry II and Richard I, AD 1169-1192, known commonly under the name of Benedict of Peterborough*, éd. W. Stubbs, Londres, Rolls Series, 1867, 2 vol., t. I, p. 357 : *Eodem Anno Wymar de Leuns et Herveus, frater ejus, in Britannia, ante festum Sancti Andree obsederant castellum quod dicitur Muntreleis et castellum quod vocatur Castellum Novum. Et redditum est eis utriusque a custodibus quibus Radulfus de Fulgeriis ea tradidit custodienda per mandatum domini regis*.

126 *Chronica Magistri Rogeri de Houedene*, éd. W. Stubbs, Londres, Rolls Series, 1868-1871, 4 vol., t. II, p. 318 : *Quo facto rex Angliæ profectus est in Britanniam, et obsidione cepit castellum de Muntrelais, quod Herveius de Liuns et Guimar, frater ejus, occupaverant post mortem Gaufridi, comitis Britanniae*.

127 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, op. cit.*, t. II : *Philippide de Guillaume le Breton*, liv. III, v. 223-225, p. 74 : *Quid Paغانellos referam, geminosque leones / Britigenas fratres Herveum cum Guidomarcho, / Quorum presidio generosa Lionia pollet ?* Guillaume le Breton fait même d'eux des jumeaux, ce qui semble d'avantage correspondre à une figure de style plus qu'à une réalité historique.

128 *Ibid.*, liv. VIII, v. 400-401, p. 225.

1196, selon Pierre Le Baud, Guyomarch et Hervé apportent leur soutien à la duchesse Constance et accueillent le jeune Arthur à Brest pour le mettre hors d'atteinte de l'ambitieux Richard Cœur de Lion dont les troupes seraient défaites à proximité de Carhaix<sup>129</sup>. Les relations se normalisent avec la duchesse Constance et le jeune Arthur : Conan, fils de Guyomarch de Léon, est aux côtés du prince lors de sa capture à Mirebeau, en 1202 ; Guyomarch et Hervé de Léon assistent à l'assemblée de Vannes en 1203. Selon dom Morice, ils font partie des bannerets qui prêtent serment à Philippe Auguste contre les Plantagenêts<sup>130</sup>. On ignore presque tout de l'œuvre de Guyomarch V en Léon : en 1192, il concède une maison de Lesneven au prieuré de Locmaria de Quimper, donation complétée en 1207 par plusieurs dons au monastère de Saint-Sulpice près de Rennes qui semblent témoigner d'une volonté de promouvoir le développement de cette cité, après la perte de Morlaix<sup>131</sup>. Guyomarch V, qui apparaît encore auprès de Guy de Thouars comme témoin dans une confirmation des donations duciales à l'abbaye de Quimperlé en 1206<sup>132</sup>, serait mort en 1210<sup>133</sup>.

*M. vicecomitissa*, épouse de Guyomarch, apparaît en 1192 dans l'acte de donation au prieuré de Locmaria et, en 1208, dans une note chronologique de Pierre Le Baud<sup>134</sup>. Les anciennes généalogies la prénomment Margelie ou Marguerite et font d'elle une fille d'Alain III, vicomte de Rohan, et de Catherine de Bretagne<sup>135</sup>, mais une confusion avec une alliance de la branche cadette de Léon est vraisemblable<sup>136</sup>. Trois fils au moins sont issus de cette union : Guyomarch « le jeune », disparu prématurément avant son père, Conan, son cadet, qui suit, et Soliman. Ce dernier assiste l'assemblée de Vannes en 1203, sert Philippe Auguste lors des guerres de Normandie et de Poitou et participe à la révolte des années 1216-1222 aux côtés de son frère Conan ainsi qu'à la fondation de Saint-Aubin-du-Cormier, en 1225<sup>137</sup>. On cite aussi Gwen, épouse d'André III de

129 P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 204.

130 Médiathèque de Nantes, fonds Bizeul, ms. 1884, n° 3, f° 5 r°, qui cite l'*Histoire de Normandie* par Du Chesne.

131 P. ANGER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice...*, *op. cit.*, n° LXXII, p. 154, n° CXXIV, p. 206-207.

132 J. EVERARD, M. JONES, *The charters of duchess Constance of Brittany and her family (1171-1221)*, Woodbridge, 1999, Gu 12, p. 151.

133 J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques... », art. cité, p. 98 : *Guidomar(us) etiam junior anno m° cc<sup>mo</sup> octavo*, et p. 110, *Guidomarus etiam junior obiit anno Dni 1208*. Ce surnom de « le Jeune » que l'on ne retrouve pas pour Guyomarch V dans les actes entre 1185 et 1208 semble alors attribué au fils aîné du vicomte de Léon. Le seul « Guyomarch le Jeune » apparaît, vers 1202, dans les tractations pour la libération de Conan, son frère : il pourrait ainsi s'agir du fils aîné de Guyomarch V, décédé avant son père auquel succéda son frère cadet, Conan. Guyomarch V apparaît encore en 1210 dans les notes chronologiques de Pierre Le Baud, Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 51-52 : *M cc° x° Guidomarus, uiccomes Leonensis, notum facio quod Herueus, Leonie comes, dedit decimam, etc* (transcription de Gw. Le Duc).

134 P. ANGER, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice...*, *op. cit.*, n° LXXII, p. 380. – Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 51-52 : *Guidomarus de Leonia et M. ejus uxor*.

135 Médiathèque de Nantes, fonds Bizeul, ms. 1884, n° 3, Histoire généalogique des comtes de Léon par dom Morice, f° 5 r°. Dans son tableau généalogique, le même auteur n'indique pas de quel lignage elle est issue, H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. xv.

136 P. KERNÉVEZ, F. MORVAN, « Généalogie des Hervé de Léon... », art. cité, p. 285. Margelie apparaît au nécrologe de Daoulas en tant que mère d'Hervé II de Léon, mort à son retour de Terre sainte, en 1218. Elle est l'épouse d'Hervé I<sup>er</sup>, frère de Guyomarch V, vicomte de Léon, et fondateur de la branche des seigneurs de Léon. Deux des enfants de Margelie portent d'ailleurs les *nomina* de ses parents, Alain et Constance.

137 P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 209 et 223. – Médiathèque de Nantes, fonds Bizeul, ms. 1884, n° 3, f° 5 r°. – *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, *op. cit.*, t. II : *Philippide de Guillaume le Breton*, liv. XII, p. 370-392, p. 362. – H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 854. Le *nomen* de Salomon ou Soliman est relativement répandu en Léon au XIII<sup>e</sup> siècle ; un autre Salomon de Léon est le fils puîné d'Hervé I<sup>er</sup>, seigneur de Léon. On fait parfois de Salomon de Léon le gardien du château du Guarplie (ou Guesclin) vers 1234, mais il semble y avoir une confusion avec un membre de la maison d'Avaugour ou de Dinan.

Vitré, que nous plaçons à la génération précédente<sup>138</sup>. Arthur de La Borderie a autrefois suggéré que Tanguy, père de Bernard, un des témoins de l'enquête de Saint-Briec, en 1235, était peut-être un frère de Conan de Léon, ignoré des anciennes généalogies<sup>139</sup>. Le *nomen* de Tanguy et celui de Bernard sont alors portés par les membres du lignage de Poher, ce qui laisserait présumer une union entre Guyomarch V de Léon et une fille de Poher. Cette filiation conforterait la tradition qui veut que le lignage des Du Chastel, de Trémazan en Landunvez, soit issu de la maison de Léon. Le patronyme *du Chastel* pourrait être lié à la garde de la forteresse de Brest peut-être confiée à un cadet de Léon, avant que cette place ne soit perdue par les vicomtes en 1240<sup>140</sup>.

### Conan I<sup>er</sup> le Bref<sup>141</sup> (disparu avant 1231)

Conan de Léon est capturé avec Arthur, duc de Bretagne, à Mirebeau, durant l'été 1202<sup>142</sup>. Le roi d'Angleterre, Jean sans Terre, se fait immédiatement délivrer Conan moyennant quarante marcs d'argent, en août 1202<sup>143</sup>. Des tractations sont alors engagées pour obtenir l'élargissement des nombreux barons bretons captifs. En août 1203, grâce à l'entremise de l'abbé de Beauport et de son frère aîné Guyomarch, la rançon de Conan est fixée à 4 000 livres<sup>144</sup>. Cependant, Conan n'est libéré qu'en juin 1205, quand les armées du roi Philippe Auguste investissent le château de Chinon, son lieu de détention<sup>145</sup>. Conan succéderait à son père vers 1210, deux ans après la disparition de son frère aîné Guyomarch, en 1208.

En 1212, le roi Philippe Auguste confie à Conan de Léon le bail de la terre du défunt Alain, comte de Goëlo, son parent, jusqu'à la majorité de son fils, le jeune Henri<sup>146</sup>. Ce dernier a été promis en mariage à Alix, fille de la duchesse Constance et héritière du duché de Bretagne, par le roi en 1209. Mais le roi se ravise et, en 1213, unit la jeune

filles à un cousin éloigné, Pierre de Dreux, dit Mauclerc. Le nouveau duc, invoquant le droit de garde féodale, envahit les terres du jeune Henri en 1214 et ne lui en laisse que la jouissance du sixième car il estime que cet important apanage constitue une menace pour la couronne ducal. Conan de Léon réagit en tant que tuteur d'Henri et voit ses terres également investies par Mauclerc qui agit en maître à Lesneven durant l'été 1216, s'attribuant tous les droits et les coutumes de la ville<sup>147</sup>. Guillaume le Breton relate que

138 Voir note 121. Cette alliance semble suspecte à A. BERTRAND DE BROUSSILON, *La Maison de Laval (1020-1605). Étude historique accompagnée du cartulaire de Laval et de Vitré*, Paris, 1895-1903, 5 vol., t. I, p. 294.

139 A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, n° III, p. 14, note 7.

140 A.-Y. BOURGÈS, « Les origines fabuleuses de la famille du Chastel », art. cité, p. 35-36.

141 Ce *nomen* de Conan est le seul connu pour un vicomte de Léon ; il pourrait résulter d'un parrainage ducal, en l'occurrence celui de Conan IV, du temps où les relations étaient bonnes entre ce dernier et le lignage de Léon.

142 J. EVERARD, *Brittany and the Angevins...*, *op. cit.*, p. 175.

143 *Rotuli litterarum patentium in turri Londinensi asservati*, éd. t. Duffus Hardy, Londres, 1835, t. I, p. 15 : *Conanum filii Guiomari de Leonia*.

144 *Ibid.*, t. I, p. 33.

145 Il y était détenu avec l'évêque de Beauvais, captif depuis 1197. *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, *op. cit.*, t. II : *Philippide de Guillaume le Breton*, liv. VIII, v. 397-407, p. 225 : *Bellovagensis erat ibi vincitus episcopus arcta/ Compede, Conanisque Brevis qui nunc dominatur/ Belligero Britoni quem terra Leonica nutrit, / Quam pater ante suos tenuit Guidomarchus, amico/ Federe conjunctus Francis regique Philippo ; / Corpore qui tam fortis erat, quod fregerit uno/ Tempus equi pugno, soloque peremerit ictu/ Prepositum ipse suum, pregrandi corpore monstrum / Cui pugno duri perfregit verticis ossa. / Unde magis festinat idem rex prendere castrum, / Solvat ut inde suos, recluso carcere, caros*. Le surnom de Conan « le Petit » est le même que celui du duc Conan IV.

146 *Recueil des actes de Philippe Auguste, roi de France (1179-1223)*, Paris, 1916-2005, 6 vol., t. III, Paris, 1966, éd. C. Samaran (dir.), J. Monicat, J. Boussard, n° 1271, p. 395 : *dilectus et fidelis noster Conanus de Leone*.

147 A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, n° XCI, p. 417-418.

Conan et Salomon de Léon résistent désespérément, menant une inlassable guérilla, et sont contraints de trouver refuge dans les bois et de piller leurs propres terres durant des années<sup>148</sup>. Vers 1222, d'autres nobles bretons se joignent à eux, formant une vaste coalition dont Pierre Le Baud indique qu'elle comprend outre Guyomarch, Hervé, Conan et Soliman de Léon, Olivier, vicomte de Rohan, Soudan, vicomte du Faou, Hervé du Pont et plusieurs autres barons, « tellement qu'ils chassèrent ledit Pierre de la basse Bretagne, & prindrent plusieurs chasteaux qu'il tenoit pour Jean son fils<sup>149</sup> ». Conan de Léon ne se soumet qu'après la victoire de Pierre Mauclerc sur les contingents d'Amauri de Craon, sénéchal d'Anjou, qu'il défait lors de la bataille de Châteaubriant, en 1222. Les Léonards obtiennent alors une paix honorable et sont remis en possession de leurs droits par le duc<sup>150</sup> qui conserve néanmoins la quasi-totalité des biens d'Henri de Penthièvre, qui prend alors le nom d'Avaugour, ainsi que probablement la cité de Lesneven, au cœur du Léon. En 1225, Conan et Salomon de Léon sont présents auprès de Pierre Mauclerc, au moment de la fondation de Saint-Aubin-du-Cormier<sup>151</sup>. On ignore la date exacte de la mort de Conan qui apparaît encore dans une note chronologique de Pierre Le Baud en 1229<sup>152</sup> mais disparaît avant 1231.

Conan aurait épousé N., sœur d'Alain, comte de Goëlo, auquel échut le Penthièvre, vers 1205, ce qui faisait de lui le plus important baron de Bretagne avant la confiscation de ses terres par Mauclerc, en 1214<sup>153</sup>. De cette union est issu Guyomarch VI, qui suit. Dom

*quoniam multa ipsi forte tenebant / Que potius dux debuerat de jure tenere. / Sed vir gente potens et eisdem fortior armis, / Indignante ferens animo sibi justa negari, / Subripuit cum jure suo sibi jus alienum ; / Nec servare modum novit vis effara, quando / Omnia dat forti qui jus negat arma tenenti. / Abstulit ergo viris totum, patriaque fugavit / In nemora et valles, desertaque lustra ferarum. / Qui quoties poterant illi dare damna suisque, / Pluribus adjuti sociis, abducere predas / Instabant, vincire homines, evertere villas. / Quos cum dux vellet confundere funditus, ecce / Movit Amalricus bellum Credonicus illi / ...*

149 P. LE BAUD, *Histoire...*, op. cit., p. 223. La participation d'Hervé II, seigneur de Léon, à cette révolte est incertaine ; peut-être préféra-t-il se rendre en croisade, au retour de laquelle il périt vers 1219. Guillaume le Breton fait mention de ce conflit dans sa chronique à l'année 1222 : *orta est guerra in minori Britannia, in patria Ocismorum que olim Legionia, nunc vero Leonia appellatur, Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, op. cit., t. I : Chroniques de Rigord et de Guillaume le Breton, p. 333.*

150 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, op. cit., t. II : Philippide de Guillaume le Breton, liv. XII, v. 444-450, p. 364-365 : Inde Leonenses, ex hoc certamine quamvis / Illorum valde pars debilitata vacillet / Guerrificare ducem per se nihilominus audent, / Perque dies illi multos virtute resistunt / Longanimi, demumque bona lis pace fugatur. / Qua redeunte, duci solito religantur amore, / Et sua restitui sibi jura merentur ab illo.*

151 H. MORICE, *Mémoires...*, op. cit., t. I, col. 854.

152 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 51-52 : *Conanus de Leonia.*

153 H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, op. cit., t. I, p. xv. L'ancien apanage de Penthièvre avait été scindé au milieu du XII<sup>e</sup> siècle ; Alain était le détenteur du comté de Guingamp ou Goëlo et le fondateur de l'abbaye de Beauport. Cette maison devait peu après prendre le nom d'Avaugour, un de leurs châteaux. Les relations de Conan de Léon avec les comtes de la maison de Penthièvre sont bien avérées ; en 1212, le roi désigne Conan comme tuteur du jeune Henri, mais cette sœur du comte Alain (d'autres disent une fille) n'apparaît pas dans des généalogies récentes. H. GUILLOTTEL, « Les origines de Guingamp. Sa place dans la géographie féodale bretonne », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LVI, 1979, p. 81-100, planche p. 96. – F. MORVAN, « La maison de Penthièvre (1212-1334), rivale des ducs de Bretagne », *ibid.*, t. LXXXI, 2003, p. 19-54, p. 52, 53 et 54. Dans l'enquête pour Henri d'Avaugour, deux témoins rapportent : *Et iste Henricus post ipsum habuit sesinam et fuit sub custodia Conani de Leonia, consanguinei sui, donec Comes iste Brit' dejecit et spoliavit ipsum de dictis terris per violentiam ... Dixit etiam quod Comes iste deservit dictum Henricum et Conanum de Leonia, tutorem ejus, qui habebat ballum, infra etatem dicti Henrici, de terris supradictis, vi et armis, A. DE LA BORDERIE, Nouveau recueil d'actes inédits..., op. cit., n° IV, p. 25 et 27.*

148 *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, op. cit., t. II : Philippide de Guillaume le Breton, liv. XII, v. 370-392, p. 362 : Turbande pacis occasio prima fuerunt / Britigene comites Conanus cum Salomone. / Justa tamen belli fuit illis causa movendi : / Nam Britonum dux Petrus eos spoliavit avitus / Fortior ipse bonis, nec eis dimiserat unde / Castigare famen frigusve repellere possent, / Qui fuerant nati dominari pluribus, alto / Sanguine progeniti, factis et nomine clari. / Nec minus esse patet quod dux in parte fuisset / Justus eis,*

Morice leur donne aussi pour fille Isabeau, épouse d'Alain VI, vicomte de Rohan, qui fonde une messe anniversaire en sa faveur dans l'église de Beauport au moment de son décès, en 1266<sup>154</sup>. Cependant, le fait qu'elle porte le titre de « dame de Correc » et qu'elle ait reçu des biens en héritage dans le Goëlo semble plutôt en faire une fille de la famille de Goëlo-Avaugour<sup>155</sup>.

L'union de Conan avec la sœur d'Alain de Goëlo paraît trouver un écho, au moins indirect, dans la *Legenda sancti Budoci*, dont la première partie est formée par la « merveilleuse et édifiante histoire du roi de Brest et d'Azénor sa fille, épouse de Goëlo » (*pulchra et pia historia regis Brest et Azenor suae filiae et uxoris de Gouellou*<sup>156</sup>). Cette « histoire » a connu des aménagements successifs destinés à faire entrer le récit primitif dans un cadre hagiographique plus contraignant, plus « rationnel », et à en restreindre la dimension exagérément « romanesque », telle qu'elle se manifeste par ailleurs dans le *Livre de Caradoc*, composé à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, qui présente avec l'histoire d'Azénor une incontestable parenté. Azénor, sur les conseils du « vicomte du pays, très avisé et homme d'expérience, inspiré par l'Esprit-Saint » (*proconsul illius terrae, prudentissimus et senex, Spiritu Sancto repletus*), parvient à libérer le roi de Brest, son père, d'un ensorcellement, au prix de l'amputation de son sein ; mais elle est faussement convaincue d'adultère à la suite des accusations de sa marâtre sur les origines de la merveilleuse prothèse mammaire en or dont elle a été gratifiée. Condamnée à mort par son père, roi de Brest, et par son mari, roi de Goëlo, son châtiment est finalement commué en une ordalie, sur l'intervention du « sage vicomte » (*sapiens proconsul*), car Azénor est enceinte : abandonnée alors au gré des flots marins dans un tonneau, miraculeusement assistée de sainte Brigitte, elle donne le jour à bord de cet esquif au futur saint Budoc ; la mère et l'enfant sont ensuite recueillis par les moines de l'abbaye irlandaise de Beauport, où ils ont abordé. Le roi de

Goëlo, ayant découvert qu'on lui avait menti sur la prétendue infidélité de son épouse, cherche Azénor pendant plusieurs années ; au terme de leurs touchantes retrouvailles, l'un et l'autre meurent, laissant orphelin le jeune Budoc<sup>157</sup>.

Azénor est ainsi présentée par son biographe comme un parangon de dévouement filial, de fidélité conjugale et d'amour maternel, le tout à des fins manifestes d'édification des fidèles ; mais le personnage de la fille du roi de Brest tel que le décrivait la tradition orale était sans doute beaucoup plus proche, à l'origine, du modèle qui a inspiré celui de l'héroïne du *Livre de Caradoc*, Guinier, archétype de l'amante courtoise qui ne dédaigne nullement « de goûter les plaisirs du lit<sup>158</sup> ». Il est assez évident en effet que le providentiel et le miraculeux ont été introduits dans l'histoire d'Azénor pour contrebalancer ce que le récit originel contenait de « magique » et de « merveilleux » (le serpent enroulé autour du bras du roi de Brest et qui retire sa vitalité au monarque, la prothèse en or venue remplacer

154 Médiathèque de Nantes, fonds Bizeul, ms. 1884, n° 3, Histoire généalogique des comtes de Léon par dom Morice, f° 5 v°. – J. GESLIN DE BOURGOGNE, A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments*, Saint-Brieuc-Paris, 1855-1879, 6 vol., t. IV, 1864, n° CCXCI, p. 172.

155 H. DU HALGOUËT, *La Vicomté de Rohan et ses seigneurs*, Saint-Brieuc-Paris, 1921, tableau généalogique des vicomtes de Rohan. Nous renvoyons le lecteur à une étude à paraître sur Alain VI de Rohan dans le *Bulletin de la Société Polymatique du Morbihan* par Frédéric Morvan ; qu'il soit ici remercié pour cette information.

156 Bibl. nat. France, ms. lat. n° 6003, f° 60 r°-62 v°. C'est le titre que lui a donné le copiste du manuscrit au XV<sup>e</sup> siècle.

157 A. DE BARTHÉLEMY, « La légende de saint Budoc et de sainte Azénor », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. III, 1866, p. 235-251, avec la traduction du texte concerné (p. 240-248) et l'édition des leçons de l'office de saint Budoc dans les premiers bréviaires imprimés de Léon et de Dol.

158 *La Légende arthurienne. Le Graal et la Table ronde* [édition établie sous la direction de D. Régner-Bohler], Paris, 1989, p. 500.

le sein amputé d'Azénor) : ainsi on voit par exemple sainte Brigitte, dans son rôle traditionnel de recours des parturientes, veiller sur la malheureuse princesse quand celle-ci met au monde saint Budoc, durant la traversée de la Manche, à l'intérieur même du tonneau qui leur sert d'embarcation. Devenu adulte, Budoc, dont le peuple connaît les origines royales, est sollicité pour ceindre la couronne d'Irlande, qu'il refuse. Il accepte par la suite la charge d'archevêque de l'île ; mais il doit fuir une population que sa rigueur pastorale a dressée contre lui. Il passe alors en Bretagne et s'installe successivement à Porspoder, puis à Plourin-Ploudalmézeau. Notons que les ermitages attribués à saint Budoc par son hagiographe sont situés dans l'immédiat voisinage de Landunvez où s'élève le château de Trémazan, devenu à partir du XIV<sup>e</sup> siècle la résidence principale de la puissante famille du Chastel : on peut d'ailleurs lire dans la généalogie publiée par le père Anselme qu'une fille de Tanguy du Chastel et de Tiphaine de Ploesquellec, mariée en 1373 à Yvon Prévost, seigneur de Kerbastard, se nommait Azénor<sup>159</sup>, ce qui permet de situer vers 1350 le *terminus ante quem* de la composition de la *Legenda sancti Budoci*. Enfin, toujours selon son hagiographe, Budoc est finalement promu sur le siège archiepiscopal de Dol qu'il occupe pendant vingt-cinq années, jusqu'à sa mort : la liste des prélats dolois qui figure dans la *Chronique de Dol* mentionne que Budoc fit le pèlerinage de Jérusalem, d'où il avait ramené de précieuses reliques<sup>160</sup>. De telles mentions sont caractéristiques d'ouvrages hagiographiques composés dans le contexte de l'essor des pèlerinages hiérosolomitains dont les premières croisades constituent l'aboutissement, aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles<sup>161</sup> : cette période constitue donc le *terminus a quo* de la composition de la *Legenda sancti Budoci*, qu'un certain nombre d'indices permet de dater en fait de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

La genèse de cet ouvrage peut ainsi être assez facilement reconstituée : après avoir

rapproché la forme vernaculaire du nom de la princesse, Énori (Honorée), de celui de l'épouse de saint Efflam, sainte Énora, héroïne d'une traversée miraculeuse de l'Irlande à la Bretagne, l'hagiographe s'est avisé que la *vita* de saint Kentigern contenait une anecdote similaire, dont il s'est très largement inspiré. En effet, Thaney, mère de Kentigern, alors enceinte de ce dernier, avait été injustement soumise à une ordalie par son père, roi d'Irlande, et placée sur une embarcation sans voile, ni rames : la princesse a ainsi dérivé au gré des courants marins pour finalement aborder sur un rivage d'Écosse où elle et son fils, né peu après l'accostage, sont recueillis par saint Servan. Le biographe de Budoc précise, comme nous l'avons indiqué, que le futur saint et sa mère ont été, quant à eux, recueillis à l'abbaye de Beauport, en Irlande ; mais il s'agit d'une référence incontestable à l'abbaye homonyme, située à Kerity (Côtes-d'Armor) et fondée par Alain de Goëlo au début du XIII<sup>e</sup> siècle : l'écrivain en effet a décrit un monastère d'hommes, alors que l'abbaye irlandaise est un établissement de femmes. Sous la forme Aliénor, le nom de l'héroïne, « absent des chartes bretonnes avant la fin du XI<sup>e</sup> siècle, rare au XII<sup>e</sup><sup>162</sup> », est porté à l'époque de la composition de la légende de saint Budoc par l'héritière du duché de Bretagne, tombée en 1203, peu après son frère, le malheureux Arthur, « entre les

159 *Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France, des Pairs, Grands Officiers de la Couronne et de la maison du Roy, et des anciens Barons du royaume...*, le tout dressé sur titres originaux... par le P. Anselme, *augustin déchaussé ; continuée par M. Du Fourmy. Revue, corrigé et augmentée par les soins du P. Ange et du P. Simplicien, augustins déchaussez*, Paris, 1726-1733, 3<sup>e</sup> éd., t. VIII, 1733, p. 358.

160 F. DUINE, *La Métropole de Bretagne. Chronique de Dol composée au XI<sup>e</sup> siècle et catalogues des dignitaires jusqu'à la Révolution*, Paris, 1916, p. 43.

161 *Id.*, *ibid.*, p. 59-60.

162 B. TANGUY, « Le roi de Brest », dans *Études sur la Bretagne et les pays celtiques. Mélanges offerts à Yves le Gallo*, Brest, 1987 (*Cahiers de Bretagne occidentale*, 6), p. 463-476 (p. 470).

griffes de son oncle, Jean sans Terre. Si elle ne fut pas comme lui assassinée, elle fut du moins gardée prisonnière, près de trente-huit ans, par le souverain anglais ». Comme le souligne Bernard Tanguy, « que dans un tel contexte le nom d'Azénor soit venu sous la plume du rédacteur de la *Legenda sancti Budoci* remplacer celui populaire d'Énori n'a rien que de très plausible<sup>163</sup> ». Enfin, nous avons insisté sur le fait que le récit mentionne le « vicomte du pays », aux sages avis de qui s'étaient successivement rendus Azénor, puis le roi de Brest : le rôle essentiel attribué à ce personnage renvoie à la proximité du vicomte de Léon, Conan, avec la maison de Goëlo, dont il avait épousé une fille.

Il faut en outre souligner que le nom Conan, qui, comme nous le verrons plus loin, sert, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, à l'auteur du *Livre des faits d'Arthur* à forger le terme « Conanigènes », par lequel cet écrivain désigne les membres de la dynastie vicomtale de Léon, apparaît tardivement au sein de ce lignage, avec le fils probablement cadet du vicomte Guyomarch. Ce dernier, mort après 1210, aurait dû avoir pour successeur son fils aîné, lui aussi appelé Guyomarch, à qui les actes donnent le qualificatif *junior* pour le différencier de son père. Toutefois, ce Guyomarch le Jeune meurt en 1208<sup>164</sup>, apparemment sans alliance ni postérité, et ses droits passèrent alors à Conan, dont la participation à la tentative désespérée d'Arthur I<sup>er</sup> sur le Poitou en 1202, puis le conflit durable qui l'opposa à Pierre de Dreux, ont donné naissance, sous forme légendaire, à une postérité littéraire dont témoigne la *Chanson d'Aiquin*, qui mentionne « Dom Conayn de Leon le sené/ Qu'en son escu porte un leon doré<sup>165</sup> » : le « sené », c'est le « sage », qualificatif que nous avons vu déjà attribué au vicomte anonyme qui figure dans la *Legenda sancti Budoci*. Quant à l'écu au lion, ce sont bien sûr les armes parlantes du vicomte ; mais, curieusement, la couleur de la figure est ici inversée, puisque le lion est d'or, alors que les armes traditionnelles se lisent « d'or au lion

de sable » : peut-être s'agit-il d'une fantaisie du poète ? À moins que nous ne disposions, en l'occurrence, d'un précieux témoignage sur les armes primitives de Léon.

Il est possible que le nom reçu par Conan, dont la naissance se situe vers 1165-1170, reflète le succès de l'*Historia regum Britanniae* ; mais à l'époque, ce nom est aussi celui du duc de Bretagne, lequel entretient avec les vicomtes de Léon des rapports complexes, qui n'excluent pas le parrainage d'un rejeton de cette maison. En tout état de cause, nulle trace à cette époque d'une tradition plus ancienne qui rattacherait le lignage vicomtal à Conan Mériadec, d'autant plus que Conan de Léon n'est pas *a priori* destiné à hériter du titre. Cette tradition est donc plutôt à interpréter comme la conséquence de l'*hapax* que constitue l'apparition du nom Conan dans la succession des vicomtes de Léon ; elle apparaît après que les vicomtes de Rohan eurent reçu en héritage l'ensemble du patrimoine de la branche cadette de la maison de Léon, en 1363. S'appuyant sur la proximité de Pontivy avec Stival, où est honoré saint Mériadec, évêque de Vannes, dont le nom fut alors facilement rapproché de celui de Conan Mériadec<sup>166</sup>, elle est mise en forme dans les

163 B. TANGUY, « Le roi de Brest », art. cité, p. 471.

164 J.-L. DEUFFIC, « Les documents nécrologiques... », art. cité, p. 98 et 110.

165 *Le Roman d'Aiquin...*, *op. cit.*, p. 5, v. 64, et p. 30, v. 741-742.

166 Ce rapprochement n'est pas encore fait dans la liste épiscopale de Vannes, pourtant largement fabuleuse, qui figure au cartulaire de Quimperlé compilé dans les années 1123-1125/1128, c'est-à-dire avant la diffusion de l'*Historia regum Britanniae*, de Geoffroy de Monmouth ; mais cette liste a été complétée jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, L. MAÏTRE, P. DE BERTHOU, *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, *op. cit.*, p. 86-87. – L'auteur des *Gesta regum Britanniae*, Cadioc, qui, comme nous l'avons dit, occupa le siège épiscopal de Vannes de 1236 à 1254, est également muet sur l'éventuelle parenté de saint Mériadec avec le mythique fondateur de la dynastie royale de Bretagne armoricaine ; de surcroît, Cadioc, en ce qui concerne ce dernier, privilégie le seul nom de Conan et n'emploie pas celui de Conan Mériadec. Gw. Le

années 1420-1440 et, utilisée à des fins politiques par Jean II de Rohan dans les années 1480<sup>167</sup>, elle reçoit ses ultimes perfectionnements des premiers historiens de la Bretagne, comme on vient de le voir en ce qui concerne Pierre Le Baud. Cette tradition pousse par la suite les Rohan, dans les premières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, à tenter – vainement – une usurpation du titre de vicomte de Léon, avant de revendiquer l'appellation « prince de Léon » qui finit par leur être reconnue, sinon officiellement, du moins dans l'usage, sous l'Ancien Régime.

### Guyomarch VI (mort vers 1239)

On ignore tout des années de jeunesse de Guyomarch de Léon que certains auteurs ont recensé parmi les chevaliers bretons qui combattirent à Bouvines<sup>168</sup>. Selon Pierre Le Baud, il participe à la révolte de 1222 contre Pierre Mauclerc<sup>169</sup>.

Au printemps 1231, Guyomarch de Léon fait hommage de tous ses fiefs en Bretagne au roi Louis IX, à l'occasion d'une nouvelle révolte contre Pierre Mauclerc, et jure de tenir ses terres du roi jusqu'à la majorité de l'héritier de la couronne ducal, le futur Jean le Roux. Le roi s'engage à entretenir quinze chevaliers au service de Guyomarch et à lui verser sept mille sous tournois. Un serment similaire est alors prêté par Tinger, probable membre du lignage du Chastel et vassal de Guyomarch<sup>170</sup>. Pierre Mauclerc est alors soutenu par le roi d'Angleterre Henri III qui, l'automne précédent, est passé par Saint-Pol-de-Léon au retour d'une expédition militaire peu concluante<sup>171</sup>. Le roi de France assemble des troupes mais signe rapidement une trêve avec Mauclerc. En juillet 1231, Guyomarch et son cousin Henri d'Avaugour font partie de l'ost royal à Antrain, près de Fougères, où ils reçoivent plusieurs dizaines de livres de gages pour leurs services<sup>172</sup>. Guyomarch de Léon sert le roi dans ses guerres contre Mauclerc jusqu'à sa réconciliation définitive avec le roi,

en novembre 1234. Une enquête royale est menée sur les agissements de Mauclerc en 1235 à Saint-Brieuc, notamment sur le droit de bris et les régales perçues sur l'évêché de Léon<sup>173</sup>.

Selon Pierre Le Baud, « Guihomar, vicomte de Léon » et « Hervé de Léon le jeune, son fils » prêtent hommage à Jean le Roux quand son père lui confie le duché de Bretagne, en 1237, à Rennes<sup>174</sup>. Guyomarch de Léon prend la croix en 1238 mais, nous dit Pierre Le Baud, n'accompagne pas Pierre Mauclerc en 1239, en raison d'une « guerre qui se meut entre le Duc Jean de Bretagne & luy pour cause des droits que ledit Guihomar maintenoit luy appartenir à cause de sa vicomté<sup>175</sup>... ». C'est peut-être la même révolte qui est évoquée par Albert le

---

Duc nous avait écrit à ce sujet : « *Conanus* apparaît bien dans les *GSR*, mais pas de *Conanus Meriadocus*. Dans un sens, cela prouverait que la légende de S. Meriadoc > Meriadoc > Meriadec descendu de Conan Meriadec n'était pas encore "au point" » (lettre du 28 novembre 1996).

167 A.-Y. BOURGÈS, « Le contexte idéologique du développement du culte de saint Mériadec en Bretagne au bas Moyen Âge », dans *Saint-Jean-du-Doigt des origines à Tanguy Prigent*. Actes du colloque (23-25 septembre 1999) réunis par J.-C. Cassard, Brest, 2001 (*Kreiz 14, Études sur la Bretagne et les pays celtiques*), p. 125-136.

168 P. LEVOT, *Biographie bretonne...*, op. cit., t. II, p. 295. A. de Blois indique qu'il se trouvait parmi les quarante bannerets bretons mais il semble que le contingent breton ait été engagé, peu avant, à la bataille de La Roche-aux-Moines, en Anjou.

169 P. LE BAUD, *Histoire...*, op. cit., p. 223.

170 Il pourrait s'agir de Tanguy du Chastel, frère de Conan de Léon et oncle de Guyomarch VI (voir notes 139 et 140).

171 J. LEVRON, *Pierre Mauclerc, duc de Bretagne*, Paris, 1935, p. 110-123.

172 *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, op. cit., t. XXI, p. 221 : *Henricus de Avaugour et Guimer de Leone, se quadragesimo, de X. diebus, VI. XX. l.*

173 A. DE LA BORDERIE, *Nouveau recueil d'actes inédits...*, op. cit., n° III, p. 15.

174 P. LE BAUD, *Histoire...*, op. cit., p. 234.

175 ID., *ibid.*, p. 236.

Grand qui relate : « L'an 1250. le Duc Jean I. reprenant les arres de son pere, voulut lever les briefs es terres de Guyomarc, Vicomte de Leon, lequel n'y voulant consentir, le Duc entra en armes en Leon, brûla le païs & prit quelques places ; enfin cela s'appaisa pour un temps, & demeura Guyomarc en ses anciennes possessions<sup>176</sup>. » La date de 1250 est à l'évidence erronée, le vicomte de Léon étant alors Hervé III, unique descendant de Guyomarch, mort avant le départ des croisés, en 1239, et de son épouse dont le nom est inconnu<sup>177</sup>.

### Hervé III (vers 1239- vers 1265)

En mars 1240, Hervé de Léon, à l'occasion d'une composition faisant suite à une contestation (*contentio*), cède la ville, le château et le port de Brest (*villa de Brest et castrum et portus*) au duc, moyennant une rente de cent livres par an<sup>178</sup> : il perd là sa principale forteresse, comme ses prédécesseurs ont déjà perdu Morlaix, en 1179, et Lesneven, vers 1216. Il est possible que cette cession fasse suite au décès de son père ; on sait peu de choses, par ailleurs, d'Hervé III de Léon que dom Lobineau qualifie d' « homme paisible<sup>179</sup> ». Son parent, Hervé de Léon, se révolte contre le duc à la suite de la cession de la ville de Brest. Il incendie le *castellum* de Quimperlé en 1241 et meurt peu après alors qu'une partie de ses vassaux ont rallié le duc<sup>180</sup>.

Pierre Le Baud, rapportant les événements intervenus sous le règne de Louis le Pieux, fait une ultime référence à une source qu'il a beaucoup utilisée pour la période des origines bretonnes et qu'il désigne sous le titre *Livre des faits d'Arthur* : « Si estoit celuy Morvannus par-avant Vicomte de Leon, extraict et descendu de la generation de Conan, premier Roy breton de la Bretagne Armoricanne, dont l'acteur du *Livre des faits d'Artur le Preux* appelle les vicomtes de Léon

Conanigenes, c'est-à-dire qu'ils sont du lignage Conan<sup>181</sup>. »

Or le nom *Conanigena*, substantif masculin formé régulièrement sur le modèle classique *indigena, ae*, se retrouve dans cinq vers, publiés avec deux gloses par dom Morice<sup>182</sup> :

*Tantus honor patriae, te praesule, contigit urbi  
Olim quantus honor illustri quantaque crevit  
Laus Conanigenae<sup>a</sup> cum Sancte Ronane lutoso*  
<sup>a</sup> Hervé vicomte de Léon

*Ponte Trio Britonum<sup>b</sup> Ducis, inclutus ille, phalangas*    <sup>b</sup> Le duc Jean

*Fregit et obtinuit, gladio mediante, triumphum*

Dom Morice indique que les vers en question ont été extraits d'un recueil manuscrit de l'église de Nantes (*ex coll. mss. ecclesiae Nannet.*). La description et la localisation de la source constituent *a priori* l'indice de la parenté de celle-ci avec le carnet de notes de Le Baud<sup>183</sup> et, de fait, grâce à l'aide de Gwenaél Le Duc, nous avons retrouvé sans trop de peine dans le manuscrit concerné, mais sous forme de prose, le texte de ces cinq vers, apparemment passé inaperçu de tous. Il figure pourtant immédiatement après la dédicace du *Livre* et la notule sur l'origine plabenneoise de Guillaume de Breton, juste avant les autres vers conservés de cet ouvrage. Non

176 A. LE GRAND, *Les Vies des saints ...*, *op. cit.*, p. 232\*. Cette révolte qui serait survenue vers 1250 n'est pas mentionnée par Pierre Le Baud ni par dom Lobineau.

177 Seul dom Lobineau indique qu'il épousa peut-être une fille d'Henri d'Avaugour, fils du comte Alain, ce qui semble résulter d'une confusion avec la génération précédente, Bibl. mun. Rennes, ms. 498, p. 320.

178 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 161/2.

179 Bibl. mun. Rennes, ms. 498, p. 321.

180 P. KERNÉVEZ, F. MORVAN, « Généalogie des Hervé de Léon... », art. cité, p. 289.

181 P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, p. 94.

182 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 911.

183 Voir l'Introduction à la *Chronique de Nantes* par René Merlet, Paris, 1896, p. VII-XXII, en particulier p. XXI-XXII.

seulement le style appartient bien au poète, mais encore ces vers contiennent une indication reprise par Le Baud, qui en attribue là encore l'origine à « l'acteur du *Livre des faits d'Arthur le Preux* ».

L'allusion à la *guerra* féodale qui avait opposé en 1240 le duc de Bretagne Jean I<sup>er</sup> à Hervé, vicomte de Léon, peut-être allié à son cousin de la branche cadette, Hervé de Léon, est particulièrement intéressante. On peut, bien sûr, l'interpréter comme une marque d'attachement du poète à la maison de Léon car, tout en faisant sa cour au duc, il n'hésite pas à rappeler un épisode guerrier où l'aïeul d'Arthur II a été vaincu par les membres de cette puissante lignée : cette contradiction n'est peut-être qu'apparente, car nous n'avons pas le contexte de ces cinq vers, lesquels peuvent constituer la citation poétisée d'une chronique léonarde, dont l'auteur du *Livre* aurait dénoncé par ailleurs les excès. De plus, si la « conanigénéité » des vicomtes de Léon est une tradition établie au moment de la composition de l'ouvrage, le fait que cette tradition est signalée par l'écrivain ne constitue pas le gage de son ancienneté, pas plus qu'elle n'est la marque de l'antiquité de l'ouvrage : en effet, les gloses données par dom Morice se retrouvent (en latin) dans le manuscrit qui a conservé les vers en question<sup>184</sup> et, puisque le rédacteur de ce carnet de notes ne glose pas sa copie, c'est donc qu'elles figuraient déjà sur son original<sup>185</sup>, ce que confirme le fait qu'elles sont, pour chacune d'entre elles, au cas latin correspondant du texte. Ainsi, l'auteur du *Livre des faits d'Arthur* écrit nécessairement après 1240, sans doute même assez longtemps après le déroulement de cette *guerra*, dont il peut dès lors sans crainte rappeler un épisode à l'avantage de la dynastie vicomtale : le dernier représentant de celle-ci, Hervé, vit encore en 1298 ; mais il est alors totalement ruiné, ayant aliéné son fief et tous ses biens au profit du duc de Bretagne.

Le fragment, non point inédit mais très largement méconnu, que nous venons ainsi

de restituer au *Livre*, précède immédiatement dans le manuscrit les cent quatre-vingt-trois vers conservés de ce poème et se situe dans le prolongement de la dédicace dont il n'est séparé que par les indications relatives à Guillaume le Breton<sup>186</sup> : celles-ci peuvent parfaitement trouver place, sinon dans la dédicace, du moins dans une préface (*prae-fatio*) ou dans un prologue (*proemium*) du *Livre* ; de même, rien ne s'oppose à ce que les cinq vers destinés à célébrer Hervé de Léon, le Conanigène, aient figuré, eux aussi, dans une telle introduction.

Le nom d'Hervé de Léon apparaît encore dans quelques notes chronologiques de Pierre Le Baud entre 1248 et 1261<sup>187</sup> ; il épouse une dénommée Margilie ou Margelie<sup>188</sup>. En mai 1265, il unit son fils aîné, Hervé, encore mineur, à Catherine, fille puînée de Guy de Laval, seigneur de Vitré<sup>189</sup>. Trois autres enfants sont issus du mariage d'Hervé III et de Margelie. Alain de Léon est mentionné

184 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 187 : [*Olim quantus honor* (rayé)] *tantus honor patrie, te presule contigit urbi olim quantus honor illustri quantaque crevit laux conanigene* [glosé : *Herveo, vicecomite Leonensi*] *cum sancte ronane lutoso ponte [duo] (rayé) trio Britonum ducis* [glosé : *Johannis*], *inclitus* [glosé : *h vicecomes*] *ille phalenges fregit et obtinuit gladio mediante triumphum* (transcription par Gw. Le Duc).

185 C'est l'opinion que le regretté Gw. Le Duc nous avait amicalement communiquée (lettre du 13 mai 1995).

186 Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1003, p. 187 : *Nota quod iste qui scripsit Gesta regis Philippi erat archidiaconus Leonensis de Ploebannos postea episcopus* (transcription par Gw. Le Duc).

187 *Ibid.*, p. 51-52 : 1248, *Herveus vicecomes*, 1253, *Herveus vicecomes Leonie*, 1255, *H. vicecomes Leonensis*, 1258, *Herveus vicecomes Leonie*, 1261, *Herveus comes Leonie*. Mais des erreurs de retranscription de dates semblent avoir été commises par Pierre Le Baud.

188 Son nom de famille n'est pas mentionné dans les anciennes généalogies. Selon Fernand Bougraud, il épouse, vers 1245, Margelie de Quintin, fille de Geoffroy Boterel, seigneur de Quintin (courrier du 30 novembre 2004).

189 A. BERTRAND DE BROUSSILLON, *La Maison de Laval...*, *op. cit.*, t. II, n° 474, p. 20-23.

dans l'acte de cession de la vicomté de Léon, en octobre 1276<sup>190</sup> ; ayant déjà reçu son partage, il meurt apparemment sans postérité. Amé de Léon épouse Rolland de Dinan et confirme, avec son mari, les acquisitions du duc et de son fils Pierre au détriment de son frère, en octobre 1276<sup>191</sup>. Une seconde fille est mariée à Gilles de Plœuc<sup>192</sup>.

En novembre 1271, lorsque Hervé IV de Léon concède la coutume du port de Saint-Mathieu au duc, il procède « o la volenté Margilie notre mere, la deguerpie Hervé notre pere, viconte de Leon jadis<sup>193</sup> ». Margilie s'unit en secondes noces à « monsor Hamon Chanu », qui détient plusieurs moulins dans les environs de Saint-Renan, « par reson de sa femme », en 1275<sup>194</sup>.

#### Hervé IV (avant 1271, mort après 1298)

Hervé IV est parfois surnommé « le prodigue » pour avoir dissipé tous les biens de sa famille en quelques années, entre 1271 et 1277, comme l'a autrefois montré Arthur de La Borderie en publiant un ensemble d'actes encore conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique qui montrent la ruine rapide de cette maison<sup>195</sup>. Dès 1254, Hervé III fait rembourser par l'abbé de Saint-Mathieu un emprunt de 300 livres souscrit auprès du duc. En novembre 1271, Hervé IV afferme au duc les coutumes de Saint-Mathieu pour sept ans, moyennant 3 000 livres. En 1273, le duc profite d'une dette non acquittée pour acquérir des terres sur Hervé de Léon. En février 1274, ce dernier cède au duc la ville, le port, le château et les moulins du Conquet moyennant 1 500 livres. Le duc accroît encore son emprise en se faisant céder la coutume et le péage de Saint-Mathieu pour deux années supplémentaires, en mai. En juin, il se fait octroyer des terres près de la Penfeld, non loin de Brest, pour y construire des moulins, puis prête encore 1 000 livres à l'infortuné Hervé en août 1274. En août 1275, Hervé de Léon engage les péages et coutumes de

Saint-Mathieu à Pierre de Bretagne, petit-fils du duc, pour 4 160 livres, d'abord pour une durée de dix-sept ans puis, quelques jours plus tard, à titre définitif. Peu après, Hervé doit encore vendre au duc les deux paroisses de Plouarzel et de Plougonvelin pour apurer une dette de 4 000 livres. La ruine est achevée en octobre 1276 quand le vicomte vend au duc de Bretagne la ville de Saint-Renan, le manoir du Damani<sup>196</sup> et tout ce qu'il lui reste dans les évêchés de Léon, Cornouaille et Trégor moyennant 7 210 livres dont, en raison de ses dettes, il ne touche effectivement que 1 500 livres. Certaines de ses difficultés semblent avoir résulté d'un différend avec Rolland de Dinan, son beau-frère, au cours duquel Hervé a ravagé les terres de ce dernier. Une composition intervenue en septembre, par laquelle le vicomte s'est engagé à verser 1 000 livres à Rolland de Dinan à titre de dommages, pourrait expliquer l'empressement de ce dernier et de sa femme, Amé de Léon, à ratifier la vente du comté de Léon au duc. En 1277, « Hervé jadis visconte de Leon » revend le cheval que le duc lui a offert pour aller en croisade. Il vit encore lors de la ratification définitive de la vente de la vicomté par sa fille Amé, en 1298.

On conserve une copie des principales dispositions prises par leurs parents à l'oc-

190 A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, n° CLVII, p. 234-236 : «le bienfet que Alen nostre freyre tient ».

191 ID., *ibid.*, n° CLVIII, p. 236-237. – Arch. dép. Loire-Atlantique, E 161/23. Amé est fréquemment dénommée Anne dans les anciennes généalogies, tout comme sa nièce.

192 A. MOUSSET, *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne*, Paris, 1921, p. 45.

193 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 161/5.

194 A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, n° CLV, p. 233 et note 3.

195 ID., *ibid.*, n° CXLVII à CLXII, p. 211-247. Nous renvoyons à cet article pour les références des actes cités dans ce paragraphe.

196 Cette résidence était probablement située en Guipavas, près de l'anse du Relecq.

casion du mariage d'Hervé IV de Léon avec Catherine de Laval, en 1265<sup>197</sup>. Elle est la fille de Guy VII de Laval et de la défunte Philippa, héritière de la seigneurie de Vitré. Son père lui octroie notamment le manoir de Landavran, 200 livres de rente annuelle et 1 000 livres de monnaie courante. Après la vente de la vicomté de Léon, Catherine de Laval reçoit du duc Jean le Roux 80 livres de rente pour un quart de son douaire, en 1281<sup>198</sup>. En 1306, elle compose encore avec les exécuteurs testamentaires du duc Jean II pour 900 livres de monnaie courante correspondant à des arriérés de paiement, et 300 livres de rente annuelle pour son douaire en tant que « jadis vicomtesse de Léon<sup>199</sup> ».

La fille unique d'Hervé IV de Léon et de Catherine de Laval, Amé de Léon, épouse Prigent de Coëtmen, vicomte de Tonquédec, veuf d'Angéline de Châteaubriant : en 1298, ils transigent avec le duc et renoncent à tous leurs droits sur la vicomté de Léon moyennant 3 000 livres<sup>200</sup>. Amé se qualifie alors de « fille noble homme Hervé, jadis visconte de Leon » et appose son sceau au bas de l'acte. Sur ce dernier figurent les armes de sa mère, Catherine de Laval, avec la mention « Amete de Lavall domine de Coitmen ». René Couffon a démontré que l'on avait faussement doublé cette Amé de Léon avec une Anne de Laval désignée comme vicomtesse de Coetmen et dame de Landegonnec, vers le début du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>201</sup>. En 1315, elle prend le nom d'« Amé de Laval, viscontesse de Coetmen, fille jadis Hervé visconte de Leon » dans les paiements faits en exécution du testament du duc Jean II : on lui octroie la somme de 500 livres « dendroit la viscontee de Leon et la terre de Plestin<sup>202</sup> ». Elle disparaît après 1330, année où elle fonde une chapellenie dans la cathédrale de Saint-Brieuc et est inhumée auprès de son époux, en l'abbatiale de Beaufort<sup>203</sup>.

Amé étant morte sans héritier, sa succession<sup>204</sup> passe à Rolland de Dinan, fils du défunt Geoffroy de Dinan et petit-fils de

Rolland de Dinan et d'Amé de Léon, tante d'Amé. Il l'emporte alors sur son oncle Jean de Dinan, frère puîné de Geoffroy, et sur Gilles de Ploëuc, fils d'une autre des sœurs d'Hervé IV de Léon, comme il apparaît dans l'enquête pour la succession au duché menée en 1341 : « Item, le vicomte de Léon qui tenoït une des plus grandz et des plus nobles baronnies de Bretagne, eut une seule fille, son principal hoïr, et fut maryée au vicomte de Quoitmen, et sy eut deux sœurs dont l'aînée fut maryée à Monsieur Rolland de Dinan, lequel mourut et laissa deux filz : Monsieur Geffroy de Dinan, l'ainé, et Jean, son frère, puisné. Le dict Monsieur Geffroy mourut et laissa Monsieur Rolland de Dinan, qui vit à présent, son fils aîné ; l'autre fille fut maryée à Monsieur Gilles de Plouer, laquelle mourut et laissa Monsieur Gilles de Plouer qui vit à présent. Après ce, mourut la dicte fille au vicomte de Léon sans hoïrs de corps et vinct le dict Monsieur Rolland qui vit à présent, par représentation de son père et par droict et par cause d'aisnesse, combien qu'il fust en tiers degré, à la succession de la dicte

197 A. BERTRAND DE BROUSSILLON, *La Maison de Laval...*, *op. cit.*, t. II, n° 474, p. 20-23.

198 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 180/2.

199 H. MORICE, *Mémoires...*, *op. cit.*, t. I, col. 1206-1207.

200 A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits...*, *op. cit.*, n° CLXIII, p. 245-247.

201 R. COUFFON, « Quelques notes sur les seigneurs de Coëtmen et leurs prééminences », *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. LVIII, 1926, p. 41-125 (p. 42-49).

202 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 20/6.

203 R. COUFFON, « Quelques notes sur les seigneurs de Coëtmen... », art. cité, p. 49 et 59-60.

204 Son oncle, Guy VIII de Laval, décédé en 1295, lui a concédé « tout ce qu'il avoit en la seigneurie Monsieur Guy d'Avaugour en Goello, à tenir ladite terre ladite Annette & ses hoïrs procreez d'elle en mariage », P. LE BAUD, *Histoire...*, *op. cit.*, *Les chroniques de Vitré*, p. 48. On désigne parfois Roland de Coetmen comme le fils d'Amé, mais il semble être issu du premier lit.

filles et en déboutant et forclos Jan de Dinan et Gilles de Plouer<sup>205</sup>... »

## De l'histoire au roman

Le duc se préoccupe d'autant plus de désintéresser la femme, la sœur et la fille d'Hervé IV de Léon qu'il a cédé la vicomté de Léon à son fils puîné, Pierre. Ce dernier ne la conserve pas longtemps : emprisonné pour dettes à Paris, il la rétrocède à son père en 1293, pour 14 000 livres<sup>206</sup>.

Il est vraisemblable que l'accaparement ducal, favorisé par la prodigalité du dernier vicomte, a pu être interprété comme une sorte de spoliation des héritiers légitimes de ce dernier : le duc Jean est connu pour obtenir par des moyens cauteleux ce que la force n'aurait pu lui gagner. En tout cas, c'est ce que semble indiquer le roman de *Mélusine*, qui donne dans son récit une place exceptionnelle au frère du vicomte Hervé IV, Alain de Léon, et aux deux fils de ce dernier, nommés Hervé et Alain, qui sont ignorés des généalogistes les plus consciencieux<sup>207</sup>. L'épisode tient une large place dans le roman, non seulement d'un point de vue quantitatif<sup>208</sup>, mais aussi parce qu'il renvoie aux origines paternelles des premiers seigneurs de Lusignan, en particulier le fameux Geoffroy à la Grand'Dent, personnage historique devenu légendaire, dont on connaît principalement les démêlés avec les moines de Maillezais<sup>209</sup>. Cette affaire est d'ailleurs le point de contact entre l'histoire et la légende : l'auteur du roman, sur la base de sources qui demeurent difficiles à identifier, a ainsi cherché à introduire dans la généalogie des seigneurs de Lusignan une lignée apparemment jugée prestigieuse, celle des vicomtes de Léon. Le titre vicomtal étant omis, on pourrait croire qu'il s'agit plutôt de celle des seigneurs de Léon, mais il ne fait presque aucun doute que Jean d'Arras – à l'instar de l'auteur de *Ponthus et Sidoine*<sup>210</sup> qui, à la même époque, donne, dans son roman, une place très honorable au « vicomte

de Léon » – a voulu lui aussi parler de la branche aînée.

C'est Mélusine elle-même, dans le rôle divinatoire souvent attribué aux fées, qui fait connaître à son mari récemment épousé, Raimondin, l'appartenance de celui-ci à la famille de Léon et lui explique comment son père, Hervé [Hervy, parfois transcrit Henry] avait été obligé, par suite d'une grave accusation portée fallacieusement contre lui, de quitter la Bretagne et d'abandonner ses terres, accaparées par celui-là même qui l'a calomnié ; mais Hervé a un frère, Alain, demeuré en Bretagne, et père, comme on l'a dit, de deux garçons : c'est sur ce véritable « clan » familial que Raimondin devait s'appuyer pour entreprendre la reconquête de son héritage, et c'est à ses cousins qu'il confie la garde de ce patrimoine après l'avoir recouvré.

Il est intéressant de souligner, à la suite de Gaël Milin, que le premier des neuf fils de Raimondin et de Mélusine, par conséquent le supposé frère aîné de Geoffroy à la Grand'Dent, s'appelle Urien, nom incon-

205 R. COUFFON, « Quelques notes sur les seigneurs de Coëtmen... », art. cité, p. 44-45. Marie de Dinan devait transmettre les biens situés en Goëlo provenant de l'héritage d'Amé de Léon et débattus entre les Coëtmen et les Dinan à son époux, Jean de Coëtmen, à l'occasion de leur mariage, en 1340.

206 A. DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits...*, op. cit., n° CLXII, p. 243-244.

207 On peut noter qu'il n'y est fait aucune allusion à Alain de Léon dans le passage sur la transmission des biens de son frère Hervé IV dans l'enquête de 1341.

208 *Mélusine*, par Jean d'Arras, op. cit., l'épisode occupe les pages 74 à 113.

209 G. PON, « La dévastation de l'abbaye de Maillezais (v. 1225-1232) par Geoffroy de Lusignan, dit Geoffroy à la Grand'Dent », *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 5<sup>e</sup> série, t. XII, 1998, p. 223-311.

210 *Ponthus et Sidoine*, traduit du moyen français, présenté et annoté par M.-C. de Crécy (texte partiel), dans RÉGNIER-BOHLER (D.) [dir.], *Récits d'amour et de chevalerie (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)*, s.l. n.d. [Paris, 2000], p. 871-984.

testablement breton, et que Jean d'Arras indique à son sujet : « Et sachiez qu'il avoit les plus grans oreilles qui oncques furent veues à enfant ; et quand il fut parcreu, elles estoient aussi grandes comme les mamilles [recte : manivelles] d'ung van<sup>211</sup>. » Comme l'écrit Gaël Milin, qui rapproche les oreilles exceptionnellement longues d'Urien de la tradition du roi Marc aux oreilles de cheval, dont l'implantation léonaise remonte peut-être au mythique roi Marc<sup>212</sup>, « il ne faut pas négliger, en effet, l'indice textuel que constitue l'agencement même du roman de Jean d'Arras qui fait se succéder le récit de la naissance d'Urien, la description de l'enfant et de ses marques et le rappel des origines léonaises de son père Raimondin : comme si l'un (le lignage) expliquait l'autre (les oreilles démesurément grandes)<sup>213</sup> ».

En outre, Urien, ayant épousé la fille du roi de Chypre, donne à son tour à leur fils premier-né le nom de Hervé : permanence onomastique, qu'il convient d'interpréter avant tout comme le marqueur du lignage, dans un contexte où il pouvait s'agir de revendiquer l'héritage du grand homme de la dynastie, Hervé II, dont le nom avait été en partie confisqué par la branche cadette, récemment fondue dans Rohan. Cette revendication pourrait bien traduire les prétentions que la famille de Dinan, toujours implantée à l'époque au cœur de la partie trégoroise des anciennes possessions des vicomtes de Léon – à Bodister en Plourin-lès-Morlaix et à Castel-Dinan en Plouigneau – pouvait légitimement exprimer, comme héritière de la lignée vicomtale, à l'encontre de la famille de Rohan : on sait que cette compétition s'est prolongée jusqu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle entre les Rohan et les Laval (héritiers des Dinan) et que les deux parties n'ont pas hésité l'une et l'autre à mobiliser en leur faveur les romans d'aventures et les traditions arthuriennes<sup>214</sup>.

Le lignage vicomtal de Léon disparaît à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, victime de l'âpre combat mené par Jean le Roux à l'encontre des

lignages féodaux bretons. Ainsi s'achève la lignée des Guyomarch et des Hervé de Léon opposés aux comtes de Cornouaille au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, à l'ingérence plantagenêt dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle et au renforcement de l'autorité ducale au début du XIII<sup>e</sup> siècle. Leur nom s'est mêlé à celui de bien d'autres maisons, les Penhièvre, Porhoët, Rohan, Dinan, Laval, Coëtmen, Faou... Quelques rares écrits laissent imaginer le prestige acquis au combat et la renommée narrée à la cour des vicomtes de Léon. Le patronyme de Léon reste porté par les membres de la branche cadette, celle des seigneurs de Léon implantés dans la vallée de l'Élorn, jusqu'en 1363, quand cette maison se fond dans celle de Rohan qui tente alors de s'approprier les mérites de ces glorieux ancêtres.

211 *Mélusine*, par Jean d'Arras, *op. cit.*, p. 74.

212 G. MILIN, *Le Roi Marc aux oreilles de cheval*, *op. cit.*, p. 177-196.

213 ID., *ibid.*, p. 217. Sur l'identification du roi Marc avec le célèbre Commor (ou Conomor), voir A.-Y. BOURGÈS, « Commor entre le mythe et l'histoire : profil d'un « chef » breton du VI<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXIV, 1996, p. 419-427.

214 Voir d'une part, les *Usements et coutumes de la forest de Brécilien*, copiés en 1467 par ordre du comte de Laval, dont la première publication a été faite par A. DE COURSON, *Essai sur l'histoire, la langue et les institutions de la Bretagne Armoricaïne*, Paris, 1840, p. 417-423, et où il est explicitement question des exploits du « bon chevalier Pontus » près de « la fontayne de Bellenton » (notation qui dérive du roman *Ponthus et Sidoine*) ; d'autre part, le mémoire produit en 1479 par le vicomte de Rohan contre le comte de Laval, dans « Supplément aux preuves de l'histoire de Bretagne », H. MORICE, C. TAILLANDIER, *Histoire...*, *op. cit.*, t. I, p. CLXI-CCXXVII où il est fait référence aux séjours du roi Arthur et des « chevaliers de la Table ronde » au château de Goelet-Forest [La Forest-Landerneau] et où il est indiqué ; « duquel roy Artus sont issus les prédécesseurs dudict vicomte seigneurs d'icelle Seigneurie de Léon ». En outre, l'alliance fallacieusement revendiquée d'un vicomte de Rohan, nommé Conan, « au temps que regnoit Prince de Bretagne le Duc Caignart », avec « une fille du roi d'Écosse », s'explique peut-être par une référence à la tradition mélusinienne, car la fée est effectivement présentée par Jean d'Arras comme la fille du roi d'Écosse Élinas.

Nous tenons à remercier Fernand Bougraud, Jean-Christophe Cassard, Tanguy Daniel, Jean-Luc Deuffic, Jean Kerhervé, Bernard Tanguy et Bertrand Yeurc'h qui ont aimablement accepté de relire notre manuscrit et nous ont fait profiter de leurs remarques que nous n'avons pas toutes pu prendre en compte, en raison des délais de remise de notre article. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre reconnaissance

## Résumé

Au XI<sup>e</sup> siècle, on recense plusieurs lignages vicomtaux héritiers d'un *honor* carolingien en Bretagne. L'un d'eux contrôle le Léon, à l'extrémité nord-ouest de la péninsule. Cette maison des vicomtes de Léon attestée dès les années 1050 avec Guyomarch I<sup>er</sup>, connaît son apogée au milieu du XII<sup>e</sup> siècle avec Hervé II qui s'arroge le titre comtal. Soumis par les Plantagenêts, le lignage des vicomtes de Léon est acculé à la ruine par les ducs de la maison de Dreux, au XIII<sup>e</sup> siècle. On peut retracer, même sommairement, les destinées de la dizaine de représentants de ce lignage entre le XI<sup>e</sup> et le XIII<sup>e</sup> siècle en complétant l'examen des sources annalistiques et diplomatiques par l'étude des textes hagiographiques et littéraires.

## Abstract

In the 11<sup>th</sup> century, several viscountal lineages existed in Brittany, where they derived from a Carolingian *honor*. One of them controlled Léon, at the northwestern end of the Breton peninsula. The house of the viscounts of Léon, appearing as early as 1050 (Guyomarch I) had its acme in the middle of the 12<sup>th</sup> century, when Hervé II assumed the right to the earldom. Brought into subjection by the Plantagenets, the lineage of the viscounts of Léon was driven to ruin by the dukes of the House of Dreux, in the 13<sup>th</sup> century. A survey of annalistic and diplomatic sources, together with that of hagiographic and literary documents, allows the career of about ten members of this lineage to be reconstructed, even summarily, between the 11<sup>th</sup> and the 13<sup>th</sup> century.

## Diverradur

En XI<sup>ed</sup> kantved, e kaver war ar rolloù meur a rummad – beskoned o tont diwar un *honor* karlovingad e Breizh. Unan anezo ema dindannañ Bro Leon, e penn pellañ gwalarn al ledenes. Anavezet eo an tiegezh-se a veskonted Leon adal ar bloawezhioù 1050 gant Guiomarc'h I, an tiegezh-se o vezañ e barr e vrud e hanter an XII<sup>ed</sup> kantved gant Herve II, kemeret gant hemañ al lesano a gont. Roet ez eus lamm d'ar rummad-hont gant re ar Plantagenêt, ha diskaret a-grenn gant duked tiegezh Dreux, en XIII<sup>ed</sup> kantved. Bez e c'heller, ha pa vefe diwar c'horre, taolenniñ buhez an deg bennag a veskonted eus ar rummad-se etre an XI<sup>ed</sup> hag an XIII<sup>ed</sup> kantved, en ur vont pelloc'h eged ar pezh a gaver an annaloù hag er skridoù diplomateg, dre studiañ ar buhezioù-sent hag ar skridoù lennegel.

# Les seigneurs de Quimerc'h des origines au début du xvi<sup>e</sup> siècle

par Marie-Élisabeth Le Bris

Les seigneurs de Quimerc'h établissent leur fief patrimonial entre Quimperlé et Bannalec dès le xi<sup>e</sup> siècle quand ils font ériger trois mottes féodales. Sous les noms de Tanki et Riwalon, ils apparaissent, à propos de certaines terres, dans les chartes du cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, datées de 1084-1119. Quatre siècles plus tard, dans les années 1500, l'enceinte du château en pierre couvre deux hectares sur un domaine de cinq cents hectares ; de plus, la seigneurie s'étend sur une trentaine de paroisses. À cette époque, dans le pays de Quimper-Quimperlé, cette famille est l'une des plus riches. Dans le duché, elle exerce un rôle politique important.

## Les sources

### Le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé<sup>1</sup>

Le cartulaire a été rédigé au début du xii<sup>e</sup> siècle par le moine Guherden. Celui-ci

est chargé de transcrire les chartes de l'abbaye pour les religieux soucieux de préciser les droits de leur monastère face à des laïcs de plus en plus contestataires au sujet des terres de la région. L'auteur a transcrit les chartes sous forme de notices qui sont, en fait, une analyse de ces actes et non une réplique exacte des originaux. Nous y retrouvons les premières traces des terres de Quimerc'h<sup>2</sup>. En 1822, dom Daveau, moine de l'abbaye, fait donation du manuscrit au docteur Le Guillou, médecin à Quimper. En 1836 ce document est emprunté par un érudit anglais du nom de Stapleton. Léon Maître le retrouve, non sans difficultés, au château de Carlton Towers dans le Yorkshire. Il le publie en 1896 d'après l'original. Le manuscrit est actuellement conservé au British Museum à Londres. Le cartulaire est rédigé en latin. L'histoire de l'abbaye, avec les pièces justi-

---

<sup>1</sup> *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, publié d'après l'original par L. Maître et P. de Berthou, Paris, 1896 ; 2<sup>e</sup> éd., Paris-Rennes, s.d. [1902].

<sup>2</sup> *Ibid.*, 1<sup>re</sup> éd., p. 177, note c.

ficatives, a été rédigée par dom Placide Le Duc. En 1863, elle a été publiée avec les notes de René-François Le Men. Ces publications nous ont aidé à mieux comprendre le contenu des chartes sans faire de contresens.

### Les réformations des feux

Le manuscrit n° 32 de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc contient la réformation générale des feux<sup>3</sup> ordonnée par Jean V le 9 janvier 1426. Cette réformation permet de situer, sur les paroisses des différents évêchés, les seigneurs, les roturiers, les témoins avec le nom des manoirs et de leurs occupants.

La montre de 1481 se tient, pour la Cornouaille, à Carhaix les 4 et 5 septembre. Le manuscrit de Saint-Brieuc nous donne la liste des nobles de la région avec leurs accompagnants et leurs équipements. Les nobles les plus importants sont cités au début sur une première liste. Une deuxième liste présente les nobles des paroisses. Les noms de Charles de Quimerc'h et son fils apparaissent sur la première liste.

Les aveux et déclarations du domaine et seigneurie de Quimerc'h, sénéchaussée de Quimperlé, sont conservés aux Archives départementales de Loire-Atlantique sous la cote B 2065 et 2065 bis du fonds de la chambre de comptes de Bretagne. Les aveux passés devant notaire donnent une description précise et détaillée des terres qui composent le domaine, le fief, les arrière-fiefs, avec les rentes, les servitudes, les droits et prééminences.

Parmi les aveux nous trouvons essentiellement ceux qui datent du début du XVI<sup>e</sup> siècle :

- L'aveu du 10 août 1502 où Charles, seigneur de Quimerc'h, du Hautbois, de la Rocherousse de la Noë-Seiche, et Thébaud de Quimerc'h, son fils, seigneur du Quillou, de la Morandais et de Keringar, rendent aveu au roi<sup>4</sup>.

- L'aveu de 1524 où Louis de Quimerc'h, sieur de Quimerc'h, héritier principal de Charles et Thébaud de Quimerc'h, ses père et frère, présente aveu pour deux ans de rachat<sup>5</sup>.

- Le 26 février 1525, le roi doit « faire payer du sieur de Guengat cinq cents écus des deniers échus au roi par suite de la mort du seigneur de Quimerc'h<sup>6</sup> ».

- Le 17 juin 1534, Pierre de Tinténac et Françoise de Quimerc'h, sa femme, présentent aveu à la mort de Louis de Quimerc'h, père de Françoise<sup>7</sup>.

- Des actes de 1452, 1455, 1456, 1459, 1472, 1534 ont été traduits et imprimés mais souvent de façon incomplète.

L'aveu de 1502 a été partiellement retranscrit dans le tome XV du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* (1888) : il manque le début, donc la description du domaine. L'aveu de 1524 a été transcrit au XVIII<sup>e</sup> siècle. Il est conservé aux Archives départementales du Finistère dans la série A 62. Incomplet, il présente seulement les terres des paroisses de Concarneau, Trégunc et Névez. L'aveu de 1534, déposé aux Archives départementales de Loire-Atlantique, est très détaillé. Il se compose de quatre vingt-dix folios reliés de façon plutôt luxueuse avec, à l'intérieur, sur le premier folio, les armoiries des Quimerc'h

<sup>3</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2988, Livre de la réformation générale des feux de Bretagne (1426-1443), ms. n°32 de la bibliothèque municipale de Saint-Brieuc (copie du XVI<sup>e</sup> siècle), ms. M 54 du Centre de recherche bretonne et celtique (copie du XVIII<sup>e</sup> siècle).

<sup>4</sup> A. DE LA BORDERIE, « Juridiction ducale de Quimperlé. Extrait de l'aveu de la seigneurie de Quimerc'h rendu au roi le 10 août 1502 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 325-329. L'aveu est signé « de Lopriac, passe, et Giquel, passe ».

<sup>5</sup> Arch. dép. Finistère, A 62, f° 38-41, 117-121, 310-313, 349-355.

<sup>6</sup> Académie des sciences morales et politiques, *Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, Paris, Imprimerie nationale, t. V, 1892, p. 708.

<sup>7</sup> Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2065 bis.



Fig. 1. – Aveu de Pierre de Tinténiaic et Françoise de Quimerc'h, 17 juin 1534.

ainsi que les premières lettrines richement enluminées à la feuille d'or, témoignage de la richesse et du rang de la famille à cette époque. Cet aveu permet de recenser les paroisses sur lesquelles les Quimerc'h détiennent des terres. Un aveu de 1734 de François Hyacinthe, marquis de Tinténiaic, baron de Quimerc'h, donne quelques précisions supplémentaires sur le château et ses dépendances.

### Le cadastre napoléonien de 1844

Ce cadastre, comprenant le tableau d'assemblage et le tableau indicatif des propriétés foncières, est consultable aux Archives départementales du Finistère. Au dépôt de Brest, le tableau d'assemblage est disponible sur ordinateur.

Il permet d'appréhender la disposition de la seigneurie à cette époque. On remarque l'importance de la surface des deux étangs qui modèlent le paysage. Les sections G de Kerneuzec, et F de Sainte-Anne, correspondant aux mottes féodales, aux étangs, au château et au domaine proche, elles comportent le dessin des parcelles avec leurs numéros. Le tableau indicatif des propriétés foncières nous donne le nom de ces parcelles soit en français autour du château, soit en breton, ainsi que leur fonction : courtils, landes, parcs, prairies... Il permet de localiser les édifices ainsi que les ponts, fours, moulins, fontaines. Les surfaces sont également précisées ainsi que les revenus perçus à cette époque par M<sup>me</sup> du Breil de Rays, descendante des Quimerc'h par les Tinténiaic.

### Dom Lobineau et dom Morice

Dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, deux Bretons de la congrégation de Saint-Maur, dom Lobineau et dom Morice, publient leurs recherches sur l'histoire de la Bretagne. Ils y incluent de nombreuses pages de preuves où nous retrouvons souvent le nom de *Kimmer*, *Kerimerch*, *Keimmerch*, *Kerimerch*..., cité dans une cinquantaine de ces preuves. Ainsi nous pouvons reconstituer le parcours politique des seigneurs de Quimerc'h à la cour, dans le duché, et dans les pays où ils sont envoyés comme ambassadeurs.

Nous avons utilisé d'autres sources publiées, entre autres, dans *l'Histoire de l'abbaye de Saint-Croix de Quimperlé (pièces justificatives)* publiée par dom Placide Le Duc en 1863, et dans les *Transcriptions des registres des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne (mémoires de maîtrise de l'université de Bretagne occidentale)*<sup>8</sup>.

<sup>8</sup> M.-E. LE BRIS, *Les Seigneurs et la seigneurie de Quimerc'h*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2004 (mémoire de maîtrise), « Sources et bibliographie », p. 188-195.



Fig. 2. – Cadastre de Bannalec, tableau d'assemblage, sections G et F, 1844.

### Les écrivains voyageurs

Le château de Quimerch, occupé par les soldats au moment de la Révolution, puis délaissé, est détruit en 1828. Il est mentionné dans quelques écrits des XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> siècles et début du XX<sup>e</sup> siècle. Dubuisson-Aubenay et Cambry y font une simple allusion, tandis que Jean-François Broumiche et le chevalier de Fréminville décrivent le château avec un certain nombre de détails qui permettent d'en reconstituer l'image. La description est reprise par Louis Le Guennec qui réalise quelques croquis, puis par le chanoine Abgrall au début du XX<sup>e</sup> siècle.

### Les traces des armoiries des Quimerch, manuscrit, vitraux et sculptures<sup>9</sup>

L'enluminure peinte au début du manuscrit du 17 juin 1534 (fig. 1) nous révèle les armoiries adoptées par Pierre de Tinténac, cadet de famille qui choisit les armes de son épouse Françoise de Quimerch, dernière héritière.

Les armoiries des seigneurs de Quimerch ont évolué au cours des siècles, elles se sont transformées au gré de leur histoire et de

<sup>9</sup> M.-E. LE BRIS, *op. cit.*, chap. V, p. 84.

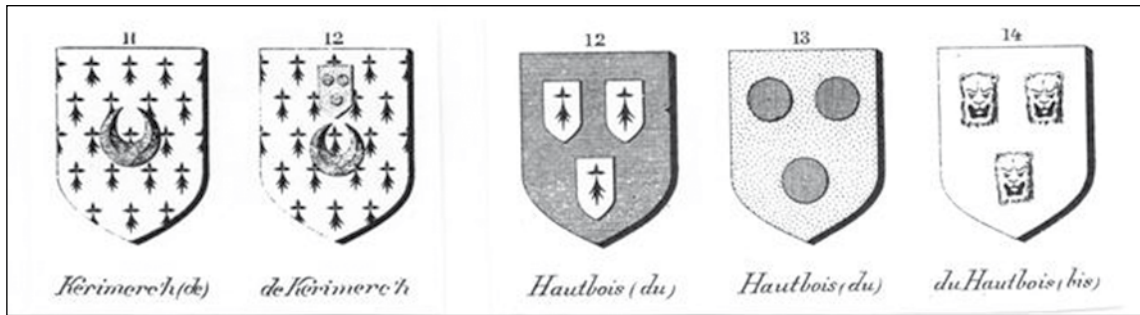


Fig. 3. – Blasons des Quimerc'h et des Du Hautbois d'après Pol Potier de Courcy.

leurs alliances. Selon Pol Potier de Courcy, les armes des Hautbois sont *d'or à trois tourteaux de gueules, celles des Quimerc'h présentent un champ d'hermines, meublé d'un croissant de gueules au chef cousu d'or, et de trois tourteaux de gueules.*

Les traces observées sur les vitraux d'origine et sur les sculptures montrent quelques variantes quant à ces dispositions, celles qui subsistent dans les églises et chapelles également.

### Les descriptions

– L'abbaye Blanche de Quimperlé, couvent des dominicains, a été fondée en 1251 par Blanche de Navarre, épouse de Jean I<sup>er</sup>. Dans l'église, édifiée au XIV<sup>e</sup> siècle, se trouvait, la chapelle de « Kaimerc'h ». Dubuisson-Aubenay y a remarqué, en 1636, leurs armes *d'argent à un croissant montant de gueules soutenant un écusson d'or chargé d'un croissant de gueules, 2 tourteaux de gueules et un franc canton de gueules.* De cette époque, il ne subsiste que quelques pans de murs.

– La nef de l'église Notre-Dame de l'Assomption de Quimperlé a été construite au XIII<sup>e</sup> siècle. Sur les poutres restaurées au XV<sup>e</sup> siècle, Louis Le Guennec distingue les écussons des familles nobles de la région. L'un représente *un croissant surmonté d'un écu*

*chargé de trois tourteaux.* Actuellement, il est difficile d'en apprécier les couleurs, les poutres étant situées trop en hauteur.

– Dans l'église des cordeliers de Saint-Brieuc, les armes de Thébaud de Quimerc'h et Jeanne de Couvran sont *parti d'argent au croissant de gueules surmonté d'un écusson d'or, chargé de deux roses de gueules au franc quartier de même ; parti d'or à sept macles d'azur, 3, 1, 3*<sup>10</sup>. L'église n'existe plus aujourd'hui.

– Un sceau en bronze a été découvert sur les berges de l'étang de Quimerc'h vers 1823 ; l'écusson comporte « deux roses avec un quartier en brisure dont le blason n'est plus visible<sup>11</sup> ».

– Au Quilliou en Plogastel-Saint-Germain, fief de Jeanne Le Barbu, épouse de Charles II, le comte de Saint-Luc découvre, en 1875, un écusson carré en pierre : *un écartelé au 1 et 4 d'hermines au croissant de gueules en abîme, surmonté d'un écu d'or chargé de 3 tourteaux de gueules, 2 et 1 d'azur au sautoir tréflé d'or.*

<sup>10</sup> J. GESLIN DE BOURGOGNE et A. DE BARTHÉLEMY, *Anciens évêchés de Bretagne. Histoire et monuments*, Paris - Saint-Brieuc, 1855, t. I, note 1, p. 307.

<sup>11</sup> P. PEYRON et J.-M. ABGRALL, « Notices sur les paroisses du diocèse de Quimper et de Léon... Bannalec », *Bulletin de la Commission diocésaine d'architecture et d'archéologie*, 1902, p. 272-320 (p. 293).

Les vitraux et sculptures existants



Fig. 4. – Chapelle du manoir de Kernault, Mellac : armoiries des Hautbois-Quimerc'h.

– Dans la chapelle seigneuriale du manoir de Kernault en Mellac, des vitraux de l'église paroissiale ont été transposés au moment de la reconstruction de celle-ci en 1876. Ils sont datables du XV<sup>e</sup> siècle, et ont été vraisemblablement réalisés par l'atelier Le Sodec de Quimper. Les armes des Hautbois et Quimerc'h y sont représentées.

– Dans la chapelle Saint-Mathieu de Troganvel en Bannalec, datée du XV<sup>e</sup> siècle, les armes de la famille apparaissent sur le remplage du vitrail du chœur. En bas à gauche, le blason représente un croissant montant de gueules surmonté d'un écu d'or et deux tourteaux de gueules ainsi qu'un franc-canton de même.



Fig. 5. – Chapelle Saint-Mathieu de Troganvel, Bannalec : blason des Quimerc'h. Clichés M.-E. Le Bris.

– Sur les façades de la chapelle Saint-Adrien de Scaër, nous retrouvons les armes de la famille.

– Dans la chapelle Saint-Fiacre du Faouët, deux blasons mi-parti Bouteville-Quimerc'h témoignent de l'alliance de Marie de Quimerc'h avec Jean de Bouteville en 1453.

Au Faouët également, ce blason se retrouve sur le vitrail du chœur de la chapelle Sainte-Barbe.

– Dans la cathédrale de Quimper les armes mi-parti Le saulx-Quimerc'h sont représentées sur le vitrail situé à gauche de l'entrée de la chapelle du Saint-Sacrement (baie 5).



Fig. 6a. – Chapelle Saint-Adrien, Scaër :  
 1. Quimerc'h  
 2. La Rocherousse  
 3. Hautbois  
 4. Rostrenen.  
 Au-dessous : Le Vestle.  
 Cliché M.-E. Le Bris.



Fig. 6b. – Chapelle Saint-Adrien, Scaër : bla-  
 sons des Quimerc'h et Le Vestle.  
 Cliché M.-E. Le Bris.



Fig. 7. – Chapelle Saint-Fiacre du Faouët :  
 armes des Bouteville-Quimerc'h.  
 Cliché M.-E. Le Bris.

Les origines de la famille de  
 Quimerc'h

#### Les mottes féodales

À partir du XI<sup>e</sup> siècle, les mottes féodales se multiplient dans toute l'Europe. Construites par des seigneurs soucieux d'affirmer leur pouvoir et de préserver leur indépendance, elles servent également de refuge pour la population, en cette période d'insécurité. Ces mottes témoignent de l'existence de châteaux ou donjons refuges, construits en bois dès cette époque. À la « Forêt-Quimerc'h » en Bannalec, deux mottes de moyenne importance, Kerguillerm et Raquierou sont en avancée devant la motte principale, Castel-Quimerc'h<sup>12</sup>. La plateforme de cette dernière mesure 20 mètres sur 16 et sert vraisemblablement de soubassement à un premier donjon en bois<sup>13</sup>. Cette motte de

<sup>12</sup> Sir M. WHEELER, *Carnets*, t. I, p. 71, croquis reproduit dans P. KERNÉVEZ, *Les Fortifications médiévales de la Finistère. Mottes, enceintes et châteaux médiévaux*, Rennes, 1997, p. 39.

<sup>13</sup> M.-E. LE BRIS, *Les Seigneurs et la seigneurie...*, *op. cit.*, chap. II, « Les origines du château de Quimerc'h et son histoire », p. 25-40.



Fig. 8. – Cathédrale Saint-Corentin de Quimper, baie 5 : armes des Le Saulx-Quimerc'h  
Cliché M.-E. Le Bris.

10 mètres de hauteur et dont le fossé est large de 7 mètres, domine encore de nos jours un paysage dégagé<sup>14</sup>. Le terme « forest », toponyme roman, serait issu de *foresta*, vocable indissociable de l'exercice de l'autorité publique, et correspond à d'anciens lieux nobles du début du Moyen Âge. L'existence de ces édifices à « la Forêt-Quimerc'h » atteste une certaine puissance des seigneurs du lieu, dès cette époque.

### Les premiers Quimerc'h

Jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, les prénoms sont suivis de la mention *mab* ou *filius*, mais, avec l'essor de la population, il devient difficile de distinguer les personnes. Au XIII<sup>e</sup> siècle,

nous ne disposons encore que d'un nombre restreint de *nomina* pour la petite et moyenne noblesse. Les familles adoptent un *nomen*, quelquefois en relation avec le surnom, le plus souvent en relation avec le nom de la terre possédée, comme cela semble être le cas pour les Quimerc'h. Le nom de Quimerc'h semble être une « formation métaphorique à valeur topographique [se référant] à la "croupe" où est établi le bourg », « (*kein*, dos, *merh*, pluriel aujourd'hui disparu de *march*, cheval)<sup>15</sup> ». « Castel Quimerc'h », et la « forêt Quimerc'h » en Bannalec indiquent les lieux

<sup>14</sup> M.-E. LE BRIS, *Les Seigneurs et la seigneurie...*, *op. cit.*, p. 28-32.

<sup>15</sup> B. TANGUY, *Dictionnaire des noms de communs, trèves et paroisses du Finistère*, Douarnenez, 1990, p. 184-185.

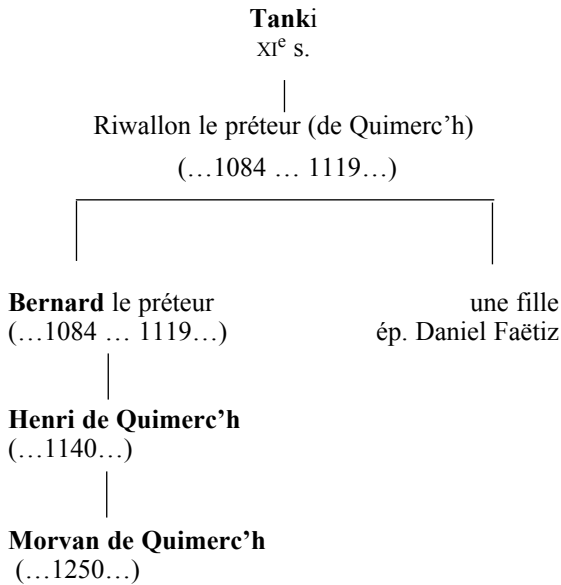


Fig. 9. – Les Quimerc'h dans le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé.

où la famille vit dès le XI<sup>e</sup> siècle. Elle y construit les trois mottes féodales que nous avons évoquées et se trouve mentionnée dans le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé à la même époque. Les premiers personnages sont nommés dans la charte LXX datée 1084-1119. Tanki est le premier qui apparaît au début du XI<sup>e</sup> siècle. Il est, d'après le cartulaire, le père de Riwallon « le préteur » ou prévôt, qui remplit cette fonction vraisemblablement auprès du duc Alain IV (1084-1112). Riwallon est également qualifié de juge ou sénéchal, charge qui correspond à cette époque à celle d'administrateur des domaines du duc. Celle-ci tend à devenir héréditaire puisque Bernard, son fils, exerce cette même fonction que nous retrouvons encore mentionnée dans les aveux au XV<sup>e</sup> siècle. Jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, à peine six personnages apparaissent discrètement. Ils font vraisemblablement partie de la petite nobles-

se qui émerge à cette époque et dont l'origine reste obscure. Les seigneurs de Quimerc'h détiennent déjà des terres dont certaines sont mentionnées en donation aux moines de l'abbaye de Quimperlé<sup>16</sup>. Henri de Quimerc'h, nommé vers 1140, est cité comme le fils de Bernard. Il faut attendre un siècle, vers 1250, pour voir apparaître Morvan qui possède les droits « de poulles, d'avoine, d'une journée de corvée, un pain et le chambellenage de chaque maison, ainsi que le droit de moudre au moulin » sur une terre nommée Kaeroyent<sup>17</sup> où il exerce sa juridiction. Cette terre est l'objet d'un procès contre les religieux de l'abbaye de 1250 à 1262.

Cette première maison de Quimerc'h semble être relevée par Guillaume de Cornouaille, chevalier, seigneur de Quimerc'h dans les années 1320-1340, sans que nous sachions s'il y a eu alliance entre les deux familles. Selon dom Lobineau, Guillaume aurait créé les armoiries définitives des Quimerc'h : *d'argent au croissant de gueules qui est Cornouaille ancien, au chef cousu d'or chargé de trois tourteaux de gueules qui est Quimerc'h ancien*<sup>18</sup>. Nous n'avons pas trouvé de lien de parenté entre Guillaume et Alix de Quimerc'h qui, en épousant un Hautbois, est à l'origine de la deuxième maison de Quimerc'h.

## La seconde maison de Quimerc'h : sept générations de 1350 à 1520

Dans les années 1340, Guillaume de Cornouaille, seigneur de Quimerc'h, apparaît, ainsi que Geoffroi de Quimerc'h<sup>19</sup>. Guillaume

<sup>16</sup> *Cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé*, op. cit., 1<sup>re</sup> éd., charte LXX (1084-1119), p. 176 et 177.

<sup>17</sup> Kerhont en Bannalec.

<sup>18</sup> Les *trois tourteaux de gueules sur fond or* sont les armes des Hautbois, armes que Jean du Hautbois a pu ajouter lors de son mariage avec Alix de Quimerc'h en 1350.

<sup>19</sup> Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne*, Paris, 1707, t. I, p. 320.

est cité comme fidèle à la comtesse de Montfort durant la guerre de Succession. Un Guillaume de Quimerc'h est mentionné en 1359 avec son frère Geoffroi parmi les cinquante-deux « amis de Duguesclin »<sup>20</sup>. Aucun lien n'a pu être établi entre Guillaume et Alix de Quimerc'h que nous rencontrons vers 1350. Aussi la lignée s'établit-elle à partir d'Alix dont nous retrouvons la descendance.

Les seigneurs de cette lignée, par leurs alliances et leur fidélité aux ducs, réalisent une ascension sociale caractéristique de l'évolution possible d'une famille de moyenne noblesse vers l'aristocratie bretonne du XV<sup>e</sup> siècle.

La branche aînée des Hautbois-Quimerc'h est composée de personnages qui se distinguent et sont connus dès le XIV<sup>e</sup> siècle. La branche cadette des Trésiguidy est assez étoffée mais n'a duré que pendant deux générations du début à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

### La branche aînée

Jean du Hautbois épouse Alix de Quimerc'h en 1350 ; il est le fils cadet d'Yves du Hautbois, seigneur du Buzuec ou Buzit, en Mellac, dont le fief jouxte celui de Quimerc'h. Il possède le manoir de Lenez dans la paroisse. En 1368, Jean est écuyer à la montre du 1<sup>er</sup> janvier dirigée par Maurice de Trésiguidy dont la fille est à l'origine de la branche cadette. La famille du Hautbois apparaît déjà dans le *Livre des ostz* de 1294 avec Pierre. Le nom du Hautbois provient du lieu-dit du même nom, à quelques kilomètres au nord du Plessis, sur l'Aven.

Pierre du Hautbois, fils de Jean, épouse Catherine de Trésiguidy, fille de Maurice, un des participants du combat des Trente, ami de Duguesclin. Pierre ratifie le traité de Guérande le 1<sup>er</sup> mai 1381. En 1395, il est cité « seigneur de Keymerch » dans un acte de Jean IV concernant les terres du même nom<sup>21</sup>. Il possède les manoirs de Dennisguin à Nizon<sup>22</sup>, de Kerdrennou à Plouhinec et de

Quiriscoët à Guidel<sup>23</sup>, dans lesquels il emploie des métayers.

René du Hautbois de Quimerc'h épouse Jeanne de la Feillée, fille de Jean, chevalier et gentilhomme de la garde dans les années 1410. René est parmi les seigneurs fidèles au duc qui se mobilisent pour délivrer Jean V, prisonnier des Penthièvre de février à juillet 1420<sup>24</sup>. Il reçoit en récompense le titre de chambellan, son fief est érigé en baronnie avec attribution d'une justice patibulaire. René adopte, à ce moment là, le patronyme de Quimerc'h, et modifie ses armoiries qui apparaissent dans l'abbaye Blanche de Quimperlé : « les trois tourteaux de gueules sur fond or sont apposés en écusson sur un crois-sant de gueules montant sur fond argent<sup>25</sup>. »

Charles I<sup>er</sup> de Quimerc'h, le fils aîné, épouse Marguerite de la Rocherousse, de la paroisse de Quessoy, évêché de Saint-Brieuc. Il est

20 Dom G.-A. LOBINEAU, *Histoire de Bretagne, op. cit.*, t. I, p. 320.

21 M. JONES, *Recueil des actes de Jean IV, duc de Bretagne*, Paris, 1983, t. II, p. 587.

22 « *Refformation* » 1426, photocopie du manuscrit M 2454, Brest, C.R.B.C.

23 R. DE LAIGUE, *La Noblesse bretonne aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, évêché de Vannes. Réformations et montres*, Rennes, 1902, t. II, p. 532 : « Le manoir et hebergement de Kerdrennou appartenant au sire de Kaemerch.... », « Ploezu » (Plouhinec), réformation de 1427, et t. I, p. 241 : « le manoir du Quirisoet qui est a Pierre du Haultbois... », « Guydel », réformation de 1427.

24 Dom H. MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, t. II, Paris, 1744, col. 1193.

25 M.-E. LE BRIS, *op. cit.*, tableau n° 6, p. 92.

26 H. et Y. TORCHET, *Réformation des fouages de 1426, diocèse ou évêché de Cornouaille*, Paris, 2001 : « Le rachat de Jehan de Quimerc'h, sire de Trésiguidy, chevalier, mort à Noël 1465, sera payé en mai suivant par Jehan son fils à Yvon Poulles receveur de Chateaulin. » Voir aussi A. MOUSSET, *Documents pour servir à l'histoire de la maison de Kergorlay en Bretagne*, Paris, 1921, p. 135, acte du 27 juin 1467 (Arch. dép. Côtes-d'Armor, série E : titres de Kergorlay) : minu fourni par « Jehan de Trésiguidy, sieur dudit lieu et des Salles, héritier par représentation de dame Amice de Kergorlay, sa mère... »

**Branche aînée du Hautbois-Quimerc'h**

**Branche cadette de Trésiguidy**

I Alix de Quimerc'h ép. **Jean du Hautbois**

1350

II **Pierre du Hautbois** ép. Catherine de Trésiguidy

† 1381

III **René du Hautbois** ép. Jeanne de Quimerc'h de la Feillée  
† 1425

**Jean I de Trésiguidy** ép. 1425 Amice de Kergorlay  
† 1465

Jeanne † 1449 ép. Pierre de Rostrenen  
† 1419

IV **Charles I<sup>er</sup> de Quimerc'h** ép. Marguerite de la Rocherousse  
† 1485

**Jean II de Trésiguidy**<sup>26</sup>

Gilles de Trésiguidy ép. Marguerite du Juch  
† 1494

V **Charles II de Quimerc'h** ép. Jeanne Le Barbu † avant 1491  
† avant 1524

Marie ép. 1463 Jean de Bouteville  
† 1488

Christiane de Trésiguidy ép. François de **La Palue**

VI **Thébaud de Quimerc'h** ép. 1491 Jeanne de Couvran † 1515  
† 1503

**Louis** † 1527 ép. 1494 Françoise de Broons

Françoise de La Palue ép. 1520 Troilus de **Montdragon** seigneur du Hallot

(2 filles mortes jeunes)

**Françoise de Quimerc'h** ép. 1520 Pierre de Tinténiac

Jeanne de Montdragon ép. François de **Montmorency** seigneur d'Auteville † 1559

Fig. 10. – Tableau généalogique des seigneurs de Quimerc'h.

encore mineur et sous la tutelle de sa mère lorsqu'il hérite de la baronnie à la mort de son père en 1425. Il a donc le titre de chambellan qui lui permet de fréquenter la cour ducal, et d'approcher le duc qui lui accorde un certain nombre de privilèges et lui confie de multiples responsabilités<sup>27</sup>. Depuis 1420, le seigneur de Quimerc'h possède le droit de haute, moyenne et basse justice. Il est chevalier banneret et participe aux états de Bretagne. Nous le trouvons sur la liste des seigneurs qui reçoivent des étrennes en 1434. Le 6 novembre 1455, il assiste au mariage de Marguerite de Bretagne avec François d'Étampes. En 1457, il exerce les fonctions de capitaine de Concarneau. Cette même année, il accompagne le duc Arthur III à Tours, et lui fournit des lutteurs bretons<sup>28</sup>. Le 15 février 1468, il est chargé d'organiser la montre en vue de l'affrontement avec les troupes de Louis XI. Il ratifie le traité de Senlis le 16 octobre 1475. Depuis 1472, il a obtenu du duc l'autorisation de reconstruire son château qui est cité en exemple pour la construction des fortifications de Quimper<sup>29</sup>. Le 15 octobre 1480, il assiste le nouvel évêque de Cornouaille lors de son entrée solennelle dans la cathédrale Saint-Corentin<sup>30</sup>. Il se présente à la montre de Cornouaille des 4 et 5 septembre 1481, « armé en brigandine harnois de jambes et de bras disant avoir un harnois blanc... » avec un homme d'armes, Charles Le Mogne, et trois bons chevaux pour la selle. Il semble que dix hommes les accompagnent<sup>31</sup>, ce qui, d'après l'ordonnance de François II du 10 mars 1467<sup>32</sup>, peut correspondre à des revenus de mille livres ou plus<sup>33</sup>. En qualité de capitaine, il entretient trente combattants sous sa bannière. Charles meurt en 1485, sans doute âgé de plus de 80 ans.

Charles II de Quimerc'h est, en 1481, sieur de la Rocherousse (paroisse de Quessoy, évêché de Saint-Brieuc) par sa mère. Il est présent lui aussi à la montre de Cornouaille avec trois bons chevaux, un coustilleur, et deux archers en brigandine. Ses revenus peuvent être évalués de 300 à 400 livres. En

1483, il est commissaire de la montre passée à Carhaix. À la mort de son père, Charles hérite de la baronnie et des autres privilèges dus à ce rang. En 1486, il entretient sous sa bannière vingt-sept hommes d'armes. Il est, à cette date, capitaine de Quimper, où il doit lever des impôts pour parachever la construction des murailles de la ville. Pour ce travail, il prend pour exemple les murailles de Concarneau, ainsi que celles du château de Quimerc'h<sup>34</sup>. Le 28 juillet 1488, il participe à la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier. À la mort de François II, on le retrouve au service d'Anne de Bretagne qui lui accorde sa confiance et le charge, avec quelques autres seigneurs bretons, de la défense de ses droits<sup>35</sup>. Il accompagne la duchesse en Angleterre en 1489. Cette même année, il doit faire face aux paysans insurgés qui entrent

27 Dom H. MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1261, « ...estraines de l'an 1434 au sire de Queimmerch... » ; t. III, Paris, 1746, col. 5, « Parlement général de Bretagne tenu à Vannes l'an 1462 » : Charles est cité en tant que sergent féodé.

28 Dom G.-A. LOBINEAU, *op. cit.*, t. I, p. 667.

29 J. TRÉVÉDY, « Essai sur l'histoire de Concarneau », *Association bretonne*, 1907 (1908), p. 16.

30 Dom H. MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 374.

31 Montre de Cornouaille, 4 et 5 septembre 1481 : « ... Charles Le Mogne pour le sieur de Keremarch et trois bons chevaux pour la selle et les archers et coustilleurs qui s'ensuivent... » Les deux coustilleurs sont chacun « en brigandine et bien monté », les trois ou huit (?) suivants sont-ils ses archers ? Leur tenue n'est pas clairement précisée.

32 Ordonnance du duc François II du 6 mars 1466, transcription par Pol Potier de Courcy dans *Mémoires de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord*, t. I, Saint-Brieuc, 1853, p. 212-214.

33 À partir de 1 000 livres de revenus, le seigneur est accompagné d'un homme d'armes, cependant, les descriptions faites dans l'ordonnance de 1466 peuvent prêter à différentes interprétations, voir tableau en annexe.

34 ID., *ibid.*, t. III, col. 538.

35 PITRE-CHEVALIER, *La Bretagne ancienne depuis ses origines jusqu'à la réunion à la France*, Paris, 1859, p. 456.

dans Quimper<sup>36</sup>. En août, Quimper abrite les contingents espagnols et anglais ; en septembre Charles est à Châteauneuf-du-Faou pour lutter contre un nouveau rassemblement paysan<sup>37</sup>. En 1490, la duchesse l'envoie à Tournai pour suivre les traités signés à Francfort<sup>38</sup>. En 1491, Quimper, se rend aux troupes françaises sans trop de résistance. Devant le refus de quelques-uns de rendre les clés, Charles fait changer toutes les serrures de la ville<sup>39</sup>. En 1493, sa pension est diminuée « pour subvenir aux frais de la conquête de Naples<sup>40</sup> ». À partir de cette époque, il semble que le seigneur de Quimerc'h se retire de la vie politique. Il meurt avant 1524, date d'un aveu concernant son héritage dévolu à Louis, fils cadet qu'il a eu de Jeanne Le Barbu, son épouse. Celle-ci avait apporté en dot la seigneurie du Quilliou en Plogastel-Saint-Germain. Louis hérite de la seigneurie à la mort de son frère Thébaud.

Thébaud de Quimerc'h, fils de Charles II et Jeanne Le Barbu, mariés en 1453, épouse en 1494, Jeanne de Couvran, héritière, dame de Launay, le Busson et le Plessis Budes (évêché de Saint-Brieuc). Jeanne est la petite fille de Geoffroi de Couvran, fait chevalier au siège de Montereau en 1436, gouverneur de la garde de Louis XI. En 1502, Thébaud est seigneur du Quilliou par sa mère, de la Morandais (évêché de Saint-Brieuc) par son épouse, et de Kerengar. Sans descendance, car leurs deux filles sont mortes jeunes, ils font donation du manoir de la Haute-Garde en la paroisse de Saint-Brieuc, aux Cordeliers de cette ville. L'acte est signé au château de Quimerc'h le 11 août 1503. Jeanne de Couvran décédée en 1514, est enterrée dans l'église des cordeliers de Saint-Brieuc.

Louis de Quimerc'h hérite du château de Quimerc'h vers 1524, date de l'aveu concernant cet héritage. Le 1<sup>er</sup> mars 1491, il épouse Françoise de Broons issue d'une ancienne famille de chevaliers connue depuis le XI<sup>e</sup> siècle. Françoise est dame de Brondineuf, paroisse de Sévignac. Louis rend aveu comme

héritier principal et noble de Charles et Thébaud de Quimerc'h, ses père et frère ; il meurt en 1527<sup>41</sup>.

Françoise de Quimerc'h est la dernière et seule descendante connue de la branche aînée. Elle épouse en 1520 ou 1526 un cadet, Pierre de Tinténac, seigneur du Percher en Anjou, qui revient en Bretagne dont sa famille est originaire. La branche aînée de Tinténac s'est établie en Anjou à partir du XV<sup>e</sup> siècle. Pierre prend les armes de la dame de Quimerc'h, et devient ainsi le premier seigneur de Quimerc'h à porter le nom de Tinténac.

Deux siècles plus tard, les descendants portent le nom de Du Breil de Rays à la suite du mariage d'Anne de Tinténac avec Guillaume-Bonnaventure en 1772. Bien que la château ait été récupéré par la famille après la Révolution, Charles-Bonnaventure du Breil de Rays (1832-1893), son petit-fils, aventurier peu scrupuleux, provoque la ruine définitive de la famille. Condamné à quatre ans de prison en 1883, il est contraint de vendre le château et tous ses biens pour dédommager ses multiples créanciers. Ses deux sœurs se retrouvent sans ressources à partir de 1887, année où le château et les biens de la famille sont vendus.

### La branche cadette

Cette branche émerge à partir du mariage du fils cadet de René du Hautbois de Quimerc'h : Jean de Trésiguidy. Jean, pre-

36 *Mémoires du chanoine Jean Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, publiés par H. Waquet, Quimper, 1960, p. 11-14.

37 J. KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper*, « La ville de l'évêque et du duc », Toulouse-Quimper, 1994, p. 60-61.

38 Dom H. MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 694.

39 J. KERHERVÉ, *op. cit.*, p. 61.

40 Dom H. MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 753.

41 ID., *ibid.*, t. III, col. 971-972, « Information touchant quelques douairières ».

mier du nom, hérite, de sa mère Catherine, du fief de Trésiguidy en la paroisse de Pleyben.

Jean de Trésiguidy épouse Amice de Kergorlay en 1425, année de la mort de René du Hautbois de Quimerc'h. Il prend les armes des Trésiguidy et réside au manoir du même nom. Nous avons la trace de quelques procès le concernant<sup>42</sup>. Le couple a trois enfants : Jean, deuxième du nom, qui reste sans descendance, Gilles qui se marie avec Marguerite du Juch, et Marguerite.

Jean II de Trésiguidy hérite de son père en 1465. En 1467, il déclare la part qui lui revient dans les successions de Jeanne de Kergorlay, sa tante, et d'Yvon de Roscerf, mari de ladite tante<sup>43</sup>. Nous le retrouvons dans une procédure contre Raoul de Kerousi qui prétend également bénéficier d'une partie de l'héritage de Jeanne<sup>44</sup>. Jean, comme son cousin Charles de Quimerc'h, a des responsabilités politiques, et participe à l'histoire du duché. En 1470, il ratifie les traités de Caen et d'Ancenis signés avec Louis XI<sup>45</sup>. Le 15 octobre 1480, avec son cousin, il est parmi les seigneurs qui assistent l'évêque de Quimper lors de son entrée solennelle en sa cathédrale<sup>46</sup>. Nous n'avons pas de trace d'une descendance qui n'exista sans doute pas. En effet la seigneurie de Trésiguidy échoit aux La Palue par alliance de Christiane, nièce de Jean II, avec François de La Palue. Elle passe aux Mondragon à la suite du mariage de Françoise de La Palue, petite-fille de Gilles de Trésiguidy, avec Troilus de Mondragon, fils d'un capitaine espagnol. Le couple n'a qu'une fille, Jeanne, qui épouse Jean de Montmorency, seigneur d'Auteville.

Gilles de Trésiguidy n'est connu que par son mariage avec Marguerite du Juch. Leur fille, Christiane de Trésiguidy, épouse François de La Palue, riche héritier du fief de Beuzit-Conogan, près de Landerneau. C'est donc leur fille Françoise qui épouse Troilus de Mondragon qui commande quatre mille hommes de pied au service de la France.

La fortune de Françoise vient s'ajouter à celle, non moins importante, de la famille de Mondragon comme en témoigne le tombeau de Troilus, « le plus beau des anciens tombeaux à effigie du Finistère » selon Louis Le Guennec<sup>47</sup>.

Beaucoup de personnages qui apparaissent dans cette généalogie ont laissé peu de traces, notamment les femmes. Celles-ci ne se distinguent que par leur mariage et leur appartenance à des familles d'ancienne extraction qui leur laissent des dots appréciables. Seule Jeanne de Couvran est à l'initiative d'une fondation, celle du couvent des Cordeliers de Saint-Brieuc.

Certains prénoms masculins apparaissent lors de nos recherches sans que nous soyons certains qu'ils fassent partie de cette famille :

– Guillaume de « Kimmerch » et son frère Geffroi en 1359<sup>48</sup>. Nous n'avons pas trouvé de lien de parenté avec Alix.

– Yves ou Yvon : nommé seigneur de Quimerc'h en 1419<sup>49</sup>.

– Yvon de Quimerc'h : en 1455, « lance » appointé 22 livres 10 deniers par mois<sup>50</sup>.

– Yvon : homme d'armes de la compagnie du sieur de la Roche<sup>51</sup> en 1474.

<sup>42</sup> A. MOUSSET, *op. cit.*, p. 121, 128.

<sup>43</sup> ID., *ibid.*, p. 130.

<sup>44</sup> ID., *ibid.*, p. 140.

<sup>45</sup> Dom H. MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 212.

<sup>46</sup> ID., *ibid.*, t. III, col. 374.

<sup>47</sup> Depuis 1925, date de sa récupération par Louis Le Guennec, le tombeau est exposé au Musée départemental breton à Quimper.

<sup>48</sup> Dom G.-A. LOBINEAU, *op. cit.*, p. 359 : Guillaume et Geffroi sont cités parmi les « amis » de Du Guesclin, « cinquante deux qui le suivirent toujours depuis dans toutes ses conquêtes... »

<sup>49</sup> H. et Y. TORCHET, *op. cit.*, p. 238. Un Yvon de Quimerc'h épouse Jeanne de Tyvarlen.

<sup>50</sup> Dom H. MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1646.

<sup>51</sup> ID., *ibid.*, t. III, col. 282.

– Pierre de Quimerc'h : accompagnant de Jehan, sieur de Roscerf, à la montre de 1481<sup>52</sup>.

– Maître Jehan Keymerch : cité dans un relèvement en appel du parlement concernant les années 1490-1491<sup>53</sup>. Il est de la génération de Thébaud et Louis de Quimerc'h, mais nous n'avons pas trouvé de lien de parenté.

– Alain de Quimerc'h : dans la « Chanson du voyer de Quimperlé » découverte dans l'aveu rendu au roi par Charles de Quimerc'h et Thébaud son fils, daté du 10 août 1502.

Deux autres personnages sont répertoriés lors de la réformation ordonnée par Jean V à partir de 1426 :

– Alain de Quimerc'h : métayer sur une terre du vicomte du Faou.

– Daniel de Quimerc'h : tient une taverne au bourg de Briec en 1448.

L'origine de la famille de Quimerc'h reste obscure. Celle-ci semble être issue de la noblesse cornouaillaise qui émerge au XII<sup>e</sup>

siècle, société issue des comtes de Poher et de Cornouaille. La seigneurie, vraisemblablement tenue par des seigneurs de Cornouaille jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, est reprise en 1350 par les Du Hautbois. Alix, dont les ascendants sont inconnus, apparaît avec le nom de la terre de Quimerc'h dont elle est l'héritière. Elle épouse Jean du Hautbois dont le fief est voisin du sien. Pendant deux générations, dans les actes, le nom de Hautbois est le plus souvent utilisé par la famille, associé ou non à celui de Quimerc'h. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, le nom de Quimerc'h s'impose, dès lors que les seigneurs, fidèles au duc, acquièrent de la puissance, par leurs actions militaires et politiques, ainsi que par leurs alliances. Ils font alors partie de l'élite de la noblesse cornouaillaise.

---

<sup>52</sup> Internet : [www.tudchentil.net](http://www.tudchentil.net).

<sup>53</sup> M. COCHARD, *Transcription et étude du registre B 13 des lettres scellées à la chancellerie de Bretagne*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1992, t. I, n° 305, p. 80 (mémoire de maîtrise).

## ANNEXE

Tenue en armes exigée des nobles d'après l'ordonnance du duc François II de 1466.

Revenus	Tenue	Équipage	Chevaux
Moins de 60 livres	Brigandine si faire le peuvent ou paletoc arc, trousse ou jusarme	non	Selon puissance
60-80 livres	Brigandine, salade et bras couverts, arc, trousse ou jusarme	non	1 Bon et suffisant
100-140 livres	Brigandine et salade, arc, trousse ou jusarme	1 page	2 suffisantz
100-200 livres	Brigandine, salade, arc, trousse et bras couverts ou avant-bras et gantelets et harnois de jambes	1 archer ou jusarmier en brigandine	2 bons et suffisants selon puissance
200-300 livres	Habillement d'homme d'armes <i>bien montez et suffisamment armez</i>	1 archer garni de salade, arc, trousse ou jusarme + 1 page	2 bons et suffisants + 1 cheval pour archer
300-400 livres	Habillement d'homme d'armes	2 archers en brigandine, salade, arcs et trousse et jusarme + 1 page	Chevaux bons et suffisants pour eux et leur page
400-500 à 1 000 livres	Habillement d'homme d'armes <i>bien montez et suffisamment armez</i>	2 archers en brigandine, arc et trousse + 1 jusarmier en brigandine, salade, bras couverts + 1 page ou gros varlet	<i>Non précisé</i>
1 000-1 200 livres	Armé + 1 homme d'armes <i>armez</i>	Archer en brigandine, salade, trousse + 1 jusarmier en brigandine, salade, jusarme, bras couverts	Chevaux de prix pour leur selle <i>Nombre non précisé</i>
1 500-2 000 livres	<i>Bien armez</i> + 2 hommes d'armes	3 archers en brigandine, salade et jusarme	2 chevaux de prix pour la selle
3 000-5 000 livres	<i>Grand et bon habillement</i> 2 chevaux de prix pour la selle	Archers et jusarmiers selon la richesse	chevaux de prix

(Tableau M.-E. Le Bris).

## Résumé

Les seigneurs de Quimerc'h établissent leur fief patrimonial entre Quimperlé et Bannalec dès le IX<sup>e</sup> siècle. Différentes sources permettent d'étudier cette famille : le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé, les réformations des feux de 1426, la montre de 1481, les aveux et déclarations du domaine et seigneurie de Quimerc'h. Les publications de dom Lobineau et dom Morice font apparaître les seigneurs de Quimerc'h dans une cinquantaine d'actes. Les armoiries de la famille sont peintes sur l'enluminure du manuscrit du 17 juin 1534 concernant Pierre de Tinténiac, époux de Françoise de Quimerc'h, héritière de la seigneurie. Les armoiries sont également présentes sur les vitraux et les sculptures de plusieurs chapelles de Bannalec, Scaër, Mellac, Le Faouët, ainsi que dans la cathédrale de Quimper.

Si les origines des Quimerc'h restent obscures, la famille émerge au XIV<sup>e</sup> siècle, quand vers 1350, Alix de Quimerc'h épouse Jean du Hautbois dont le petit-fils René prend le nom et les armes des Quimerc'h au début du XV<sup>e</sup> siècle. En juillet 1420, René est parmi les seigneurs qui délivrent Jean V prisonnier des Penthievre ; il reçoit le titre de chambellan et son fief est érigé en baronnie. Au service du duc, par leurs actions militaires et politiques, par leurs alliances également, les héritiers, Charles I<sup>er</sup>, puis Charles II acquièrent puissance et notoriété. Cette ascension sociale concerne également la branche cadette qui prend le nom de Trésiguidy. À la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les seigneurs de Quimerc'h font partie de l'élite de la noblesse cornouaillaise.

## Abstract

The lords of Quimerc'h established their patrimonial fief between Quimperlé and Bannalec as early as the 9<sup>th</sup> century. Different sources provide information on this family : the cartulary of the Sainte-Croix abbey at Quimperlé, the 1426 reformation of *feux*, the 1481 muster, the *aveux et déclarations* of the domain and lordship at Quimerc'h. In the works of dom Lobineau and dom Maurice, the lords of Quimerc'h appear in about fifty documents. The arms of the family appear on the manuscript dated 17 June 1534 concerning Pierre of Tinténiac, husband of Françoise de Quimerc'h, the heiress to the lordship. Their arms also appear, carved in stone or on stained glass windows, in several chapels (Bannalec, Scaër, Mellac, Le Faouët) and in the Quimper cathedral.

If the origins of the Quimerc'h are still obscure, the family emerges from obscurity in the 14<sup>th</sup> century, when, about 1350, Alix of Quimerc'h married Jean du Hautbois, whose great-son René took the name and the arms of the Quimerc'h at the beginning of the 15<sup>th</sup> century. In July 1420, René was among the people who freed Jean V, then a prisoner of the Penthievre. He was then appointed chamberlain and his fief elevated to the rank of barony. His heirs, Charles I and later Charles II, acquired power and notoriety thanks to their military and political action in the service of the duke. This social elevation also concerned the younger branch of the family, who called themselves Trésiguidy. At the end of the 15<sup>th</sup> century, the lords of Quimerc'h were part of the higher ranks of the nobility of Cornouailles.

**Diverradur**

Staliañ 'ra aotrouien Kimerc'h dalc'h o gwlad etre Kemperle ha Banaleg adal an XI<sup>ed</sup> kantved. Diwar meur a skrid e c'heller studiañ ar familh-se : kartuler abati Ar-Groas-Santel Kemperle, adkempenn an tiegezhioù 1426, gweladeg 1481, disklêriadurioù gwasoniezh domani hag aotrouniezh Kimerc'h. E kement o deus skrivet dom Lobineau ha dom Morice, e vez graet meneg eus aotrouien Kimerc'h e-barzh un hanterkant bennag a aktoù. Liwet eo bet armorioù ar familh war enliwadur dornskrid ar 17 a vis Even 1534, o tennañ da Bêr a d-Tinténiac, pried da Frañsesa a Gimerc'h, pennheres an aotrouniezh. Bez'ema c'hoazh an armorioù war gwer liwet ha war skultadurioù meur a chapel eus Banaleg, Skaer, Mellag, Ar Faoued, hag e-barzh ilis-vamm Kemper.

Ma ne weler ket gwall sklaer ewid perzh a sell orinoù re ar C'himerc'h, er XIV<sup>ed</sup> kantved avad e teu ar familh war wel, war-dro ar bloavezh 1350, da geñver eured Aliss a Gimerc'h gant Yann du Hautbois : kemer a ra René, mab-bihan ar re-mañ, ano hag armorioù re ar C'himerc'h adal penn kentañ ar XV<sup>ed</sup> kantved. E mis Gouere 1420, ema René etre an aotrouien deuet da zilivrañ an duk Yann V dalc'het gant re ar Penteür : roet eo dezañ neuse ar garg a gambrellan, ha lakaet e c'hwlad da vezañ baronelezh. Leal d'an duk hag ouzh e servijañ, e teu an heritourien, Charles I, ha da c'houde Charles II, galloud ha brud dezo, a drugarez d'o zaolioù kàer a vresel hag a bolitikerezh, a drugarez iwe d'o eureujoù. An tu-se da bignad beteg renk ar pennoù uhellar a gaver iwe, gant re ar skourr eil-henañ, a gemer an ano a d-Trésiguidy. War fin ar XV<sup>ed</sup> kantved, ema aotrouien Kimerc'h e-toues ar vegenn eus noblañsoù Kernew.

# Christophe de Cheffontaines (1532-1594) À propos de quelques phrases en breton dans une correspondance de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle

par Jean-Luc Deuffic

(avec la collaboration de Gwennole Le Menn)

*Christophorus a capite fontium  
Christi amore a fonte fuit captus  
Christophorus Penfeuntenyo  
Fons Christi perenne fuit\**

Des recherches sur les anciens livres liturgiques de Bretagne m'ont mené vers nombre de bibliothèques religieuses. Parmi celles-ci, les collections de la Bibliothèque franciscaine provinciale des capucins de Paris nous ont donné l'occasion de relever un dossier de correspondances inédit, malheureusement à l'état de copie moderne très défectueuse. Il se réfère pour l'ensemble à la famille bretonne de Cheffontaines dont un des membres, l'éminent Christophe, franciscain, fut une figure marquante de l'histoire religieuse à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, époque de grands troubles.

Né en 1532<sup>1</sup> à Sibiril, paroisse du diocèse de Léon, Christophe était le fils de Jean IV de Penfentenyo<sup>2</sup>, seigneur de Kermorus, et d'Annette de Coëtquis. Il entra chez les cordeliers de Cuburien<sup>3</sup>, près de Morlaix, puis fréquenta la faculté de théologie à Paris où il prit ses grades de docteur. En 1562, il est gardien de son couvent et provincial de

Bretagne. Son premier ouvrage, *Defense de la foy de noz ancestres contre les heretiques de nostre temps* (1564), est dédié à Jean Jouvenel des

---

\* Inscription de la chapelle de Kermorvan en Trébabu (Finistère). L'épithaphe de Christophe de Cheffontaines fut composée par dom François de Gonzague, son successeur comme général de l'ordre : Aimé et loué par les pieuses personnes et redouté par les protestants, la nature fit de lui un Breton, un Saint, un Prêtre de l'Ordre de saint François, un Archevêque de Césarée, dont les restes sont ici, dans cette tombe. Au revoir, Décédé, si la fontaine s'est épuisée et si tu as toujours soif, vas aux ruisseaux qui sont dans les livres et ainsi coulera l'eau claire.

<sup>1</sup> Certains biographes assignent 1512 comme date de sa naissance, et 1595 pour sa mort.

<sup>2</sup> Les formes bretonnes du nom de Cheffontaines sont nombreuses (Penfeunteunio, Penfeunteuniou, Penfeuntenyo, Penfentenyou, etc). Nous avons adopté Penfentenyo qui semble être celle admise actuellement.

<sup>3</sup> Couvent fondé en 1458 par Alain IX de Rohan avec des franciscains venus de l'Isle-Verte près de Bréhat. La chapelle Saint-François y fut consacrée en 1531 par l'abbé de Daoulas, Jean du Largez.

Ursins, alors évêque de Tréguier<sup>4</sup>. En 1568, il adresse sa *Response familiere a vne epistre escrite contre le liberal Arbitre* au Breton Alain du Louët, seigneur de Kerrom<sup>5</sup>, et sa *Chrestienne confutation du poinct d'honneur...* à Pierre de Boiséon, seigneur de Coëtinisan<sup>6</sup>, son « mécène ».

Christophe de Cheffontaines était un orateur de renom : « On voulut l'entendre dans les principales villes du royaume et entre autres à Paris où il eut plusieurs stations dans les églises les plus considérables. » Témoin ce sermon prononcé le dimanche précédant le carême 1571 en l'église Saint-Eustache à Paris, imprimé chez Nicolas Chesneau par les soins du curé René Benoist en 1577<sup>7</sup>.

Fin lettré, étudiant jusqu'à onze heures par jour, le bon prélat était savant polyglotte : en plus du français et du latin, il connaissait le grec, l'hébreu, l'espagnol, l'italien, et se réclamait par-dessus tout bretonnant : « On me pardonnera si je bretonize en mon français, comme on excuse le grand historien Tite-Live d'avoir paratinisé (*sic*). Mais on me dira icy qu'on se moquera de moi, vu qu'étant Breton bretonnant qui ne peut qu'en forçant sa nature parler bon français, je répons que je n'escris point pour les doctes, ni pour apprendre à aucun à parler françois, mais comme barbare aux barbares, dont j'avertis les mignons à leurs grandes chatouilleuses oreilles, qu'ils n'aient à prendre l'ennuy de lire mes livres, notre éloquence rustique est trop rude pour si délicates oreilles. Je n'escris que pour mes simples frères chrestiens, sans aucun fard ni éloquence...<sup>8</sup> » Cet attachement à sa langue maternelle ne doit pas être étranger, semble-t-il, à la production bretonne de la modeste imprimerie qu'il a peut-être fait installer vers les années 1575 dans son couvent de Cuburien<sup>9</sup>.

<sup>4</sup> Jean Jouvenel des Ursins, prieur de Nogent-le-Rotrou, chanoine, puis doyen de l'Église de Paris, abbé de Saint-Méen, nommé à l'évêché de Tréguier le 22 octobre 1548. Il fit son entrée solennelle le dimanche des Rameaux. Décédé à Paris le 27 octobre 1566.

<sup>5</sup> Le « Cahier du Louët », déposé aux Archives départementales du Finistère, fournit des détails sur ce personnage, mais nous n'avons pu déterminer les relations qu'il entretenait avec Christophe de Cheffontaines. « Le sixième jour de septembre 1515, fut né Allain, fils de Pierre du Louët et Marguerite de Coetmenech, et baptisé le lendemain à Dirinon par M<sup>re</sup> Tangui Morvan, et furent compères messires Allain Quillifry et Yvon de Coetmenech, et commères Marguerite Kerlezroux, Marie, et Constance du Louët et Françoise de Kerliver. Cahier du Louët », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 430. « En l'an 1542, Allain du Louët, sieur de Kerrom, épousa Jeanne de Kersauson, fille de Kersauson », *ibid.*, p. 432. « Mercredi 4 mai 1566, mourut a Kerancoat, Allain du Louët, sieur de Kerrom, dont ce jour on enterra son cœur et ses entrailles en Dirinon, et le lendemain on mena son corps jusqu'à Landiviziau, et le vendredi 6 mai fut enterré en l'église cathédrale de Saint-Paul-de-Léon », *ibid.*, p. 435. Cf. Yves-Pascal CASTEL, « Les armoiries de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXVI, 1987, p. 90, n° 56 : enfeu dans le transept sud, quatrième travée. Mi-parti, au 1 : à trois têtes de loup de sable arrachées de gueules (Louët ancien), au 3 : vairé d'or et de gueules (Louët), aux 2 et 4 : de gueules au fermoir d'argent (Kersauson).

<sup>6</sup> Pierre de Boiséon, décédé en 1568, l'année même où était publiée la *Chrestienne confutation*. Dans l'avertissement au lecteur, il l'appelle « mon Maecenas et bienfaicteur ». Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, seigneur de Coëtresfranc, Coetinisan, Vieux-Chastel, Quelen, Kerouzeré, Kerbrat, Goudelin, Ploneventer, il était fils de Claude de Boiséon et de Marie de Kerrimel, marié le 21 août 1543 à Louise de Quelen, dame héritière du Vieux-Chastel (morte en 1573, sans postérité). Jacques Youen de Quelenn, *Généalogie de la maison de Quelen selon Dom Gallois (1690)*, Publibook, 2005, p. 37.

<sup>7</sup> *Sermon sur le cantique O salutaris hostia, récité en une procession de S. Eustache au couvent des filles religieuses de sainte Claire, dit l'Ave Maria, l'an 1577, après Pasques, par M. René Benoist, ... plus un traité de l'exercice de la vraie religion qu'on doit tenir estant au sacrifice de la divine messe... par vénérable père Christofle Cheffontaines...* Paris, N. Chesneau, 1577 (ex. Bibl. nat. France, D 13188/4).

<sup>8</sup> *Chrestienne Confutation du poinct d'honneur*, Paris, P. L'Huillier, 1571.

<sup>9</sup> Sur l'imprimerie de Cuburien, voir la mise au point de Gwenole LE MENN, « L'imprimerie des franciscains de Cuburien (Morlaix, vers 1575-1585) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXII, 1985, p. 129-135. Le rôle de Christophe de Cheffontaines dans la vie éphémère de cette imprimerie n'a pas encore été formellement établi. L'atelier typographique travailla certainement pour une clientèle locale, et n'eut pas les moyens de diffuser l'œuvre importante du franciscain breton. Au reste, à l'époque, Christophe de Cheffontaines se trouvait en Espagne ou en Italie.

Le 3 juin 1571, le cardinal Cribelli, spécialement délégué par Pie V, présida le chapitre de l'ordre, réuni au couvent romain de l'Aracœli où Christophe de Cheffontaines enseignait alors la théologie. Notre docte Breton y fut élu général, presque à l'unanimité (*omnibus fere suffragiis*), à peine âgé de 39 ans, faisant alors fonction de « custode » de Bretagne. Dès ce moment il entreprit de fréquentes visites aux maisons de son ordre pour y faire respecter scrupuleusement la règle, et engager les réformes nécessaires. En juillet 1572, il fait ainsi publier les nouveaux statuts de la province de Tours<sup>10</sup>. Il continue ses prêches, organisant en 1575 une importante congrégation, obtenant en 1577 du pape Grégoire XIII la faculté d'ériger, dans n'importe quelle église de France, une confrérie en l'honneur du Saint-Sacrement de l'Eucharistie<sup>11</sup>. Il préside en 1579 le chapitre général de l'ordre, où furent réunis au couvent des cordeliers de Paris plus de mille deux cents frères franciscains. L'assemblée élira son successeur, le vénérable dom François de Gonzague. La même année, Christophe de Cheffontaines est créé archevêque de Césarée pour suppléer le cardinal de Pellevé<sup>12</sup> dans l'administration du diocèse de Sens. Il y consacre en novembre l'église des cordeliers<sup>13</sup>. Ses fonctions et son combat pour la conversion des protestants le menèrent d'Italie en Espagne<sup>14</sup>, en Flandre (1586)<sup>15</sup>. Il fut en relation avec de « saints » personnages comme l'espagnol Pascal Baylon († 1592) ou l'italien Charles Borromée (1538-1584)<sup>16</sup>. Ses opinions hardies, et ses faveurs envers une doctrine relative à la consécration de l'eucharistie lui valurent, sur les dénonciations du délégué apostolique de Liège, les foudres de l'Inquisition. En 1587, accusé de prêcher une opinion contraire à celle de l'Église, il se rend à Rome dans le but de se justifier, mais les désordres de la curie, et les nominations successives de cinq papes en cinq ans l'empêchent de faire approuver sa doctrine. Trois de ses ouvrages sont alors mis à l'Index et condamnés, les autres interdits pour être

expurgés. Il fut même quelque temps « détenu prisonnier... pour aucuns escritz par luy mis en avant ». La fin de sa vie reste entourée d'obscurité. Christophe de Cheffontaines mourut le 26 mai 1594, retiré au couvent italien de San Pietro in Montorio. Tanguy de Penfentenyo († 4 avril 1646), sénéchal de Brest, un de ses neveux, ramena les cendres du docte théologien dans la chapelle familiale du manoir de Kermorvan en Trébabu.

Notre propos n'est pas ici de faire une biographie de Christophe de Cheffontaines

<sup>10</sup> *Seqvntvr Statvta in Capitulo Orovinciae Turoniae prid. Cal. Iulias an. 1572. Turoniae celebrato Presidente in eodem Reuerendissimo Patre Fratre Christoforo à capitefontium totius ordinis minorum regularis obseruantiae generali Ministro, pro reformatione dictae Provinciae facta, ac in eodem Capitulo, coram tota congregatione promulgata.* Rhedonis, Apud Iulianum Closeum Typograhum (sic), 1573.

<sup>11</sup> Bref de Grégoire XIII, v. 1575. Arch. Secr. Vatic. Gregorii XIII : Brevia de rebus Gallicis ecclesiasticis, 44, t. 22, p. 284. Voir par exemple *l'Inventaire des archives de l'ancienne province de Saint-Bonaventure en Bourgogne*, note 17. « Plus une copie authentique d'une bulle de Grégoire XIII du 8 mai 1577 qui a permis au R. P. Christophe de Cheffontaine Général des ff. mineurs d'établir dans toute la France des confréries du St Sacrement, avec de grandes indulgences aux confrères. » *Archivum Franciscanum Historicum*, vol. 10, 1917, p. 498-558.

<sup>12</sup> Nicolas de Pellevé (1515-1594), archevêque de Sens en 1562, créé cardinal en 1570, nonce du pape Paul IV, mort quelques semaines avant Christophe de Cheffontaines.

<sup>13</sup> Dans ce contexte, voir par exemple la plaque commémorative de l'église Saint-Lucien de la Courneuve (1580 ?) enregistrant le nom de Christophe de Cheffontaines (objet classé).

<sup>14</sup> Un de ses ouvrages (*Fidei majorum nostrorum defensio*) contient une épître à Philippe II, roi d'Espagne. Une lettre adressée par lui à Charles Borromée est datée de Séville, 14 mai 1573.

<sup>15</sup> Voir sa correspondance avec le grand typographe Plantin, et la lettre publiée en annexe.

<sup>16</sup> Lettre de Christophe de Cheffontaines à Charles Borromée, datée de Séville, du 14 mai 1573. Lettres reçues de lui du 20 août, 12 novembre et 20 décembre 1572. Voir « S. Carlo Borromeo cardinal protettore dell'ordine dei frati minori », *Archivum Franciscanum Historicum*, vol. 31, 1938, p. 395-396.

qui demanderait un volume tout entier. Déjà en 1872 l'archiviste quimpérois René-François Le Men publiait trois lettres relatives à l'archevêque de Césarée<sup>17</sup>. Nous aimerions ici ajouter quelques nouvelles missives à ce dossier en présentant un témoignage particulièrement intéressant pour l'histoire de la langue bretonne dans la mesure où la lettre analysée ci-dessous reste la première correspondance connue contenant du moyen breton.

### Un dossier éclectique

Le manuscrit 1819 de la Bibliothèque franciscaine provinciale des capucins de Paris porte la marque du père Ubald d'Alençon, bibliothécaire au début du XX<sup>e</sup> siècle, auteur de nombreux travaux sur l'histoire franciscaine. Il l'a composé à partir de copies de lettres que lui avait communiquées l'érudit Paul de Farcy (né en 1841 à Château-Gontier, mort le 30 octobre 1918 à Angers), alors vice-président de la Commission historique et archéologique de la Mayenne<sup>18</sup>. La mère de ce dernier était sœur du marquis de Cheffontaines. Nous regrettons la mauvaise qualité de ces transcriptions dont la valeur historique et philologique n'échappera à personne. Nos recherches pour retrouver les originaux n'ont pour l'instant pas encore abouti<sup>19</sup>. Voici le contenu de ce dossier :

### Bibliothèque franciscaine provinciale des Capucins, ms 1819

« P. Christophe de Cheffontaines (de Penfentenyo) franciscain arch. de Césarée.

F. Michaud, Biogr. gén. art. Cheffontaines.

Onze pièces m'ont été communiquées par M. Paul de Farcy, de Chateaugontier, rue de la Porte, vice-prés. de la Soc. arc. de la Mayenne. »

1) 30 mai 1588 (*ex urbe*), en latin, de Christophe de Cheffontaines à M. de

Vilenault à Paris, « d'après une copie prise au com. XVII<sup>e</sup> s. »

2) 19 février 1589 (*actum Romae*), en latin, de Christophe de Cheffontaines à son « neveu Laurens de Cheffontaines à Paris<sup>20</sup> » reçue le 16 mars 1589. Copié sur l'original.

3) 11 octobre 1589 (de Rome), de S. Lanmeur, sans doute un familier de l'archevêque, au sujet de l'emprisonnement de Christophe de Cheffontaines, de son état de santé (d'après copie du XVII<sup>e</sup> siècle).

4) 18 octobre 1588 (Paris). Adressée au frère de l'évêque, « M. de Kermorus<sup>21</sup> », par M. de Vilenault. « Vous n'avez autre frere que luy et des plus grands et celebres de l'Europe. S'il est calomnié sa bonne intention le justifiera, et s'il est affligé Dieu le consolera... »

17 (1588) Lettres des paroissiens de l'église des SS. Gervais et Protais de Paris à Christophe de Cheffontaines, archevêque de Césarée, prisonnier de l'Inquisition à Rome. – (1588) Supplique adressée par les paroissiens de la même église au pape Sixte X, pour obtenir la mise en liberté de Christophe de Cheffontaines. – (1594) Lettre écrite à M. du Witte, marchand à Anvers, par Olivier Synou (R.-F. Le Men donne fautiveusement *Synon*), dit *le Secrétaire*, pour lui réclamer des meubles ayant appartenu à l'archevêque de Césarée. – (fin XVI<sup>e</sup> s.) Pièce isolée d'un procès intenté par Laurent de Cheffontaines, neveu et héritier de l'archevêque de Césarée, aux héritiers du cardinal de Pellevé, au sujet du paiement des arrérages d'une rente de 300 écus à prendre sur les revenus de l'archevêché de Sens, accordée audit archevêque de Césarée par le pape Grégoire XIII. Arch. dép. Finistère, fonds de la famille Cheffontaines, H 322, 324.

18 Historien, généalogiste, collectionneur d'archives, Paul de Farcy a laissé de nombreux volumes de notes, dispersés avec ses collections en vente publique. Cf. Arch. dép. Calvados. Voir également Arch. dép. Mayenne, 37 J 1-64.

19 Nous n'avons pu consulter le fonds Cheffontaines des Archives départementales du Finistère ni celui (privé) de Kervereguen, propriété de cette famille.

20 Laurent de Penfentenyo, seigneur de la Villeneuve, fils de Nicolas de Penfentenyo et de Marie Teven, marié avec Anne Simon.

21 Jean V de Penfentenyo, seigneur de Kermorus, Lesmeur et Keryven (1523-av. 1594).

5) 27 juin 1588 (*ex urbe*), en latin, de Christophe de Cheffontaines à son neveu. Reçue le 14 juillet 1588. Copiée sur l'original.

6) 15 mars 1588 (*ex urbe*), en latin, de Christophe de Cheffontaines à son neveu, à Paris, « en la maison de l'archevêque de Césarée » [Copiée sur l'original].

7) « 2 pages latines sur le traité de l'Incarnation (sans valeur historique) » (*sic*).

8) 23 novembre 1593 (San Pietro in Montorio), de O. Synou<sup>22</sup>, de l'entourage de l'archevêque, à « Mons. La Villeneuve Cheffontaines à Paris au Collège de Treguier<sup>23</sup> » [Copiée sur l'original].

9) Reçue le 16 mai 1594, d'O. Synou à « Mons. la Villeneuve Cheffontaines au Collège de Treguier a Paris ou au procureur dud. college. « Mon oncle de Césarée mourut le 26 dud. moys de may 1594. »

10) 28 novembre 1585. « Contrat de l'arch. de Césarée avec Pierre Chevillot imprimeur pour imprimer sa *Nova fidei christianae illustratio* in fol. livre de l'arch. de Césarée, pour le sieur Sittard libraire-juré, au prix de cent dix sols la journée à trois formes de lettres ». Fr. Ubald d'Alençon ne nous donne pas le texte de ce contrat. Pierre Chevillot est connu comme libraire-imprimeur à Paris (1578-1594), puis à Troyes (1594-1635)<sup>24</sup>.

11) 10 septembre 1585 (Cologne), de « Thomas Tubell Dalhemus »<sup>25</sup> à Christophe de Cheffontaines, à Paris.

Parmi toutes ces pièces, la plus originale reste bien entendu la n°9. L'auteur en est Olivier Synou, surnommé *le Secrétaire* dans une correspondance publiée par René-François Le Men, adressée au neveu de l'archevêque de Césarée, Laurent de Cheffontaines, seigneur de Villeneuve, demeurant alors au collège parisien de Tréguier (voir Annexe).

Je remercie mon ami Gwennole Le Menn, dont on connaît assez la science en ce domaine, pour avoir bien voulu relire le texte

de cette lettre, commenter et traduire les passages en breton.

Monsieur il y a long temps des que nauons rien recu||de vostre part et vouldrions sur toutes choses sauoir si||aues receu le ...<sup>26</sup> au quel vous auons mande une procura=tion asses ample, a tout faire de ce que veoirs estre requis||pour les affaires et a vous dire la pur verité il seroit||requis de vendre ou engager quelque partie des maisons||tant pour empescher les diables blancs den iouir que||pour payer les debtes quauons par desca come vous||scaues, et pareillement pour viure nayant encore aulcun||moien si non de l'emprunt, car il y a ja bone||pieca que le grand pere ne nous a rienourny,||mais il a comende au < ? > de pouruoir Monseigneur||dune penscion ou benefice le plus tost que se pourra||faire Aman ez eus deut quez lou<sup>27</sup> ez eo maro Jan||an aualou beza e fell deomp sesia e madou en||deueus aman euyt beza paeet<sup>28</sup> Escriuez nous la||verité du faict car a pre-

22 Le patronyme Synou (parfois orthographié Sinou) est caractéristique de la région de Cléder, dans le pays de Léon (Finistère). Un Olivier Synou y est attesté à cette époque, fils de Jehan Synou et de Jehanne An Ealez (†1532). Peut-être s'agit-il du même personnage, lequel eut un fils nommé Bernard, mort en 1616 (BMS Cléder).

23 Le collège de Tréguier, fondé à Paris en 1325 par Guillaume de Coatmohan, chantre de l'Église de Tréguier, puis augmenté par maître Olivier Doniou au début du XV<sup>e</sup> siècle. Détruit pour faire place au Collège de France. René COUFFON, « Le collège de Tréguier à Paris », tiré à part des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1932.

24 Philippe RENOARD, *Imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle...*, Paris, A. Claudin, 1898, p. 52.

25 Lecture incertaine.

26 On peut lire *pagnier* ... Peut-être une faute de lecture pour *paquet*.

27 Aujourd'hui *Kelou*, moyen breton *quehezlou*, *quehezlaou*, etc.

28 « Ici est venue la nouvelle que *Jan an Avalou* (surnom : Jean les Pommes) est mort. Nous voulons saisir ses biens qu'il a ici pour être payé. »

sent on peut escrire librement || Rac lauaret e rear aman ez eo rentet ar vilagen || bras se dan Roue hac eu dalehet euyt tra sur<sup>29</sup>.

Je vous pryé de nous escrire au long ce touchant et de || nostre pays si auez quelques nouvelles<sup>30</sup> aduys mandé || nous, au reste mande nous come on vit bien par || de la et si les choses cy dessus mentionnes sont vrayes.

Je vous pryé aussi de presenter mes affectionnees recom || mendations a Mons<sup>rs</sup> Felehan<sup>31</sup> Falhun. M<sup>e</sup> Jehan || de bois et aultres du pays sil y a plus. Au reste || si Jan an aualou e maro liquit ampechement var || e madou mor en deueus en gueur<sup>32</sup> se rac aman nen || deus quet asses euit paea e hol dleou<sup>33</sup> a present || il y a grande comodite descrire car les couriers vient || de jour en aultre Ayant comence a escrire la presente || il est arriue un prestre breton icy qui nous a || assure que hon bro a so rentet dan roue ha ne zeux<sup>34</sup> || muy a bresel<sup>35</sup> et neantmoins on na pas chasse hors || les chachs pesq<sup>36</sup>. Mons<sup>r</sup> vostre cousin veult partir dans || 8 jours pour son retour au pays et crois qu'il pourra || passer par la. En lendroit baise humblement les mains de V. S.

Votre affectionné seruuiteur

O Synou

Pour les meubles de Mons<sup>r</sup> Kernaou nous vous || auons par cy deuant escrit que auez toute liberté d'en || disposer come des votres.

[Recueu le 16 may 1594]

[au dos :] A Monsieur Mons<sup>r</sup> la Ville-neuffe || Cheffontaines au Colleige de Tregier a Paris ou au procureur dud. college [nommé Felehan] || [mon oncle de Césarée mourut le 26 dud. moys || de may 1594]

### Annexe I

Lettre d'Olivier Synou à un certain marchand d'Anvers nommé Henry du Witte. Ce dernier avait hébergé en 1586 Christophe de Cheffontaines et son neveu Laurent, de même que l'auteur de la dite correspondance<sup>37</sup>.

M. du Witte, nous vous avons par cy devant fort souvent escrit et de Rome et de ceste ville, et mesme feu Monseign<sup>r</sup> l'archevesque de Cesarée, pour vous prier de luy envoyer ce que vous luy deviés de l'argent et meubles depuys son partement de vostre logis pour faire le voyaige d'Italie comme vous sçavés, et n'avons sceu encore avoir aultre que promesse de vostre part, dont à presant vous supplyons de nous escrire vostre derniere resolution, affin de n'avoir plus à penser en cest affaire là. S<sup>r</sup> Louys Clerisse<sup>38</sup> et plu-

29 « Car on dit ici que s'est rendu (ou qu'on a rendu) ce grand village au Roi et qu'il est assujetti certainement. »

30 Le mot est barré.

31 Patronyme attesté au XVII<sup>e</sup> siècle à Ploumagoar.

32 Forme caractéristique du dialecte du Léon. Ici le copiste a adopté la mutation k/g contrairement aux habitudes du moyen breton classique qui aurait donné *en kaer se*. Le mot *ker*, « ville » ou « village », est écrit *kaer* en moyen breton, mais on trouve aussi les formes *ker*, *quear*, *quear* et, avec mutation, *guer*.

33 « [si] Jan an avalou est mort mettez empêchement sur ses biens s'il en a dans ce village car ici il n'y a pas assez pour payer toutes ses dettes. »

34 *Ha ne zeux*, lecture incertaine.

35 « Notre pays est livré au Roi et il n'y a plus de guerre. »

36 « Chiens sans queue ». L'orthographe de *chachs pesc* (chiens écourtés) est curieuse. Le mot aujourd'hui écrit *chas* est en moyen breton *chacc*, *chacç*, *chaçc* ou *chaçç* (*chass*, en 1642). Il s'agit d'un emprunt au français *chasse*. On trouve cependant une fois *chach* en 1625, par erreur, semble-t-il, pour *chacc* ou *chac* [chaç] à cause des rimes internes : *Chach harac diffacet*.

37 Première édition par R.-F. Le Men, « Documents relatifs à Christophe de Cheffontaines, archevêque de Césarée », *Revue des sociétés savantes*, t. III, 1872, p. 659.

38 Louis Clarisse, sénateur d'Anvers, est connu comme marchand en peaux, fortuné, membre de la société pieuse Notre-Dame de la Rosière en l'église Saint-Paul qu'il dota (vers 1617) d'une peinture de Rubens (*Flagellation du Christ*), avec lequel sa famille était très liée. Voir par exemple le portrait de Rogier Clarisse (Fine Arts Museum of San Francisco). Une partie de ses archives se trouve dans la collection Velle, maintenant aux Archives d'histoire économique des Pays-Bas. Je remercie Steven Van Impe, conservateur à la Stadsbibliotheek Antwerpen, pour ces précisions.

sieurs aultres bourgeois de vostre ville sçavent ce que vous pouvez devoir. Il semble à veoir que vous avez eu du temps pour penser à ce que avés à faire. Il y avoit aussy quelques meubles pour nous aultres serviteurs dudict defunct seign<sup>r</sup>, sçavoir un manteau tout neuf pour moy et un porpoint de toile blanche auquel il y avoit quelques escuz comme vous ay par cy devant mandé. J'avais aussy quelques livres et ung chandelier pour mettre une glace. Je vous pry de nous envoyer ou lesdictz meubles ou de l'argent pour iceulx, et le plus tost le meilleur. Le nepveu dudict seign<sup>r</sup> archevesque, nomé Laurens Cheffontaines, lequel estoit avecques luy à vostre maison l'an 1586, est demeuré son héritier, lequel s'appelle aultrement Monsieur la Villeneuve. Vous le congnoissés fort bien. Il vous donnera quictance bien garantie, en lui delivrant ce que vous sçavez qui luy est deu, et à moy pareillement. En l'endroit vous baisse humblement les mains et à toute vostre famille. Vostre affectionné serviteur. Olivier Synou, dict le Secrétaire.

[La suscription porte : Au Seigneur Henri du Witte, marchant en la ville d'Anvers, rue de Flandres, au Toison d'Or]

Source : Quimper, Archives départementales du Finistère.

## Annexe II

Nous publions en annexe une liste des différentes éditions de l'œuvre de Christophe de Cheffontaines. On s'étonnera de la multitude des lieux d'impressions : Paris, Lyon, Louvain, Venise, Rome, Cologne, Anvers, Alcalá de Henares, les villes étrangères choisies après sa nomination comme général de l'ordre en 1571. La rareté de certaines éditions, des exemplaires parfois uniques, rendent possible la découverte d'autres impressions. À noter dans sa correspondance des lettres reçues ou envoyés à des impres-

meurs, comme celle du célèbre typographe Christophe Plantin, datée du 30 avril 1575<sup>39</sup>.

### Ouvrages de Christophe de Cheffontaines

§ Defense de la foy de noz ancestres contre les heretiques de nostre temps

1564-1570

Traduction latine : Fidei Maiorvm Nostrorvm Defensio

1575-1576

Traduction flamande : Verantvvoording onser voorouders religie

1576

§ La deffense de la foy de noz ancestres

1571-1579 ( ? ) – 1586

§ Le Premier livre de la deffense de la foy de noz ancestres

1572

§ Second livre de la Deffense de la Foi de nos ancêtres

1568

Traduction latine : Defensionis fidei maiorvm nostrum liber secundus

1576-1587

§ Response familière à une épistre contre le libéral arbitre

1568-1571-1574 ( ? )

Traduction latine : De libero arbitrio et meritis bonorum operum assertio catholica

1575-1576-1579 ( ? )

§ Chrestienne confutation du poinet d'honneur

1568-1571-1579-1586

Traduction latine : Confutatio puncti

1585-1586

§ In Christo plurimum dilectis

1574

§ Maiorvm nostrorum fidei defensio

1574

<sup>39</sup> M. ROOSES et J. DENUCÉ, *Correspondance de Christophe Plantin*, Anvers, 1883-1980, 9 parties en 8 vol. Publications de la Maatschappij der Antwerpsche Bibliophilen, 12, 15, 26, 29-34, lettre 623 (vol. IV).

- § Fidei Maiorvm Nostrorvm Defensio  
1575-1576
- § Sermon sur le cantique "O salutaris hostia"  
1577
- § Perpetuae Mariae Virginis ac Joseph  
1578
- § Compendium privilegiorum fratrum minorum  
1578-1584
- § Apologie de la confrairie des pénitents  
1583
- § De la vertu des paroles  
1585
- § Varij tractatus et disputationes  
1586
- § Novae illustrationis christianae fidei  
1586

### État des impressions (ordre chronologique)

La liste des exemplaires pour chaque édition n'est pas exhaustive.

- 1564  
Defense de la foy de noz ancestres contre les heretiques de nostre temps, avec declaration des ruses & stratagèmes, desquels ils ont vsé pour seduire les Catholiques.  
A tresnoble & scientifique seigneur, Iean des Vrsins Euesq. de Lantreguier. Par Fr. Christofle Penfentenyou Breton de l'ordre S. François de l'observance.  
A Paris, Chez Claude Fremy, en la rue S. Iaques, à l'enseigne S. Martin. 1564.
- § Edinburg De.2.48
- § Nantes BM 60977
- § Paris Bibliothèque franciscaine provinciale DB7
- § Poitiers BM D545
- 1568  
Second livre de la Deffense de la Foi de nos ancêtres, ausquel la présence reale du corps de noltre Seigneur du Sainct Sacrement est prononcée par plus de 350 Raisons ... A Paris, chez Estienne Petit, 1568.

- § Valognes C 7242-1/2 (2 ex.)

1568

Response || familiere || a vne epistre es||crite contre le libe=||ral Arbitre, & les merites des || bonnes oeuvres, || Par laquelle lon donne vne ouuerture d'accord || fort aisée & amyable, pour vuyder tous || les différents & controuerses, qui || sont entre les Chrestiens, tou=||chant les-dites matieres. || Par Fr. Christophe Cheffontaines dit || Penfentenyou Relig. de l'ordre St. || François, de la prouince de Bretai=||gne, du conuent de Cuburien. || A très-noble Seigneur Alain de Loüet, || Sieur de Kaërrom. A Paris, chez Estienne Petit, au clos Bruneau, à || la Pomme de Pin, près St. Hilaire, 1568.  
(20), 189, (le f. 189 chiffré 190 par erreur) et (3)

Ouvrage précédé d'une lettre écrite par un juriconsulte protestant à son frère pour l'engager à renoncer à la religion catholique. Voir Traduction latine : *Consultatio epistolae...*

- § Avignon BM 8°17433
- § Lyon BM SJ TH 258/6
- § Nantes Musée Dobrée
- § Paris BnF D-29816

1568

Chrestienne confutation du poinct d'honneur, sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles & monomachies. Par F. Christophle Cheffontaines, dit Penfentenyou. Dédiee à très hault et puissant Seigneur, Pierre de Boiseon seigneur de Coetinis, Quelen, Coatressan, Vieux Chastel, Quistinit, Kaerrànou, Tnougoff, Kaerouzere, etc, gentilhomme de la chambre du Roy. Paris, Chez Claude Fremy, 1568.

2 parties in-8°. 76 + 108 p.

§ Cambridge UL F156.d.4.12

§ Dijon BM 747CGA

§ Göttingen Niedersächsische Staats- und Universitätsbibliothek 8 J STAT X, 2483

§ London BL Cup 403.a.38

§ Paris BnF E2285

§ Rennes BM 87884

§ Valognes C943

1570

Le premier Livre de la Deffense de la foy de noz ancestres, auquel on déclare les stratagemmes et ruses des hérétiques de nostre temps par Christophle Cheffontaines dit Penfentenyou. Paris, Claude Fremy, 1570.

§ Nantes BM 3864

1571

Chrestienne confutation du point d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'hui ses querelles et monomachies, par F. Christophle Cheffontaines, dit Penfeuntentyou. Dédiciée à très-hault et puissant seigneur, Pierre de Boiséon, seigneur de Coetinis. A Paris, chez Pierre l'Huillier rue saint Iacques, à l'enseigne de l'Oliuier, 1571.

In-8°. Pièces lim. 108 p.

Contient une épître à Pierre de Boiséon. Edition de l'Ordonnance royale sur la prohibition du duel (Moulins 1566).

§ Paris Bibliothèque provinciale des Franciscains CAP 2.23 (*ex monasterio Sti Martialis Fuliensinen ...*)

§ Paris BnF 8- E\*- 975

§ Rome BN

1571

Response familiere à une epistre escrite contre le liberal arbitre, & les merites des bonnes œuures, par laquelle lon donne vne ouuerture ... pour vuidier tous les differents & controuerses, qui sont entre les Chrestiens, touchant lesdictes matieres. Paris, Chez P. l'Huillier, 1571. In-8°. [20] +190 p.

Réponse adressée au frère de l'auteur, dans laquelle un jurisconsulte l'incite à désavouer la religion catholique.

§ London BL 4256.aa.13

§ Paris BnF 8E 975

1571

LA || DEFFENSE DE || LA FOY DE NOZ || ANCESTRES, || Auquel la presence reale du corps de nostre || Seigneur au saint Sacrement, est prou=||uee par plus de 350. Raisons. || Par F. Christophle Cheffontaines dit Penfentenyou, || Religieux de l'ordre S.

François, de la Prouince || de Bretagne, du Conuent de Cubu=||rien, pres Mourlax. || A Paris, || Chez Pierre l'Huillier, rue saint Iacques, || à l'enseigne de l'Oliuier. || 1571. 488 p. Epître de l'auteur au prince Bastien de Luxembourg, lieutenant général du roi<sup>40</sup>.

§ Nantes BM 3864

§ Paris BnF D29813 (livre II seul) ; R 92503

§ Paris Bibliothèque franciscaine provinciale DB6

§ Paris Bibliothèque provinciale des Franciscains CAP 2.23

§ Valognes BM C4119/2

1572

Le Premier livre de la deffense de la foy de noz ancestres, auquel on déclare les stratagemmes et ruses des hérétiques de nostre temps, A Paris, Chez Claude Fremy, 1572.

§ Lyon BM 381298

§ New-York St-Bonaventure University

§ Paris BnF D22402

§ Valognes BM C4128

1574

Maiorvm nostrorum fidei defensio : qua haereticorum saeculi nostri astus ac stratagemmata deteguntur / ... Christophoro à Capite

<sup>40</sup> Sébastien de Luxembourg, fils de Charlotte de Brosse, sœur du duc d'Étampes, vicomte de Martigues, comte de Penthièvre, fut institué gouverneur de Bretagne par lettres du 20 mars 1562, et présenta au Parlement ses provisions le 18 mai 1564. Il vint à Nantes le 2 juin 1565, et fit deux jours plus tard son entrée solennelle : « Bastien de Luxembourg, Seigneur de Martigues, Comte de Penthièvre, Chevalier de l'Ordre du Roi, et son Lieutenant Général en Bretagne, aux Officiers en la Justice, Maire et Echevins de Nantes, etc. A Nantes le 9e jour d'août 1568, signé, Bastien de Luxembourg... » (Registre de la ville de Nantes, fol. 29 et 30). Il mourut en 1569 au siège de Saint-Jean d'Angély, et fut inhumé aux Cordeliers de Guingamp, depuis 1605 dans la crypte de Notre-Dame (Du Paz). Une autre tradition le donne comme étant enterré à Saintes (cf. *Bulletin de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, 1876-1879 (1879), p. 81, 352, 385-386. Le 14 décembre 1569, un service pour l'âme de Sébastien de Luxembourg, gouverneur de Bretagne, était organisé à Nantes (Arch. mun. Nantes, GG 305). Voir *Regret sur le trespas de... Sébastien de Luxembourg, conte (sic) de Martigues, etc.*

Fontium ... auctore. Complviti [Alcalá de Henares] : excudebat Andraeas de Angulo, 1574. In-8°. [8], 288, [18] p.

§ Barcelone BU 0703 XVI-1839-2

Cristóbal Pérez Pastor, *Bibliografía Madrileña o Descripción de las obras impresas en Madrid (Siglo XVI)*, Madrid, Tipografía de los Huérfanos, 1891, p. 41.

1574

IN CHRISTO PLVRIMVM || DILECTIS  
(Frater Christophorus de capite Fontium, totius ordinis minorum Seraphici Francisci Generalis Minister, Salutem in Domino sempiternam ... Datum Mensis [blanc] Anno M.D.LXXIII [Antwerpen] : [Plantijn, Christoffel]

122 x 283 mm. Bois (20 x 17 mm) représentant saint François.

§ Anvers Museum Plantin Moretus Arch. 1228, f. 153v.

L. Voet, *The Plantin Press*, p. 572-575.

1575

De libero arbitrio et meritis bonorum operum assertio catholica: ... Authore Rmo. P.F.C. de Capite Fontium, totius ordinis Minorum generali Ministro. Ex epistola ad Lectorum, quae ex hoc libro & quanta expectanda sint, intelleges ... Antuerpiae, Ex officina Christophori Plantini, Architypographi Regij, 1575.

In-8°. [32], 301 p.

§ Anvers Museum Plantin Moretus A111

§ Barcelone BU 0700 CM-402

§ Berlin Staatsbibliothek 8° Dz 4710

§ Besançon BM 236466

§ Bologne BU

§ California CRL MF-5549 reel 177 item 2

§ Nancy BM 304526

§ Oxford Bodleian Library Hyp. G.57

§ Paris BnF D29812

§ Rome Alessandrian

§ Rome BNC

§ Seville BU A Res. 21/6/13 (inscription manuscrite : Corregido conforme al indice expurgatorio del año de 1633)

§ Wien Österreichische Nationalbibliothek 12.L.24. (& 12.L.40. ?)

§ Wolfenbüttel, Herzog-August-Bibliothek A: 675 Theol.

*Belgica Typographica*, 5374. Voet (Plantin) 915.

De Troeyer, *Bio-bibliographia Franciscana Neerlandica saeculi XVI*, n° 772.

1575

Fidei Maiorvm Nostrorvm Defensio : Qva Haeticorvm Saecvli nostri astus ac stratagemata deteguntur / Reuerendiss. Patre, Fratre Christophoro A Capite Fontium Ordinis Fratrum minorum Generali ministro auctore, Antverpiæ, Ex officina Christophori Plantini, Archtypographi Regij, 1575. In-8°. [32], 378, [21] p., [1] en bl.

§ Berlin Staatsbibliothek 8° Dz 7540

§ Bologne BU

§ Florence BNC

§ Madrid UCM BH DER 1710

§ Naples BN

§ Rome BN

§ Salamanque BU BG/4423

§ Wien Österreichische Nationalbibliothek 11.L.63.

§ Wolfenbüttel, Herzog-August-Bibliothek H 72.8° Helmst.

1576

De libero arbitrio et meritis bonorum operum assertio catholica ... Authore r.mo p.f.c. de Capite Fontium. Romae, apud haeredes Antonij Bladij Impressores Camerales, 1576. In-8°. [40], 328, [8] p.

§ Cambridge UL Peterborough.H.1.32

§ Glasgow Paris BnF D11959 ; D12691

§ Lyon BM SJ TH 536/15

§ Rome BnC

§ Rome Casanatense

§ Séville BU A Res. 30/6/09 et A Res. 61/5/26

§ Valognes BM C60001

Nombreux exemplaires ...

Adams C-1425

1576

FIDEI || MAIORVM || NOSTRORVM || DEFENSIO ; || QVA HAETICORVM SAECVLI || nostri astus ac stratagemata deteguntu ;

reuerendiss. || Patre, Fratre CHRISTOPHORO A CAPITE || FONTIVM ordinis Minorum Generali || ministro auctore ... Venetiis, ex officina Dominici Gueraei, & Io. Baptistae fratrum, MCLXXVI.

In-8°. 440 p.

Épître de l'auteur à Philippe II, roi d'Espagne.

[32], 440, [40] p. in-8°.

§ Cambridge UL H\*.14.26(F)

§ Freiburg, Universitätsbibliothek Freiburg N 1370

§ London BL 1008.a.6

§ Milan Braidense

§ Palerme Cappucin

§ Paris Bibliothèque franciscaine provinciale DB7

§ Paris Bibliothèque provinciale des Franciscains CAP 2.23 (ex-libris imprimé : *Ex Bibliotheca majori Col. Rom. Societ. Jesu*)

§ Paris BnF D29815

§ Rome BN RM0267 (mutilé)

§ Rome Vallicelliana

§ Valognes BM C60000

1576

Defensionis fidei maiorum nostrum liber secundus. In quo veritas corporis Christi in eucharistiae sacramento ... probatur. ... Authore reuerendiss. p.f.c. de Capite Fontium ... Romae : apud haeredes Antonij Bladij impressores Camerales, 1576. In-12°.

In-8°. [24], 289 [i.e. 291], [17] p.

§ Bologna Biblioteca del Seminario regionale Benedetto Xv

§ Lyon BM 381299

§ Glasgow Sp Coll Bm7-i.14

§ Rome Biblioteca universitaria Alessandrina

§ Rome Biblioteca Angelica

1576

Verantvoording onser voorouders religie nu deser tijt seer van noode en[de] troostelijck allen waerachtighen Christen menschen: door den eerweerdichsten P. Christoffel van Cheeffontenne ... Ouerghesedt wt den latijne in ons nederlants duytsch door B. Marten va[n] der Heyden .

[Louvain, Belgium] ghedruct tot Louen by Jan Maes ende Peeter Fabri, int jaer 1576.

In-16°. 175 p.

§ Bruxelles Bib. Royale II 13.759 A 1

§ Bruxelles Université libre 7659 LP 21

§ California CRL MF-5549 reel 177 item 3

§ Gand Bibliothèque Universitaire Acc.10984 et Theol.4075 (incomplet)

§ Heverlee Sj.

§ Saint-Trond Archives provinciales OFM

Jérôme Machiels, *Catalogus van de boeken gedrukt voor 1600 aanwezig op de Centrale Bibliotheek van de Rijksuniversiteit Gent*, 2 vol. in-4°, Gand, 1979, C-296.

Benjamin de Troeyer o.f.m, *Bio-Bibliographica Franciscana Neerlandica Saeculi XVI*, Nieuwkoop, 1969-1970, II, n° 245<sup>41</sup>. *Belgica Typographica*.

1577

Sermon sur le cantique « *O salutaris hostia* », récité en une procession de S. Eustache au couvent des filles religieuses de sainte Claire, dit l'Ave Maria, l'an 1577, après Pasques, par M. René Benoist,... plus un traité de l'exercice de la vraye religion qu'on doit tenir estant au sacrifice de la divine messe... par vénérable père Christofle Cheffontaines... Paris, Nicolas Chesneau, 1577.

In-8°, 47 p.

§ Paris BnF D-15492

1578

COMPENDIVM || PRIVILEGIORVM FRA = || TRVM MINORVM ET RE=||ligiosarum sub eorum cura viuen=||tium, necnon & aliorum Fratrum || mendicantium, ordine Alphabetico digestum. || *Cum noua dictorum priuilegiorum per Gregorium papam 13. confirmatione.* || Per R. P. F. Christophorum de Capite fon=||tium, totius ordinis Minorum generalem || Ministru[m], recognitu[m] & eius iussu excusum.|| ... || Impressum

<sup>41</sup> Je remercie Johan Hanselaer, de Gand, responsable de la base biobibdata, et Steven Van Impe, conservateur à la Stadsbibliotheek Antwerpen, pour leurs informations sur cette édition flamande.

Parisiis apud Simonem Caluari=||num, via Iacobea, sub signo Rosae albae. || *Venales autem reperientur apud Procuratorem Fratrum Minorum Parisiis*. 1578.

In-4°. 234 p. 26 questions sur la Règle attribuée à saint Bonaventure. Après la première page de titre et l'épître au lecteur, seconde page de titre avec bois représentant la stigmatisation de saint François.

Numérisation sur le site de Paris BnF Gallica

§ Avignon BM 8°1060 (ex-libris des Capucins d'Avignon)

§ Bourg-en-Bresse BM FA109872

§ Florence Biblioteca nazionale centrale

§ Grenoble BM F15998

§ Lyon BM SJ/HO 2/187

§ Paris Bibliothèque provinciale des Franciscains CAP 2.23 (2 ex. dont un avec ex-libris de Saint-Barthélemy de Foligno)

§ Paris BnF H 1488 ; H13473(1)

§ Rome Biblioteca universitaria Alessandrina

§ Rome Biblioteca nazionale centrale Vittorio Emanuele II

§ Rome Biblioteca Casanatense

§ Stuttgart, Württembergische Landesbibliothek Kirch.G.oct.1239

1578

Perpetuae Mariae Virginis ac Joseph sponsi ejus virginitatis catholica Defensio, authore F. Christophoro de Capite Fontium. Lugduni, apud Michaellem Iouium et Ioannem Pillehotte... (excudebat Iacobus Roussin) 1578.

[24], 372 p. Ill.

§ Aix-en-Provence Méjanes In8 8296

§ Lyon BM SJ TH 611/1

§ Madrid UCM BH DER 182 ; BH FLL 17

§ Poitiers BM D 288

1579

Chrestienne confutation du point d'honneur sur lequel la noblesse fonde aujourd'huy ses querelles et monomachies, par F. Christophle Cheffontaines, dit Penfentyou... Paris, P. L'Huillier, 1579.

2 parties en 1 vol. in-8°.

§ Paris Arsenal 8- S- 16233

§ Paris BnF E\* 2286

1579

De libero arbitrio et meritis bonorum operum assertio catholica ... authore C. de Capite Fontium. Antwerpen, 1579.

§ Tübingen, Universitätsbibliothek Tübingen

1579

La deffense de la foy de noz ancestres, auquel la presence reale du corps de nostre Seigneur au saint sacrement, est prouuee par plus de 350. raisons. Reueu par l'auteur. Par f. Christophe de Cheffontaines, general ministre de tout l'ordre S. Francois. A Paris, chez P. l'Huillier, rue S. Iacques, l'oliuier. 1579.

In-8°. [16], 488 p.

§ Jesi Biblioteca comunale Planettiana

1581

Reuer.mi p.f. Christophori a Capite Fontium Ordinis fratrum minorum generalis ministri Vtilis & quam necessaria fidei maiorum nostrorum defensio qua haereticorum seculi nostri astus ac stratagemata deteguntur. Venetiis, apud Antonium Ferrarijs, 1581.

In-8°. [32], 440, [38] p.

§ Biblioteca antoniana - Padova

§ Biblioteca nazionale Marciana - Venezia

§ Biblioteca del Pontificio Ateneo Antonianum - Roma

1583

Apologie de la confrairie des Pénitents, érigée et instituée en la ville de Paris, par le Treschrestien roy de France et de Pollongne, Henry, troisieme de son nom. Par C. de Cheffontaines Archevesque de Cesaree. A Paris, chez Michel Julian, 1583.

44 p., ill.

Dans la dédicace au roi : « ...ceste cause me touche de près, pour ce que c'a esté monsieur S. François, de la religion duquel je suis, et de laquelle j'ay esté l'espace de huit ans general gouverneur et ministre, quoy qu'indigne, a esté le premier instituteur des societiez, congregations et ordres des poenitents qui se voyent tant frequentes par toute l'Italie, et

l'Espagne, et en plusieurs lieux de la France... Mais particulièrement suis obligé de deffendre cette cause, pour ce qu'il y va de mon honneur comme de celui qui six ans a ay institué et dressé une telle confrairie à Lyon à la prière et requeste de plusieurs bons et grands personnages de ladite ville, et nommément le sieur de Perac, chevalier de l'ordre... »

§ Paris Arsenal 8- H- 12784 (5)

§ Paris BnF 8- LB34- 216 ; E- 7932

§ Paris Sainte-Geneviève 8 Q 27 INV 772 RES (P.15)

1583

Novae illustrationis Christianae fidei, aduersus impios libertinos, atheos, epicureos, & omne genus infideles, a Christoforo de Capite Fontium, ... epitome. Adiectae sunt duae authoris de Beata virgine conciones, quibus per quas notas verae religionis a falsae e professoribus dignosci queant, ... Parisiis : apud Michaellem Iulianum, ad montem diui hilarii, sub insigni stellae coronatae, 1583.

In-8°. [20], 76 p.

§ Rome Biblioteca universitaria Alessandrina

1584

COMPENDIUM || VM PRIVILEGIUM || GIORVM FRATRVM || MINORVM ET RELIGIO || SARVM SVB EORVM CVRA VI || uentium, necnon & aliorum Fratrum || Mendicantium, ordine Alphabetico digestum. || ... PER R.P.F. CHRISTOPHORVM DE CAPITE FONTIVM, TOTIVS ORDINIS MINORVM generalem Ministrum, iam Sexennium antè recognitum, nunc de nouo excusum. || Adiectas reperies in fine huius Compendij quarundam quaestionum, quas aduersus statum fratrum Minorum quidam opponere solent, Diui Bona || uenturae solutiones, cum bulla coenae || Domini Gregorij XIII. || Papae moderni. || MONACHI, || Excudebat Adamus Berg. || M.D.LXXXIII. ||

In-8°. [28], 359 p.

Numérisation prévue (BSB-DFG-Projekt 2007/2009)

§ Bayerische Staatsbibliothek München

§ Universitätsbibliothek Eichstätt-Zentralbibliothek und Teilbibliotheken in Eichstätt  
§ Freiburg/Breisgau, Universitätsbibliothek

1585

CONFVTATIO || PVNCTI, || QVEM VOCANT HO- || NORIS, SVPER QVO || CONTENTIONVM, MONOMACHIA- || rum, siue duellorum suorum fundamenta || Christiana hodie nobilitas iacit, in quo de vero falsoque disputatur honore. Libellus pius, et summe utilis humanae societati, ad qualemcunque etiam noxam, ... || Authore R.P. Christophoro de Capite fontium. || COLONIAE, || Apud Maternum Cholinum. || M.D.LXXXV. ||

In-8°. [16] + 108 p.

Numérisation en projet (BSB-DFG)

§ Aschaffenburg Stiftsbibliothek

§ Bayerische Staatsbibliothek München

§ Gotha Forschungsbibliothek

§ Rome BNC

§ Washington Folger Shakespeare Library

§ Wien Österreichische Nationalbibliothek 13.M.61.

1585

Défense de la foy que noz ancestres ont eue de la présence reale du corps de nostre seigneur Jésus Christ au S. Sacrement de l'autel... Paris, G. de La Nouë , 1585.

In-8°.

§ Aix-en-Provence Méjanes In8 7291

1585

Actio prima in sacramentarios, in qua ex Christi Joh. 6. verbis realis corporis Christi in sacramento Eucharistiae, praesentia evidentissimis demonstrationibus probatur. Authore C. de Capite Fontium, quondam totius ordinis Minorum ministro, nunc vero Archiepiscopo Caesariensi. Ab ipso authore recognita et aucta. Ad Gregorium XIII Pont... Romae, vaenundantur Parisiis, apud Arnouldum Sittart, 1585.

§ Paris BnF D 29811

1585

De la vertu des paroles, par lesquelles se fait la consécration du saint sacrement de

l'autel... A Paris : chez Guillaume de La Nouë, 1585.

[16] p. in-8°.

§ Paris Arsenal 8-T-4999 (2)

§ Paris BnF D-29814 (2)

§ Paris Sainte-Geneviève 8 D 7583 INV 9146 (P.4)

§ Reims BM P 197/2

1585

Novae illustrationis christianae fidei, adversus impios libertinos, atheos, epicureos... a Christoforo de Capite-fontium,... adjectae sunt duae authoris de beata Virgine conciones... Parisiis, apud A. Sittart, 1585.

In-8°.

§ Aix-en-Provence Méjanes In8 7104

1586

Varij tractatus et disputationes, de eo quod sit vile atque necessarium, nonnullas secum pugnantes scholasticorum scriptorum opiniones, licet in iis quae sunt fidei summa sit inter illos concordia, ad decretoru[m] concilij Tride[n]tini normam conciliare & corrigere. Authore R. P. C. de capite Fontium Archiep. Caesarien. Parisiis, apud Arnoldum Sittart..., 1586.

[16] + 129 p. In-8°.

Première partie de l'ouvrage : « De necessaria correctione theologiae scholasticae », dont la suppression a empêché la suite de paraître. Brunet estime cette édition très rare (I, 1563). Dans plusieurs exemplaires, les fol. 33-40 qui couvrent la feuille E sont souvent d'une autre impression, voir manuscrits dans celui de la bibliothèque Sainte-Geneviève.

§ Durham Palace Green Library Cosin. F.5. 30/2

§ Grenoble BM F.22068 CGA ; F.20465 CGA.

§ Halle, Universitäts- und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt AB 54943

§ Houghton \*FC5.4155.586v

§ Karlsruhe, Universitätsbibliothek Karlsruhe LHE 21

§ Le Mans médiatèque Louis Arragon TH 8\* 3441

§ Mannheim, Universitätsbibliothek

§ Nantes BM 1977R

§ Oxford Queen's College Uu. B. 3056

§ Paris Arsenal 8-T-5034

§ Paris Sainte-Geneviève 8 D 3202 (2) RES (P.1). Les fol. 33-40 sont mss. pour rétablir le texte primitif. Le fragment du « De veteri ritu celebrandi Missam » du même auteur, substitué au vrai texte dans les ex. imprimés, constitue la pièce 3 du recueil.

§ Paris BnF D-11647 (2). Exemplaire comprenant 7 fol. non ch. de la dédicace à Sixte Quint, les 128 premiers fol. du « De Ritu celebrandi missam » et les 32 premiers fol. du « Dialogus de ritu et forma quam Christus in missae suae celebratione servavit »

§ Paris BnF D-11648. Les fol. 33-40 sont d'un autre tirage.

§ Valognes BM C. 2514-3 ; C 7242-1 ; C 7242-2

1586

Novae illustrationis christianae fidei, adversus impios, libertinos, atheos, epicureos, et omne genus infideles, a Christoforo de Capite-Fontium,... conscriptae epitome. Adjectae sunt duae authoris de beata Virgine conciones... Parisiis, apud A. Sittart, 1586.

§ Karlsruhe Universität LH-E 21

§ Mannheim, Universitätsbibliothek Mannheim

§ München Bayerische Staatsbibliothek

§ Paris BnF D12691

§ Poitiers BM D455

§ Valognes BM C5910

§ Wien Österreichische Nationalbibliothek 32.Mm.63.

1586

Defense de la foy, que noz ancestres ont eve de la presence reale du corps de Nostre Seigneur Iesus Christ au S. sacrement de l'autel, en laquelle par plus de 350. raisons, prinses de la parole de Dieu, & de ses circonstances, est prouuée la verité de ladite foy. Par R. P. Christophle de Cheffonteines... Reueuë, corrigee, & augmentee par le mesme autheur...

A Paris, chez Guillaume de La Noue, ruë S. Jacques au Nom de Iesus. M.D. LXXXVI.

Privilège du 15 juillet 1580.

[26]-615-[1] p. in-8°.

§ Lyon BM SJ TH 258/7

§ Paris Arsenal 8-T-4999 (1)

§ Paris BnF D-29814 (1)

§ Paris Bibliothèque de l'Institut

§ Paris Bibliothèque de la Sorbonne

§ Reims BM P197/1

§ Wien Österreichische Nationalbibliothek 9.L.24.

1586

Chrestienne confvttation du point d'honneur svr lequel la noblesse fonde aujourdhuy ses monomachies, & querelles. Par R.P.C. de Cheffontaine, archeuesque de Caesarée ... Dédiee à très-hault et puissant seigneur, Pierre de Boiseon, seigneur de Coëtinsan. Reueu, corrigé, et augmenté, outre les precedentes editions. A Paris, chez Arnold Sittart, au mont S. Hilaire, a l'enseigne de l'escu de Colongne, 1586.

Petit in-8°. [20], 76, 180 p.

§ Beaune BM A1617

§ London british Library 8425.AAA.3

§ Rostock, Universitätsbibliothek Rostock UB Fm-3251

§ Wolfenbüttel, Herzog-August-Bibliothek A: 81.3 Pol.

1587

DEFENSIONIS || FIDEI MAIO=||RVM, QVAM DE VERA || ET REALI CORPORIS CHRISTI IN EV-||CHARISTIAE SACRAMENTO || HABVERE PRAESENTIA,|| LIBER,|| IN ACTIONES OCTO DIVISVS ..., in quibus plus quam trecen-tis et quinquaginta rationibus, ex puro & expresso Dei verbo desumptis, veritas dictae fidei comprobatur, & contrarij sacramen-tiorum haereticorum confutantur errores. || AVCTORE R.P. CHRISTOPHO DE CAPIT-Fontivm, AR-||chiepiscopo Caesariensi, atque totius ordinis Minorum quondam || Generali Ministro.|| ... ||Quid quaeque

actio contineat, ex subsequenti capitum indi-ce cognoscetur. Omnia Sanctae Ecclesiae Catholicae, sanctaeq[ue] sedis Apostolicae Romani iudicio submissa sunt. COLONIAE,|| Apud Maternum Cholinum.|| Anno M.D. LXXXVII.||

In-f°. [12], 378 p.

Épître du libraire au lecteur. Texte sur deux colonnes.

Numérisation prévue (BSB-DFG-Projekt 2007/2009)

§ Avignon BM Fol. 3782

§ Berlin SB Cy 24220

§ Cambridge UL F.8.22

§ Durham Palace Green Library, Howard B64

§ Falconara Marittima Bibliothèque francis-caine

§ Grenade BU BHR/A-017-085

§ Kansas University

§ Gotha, Forschungsbibliothek

§ München Bayerische Staatsbibliothek

§ Oxford Bodelian Library C 1.20 Art.Seld

§ Paris Bibliothèque provinciale des Franciscains CAP 2.23

Un projet de réédition des œuvres de Christophe de Cheffontaines a été envisagé. Pierre Antoine Lebrun, dans son *Explication littérale, historique et dogmatique des prières et des cérémonies de la messe* (publiée à Paris, de 1716 à 1726), t. V, n<sup>lle</sup> éd. Paris & Liège, 1778, p. 233, précise : « M. le marquis de Cheffontaines, arrière-petit-neveu de l'archevêque de Césarée, qui a, dit-on, engagé un père Récollet à donner une édition des ouvrages de son parent, soit manuscrits ou imprimés, fera sans doute plaisir au savans, s'il fait réimprimer ces petits traités qui sont si rares. » Il s'agit sans doute de François-Hyacinthe de Penfentenyo, premier marquis de Cheffontaines, seigneur de Kermorus, Bodionio, Kergoët, baron de Coëtconq (1663-1718). Ce projet ne semble pas avoir abouti.

## Sources et bibliographie sommaire

Paris, Bibliothèque franciscaine provinciale des capucins : manuscrit 1819.

Paris, Bibliothèque provinciale des franciscains : manuscrit 4753, boîte 52.

*Catholicisme*, II, 1950, col. 1032-1033 (Éphrem Longpré).

CIORANESCO (A.), *Bibliographie de la littérature française du seizième siècle*, Paris, Klincksieck, 1959, p. 206.

COURTECUISSÉ (Maximilien), *Tables capitulaires des Frères Mineurs de l'Observance et des Récollets de Bretagne, 1476-1780*, Paris, Vrin, 1930 (Collection de mémoires et documents relatifs à l'histoire franciscaine, I.).

DE TROYER (B.), *Bio-Bibliographia Franciscana Neerlandica saeculi XVI*, t. II, 1970, p. 451-452.

*Dictionnaire de biographie française*, Paris, Letouzey, t. VIII, 1956, col. 965-966 (Henri Waquet).

*Enciclopedia cattolica*, Città del Vaticano, t. III, 1950, col. 1404-1405 (Antonio Piolanti).

LE GRAND (Albert), *Vie, Gestes, Mort et Miracles, des Saints de la Bretagne Armorique*, Nantes, 1637, p. 494-495.

LE MEN (R.-F.), « Documents relatifs à Christophe de Cheffontaines, archevêque de Césarée », *Revue des sociétés savantes*, t. III, 1872, p. 656-660.

P. LEVOT, *Biographie bretonne*, Vannes-Paris, t. II, 1857.

MONJAUX (Norbert), OFM, *La Bretagne franciscaine*, Saint-Brieuc, 1911, p. 43-46.

MORERI (Louis), *Premier supplément au Dictionnaire historique*, Paris, Lemercier-Vincent-Coignard & Boudet, t. I, 1735, p. 259.

OTHON DE PAVIE, *L'Aquitaine séraphique*, Vanves, t. III, 1905, p. 299-320.

PENFENTENYO (Valentine DE), *Une très ancienne famille de Bretagne, les Penfentenyo*, 1990.

PONTON (Georges), C.S.C., « Saint Joseph selon Christophe de Cheffontaines », *Cahiers de Joséphologie*, n° 25, 1977, Deuxième symposium international, *Saint Joseph à l'époque de la Renaissance (1450-1600)*, p. 283-293.

ROOSES (M.) et DENUCÉ (J.), *Correspondance de Christophe Plantin*, Anvers, 1883-1980, 9 parties en 8 vol. Publications de la Maatschappij der Antwerpsche Bibliophilen, 12, 15, 26, 29-34 (IV, n° 923).

ROSSETTI (Gaïa), *Christophe de Cheffontaines protagoniste du changement religieux au XVI<sup>e</sup> siècle, 1512-1594*, Tours, 1993 (mémoire de DEA).

SAUZET (Robert), *Mendiants et réformes. Les réguliers mendiants acteurs du changement religieux dans le royaume de France (1480-1560)*, Tours, 1994.

WADDING (L.), *Annales Minorum : in quibus res omnes trium ordinum a S. Francisco institutorum ex fide ponderosius asseruntur, calumniae refelluntur, praeclara quaeque monumenta ab oblivione vendicantur auctore R. P. F. Luca Waddingo*, an. 1571, 1572, 1579, etc.

## Résumé

Un dossier de correspondances inédit de la Bibliothèque franciscaine provinciale des capucins de Paris (ms. 1819) nous donne l'occasion d'aborder la production littéraire et l'action oratoire du Breton Christophe de Cheffontaines (1532-1594), nommé général de son ordre en 1571. L'édition d'une lettre datée de 1594, adressée à son neveu, Laurent de Cheffontaines, seigneur de Villeneuve, demeurant alors au collège parisien de Tréguier, et comportant plusieurs passages en breton, montre tout l'intérêt philologique de ce dossier.

## Abstract

A file containing unpublished correspondence preserved in the provincial Franciscan library of the Paris Capucins (ms. 1819) offers us the opportunity of dealing with the literary production and oratory production of Christophe de Cheffontaines (1532-1594), a Breton appointed General Officer of his order in 1571. An original letter dated 1594 and addressed to his nephew Laurent de Cheffontaines, lord of Villeneuve, then residing in the Paris-located Tréguier College, has several passages written in Breton and is fair evidence to the philological value of this dossier.

## Diverradur

Bez'ez eus e levraoueg-rannvro kabussined Paris (ds. 1819) un dosser lizheroù diembann, o tennañ d'ur Breizhad, Kristoc'h a Cheffontaines (1532-1594) e ano, bet lakaet da jeneral e urzh e 1571. Peadra da deuler ur sell was oberou a lennegezh hag a brezegerezh an den-se. En ul lizher skrivet gantañ e 1594, d'e nizh Laurañs a Cheffontaines, aotrou a Villeneuve hag o studiañ en amzer-se e skolaj parisian Landreger, e kaver meur e rannbennad e brezhoneg, ar pezh a zisko-  
nez talvoudegez bras an dosser-se war dachenn ar filologiezh.

# Documents judiciaires d'avril 1793 concernant la famille Barbier de Ploudalmézeau

par Jean-Louis Autret

Quand on évoque l'insurrection paysanne du Léon en 1793, on pense tout de suite à la bataille de Kerguidu, entre Plougoulm et Tréflaouéan, qui eut lieu le 24 mars 1793. Mais c'est une grande partie du Léon qui s'est soulevée pendant plusieurs semaines à Plabennec, Ploudalmézeau, Lannilis, Guipavas et bien d'autres communes. Les documents qui suivent concernent le maire de Ploudalmézeau, François Barbier, et ses trois fils, soupçonnés d'avoir participé à cette insurrection.

## 1. Condamnation à mort de François Barbier, maire de Ploudalmézeau, le 9 avril 1793<sup>1</sup>

*Extrait des registres du tribunal criminel du département du Finistère, séant provisoirement à Brest.*

Au nom de la République

Le tribunal criminel du Département du Finistère vu les procès-verbaux des commu-

nes de Ploudalmézeau, Lambol [Lampaul-Ploudalmézeau] et Saint-Pabu en date du treize mars dernier, le procès-verbal des commissaires civils du district de Brest des seize, dix-sept et autres jours du même mois.

Vu les lettres des quatorze décembre mil sept cent quatre vingt-onze, dix-sept janvier, vingt huit février et cinq juillet mil sept cent quatre vingt douze à l'adresse de Gaudebert, produites avec les procès-verbaux,

Oui François Barbier, accusé, dans ses interrogatoires à l'audience publique de ce jour

Oui vingt-un témoins dans leurs dépositions orales ;

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public dans ses conclusions, déclare que François Barbier envoyé à la Maison de justice, provisoirement établie en cette ville à la suite des révoltes et émeutes contre-révolutionnaires qui ont eu lieu à l'époque

---

<sup>1</sup> Arch. dép. Finistère, 67 L 19. Tous les documents de l'article proviennent de la même cote.

du dernier recrutement dans les communes de Ploudalmézeau, Lannilis, Plabennec et Guipavas, est convaincu d'avoir pris part à ces révoltes et émeutes contre-révolutionnaires pour en avoir été l'instigateur et les avoir insidieusement provoqués par ses conseils et les arrêtés qu'il a dictés.

Déclare également qu'il est constant que François Barbier, père, a été agent jusqu'à la fin de mil sept cent quatre vingt onze inclusivement de quatre ci-devant nobles dont trois émigrés, qu'il a rempli des emplois dans l'ancien gouvernement et qu'il a été officier municipal dès l'institution des municipalités et maire de la commune de Ploudalmézeau jusqu'au jour de son arrestation.

En conséquence ordonne que François Barbier, père, sera livré à l'exécuteur des jugemens criminels, pour être mis à mort dans les vingt-quatre heures, en exécution des articles quatre, cinq et six de la loi du dix-neuf mars mil sept cent quatre vingt treize qui sont ainsi conçus.

#### Article 4

« Ceux qui, ayant porté les armes ou ayant pris part à la révolte et aux attroupements, auront été arrêtés sans armes ou après avoir déposé les armes, seront envoyé à la maison de justice du tribunal criminel du département, et après avoir subi un interrogatoire dont il sera tenu note, ils seront dans les vingt quatre heures livrés à l'exécuteur des jugemens criminels et mis à mort après que les juges du tribunal auront déclaré que les détenus sont convaincus d'avoir porté les armes parmi les révoltés ou d'avoir pris part à la révolte, le tout sauf distinction expliquée dans l'article six. »

#### Article 5

« Les moyens de conviction contre les coupables seront les mêmes pour les tribunaux criminels que pour les commissions militaires. »

#### Article 6

« Les prêtres, les ci-devant nobles, les ci-devant seigneurs, les émigrés, les agens ou domestiques de toutes ces personnes, les étrangers, ceux qui ont eu des emplois ou exercé des fonctions publiques dans l'ancien gouvernement ou depuis la Révolution, ceux qui auront provoqué ou maintenu quelques-uns des attroupemens des révoltés, les chefs, les instigateurs, ceux qui auront des grades dans ces attroupemens et ceux qui seraient convaincus de meurtres, d'incendie ou de pillage, subiront la peine de mort. »

Déclare les biens dudit François Barbier confisqués au profit de la République en conformité des dispositions de l'article sept de la même loi lequel est ainsi conçu.

#### Article 7

« La peine de mort prononcée dans les cas déterminés par la présente loi, emportera la confiscation des biens et il sera pourvu sur les biens confisqués à la subsistance des pères, mères, femmes et enfans qui n'auraient pas d'ailleurs des biens suffisans pour leurs nourriture et entretien, on prélèvera en outre sur le produit desdits biens le montant des indemnités dues à ceux qui auront souffert de l'effet des révoltés. »

Ordonne qu'une expédition du présent jugement sera, à la diligence de l'accusateur public, remise dans le jour au Commissaire national du tribunal du district de Brest pour en suivre l'exécution dans les vingt-quatre heures.

Prononcé à l'audience public de ce jour neuf avril mil sept cent quatre vingt treize, l'an second de la République française, où étaient présens Le Guillou Kerincuff président, Creach, Charuel et Le Flo juges du tribunal qui ont signé la minute du présent jugement.

Signé sur le registre Le Guillou Kerincuff, L.M. Charuel, Le Flo, Creach, en interligne Le Mat, X<sup>bre</sup>.

Signatures : Le Greffier du tribunal criminel Le Guillou Kerincuff HRoullain

## 2. Interrogatoires subis par Pierre-Marie Joseph Barbier le 11 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la République française le onze avril devant le tribunal criminel du département du Finistère composé des citoyens Le Guillou Kérincuff président, Pierre Creach, Louis-Marie Charuel et Agathon-Vincent-Bernard Le Flo juges, séant provisoirement en la ville de Brest, ayant avec nous pour adjoint Henry Roullain greffier audit tribunal criminel en présence du citoyen Louis-Julien Roujoux accusateur public, a été conduit de la maison de justice de cette ville un particulier lequel interrogé de ses noms, surnoms, âge, profession et demeure avant sa détention.

Répond se nommer Pierre Marie Joseph Barbier l'ainé, âgé de vingt deux ans, commandant de la Garde nationale, demeurant avant sa détention chez son père au bourg de Ploudalmézeau.

N'avez-vous pas connaissance de l'atroupement d'hommes armés qui se porta sur le bourg de Ploudalmézeau le dix-sept mars dernier ?

Répond en avoir connaissance.

Avez-vous connu quelques-uns de ceux qui étaient à la tête de l'atroupement ?

Répond n'en connaître aucun parce qu'il était ce jour-là chez lui, et qu'il ne sortit que pour se rendre à la municipalité.

N'avez-vous pas pris part personnelle à cet atroupement soit avec arme soit sans armes ?

Répond négativement.

N'avez-vous pas rédigé l'arrêté de la commune de Ploudalmézeau le treize mars dernier constatant le refus des citoyens de cette commune de consentir au tirage de l'as-

semblée ?

Répond négativement.

N'êtes-vous pas secrétaire greffier de la commune de Lambol ?

Répond qu'il n'est secrétaire greffier d'aucune commune.

Quelqu'un de vos frères n'est-il pas greffier de la commune de Lambol ?

Répond que le second de ses frères est effectivement greffier de cette commune.

N'avez-vous pas assisté à quelque délibération prise dans les communes de votre canton ?

Répond avoir assisté à une assemblée primaire et à une assemblée communale.

N'avez-vous pas assisté à l'assemblée du treize mars la première qu'il y eut au bourg de Ploudalmézeau pour l'exécution de la loi pour le recrutement de l'armée ?

Répond y avoir assisté et avoir consenti à tirer au sort pour fournir le contingent de la commune, ajoute que le quatorze il se présenta devant le procureur de la commune de Ploudalmézeau pour lui annoncer que lui et son frère étaient disposés à se soumettre au tirage ou à admettre tel autre mode de recrutement qui serait adopté par l'assemblée des jeunes gens en invitant le procureur de la commune d'en faire mention dans son procès-verbal. Le procureur de la commune répondit au prévenu que son procès-verbal était rédigé, et qu'il n'y pouvait rien ajouter, mais qu'il aurait égard à la déclaration du prévenu.

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui donnée il a déclaré y persister, n'avoir à augmenter ni diminuer et a signé avec nous et le soussignant commis juré les date jour et an que devant.

Signatures : J. Barbier Creach Le Guillou Kerincuff L.M. Charuel Le Flo Latour Cmis juré.

### 3. Interrogatoires subis par Benoist Gabriel Barbier le 11 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la République française le onze avril devant le tribunal criminel du département du Finistère, composé des citoyens Le Guillou Kérincuff président, Pierre Creach, Louis-Marie Charuel et Agathon-Vincent-Bernard Le Flo juges, séant provisoirement en la ville de Brest, ayant avec nous pour adjoint Henry Roullain greffier audit tribunal criminel en présence du citoyen Louis-Julien Roujoux accusateur public, a été conduit de la maison de justice de cette ville un particulier lequel interrogé de ses noms, surnoms, âge, profession et demeure avant sa détention.

Répond se nommer Benoit Gabriel Barbier cadet, âgé d'environ vingt un ans, secrétaire greffier de la municipalité de Lambol Ploudalmézeau demeurant avant sa détention chez son père au bourg de Ploudalmézeau

N'avez-vous pas connaissance de l'attroupement d'hommes armés qui se porta le dix-sept mars dernier au bourg de Ploudalmézeau

Répond n'en avoir point eu connaissance se trouvant ce jour-là à la commune de Lambol

Ne pourriez-vous pas indiquer les moteurs et instigateurs des révoltes survenues presque à la même époque dans les différentes communes voisines des paroisses que vous habitez

Répond négativement

Etant au bourg de Lambol le treize mars n'est-il pas à votre connaissance que les citoyens de cette commune s'opposèrent ce jour-là à l'exécution de la loi sur le recrutement de l'armée

Répond qu'il était à Ploudalmézeau le treize et qu'il ne parut à Lambol que le dix-sept, jour auquel les jeunes gens ne s'étaient

pas assemblés

Avez-vous pris part personnellement à la révolte soit avec armes soit sans armes

Répond qu'il était à l'assemblée de Ploudalmézeau le treize et qu'il n'a pris aucune part aux mouvements des révoltés

N'avez-vous pas rédigé l'arrêté de la commune de Lambol Ploudalmézeau le treize mars dernier constatant le refus des jeunes citoyens de cette commune de consentir au tirage pour le recrutement

Répond qu'il l'a seulement copié

Dans quelle vue avez-vous pu vous permettre de copier ledit arrêté

Répond qu'il ne l'a copié que sous la dictée de son père d'après le rapport du maire et officiers municipaux de Lambol

N'avez-vous également copié l'arrêté de la commune de Saint-Babu

Répond négativement

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui faite, a déclaré y persister n'avoir à y changer augmenter ni diminuer et a signé avec tous les membres du tribunal et le greffier les dates jour et an que devant.

Signatures : B. Barbier Le Guillou Kerincuff Creach L.M. Charuel

Le Flo Latour Cmis juré

### 4. Interrogatoires d'Yves-Barthélemy Barbier le 11 avril 1793

L'an mil sept cent quatre vingt treize l'an second de la République française le onze avril devant le tribunal criminel du département du Finistère, composé des citoyens Le Guillou Kérincuff président, Pierre Creach, Louis-Marie Charuel et Agathon-Vincent-Bernard Le Flo juges, séant provisoirement en la ville de Brest, ayant avec nous pour adjoint Henry Roullain greffier audit tribunal criminel en présence du citoyen Louis-Julien

Roujoux accusateur public, a été conduit de la maison de justice de cette ville un particulier lequel interrogé de ses noms, surnoms, âge, profession et demeure avant sa détention.

Répond se nommer Yves Bartelemi Marie Barbier, âgé de quinze ans demeurant chez son père au bourg de Ploudalmézeau.

Avez-vous connaissance de l'attroupe-ment d'hommes armés qui se porta au bourg de Ploudalmézeau le treize mars dernier

Répond n'en avoir aucune connaissance

Ne pourriez-vous pas nous indiquer les auteurs de ces révoltes

Répond négativement

Y avez-vous pris part personnellement soit avec armes soit sans armes

Répond en niant l'interrogation

N'avez-vous pas assisté à différentes délibérations prises dans les communes de votre canton

Répond négativement

Avez-vous copié l'arreté de la commune de St Pabu

Répond ne savoir pas écrire

Tels sont ses interrogatoires desquels lecture lui faite il a déclaré y persister n'avoir à y changer augmenter ni diminuer et a signé avec nous et le soussignant greffier les date jour et an que devant.

Signatures : Yves Barbier Creach Le Guillou Kerincuff Le Flo

L.M. Charuel Latour Cmis juré

## 5. Commentaire

### Le destin de François Barbier

En principe, François Barbier, condamné le 9 avril 1793 à « être mis à mort dans les vingt-quatre heures » aurait dû être exécuté le 10 avril. Apparemment, on lui

accorda un sursis de quelques jours : « Le tribunal criminel de Brest inflige la peine capitale aux deux maires arrêtés, François Barbier, de Ploudalmézeau, et Jean Prigent, de Plouzévédé, exécutés les 17 et 23 avril<sup>2</sup>. »

### Les émeutes de Plabennec

Quelques jours avant la bataille de Kerguidu, se produisit un soulèvement à Plabennec, du 17 au 21 mars : « Il fallut que le général Canclaux lui-même, dont le quartier général était alors à Landerneau, se portât sur Plabennec avec 1 200 hommes pour réduire les mutins<sup>3</sup>. » Dans une lettre datée du 21 mars, le général Canclaux rend compte du succès de sa mission : « Après m'être avancé à une lieue en avant de Plabennec, j'ai fait tirer quelques coups de canon sur des attroupements qu'ils ont dissipés, malheureusement pas assez tôt pour que les rebelles n'aient tué deux malheureux de Brest qui revenaient de Lannilis<sup>4</sup>. »

### La composition du tribunal criminel

Le Guillou Kerincuff, président du tribunal criminel du Finistère, fut maire de Quimper : « Le Guillou de Kerincuff (Joseph-Jean-Marie) député en 1789, né à Coray (Finistère) le 19 mars 1748, mort à Quimper (Finistère) le 2 juillet 1823, était avocat à Quimper et échevin de cette ville avant la Révolution [...]. Il revint à Quimper, fut nommé maire (1790) [...]. Élu juge au tribunal de Quimper en 1791, il fut encore élu, en janvier 1792, président du tribunal criminel du Finistère [...]. [II] devint (14 avril 1811)

<sup>2</sup> Ph. HENWOOD et E. MONANGE, *Brest, un port en révolution, 1789-1799*, Rennes, 1989, p. 141.

<sup>3</sup> R. KERVILER, *La Bretagne pendant la Révolution*, Mayenne, 1980, p. 182.

<sup>4</sup> J.-L. AUTRET, « Correspondance du général Canclaux pendant l'insurrection du Léon de 1793 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIV, 2005, p. 261.

premier président à la cour impériale de Rennes. Il fut admis à la retraite le 3 janvier 1816<sup>5</sup>. »

Louis-Julien Roujoux, accusateur public, fut maire de Landerneau : « Roujoux (Louis-Julien Buxeuil, baron de), député en 1791 et au Conseil des Anciens, membre du Tribunal, né à Landerneau (Finistère) le 7 mars 1753, mort à Brest (Finistère) le 1<sup>er</sup> février 1829 [...] fut nommé lieutenant-maire de cette ville [Landerneau] en 1780 [...]. Élu, le 11 septembre 1791, député du Finistère à l'Assemblée législative [...], il siégea parmi les modérés [...] Après la session, il fut élu (11 septembre 1792) accusateur public près le tribunal criminel de Quimper [...]. [II] fut nommé, le 23 germinal an X, préfet de Saône-et-Loire [...]. Il termina ses jours à Brest, occupé de littérature et de poésie<sup>6</sup>. »

\*

\* \*

François Barbier, maire de Ploudal-mézeau, et Jean Prigent, maire de Plouzé-védé, sont peut-être les seuls à avoir été guillotins à cause de l'insurrection léonarde de mars 1793. Une lettre du directoire du district de Brest, datée du 26 mars, nous montre l'embarras de l'administration : « [...] Le nombre des hommes qui ont suscité ou pris part à la révolte n'est malheureusement que trop grand : si le glaive frappait tous les complices, il en résulterait une dévastation sanguinaire de nos campagnes qui ont besoin d'agriculture<sup>7</sup> [...] ». Comme quoi les révolutionnaires étaient parfois préoccupés par l'avenir de l'agriculture !

<sup>5</sup> A. ROBERT, *Dictionnaire des parlementaires français*, Paris, 1889-1891, t. IV, p. 76.

<sup>6</sup> ID., *ibid.*, t.V, p. 204. Voir l'article de P. Jarry sur L.-J. Roujoux, dans le présent *Bulletin*, p. 231-244.

<sup>7</sup> Abbé PEYRON, *Documents touchant l'insurrection du Léon en mars 1793*, Vannes, 1902, p. 37.

# Louis Julien de Roujoux (1753-1829)

par Paul Jarry

La famille de Roujoux est originaire de Sedan ; la branche bretonne débute par Jean de Roujoux, né à Sedan en 1646, qui en 1690 est conseiller du roi et receveur de ses fermes à Landerneau. Son petit-fils Louis, également receveur des fermes du roi à Landerneau et entreposeur de tabac, y épouse Françoise Jeanne Le Vaillant de Pennarue (dont le père fut maire de Landerneau en 1721). Deux de leurs enfants font souche à Landerneau : Jean Michel et Louis Julien.

Jean Michel (1741-1780) est entreposeur de tabac. De son union avec Edmée Retel, il a plusieurs enfants, parmi lesquels Michelle (qui épouse Joseph-François Robert, entreposeur de tabac au décès de son beau-père), et Philippe-Julien (1776-1839), qui entre à Polytechnique en 1795, devient maire de Landerneau de 1835 à 1839, et a deux enfants : un fils, Constant Calixte (1806-1877), également polytechnicien en 1826, puis général de brigade d'artillerie, qui meurt au château de Kerlaran (Landerneau), et une fille, Herveline, dont une petite-fille épouse,

en 1884, Auguste de Surgy (descendance à Landerneau actuellement).

Louis Julien de Roujoux, écuyer, sieur de Buxeuil<sup>1</sup>, puis baron de Roujoux de Buxeuil, né à Landerneau le 7 mars 1753, se marie en 1777, à Esquibien, à Marie Gobert de Kerbrizio. Reçu à la licence de droit à Rennes en 1776<sup>2</sup>, il devient avocat et la réputation qu'il acquiert rapidement le fait entrer à la municipalité de Landerneau comme échevin en septembre 1780. Barthélemy Kerros, le maire, ayant refusé de représenter Landerneau aux états de Bretagne qui se réunissent à Rennes le 30 octobre, c'est Roujoux qui est élu<sup>3</sup>. Les

---

<sup>1</sup> Buxeuil, près d'Issoudun (Indre). Ce titre vient de la grand-mère paternelle, née de La Roche de Cery qui, lorsqu'elle habitait Quimper, logea le jeune Dupleix qui y faisait ses études. Veuve, elle lui écrivit en 1758 pour lui demander un secours qu'elle obtint, ce qui ne fut pas sans profit pour les débuts de la carrière de Roujoux.

<sup>2</sup> Il n'a pas suivi les cours de droit, ayant obtenu une dispense (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 D 20).

<sup>3</sup> C'est en 1780 que Roujoux est aux états, et non en 1789, comme le dit P. Levot, *Biographie bretonne*, t. II, Vannes-Paris, 1857, p. 783.

états sont clos le 30 janvier 1781 et Roujoux réapparaît aux réunions du conseil le 15 avril 1781.

Le 19 août 1781 est mise en route la procédure pour l'élection d'un maire : la municipalité, conformément au règlement de 1721, propose à l'agrément du duc de Penthièvre, gouverneur de Bretagne, une liste de trois noms, à la suite de quoi, si le duc ne fait pas de remarques, le conseil élit le maire parmi ces trois. Sont proposés : Touet-Lanrivoas, J. Legris-Duval et L.-J. Roujoux. Le 9 novembre, le duc demande de proposer deux autres à la place de Touet-Lanrivoas et de Legris-Duval ou de nommer sur-le-champ Roujoux, ce qui est fait. Dans l'histoire des municipalités de Landerneau avant et après 1781, on n'a jamais vu une telle promotion : en quatre ans – car il ne passe que ce temps-là dans la municipalité –, il est député aux états et maire. Sur onze réunions en 1782, il est présent neuf fois et remplacé pendant son absence par Kerros, lieutenant du maire ; en 1783, il n'est présent que huit fois sur seize réunions. Il est absent le 9 septembre lors du choix par la municipalité de trois candidats : il est alors à Paris, attaché à la Compagnie des Indes<sup>4</sup>. On ne le reverra à Landerneau qu'en 1790. Pendant sa mairie, il crée une chambre de lecture où entrent des membres du clergé, de la noblesse et des bourgeois de Landerneau, notamment Gobert, son beau-père, Le Gall Lalande, Duthoya, Mazurié, Kerros<sup>5</sup>...

Le 10 septembre 1782, le profane Roujoux est devenu apprenti franc-maçon de la loge l'Heureuse Rencontre de Brest. Deux heures après, le grade de compagnon lui est conféré « par les signes, mots et attouchements ; après avoir fait les voyages et épreuves d'usage et le serment d'obligation prêté, le récipiendaire a fait ses remerciements à la loge qui y a répondu maçonnièrement<sup>6</sup> ». Quatorze jours après, « vu la proximité de son départ », le grade de maître lui est conféré. En quinze jours, il aura parcouru un chemin que le

franc-maçon met d'ordinaire trois ou quatre ans pour acquérir la plénitude de ses droits maçonniques.

Roujoux, commissaire du roi près le tribunal de district à Landerneau

Pendant la Révolution, Landerneau, à défaut d'être le chef-lieu du Finistère, est le siège d'un district qui va de Plouvorn au Faou. La réforme judiciaire y a placé un tribunal, formé d'un président et de quatre juges élus et d'un commissaire nommé par le roi. C'est Roujoux que Louis XVI nomme à cette place le 1<sup>er</sup> octobre 1790. L'installation des juges et du commissaire se déroule le 14 décembre dans l'église des Capucins. Après une intervention d'Urbain Leissègues, président du tribunal, et le serment des membres de ce tribunal, Roujoux prend la parole ; et, s'adressant aux dames, il s'exprime ainsi : « Et vous, Sexe aimable & sensible que la Nature a jeté parmi nous, comme les roses sur les épines, quand vous venez avec un intérêt patriotique orner cette auguste cérémonie, pourquoi ne rendrais-je pas hommage à vos vertus privées qui sont le mobile secret de tant de vertus publiques ? Si l'orgueil des hommes vous écarte de l'administration, le philosophe ne dédaigne pas d'y observer votre influence<sup>7</sup>. »

<sup>4</sup> Arch. dép. Finistère, 24 L 71.

<sup>5</sup> J. BAZIN, « Une chambre de lecture à Landerneau en 1782 », *Les Cahiers de l'Iroise*, 10<sup>e</sup> année, n° 1, janvier-mars 1963, p. 33-35. – Gobert de Kerbrizio, échevin de Landerneau en 1762, procureur du roi auprès de la municipalité en 1762, proposé comme maire en 1774 mais non élu ; Jean Guillaume Michel Le Gall de La Lande, licencié en droit, subdélégué de l'intendant, maire de Landerneau en janvier 1790 ; Jean-Marie Duthoya de Kerlavarec, négociant, échevin de Landerneau en 1771, maire en 1778-1779 ; Joseph Mazurié de Keroualin, négociant également, échevin de Landerneau en 1761, maire en 1766-1767 ; Barthélemy Kerros, négociant, échevin en 1775, maire en 1780-1781.

<sup>6</sup> Arch. dép. Finistère, 40 J 2.

<sup>7</sup> Arch. mun. Landerneau, 174 K 1.

Il dit à ses collègues qu'il les suivra dans leurs veilles et leurs travaux avec patriotisme, zèle et assiduité. Patriote, il le sera : le 16 janvier 1791, il est un des fondateurs de la « Société des Amis de la Constitution de Landerneau », affiliée aux Jacobins de Paris. Le Gall Lalande, procureur syndic du district de Landerneau, en est le premier président, Roujoux étant secrétaire. Il devient président en mars-avril et accueille cinquante dames et demoiselles qui se sont présentées à une séance du club pour y prêter le serment civique. Zélé et assidu, il le sera également dans la double mission qui lui est confiée : représenter le pouvoir et veiller à la bonne marche de la justice.

Le tribunal se trouvait au premier étage des halles<sup>8</sup>. Bâties au XVI<sup>e</sup> siècle, elles mesuraient 24 m x 15 m. Le tribunal se trouvait au premier étage mansardé et ouvert à tous les vents, n'offrant que misère et désolation. « La chambre d'audience traversée par les fermes des combles, à peine éclairée par des croisées en lucarne, est ouverte à tous les vents et n'offre que misère et dégradation. Le simple plancher ne peut intercepter le bruit des marchands de toute espèce qui débitent en dessous, et les jours de marché on peut à peine entendre le plaidoyer des parties, les jugements du tribunal ou tels autres actes de justice. À l'inconvénient du local, se joint sa petitesse, trop peu de citoyens peuvent jouir de la publicité de la loi et des jugements<sup>9</sup>. »

Il demande un autre local et, dès le 2 janvier 1791, propose à la municipalité d'acquérir le couvent des capucins, mis en vente comme bien national et estimé 17 000 livres. Le tout mesurait plus de deux hectares. « Les terres et jardins sont infiniment au-dessous de la valeur des édifices et seraient vendus facilement. L'acquisition de la maison conventuelle n'exigerait qu'un mince déboursé qui deviendrait presque insensible par la faveur du paiement accordé aux biens nationaux [12 à 30 % dans la quinzaine, le reste en douze annuités, 5 % d'intérêts]. Certes, on s'éloigne

du centre de la ville, mais c'est un beau quartier. Tout ce qui a trait à l'administration et à l'ordre judiciaire s'en rapprochera et sous peu d'années le commerce sera plus facile sur le port et la ville aura acquis un quartier nouveau<sup>10</sup> ». Il est dommage qu'on ne l'ait pas suivi, mais la municipalité considérait que les Capucins appartenaient à la ville : en 1636, le bâtiment et une grande partie du terrain avaient été payés par une levée de deniers d'octrois qu'ils estimaient 17 500 livres ; leurs droits ne furent pas reconnus et la vente se déroula le 12 juillet 1792 ; il n'y eut pas d'enchérisseurs après l'allumage de trois feux<sup>11</sup>.

Faute d'être suivi efficacement pour ce nouveau local, il pense avoir plus de chance pour la prison qui se trouvait sur le pont<sup>12</sup>. Ce n'était qu'une mauvaise maison qui tombait en ruine et dont les murs étaient très dégradés. Le moulin était au rez-de-chaussée et le meunier (qui ne parlait que breton) avait dans son bail la charge de la prison située au premier et au deuxième étage et ne s'en occupait pas. Roujoux demande que des travaux se fassent rapidement. Là non plus il n'est pas suivi et les évasions sont de plus en plus nombreuses. On les suit par les procès-verbaux de la municipalité et par les factures de Bodros, chargé le plus souvent des réparations. Par exemple, Gabriel Caroff s'en évade deux fois ; repris, il est transféré à Brest, d'où il s'évade également. De nouveau repris, il est envoyé à Quimper d'où il s'évade de nouveau ; la municipalité est alors prévenue : « ces scélérats vont renouveler leurs pillages<sup>13</sup>. »

<sup>8</sup> Les halles occupaient la place actuelle du Général-de-Gaulle.

<sup>9</sup> Arch. dép. Finistère, 24 L 113.

<sup>10</sup> Arch. dép. Finistère, 24 L 113.

<sup>11</sup> Les Capucins furent vendus 10 000 francs le 18 décembre 1797. Emmanuel Pillet y établit son collège en 1799, et Édouard Leclerc y installa en 1964 son premier centre commercial.

<sup>12</sup> Là où est actuellement la pharmacie.

<sup>13</sup> Arch. dép. Finistère, 100 J 523.

Roujoux prend nettement position pour le clergé constitutionnel et, comme son ami J.-M. Duthoya<sup>14</sup>, contre « les calotinocrates qui n'approchent pas plus de nos églises que si elles étaient pestiférées. » Il fait paraître fin avril 1791, à Rennes, chez R. Vatar fils, une brochure, *Mon opinion sur la bulle du pape*, où il entreprend de démontrer que la prétendue bulle n'est point émanée du pape et que, si cette bulle pouvait être l'ouvrage de la cour de Rome, elle serait en France illégale, nulle et sans effet. À Landerneau, Emmanuel Pillet, curé de Saint-Julien, se rend à la mairie le 20 janvier 1791 pour y faire sa « soumission ». Le 23, en présence du corps municipal, sur les marches de l'autel de Saint-Julien, il fait le serment prévu par le décret. Le 25 mars, il est élu curé de Landerneau au premier tour par 17 voix sur 33 votants<sup>15</sup>.

### Roujoux député du Finistère à l'Assemblée législative

Roujoux est très populaire à Landerneau et dans son canton, car, le 26 juin 1791, il est élu grand électeur dès le premier scrutin par 137 voix sur 172 votants. Commence alors pour lui une nouvelle carrière. Les élections pour l'Assemblée législative se tiennent à Quimper à partir du 4 septembre 1791. 435 grands électeurs sont présents, dont Roujoux. Il est élu député au cinquième scrutin : la concurrence s'était établie entre lui et Malassis<sup>16</sup>. Il y a 413 votants, Roujoux a 235 voix, Malassis 163, et 15 bulletins nuls. « Entré dans la salle, il a été accueilli par des démonstrations non équivoques d'estime et de bienveillance. Il a fait ses remerciements avec cet épanchement de cœur, cette franchise noble qui distinguent les talents modestes et dévoilent une âme sensible et élevée<sup>17</sup>. » Il siège à l'Assemblée du 1<sup>er</sup> octobre 1791 au 21 septembre 1792, intervenant plusieurs fois, mais sans succès ; déçu, il écrit à la municipalité de l'aider à préparer un dossier sur Landerneau chef-lieu, dossier qu'il n'arrivera pas à faire sortir.

En juillet 1792, les fédérés bretons volent au secours de l'assemblée et de la constitution menacée par les factieux et arrivent à Paris le 25 juillet et, dès le lendemain, le lieutenant Nicolas Leissègues monte à la tribune des Jacobins pour dire que c'est à Paris que les Bretons peuvent le mieux servir la chose publique. Ils jurent de ne pas quitter la capitale tant qu'elle sera le siège des conspirations qui menacent d'étouffer la liberté publique. Beaucoup de départements demandent la déchéance du roi. L'Assemblée devait s'en occuper le 8 août. La conduite du roi devient de plus en plus suspecte, le peuple de Paris a de moins en moins confiance dans l'Assemblée et parle de marcher sur les Tuileries. Roujoux et les autres députés bretons demandent aux volontaires de se rendre à Soissons ou sur les frontières, là où la patrie est en danger. Des fédérés landernéens suivent leurs conseils : les deux Cruzel, J.-M. Duthoya et L.-M. Pichon partent aux frontières dès le 9 août et ne participent donc pas à l'insurrection du 10 août, contrairement à Nicolas Leissègues et Alain Gourvès<sup>18</sup>.

Un litige oppose Roujoux à Alexandre Leissègues, procureur de la commune de Landerneau. Le 11 août, l'Assemblée législative charge les municipalités des fonctions de la police de sûreté générale. Roujoux en informe la municipalité qui, dès le 2 septembre, sur réquisition de son procureur Leissègues, qui vient de rentrer de Paris

14 Duthoya est alors membre du directoire du département.

15 L. SALUDEN, *La Révolution à Landerneau. Aventures du curé constitutionnel Emmanuel Pillet*, Brest, 1929, p. 23-29.

16 Romain Nicolas Malassis, imprimeur à Brest, élu député en même temps que Roujoux, maire de Brest en décembre 1792 ; girondin, il est arrêté en juillet 1793, mais se trouve à Paris au moment du procès des administrateurs du Finistère devant le tribunal révolutionnaire de Brest.

17 Arch. dép. Finistère, 10 L 79.

18 J. SAVINA, *Les Volontaires du Finistère et la prise des Tuileries (10 août 1792)*, Quimper, 1909.

« où il avait vu la prise du pouvoir par la commune de Paris le 10 août et le peuple reprendre ses droits<sup>19</sup> », met en arrestation une trentaine de personnes : nobles, religieuses, quelques notabilités, dont le président du district, Pierre-Gabriel Gillart<sup>20</sup>. Par un arrêté du 8 septembre, transmis par le district le 10, le directoire du département ordonne de libérer Gillart comme illégalement arrêté et détenu, demande de vouloir bien rappeler aux principes le sieur Leissègues, procureur de la commune (celui-ci fait remarquer que c'est le conseil général qui a décidé l'arrestation du sieur Gillart) : la municipalité arrête alors que c'est « sous la responsabilité des administrations supérieures, et par leur ordre exprès, pressant et réitéré, que le sieur Gillart sera provisoirement élargi<sup>21</sup> » et fait afficher son arrêté. Le département prescrit de biffer et annuler sur le registre cette délibération. Réponse de la municipalité : « Qu'il charge de cette commission qui bon lui semblera et suspende même, s'il le juge à propos et la municipalité et le conseil général de leurs fonctions<sup>22</sup>. »

Ainsi contré, le conseil du département arrête que le maire et le procureur de la commune de Landerneau seront appelés pour rendre compte de leur conduite. Ils comparaissent le 19 : Leissègues est sermonné, et le président Kergariou lui demande d'être plus circonspect à l'avenir. Mais ce sont deux commissaires du département qui viennent, le 1<sup>er</sup> novembre, biffer la délibération. A. Leissègues s'en prend à Roujoux en lui écrivant une lettre contenant des outrages et des injures graves et fait mettre des affiches attentatoires à la probité, à la droiture et à l'honneur de Roujoux et le défiant de poursuivre sa réparation en justice. C'est pourtant ce que fait Roujoux, et Leissègues est condamné le 15 octobre par le tribunal de police correctionnelle de Landerneau. Il fait appel de cette décision devant le tribunal de district de Landerneau qui, par jugement du 25 janvier 1793, confirme le premier jugement et permet à Roujoux de faire imprimer

et afficher cent exemplaires du jugement aux frais de Leissègues qui est condamné aux dépens se montant à 65 livres<sup>23</sup>. Roujoux ne s'est pas fait un ami, mais, quand il est recherché, Leissègues, alors administrateur du département, ne met aucun acharnement pour le faire arrêter.

## Roujoux accusateur public près le tribunal criminel

Du 2 au 11 septembre 1792 se déroulent à Brest les élections des députés du Finistère à la Convention nationale, de l'accusateur public près le tribunal criminel et du procureur général syndic du département. Le 6 septembre est lue une lettre de Roujoux et une pièce justificative de sa conduite : les fédérés lui reprochent d'avoir voulu les éloigner de Paris. L'assemblée électorale est indignée et arrête de lui écrire pour l'assurer qu'il n'avait pas cessé un moment de jouir d'une estime justement méritée. Aussi, quand on procède le 11 septembre à la nomination d'un accusateur public près le tribunal criminel du département (Cosson-Kervodiès, ex-sénéchal de Lesneven, élu en mars 1791, avait démissionné), Roujoux est élu : il obtient sur 452 votants une majorité de 37 voix<sup>24</sup>.

Il figure le 18 décembre dans une affaire de faux billets de confiance<sup>25</sup>. Puis ce sont

<sup>19</sup> Arch. dép. Finistère, 10 L 41.

<sup>20</sup> Avocat, échevin à partir de 1777, puis maire en 1784-1785, en faisant fonction en 1788-1789 ; vice-président du district de juillet 1790 à octobre 1791, président d'octobre 1791 à décembre 1792 ; officier municipal de décembre 1792 à août 1794 ; juge de paix à partir de février 1795.

<sup>21</sup> Arch. dép. Finistère, 10 L 41.

<sup>22</sup> Arch. mun. Landerneau, registre des délibérations, 25 septembre 1792.

<sup>23</sup> Arch. dép. Finistère, 71 L 5.

<sup>24</sup> J. SAVINA, « L'élection des députés du Finistère à la Convention nationale », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. LXIV, 1937, p. 94.

<sup>25</sup> La pénurie de moyens de paiement, la dépréciation des assignats entraînent dès la fin de 1790 diverses initiatives

les troubles de Fouesnant ; le 16 mars 1793, Alain Nédélec, juge de paix à Fouesnant, est condamné à mort<sup>26</sup>. Le 9 avril 1793, le tribunal criminel se déplace à Brest pour juger les auteurs des troubles de Plabennec et Saint-Pol et condamne à mort, le même jour, François Barbier, maire de Ploudalmézeau, et, le 22 avril, Jean Prigent, maire de Plouzévédé, mais relâche plus de cent cinquante prisonniers<sup>27</sup>. Roujoux se montre très tatillon et cherche les occasions d'annulation. De Lanerneau lui sont parvenues des déclarations relatives aux arrestations non signées par les officiers qui y ont procédé. Les prévenus sont remis en liberté. Le 2 mai, le tribunal criminel se déplace extraordinairement à Lanerneau, dans le local des halles, pour juger trois prévenus. Sur son réquisitoire, le tribunal déclare qu'il n'y a pas de preuves qu'ils aient pris part, avec ou sans armes, aux révoltes, et ordonne qu'ils soient remis en liberté sans qu'il soit besoin de les interroger<sup>28</sup>.

Ce n'était plus de l'indulgence, c'était reconnaître le bien-fondé de l'insurrection. Il est vrai que Roujoux était chez lui : il ne pouvait laisser condamner ces insurgés, mais leur donner raison en les innocentant.

### Roujoux fédéraliste, président de l'assemblée centrale à Caen

Le 18 mai, la Convention nationale crée une commission de douze membres, chargée d'enquêter sur les actes de la commune de Paris et, le 24 mai, elle met sous la sauvegarde spéciale des bons citoyens la fortune publique, la représentation nationale et la ville de Paris. Le 31 mai et le 2 juin, la commune de Paris force la Convention nationale à supprimer la commission des douze et à voter l'arrestation de vingt-neuf députés, dont Kervélégan et Gomaine, députés du Finistère. « Nous serions perdus si on laissait à la commune de Paris le droit d'influencer la Convention nationale, de lui dicter des lois », leur écrit Le Bronsart<sup>29</sup>, et le département décide comme

les autres départements bretons de diriger sur Paris une force armée chargée de protéger la Convention nationale suivant le décret du 24 mai : c'est la 4<sup>e</sup> division du Finistère, formée de six cents hommes. Le 10 juin, il nomme Roujoux pour faire partie du comité qui vient de se créer à Rennes. Il est rejoint par quatre autres Finistériens, dont Jacques Robert, procureur de Lanerneau.

Le 19 juin, l'assemblée centrale séante à Rennes, composée des députés des cinq départements de l'Ouest, arrête d'envoyer à Caen dix commissaires, à raison de deux par département et de faire partir dans le plus bref délai les forces départementales. « Caen sera le rendez-vous des forces que nos départements organisent pour rendre à la Convention nationale la liberté et l'intégrité que des factieux lui ont ravies<sup>30</sup>. »

À Caen, l'Assemblée centrale de résistance à l'oppression des départements réunis (c'est ainsi qu'elle s'intitule) nomme Roujoux comme président. Des députés girondins, bannis le 31 mai, la rejoignent, sans y participer.

---

comme l'émission de monnaies dites de confiance. Ces monnaies de substitution sont émises par des villes, parfois par des particuliers, sous forme de pièces ou de billets de valeur faciale peu élevée. Elles sont interdites en novembre 1792.

<sup>26</sup> P. PEYRON, *La Révolte de Fouesnant. Alain Nédélec*, Brest, 1898.

<sup>27</sup> J.-L. AUTRET, « Documents judiciaires relatifs à la bataille de Kerguidu du 24 mars 1793 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 341-351 ; du même, « Documents judiciaires d'avril 1793 concernant la famille Barbier de Ploudalmézeau », *ibid.*, t. CXXXVI, 2007, p. 225-230.

<sup>28</sup> Arch. dép. Finistère, 67 L 2.

<sup>29</sup> Cité par J. SAVINA, « Les fédérés du Finistère pour la garde de la Convention, décembre 1792-mai 1793 », *La Révolution française*, t. LXV, 1913, p. 197. Florentin Le Bronsart, notaire à Brest, avait été greffier de la municipalité de Brest de 1789 à 1792 ; juge au tribunal de district de Brest en janvier 1793, il fut guillotiné à Brest le 23 messidor an II (11 juillet 1794).

<sup>30</sup> F. VAULTIER, *Souvenirs de l'insurrection normande dite du fédéralisme en 1793*, Caen, 1858, p. 211.

Six bulletins au moins des autorités constituées à Caen paraissent en juillet, signés de Roujoux, président, et de Le Graverend, secrétaire. Il contresigne avec le président et des membres du bureau de Rennes une proclamation des deux assemblées aux Français concernant l'Acte constitutionnel adopté par la Convention nationale le 24 juin, acte qui doit être soumis à la ratification des Français. Elles leur demandent de « renvoyer l'examen du projet de constitution jusqu'au moment où les départements coalisés auront fait entendre leurs voix. Nous ne vous disons pas : rejetez le projet. Nous vous disons : ajournez-en l'examen<sup>31</sup>. » Le département du Finistère les suit et c'est en demandant, le 9 juillet, aux habitants des campagnes de se tenir sur leurs gardes et de ne pas apposer légèrement le sceau de leur approbation que dix-sept administrateurs, le procureur général syndic et le secrétaire général sont décrétés d'accusation le 19 juillet, et que le chef-lieu du Finistère est transféré à Landerneau.

Le 2 juillet, l'assemblée présidée par Roujoux invite le général Wimpffen à commander les forces départementales qui vont marcher sur Paris. Le premier bataillon breton à arriver à Caen est celui d'Ille-et-Vilaine et il est accueilli solennellement par Roujoux : « Ce n'était pas de ces Bretons échevelés et déguenillés comme nous en avons vu tant d'autres depuis, mais tous jeunes gens des meilleures familles de Rennes, Lorient, Brest, etc., tous en uniforme, habillés de drap fin et parfaitement équipés », dit Vaultier<sup>32</sup> qui les avait vu défiler.

La majeure partie de cet ensemble de forces se porte sur Évreux, sous les ordres de Joseph de Puisaye. Le 12 juillet, elle se poste en avant vers Pacy-sur-Eure (à 80 km de Paris) et, le matin du 13 (jour de l'assassinat de Marat par Charlotte Corday), elle bouscule l'avant-poste de l'armée de la Convention. Puisaye, remarquant que ses troupes sont épuisées de chaleur et de fatigue, fait suspendre la marche et, le soir, la troupe bivouaque

près du château de Brécourt. Dans la nuit, « une explosion se fait entendre. C'était un coup de canon, suivi de huit ou dix autres. En ce moment, les hommes du train prennent la fuite. Une partie de l'infanterie lâche pied, et se disperse dans un désordre complet<sup>33</sup>. » La bataille a été courte, un sans-culotte a été légèrement contusionné ; du côté fédéraliste, pas un seul tué ou blessé : ce fut la « bataille sans larmes ». La retraite est ordonnée, protégée par les bataillons d'Ille-et-Vilaine et du Calvados. À leur arrivée à Évreux, il est décidé de continuer jusqu'à Lisieux, ce qui est fait le 14 juillet. Il est cependant arrivé pendant le jour un nouveau bataillon du Morbihan fort de cinq à six cents hommes, accompagné d'un détachement de dragons de Lorient, un autre, plus faible, de la Mayenne. Le bataillon du Finistère (4<sup>e</sup> division) parvenu à Caen seulement le 14, est arrivé à Lisieux dans la nuit du 15 juillet et n'a donc pas participé à la déroute de Pacy. On attend de nouveaux corps de Bretagne : celui des Côtes-du-Nord s'est arrêté sur les bords de la Rance. La tête des Bretons se monte : on demande de marcher à nouveau sur Paris. Finalement, on reste quelques jours à Lisieux et, le 19 juillet, ordre est donné de continuer la retraite sur Caen.

Ce jour-là, Roujoux annonce à Wimpffen que l'assemblée centrale persiste à soutenir la lutte et lui fait part que son espoir se fonde uniquement sur les compagnies bretonnes. Mais les Bretons consultés décident de se retirer dans leur département, pour y défendre par eux-mêmes leur liberté et leur territoire, laissant aux autres le soin d'en faire autant. Les bataillons se mettent en route pour leur province. Les députés réfugiés, déguisés sous l'uniforme national, se cachent dans les rangs du bataillon du Finistère et partent avec eux à

31 A. DUCHATELLIER, *Histoire de la Révolution en Bretagne*, rééd. Morvran, Berrien, 1977-1978, t. II, p. 124.

32 F. VAULTIER, *op. cit.*, p. 19.

33 ID., *ibid.*, p. 23-24.

piéd. Roujoux et Daniel<sup>34</sup> partent en voiture et arrivent les premiers à Quimper, le 2 août.

Le 3 août, Roujoux, qui, pour le tribunal criminel, était « absent pour affaires publiques », reprend sa place : « présent M. Roujoux, accusateur public. » Il le reste jusqu'au 7 octobre.

Les fédérés de Quimper et les girondins arrivent le 8 août et sont cachés. Roujoux accueille Pétion dans sa maison de campagne. Les girondins partent le 20 août et il faut attendre plus d'un mois pour que des recherches sérieuses soient entreprises. Le 20 septembre, les membres de la commission administrative sont prévenus de la fuite des girondins par Davon<sup>35</sup> qui dénonce également Roujoux et Abgrall<sup>36</sup>. Bréard et Tréhouart, représentants du peuple, ordonnent le 4 octobre l'arrestation des complices connus, dont Roujoux. Quand, le 7 octobre, J.-M. Perrin, membre de la commission administrative, accompagné de gendarmes, vient à Quimper pour les arrêter, Roujoux et ses collègues, prévenus la veille par un émissaire secret venu de Brest de la décision prise à leur égard, ont disparu. Roujoux s'est réfugié chez son ami Jean-François Chapuis à Kervern en Pouldergat<sup>37</sup>, près de Douarnenez où il reste caché jusqu'après le 9 thermidor an II (27 juillet 1794). Le 3 prairial (22 mai 1794), vingt-six administrateurs du Finistère (parmi eux trois Landernéens : Brichet, Derrien et Dubois) sont guillotins à Brest sur la place du Triomphe-du-Peuple. Roujoux aurait pu être parmi eux.

Il est mis hors la loi par un décret spécial de la Convention nationale<sup>38</sup>, ses biens confisqués et mis sous séquestre. Après inventaire du mobilier et des effets, il est laissé à M<sup>me</sup> Roujoux et à ses trois enfants la valeur de 203 livres, le reste est vendu et rapporte 253 livres. Après les frais, il revient à l'État 196 livres. Roujoux écrit à la Convention nationale le 30 thermidor an III (17 août 1795) pour lui réclamer une indemnité<sup>39</sup>. Sa demande est transmise au comité des finan-

ces le 16 fructidor an III (2 septembre 1795). Sans nouvelles, Roujoux fait une pétition le 28 ventôse an V (18 mars 1797) auprès de l'administration départementale qui trouve sa réclamation fondée et demande au ministre des Finances d'ouvrir un crédit de 266 francs. Le 14 floréal an VI (3 mai 1798), le régisseur national des domaines demande à son directeur à Quimper d'opérer la liquidation provisoire et de la lui transmettre pour règlement. Il n'était déjà pas aisé de récupérer son argent auprès du fisc, car le 17 nivôse an IX (7 janvier 1801), la liquidation n'est pas encore effectuée !

Il a plus de chance dans la récupération de son traitement. Les représentants Guerneur et Guezno lui accordent, par leur arrêté du 17 ventôse an III (7 mars 1795), son traitement d'accusateur public depuis le 1<sup>er</sup> octobre 1793 jusqu'à la reprise de ses fonctions. Mais Roujoux fait une pétition auprès de l'administration du département le 8 germinal (28 mars 1795) tendant à obtenir

34 Jean-Yves Philibert Daniel du Coloé, administrateur du département du Finistère en 1790 ; lieutenant de gendarmerie en 1791, commande l'expédition contre Fouesnant en 1792 ; membre de l'« assemblée centrale des départements réunis » à Caen, en juillet 1793 ; arrêté comme fédéraliste, mais acquitté par le tribunal révolutionnaire de Brest le 29 mai 1794 ; commandant de la gendarmerie du Finistère en 1802.

35 Jean-Jacques Davon, médecin à Pont-Croix, procureur du district de Pont-Croix, désigné par le district pour faire partie de la commission administrative formée à Landerneau le 29 juillet 1793 ; il la quitte le 6 brumaire an III (27 octobre 1794), s'étant fait désigner comme médecin de l'armée des côtes de Brest, en résidence à Rennes.

36 François Abgrall, avocat à Quimper, administrateur puis procureur syndic du district de Quimper, fait partie des volontaires du Finistère à Paris, favorise la fuite des députés girondins

37 Le manoir de Kervern, alors en Pouldergat, s'est retrouvé en 1919 sur le territoire de la commune de Pouldavid, créée alors et depuis 1945 rattachée à Douarnenez.

38 P. LEVOT, *op. cit.*, p. 784.

39 Arch. dép. Finistère, 1 Q 3263.

payement de la somme de 675 francs, montant de son traitement du trimestre de juillet, août et septembre 1793, faisant observer qu'il était encore à son poste le 10 octobre suivant. Le même jour, le département décide qu'il lui sera payé la somme de 675 francs.

Il reprend ses fonctions au début de janvier 1795 et s'occupe assez rapidement des terroristes qu'il doit faire arrêter et traduire devant le tribunal. Il adresse une circulaire aux citoyens administrateurs des districts et aux officiers municipaux des communes du département, leur demandant de lui signaler les membres du tribunal révolutionnaire, les jurés, les témoins subornés, les dénonciateurs gagés, les administrateurs provisoires, leurs délégués, les commissaires aux séquestres et aux ventes qui pillaient, volaient..., les comités révolutionnaires, et de faire déposer dans le plus court délai, au greffe du tribunal criminel, tous les papiers, actes et registres des comités révolutionnaires. « Je suis convaincu, affirme-t-il, du zèle et de l'activité que vous mettrez à prévenir toute espèce de soustraction<sup>40</sup>. »

Quel fut le résultat de cette circulaire ? Presque inexistant. Certains seront arrêtés ou mis sous surveillance, mais ne passeront pas en jugement. En ce qui concerne les dépôts, il est probable qu'il y eut plus de soustraction et ensuite de destruction, ne serait-ce qu'à Landerneau où ont disparu tous les registres et papiers des clubs et sociétés populaires, les rapports de Le Gall Lalande, procureur syndic du district, etc. Il s'occupe également de fournir aux représentants, qui sont en train de réorganiser les administrations, des notes sur les personnes à employer ou à remplacer.

Au tribunal, il se trouve de nouveau aux prises avec la politique antireligieuse du Directoire. Après Thermidor, le décret du 3 ventôse III (23 décembre 1794) rétablit la liberté de l'exercice du culte, et les insermentés, pour exercer, doivent faire leur soumission. À Landerneau, Pillet, le curé consti-

tutionnel, doit partager l'église Saint-Julien où il officie avec Guillaume Colle et Pierre Bodenez, qui ont fait leur soumission. Mais la Convention nationale, après le débarquement des émigrés à Quiberon le 8 messidor an III (26 juin 1795), leur défaite le 3 thermidor (21 juillet) et les émeutes royalistes du 13 vendémiaire IV (5 octobre 1795), vote, deux jours avant de se séparer, le 3 brumaire IV (25 octobre), son « testament » : réactivation des lois de 1792 et 1793 contre les prêtres réfractaires et amnistie générale pour les faits proprement relatifs à la Révolution, sauf pour les émigrés et les déportés. Le coup d'État du 17 fructidor V (3 septembre 1797) change le cours des événements : les insermentés sont tenus de prêter un serment de haine à la royauté et à l'anarchie, de fidélité et attachement à la République et à la Constitution de l'an III. Colle est arrêté ; pour éviter la déportation, il fait, sur les instances de Roujoux, sa déclaration de haine à la royauté et à l'anarchie et ne comparait pas devant le tribunal criminel,

Le 13 fructidor an IV (30 août 1796), Roujoux est nommé professeur de législation à l'école centrale du Finistère, mais il est accusateur public et, d'après le département, il ne peut faire les deux. Réponse du ministre : il est tenu d'opter. Roujoux choisit de rester accusateur public, mais il se met à viser plus haut.

Il se présente à la députation aux élections de germinal an IV (avril 1796). La Convention nationale, avant de se disparaître, a décidé que les électeurs doivent choisir parmi ses membres les deux tiers des nouveaux représentants. Or Roujoux, arrivé en quatrième position, est sacrifié car il n'y avait de place que pour trois non conventionnels, et c'est Lakanal, ex-conventionnel, qui prend sa place. Présent aux élections de l'an V, il n'est pas élu. Il se met dès lors à préparer celles de l'an VI, et la première des actions consiste à faire élire dans les assemblées primaires can-

---

<sup>40</sup> Arch. dép. Finistère, 67 L 50.

tonales des grands électeurs en qui on peut avoir confiance.

François Poisson était commissaire du Directoire à Landerneau depuis le 28 pluviôse an VI (16 février 1798). Avant sa nomination, il était à Quimper et dans la plus grande familiarité avec l'accusateur public Roujoux, mais dès son arrivée à Landerneau, il agit maladroitement en mettant sous surveillance deux personnages très connus localement, Jean-Baptiste Taylor et Auguste Rousseau<sup>41</sup> ; aussi, à l'assemblée électorale du 1<sup>er</sup> germinal (21 mars), il est déclaré non électeur, n'ayant pas été à Landerneau depuis un an. « À Landerneau, la force armée s'introduit dans les assemblées primaires, disperse les votants et le commissaire du pouvoir exécutif est blessé à la main d'un coup de sabre », dit un message des directeurs<sup>42</sup>. Comme il pouvait être présent à l'assemblée électorale du département le 24 germinal (13 avril), il est arrêté pour attentat à la liberté et à la sûreté individuelle et passe les élections en prison. Mais il a réussi à envoyer des amis à l'assemblée électorale : Félix Nouvel, du canton du Faou, Guillaume Leissègues et Nicolas Leissègues ont cherché à y causer du trouble, ont fait tous leurs efforts pour empêcher la lecture de la proclamation du directoire exécutif, laquelle, disent-ils, n'est propre qu'à semer la discorde parmi les citoyens.

### Roujoux député au Conseil des Anciens et au Tribunal

Élu le 24 germinal an VI (13 avril 1798) au Conseil des Anciens, Roujoux voit son élection validée, avec celle de Prat, de Lesneven, par la loi du 22 floréal VI (11 mai 1798) qui, par contre, déclare nulle dans le Finistère les élections d'Abgrall au Conseil des Cinq-Cents, de Miorcec comme haut juré, et de Le Guillou Kerincuff à la présidence du tribunal criminel. Au Conseil des Anciens, il fait divers rapports sur les ports maritimes, et paye un

tribut d'éloges aux armées françaises, à l'occasion de leurs victoires en Italie<sup>43</sup>.

Le 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il n'est pas cité sur la liste de ceux qui ont provoqué ou favorisé le coup d'État, mais il devait en être partisan, car, le 4 nivôse an VIII (25 décembre 1799), le Sénat, nouvellement formé, se hâte de composer le Tribunal. Roujoux y est nommé. « Il vote pour l'établissement de tribunaux spéciaux ; il combat [...] le projet de loi [...] sur la procédure criminelle, et représente que, tout en s'occupant de la dégager des entraves qui en arrêtent la marche, il faut stipuler aussi les intérêts de la société blessée en plusieurs points par ce projet. Lié de l'amitié la plus étroite avec La Tour d'Auvergne, il lit au Tribunal la lettre que lui avait écrite ce brave guerrier la veille de sa mort<sup>44</sup>. » En juin 1801, le Tribunal entreprend la discussion des premiers articles du Code civil, relatifs à la jouissance et à la privation des droits civils et aux actes qui les constatent. Roujoux vote pour leur adoption, mais elle est repoussée par la majorité du Tribunal, le 15 décembre 1801. Quinze jours après, Bonaparte, dans un message assez menaçant, décide de retirer tous les projets présentés aux Conseils et de les reporter à plus tard. Pour briser l'opposition des Conseils, dont le cinquième des membres est renouvelable, Bonaparte fait désigner par le Sénat ceux qui doivent continuer. Le 14 pluviôse an X (3 février 1802), Roujoux est élu par le Sénat parmi les quatre-vingts membres formant les quatre cinquièmes qui doivent

41 Jean-Baptiste Taylor, épicier à Landerneau. Anglais de naissance, il est arrivé à Guingamp (où son oncle Guillaume Colle est alors recteur) vers 1764. En 1781, il a épousé une riche héritière, Marie Gardeot. À Landerneau, il est officier municipal de 1790 à 1795, puis conseiller municipal à partir de 1801. – Auguste Rousseau est pelletier à Landerneau ; agent national en août 1794, il est adjoint municipal cantonal en mars 1798.

42 L. SALUDEN, *op. cit.*, p. 248.

43 P. LEVOT, *op. cit.*, t. II, p. 784.

44 ID., *ibid.*, t. II, p. 784.

poursuivre leurs fonctions. Il fait alors partie de la commission de sept membres chargés de préparer le Concordat<sup>45</sup>. Celui-ci, avec ses « articles organiques », est adopté par le Tribunat par 78 suffrages, contre 7 hostiles et 15 abstentions, et devient loi de l'État le 18 germinal an X (8 avril 1802).

Roujoux, ayant mené à bien son travail de législateur, va maintenant entrer dans l'administration préfectorale.

### Roujoux, préfet

Par arrêté du 23 germinal an X (13 avril 1802), il est nommé préfet de Saône-et-Loire où son administration est marquée par plusieurs établissements utiles, entre autres des quais, dont il obtient la construction aux frais de l'État, dans les villes de Tournus, Chalon et Mâcon. En 1805, il reçoit dans son département le pape Pie VII, qui passe la semaine sainte à Chalon et y célèbre, le jour de Pâques, la cérémonie annuelle de la Bénédiction.

Le 1<sup>er</sup> mars 1808, Napoléon rétablit les titres de duc, de comte, de baron et de chevalier. La même année, Roujoux est créé baron de l'Empire et il en reçoit des armoiries (*écartelé au 1 de sable au cerf couché d'or, au 2 des barons préfets, au 3 de pourpre à la tour d'or ailé d'hermine d'argent et au 4 de Roujoux*<sup>46</sup>), ainsi qu'un majorat<sup>47</sup> inaliénable et transmissible par ordre de primogéniture de 5 500 francs de revenu sur le domaine de la Tour-de-l'Ange, commune de Charnay, dans l'arrondissement de Mâcon<sup>48</sup>. Roujoux est promu officier de la Légion d'honneur.

Au cours du mois de mars 1814, il fait des efforts inutiles pour défendre son département contre l'invasion étrangère. En juin 1814, lors de la première rentrée de Louis XVIII, il est remplacé et supporte cette disgrâce avec courage et dignité. Dès le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il est nommé préfet du Pas-de-Calais, puis d'Eure-et-Loir. Ne pouvant se

résoudre à crier *Vive le Roi*, après avoir crié pendant plus de vingt ans *Vive la République*, puis *Vive l'Empereur*, il perd son emploi en juillet 1815.

### Roujoux après 1815, homme de lettres

Depuis cette époque, il n'exerce plus d'emploi public. Retiré à Brest, il consacre ses loisirs à la peinture et à des travaux littéraires, qui portent le cachet d'une philosophie aussi douce qu'éclairée.

Doué d'un esprit aimable et gai, il a composé des poésies fort agréables, insérées dans divers recueils, entre autres la romance longtemps attribuée à Duval, qui commence par ces vers : « Si nous vivions comme vivaient nos pères », etc. Cambry, dans son *Voyage dans le Finistère*, dit de Roujoux : « C'est un des hommes qui mérite le plus d'éloges et qui les évite le plus. À ses vertus privées, à des talents aimables, il joint une grande force de caractère. Il fait des vers charmants, qu'on chante et qu'on répète dans tous les cercles : il ne se cite jamais comme leur auteur », et il se souvient d'une pièce intitulée « Les abus de l'Amour » dont il cite quinze vers<sup>49</sup>, et d'une autre, « La Rose », de vingt-deux vers<sup>50</sup>. Du

<sup>45</sup> L. SALUDEN, *op. cit.*, p. 293.

<sup>46</sup> Les armes des Roujoux sont *d'argent à une écrevisse (alias un rouget) de gueules*. P. POTIER DE COURCY, *Nobiliaire et armorial de Bretagne*, Mayenne, 1970, 4<sup>e</sup> éd., t. III, p. 78.

<sup>47</sup> Un majorat est une propriété immobilière dont le revenu est spécialement affecté à soutenir un titre de noblesse et qui peut être transmise à perpétuité, dans la lignée masculine, par ordre de primogéniture.

<sup>48</sup> N. BATJIN, *Histoire complète de la noblesse de France depuis 1789 jusque vers l'année 1862*, Paris-Bruxelles, 1862, p. 438. – Un autre Landernéen devient aussi baron d'Empire : il s'agit de J.-M. Duthoya. Il décéda à Gdynia, des suites des blessures reçues à la bataille de la Moscova (1812).

<sup>49</sup> J. CAMBRY, *Voyage dans le Finistère ou état de ce département en 1794 et 1795*, éd. Dany Guillou-Beuzit, Quimper, 1999, p. 269.

<sup>50</sup> ID., *ibid.*, p. 477. Cambry ne mentionne comme auteur

Chatellier parle d' « une pièce qui se jouait à Quimper, intitulée *La Paix, divertissement mêlé de couplets*<sup>51</sup>, où Roujoux remplissait lui-même le rôle d'Arlequin », et il cite quelques-uns des couplets qu'il chantait.

Il décède à Brest le 1<sup>er</sup> février 1829.

## Sa descendance

De son union avec Marie Gobert, il eut trois enfants :

1. Louise Marguerite, née à Landerneau le 13 octobre 1777 et morte à Paris le 28 décembre 1818 ; mariée à Louis-Marie Pichon, inspecteur des contributions directes.

2. Prudence Guillaume, qui suit.

3. Angélique Céleste, née à Landerneau le 15 avril 1783.

Prudence Guillaume, baron de Roujoux de Buxeuil, né à Landerneau le 4 juillet 1779, entré à l'École polytechnique en 1796 (promotion de l'an V), examiné à Brest, en sort en 1801 dans la marine militaire. Aspirant démissionnaire, il suit la même carrière administrative que son père : sous-préfet de Dôle en 1806, de Saint-Pol en 1811, préfet de Ter en Catalogne en 1812, des Pyrénées-Orientales le 6 avril 1815, pendant les Cent-Jours. Renonçant aux fonctions publiques, il se lance dans le journalisme et la littérature. Après avoir été quelque temps préfet du Lot sous le gouvernement de Juillet, il meurt à Paris le 7 octobre 1836. Il est l'auteur de nombreux livres, dont une *Notice historique sur M. de Cambry, membre de l'Académie celti-*

*que* (1808), et une *Histoire des rois et des ducs de Bretagne* (1828-1829), en quatre volumes, très inexacte et pleine de détails fabuleux ou romanesques, à la manière de Walter Scott dont les romans historiques faisaient alors fureur.

Une de ses arrière-petites-filles a épousé le comte Henri Leclerc de Hauteclouque, fils aîné du maréchal<sup>52</sup>.

Louis Le Guennec, dans *Choses et Gens de Bretagne*, parlant de la branche des Roujoux de Landerneau, écrit qu' « elle a produit un député à l'Assemblée législative de 1791, dont l'unique titre à l'attention de la postérité réside dans ce fait qu'il est l'auteur de la chanson très irrévérencieuse de Saint-Houardon<sup>53</sup> ». Cette chanson, qui figure dans le fonds Le Guennec aux Archives départementales du Finistère, d'après une copie du XX<sup>e</sup> siècle<sup>54</sup>, ne semble pas être de Roujoux, dont la biographie offre d'autres motifs que cette pseudo-chanson pour qu'il passe à la postérité. Le conseil municipal de Landerneau l'a bien compris puisqu'en mars 1973, il a donné son nom à une rue dans le nouveau quartier des Quatre-Vents.

---

de cette « jolie pièce de vers » que le « représentant R... de Landerneau » : il ne peut s'agir très vraisemblablement que de Roujoux.

<sup>51</sup> Quimper, Y.-J.-L. Derrien, an VI. A. DUCHATELLIER, *op. cit.*, t. IV, p. 44-45.

<sup>52</sup> Y. DU GUERNY, « Généalogie de la famille de Roujoux », *Revue généalogique*, 1959.

<sup>53</sup> L. LE GUENNEC, *Choses et Gens de Bretagne*, Quimper, 1937, p. 246.

<sup>54</sup> Arch. dép. Finistère, 34 J 22.

## Résumé

Louis Julien de Roujoux, sieur de Buxeuil, baron d'Empire, naît en 1753 à Landerneau où son père était receveur des fermes du roi. Reçu avocat au parlement de Bretagne, il exerce à Landerneau et est élu échevin en 1780. Il représente la ville aux états de Bretagne qui se tiennent à Rennes à la fin de 1780. Maire de 1781 à 1783, il quitte Landerneau pour Paris où il est attaché à la Compagnie des Indes. Revenu à Landerneau au début de la Révolution, il est nommé par le roi son commissaire auprès du tribunal de district, avant de se lancer alors dans la politique : il est élu député du Finistère à l'Assemblée législative (octobre 1791- septembre 1792). À son retour, il est élu accusateur public près du tribunal criminel de Quimper. Il le reste jusqu'en avril 1798, avec deux périodes d'absence : de juin à août 1793 où il préside à Caen de l'Assemblée centrale de résistance à l'oppression des départements réunis et tente, en vain, de s'opposer militairement à la Convention montagnarde ; d'octobre 1793 à décembre 1794, mis hors la loi, il se cache chez Chappuis, à Pouldergat. Vingt-six administrateurs du Finistère ont été guillotines à Brest pour le même motif de fédéralisme. Membre du Conseil des Anciens (1798), puis du Tribunat (1799), il est nommé préfet de Saône-et-Loire (1802), et est fait baron (1810). Il est promu officier de la Légion d'honneur. En disgrâce lors de la première Restauration, il est nommé lors des Cent-Jours préfet du Pas-de-Calais, puis d'Eure-et-Loir, avant de quitter la vie publique en juillet 1815, et de se consacrer à la peinture et aux travaux littéraires. Il décède à Brest en 1829.

## Abstract

Louis Julien de Roujoux, squire of Buxeuil, elevated to the rank of baron by Napoleon I, was born in 1753 in Landerneau, where his father was the receiver of the taxes farmed out by the king. Having qualified as a barrister at the Parlement de Bretagne, he practised in Landerneau, where he was elected alderman in 1780. He was a representative of the town in the *états de Bretagne* held in Rennes at the end of 1780. After having been elected mayor of Landerneau (1781-1783), he left the town for Paris, where he became attached to the *Compagnie des Indes*. Returning to Landerneau at the outset of the Revolution, he was appointed representative of the king at the local tribunal, before launching into politics. He was elected representative of Finistère at the Legislative Assembly (October 1791-September 1792). On his return to Landerneau, he was elected Public Prosecutor at the Quimper criminal tribunal and practised until April 1798, though being absent twice, once to preside over the central assembly of *départements* resisting the oppression of the central government (Caen, June-August 1793) where he tried, in vain, to build up military resistance against the *Montagnarde* Convention ; then, from October 1793 to December 1794, when, being outlawed, he took refuge with the Chappuis, at Pouldergat. Twenty-six administrators of Finistère were guillotined in Brest for the same crime of federalism. A member of the *Conseil des Anciens* (1798) and of the *Tribunat* (1799), he was appointed *préfet* of Saône-et-Loire (1802) and made a baron (1810). He was then made an *officier* of the *Légion d'honneur*. He fell out of favour during the first *Restauration* but was appointed *préfet* of the Pas-de-Calais and then of Eure-et-Loir during the *Cent Jours*, before leaving politics in July 1815 and devoting his energy to painting and literary works. He died in Brest in 1829.

**Diverradur**

Loeis Juluan a Roujoux, aotrou a Buxeuil, baron a Impalaerezh, ganet e Landerne e 1753, a oa e dad tailhanter feurmoù ar roue. Degemeret evel alvokad e parlamant Breizh, e pleustr war vicher e Landerne, m'ema eno iwe esel eus kusul an ti-kêr e 1780. Kannad e gêr eo e breujoù Breizh dalc'het e Roazon e fin ar bloavezh-se. Maer Landerne eo eus 1781 da 1783, ma kuita neuse e gêr ewid mont da Baris, evel kargad e Kompagnunezh an Indes. A-boan kroget an dispac'h, e teu en-dro da Landerne, anvet komisser ar roue e-tal les-varn ar bastell-vro. Neuse eo e kemer, perzh er politik, dilennet evel kannad Penn-ar-bed e Bodad-al-Lesenoù (Here 1791-Gwengolo 1792). Deuet en-dro d'ar vro, ez eo dilennet tamaller-ar-bobl e-tal les-varn-an-torfejou e Kemper. Chom a ra er garg-se betek mis Ebrel 1798. Dre ziw wech ez a kuit eus ar vro : eus mis Even da vis Eost 1793, ema e Caen, ma'z eo eno e penn ar Bodad-kreiz oc'h enebiañ ouzh gwas-kerezh an departamantoù bodet ; klask a ra, en aner, talañ gant soudarded ouzh Konvension-ar-Venezidi ; lakaet e-maes-al-lesenn, ez a da guzhad e Pouldregad, e ti Chappuis. Dibennet ez eus bet 26 a velestrourien eus Penn-ar-bed ewid ar memes abeg federalegezh. Esel eus Kusul ar Re Gozh (1798), hag eus al Les-Varn (1799), ez eo anvet prefed ar Saône-et-Loire e 1802, ha graet baron e 1810. Anvet eo ofisser eus al Lejion a Enor. Pa zeu ar c'hentañ Adsav, e kouez e doug-c'hrass, med da vare ar C'hant-Dewezh, ez eo anvet prefed ar Pas-de-Calais, ha da c'houde eus an Eure-et-Loir. E mis Gouere 1815, e lavar kenavo d'ar c'hargoù a Stad, hag en em lak d'ober war-dro al liwerezh hag an oberoù a lennegezh. Mont a ra da Anaon e Brest e 1829.

# Culture et sociabilité ouvrières à Quimper à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle

par Lucie Guirriec

Plusieurs travaux d'érudits locaux ont, depuis les livres de Pierre Allier<sup>1</sup> ou de Julien Trévédy<sup>2</sup> dans les années 1930-1940, mis en évidence l'importance de Quimper comme cité commerciale et administrative d'envergure au XIX<sup>e</sup> siècle, baladant le lecteur dans les ruelles de son vieux centre historique à la rencontre des bâtiments et des monuments les plus prestigieux<sup>3</sup>. De même, la première synthèse de l'*Histoire de Quimper*, réalisée sous la direction de Jean Kerhervé en 1994, retrace surtout les « grandes mutations<sup>4</sup> » administratives et urbanistiques réalisées au XIX<sup>e</sup> siècle. Au niveau industriel : rien de notable ou presque, à tel point qu'en 1848, Aymar de Blois pouvait ainsi conclure sa notice : « La loi du progrès s'est fait sentir, dans la population de Quimper, avec un développement plus marqué que dans la plupart des villes du pays. [...] Il est juste d'attribuer en partie cet accroissement à son érection en ville de préfecture, à la résidence des chefs des divers services publics, des chefs ecclé-

siastiques du diocèse et aux attributions de son tribunal qui est le chef-lieu de la cour d'assises du Finistère. Son importance n'est point augmentée comme manufacturière. La fabrication des poteries, qui occupe le faubourg de Locmaria, est la seule industrie considérable qu'on puisse y remarquer<sup>5</sup>. »

---

1 Pierre ALLIER, *À travers Quimper*, Quimper, Éditions de l'Odet, 1930.

2 Julien TRÉVÉDY, *Promenade dans Quimper*, Quimper, 1943.

3 Ces deux pionniers de la recherche historique locale ne doivent pas faire oublier les nombreux autres érudits qui, stimulés par la création en 1873 de la Société archéologique du Finistère, participèrent à la recherche historique locale pendant de longues années : Henri Bourde de la Rogerie, Louis Le Guennec, Jean Savina, ou encore Lucien Le Cam.

4 Jean KERHERVÉ (dir.), *Histoire de Quimper*, Toulouse, Privat - Quimper, Société archéologique du Finistère, 1994, chap. X (par Claude Geslin) : « Le temps des grandes mutations (1848-1914) », p. 225.

5 Aymar DE BLOIS, *Notice historique sur la ville de Quimper*, Quimper, 1848.

Si l'on en croit Aymar de Blois, au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'état des activités industrielles, et donc des ouvriers et journaliers qui en dépendent, est alors complètement amorphe : située en arrière-plan de la situation administrative de la ville, l'industrie paraît se cantonner à la tradition de la faïence, le substrat industriel sous-jacent n'étant pas jugé digne d'être évoqué. Il n'en demeure pas moins que la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle est une phase importante dans le développement industriel de cette ville, devenue un véritable pôle d'attraction économique dans le pays de Cornouaille.

Cet article est extrait d'un mémoire de Master 1 d'histoire soutenu à l'université de Bretagne occidentale de Brest en septembre 2006 et intitulé : *Les Ouvriers quimpérois dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*. Il n'a d'autre prétention que d'éclairer l'histoire des travailleurs des ateliers et des industries de Quimper à une période où la ville connaît une impulsion industrielle et urbanistique remarquable et ainsi de montrer combien la gestation d'une classe ouvrière quimpéroise a été lente et s'est faite dans des conditions difficiles et déplorables.

Si le travail s'attache bien sûr aux ouvriers et ouvrières des trois manufactures de faïences de Locmaria, à qui la ville doit son prestige industriel, ainsi qu'à ceux des conserveries et autres petites usines, il concerne également les travailleurs manuels et gens de métiers des multiples petits ateliers artisanaux de la ville, hommes, femmes et enfants, de l'ouvrier typographe travaillant dans une des imprimeries de la ville à l'ouvrier du bâtiment, menuisier ou charpentier, en passant par la jeune couturière à domicile ou l'ouvrier ferblantier, serrurier ou mécanicien à la gare, sans oublier les travailleurs du cuir, tanneurs ou cordonniers, ni ceux de l'alimentation comme les indispensables garçons boulangers, bouchers ou meuniers. Mais c'est sans compter sur la multitude des travailleurs

journaliers et manœuvres, qui représentent des aides indispensables aux gens de métiers.

Marqués par un niveau de vie en progrès lent mais réel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvriers de Quimper aspirent à de nouveaux besoins culturels passant par l'instruction et l'accès aux loisirs, non sans quelques résistances psycho-mentales. En effet, il s'agit encore d'un monde « clos », aux représentations mentales élémentaires (la force physique, la capacité à « tenir à l'alcool »...), à la reproduction sociale persistante, où le quotidien de pauvreté et de misère perdure inéluctablement, renforçant une instruction élémentaire aux déficiences prononcées tandis que s'élabore dans les générations une sociabilité greffée sur la fréquentation du cabaret et de spectacles populaires triviaux où l'alcool est trop souvent un vecteur de convivialité dévoyée et de violence débridée.

## Une instruction et une alphabétisation médiocres

Dans cette période marquée par l'impact des lois Ferry et la complexification administrative nécessitant une meilleure maîtrise de l'écrit, il est intéressant de voir l'essor de l'instruction et de l'alphabétisation dans la classe ouvrière quimpéroise. Si la généralisation de l'alphabétisation est en bonne voie, l'instruction minimale, rendue obligatoire dans les années 1880, ne s'impose pas sans difficultés, même si de plus en plus l'école apparaît comme un vecteur majeur d'ascension sociale.

## L'alphabétisation des ouvriers

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, alors que l'instruction n'est pas obligatoire, l'analphabétisme est assez répandu dans le monde ouvrier, catégorie où les illettrés sont les plus nombreux après celle des agriculteurs. En effet, le travail ouvrier, essentiellement manuel et

technique, peut très bien se passer de la lecture et de l'écriture, réservés alors essentiellement aux professions libérales et au groupe des employés qui se développe rapidement.

Au début de la période, il semblerait qu'un peu plus d'un quart des conscrits ouvriers de Quimper, en 1851-1852, soient illettrés<sup>6</sup>. On retrouve la même proportion d'analphabètes dans la population ouvrière quimpéroise trente-cinq ans plus tard, puisque, entre 1886 et 1890, la proportion d'ouvriers ne sachant pas signer dans les registres d'inscription des livrets d'ouvriers est de 28 %<sup>7</sup>, la génération d'ouvriers alors présente sur le marché du travail n'ayant pas pu encore profiter des bienfaits de l'instruction initiés par les lois Ferry.

Dans cet intervalle, on remarque nettement que l'illettrisme est massif dans les métiers ouvriers précaires et les moins qualifiés. En effet, entre 1886 et 1890, 56 % des journaliers et manœuvres ne savent pas signer. Le taux d'analphabétisme est également considérable parmi les ouvriers du bâtiment (25 %) : s'il est moindre parmi les charpentiers, menuisiers, peintres, plâtriers, maçons, couvreurs, tailleurs de pierres..., l'illettrisme touche particulièrement les terrassiers, les moins qualifiés, parmi lesquels on compte 58 % d'analphabètes. Dans le secteur de l'alimentation, les boulangers se distinguent par leur fort taux d'illettrisme puisque 45 % d'entre eux ne savent pas signer. En général, l'alphabétisation est déjà très largement diffusée dans les métiers du fer pour lesquels on ne recense que 7 % d'illettrés, ainsi que dans le domaine du travail du cuir (12,5 % d'analphabètes), et bien sûr parmi les ouvriers de l'industrie du livre (typographes, relieurs et compositeurs confondus), parmi lesquels se distingue, curieusement, un typographe illettré en 1887. Le secteur du textile, bien que dominé par les femmes qui sont généralement moins instruites que les hommes, n'enregistre pas un taux d'analphabétisme inquiétant (20 %) puisque curieusement

seulement 15 % des femmes travaillant dans la confection ne savent pas signer le registre<sup>8</sup>. Il existe, en définitive, un rapport évident entre le niveau culturel et la formation professionnelle.

En outre, l'étude des registres d'inscription des livrets d'ouvriers entre 1886 et 1890 met en exergue une certaine répartition de l'alphabétisation en fonction de l'origine géographique de nos ouvriers. On remarque en effet que 80 % des ouvriers dans l'incapacité de signer sont originaires de la campagne proche et des communes rurales limitrophes. Effectivement, près de 40 % des ouvriers quimpérois d'origine rurale sont illettrés, ce qui est à l'image de l'ampleur de l'analphabétisme parmi les ruraux, où les structures d'enseignement de base (écoles congréganistes ou laïques) font souvent cruellement défaut. À l'inverse, rares sont les ouvriers d'origine citadine (Quimper, Pont-l'Abbé, Quimperlé, Brest, Châteaulin, Morlaix, Carhaix, Rennes, Nantes, Paris...)

<sup>6</sup> Arch. mun. Quimper, 1 H 36, listes de conscrits ouvriers, 1851-1852. Nous considérons comme illettrés l'ensemble des ouvriers dont le niveau d'instruction est de 0 dans les registres de conscription désignant ceux ne sachant ni lire ni écrire.

<sup>7</sup> *Ibid.*, F 56, registres pour l'inscription des livrets d'ouvriers. Panel pris entre 1886 et 1890.

<sup>8</sup> La base statistique étant plus faible pour les femmes, nous n'avons pu affiner nos résultats sur l'alphabétisation des ouvrières. L'illettrisme des femmes aurait été plus perceptible à travers l'étude des signatures sur les actes de mariages qui, faute de temps, n'ont pu être analysés. Concernant l'alphabétisation des ouvrières, Nadine Boucharré et Sylvie Page démontrent que les femmes restent généralement moins instruites que les hommes, l'illettrisme s'étendant à 98 % des femmes de l'arrondissement en 1850 contre 87 % des hommes (Nadine BOUCHARRÉ, Sylvie PAGE, *L'Alphabétisme dans l'arrondissement de Quimper au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1982, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction d'Yves Le Gallo). Ces données concernant l'ensemble des femmes de l'arrondissement et pas seulement les ouvrières, il est néanmoins fort probable que l'analphabétisme des ouvrières surpasse celui des ouvriers mais dans des proportions sans doute moindres.

qui ne savent pas signer : entre 1886 et 1890, seulement 15 % des ouvriers quimpérois nés en ville sont illettrés, ce qui est le reflet d'une plus grande diffusion de l'instruction dans les villes.

À la fin du siècle, alors que la génération des lois Ferry entre dans le monde du travail, on constate que le pourcentage d'illettrés a considérablement diminué dans la population ouvrière quimpéroise. Alors que les illettrés restent les plus nombreux dans la population agricole, c'est chez les ouvriers que l'on trouve l'évolution la plus marquante dans le degré d'instruction : en effet, en 1896 et 1897, seulement 4 % des conscrits ouvriers de la ville ne savent ni lire ni écrire, 3 % savent lire uniquement, 19 % savent lire et écrire et enfin, 75 % d'entre eux, mentionnés au degré 3 qui indique une instruction primaire plus développée, semblent avoir bénéficié des lois Ferry.

Cependant, la pratique de la langue bretonne reste largement dominante dans la classe ouvrière, le préfet voyant en elle un redoutable frein à l'instruction : « Cet état de choses tient en partie à l'emploi de l'idiome breton qui est, dans cette contrée, une cause d'empêchement au développement de l'instruction<sup>9</sup>. »

Cette dense alphabétisation de la classe laborieuse quimpéroise à la fin du siècle est directement liée, on s'en doute, à la révolution scolaire entreprise dans cette seconde moitié du siècle.

### L'instruction primaire des enfants d'ouvriers

Jusqu'aux années 1880, l'enseignement à Quimper, qu'il soit de financement privé ou public, est alors presque entièrement aux mains des congréganistes. Alors qu'aucune école publique de filles n'existe, ces dernières ont toutefois la possibilité de suivre un enseignement dans les différents établissements religieux de la ville. Ainsi, en 1867, l'ouvrier de Quimper assure la gratuité à

96 filles qui apprennent à lire, à écrire et à compter en plus d'être initiées aux travaux de couture. Les autres jeunes filles des familles pauvres peuvent suivre l'enseignement religieux donné par les dames de la Providence qui reçoivent 49 filles, par celles du Sacré-Cœur (rue Bourg-les-Bourgs) qui enseignent gratuitement à 200 élèves et par les ursulines (rue Verdelet) qui en assurent la gratuité à 80. Alors que l'instruction des filles des familles ouvrières est en grande partie assurée par les congrégations religieuses de la ville, plusieurs institutrices à la tête d'écoles libres laïques proposent un enseignement primaire à très bas prix (1,50 F à 3 F par mois<sup>10</sup>).

Les garçons disposent, quant à eux, de deux écoles primaires communales toutes deux congréganistes : l'école Saint-Corentin (rue du Lycée) et l'école Saint-Mathieu (rue du Chapeau-Rouge), dont le règlement est ainsi fixé en 1851 : « L'enseignement de l'école primaire communale comprendra : 1° l'instruction morale et religieuse ; 2° la lecture ; 3° l'écriture ; 4° les éléments de la langue française ; 5° le calcul et le système légal de poids et mesures ; 6° les éléments de l'histoire et de la géographie ; 7° le dessin linéaire ; 8° le chant<sup>11</sup>. »

Mais les conditions d'instruction sont souvent très difficiles. Des locaux insuffisants et généralement insalubres tiennent lieu d'école ou de salle de classe et le matériel scolaire manque ou est en mauvais état. En outre, les classes sont surchargées, ce qui rend la tâche de l'instituteur encore plus difficile. L'effectif des classes de l'école Saint-Mathieu en 1849 est révélateur : « Depuis un an, le nombre de nos élèves s'étant considérablement augmen-

<sup>9</sup> Arch. dép. Finistère, 10 M 7, travail des enfants et des femmes (1840-1879). Lettre du préfet au ministre, 16 mars 1870.

<sup>10</sup> Arch. mun. Quimper, 1 D 20, registre des délibérations du conseil municipal (1862 à 1877), fol. 114 v° : délibération du 23 novembre 1867.

<sup>11</sup> *Ibid.*, Q 1 R 24, instruction publique, projet de règlement pour l'école communale, 1851.

té, je me suis vu dans la nécessité de forcer le chiffre de ceux que renfermait ordinairement chaque classe et d'en mettre 70 à la première, 80 à la seconde, 100 à la troisième et 110 à la quatrième.

Malgré cette mesure, la cinquième classe qui est celle des commençants et qui n'a que 40 mètres de superficie, contient encore aujourd'hui plus de 160 enfants. D'où il suit, que chaque élève de cette classe n'occupe qu'un espace de 25 décimètres carrés, c'est-à-dire les cinq douzièmes de celui que prescrivent les règlements hygiéniques des écoles primaires<sup>12</sup>. »

Cette promiscuité scolaire se fait au détriment des plus pauvres et des plus défavorisés. En effet, en 1851, alors que l'école communale Saint-Mathieu se révèle trop exigüe pour les effectifs en hausse, la municipalité décide de baisser à 400 le nombre de ses élèves, proposant de n'admettre que les enfants de parents incapables de payer les frais d'instruction, conformément aux instructions du ministre de l'Instruction publique et des Cultes concernant les allocations des écoles : « En informant MM. les maires de l'allocation qui concerne leur commune, je leur fais observer qu'elle a été obtenue sous la triple condition que la commune remplira l'engagement qu'elle a souscrit en la sollicitant ; que les enfants indigents recevront l'instruction gratuite en plus grand nombre possible et qu'enfin le conseil municipal prendra les dispositions nécessaires pour assurer l'entretien de l'école communale. Je leur fais observer que l'enseignement primaire est une dette de la commune à l'égard des enfants indigents. [...] En conséquence, j'invite chaque maire à fixer par le conseil municipal le nombre d'enfants pauvres qui devront être admis à l'école proportionnellement aux allocations<sup>13</sup>. »

Cependant, les conseillers municipaux, qui « témoignent de leur vive sympathie pour une école aussi utile à l'enseignement populaire, remarquable pour la bonne tenue des classes, la direction morale et religieuse

des enfants et les précieux résultats qu'elle obtient<sup>14</sup> », récuse malgré tout le projet, par souci de ne pas froisser les vieilles habitudes, ce qui entraîne le refus de 110 enfants, issus majoritairement des classes populaires ouvrières de la ville.

Les années 1880 constituent un véritable tournant dans l'instruction scolaire des enfants d'ouvriers. À la suite des lois Ferry qui rendent l'enseignement obligatoire, gratuit et laïque, les écoles communales laïques de garçons et de filles se multiplient dans la ville, ce qui met un terme au monopole des congrégations sur les établissements scolaires. Les conditions et la qualité de l'enseignement s'améliorent progressivement : les établissements disposent de locaux réaménagés ou agrandis, les instituteurs sont plus nombreux et les classes allégées.

Surtout, d'importants efforts sont menés envers les populations pauvres. En effet, suivant l'article 17 de la loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire, une caisse des écoles doit être établie dans chaque commune. Lors de la première séance de la caisse des écoles quimpéroise en 1883<sup>15</sup>, les différents articles de son statut sont énumérés. Suivant le premier : « Elle a pour but de faciliter la fréquentation des classes par des récompenses, sous forme de livres utiles et de livrets de caisse d'épargne, aux élèves les plus appliqués, et par des secours aux élèves indigents ou peu aisés, soit en leur donnant des livres ou fournitures de classe qu'ils ne pourraient se procurer, soit en leur distribuant

<sup>12</sup> *Ibid.*, Q 1 R 24, lettre du frère directeur de l'école communale Saint-Mathieu de Quimper au maire de la ville, 26 janvier 1849. Demande de fonds pour une nouvelle salle.

<sup>13</sup> *Ibid.*, Q 1 R 24, lettre du recteur de l'académie de Rennes au président du comité de Quimper, 30 janvier 1833.

<sup>14</sup> *Ibid.*, 1 D 18, registre des délibérations du conseil municipal, fol. 103 v<sup>o</sup> : délibération du 11 février 1851.

<sup>15</sup> La caisse des écoles est officiellement instituée à Quimper le 1<sup>er</sup> janvier 1883.

des vêtements et des chaussures, et, pendant l'hiver, des aliments chauds<sup>16</sup>. »

C'est donc en récompensant l'assiduité et le mérite des élèves et en aidant les parents à subvenir aux nécessités matérielles de leurs enfants que la caisse des écoles espère faire respecter l'obligation scolaire.

Mais si la fréquentation scolaire des enfants issus de familles ouvrières augmente significativement depuis l'adoption de la loi du 28 mars 1882, c'est sans compter sur leur absentéisme chronique et leur fréquentation très irrégulière de l'école. Selon Kristell Dréau, dans son mémoire sur *L'Enseignement primaire public à Quimper de 1880 à 1902*, les journées manquées le sont pour cause de « maladie », de « vagabondage » ou de « négligence » parfois, mais le motif invoqué le plus souvent reste « occupé de famille » qui sous-entend évidemment la participation des enfants au labeur familial.

Malgré tout, l'affermissement d'une scolarité ouvrière plus régulière s'effectue progressivement. Cependant, cette école primaire désormais réorganisée n'offre guère aux élèves la possibilité de sortir de leur condition ouvrière. D'une manière générale, les parents n'accordent qu'une valeur limitée à l'instruction, le besoin d'éducation passant souvent après les nécessités du travail. Si désormais tous les jeunes passent par l'école, la plupart n'y reste pas assez longtemps pour en tirer un véritable bénéfice. Seule une minorité, marquée par l'ambition parentale, parvient à améliorer son statut social grâce à l'institution scolaire.

### L'école comme moyen de sortir de sa condition

Alors que quelques ouvriers qualifiés de la ville ambitionnent pour leurs jeunes garçons l'état d'employés ou de commis, seule une minorité d'enfants d'ouvriers dépassent le certificat d'études, poursuivant leur forma-

tion à l'EPS (école primaire supérieure) ou au collège dans le cours spécial.

### *L'école primaire supérieure : un accès limité*

La loi Guizot du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire des garçons institue les écoles primaires supérieures : « Art. 10. Les communes, chefs-lieux du département et celles dont la population excède six mille âmes, devront avoir en outre (d'une école primaire élémentaire) une école primaire supérieure<sup>17</sup>. »

Par l'institution d'un enseignement primaire supérieur, Guizot souhaite instaurer un degré supérieur du primaire devant offrir « une culture un peu plus élevée » à l'intention de ceux des « classes nombreuses et intéressantes à qui l'instruction primaire ne saurait suffire et qui ne reçoivent pas dans le système actuel l'instruction secondaire dont elles ont besoin<sup>18</sup> ». La clientèle visée initialement par Guizot est une « classe moyenne » ou « intermédiaire » aux franges des classes populaires (petite bourgeoisie, artisans et fermiers aisés, employés, sous-officiers, commerçants...). Cependant, avec la loi du 16 juin 1881 sur la gratuité de l'école primaire élémentaire et celle du 30 octobre 1886 qui intègre le primaire supérieur au primaire élémentaire public, Ferry et Goblet permettent indéniablement à certains enfants d'origine populaire de poursuivre leurs études dans le primaire supérieur.

En 1850, au lendemain de la loi Falloux qui supprime l'obligation d'entretenir une

<sup>16</sup> Kristell DRÉAU, *L'Enseignement primaire public à Quimper de 1880 à 1902*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 2002, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Marie-Thérèse Cloître, p. 93. Cite : Arch. mun. Quimper, 1 R 105, extrait du registre des délibérations de la commission scolaire, séance du 18 novembre 1882.

<sup>17</sup> Claude LELIÈVRE, *Histoire des institutions scolaires (1789-1989)*, Paris, Nathan, 1990, p. 66.

<sup>18</sup> ID., *ibid.*, p. 109.

école primaire supérieure, une délibération du conseil municipal de Quimper fait mention de l'existence d'une EPS dans la ville, établissement que la municipalité souhaiterait annexer au collège<sup>19</sup>. Le rattachement est effectif le 12 novembre 1850 date à laquelle l'école est installée dans un des appartements de l'aile occidentale du collège. Le principal du collège, Fougeray, prend alors la direction de l'EPS.

L'admission à l'école primaire supérieure de Quimper ne peut être accordée qu'aux élèves ayant reçu l'instruction élémentaire. L'école coûte 5 francs par mois, mais vingt élèves sont admis à suivre gratuitement les cours. En effet, s'il existe également des bourses et des demi-bourses attribuées à certains élèves, le conseil municipal peut en outre réserver dans son école primaire supérieure un certain nombre de places gratuites, ces places n'étant données qu'après concours. C'est ainsi qu'entre 1850 et 1886 (date à laquelle la gratuité de l'enseignement primaire supérieur est instituée par la loi Goblet du 30 octobre 1886) les demandes d'admissions gratuites à l'EPS de Quimper se multiplient. Si nombre d'entre elles sont le fait d'artisans et de militaires de la ville désireux de donner une meilleure instruction et une situation supérieure à leurs enfants, certaines concernent également des familles ouvrières n'ayant pas les moyens de payer l'inscription de leur enfant. C'est ainsi qu'en 1851, un certain M. Illy, couvreur, demande l'admission gratuite de son fils à l'EPS :

« Permettez moi de venir solliciter de votre bienveillance une place gratuite d'élève à l'école primaire supérieure en faveur du jeune Illy, Eugène, âgé de 14 ans, fils d'un couvreur de la ville de Quimper. L'état d'infirmité de cet enfant l'empêche de se livrer à l'apprentissage d'un corps d'état ordinaire. Si vous pouviez l'admettre à l'école supérieure, il pourrait s'employer un jour dans quelque bureau et il vous devrait, Monsieur le Maire, de n'être plus bientôt à la charge de son père

qui a neuf enfants. Vous pouvez, Monsieur le Maire, en accueillant favorablement cette demande porter la consolation dans une famille très nombreuse d'un ouvrier honnête de la ville que vous administrez<sup>20</sup>. »

Cet exemple nous montre que bien souvent, les demandes d'admission à l'EPS pour les enfants d'ouvriers ne sont pas motivées par une volonté d'instruction et d'ascension sociale voulue par les parents pour leurs enfants. En effet, généralement, le recours à l'école primaire supérieure se fait par dépit, quand la reproduction sociale s'avère impossible : c'est le cas ici avec le couvreur Illy qui envisage une autre voie pour son fils infirme qui ne pourra pas suivre ses traces.

Cependant, il arrive que certaines demandes soient motivées par un sincère désir de sortir de sa condition par l'instruction. C'est dans cet état d'esprit que le jeune Marcel Le Borgne, fils d'un tailleur de pierres de Quimper, écrit au maire en 1871, pour solliciter son entrée gratuite à l'EPS de Quimper :

« Quimper, le 29 novembre 1871,

« Monsieur Le Maire,

« C'est avec la permission de mon père que je vous écris ces quelques lignes pour vous prier d'être mon protecteur. Si c'est en effet de votre bonté de pouvoir me faire entrer le plus tôt possible à l'école primaire. Je voudrais pouvoir continuer mon éducation, mais malheureusement mes parents n'ont pas les moyens de me payer des écoles, ils ont bien de la peine à nous faire vivre car nous sommes six enfants et un mineur et tous sur les bras d'un ouvrier. Si vous pouvez, M. le Maire, me rendre ce service, je vous serais bien reconnaissant. Je vous salue avec respect.

Votre tout dévoué serviteur.

<sup>19</sup> Aujourd'hui, collège La Tour d'Auvergne.

<sup>20</sup> Arch. mun. Quimper, Q 1 R 24, instruction publique, lettre de M. Illy, couvreur à Quimper, au maire de la ville pour une demande d'admission gratuite à l'EPS, 24 septembre 1854.

Élève de la première classe à l'école des Frères de Saint-Mathieu.

Marcel Fortuné Le Borgne.

L'adresse de mon père la voici : Le Borgne Jean, tailleur de pierre, rue de la Providence n° 29 à Quimper<sup>21</sup>. »

Si ces deux candidatures ont été acceptées, nombreuses sont les autres demandes d'admission d'enfants d'ouvriers qui ont été rejetées à la suite de l'examen : si le fils d'un boucher a été ajourné pour « faiblesse désespérante<sup>22</sup> », pour d'autres, comme le fils de la tailleuse Fitament, l'admission est simplement trop précoce : « Il a fait preuve de beaucoup d'intelligence [...] mais son jeune âge, une certaine lenteur dans le travail [...] me font penser qu'il serait plus avantageux de passer le reste de l'année dans le cours préparatoire<sup>23</sup>. »

Une dictée et un problème élémentaire de mathématiques forment les seules épreuves de l'examen<sup>24</sup>. Outre l'instruction primaire élémentaire, l'instruction primaire supérieure « comprend nécessairement les éléments de la géométrie et ses applications usuelles, spécialement le dessin linéaire et l'arpentage ; des notions des sciences physiques et de l'histoire naturelle applicables aux usages de la vie ; le chant ; les éléments de l'histoire et de la géographie, et surtout de l'histoire et de la géographie de la France<sup>25</sup> ». »

En permettant d'atteindre des emplois de cadres subalternes ou d'employés dans l'industrie, le commerce, l'administration, voire l'enseignement, le primaire supérieur ouvre la possibilité de promotions non négligeables aux enfants d'ouvriers qui y ont accès. Assurant ainsi l'ascension sociale de ses meilleurs éléments, il donne ses premiers fondements à l'idéologie de la « méritocratie scolaire<sup>26</sup> ».

Cependant, si la fréquentation de l'EPS de Quimper par les enfants d'ouvriers est déjà très restreinte, celle du collège et de l'école

professionnelle est encore plus exceptionnelle.

### *L'accès minoritaire à l'enseignement secondaire et professionnel*

À une époque où le secondaire est réservé à l'élite sociale bourgeoise, il va sans dire que l'accès au collège est extrêmement limité pour les enfants issus du monde ouvrier. Alors que quelques admissions gratuites sont sollicitées par des familles ouvrières ambitieuses, pendant la période, rares sont celles qui ont donné lieu à un avis favorable du principal. En 1858, celle d'Auguste Guédès, fils d'un tisserand, âgé de 14 ans, est acceptée, son père ayant écrit au maire : « Un de mes fils, âgé de 14 ans, a commencé depuis quelques mois à apprendre le latin. Son goût et ses dispositions pour ce genre de travail portent à croire qu'il pourrait faire de bonnes études. Les ressources de mon état de tisserand ne me mettant pas en état de subvenir aux frais de son instruction, je sollicite de votre bienveillance son admission gratuite au collège. D'après les renseignements qui m'ont été donnés, il serait de force à entrer dans la classe de sixième [...]»<sup>27</sup>. » Selon le profes-

21 Arch. mun. Quimper, Q 1 R 24, lettre de Marcel Le Borgne au maire pour son admission à l'EPS, 29 novembre 1871.

22 *Ibid.*, Q 1 R 24, lettre de la veuve Nédélec pour faire entrer gratuitement son fils Hippolyte, 13 ans, à l'EPS, 23 septembre 1863.

23 *Ibid.*, Q 1 R 24, lettre de la tailleuse Fitament au maire pour faire entrer son fils Maximilien gratuitement à l'EPS, 5 janvier 1871.

24 *Ibid.*, Q 1 R 24, problème de mathématique au programme de l'examen d'admission à l'EPS en 1857 : « Un ouvrier qui travaille 25 jours par mois, dépense 112 francs par mois et économise 315 francs par an, combien gagne-t-il par jour ? »

25 Claude LELIÈVRE, *op. cit.*, p. 66.

26 *Id.*, *ibid.*, p. 123.

27 Arch. mun. Quimper, Q 1 R 24, instruction publique, lettre d'un ouvrier, M. Guédès, tisserand, au maire de Quimper pour l'admission gratuite de son fils au collège, 28 septembre 1858.

seur qui a procédé à l'examen d'admission du jeune Guédès au collège, « l'enfant possède bien les règles de grammaires latines, il applique sans hésitation un grand nombre de règles de syntaxe française [...] en somme il doit faire un excellent élève de sixième<sup>28</sup> ».

Alors que nombre d'élèves du collège poursuivent un enseignement secondaire classique, à partir de 1865, on remarque que certains de nos collégiens d'origine ouvrière bifurquent vers une section nouvelle créée au collège de Quimper : l'enseignement secondaire spécial. Institué le 21 juin 1865 par Victor Duruy, l'enseignement secondaire spécial peut être vu comme un nouvel enseignement intermédiaire prolongeant l'action du primaire supérieur. Cependant, ce nouvel enseignement se déclare secondaire et d'un niveau beaucoup plus élevé que l'enseignement primaire supérieur. Organisé en cinq années d'études (dont une est réputée préparatoire et quatre dites d'enseignement), l'enseignement du collège spécial met l'accent sur la liaison théorie-pratique, c'est-à-dire sur la synthèse entre la culture requise pour un enseignement secondaire et les mises en situation sur le terrain, les manipulations en laboratoire, les exercices de comptabilité... Cette orientation pratique de l'enseignement spécial fait de lui la préfiguration d'un enseignement professionnel car il doit servir d'introduction à l'entrée dans des professions techniques évoluées.

C'est ainsi qu'en 1871, après avoir passé quelques mois à l'école primaire supérieure, Marcel Le Borgne entre gratuitement au cours d'enseignement spécial du collège. En 1873, alors qu'il est en première année, le principal s'en félicite : « Candidat à l'école d'Angers, conduite bonne, travail soutenu, progrès marqués, admission certaine<sup>29</sup>. » L'école des arts et métiers d'Angers<sup>30</sup> semble être en effet l'ambition suprême pour les enfants issus de familles ouvrières. En outre, à partir de 1876, l'admission des enfants d'origine modeste aux cours d'enseignement

spécial se trouve favorisée par la création d'une bourse d'interne initiée par Alexandre Massé<sup>31</sup>, comme le fait savoir une lettre du maire de Quimper à l'évêque diocésain le 6 octobre 1891 : « Monseigneur, j'ai l'honneur de vous informer que M. Massé a créé une bourse d'interne pour le cours d'enseignement secondaire spécial du lycée<sup>32</sup> de Quimper, afin de favoriser l'entrée aux écoles gouvernementales des arts et des métiers<sup>33</sup>. »

En outre, Quimper dispose alors d'une école professionnelle à laquelle des enfants d'origine ouvrière ont pu avoir accès<sup>34</sup>. L'école, qui propose dès son ouverture en 1838 des cours d'agriculture, prend d'abord le nom d'école spéciale pour les enfants de la campagne avant d'être appelée le Likès. En avril 1864, après vingt-six ans passés dans les locaux ouest du collège, l'école traverse le champ de foire pour rejoindre son site actuel. Le nouvel établissement s'appelle alors officiellement le pensionnat Sainte-Marie. En 1865, s'ouvre un cours préparatoire aux concours des arts et des métiers qui contribue au développement de la section technique industrielle. Si, dans un premier temps, les élèves suivent les cours théoriques à l'école et font leurs travaux pratiques chez un artisan, à la fin du siècle, l'aménagement d'un « atelier à mécanique » et d'un « atelier à bois »

<sup>28</sup> *Ibid.*, Q 1 R 24, lettre du professeur au principal, 1858.

<sup>29</sup> *Ibid.*, Q 1 R 24, lettre du principal du collège qui adresse au maire un rapport trimestriel sur les élèves admis gratuitement au cours d'enseignement spécial, 1873.

<sup>30</sup> L'école technique supérieure située à Ronceray, près d'Angers, est destinée à fournir des contremaîtres et ouvriers instruits pour les manufactures.

<sup>31</sup> Alexandre Massé, industriel d'origine quimpéroise, a fait de brillantes études à l'école des arts et métiers d'Angers. Le succès de son invention, le bouton à quatre trous, lui assure une véritable fortune. Il quitte les affaires en 1888 et consacre sa vie aux orphelins en créant des fondations philanthropiques.

<sup>32</sup> Le collège devient lycée en 1881.

<sup>33</sup> Arch. évêché de Quimper, 5 K 1, œuvres de charité et assistance aux pauvres au XIX<sup>e</sup> siècle.

au sein même de l'école permet de concentrer l'enseignement dans l'établissement. La section prend de l'ampleur à partir de 1887 : outre la préparation aux concours des arts et métiers (136 succès avant 1906) est créée celle qui mène aux mécaniciens de la flotte, tandis qu'en parallèle, se développent également des cours d'anglais, de chimie et de physique<sup>35</sup>.

Ainsi, au total, si les jeunes enfants d'ouvriers formés à l'école primaire supérieure, au collège ou en école professionnelle ne constituent qu'une minorité face à la masse des apprentis en voie de prolétarisation et aux jeunes prolétaires de l'industrie quimpéroise, ils représentent néanmoins les débuts d'une certaine prise de conscience par la population ouvrière que l'école peut être un moyen culturel de sortir de sa condition et par là même, de s'éloigner de la condition ouvrière et de ses avatars.

## Les mœurs ouvrières

Les usages de la vie socioculturelle chez les ouvriers sont généralement représentatifs de l'état de dénuement général dans lequel ils se trouvent. Si leurs activités de loisirs durant le temps libre tiennent souvent dans la seule fréquentation habituelle du cabaret, il convient de ne pas omettre la permanence des actes de délinquance et de violence dans la vie quotidienne, actes qui témoignent de la déviance des comportements ouvriers.

## Les loisirs ouvriers

Dans une société industrielle où le travail est au centre du système social, le loisir est très critiqué du point de vue moral et économique. On pense qu'il prédispose à l'oisiveté et au relâchement des mœurs, générateurs de comportements déviants par rapport à une moralité rigide du travail<sup>36</sup>. C'est ainsi que l'ouvrier dispose de très peu de temps dispo-

nible, car il cumule les heures de travail sans les congés payés. Si les ouvriers quimpérois participent néanmoins aux fêtes, aux spectacles et aux différents événements populaires de la ville, leur « loisir » principal est incontestablement le cabaret où ils passent presque tout leur temps libre.

## Fêtes et spectacles populaires

La population ouvrière participe en effet aux nombreuses fêtes qui animent la ville dans cette seconde moitié du siècle, à commencer par les fêtes nationales. Alors qu'elle est célébrée le 15 août sous le second Empire, la fête nationale passe au 14 juillet sous la troisième République, à partir de 1880. De fête essentiellement religieuse devenue une célébration politique, la fête nationale se transforme surtout, au fil des années, en une véritable fête populaire. En effet, les réjouissances publiques y tiennent une place grandissante : concerts de musique des sociétés musicales quimpéroises ou de la garnison du 118<sup>e</sup> de ligne, chants, défilé, illumination des bâtiments publics et feu d'artifice sur le Frugy sont au programme des festivités, sans oublier le succès des jeux proposés aux Quimpérois : le baquet russe, le mât de cognac<sup>37</sup>, les courses de vélocipèdes, les exercices de gymnastique... De la même manière, le centenaire de la Révolution française en 1889, la visite de certains chefs d'État comme

<sup>34</sup> Nous n'avons pas trouvé d'exemple précis attestant la scolarisation d'un enfant d'ouvrier de la ville dans l'école mais nous pouvons néanmoins supposer que, même si l'école est privée et payante, elle a pu être fréquentée par des enfants d'origine ouvrière vers la fin du siècle.

<sup>35</sup> Hervé DANIÉLOU, *Un siècle de vie lykésienne (1838-1945)*, Quimper, 2001. Le terme Likès vient du mot « laïc » bretonnisé : les jeunes élèves, n'étant pas destinés à la carrière ecclésiastique, demeurent donc des « laïcs ».

<sup>36</sup> Jacqueline SALAUN, *Fêtes et spectacles. Les loisirs à Quimper de 1850 à 1914*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1990, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Claude Geslin, p. 2.

<sup>37</sup> ID., *ibid.*, p. 10.



Fig. 1. – Fêtes de la pomme sur le Champ-de-Bataille en 1906.  
(Arch. dép. Finistère, 4 Fi).

Napoléon III ou Félix Faure, sont aussi l'occasion de grandes fêtes à Quimper.

D'autres festivités sont à l'honneur dans la ville dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle. Au début de mars, le carnaval envahit les rues pendant plusieurs jours : le soir, la rue Keréon, la plus animée, est gagnée par une cohue de masques et de costumes. Le 15 août est le jour du grand pardon de Locmaria, qui se termine le soir par un grand bal et un feu d'artifice. En 1899, une première cavalcade de bienfaisance est organisée : le 27 mars 1899, une parade de personnages hétéroclites (gendarme à cheval, char du père Noël, druides, clowns, arlequins...) et une fanfare sillonnent les rues dans l'enthousiasme général avant la cavalcade de bienfaisance et la grande fête de nuit<sup>38</sup> qui ont lieu le 3 avril.

Chacune de ces fêtes est en effet l'occasion de bals. Si les bals de bienfaisance sont réservés à l'élite de la ville, les jeunes gens issus du milieu ouvrier peuvent toujours se rendre aux nombreux bals populaires. Se

déroulant parfois sous les halles, ces bals où se dansent la gavotte, l'*andro* et le *plin*, obtiennent un succès important en raison de la modicité du prix de l'entrée (moins d'un franc) et de la possibilité de rencontres entre jeunes hommes et jeunes filles.

À toutes ces fêtes s'ajoutent celles, incontournables, du mois d'août. En effet, l'arrivée à Quimper de spectacles forains, appelés alors spectacles de curiosités, s'échelonne tout au long du mois d'août, la fête atteignant son paroxysme entre le 15 et le 17 août, au moment des courses de chevaux de Cuzon. Les forains et leurs joyeuses caravanes, s'installant au bas du mont Frugy, sur le Champ-de-Bataille et tout au long des allées de Locmaria, attirent une foule considérable : bazars, jeux de loteries, roues de fortune, spectacles de magie, de curiosité, démons-

<sup>38</sup> Arch. dép. Finistère, 68 J 5, fonds Porquier, Cavalcade de bienfaisance, planches photographiques et programme, 3 avril 1899.

trations sportives de lutteurs, ménageries de singes et de lions sont très appréciés des Quimpérois. En 1897, la troupe du « Théâtre des Nations » attire beaucoup de monde et fait salle comble tous les soirs.

On peut cependant dire que les ouvriers, même s'ils profitent des quelques festivités et événements ponctuant la vie quimpéroise, ne disposent donc pas vraiment de loisirs réels. C'est ainsi que ces « sans-loisirs », ne sachant souvent que faire du peu de temps libre qui leur est octroyé, prennent en masse le chemin du cabaret.

### *Le cabaret*

Le principal délassement de ces sans-loisirs est incontestablement le cabaret, qui constitue un véritable refuge pour les ouvriers pendant leurs journées libres.

Si en 1850 les plus grands regroupements de cabarets se situent place Saint-Corentin et surtout rue du Chapeau-Rouge, la seconde moitié du siècle est marquée par une désaffectation du centre de la ville par les cabarets. En effet, en 1873, on remarque qu'ils glissent progressivement vers les axes de sorties de la ville et les rues à concentration ouvrière : rue du Chapeau-Rouge, de Douarnenez, de la Providence, de Kerfeunteun, rue Neuve qui aligne alors dix-sept cabarets, et les rues Saint-Mathieu et de Pont-l'Abbé. En 1901, ce schéma se retrouve amplifié, les quartiers populaires gagnant encore des cabarets supplémentaires : quinze débits rue de la Providence et quatorze avenue de la Gare<sup>39</sup>.

Ces petits cabarets sont en général des pièces annexes de la maison des propriétaires. Constitués seulement d'un comptoir, de bancs et de quelques tables, ces estaminets peuvent contenir dix personnes tout au plus. Les cabaretiers exercent souvent une autre profession, le cabaret représentant une source de revenus annexe. Lorsque leur métier ne leur permet pas de rester constamment sur place, ils confient la gestion de l'établissement à leur

épouse, comme c'est le cas en 1896 pour le menuisier Louis Péton ou le charretier Jean-Louis Quiniou dont les épouses dirigent leur cabaret rue Neuve<sup>40</sup>. Il arrive également que des femmes seules, veuves ou célibataires, ouvrent un débit à leur nom. La clientèle de ces débits est essentiellement masculine, composée majoritairement d'ouvriers mais aussi de commerçants, d'artisans, d'employés et de militaires.

Appelé « l'église de l'ouvrier » par Leroy-Beaulieu<sup>41</sup>, le cabaret est un haut lieu de la sociabilité ouvrière, principal lieu de rendez-vous après la journée de travail dont le rôle social s'étend à de nombreux domaines. En effet, après 1884, les réunions syndicales se tiennent souvent dans les cabarets. En 1894, Le Coz, cabaretier, avenue de la Gare, demande ainsi l'autorisation d'ouvrir toute la nuit pour une réunion d'employés du chemin de fer membres du syndicat<sup>42</sup>. De plus, les cabarets proposent souvent des distractions à leurs habitués : cartes, jeux de boules et le billard qui connaît un grand succès à partir du second Empire. Certains débits proposent également des bals : Jean-Étienne Le Guyader, débitant rue des Reguaires, demande ainsi, en 1877, l'autorisation de faire, tous les dimanches, un bal animé par l'orchestre du régiment<sup>43</sup>. Cependant, l'autorisation est bien souvent difficile à obtenir, la mairie et la préfecture craignant des actes de violence liés à l'alcoolisation sur place.

Mais surtout, le cabaret est, pour les ouvriers, un lieu où l'on peut consommer de

<sup>39</sup> Camille CADIOU, *Les Cafés quimpérois à travers l'histoire*, brochure de l'exposition à la bibliothèque municipale de Quimper, du 3 septembre au 12 octobre 1985, Quimper, 1985, p. 13.

<sup>40</sup> Arch. dép. Finistère, 6 M 717, dénombrement de la population quimpéroise en 1896.

<sup>41</sup> Fabrice LAROLANDIE, *Les Ouvriers de Paris au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, éditions Christian, 1997, p. 119.

<sup>42</sup> C. CADIOU, *op. cit.*, p. 28.

<sup>43</sup> ID., *ibid.*

l'alcool. En effet, l'alcool est d'abord le stimulant des mal nourris. Les gros buveurs sont généralement les ouvriers du bâtiment et du fer, vidant trois ou quatre litres dans la journée. L'alcool rythme la vie ouvrière : on lève le coude avant le travail pour se donner du cœur à l'ouvrage, on boit pendant les pauses pour se stimuler, le cabaret étant la dernière étape de l'ouvrier après la journée de travail et avant de rentrer chez lui.

Une telle alcoolisation effraie les contemporains qui attribuent à la boisson l'origine de tous les maux : misère, maladie, violence, mort. En effet, les registres de main courante du commissaire de police de Quimper abondent en délits qui lui sont attribués : violence entre ouvriers, injures contre les agents de l'ordre... Plus grave, à Quimper, le taux d'admission alcoolique à l'asile Saint-Athanase passe de 30 à 49% entre 1857 et 1906<sup>44</sup>. Un rapport de la Société de secours mutuels de Quimper en 1868 dresse ainsi toutes les calamités de la classe ouvrière imputables à l'alcool : « Les patrons pourraient nous dire les désordres produits dans leurs ateliers par la passion de boire ; les prêtres, qui remplissent la mission sublime de porter l'espérance et la charité dans les ménages nécessiteux, savent ce que coûtent de larmes ces gouttes multipliées d'eau de vie ; les magistrats nous apprendraient le chiffre des malheureux que l'abus des liqueurs fortes amène sur le banc des accusés et des victimes qu'il pousse au suicide ; le médecin vous tracerait un fort sinistre tableau des ravages de l'ivresse. L'empoisonnement, l'apoplexie, la mort subite, sont parfois le châtement immédiat d'une habitude qui finit toujours par amener des altérations graves dans les principaux organes ; sous son influence, la main tremble et le meilleur ouvrier ne produit plus qu'un travail indigne de lui ; le *delirium tremens* s'accompagne d'hallucinations terrifiantes, d'accès de fureur et précède souvent la démence paralytique, cette destruction totale de l'intelligence, du sentiment et du mouvement. Trente aliénés sur cent sont redevables de la perte de

leur raison à l'abus de l'alcool. Par surcroît de malheur, le châtement ne s'arrête pas à la victime directe de ses abus ; les enfants de parents ivrognes sont exposés aux plus tristes déviations du corps et de l'esprit<sup>45</sup>. »

Aussi, dans cette période d'« ordre moral » (1850-1879), les cabarets et l'ivrognerie sont-ils particulièrement surveillés. Guidées par un souci de maintien de l'ordre et de lutte contre l'alcoolisme, les autorités quimpéroises manifestent leur volonté de mieux les contrôler et d'en diminuer l'importance. La préfecture interdit souvent l'ouverture de nouveaux cabarets et exige, à chaque changement de tenanciers, une enquête de police sur la conduite privée et politique des remplaçants. En 1858, la mairie de Quimper publie un arrêté de police des cabarets dont l'affichage est obligatoire dans tous les établissements de la ville. L'article 3, qui oblige à les fermer le soir au son du beffroi, est le plus contesté. Si des dérogations apparaissent dans les années 1860 pour autoriser les maisons bien tenues à ouvrir jusqu'à 23 heures, la plupart des petits cabarets ne bénéficient pas de la même tolérance. En dépit de cet arsenal répressif, le nombre de débits continue à augmenter : 126 en 1852 (1 pour 87 habitants), 183 en 1873 (1 pour 72 habitants) tandis que la moyenne française se situe à 1 pour 94 habitants en 1886. La loi très libérale du 17 juillet 1880 autorisant tout citoyen majeur à ouvrir un débit, après avoir fait une simple déclaration, favorise un nouvel essor : en 1901, la ville compte 203 cabarets, soit 1 pour 96 habitants, ce qui laisse apparaître une diminution et l'alignement sur la moyenne nationale.

<sup>44</sup> Thierry FILLAUT, « L'alcoolique, un être dangereux (1870-1914) », dans *Violence et société en Bretagne et dans les pays celtiques*, Brest, *Kreiz*, n° 13, 2000, p. 385.

<sup>45</sup> Arch. dép. Finistère, 4 X 13, dossier particulier société Saint-Joseph. Rapport annuel de la Société de secours mutuels de Quimper présenté à l'assemblée générale du 1<sup>er</sup> mars 1868.

En outre, la loi du 23 janvier 1873 considère l'ivresse comme un délit et condamne donc l'ivrogne à de simples amendes avant de le traduire en police correctionnelle en cas de récidive. Le 8 juin 1897, le tribunal correctionnel de Quimper juge ainsi pour ivresse Charles Berthélémy, 27 ans, et René Gouritin, 52 ans, tous deux couvreurs à Quimper. De même, en septembre 1880, Yves Gallou, cordonnier, est arrêté pour la troisième fois pour ivresse alors qu'il était déjà en récidive correctionnelle<sup>46</sup>.

C'est ainsi que de nombreuses sociétés partent en croisade contre l'alcoolisme. Si la plupart d'entre elles sont d'origine religieuse, comme la Ligue de la Croix contre l'alcoolisme, mouvement catholique qui connaît un grand développement dans la région de Quimper, des initiatives publiques ont vu le jour. En 1849, la création d'une Société départementale d'encouragement pour l'extinction de l'ivrognerie dans la population laborieuse est projetée. Médecins, hommes de lois, membres du clergé, membres du conseil général, maires, adjoints sont appelés pour en faire partie. Il ne s'agit pas de prohiber des boissons fermentées mais d'en condamner l'abus<sup>47</sup>. Cependant, aucune source ne laisse penser que cette société a eu une réalisation concrète. À cela s'ajoutent les nombreuses réunions antialcooliques organisées par les médecins de la ville, dont l'une a fait l'objet d'un rapport du commissaire de police au préfet le 29 janvier 1901 : « Samedi soir il y a eu à la salle Jeanne d'Arc une réunion antialcoolique qui a duré de 8 à 10 heures. Le conférencier M. Colin a traité pendant plus d'une heure la question des boissons hygiéniques. [...] Cette réunion dans laquelle assistaient beaucoup de spectateurs, n'a donné lieu à aucun incident<sup>48</sup>. »

De la même manière, les documents de propagande antialcoolique se multiplient à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, notamment par le relais de l'école et des journaux populaires. En effet, dans le Finistère, un programme départemen-

tal d'enseignement est mis en place par l'inspecteur d'académie : dictées, lecture, problèmes, leçons de morale, lancent un appel à la tempérance. Et de nombreux journaux prennent le relais pour la lutte, comme c'est le cas pour l'organe de presse officiel de l'évêché, *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et de Léon*, hebdomadaire créé en 1886, qui multiplie les articles antialcooliques dont les titres seuls sont éloquentes : « L'aubergiste malfaisant et les méfaits de l'alcool<sup>49</sup> » ou encore « Les dangers de l'alcoolisme<sup>50</sup> ». Ces articles prennent la forme d'un sermon, attaquant le « cabaretier malfaisant » qui « cherche à corrompre la jeunesse », sur un ton apocalyptique et volontairement alarmiste : « Nous verrons régner dans la localité l'ivrognerie, la démoralisation et le paupérisme », « Le mal est donc patent, visible par tous », il s'agit « non seulement de la santé et de la moralité publique mais encore de la solution de la question sociale toute entière<sup>51</sup> ». D'autres journaux, comme *L'Union agricole et maritime*, organe républicain de la région du Nord-Ouest fondé en 1883 et paraissant trois fois par semaine, ouvrent également leurs pages à cette chronique de l'alcool et du crime.

Si une masse d'ouvriers quimpérois passent leur temps libre dans les cabarets de la ville et particulièrement dans ceux de la rue Neuve, d'autres fréquentent les maisons

<sup>46</sup> Arch. dép. Finistère, 1 M 153, rapports journaliers des commissaires de police de Quimper. Procès-verbal d'Yves Gallou, cordonnier, pour ivresse manifeste en récidive correctionnelle, 18 septembre 1880.

<sup>47</sup> Arch. mun. Quimper, 8 J 0037, projet d'une société départementale d'encouragement pour l'extinction de l'ivrognerie dans le département du Finistère, Quimper, 5 avril 1849.

<sup>48</sup> Arch. dép. Finistère, 1 M 150, rapports hebdomadaires du commissaire de police de Quimper (1862-1866-1901). Rapport du 29 janvier 1901 pour le préfet.

<sup>49</sup> *La Semaine religieuse du diocèse de Quimper et du Léon*, vendredi 5 janvier 1893, p. 10.

<sup>50</sup> *Ibid.*, vendredi 2 août 1895, p. 507.

<sup>51</sup> *Ibid.*, vendredi 5 janvier 1893, p. 10.



Fig. 2. – La Croix Blanche, société catholique contre l'alcoolisme.

(Arch. dép. Finistère, 3 J 38/18, collection de factures, correspondances et prospectus à en-tête pour Quimper. Enveloppe de la société).

de tolérance, à la recherche des plaisirs de la chair. En 1873, le commissaire de police s'alarme : la maison de tolérance rue Neuve fait depuis longtemps la ruine des pères de familles. Un certain Le Gac, tailleur d'habit, veuf, a dépensé 2 000 francs depuis la mort de son épouse, tandis qu'un mécanicien a mangé 2 000 ou 3 000 francs depuis qu'il est veuf. Le commissaire demande donc que l'autorisation soit retirée à la tenancière<sup>52</sup>.

Le cabaret demeurant le principal point d'ancrage des « loisirs » de la classe ouvrière, il devient ainsi le lieu de prédilection du déchaînement de la déviance et de la violence, autres traits de la culture ouvrière.

### La déviance ouvrière : une fatalité ?

Principal exutoire des frustrations et des misères psychologiques et physiques de la

population laborieuse, la délinquance et la violence sont profondément enracinées dans la culture ouvrière. Y recourant souvent de façon ultime pour survivre ou pour exprimer leur mal-être, les jeunes ouvriers constituent le gros des délinquants avec les indigents. Ils sont connus principalement pour leurs multiples petits délits et surtout pour la récurrence des actes de violence perpétrés contre autrui, voire souvent contre eux-mêmes.

### Les jeunes ouvriers : des délinquants potentiels ?

Selon Lise Moysan, dans son mémoire sur *La Jeunesse déviante dans l'arrondissement de Quimper (1847-1896)*<sup>53</sup>, les jeunes délinquants sont tous ou presque issus des classes laborieuses de la société quimpéroise. En effet, le profil type du délinquant n'est pas seulement celui du vagabond et du mendiant sans profession ; en réalité, beaucoup ont une situation professionnelle (54 %<sup>54</sup>) dans la mesure où ils ont un métier et un salaire et sont donc intégrés dans la société. Si la grande majorité d'entre eux exercent des métiers de la terre et de la mer, 16 % des délinquants relevés par Lise Moysan semblent être issus du monde ouvrier qui représente 25 % de la population quimpéroise.

Dans la mesure où les actes de délinquance sont surtout le fait des jeunes, la plupart d'entre eux n'ont pas à proprement parler de situation professionnelle établie et stable, ces jeunes étant souvent journaliers ou simples apprentis chez un artisan. Les femmes, souvent astreintes à s'occuper des

<sup>52</sup> Arch. mun. Quimper, 21 I 1, prostitution, bureau de police, lettre du commissaire de police au maire, 20 octobre 1873.

<sup>53</sup> Lise MOYSAN, *Délinquance, criminalité et répression : la jeunesse déviante dans l'arrondissement de Quimper (1847-1896)*, Brest, Université de Bretagne occidentale, 1998, mémoire de maîtrise d'histoire sous la direction de Jean-Yves Carlier.

<sup>54</sup> ID., *ibid.*, p. 70.

enfants et du foyer, sont en général moins représentées que les hommes dans les chiffres de la délinquance.

Selon les statistiques établies par Lise Moysan à partir des registres de condamnations du tribunal correctionnel de Quimper au cours de la période allant de 1847 à 1896<sup>55</sup>, parmi les métiers ouvriers, ce sont indubitablement les travailleurs du bâtiment qui sont le plus souvent impliqués dans les affaires de délinquance. En effet, avec un pourcentage de 6% du total des délinquants, ils représentent plus d'un tiers des condamnés ouvriers, souvent pour des affaires de bagarres et de coups et blessures. Les travailleurs du fer, généralement craints, représentent, quant à eux, 2% des délinquants, condamnés souvent pour vol. Parmi eux, il faut surveiller plus particulièrement les serruriers capables d'entrer dans n'importe quel local. Les métiers de l'alimentation fournissent également 2% du total des condamnés, tout comme le textile, ce qui est peu. Les salariés des métiers de bouche sont généralement plus les victimes de la délinquance qu'ils n'y sont mêlés : en effet, travaillant dans l'alimentation, ils sont peut être moins touchés que les autres catégories par les vols de nourriture. Les métiers du textile, dans lesquels règne une large prédominance féminine, sont également peu représentés chez les jeunes délinquants. Enfin, les autres (cordonniers, cordiers, sabotiers, charretiers...), représentent 4% du total des délinquants et un quart des délits commis par les ouvriers.

De la même manière, il semblerait que les ouvriers soient victimes d'un suremprionnement. La composition sociale des détenus de la prison de Quimper en 1896<sup>56</sup> est éloquente : si sur cinquante prisonniers incarcérés une grande partie se trouve sans emploi, ou travaille dans l'agriculture ou la pêche, douze d'entre eux, sont des ouvriers : boulangers, menuisier, scieur de long, maçon, manoeuvre...

Les raisons qui poussent à la délinquance chez les jeunes ouvriers sont généralement liées aux conditions économiques. En effet, lorsque la délinquance prend sa source dans la misère et qu'elle est liée à un besoin d'argent, elle est souvent occasionnelle, se traduisant par le vol, la mendicité, l'escroquerie ou encore le braconnage. La délinquance sert alors d'appoint, chacun agissant au gré de ses besoins non loin du lieu où il habite. Cependant, bien souvent, l'origine de la délinquance ouvrière se trouve au niveau familial : l'absence des deux parents qui partent travailler pendant la journée, le travail des enfants à un âge avancé, la violence souvent omniprésente au sein de la cellule familiale, qu'elle soit conjugale ou juvénile, le salaire qui part souvent dans la boisson, la peur quotidienne de l'indigence sont autant de facteurs qui expliquent une éducation déficiente et surtout la volonté pour les jeunes de fuir ce milieu familial foncièrement mauvais et ainsi le risque de tomber dans la délinquance. Une des causes majeures des multiples délits et crimes commis par des ouvriers reste malgré tout l'alcool. En effet, si le motif essentiel d'incarcération est l'ivresse sur la voie publique, selon Thierry Fillaut, l'alcoolique est fondamentalement un être dangereux<sup>57</sup>. S'il fait généralement figure de coupable idéal aux yeux des hygiénistes, médecins et philanthropes divers qui font la promotion de la santé publique, l'importance des bagarres, coups et blessures, viols, attentats à la pudeur, causés par l'ivresse permettent de ne pas douter du rôle criminogène de l'alcool.

Les jeunes ouvriers quimpérois multiplient ainsi les actes de délinquance dans la

<sup>55</sup> Arch. dép. Finistère, 16 U 8/1, 16 U 8/3, registres de condamnations.

<sup>56</sup> *Ibid.*, F 36, recensement de 1896, documents préparatoires, feuille récapitulative pour la population de la maison d'arrêt et de correction.

<sup>57</sup> T. FILLAUT, art. cité, p. 379.

ville, leurs méfaits s'étendant du plus simple vol à une violence accablante.

### *Les délits commis par les ouvriers*

Les rapports journaliers, hebdomadaires et mensuels du commissaire de police de Quimper au préfet abondent en récits de délits en tous genres perpétrés par des jeunes ouvriers.

Parmi les méfaits des ouvriers quimpérois, on peut noter la domination incontestable des atteintes aux biens : les multiples vols d'argent et de comestibles indiquent que la délinquance ouvrière est liée en priorité aux besoins vitaux et qu'elle est, par conséquent, souvent occasionnelle. Vol d'argent<sup>58</sup>, d'un portefeuille<sup>59</sup>, d'une montre<sup>60</sup>, d'une bouteille chez une cabaretière<sup>61</sup>, de fruits..., la maraude est une manière de vivre pour certains ouvriers pour qui cette forme de délinquance sert d'appoint. Le vol d'outils dans les ateliers est également relativement fréquent : le 22 mai 1866, le tailleur de pierres Alain Pouchus est ainsi arrêté pour vol d'un marteau à piquer la terre sur son lieu de travail. Pour ce type de délits, la responsabilité des femmes s'élève à un tiers, avec des vols caractéristiques car plus « ciblés » : deux apprenties couturières qui ont volé en 1864 des coupons d'étoffes et de la bonneterie sur un étalage<sup>62</sup>, une blanchisseuse qui a chapardé des chandelles en 1866<sup>63</sup> et même une journalière qui, la même année, a réussi à emporter une vache<sup>64</sup> ! On assiste aussi à des vols organisés en bandes de jeunes, qui consistent souvent en de simples vols à l'arraché. En effet, la bande est issue de ce que le jeune a de plus caractéristique : le besoin d'être reconnu et accepté, qui passe par de multiples pressions et menaces et par la capacité à braver les défis. Si ces vols à la sauvette en bandes sont récurrents, ils restent toutefois dérisoires : en 1866, une bande de quatre jeunes ouvriers, composée de deux potiers, d'un journalier et d'un cordonnier, volent ainsi quelques fruits sur un étalage rue

Neuve<sup>65</sup>. Si, bien souvent, le vol est occasionnel, il peut devenir professionnel, comme c'est le cas pour Corentin L'Helgouach, journalier de 29 ans, qui est un « professionnel dans la catégorie des voleurs <sup>66</sup> ». En effet, depuis 1887, il a été condamné huit fois dont cinq fois pour vols. En 1897, après avoir commis un énième vol, ce « malfaiteur dangereux », condamné à deux ans de prison, demeure introuvable. Certains ouvriers délinquants sont spécialisés dans l'escroquerie : en 1864, un ouvrier terrassier et un autre mécanicien sont condamnés pour vol et faux en écriture privée<sup>67</sup>, tandis qu'en 1866, François Leblanc, ouvrier relieur, est arrêté pour usurpation de fonctions et vol d'argent<sup>68</sup>.

58 Arch. dép. Finistère, 1 M 144, rapports mensuels des commissaires de police de Quimper, procès-verbal de Jean- Marie Gendrot, meunier, pour le vol d'une somme de deux francs, 5 novembre 1864.

59 *Ibid.*, 1 M 150, rapports hebdomadaires du commissaire de police de Quimper (1862-1866-1901), procès-verbal de Corentin Mourin, ouvrier couvreur, pour vol d'un portefeuille, 11 mai 1866.

60 *Ibid.*, 1 M 144, procès-verbal de François Plantec, cordonnier, pour vol d'une montre en argent, 23 décembre 1865.

61 *Ibid.*, 1 M 150, procès-verbal d'Édouard Bernard, ouvrier serrurier, pour vol d'une bouteille de vermouth chez une cabaretière, 8 février 1866.

62 *Ibid.*, 1 M 144, procès-verbal de Julia Conreau et de Louise Chavet, pour vol d'étoffes et de bonneterie sur leur lieu d'apprentissage, 8 octobre 1864.

63 *Ibid.*, 1 M 150, procès-verbal de Marie-Louise Loussouarn, 28 mars 1866.

64 *Ibid.*, 1 M 150, procès-verbal de Catherine Nicolas, 22 septembre 1866.

65 *Ibid.*, 1 M 150, procès-verbal de Michel Barazer, journalier, Pierre Maguer, cordonnier, Corentin Peuziat et Yves Quintin, potiers, 17 septembre 1866.

66 *L'Union agricole et maritime*, 31 décembre 1897 : Corentin L'Helgouach, jugé au tribunal correctionnel de Quimper, instance du 28 décembre 1897.

67 Arch. dép. Finistère, 1 M 144, procès-verbal de Jean-Baptiste Basier, ouvrier terrassier, et d'Édouard Raphaël, ouvrier mécanicien, 8 octobre 1864.

68 *Ibid.*, 1 M 150, procès-verbal de François Leblanc, 10 mars 1866.

Les jeunes ouvriers se compromettent en général plus facilement encore dans les délits plus bénins et les atteintes à la chose publique, relativement fréquentes. Nombre d'entre eux sont, en effet, condamnés pour ivresse manifeste<sup>69</sup> comme c'est le cas en 1897 pour Charles Berthélémy et René Gouritin couvreurs à Quimper : « Gouritin a voulu égayer les passants. Après avoir quitté ses effets, sauf son pantalon et sa chemise, il s'est jeté à l'eau pour se livrer à des exercices de natation. Des personnes qui le connaissent ont retiré cet ivrogne et l'on conduit à son domicile. Il prétend qu'il n'était pas ivre et qu'il s'était jeté à l'eau pour attraper son chapeau qu'une rafale avait emportée ; il a l'air enchanté de raconter ses exploits qui auraient pu lui coûter la vie <sup>70</sup>. »

D'autres sont condamnés, en plus de l'ivresse, pour trouble à l'ordre public et tapage nocturne injurieux. Ainsi, Emmanuel Chirot, serrurier, et Noël Defrein, cordonnier, sont arrêtés en 1865 pour « tapage injurieux et nocturne ayant troublé la tranquillité des habitants de la rue Neuve<sup>71</sup> ». D'autres le sont encore pour vagabondage ou mendicité, qui sont des pratiques alors rigoureusement interdites. Il arrive également que certains ouvriers soient arrêtés pour vol de baliveaux : en 1865, le journalier Jean-Marie Perron est ainsi condamné à quinze jours de prison pour avoir abattu et enlevé trois jeunes chênes sur le Frugy<sup>72</sup>.

Si les petits délits sont récurrents dans la population laborieuse de Quimper, c'est la violence ouvrière qui reste néanmoins la plus marquante.

#### *Les actes de violence ouvrière*

Les atteintes aux personnes sont particulièrement fréquentes dans la population ouvrière où la violence est quasi quotidienne. Même si une affaire de 1864 évoque le détournement d'une mineure par un certain Marcus Vallat, coupeur d'habits<sup>73</sup>, il faut gar-

der à l'esprit que les crimes de sang et les viols sont relativement rares. La violence ouvrière se manifeste surtout sous forme de bagarres à la sortie des cabarets, de règlements de comptes entre ouvriers, entre compagnons, entre ouvriers et militaires... Les journaux locaux abondent dans ce genre de récits : en 1897, une bande d'ouvriers de la ville s'en prend à la famille d'un cabaretier de la rue Neuve, avant d'être écroués, le lendemain, par les agents : « Dimanche soir, vers 10 h 1/2, le sieur Ricard, menuisier et cabaretier, rue Neuve, 30, venait de fermer son établissement et se disposait à aller se coucher lorsque des individus vinrent frapper à sa porte. Comme il refusait de leur ouvrir, vu l'heure avancée, ils entrèrent par le corridor et se mirent à attaquer, à coup de pieds la porte latérale de la cloison. Sous leurs coups violents et répétés, une glace et d'autres objets, suspendus à l'intérieur, tombèrent à terre. Le cabaretier et sa femme se mirent à pousser la porte, pour les empêcher de l'ouvrir, mais ils étaient quatre et la porte cédant, deux d'entre eux entrèrent dans l'appartement. C'étaient les nommés Salaun François, 21 ans, forgeron, et Benoît Pierre, 18 ans, couvreur<sup>74</sup>. »

Les règlements de compte entre compagnons du même atelier sont eux aussi fréquents : en 1865, le menuisier Sébastien Champion se fait violemment frapper près de son domicile rue Royale par deux autres menuisiers, Pierre Hascoët et Alain Deniel.

<sup>69</sup> Arch. dép. Finistère, 1 M 153, rapports journaliers des commissaires de police de Quimper.

<sup>70</sup> *L'Union agricole et maritime*, 13 juin 1897, « Audiences du tribunal correctionnel de Quimper ».

<sup>71</sup> Arch. dép. Finistère, 1 M 144, procès-verbal du 25 novembre 1865.

<sup>72</sup> *Ibid.*, 1 M 144, procès-verbal de l'arrestation de Jean-Marie Perron, 19 novembre 1865.

<sup>73</sup> *Ibid.*, 1 M 144, procès-verbal de Marcus Vallat, 23 juillet 1864.

<sup>74</sup> *L'Union agricole et maritime*, 12 novembre 1897, chronique régionale.

La violence ouvrière, qu'elle soit physique ou verbale, s'exerce souvent contre les agents de l'ordre. Nombre de procès-verbaux sont, en effet, dressés pour « outrage et résistance avec violence envers un agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions<sup>75</sup> » ou encore pour « rébellion avec violence et voies de fait envers des agents de la police<sup>76</sup> ».

Mais, bien souvent, la violence s'exerce à l'intérieur des familles ouvrières à l'encontre des enfants et bien plus fréquemment contre les femmes. La violence conjugale, en lien direct avec l'alcool, la misère et les malheurs de la classe ouvrière, est en effet un lot quotidien subi par de nombreuses femmes. Le couvreur René Gouritin, déjà connu pour ses « exercices de natation » dans la rivière et ses habitudes d'ivrognerie, est condamné en 1896 à dix jours de prison et 16 francs d'amende pour mauvais traitements sur sa femme. La plupart des maris qui battent leurs épouses récidivent et sont des habitués des peines de prison pour mauvais traitements, comme c'est le cas pour le maçon Auguste Herviou, condamné pour violences contre sa femme à dix-neuf reprises. Selon un article du journal *Le Finistère* en 1899 : « Le mari a 19 condamnations. Sa femme a aussi sa part de responsabilité. Ils boivent, se cognent au milieu de leurs jeunes enfants<sup>77</sup> ». La brutalité peut aller jusqu'à la tentative de meurtre voire l'homicide : Yves Mazo, boulanger de 41 ans, est ainsi condamné à deux mois de prison pour avoir provoqué involontairement la mort de sa femme. En effet, selon les dires du voisinage, l'homme portait continuellement des coups à sa femme depuis trois ans malgré son état de grossesse et récemment, l'obligeait à coucher dehors<sup>78</sup>.

La violence, c'est aussi la violence perpétrée contre soi-même par le suicide, acte de désespoir consécutif à la misère physique et morale et bien souvent lié à l'abus d'alcool. De nombreux rapports de gendarmerie font en effet l'exposé d'actes de suicide d'ouvriers

ivres qui se sont jetés dans l'Odet<sup>79</sup>, ou d'autres qui se sont pendus. Le suicide en 1858 du journalier René Gonidec, 60 ans, demeurant rue de Kerfeunteun, peut faire figure de suicide type d'ouvrier alcoolique, car perpétré dans des conditions que l'on retrouve dans nombre de familles ouvrières. Selon la déclaration de sa femme lors du procès verbal : « Hier vers neuf heures du soir mon mari est entré à la maison étant dans un état d'ivresse, je lui ai fait quelques reproches sur son état d'ivresse, il s'est mis en colère et m'a frappé de plusieurs coups de poings. Ma fille Françoise a pris ma défense afin d'empêcher son père de me frapper alors il se mit en furie et quitta la maison. Je présumais qu'il était retourné boire et je ne m'en suis plus occupée. Ce matin, le nommé Kemener est venu me prévenir que mon mari était pendu dans la venelle de Créhalan, j'ai été bien surprise car je présumais que dans son état d'ivresse, il s'était endormi dehors pendant la nuit. Cependant, il avait une très bonne conduite et ne s'enivrait pas souvent<sup>80</sup>. »

## Conclusion

À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvriers quimérois se singularisent donc par leur mode

<sup>75</sup> Arch. dép. Finistère, 1 M 144, procès-verbal d'Armand David, ouvrier maréchal-ferrant, 30 novembre 1864.

<sup>76</sup> *Ibid.*, 1 M 144, procès-verbal de Gabriel Tanguy, maçon, 15 août 1865.

<sup>77</sup> *Le Finistère*, samedi 30 décembre 1899.

<sup>78</sup> *Ibid.*, mercredi 2 mai 1883.

<sup>79</sup> Arch. dép. Finistère, 1 M 150. Le 26 février 1866, Jean-Louis Baron, tailleur de pierre, est retrouvé mort sur les berges de l'Odet, suicidé. Il était connu pour ses habitudes d'ivrognerie.

<sup>80</sup> *Ibid.*, 4 M 81, police judiciaire, rapports concernant les vols (1853-1870), les suicides (1857-1870), les homicides, les coups et blessures (1857-1870). Suicide : procès-verbal constatant le suicide du nommé René Gonidec, 22 juillet 1858.

de vie extrêmement pénible et rude. Peuple de laissés-pour-compte dans cette période de développement industriel, les ouvriers ne tirent finalement que peu de profit des larges bénéfices industriels réalisés sur leur dos ainsi que des progrès accomplis en matière d'instruction ou d'accès aux activités de loisirs.

En effet, l'instruction défaillante, l'absence de véritables loisirs, l'abus de boissons alcoolisées et la multiplicité des actes de délinquance ou de violence sont autant d'éléments constitutifs d'une culture ouvrière propre. Mais avant d'être la marque d'une identité collective, ces indicateurs restent avant tout les révélateurs d'une véritable « carence culturelle » et les éléments d'une revendication d'un mieux-être et d'un véritable besoin culturel auxquels aspirent non pas seulement la classe ouvrière mais toute une condition sociale : celle des catégories les plus démunies de la société. Bien que la révolution scolaire suscite un certain espoir dans les catégories laborieuses qui commencent à

percevoir l'école comme un moyen d'échapper à la reproduction sociale, les conditions culturelles restent néanmoins encore pour longtemps immuables et révélatrices du profond dénuement matériel et psychologique des ouvriers.

Ces graves déficiences culturelles peuvent contribuer à expliquer la relative inertie politique ouvrière à Quimper à la charnière des années 1900, où, à l'exception de quelques poussées de fièvre anarcho-syndicalistes adossée à des grèves trop souvent avortées, la conscience de classe n'est le fait que d'une élite étroite quelque peu arrimée aux doctrines socialistes de l'époque et trop souvent confrontée à l'apathie d'un ensemble disparate de prolétaires issus des campagnes d'alentour, disséminés en petites unités de production et qui occulte toute autre revendication que celle du pain quotidien. Il y a là une différence imposante entre Quimper et « Brest la Rouge ».

## Résumé

Marqués par un niveau de vie en progrès lent mais réel à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, période où la ville connaît une impulsion industrielle et urbanistique remarquable, les ouvriers de Quimper aspirent à de nouveaux besoins culturels passant par l'instruction et l'accès aux loisirs. Si la révolution scolaire inaugurée dans les années 1880 par Ferry fait reculer à un taux négligeable l'illettrisme ouvrier inquiétant du milieu du siècle, l'école se heurte toujours à une résistance ouvrière farouche qui se traduit par un absentéisme chronique et un arrêt précoce de la fréquentation scolaire. Outre une instruction défaillante, les mœurs ouvrières parfois dépravées sont, plus que des stigmates d'une identité ouvrière, les révélateurs d'une véritable carence culturelle. Ainsi l'absence de véritables loisirs pendant les rares moments de temps libre se manifeste par une sociabilité greffée sur la fréquentation habituelle du cabaret et de spectacles populaires triviaux. L'abus d'alcool y est trop souvent un vecteur de convivialité dévoyée et de violence débridée qui s'exprime tant dans le cadre social que familial et va parfois jusqu'à faciliter un geste ultime de désespoir.

**Abstract**

At the end of the 19<sup>th</sup> century, a time when the town underwent a remarkable industrial and urbanistic expansion, the workers of Quimper aspired after new cultural possibilities, including education and an access to leisure. If the revolution in education initiated by Jules Ferry in the 1880s reduced illiteracy – the rate of which was still alarmingly high in the mid-century – to a minimum, the schooling of children was strongly opposed by the working class as is revealed by large scale absenteeism and an early school-leaving age. More than working-class stigmata, a minimal education and ways of living sometimes verging on depravity are symptoms of a widespread absence of culture. The lack of any real opportunities for leisure in the few moments of free time given to workers is expressed by the widespread patronizing of pubs and low quality shows. An excessive consumption of alcohol often went with an uncontrolled behaviour and unfettered violence which, displayed within the family and society at large, sometimes led to a final act of despair.

**Diverradur**

War fin an XIX<sup>ed</sup> kantved, ez a war wellaad tamm-ha-tamm buhez pemdezieg micherourien Gemper, dre ma kresk an industrioù ha dre ma'z a war-raog ar sevel-ti e kêr. Diwar se a teu c'hoant d'ar vicherourien kaoud muioc'h a zeskadurezh hag a ebatoù newez. Gant lesennoù Ferry ar bloavezhioù 1880, ne vez ket gwelet kouskoude niver an dud dizesk o kilañ, nemed un disterrañ : derc'hel a raer mort heb kass ar vugale d'ar skol, hag ar re a vez kasset ne vezont leset da bakañ deskadurezh nemed nebeud amzer. En tu all da se, ez eo diroll a-walc'h a-wechoù buhezegezh ar vicherourien, n'eo ket kement-se dre ma'z int micherourien, med dre ma'z eo dister meurbed o c'hoant da vagañ o spered. Evel-se, p'o devez un tammig amzer vad ha distaget diouzh o labour kaled, n'ouzont nemed mont da voessonñ en ostalirioù, pe kaoud plijadur gant ur c'hoariva-pobl mezhus. Plijadur o devez oc'h en em gavoud assambles, o lonkañ boesson heb musul, hag e tenont buan diwar se, da vezañ tàer, etrezo ha gant o familh, hag ez eont a-wechoù, a heriennoù, beteg en em zistruj.



# ***DOCUMENTATION***



# Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2007)\*

## BREST

### *Archives municipales et communautaires*

De 2007, il faudra retenir, sans conteste, la mise en ligne de notre base de données Avenio, le 21 décembre dernier (<http://archives.mairie-brest.fr/>). 122 000 notices disponibles (les séries anciennes et modernes, les versements des services municipaux et communautaires depuis 1974, les documents iconographiques et les registres d'état civil de Brest sur la période 1890-1905) ; 40 000 d'entre elles comprennent des images numérisées.

Dans les achats ou dons remarquables, nous pouvons cette année souligner l'acquisition :

– d'une gravure de l'installation de la municipalité Malmanche en 1790 (installation, prestation de serment de fidélité à la Nation : vue d'ensemble du serment de la municipalité devant le château, le goulet en arrière-plan, le tout dans un médaillon en forme de cadre avec couronne de lauriers) ;

– d'une affiche du 4<sup>e</sup> Salon des Amis des arts à Brest ;

– d'une affiche du festival des cornemuses en 1958 ;

– de deux lettres du ministère de la Marine et des Colonies relatives à la traite négrière, dont une relate la saisie d'un navire dirigé sur le port de Brest ;

– d'une médaille de l'Académie de marine ;

– d'un bon de commande signé de la main de Choquet de Lindu.

Ont été donnés :

– des archives complémentaires au fonds des Élus de Sully, loge maçonnique implantée à Brest ;

– un tastevin argenté du jumelage entre Plymouth et Brest en 1968.

---

\* Cette chronique est ouverte à tous les établissements qui le désirent. Les textes sont à transmettre par courriel avant la fin de l'année à Yann Celton : [bibliotheque@quimper.cef.fr](mailto:bibliotheque@quimper.cef.fr).

Et puis, pour terminer, un abécédaire :

**B** comme

- Bulletins paroissiaux de Brest (archives complémentaires du fonds Coativy) ;
- Brasserie de Kerinou (achat d'un thermomètre publicitaire de la brasserie).

**C** comme

- Chromolithographies (achat de chromos publicitaires de magasins de Brest, *Nogues, Au Petit Bouquin*)

- Commune (achat d'un numéro de *L'Illustration* comportant un article sur l'embarquement des déportés de la Commune vers la Nouvelle-Calédonie) ;

- Celtic (don d'une photographie de la rue Jean-Jaurès prise du haut du cinéma *Le Celtic* en 1949).

**E** comme

- États-Unis (don de cartes postales et photos souvenirs de soldats américains durant la Première Guerre mondiale ; don du bulletin *Sea Life*, feuille de chou qui circulait à bord des bateaux amenant les soldats à Brest, et d'un petit album de vingt-quatre cartes postales avec un drapeau américain sur la couverture) ;

- Emballages (achat de boîtes d'emballage de commerces brestois).

**F** comme Floch (Émile), photographe à Saint-Pierre-Quilbignon (don d'une pochette à son nom).

**G** comme

- Grue (achat d'un album de trente et une photographies du démontage de la grue du port militaire) ;

- Gravures (achat de gravures représentant la place du Château vers 1830, le pont impérial, la statue « la Consulaire » de la batterie de la Pointe).

**O** comme Occupation (achat d'une photographie des remorqueurs dans le port militaire en 1940).

**P** comme

- Petit-Paris (achat d'une carte postale sur la scierie et la parqueterie) ;

- Panoramiques (don de cartes postales de Brest du début du XX<sup>e</sup> siècle, colorisées, panoramiques).

**R** comme Recouvrance (achat d'une carte postale symbolisant le cinquantenaire du pont).

**T** comme Tour de France (achat d'une carte postale de l'arrivée du Tour à Brest en 1926. Elle représente l'équipe du vainqueur de l'étape, « L'Auto-Moto »).

**S** comme Sané (Jacques) [achat d'une lithographie de Jacques Noël Sané, né à Brest et architecte naval. On lui doit la quasi-totalité des vaisseaux construits en France lors de la guerre d'Indépendance américaine].

**V** comme Ville de Brest (achat d'une médaille rappelant Brest, la naissance de la ville en 1681).

Les Archives municipales et communautaires de Brest

## LANDERNEAU

### *Service du patrimoine historique*

Les efforts entamés en 2006 en matière d'archives ont pu se poursuivre une bonne partie de l'année 2007 grâce au renfort en personnel contractuel :

- reconditionnement des fonds ancien et moderne ;

- travail avec les services administratifs municipaux en vue de l'établissement de tableaux de gestion de la série W ;

- de nombreux services administratifs ont rattrapé leur retard en matière de versements d'archives contemporains : quinze versements représentant 108 mètres linéaires classés en série W.

L'effort en matière de restauration d'archives a été poursuivi et a concerné des plans

des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, ainsi que le premier registre de délibérations de la communauté de ville datant de 1648.

Les ateliers du patrimoine à destination des scolaires ont été mis en place : atelier de découverte des archives ou travail de recherche sur des thèmes spécifiques.

Les acquisitions ont également pu se poursuivre :

– carte de Tassin représentant la rade de Brest en 1637 ;

– cinq numéros de la revue *L'Illustration* relatifs à Landerneau ;

– correspondance de Louis Julien de Roujoux, maire de Landerneau en 1780 ;

– archives de Raymond Jestin dit Riec, peintre naïf (né à Landerneau en 1905) : l'artiste avait effectué une importante donation à la ville de Landerneau il y a une vingtaine d'années ;

– trois études de Léon Lhermitte pour son œuvre *Le Marché aux pommes à Landerneau* ;

– lavis de Robert Yan *Place Toull Kog à Landerneau*, ainsi qu'un fusain *La Ruelle et le Clocher* ;

– huile de Charles Lautrou intitulée *Landerneau* ;

– et surtout un ensemble très important de documents relatifs à Max Radiguet : livres, gravures, périodiques.

Cette dernière acquisition est à mettre en relation avec l'exposition historique annuelle de la ville de Landerneau, intitulée : *Les carnets de voyage de Max Radiguet, écrivain et illustrateur landernéen, 1816-1899*. Connu avant tout pour ses écrits, l'exposition a participé à la redécouverte d'un dessinateur au talent indéniable : un prêt exceptionnel du ministère de la Défense a en effet permis de montrer au grand public, pour la première fois, des dessins réalisés par Max Radiguet en Amérique du Sud et aux îles Marquises et qui accompagnent ses récits de voyage. Un cata-

logue accompagne cette exposition qui a été visitée par près de quatre mille visiteurs.

Quatre conférences ont été programmées :

– Gilbert Soubigou : « La littérature de voyage au XIX<sup>e</sup> siècle, au temps de Max Radiguet » ;

– Jean-Claude Le Dro : « Max Radiguet, un voyageur landernéen au XIX<sup>e</sup> siècle » ;

– Françoise Daniel : « L'œuvre graphique de Max Radiguet » ;



Fig. 1. – Max Radiguet, *Homme tatoué*, guerrier ou danseur, avec ses ornements complets, Nou Hiva, juin 1842. Mine de plomb et plume. Arch. mun. Landerneau.

– Yohann Abiven : « L'aspect religieux dans l'œuvre de Max Radiguet » ;

– Jean Segalen : « Paul de Flotte, un aristocrate rouge, idéaliste breton, officier de marine, révolutionnaire et garibaldien ».

Marie-Pierre Cariou

## QUIMPER

### *Archives municipales*

#### **Fonds publics : enrichissement et classement des fonds**

Le Service des archives de la ville de Quimper a reçu, en 2007, 52 versements d'archives contemporaines représentant un volume de 147,5 mètres linéaires issus de l'ensemble des directions de la ville et de Quimper-Communauté. Ils sont classés essentiellement en série W (archives contemporaines postérieures à 1960).

#### **Fonds de l'ancienne communauté de ville de Quimper**

À la suite de la restitution par les Archives départementales des archives anciennes de la ville de Quimper (XV<sup>e</sup> siècle-1789), un important travail de classement a été entrepris. Les inventaires de neuf séries historiques conformes au cadre de classement des archives communales de 1926 ont été réalisés. Des tableaux de concordance entre les anciennes et les nouvelles cotations permettent de retrouver les références des anciens inventaires. Des versions électroniques des différents instruments de recherches sont téléchargeables sur le site Internet de la mairie ([www.mairie-quimper.fr/](http://www.mairie-quimper.fr/)). L'établissement d'index communs est prévu pour 2008.

Le travail de classement de ce fonds, fondamental pour l'histoire de la ville, a été également l'occasion de revoir son conditionnement. Parallèlement, 63 pièces de ce fonds ont fait l'objet de travaux de restauration en

2007. Ce programme de restauration sera poursuivi en 2008.

Le travail d'analyse de ce fonds a également permis de fournir la matière historique nécessaire à l'élaboration d'une frise chronologique de l'histoire de Quimper depuis 1438 et désormais mise en ligne sur le site Internet de la mairie de Quimper. Le service a également en projet pour 2008 de proposer une sélection numérique des pièces les plus représentatives et les plus importantes de ce fonds dans l'attente de sa numérisation complète.

#### **Conservation préventive : conditionnement des séries historiques et modernes**

L'acquisition en 2007 d'un important ensemble de boîtes de conservation a permis de lancer une campagne de conditionnement général des séries modernes (1790-1959). Les séries D (registres des délibérations, des arrêtés du maire, des correspondances), 6 F (recensements de la population), K (élections, personnel), L (comptes et budgets), I (police et justice), P (cultes) et Q (assistance-bienfaisance) ont fait l'objet, dans le courant de 2007, de ce travail qui sera poursuivi en 2008. L'ensemble des collections de presse ancienne a également été conditionné.

#### **Fonds privés : enrichissement et classement**

Pendant l'année 2007 l'inventaire du fonds des archives de l'association des Amis de Louis Le Guennec a été achevé et est désormais en ligne (fonds 16 J Louis Le Guennec). Il comprend essentiellement des manuscrits de Louis Le Guennec, de la correspondance échangée avec d'autres chercheurs, des notes de recherches historiques et les archives de l'association elle-même. Cet inventaire complète celui des dessins, réalisé l'année précédente.

Un ensemble de documents concernant l'historien et journaliste quimpérois Pierre Allier, ami de jeunesse de Max Jacob, a pu être acquis en 2007. Il forme désormais le 19 J fonds Pierre Allier.

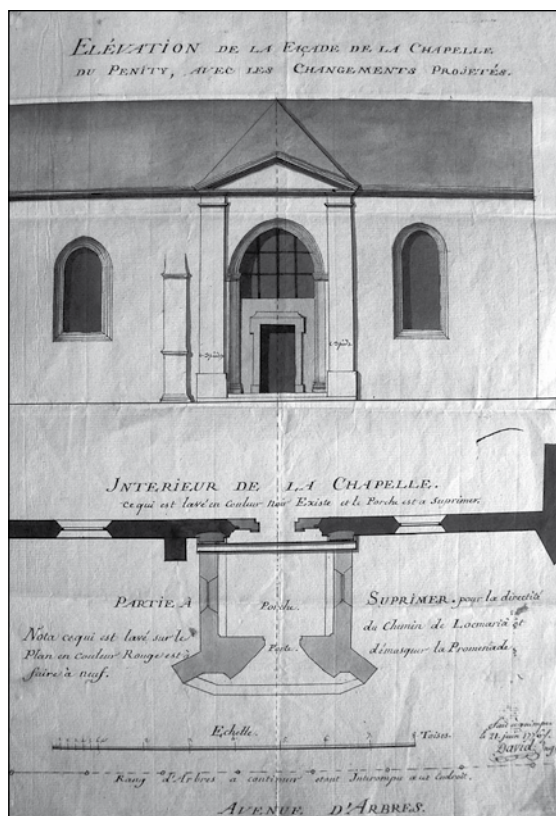


Fig. 2. – Quimper, *chapelle du Penity*, élévation et plan, par l'ingénieur David, 21 juin 1776.  
Arch. mun. Quimper.

Cette même année, les Archives municipales ont reçu en don des notes de recherches de M. Arnaud Levy, concernant la généalogie de Max Jacob. Elles constituent le 20 J fonds Levy.

Les fonds iconographiques ont été enrichis, soit par don soit par achat. Quatre gravures anciennes ont été acquises l'an dernier auprès de différents marchands ainsi que 173 cartes postales et photographies anciennes.

Signalons encore le don de M. Le Bihan, relatif à la Seconde Guerre mondiale. Ce

fonds rassemble essentiellement des documents photographiques concernant notamment « la drôle de guerre », la vie d'officiers bretons dans des oflags en Allemagne, mais aussi quelques clichés de la libération de la ville. Les documents photographiques forment désormais un album (20 Fi 11) tandis que les documents d'archives constituent le fonds privé Le Bihan (21 J fonds Yves Le Bihan).

À la suite d'un don, la collection photographique de M. Othony Hede est entrée en 2007 aux Archives de la ville de Quimper. Œuvre de toute une vie, cet ensemble de reportages photographiques est né de la passion d'un documentariste amateur, ancien photographe professionnel, pour les voyages et les civilisations du monde entier. Le fonds Hede est riche de quarante-neuf albums photographiques et de plus de trente-mille diapositives. Il concerne près de quatre-vingt-dix pays. Ces reportages réalisés sur quatre continents sont principalement axés sur la vie quotidienne des populations, l'architecture civile et religieuse, l'archéologie, l'ethnologie, l'ethnographie. Ce fonds couvre essentiellement la période des années 1955-1990, époque de mutations profondes dans de nombreuses sociétés traditionnelles. Ce fonds représente près de quatre mètres linéaires de documents. Il est actuellement en cours d'inventaire. On peut le comparer dans son esprit et toute proportion gardée, car c'est le travail d'un seul opérateur, au travail de collectage des archives photographiques mondiales réalisé avant guerre par Albert Khan. Cette collection photographique se double d'une collection de films conservés par la cinémathèque de Bretagne.

La bibliothèque historique des Archives, en libre accès en salle de lecture, a été enrichie de quatre-vingt-dix nouveaux ouvrages par achat ou don.

### Mise en valeur des fonds d'archives

Les Archives municipales de Quimper ont collaboré à l'exposition consacrée à l'architecte Joseph Bigot à l'occasion des Journées du patrimoine 2007.

Pour 2007, signalons également la création des nouvelles pages Internet sur le site de la ville. Les nouveaux inventaires des séries historiques modernes I (police et justice) et Q (assistance et bienfaisance) ont été mis en ligne ainsi que cinq autres inventaires (fonds privés et fonds iconographiques essentiellement). Comme les années précédentes, les pages dédiées aux étudiants, à la bibliothèque, aux fonds iconographiques et aux généalogistes ont été enrichies et mises à jour.

Quatre expositions des archives municipales ont été mises en ligne sur notre site.

Chaque mois, une nouvelle page mettant en valeur les fonds des Archives municipales, consacrée à l'histoire de la ville, enrichit la rubrique du grenier de la mémoire. En 2007, des thématiques ont notamment porté sur l'histoire des marchés de Quimper, les inondations, l'exploitation minière de la houille, la police des cafés au XIX<sup>e</sup> siècle, Louis Le Guennec, Hervé Nader, l'histoire de la famille juive Gabai. Plus de 40 000 pages Internet des archives ont été lues sur le site de la ville de Quimper en 2007.

Bruno Le Gall

## QUIMPER

### *Archives de l'évêché*

Entre le 1<sup>er</sup> octobre 2007 et le 1<sup>er</sup> mars 2008, nous avons fait procéder à la numérisation d'une partie des registres paroissiaux que nous conservons, pour le XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'au début du XX<sup>e</sup>. Cette numérisation concerne les paroisses d'Argol, Arzano, Audierne, Bannalec et Brest. Un accord sera mis en œuvre pour mettre à la disposition des Archives municipales de Brest les registres qui les concernent.

Dans le même temps ont été numérisés divers bulletins, en particulier la *Semaine religieuse de Quimper et de Léon* (1886-1973), qui devient *Quimper et Léon* (1974-2004) et aujourd'hui *Église en Finistère* (2005-2007), mais également le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, le *Bulletin de l'enseignement chrétien du diocèse de Quimper et Léon* (1883-1885) ; le *Bulletin mensuel des œuvres* (1913) ; le *Livre d'or des prêtres morts au combat en 1914-1918* ; le *Bulletin de la Ligue d'action catholique* (1926-1940) ; l'enquête de sociologie religieuse Boulard (synthèse 1958) ; les notices nécrologiques de NNSS Duparc, Fauvel et Barbu ; les statuts diocésains de 1630, 1657, 1710, 1852, 1902, 1928, 1950, 1960 ; le *Bulletin du petit séminaire de Pont-Croix* ; le *Bulletin de Saint-Jacques* ; les mandements des évêques (1801-1968) ; *Pax* et le *Bulletin de Landévennec* ; *L'Écho paroissial de Douarnenez*. Quelques livres également, difficiles d'accès et de consultation régulière : *La Vie des saints* d'Albert Le Grand, le *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne* d'Ogée, la *Biographie bretonne* de Prosper Levot, la *Vie de Michel Le Nobletz* par Verjus, la *Monographie de la cathédrale de Quimper* par Le Men. Nous n'avons pas prévu de mettre ces documents en ligne pour le moment, ils sont proposés à nos lecteurs sur support DVD.

Diverses archives paroissiales ont été versées cette année. Celles de Guissény couvrent le XX<sup>e</sup> siècle (1 mètre linéaire) ; celles de Ploudaniel également ; des plans venant de Concarneau ; des archives récentes de Kerity-Penmarc'h. De Lesneven vient une liasse d'archives des ursulines, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle. De Tréglonou, un cahier *Liber animarum* et un appareil de projection avec un jeu de plaques de verre ; de Plouider, des registres BMS 1800-1858 ; de Plouguerneau, des registres 1801-1814 ; de Plouñour-Trez, des plaques de verre, certaines représentant des ecclésiastiques. Cinq caisses de comptes viennent de la paroisse Saint-Corentin, dont deux concernent le cinéma *Le Gradlon* (éléments

comptables essentiellement) ; diverses archives viennent de Briec. À noter tout particulièrement un fonds important du Folgoët au temps du père Jean-Marie Guéguen (années 1920-1930 surtout), le tout inventorié sous la cote 2 P 055.

Ont été déposés, durant cette année également, des papiers de M. l'abbé René Brenaut, ainsi qu'une liasse d'archives provenant de l'association Jean-Paul Le Berre (prêtre du diocèse puis Petit Frère de Jésus) dissoute cette année. Don également de documents au temps de M<sup>gr</sup> Fauvel.

Nous avons en chantier actuellement un *Guide des archives religieuses privées de Bretagne*, qui devrait être publié en 2009.

Yann Celton

## ROSCOFF

### *Archives communales*

Depuis l'année 2000, la commune de Roscoff a entrepris une politique volontariste de classement, préservation et sauvegarde de son patrimoine écrit. Une mission d'archivage et des remises à jour ponctuelles ont permis d'offrir au public un inventaire particulièrement complet de fonds d'une grande richesse, dont les pièces les plus anciennes datent du XVI<sup>e</sup> siècle : création de l'hôpital de Roscoff (1574) et vente de tombes dans l'église de Croas-Batz (1550).

Roscoff est en effet l'une des rares communes finistériennes disposant d'un fonds ancien constitué, en l'occurrence, d'un fonds hospitalier extrêmement cohérent (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle), mais encore de nombreuses pièces se rapportant aux biens ecclésiastiques, à l'économie, à l'activité portuaire et à la coupe du goémon, par exemple.

Le fonds hospitalier roscovite représente un très bel ensemble de documents couvrant toutes les activités de l'établissement et, par extension, grâce aux actes de donation, aux baux divers, il nous fournit des données

– certes éparses et ponctuelles – sur un grand nombre de paroisses avoisinantes. En relatif mauvais état, ce fonds a fait l'objet d'une campagne de restauration dont le rythme est très soutenu puisque la commune de Roscoff a budgétisé 15 000 € par an pendant trois ans pour assurer non seulement la sauvegarde de ce patrimoine, mais encore sa numérisation (cf. le site officiel de Roscoff <http://www.roscoff.fr> rubrique « pratique / Archives »).

Offrant cette particularité d'être un démembrement de Saint-Pol-de-Léon, mais aussi d'avoir connu une scission avec la parcelle de Santec au XIX<sup>e</sup> siècle, Roscoff dispose, outre de son fonds propre, de données sur les deux communes voisines, soit de façon indirecte (mentions dans les documents), soit de façon directe. Ainsi peut-on trouver quelques pièces concernant Santec, et notamment un document permettant de prendre conscience des difficultés que pouvait connaître une trêve aussi éloignée du centre paroissial, lorsqu'il fallait assurer le transport du corps de défunts que l'on ne pouvait inhumer qu'à Saint-Pol, puisqu'il n'existait encore aucune terre consacrée à Santec en 1624 (3 GG 1/2).

Outre ce fonds ancien, Roscoff dispose de très belles séries concernant la période révolutionnaire, qu'il s'agisse de l'intervention des diverses administrations (à noter l'administration centrale du département sous la présidence de Cambry, 2 B 3), de la correspondance, mais aussi des mouvements militaires, de la garde nationale, de la chiourme, des passeports pour l'intérieur (très belle collection).

On trouvera également matière à retracer très précisément la vie de la commune au moyen de documents plus courants : octrois, police municipale, budgets, élections, agriculture, statistiques économiques, dénombremments de la population, documents cadastraux, première et deuxième guerres mondiales, écoles, bâtiments divers, etc.

Encore partiellement indisponible, puisqu'en cours de restauration et de numérisa-

tion, le fonds de l'hôpital sera bientôt mis à la disposition du public sur deux ordinateurs en salle de lecture. Il en ira de même des documents cadastraux, au fur et à mesure de l'avancée de leur restauration. La commune de Roscoff a également en projet leur mise en ligne dans de brefs délais, ainsi que celle des registres paroissiaux, déjà numérisés par un généalogiste roscovite, et l'inventaire de ses fonds.

Par ailleurs, les campagnes de restauration et de numérisation des documents vont se poursuivre dès 2009.

Parallèlement, la commune va poursuivre ou entamer le classement des fonds dont elle est détentrice : office municipal du tourisme, SEM du port, SEM tourisme, et espère pouvoir enrichir peu à peu ses fonds archivistiques et documentaires.

Enfin, la commune de Roscoff offre chaque année à tous la possibilité d'apprécier la richesse de son patrimoine, tant monumental qu'écrit (conférences basées sur les seuls fonds roscovites à cette occasion), lors des Journées du patrimoine.

Nathalie Calvez



Fig. 3. – Roscoff, *plan de la commune*, mai 1791.  
Arch. mun. Roscoff.

# Comptes rendus bibliographiques

Yves-Pascal CASTEL, Catherine PUGET. *Tremalo, la chapelle du Christ jaune*. Les Amis du musée de Pont-Aven, 2007, 60 p.

L'opuscule consacré à la chapelle de Trémalo, en Nizon (aujourd'hui en Pont-Aven), fort bien présenté, est signé par Y.-P. Castel et C. Puget. L'un présente l'ensemble de la chapelle, architecture et statuaire, faisant la part belle aux sablières, illustrées par quarante-six photos. L'autre développe un chapitre inédit intitulé « La chapelle de Trémalo et les artistes ». À la célèbre toile de Gauguin (le *Christ jaune*), commencée en septembre 1889, se joignent, entre autres, les œuvres de Otto Weber (1863), de Frederick A. Bridgman (1866-1871), d'Henri Girardet (1871), d'Auguste Anastasi (vers 1869), d'Émile Jourdan, de Pierre-Eugène Clairin (1954) et de Claude Huart (1975).

Hyacinthe LE CARGUET (1847-1924). *Un passeur de mémoire en Cap-Sizun*. Présenté par Paul Cornec, Éditions du Cap-Sizun, 2007, 335 p.

L'ouvrage paru aux Éditions du Cap-Sizun réunit une bonne partie des études et articles publiés principalement dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*

et dans la *Revue des traditions populaires*. Certes Hyacinthe Le Carguet n'a pas laissé d'œuvre de synthèse sur le Cap-Sizun, mais il a beaucoup écrit sur ce terroir qu'il connaissait admirablement sous divers aspects, certains étant induits indirectement par sa profession. Son activité scripturaire s'est orientée principalement dans deux directions : l'ethnographie et l'archéologie du Cap, avec quelques incursions dans des domaines tels que l'anthropologie, l'histoire et l'hagiographie locales. La seule consultation de la table analytique du *Bulletin de la Société* montre l'abondance de ses contributions dont l'énoncé occupe une page entière.

La rubrique nécrologique rédigée par Henri Waquet lors de son décès en 1924 résume bien la carrière de l'auteur. La publication de cet ouvrage a permis d'élargir, de compléter les recherches sur le personnage qui a été aussi un des « fondateurs » du Musée préhistorique finistérien de Saint-Guérol-Penmarc'h. À partir des fonds conservés aux Archives départementales du Finistère, à la bibliothèque municipale de Quimper, de documents classés à la bibliothèque de l'Évêché de Quimper et Léon, Paul Cornec a pu reconstituer le parcours professionnel et scientifique de Hyacinthe Le Carguet. En 54 pages, l'auteur retrace avec une plume alerte la biographie de

ce Capiste d'adoption. Son origine pont-l'abbiste où il voit le jour en 1847, son ascendance, sa brillante scolarité effectuée au collège de Pont-Croix où l'éventail de l'enseignement prodigué mène à la formation de l'honnête homme sont décrits en détail. Apparemment à l'issue du service militaire, dans l'ambiance familiale, il s'achemine vers un métier de la terre et l'horticulture. C'est aussi vers cette époque qu'il fait la connaissance d'Armand-René Duchatellier, résidant au manoir de Kernuz en la commune de Pont-l'Abbé. C'est ce dernier qui va l'initier à l'archéologie. Les prétentions de Bismarck vont modifier indirectement le cours des choses. Le jeune Hyacinthe Le Carguet part à 23 ans sous les drapeaux. Le 4 janvier 1871, son unité subit une pluie de feu et d'éclats qui atteignent gravement le sergent fourrier. Pour lui la guerre est finie, désormais, il se déplacera avec une ankylose du genou gauche, c'est-à-dire que sa jambe demeurera raide. Son médecin, devenu maire de Pont-l'Abbé, le fait rentrer dans le personnel de l'hôtel de ville. Puis en 1874, il se marie. Le témoin est, pour la cérémonie civile, Armand-René Duchatellier que l'on retrouve ensuite à l'église. En raison du handicap résultant de la blessure, il fait une demande pour entrer dans le service des contributions directes ; le dossier est accepté et Hyacinthe Le Carguet est nommé percepteur à Rosporden à la fin de l'année 1875. En 1880, un poste lui est proposé à Audierne, qu'il accepte. Rapidement, il s'intéresse au port et aux améliorations susceptibles de faciliter la navigation dans l'embouchure du Goayen, dans les parages. Il s'efforce aussi de moderniser les havres abrités dans les nombreuses criques creusées sur la côte. Il s'intègre à la bourgeoisie audiernoise. En 1883, il entre à la Société archéologique du Finistère, et est aussi membre de la vénérable Société française d'archéologie et de la Société artistique et littéraire de l'Ouest. Il est devenu un notable dans le Cap, que l'on invite facilement lorsque qu'une personnalité politique ou culturelle apparaît dans la presqu'île. Il gravit tous les échelons, mais à l'aube de la retraite,

il sollicite une mutation à Douarnenez, pour des raisons pécuniaires, initiative qui, hélas, échoue tant pour lui que pour l'histoire de cette ville. À l'âge de 64 ans, en 1911, il prend sa retraite et demeure à Audierne où il décède en 1924.

Dans le domaine archéologique, ses premières publications dans le *Bulletin de la Société archéologique* apparaissent en 1883. Malgré son handicap, il est souvent sur le terrain, explorant nombre de monuments à Audierne, Plouhinec, Cléden, Esquibien, à l'île de Sein. Il visite toutes les communes du Cap-Sizun. Son amitié pour Armand Duchatellier, puis pour son fils Paul du Chatellier ne semble pas avoir eu trop de répercussions sur les publications incluses dans le *Bulletin de la Société archéologique* alors que ces auteurs, pour les raisons que l'on connaît, faisaient paraître leurs études locales dans la revue d'un département voisin. Paul du Chatellier renouera les liens avec la Société en 1897. Pour quelles raisons l'auteur capiste a-t-il publié dans le *Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord* en 1890 une étude consacrée à une station gauloise et au camp romain associé, situés à Kersigneau en Plouhinec ? Dans le département du Finistère, il a été un novateur en examinant avant 1914 les matrices et états des sections des cadastres, faisant les liens entre microtoponymie et occupation ancienne du terroir. Par sa profession, il avait eu facilement accès à ces documents.

Les contributions de Hyacinthe Le Carguet dans la *Revue des traditions populaires* sont aussi importantes. Comme ethnologue, il a noté et enregistré de nombreuses légendes et coutumes du Cap. Observateur de la nature, il porte un regard intéressant sur la « faune populaire de la Basse-Cornouaille ». De plus, dans ses carnets, il a laissé des croquis de la décoration des costumes.

Dans l'ouvrage récemment édité, de nombreuses études parues dans le *Bulletin de la Société archéologique* sont assorties de

copieuses notes de présentation et d' éclaircissements sur les termes en usage à l'époque.

On n'oubliera pas non plus le poète bretonnant, auteur de plusieurs œuvres inspirées par la mer, les falaises de la pointe du Raz, la société paysanne, les fortunes de mer ou les crises de la pêche, ni le dessinateur qui « croquait » certains visages capistes.

La réédition de l'œuvre de Hyacinthe Le Carguet aurait nécessité plusieurs volumes, ce qui paraissait utopique. Par cet ouvrage, Paul Cornec met à la disposition du public l'essentiel de la production du percepteur-archéologue-ethnologue (ne faudrait-il pas inverser cette énumération ?), consacrée entièrement au Cap. Il met en lumière les nombreuses facettes de l'activité de l'auteur, du collectage des traditions à la fouille proprement dite. Peut-être la publication (aussi exhaustive que possible ?) de l'ensemble des titres de ses travaux eût-elle été le meilleur hommage que l'on pouvait rendre à cet auteur prolifique.

On peut regretter l'utilisation d'expressions telles que « monuments druidiques » (p. 5), un peu désuètes et inappropriées qui peuvent encore, dans certains esprits, entretenir une confusion. On peut aussi déplorer (p. 34) l'annonce de la disparition de quelques monuments depuis leur description par le chevalier de Fréminville au XIX<sup>e</sup> siècle alors qu'ils existent encore. Le « dolmen » de Saint-Théodore en Primelin est une sépulture en coffre de l'âge du bronze situé à l'ouest de la chapelle du même nom dont le tertre a été, hélas, entamé, il y a quelques décennies, par les travaux de voirie, mais le monument a été épargné. Quant au « menhir de onze pieds de haut de la pointe du Raz », c'est sans doute l'imposant mégalithe peu épais inclus dans un mur, à Lescoff, à l'écart de la route touristique. La description et la situation qu'en donnait Fréminville sont suffisamment précises même si la hauteur est un peu exagérée... C'était dans l'air du temps.

Yvan MALIGORNE. *L'Architecture romaine dans l'ouest de la Gaule*, Rennes, PUR, 2006, 230 p., 122 fig. (Collection Archéologie et Culture).

Yvan Maligorne publie dans cet ouvrage une version remaniée de sa thèse de doctorat, soutenue en 2004 et dirigée par Patrick Le Roux, qui en signe d'ailleurs l'avant-propos. Il s'appuie ainsi sur un inventaire des *membra disiecta* de la parure monumentale et domestique des sept cités de Gaule de l'Ouest (Osismes, Coriosolites, Vénètes, Riedons, Namnètes, Aulerques Diablintes et Andécaves) associé à l'étude des bâtiments conservés pour mener une analyse de l'architecture romaine en Gaule Lyonnaise occidentale. Dans cet ouvrage, il étudie minutieusement les vestiges architecturaux conservés dans une approche comparatiste qui les replace dans le courant des évolutions architecturales romaines. Il réfute de cette manière l'attribution de la pauvreté des vestiges architecturaux préservés dans ces régions à une plus faible romanisation. L'ouest de la Gaule a, en effet, souvent été supposé avoir été à l'écart des grands circuits de l'Empire romain, sans preuve déterminante.

De telles études du mobilier lapidaire architectural épars, les *membra disiecta*, provenant des collections de musées ou de fouilles plus récentes, ont souvent été limitées à une cité, comme les travaux de D. Tardy sur Saintes et Périgueux, voire à un site. Peu de travaux en effet, avaient encore porté sur une région aussi vaste. *Les ordres architecturaux dans le nord-ouest de la Gaule* avaient certes fait l'objet d'une thèse de doctorat soutenue par V. Brunet-Gaston en 2001 sous la direction de P. Gros. Celle-ci cependant s'intéressait essentiellement à la Normandie et à la Picardie et n'abordait pas les cités de l'Ouest ici examinées. L'ouvrage d'Y. Maligorne dépasse en outre le cadre de l'étude stylistique et architecturale du lapidaire pour s'attacher à une perspective plus

historique de l'architecture romaine dans l'ouest de la Gaule.

L'ouvrage se divise en trois parties, présentant d'abord un bilan des connaissances disponibles pour les édifices publics et privés, puis deux études thématiques sur les décors architecturaux et l'activité édilitaire des élites et s'achevant sur un essai d'histoire édilitaire des cités de l'Ouest romain. Les quatre premiers chapitres présentent ainsi de manière critique l'état de la recherche pour différentes catégories de monuments – forums et sanctuaires – mais aussi de constructions privées, *domus*, *villae* et tombes monumentales. L'attribution des ensembles monumentaux fait à chaque fois l'objet d'une discussion critique et certaines hypothèses sont clairement réexaminées.

Il retient ainsi trois sites de forums, celui de Vannes bien attesté et ceux de Jublains et Corseul dont l'identification est très probable. À chaque fois, le réexamen de l'ensemble du dossier archéologique de ces sites, publications et rapports de fouilles, lui permet de discuter certaines hypothèses et de proposer dans certain cas une mise en phase plus précise. Le décor architectonique fait l'objet d'une présentation spécifique permettant le lien entre l'étude des vestiges et celle du lapidaire. L'architecture de ces monuments est, chaque fois que cela est possible, comparée aux découvertes faites dans le reste de l'Empire romain, notamment en Italie, mettant en relief leur aspect romain alors que la tendance a souvent été d'insister sur une supposée originalité. La même démarche est adoptée pour examiner les sites de sanctuaires. Là encore le problème de l'attribution de ces monuments occupe une place importante du développement. Se détachant des typologies habituellement adoptées pour les sanctuaires dits romano-celtiques, il s'intéresse aux statuts politiques et sociaux de ces sanctuaires. Il essaye ainsi de différencier, en fonction de la maigre documentation épigraphique disponible, les sanctuaires poliades (temple de

Mars Mullo à Rennes, sanctuaire du Haut-Bécherel à Corseul, sanctuaire périurbain de Jublains) des sanctuaires publics et des sanctuaires communautaires (de quartiers urbains ou de *villae*). L'ensemble des données disponibles, épigraphiques, archéologiques et architecturales, font l'objet d'un réexamen permettant une meilleure compréhension du monument, de son apparence et de son évolution. Cette étude permet de les rattacher ces temples aux trois types habituels dans les Gaules et les Germanies : romano-celtiques pour la très grande majorité, classiques comme celui de Jublains et « classicisés » pour les autres. L'auteur développe ensuite une analyse des plans « classicisés » mettant en évidence deux parcours rituels dans ces sanctuaires souvent publics. Le rapport à la *cella*, particulier aux temples armoricains classiques, montre cependant qu'il ne s'agit pas de simple transposition de modèles romains.

*Domus* et *villae* sont étudiées dans un même chapitre, ce qui permet une analyse commune de leurs décor. La *domus* est abordée sous forme d'un bilan des plans d'habitats urbains. Trois plans types sont mis en évidence : les petites unités de deux ou trois pièces et un corridor disposés derrière un portique, qui se distingue peu des *villae* à galerie de façade, les ensembles plus développés avec l'adjonction d'ailes à l'arrière de bâtiment linéaire et, enfin, des *domus* à péristyle dont quatre exemples ont été récemment identifiés. La documentation sur les *villae* est beaucoup plus abondante mais très hétérogène. Il s'agit surtout d'ensembles relativement modestes, comportant cinq à six pièces disposées derrière une galerie de façade. Le portique, dont le rôle fonctionnel apparaît souvent comme secondaire, semble essentiellement marquer l'adhésion du propriétaire à un mode de vie à la romaine. Les *villae* à plan compact bien que largement minoritaire dans le corpus sont toutefois plus nombreuses qu'on a pu le penser autrefois. La question des *villae* littorales est abordée au travers l'exemple de

la villa de Mané-Véchen récemment fouillée, dont le plan est entièrement tourné vers la mer. L'analyse du décor domestique dans l'Ouest est marquée par le très faible nombre d'éléments lapidaires découvert sur ces sites, souvent très simples. Certaines originalités ont cependant pu être mises en évidence, comme l'emploi d'enduits peints à incrustation de coquillages pour des plafonds ou l'utilisation de plaques sculptées murales en schiste dans des décors classiques.

Le dernier type de monuments examinés dans l'ouvrage sont les tombes monumentales avec un corpus limité d'une petite dizaine d'exemples. Reprenant le corpus déjà réuni par P. Galliou, l'auteur propose d'attribuer en outre à plusieurs édifices une fonction funéraire. La faiblesse du nombre de découvertes tant de monuments funéraires que des stèles ne lui paraît pas pouvoir s'expliquer par les seuls problèmes de conservation des vestiges ni par l'absence d'exploration systématique des remparts.

La deuxième partie comporte une étude thématique du décor architectonique et une seconde portant sur le financement de l'équipement monumental. La synthèse des résultats de l'étude du décor architectonique régional repose sur l'inventaire détaillé des blocs d'architecture dont une version abrégée est fournie en annexe. Le matériel lapidaire est essentiellement constitué de blocs et d'architraves lisses ainsi que de corniches aux modénatures stéréotypées. La prééminence de grès et de granite locaux dans les productions de plusieurs cités n'expliquent qu'en partie ces décors simples, d'autres cités de l'Ouest ayant fait appel pour certains monuments à des matériaux importés : tuffeux et calcaire coquillier. Les bases mises au jour dans l'Ouest sont toutes de type attique ou toscan, comme la plupart des chapiteaux, les fûts des colonnes et pilastres sont le plus souvent lisses, exceptionnellement ornés de cannelure. Bien que très diffusés dans l'Empire romain, les chapiteaux corinthiens ne sont repré-

sentés régionalement que par une vingtaine d'exemplaires. Quelques chapiteaux monumentaux de datation très précoce témoignent de l'existence d'une parure architecturale dès la période augusto-tibérienne. La dizaine d'architraves monumentales étudiées montre que les artisans régionaux ont respecté la syntaxe générale canonique sans toutefois se soucier du détail des modénatures. Les corniches ont le plus souvent un profil simple avec des moulures lisses et ne comportent pas de larmier. Elles couronnaient probablement des ordonnances toscanes.

L'auteur achève cette étude des éléments architecturaux en s'intéressant aux artisans lapidaires, distinguant le rôle d'artisans itinérants au début du Haut-Empire de celui des ateliers locaux qui se mettent en place à partir de la période flavienne. Plusieurs cités paraissent n'avoir eu accès qu'à une main-d'œuvre locale peu spécialisée, comme sur le territoire des Coriosolites ou des Riedons, ailleurs – comme chez les Diablintes – des artisans extérieurs ont travaillé ponctuellement pour certains programmes en complément de la main-d'œuvre locale alors que, chez les Andécaves, des ateliers de lapidaires locaux de bon niveau ont été constitués. Ces disparités pourraient s'expliquer par des différences dans la volonté architecturale des élites ainsi que le message qu'elles voulaient transmettre.

Le deuxième dossier thématique concerne le financement de l'équipement monumental. Pour cela, Y. Maligorne interroge aussi bien les documents épigraphiques très peu nombreux dans ces régions que les témoignages archéologiques de difficultés survenues lors de la réalisation des chantiers. Les inscriptions sont présentées selon la nature de l'intervention, évergésies, gestes votifs ou offrandes aux divinités. L'analyse des personnages ayant fait ériger un monument, un autel ou une statue montre qu'il s'agit essentiellement de donateurs issus du milieu indigène, dont plus de la moitié possédaient les *tria nomina*.

Si l'auteur rappelle les différents facteurs ayant pu conduire à une moindre conservation et à une moindre connaissance archéologique des inscriptions régionalement, il souligne surtout à que les formules employées y sont identiques à celle des autres cités et ont subi les mêmes évolutions. Cela suppose des pratiques et une culture communes même s'il semble que le désir de pérenniser ces actions par des inscriptions ait été moindre.

Ces quelques inscriptions ne mentionnent jamais l'origine des financements, ce qui amène l'auteur à se pencher sur les données archéologiques pour tenter de déterminer l'importance du patrimoine des élites et donc leur capacité à financer des évergésies. S'appuyant sur l'absence de très grandes *villae*, de *domus* importantes et de monuments funéraires, il insiste sur l'apparente modestie générale des élites qui apparaissent avoir essentiellement occupé des fonctions municipales et sur l'absence de très grands patrimoines dans la documentation.

Analysant ensuite les réalisations de ces élites, il met en valeur les difficultés rencontrées par les programmes édilitaires telles qu'elles peuvent être reconstituées à partir des données archéologiques. Ainsi, il pointe les décalages entre parti architectural et ordonnance décorative dans le sanctuaire du Haut-Bécherel comme les simplifications dans l'architecture des bâtiments de spectacles. De la même manière, il identifie des ruptures dans le programme architectural de bâtiments comme dans le sanctuaire de Jublains traduisant des interruptions, parfois longues, dans les travaux. Le parallèle effectué avec les projets édilitaires mentionnés par Pline le Jeune dans sa correspondance montre l'importance des problèmes techniques plutôt que financiers que pouvaient rencontrer les communautés de l'Empire romain dans l'achèvement de leurs projets. Ces difficultés techniques comme financières ont parfois abouti à l'abandon définitif du

projet, comme dans le cas de l'aqueduc de Locmariaquer.

L'étude se conclut sur une synthèse de l'histoire édilitaire des cités de l'Ouest romain, divisée en quatre grandes phases principales. Chaque *civitas* est étudiée, fournissant un résumé des connaissances archéologiques disponibles sur l'urbanisation des cités de l'Ouest de la Gaule. Si le choix de l'emplacement des chefs-lieux semble avoir été effectué dans les années 15 avant notre ère, ces cités ont conservé une physionomie bien peu urbaine jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle. À partir de cette date, les chefs-lieux ont été l'objet d'une activité édilitaire intense alors que de grands édifices sont construits sur leurs territoires. Le moteur de ces changements pourrait avoir été l'attribution du droit latin. L'évolution convergente des sanctuaires à cette période pourrait ainsi traduire une certaine réorganisation du culte.

La seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle et la période sévérienne voit l'entretien et l'accroissement de ce patrimoine monumental, avec des travaux édilitaires parfois de grande ampleur. Vannes et Angers semblent cependant dans le même temps amorcer une récession urbaine. Les cités de l'Ouest connaissent en effet des destins urbains très différents et leurs rythmes d'évolution sont variés. Comme ailleurs en Gaule, la fin du II<sup>e</sup> siècle et le début du III<sup>e</sup> siècle de notre ère marquent l'apogée des plus grandes *villae*.

À partir de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, les chefs-lieux commencent à subir des dégradations de leur tissu urbain et certains monuments publics sont abandonnés voire démontés, les blocs étant réutilisés dans la construction des enceintes. Leurs territoires paraissent subir les mêmes destructions, avec l'abandon de *villae* et d'agglomérations secondaires. Des éléments de colonnes sont d'ailleurs remployés à cette époque comme milliaires.

Cinq des sept chefs-lieux de cités étudiés ont été dotées d'enceinte tout à la fin

du III<sup>e</sup> voire au début du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. L'érection de ces remparts a contribué à redéfinir la ville, en densifiant l'occupation à l'intérieur de l'enceinte et provoquant l'abandon progressif des habitats périphériques. Le destin des agglomérations restées ouvertes, comme Jublains, Corseul ou Carhaix est d'interprétation plus difficile même si des travaux datés du IV<sup>e</sup> siècle attestent leur occupation à cette époque. De nombreuses *villae* sont elles aussi encore occupées mais il est difficile de savoir si elles sont toutes encore entretenues. Les témoignages archéologiques laissent apparaître un tableau rural contrasté.

L'architecture comme le destin des cités de Gaule de l'Ouest n'apparaissent donc pas comme particulièrement original. Cependant certains traits dénotent une situation spécifique : rareté des inscriptions, des sculptures figurées, rareté des structures publiques les plus coûteuses comme les aqueducs et les amphithéâtres mais aussi les dimensions modestes des *domus* et *villae*... Pour Y. Maligorne, « les signes de la romanité sont présents mais souvent moins visibles. »

L'ouvrage d'Y. Maligorne propose un point tout à fait bienvenu sur l'architecture et l'urbanisation des *civitates* de l'ouest de la Gaule, alors que le renouvellement des connaissances a été très important durant les quinze dernières années et qu'une grande partie de ces fouilles demeurent inédites. L'étude critique des modèles proposés, de

l'identification à l'évolution des bâtiments, permet à l'auteur de proposer de nouvelles hypothèses et des éclairages novateurs. Le renversement de la perspective habituelle marquée par la volonté de mettre en série le patrimoine architectural de l'Ouest avec celui du reste de l'Empire romain et en particulier de l'Italie, permet à l'auteur de pointer la « romanité » de ces édifices, sans grande originalité architecturale et esthétique. Cependant, certaines hypothèses de travail tout à fait intéressantes auraient gagné à être plus nuancées, notamment en ce qui concerne le patrimoine des élites. Le raisonnement sur la taille modeste et le faible confort des *villae* ne vaut que si les sites armoricains sont confrontés aux exceptionnelles très grandes *villae* picardes, dont la présence ne paraît pourtant pas être la règle dans les *civitates* du nord de la Gaule. En définitive, l'auteur, après avoir insisté tout au long du développement sur l'intégration culturelle romaine de la Gaule de l'Ouest, livre une conclusion en demi-teinte sur ce « finistère ». Mettant en valeur une conjonction de phénomènes, il dresse un tableau d'élites de Gaule de l'Ouest qui ont pleinement adhéré aux modèles civiques et urbains promus par Rome mais qui auraient disposé de disponibilités financières moindres pour les mettre en œuvre.

Cécilia Courbot-Dewerd  
HALMA-IPEL – UMR 8164 (CNRS, Lille 3, MCC)



# *LA VIE DE LA SOCIÉTÉ*



# Procès-verbaux des séances et des excursions (année 2007)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET SÉANCE DU 20 JANVIER 2007

*Quimper*

Présidence de M. Patrick Galliou, président

## I. Assemblée générale

*Rapport d'activité de l'année 2006.* – Le président présente le rapport d'activité de la Société au cours de l'année 2006. Arrêtée au 31 décembre, la liste des membres s'élève à 1 322 personnes physiques et 125 personnes morales (sociétés correspondantes, universités, bibliothèques, communes, associations...), soit un total de 1 447 membres. Il a été enregistré 56 adhésions de personnes physiques et 6 de personnes morales, soit un total de 62 adhésions. 71 membres ont été retirés du fichier, suite à de changements d'adresses (5), de démissions (27), de non-paiement de cotisation depuis trois ans (34), de décès (5). Ont été signalés à la Société les décès de M. Christian de Chabannes, de Paris, M.

Hervé Daniélou, de Quimper, M. Le Dreff, de Brest, M. Jean Potard, de Brest, M. Georges Queffurus, de Yverres. Notre Société s'associe à la peine de leur famille et de leurs proches.

Sept séances d'étude se sont tenues à Quimper (2), Brest (2), Morlaix (1), Carhaix (1), et Lesneven (1). Les communications ont traité de sujets variés : Les fouilles du Yaudet (Patrick Galliou), Les découvertes récentes d'éléments de statuaire antique dans l'ouest de la Bretagne (Jean-Yves Éveillard), L'histoire numismatique et monétaire du pays de Morlaix (Yves Coativy), Le Poher au haut Moyen Âge (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècle) [Joëlle Quaghebeur], Mobilité et promotion sociales à travers les fermes, du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Construction d'un imaginaire social (Pierre Martin), À propos des inventaires de 1906

dans le diocèse de Quimper et Léon (Marie-Thérèse Cloître), Les seigneuries du Léon (Patrick Kernévez).

Quatre excursions à caractère historique et archéologique ont été organisées par plusieurs membres du conseil d'administration : en mai, autour de Saint-Thégonnec ; en juin, à Penmarc'h ; en juillet, à l'Aber-Wrac'h ; en septembre, au château du Taureau.

Le bureau s'est réuni à Châteaulin le 9 mars 2006. Le conseil d'administration s'est réuni à deux reprises à Châteaulin, les 20 mai et 2 décembre 2006.

Des membres du conseil d'administration participent aux travaux d'autres sociétés savantes régionales ainsi qu'à la commission départementale des objets mobiliers, l'Institut culturel, la Fédération des sociétés historiques de Bretagne, ou encore le Centre de recherche et de documentation sur le monachisme celtique (CIRDoMoC).

Le site Internet de notre Société a continué d'être abondé par Yvon Autret. La numérisation des anciens bulletins, également entreprise par Yvon Autret, est presque achevée.

Comme tous les ans, notre Société a publié son *Bulletin*. La livraison de 2006 (t. CXXXIV, 2005) est due aux efforts conjugués de Dany Guillou et de notre ancien président, Tanguy Daniel. Ce volume de 328 pages, comporte 21 articles de fond et chroniques, illustrés de 105 photographies, dessins au trait et cartes. On y trouvera également le compte rendu de trois ouvrages récents traitant du Finistère et de la Bretagne. C'est grâce à la diligence de bénévoles de notre Société que ce *Bulletin* a pu être mis sous pli et distribué. Nous les remercions vivement de leur aide précieuse.

*Rapport financier.* – M. Philippe Huon de Kermadec présente le rapport financier. Les recettes de l'année 2006 s'élèvent à 73 717,06 euros et les dépenses à 71 565,43 euros. Le bénéfice est de 2 151,63 euros.

Le rapport moral ainsi que le rapport financier sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

*Dons d'ouvrages* – Nous exprimons tous nos remerciements pour les dons d'ouvrages à la Société faits par M<sup>me</sup> Christiane Euzen et le docteur Goujon.

*Prix de la Société* – Le prix annuel de la Société est accordé à M<sup>lle</sup> Lucie Guirricc pour son mémoire de master 1, *Les Ouvriers quimpérois dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, travail dirigé par M. Jean-Yves Carluher et soutenu devant l'université de Bretagne occidentale.

## II. Séance ordinaire

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Georges COUDRAY, agent général d'assurance (E.R.), de Quimper, présenté par MM. Patrick Galliou et Hervé Glorennec ;

– M. et M<sup>me</sup> Hervé et Mariannick MAZIER, retraité, de Plobannalec, présentés par MM. Patrick Galliou et Gustave Jourden ;

– M<sup>me</sup> Monique PENNARUN, documentaliste, d'Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), présentée par MM. Michel Debary et Patrick Galliou ;

– M<sup>lle</sup> Catherine PERSON, étudiante, d'Oxford (Grande-Bretagne), présentée par MM. Christian Millet et Philippe de Kermadec.

*Bibliographie.* – Le président rend compte de la publication des ouvrages suivants : *La Monnaie des ducs de Bretagne de l'an mil à 1499*, par Yves Coativy, Presses universitaires de Rennes ; *L'Histoire de Bretagne de Bertrand d'Argentré*, limitée à 600 exemplaires numérotés, éditions de la Pérenne. Il signale en outre

la parution du bulletin n° 35 de décembre 2006 de la Société d'histoire de Quimperlé.

*Colloques.* – Le président annonce la Quinzaine de l'Antiquité en Bretagne, ensemble de manifestations – expositions, colloques, visites-conférences – se déroulant du 12 au 25 mars 2007 dans de nombreuses villes bretonnes. Il annonce également le colloque consacré à Jacques Cambry qui se tiendra à Quimperlé les 12 et 13 octobre 2007.

*Louis Corentin Marie du Couédic de Kergoaler (1810-1898).* – La parole est donnée à M. Alain Pennec, pour une communication sur Louis Marie Corentin du Couédic de Kergoaler (Quimperlé, 1810-Clabecq [Belgique], 1898). Le personnage apparaît bien oublié aujourd'hui, malgré le rôle qu'il a joué et qui a débordé les limites de Quimperlé. Héritier d'une famille de très vieille noblesse bretonne, il a mis sa fortune au service de ses convictions de progrès social et économique et de ses ambitions politiques. Il a ainsi construit vers 1850, sur ses terres du Lezardeau, une

cité ouvrière (toujours visible), une papeterie moderne sur l'Isle à l'origine de la puissante usine Mauduit actuelle, et surtout il a engagé des améliorations agricoles doublées de la création en 1860 d'une école d'irrigation et de drainage très réputée, la seule dans son genre en France pendant une vingtaine d'années et qu'il finance largement. Fermée bizarrement en 1909, cette école est à l'origine du Laboratoire départemental de Quimper et du lycée de Bréhoulou. La carrière politique du comte du Couédic fut longue, de 1848 à 1881; royaliste légitimiste, il se rallie à l'Empire en 1855; il en tire honneurs et distinctions: accueil de Napoléon III dans son château du Lezardeau en 1858, député au Corps législatif à partir de 1857, maire de Quimperlé en 1860. La chute de l'Empire marque un retournement de sa position. Jalosé et écarté par les conservateurs, combattu par les républicains, devant hypothéquer ses terres, en froid avec son fils, il finit par jeter l'éponge et se réfugie avec son épouse en 1881 en Belgique, où il s'éteint à 88 ans. (Alain Pennec).

## SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2007

### *Brest*

#### Présidence de M. Patrick Galliou, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* – Cinq nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. Christian BOLZER, huissier de justice, de Quimper, présenté par MM. Patrick Galliou et Bernard Tanguy ;

– M<sup>lle</sup> Yvonne CLOUARD, de Quimper, présentée par M<sup>lle</sup> Marguerite Mondiegt et M. Patrick Galliou ;

– M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre et Hervée MICHEL, retraités, de Lesneven, présentés par MM. Tanguy Daniel et Patrick Kernévez ;

– M<sup>me</sup> Anne TIGREAT-L'ÉVÈQUE, retraitée, de Saint-Renan, présentée par MM. Patrick Galliou et Christian Millet.

*Bibliographie.* – Le président rend compte des ouvrages suivants, récemment parus : *Guillaume Lejean. Voyageur et géographe*, par Marie-Thérèse Lorain, éd. Les Perséides ; *L'Architecture romaine dans l'ouest de la Gaule*,

par Yvan Maligorne, Presses universitaires de Rennes ; *Combats pour une Bretagne catholique et rurale. Les droites bretonnes dans l'entre-deux-guerres*, par David Bensoussan, Paris, Fayard.

*L'ostréiculture en baie de Morlaix.* – La parole est donnée à M. Olivier Levasseur qui retrace l'histoire pluriséculaire de l'exploitation des huîtres en rade de Morlaix. Si les premières traces solides dont nous disposons datent du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle est bien entendu antérieure, que ce soit à la drague embarquée ou lors de pêches à pied.

Il faut attendre le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle pour voir les premières mesures de protection des ressources dans cet espace ; pourtant il n'existe pas d'ostréiculture avant les années 1890. C'est lorsque des exploitants venant d'autres centres de production – et notamment Arcachon – s'installent en rade pour y pratiquer l'élevage des huîtres que la rade de Morlaix participe à l'extraordinaire mise en culture des littoraux que l'on observe alors partout en France. Cependant, l'activité ne décolle toujours pas vraiment. Le premier conflit mondial, puis la grave crise du début des années 1920 vont mettre à bas les efforts

de nombre d'exploitants. C'est à partir de la fin des années 1920 et surtout dans la décennie suivante que naît véritablement l'ostréiculture. Le facteur essentiel est l'arrivée de deux types d'entrepreneurs sur les estrans de la rade : des exploitants morbihannais à la recherche de nouveaux espaces et une génération d'entrepreneurs comme Jean Walbin. La constitution du SORM (Syndicat ostréicole de la région de Morlaix) en 1937 est une autre étape importante dans la mesure où les exploitants disposent alors d'un relais auprès des autorités. Ce développement est pourtant entravé par l'opposition très nette des autres riverains, en particulier les pêcheurs.

Longtemps cantonnée sur la rive trégorroise de la rade, les exploitations s'étendent peu à peu en direction de la rive léonarde. Lorsque survient la Seconde Guerre mondiale, nous n'assistons en aucune manière à l'effondrement de l'activité, malgré d'évidentes difficultés de ravitaillement. L'après-guerre sera marquée par deux phénomènes : l'arrivée massive des marins-pêcheurs dans l'exploitation ostréicole et l'exploitation de la Penzé. (Olivier Levasseur).

## SÉANCE DU 24 MARS 2007

### *Carhaix*

#### Présidence de M. Patrick Galliou, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

*Adhésions.* – Dix nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M<sup>me</sup> Danielle CORRE, enseignante, de Loperhet, présentée par M<sup>me</sup> Marie-Pierre Corson et M. Philippe de Kermadec ;

– M<sup>me</sup> Marie-José GOURMELON, retraitée, de Brest, présentée par M<sup>me</sup> Yvonne Jannès et M<sup>lle</sup> Anne-Marie Le Dantec ;

– M. et M<sup>me</sup> Pierre LE SCAO, retraités, d'Ergué-Gabéric, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. Paul MEUNIER, journaliste (E.R.), de Tréfléz, présenté par le frère Marc et M. Yvon Tranvouez ;

– M. et M<sup>me</sup> PERNUID, retraités, de Brest, présentés par M<sup>me</sup> Yvonne Jannès et M. Patrick Galliou ;

– M. et M<sup>me</sup> Noël ROUDAUT, de Guipavas, présentés par MM. Patrick Galliou et Louis Roudaut ;

– M. Marcel THOMAS, retraité, de Gap (Hautes-Alpes), présenté par MM. Patrick Galliou et Tanguy Daniel.

*Colloque et journée d'information.* – Le printemps de l'histoire, le 14 avril 2007, à Machecoul, organisé par la Société des historiens du pays de Retz. Thème : Échanges et pouvoirs au pays de Retz à la fin du Moyen Âge.

Deuxième journée du mégalithisme, à Locmariaquer, le samedi 9 juin 2007, organisée par l'Institut culturel de Bretagne et sa section Préhistoire et Archéologie. Journée d'information sur le mégalithisme à l'intention de tout public.

*Exposition.* – « Vous avez dit bizarre ? De la Renaissance aux arts premiers, cabinet de curiosités et autres merveilles », du 30 mars au 7 novembre 2007, au château de Kerjean.

*L'Armorique dans le monde celtique.* – M. Patrick Galliou, président de la Société archéologique du Finistère, fait une communication sur l'Armorique dans le monde celtique. On considère souvent, mais à tort, que l'Armorique fut l'une des régions les plus actives, culturellement parlant, de ce que l'on convient d'appeler « monde celtique ». Sa « celtitude » est, en fait, le résultat d'un processus cumulatif, où les « migrations » venues de Bretagne insulaire à partir du IV<sup>e</sup> siècle apr. J.-C. sont venues renforcer une langue – le gaulois – qui, bien qu'affaiblie, avait largement survécu à la mise en place de l'ordre socio-économique romain.

L'existence de parlars celtiques dans la péninsule armoricaine est attestée, depuis le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., par le récit qu'a laissé de son voyage en Atlantique le navigateur massaliote Pythéas – relaté, avec forces critiques, par Strabon, au tournant de l'ère –, mentionnant *Uxisama* (Ouessant) et la tribu des *Ostimioi* (les Osismes), noms que l'on peut indubitablement rattacher au lexique du gaulois. Cela étant posé, il faut bien admettre que la question de la diffusion de ces langues dans une grande partie de l'Europe occidentale soulève de bien épineuses questions. L'hypothèse classique, voulant qu'elles aient été véhiculées lors de grandes migrations venues d'un « berceau » (*Urheimat*) celtique situé dans le sud de l'Allemagne, n'est plus acceptée aujourd'hui, ces bien théoriques migrations n'ayant laissé aucune trace dans l'archéologie et l'anthropologie des régions concernées. Les archéolinguistes proposent donc aujourd'hui trois modèles de diffusion des langues indo-européennes, dont les parlars celtiques constituent un des rameaux :

a) un mouvement de petits groupes humains (guerriers ?) cherchant fortune dans des régions périphériques (dont l'Armorique) et imposant, par la force des armes, leur loi et leur langue. Cette hypothèse, que l'archéologie ne permet pas de valider, s'appuie à la fois sur des faits propres au monde celtique ancien et sur des phénomènes plus récents (Arabes dans le Maghreb, Espagnols et Portugais en Amérique du Sud, etc.) ;

b) un mouvement beaucoup plus ancien, datant du début du Néolithique, et faisant progresser vers l'ouest, à vitesse très lente, de petites communautés venues du sud de l'Anatolie avec leur langue indo-européenne et leurs techniques agricoles novatrices. Le celtique ne serait ainsi qu'un des avatars, géographiquement et chronologiquement défini, de ce parler indo-européen ;

c) un mouvement beaucoup plus ancien encore, datant du Paléolithique, et accompa-

gnant le mouvement des premiers hommes vers le nord.

Rien, pour l'instant, ne permet de choisir entre ces trois hypothèses – qui recèlent peut-être chacune leur part de vérité – et donc de proposer un modèle et une date d'implantation du celtique dans la péninsule armoricaine.

Si l'on se fonde sur des critères purement archéologiques, il est en revanche manifeste que l'Armorique, bien que se rattachant par certains traits aux cultures celtiques continentales, s'en distingue aussi largement. Il

apparaît ainsi que, sur un bruit de fond spécifiquement péninsulaire – formes de l'habitat, présence de souterrains, de stèles, etc. – hérité, dans une large mesure, de l'âge du bronze sinon de plus haut encore et influencé par les relations maritimes nouées avec la péninsule Ibérique et les îles Britanniques, sont venues se greffer, de manière très progressive, des musiques autres (organisation des sanctuaires, cultes, monnayages, etc.), témoignant d'une lente osmose entre les communautés péninsulaires et celles installées dans le centre et le nord de la Gaule. (Patrick Galliou).

## SÉANCE DU 28 AVRIL 2007

### *Quimper*

#### Présidence de M. Fañch Postic

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observation.

*Adhésions.* – Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M<sup>me</sup> Christian CORNEC, pépiniériste et institutrice (E.R.), de Saint-Hernin, présentés par MM. Philippe de Kermadec et Patrick Galliou ;

– M. et M<sup>me</sup> Antoine et Christelle FORTIN, cadre territorial et infirmière, de Guipavas, présentés par MM. Hervé Caraës et Yannick Connan ;

– M<sup>me</sup> Wendy MEWES, écrivain, de Plounéour-Ménez, présentée par MM. Patrick Galliou et Yves Marhic ;

– M. Jean-Yves NERZIC, doctorant, de Lanildut, présenté par MM. Patrick Galliou et Yves-Pascal Castel ;

– M<sup>me</sup> Joëlle ORY, cadre administratif, de Quimper, présentée par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. et M<sup>me</sup> Alain et Thérèse PÉRON, retraité de l'armée de l'air, de Plouigneau, présentés par MM. Jean-François Joly et Christian Millet.

*Bibliographie.* – Le président de séance rend compte de la publication des ouvrages suivants : *Dictionnaire historique, biographique et généalogique des anciennes familles de Franche-Comté*, par le général J.-T. de Mesmay, tome I, collection « Filiations comtoises », mémoires et documents ; *Nicolat Perrenot de Granvelle, premier conseiller de Charles Quint* ; et *Nicole Bonvalot, dame de Granvelle, une femme d'exception de la Renaissance*, par Daniel Antony, éditions du Sekoya ; *Trémalo, la chapelle du Christ jaune*, par Yves-Pascal

Castel et Catherine Puget, éditions des Amis du musée de Pont-Aven, 2007 ; le tome CXV de l'*Association bretonne et Union régionaliste bretonne*, publié à la suite du 133<sup>e</sup> congrès tenu en 2006 à Audierne et dans le Cap-Sizun : on y trouve de nombreux articles intéressants l'histoire, les arts et les lettres, la vie économique et maritime, les monuments de la région du Cap.

*Exposition.* – Une exposition consacrée à Gérard Altmann : « Un regard sur 50 ans de peinture », au musée de Morlaix, du 15 juin au 10 novembre 2007.

*Les traditions de mai en Bretagne.* – La communication de M. Fañch Postic est consacrée aux traditions de mai en Bretagne. Dans notre agenda, le 1<sup>er</sup> mai est aujourd'hui la « Fête du travail ». C'est aussi, pour les chrétiens, le « mois de Marie ». Institué à Rome au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'a toutefois guère influé sur les nombreuses croyances et pratiques populaires dont le mois est l'objet et qui, pour certaines, perdurent.

L'arbre de mai, – « différent du mai d'honneur » que l'on plantait à la porte des notables et dont on trouve trace à Morlaix, Landivisiau ou Brest – est connu dans une bonne partie de l'Europe, et particulièrement dans les pays germaniques et anglo-saxons. Signalé à Baud au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ce mai collectif ne s'est maintenu qu'à Locronan où, le premier mai, les jeunes de la classe continuent à dresser un hêtre sur la place de l'église.

Le début du mois de mai est surtout caractérisé par la pose de branches de verdure qui, en Bretagne, prend deux formes distinctes. Dans une bonne partie de la Cornouaille, du Trégor et de la Haute-Bretagne, les jeunes gens accrochaient, de nuit et souvent dans le plus grand secret, une grosse branche verdoyante ou fleurie aux portes, aux fenêtres, sur le toit des filles les plus appréciées. Mais, dans ce jugement unilatéral, la jeunesse masculine pouvait également laisser libre cours à la vindicte personnelle ou collective en

déposant des mais injurieux pour stigmatiser un caractère ou un comportement social réprouvés. Ce n'est qu'en Haute-Bretagne, dans la région de Quintin, Uzel..., que la pose nocturne des branches de mai donne lieu à une quête chantée et à une collecte d'œufs. Connu en France depuis au moins le XIII<sup>e</sup> siècle, le « mai aux filles » ou « mai d'amour » s'est maintenu en Bretagne jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle.

La seconde forme existe toujours, même si elle est aujourd'hui en nette régression. Répandue dans le pays vannetais, elle est également attestée dans une partie de la presqu'île de Crozon. Là, si l'on accroche une branche – généralement du hêtre, parfois du bouleau ou de l'aubépine – aux portes des maisons, c'est généralement aujourd'hui une simple marque de sympathie ou d'affection à l'égard de ses parents, de ses amis, de ses voisins, à l'image notre muguet porte-bonheur. Mais, à l'origine, il s'agissait de protéger les gens et les biens contre des êtres malfaisants particulièrement actifs, croyait-on, au cours de la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai, moment où les deux mondes, celui des humains et l'autre, communiquent. Et, pour s'en prévenir, il convenait de poser des branches aux portes et fenêtres de tous les bâtiments et d'en planter dans toutes parcelles, cultivées ou non. De ce point de vue, si l'on excepte la bénédiction et le choix d'essences exogènes à feuilles persistantes, on ne peut qu'être frappé par la similarité de ces pratiques avec celles des Rameaux.

D'une manière générale, le mois de mai est un mois ambigu, tantôt favorable, tantôt dangereux. Il ne faut pas se marier en mai, disait-on souvent, selon une croyance déjà répandue chez les Romains que les statistiques ne semblent pas toutefois confirmer. Il convient également, affirme-t-on, de se méfier des chats nés en mai, de l'irruption d'animaux têtards venant prélever le lait des vaches, des « voleurs de beurre » qui, par sorcellerie, cherchent à s'emparer de la

crème... À l'inverse, la rosée se révèle bénéfique et la consommation de produits laitiers, qui passent alors pour posséder des vertus médicinales, est particulièrement recommandée. Aussi les habitants de nombreuses villes (Brest, Saint-Pol-de-Léon, Landerneau, Quimper, Quimperlé...), allaient-ils, en cortège, tôt le matin du 1<sup>er</sup> mai, boire un bol de « lait de mai » dans une ferme du voisinage. Le beurre de la « semaine blanche » (*ar sizun wenn*) était parfois conservé en pots et servait d'onguent.

Devant la diversité et la vivacité des croyances et pratiques liées au mois de mai, en Bretagne comme dans une bonne partie

de l'Europe, on peut légitimement s'interroger sur l'influence de l'ancien calendrier celtique dont le 1<sup>er</sup> mai (début de la saison claire) était, avec le 1<sup>er</sup> novembre (début de la saison sombre et de l'année), l'une des dates clés. Il convient par ailleurs de souligner que certaines pratiques liées aux feux dont le 1<sup>er</sup> mai est l'occasion en Irlande et dans les pays celtiques insulaires, se retrouvent en Basse-Bretagne lors des feux de la Saint-Jean : un tel glissement calendaire pourrait alors expliquer la spécificité de ces feux dans la partie occidentale de la Bretagne, caractérisés par une atmosphère grave et recueillie. (Fañch Postic).

## EXCURSION DU 24 JUIN 2007

### *Tonquédec-Guingamp*

*Adhésions.* – Six nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M<sup>me</sup> Améline BUISSON, directeur d'hôpital (E.R.), de Douarnenez, présentée par M<sup>me</sup> Rita Demade et M<sup>me</sup> Andrée Rault ;

– M<sup>me</sup> Sophie DESPLANCQUES et M. Gildas HÉMON, historienne indépendante-égyptologue, créateur de site web-photographe, de Douarnenez, présentés par MM. Tanguy Daniel et Patrick Galliou ;

– M. et M<sup>me</sup> Jean-Pierre et Michèle GUILLOU, médecin (E.R.) et retraitée, de Quimper, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M<sup>me</sup> Gabrielle TOUDIC, retraitée de l'Éducation nationale, de Brest, présentée par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou.

*Le château de Tonquédec.* – Seul le calendrier rappelait que nous étions en été depuis

peu de jours. La journée débuta par un ballet d'essuie-glaces et s'est poursuivie par un festival de parapluies. Les tours du château de Tonquédec, première étape de l'excursion, émergeaient des frondaisons et de la brume. C'est là, sous une pluie battante, que nous attendait M. Claude Berger, responsable de l'Association pour la recherche et la sauvegarde des sites archéologiques du Trégor (ARSSAT).

La forteresse est élevée sur un éperon situé au confluent du Léguer à l'ouest, rivière traversant Lannion et qui se jette au Yaudet, et d'un ruisseau, émissaire d'un étang situé à l'est. Le château actuel a été précédé par la construction d'une motte au XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle, toujours visible à quelques dizaines de mètres au nord du donjon, parcelle qui porte encore le nom *Tossen ar C'hastell*, « le tertre du château ». En 1034, le duc de Bretagne Alain III

créé le comté de Penthièvre. Prigent, vicomte de Tonquédec, élève le premier château en pierre, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle sur l'éperon rocheux proche de la motte. Lors du mariage de sa fille, la seigneurie reçoit en partage la vicomté de Coëtmen, la famille de Tonquédec adopte le nom et prend les armes *de gueules à neuf annelets d'argent* qui flottent encore au sommet de la tour maîtresse.

Durant la guerre de Succession de Bretagne (1341-1365) opposant les partisans de Jean de Montfort, proche des Anglais, à ceux des Charles de Blois, du parti des Français, Rolland II de Coëtmen soutient ce dernier. Par la suite, en 1395, Jean IV, duc de Bretagne, ordonne le démantèlement du château. De cette première construction subsiste, encore visible, la partie interne de la tour occidentale du châtelet d'entrée, avec archères, enchemisée par une enveloppe édifiée au siècle suivant.

Ayant reçu 3 000 livres du duc Jean V, Rolland III de Coëtmen entreprend la construction du château actuel. Élevé selon un plan pentagonal dont la grande base est occupée au centre par deux tours saillantes encadrant les entrées pourvues de deux ponts-levis à flèches, protégeant les portes piétonne et charretière. Pour surveiller le passage et le défendre, ont été aménagées de petites canonnières pour arquebuse qui sont parmi les plus anciennes observées en Bretagne. Cette façade est commandée sur la droite par un puissant donjon encore appelé tour d'Acigné. Cette tour majestueuse, à allure de tour maîtresse, haute de 22,50 m, est isolée des courtines et l'accès se fait au second niveau par un petit pont-levis à flèche, donnant sur la cour. Pour éviter toute tentative de sape, le premier niveau, dépourvu d'aménagement, est constitué d'une base massive. L'épaisse courtine orientale sur laquelle s'appuyait le logis primitif, ruiné de nos jours, est flanquée d'une tourelle et abrite plus loin l'oratoire seigneurial, proche de la tour d'angle. Au-delà de la courtine nord et à une courte distance,

se dresse le second donjon, isolé, jouant le rôle de réduit, accessible au second niveau par un pont-levis, prolongé par un petit pont dormant. Le second donjon est une tour cylindrique haute de 21 m, d'un diamètre de 13,60 m, abritant des pièces de plan hexagonal. Des latrines correspondant à chaque niveau, construites en encorbellement, dominant la douve, augmentent le confort du réduit. Comme maints châteaux de cette province, les mâchicoulis des tours et de la courtine orientale étaient établis sur des consoles en forme de demi-pyramides à degrés, inversées, détail propre à l'architecture militaire en Bretagne. Cet ensemble architectural d'une remarquable unité, malgré la disparition des parties hautes et du logis, a été édifié entre 1400 et 1450.

Profitant d'une période d'accalmie, Jean II de Coëtmen fait reconstruire, à partir de 1473, la courtine occidentale, dominant le Léguer. Les mâchicoulis flanquant les parties hautes disparaissent. Un nouveau logis est aménagé contre cette courtine, reposant sur un premier niveau voûté, constituant le cellier. Ce sera le seul refuge, sombre certes, mais où les membres participant à l'excursion pourront s'abriter avant l'arrivée aux restaurants. Au-dessus sont aménagées deux salles spacieuses, éclairées par quatre grandes baies à croisées, munies de coussièges, ouvertes sur la vallée du Léguer, chauffées par de grandes cheminées dont une seule subsiste. S'appuyant à son extrémité nord sur une tour antérieure, le nouveau bâtiment se termine au sud par une massive tour aux parois renforcées, créant un espace de plan rectangulaire. Au flanquement vertical se substitue un nouvel armement. L'artillerie plus puissante nécessite d'autres artifices de défense et apparaissent des canonnières à tir rasant. Afin d'améliorer la protection des portes, Jean II entreprend la construction, du côté sud, d'une autre courtine ; cette enceinte, parfois appelée barbacane, s'articule sur trois tours ; la nouvelle entrée est orientée du côté de l'étang, écartant toute possibilité d'une

attaque frontale. À cette époque, Jean II de Coëtmen, fils de Rolland IV, mort à Rhodes alors qu'il luttait contre les Turcs, reprend le titre de vicomte de Tonquédec. Puis, en guise de reconnaissance – Jean II avait soutenu le duc de Bretagne François II face aux prétentions du roi de France –, le duc érige en 1487 la seigneurie en baronnie. L'achèvement ou les réparations partielles relatives à cette enceinte sont l'œuvre, vers 1582, de Charles Gouyon de La Moussaye.

Durant les guerres de la Ligue, le château de Tonquédec et la forteresse de Coatfrec, située à 3,5 km au nord, sont tenues pour le roi par le sieur de Kergomar qui organise à partir de ces bases des expéditions dans le Trégor, vers Morlaix, Callac, Rostrenen. Kergomar parti défendre Guingamp, le duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, charge Guy Éder de Beaumanoir, plus connu sous le nom de La Fontenelle, un jeune capitaine aventurier, d'investir Coatfrec. Ce château tombe entre les mains des soudards, mais Tonquédec, mieux défendu, résiste aux assauts des ligueurs. En 1593, Guy Éder est capturé et emprisonné à Tonquédec ; contre une forte rançon, il sort de sa geôle et retourne à Coatfrec. Au bout de quelques mois, La Fontenelle y est à nouveau assiégé. Il capitule. Le château est démantelé. Le théâtre de ses opérations de brigandage se déplace désormais vers la Cornouaille.

En 1626, sur ordre du cardinal de Richelieu, Tonquédec, qui avait servi la cause du roi Henri IV, est aussi démantelé, intervention se traduisant par la démolition des parapets couronnant les courtines et les tours.

Jules Grosset, marchand de biens de la Vienne, l'acquiert en 1879 ; le but aurait été de vendre les pierres. La famille de Kerouartz en fait l'acquisition en 1881. Par le mariage d'Eugénie de Kerouartz avec le comte Pierre de Rougé, descendant direct des Coëtmen, le château retrouve le lignage primitif. Depuis un demi-siècle, les ruines majestueuses, propriété de la même famille, sont en cours de

restauration avec l'aide du département des Côtes-d'Armor et de l'État.

Les intempéries continuant, le temps accordé au déjeuner, à Guingamp, constitua une pause attendue qui se prolongea quelque peu... et permit aux vêtements de perdre de leur poids. Ce ne fut qu'un répit ; une fête locale interdisait tout accès aux autocars vers le centre-ville et c'est à pied, sous la pluie battante, que les participants gravirent le rai-dillon menant au château. (Josick Peuziat).

*Le château de Guingamp.* – M<sup>me</sup> Simone Toulet, présidente des Amis du patrimoine de Guingamp, attendait le groupe, accompagnée par deux collègues. Après avoir fait le tour du château, les plus courageux se réunirent sur le belvédère aménagé pour observer le chantier de fouilles. On raconte que quelques membres trempés, fatigués, se seraient réfugiés dans la basilique Notre-Dame proche où était organisé un concert...

Les récentes fouilles, effectuées sous la direction de M. Laurent Beuchet, de l'Institut national de recherche en archéologie préventive (INRAP), aux alentours du château de Guingamp, ont montré que le premier aménagement du site fut probablement une enceinte dont il subsiste peu de traces.

Historiquement, la première fortification édifiée à Guingamp sur un site escarpé dominant le Trieux apparaît au XI<sup>e</sup> siècle, vers 1034. À cette époque, Alain III, comte de Rennes, duc de Bretagne, confie à son frère Eudes un territoire couvrant le Penthièvre et le Trégor, approximativement la partie maritime de l'actuel département des Côtes-d'Armor. Un second aménagement du site est la construction d'un château à motte et d'une tour en bois. L'ensemble était entouré d'un fossé profond de quatre mètres, creusé dans le roc, d'un diamètre d'une trentaine de mètres environ. Une tour défendait, au sud, l'accès ; seuls subsistent six trous de poteaux. Sur la plate-forme sommitale étaient élevés plusieurs bâtiments en bois.

Puis au cours du XII<sup>e</sup> siècle, de nouveaux aménagements apparaissent. Le fossé défendant la motte est en partie remblayé, des murs en pierre renforcés dans les angles, à l'extérieur, de contreforts, barrent le fossé. Ils supportent la nouvelle construction tout en pierre, suivant un plan en forme de polygone irrégulier. Le centre de l'édifice est déplacé par rapport à celui de la motte et coïncide approximativement avec celui du château actuel qui semble le circonscrire. À l'est, un épaissement de la maçonnerie contient le puits. D'après Laurent Beuchet, ce type de construction rappellerait les ouvrages de Château-Gaillard, de Gisors en Normandie, ou plus près de chez nous des premiers édifices maçonnés de Fougères, de Clisson, dont les débuts sont peu connus mais antérieurs au XIII<sup>e</sup> siècle.

Le château actuel a été construit au XV<sup>e</sup> siècle. Les courtines forment les côtés d'un carré longs d'environ d'une quarantaine de mètres ; à chaque angle s'élève une tour cylindrique dont trois subsistent. Naguère la construction fut attribuée à Pierre II, disparu en 1450. Actuellement, la tendance est d'en faire une œuvre du duc François II, vers 1460-1480. L'édification de la forteresse

coïncide avec l'adaptation des nouveaux châteaux à l'utilisation des bouches à feu et ferait partie des premières constructions édifiées en France dans ce but. La base des tours et des courtines, talutée, se raccorde aux parties supérieures par une moulure dont la modénature est caractéristique du XV<sup>e</sup> siècle. Les canonnières présentent une fente de visée. Les tours, hautes de plus de vingt mètres, comportaient trois à quatre niveaux, dépassant probablement le couronnement des courtines. À l'intérieur, contre ces dernières, devaient s'adosser plusieurs bâtiments ainsi que l'atteste la présence des pierres d'attente, mais, pour des raisons inconnues, ils ne furent pas élevés. Des points de chronologie, des causes d'inachèvement demeurent obscurs.

Comme Tonquédec, le château a été démantelé en 1626. Les tours, les courtines sont en partie arasées. Les matériaux récupérés ont été utilisés pour l'édification de plusieurs couvents de la ville. Une visite des remparts était également prévue au programme, mais les intempéries ont découragé les plus vaillants et ce n'est que lors du retour à Quimper et à Brest que le ciel s'est éclairci. (Josick Peuziat).

## EXCURSION DU 23 AOÛT 2007

### *Plougasnou-Lanmeur*

Organisée par M. Christian Millet avec le concours de MM. Patrick Galliou et Jean-François Joly, cette excursion, regroupant cent trente participants, a été consacrée le matin à une présentation de la pointe de Primel, et l'après-midi aux visites de l'église de Plougasnou et de la chapelle Notre-Dame de Kernitron à Lanmeur.

*Adhésions.* – Neuf nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. François DOUCEN, retraité, de Poullaouen, présenté par M<sup>lle</sup> Marguerite Le Lann et M. Michel Chevanec ;

– M. Gwenolé FAUVE, animateur du patrimoine, de Plougastel, présenté par MM. Patrick Galliou et Rémi Toupin ;

– M<sup>lle</sup> Geneviève HERNE, enseignante, de Gouesnou, présentée par M<sup>me</sup> Henriette L'Arvor et M<sup>me</sup> Denise Le Corre ;

– M<sup>me</sup> Marie QUEFFÉLEC et M. Gilles LE GUEN, chefs d'entreprise, de Plomeur, présentés par MM. Tanguy Daniel et Patrick Galliou ;

– M. Thierry LE LANN, officier de marine, de Brest, présenté par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. Jean-Charles LE MEUR, militaire de carrière, de Dammartin-sur-Tigeaux (Seine-et-Marne), présenté par M<sup>me</sup> Gisèle Le Meur et M. Patrick Galliou ;

– M. Jean-Daniel MAO, chirurgien dentiste, de Quimper, présenté par MM. Yves-Pascal Castel et Patrick Galliou ;

– M. Joël ROSMORDUC, de Quimper, présenté par MM. Patrick Galliou et Christian Millet.

*La pointe de Primel.* – La pointe de Primel est un site typique des côtes de l'Atlantique et de la Manche. Depuis la Galice jusqu'à Lannion, nous trouvons ces promontoires côtiers faciles à défendre de la terre.

Cette pointe a été habitée constamment. Deux éclats, découverts dans l'un des nombreux abris naturels, font remonter l'occupation au Paléolithique moyen. Un centre secondaire de débitage, réoccupé à plusieurs périodes, livre des microlithes de toutes les périodes du mésolithique. Une allée couverte (Gwele an Inkinerez), non fouillée, dont la chambre sépulcrale a presque la même largeur que le couloir, et un menhir couché de 4 m de long, gisant à une dizaine de mètres de l'allée, sont les restes les plus marquants de l'occupation néolithique. De nombreux objets, pierres polies et pierres taillées de cette période, ont été recensés. Il existait une autre allée couverte à Trégastel, à l'entrée de la pointe (Parc-an-Be), fouillée au XIX<sup>e</sup> siècle par le commandant Devoir.

Un cimetière de l'âge du bronze composé de douze tombes à coffre (Parc-an-Theven) a été malheureusement saccagé. Grâce aux recherches de l'abbé Tanguy, plusieurs lingots de métal (95 % de cuivre) et des gueuses de tuf ont été trouvés dans la baie par 15 à 20 m de fond. Sur une pointe voisine (pointe du Port-Blanc), M. Pierre Mercier a découvert, en 1999, un dépôt de fondeur.

L'âge du fer a configuré ce promontoire tel que nous pouvons le voir aujourd'hui. Quatre remparts successifs formés de galets noyés dans l'argile et précédés par un fossé, fortifient ce site et en font une enceinte de

4 ha, de type « éperon barré ». Ces remparts peuvent dater de l'âge du bronze et de l'âge du fer. Le premier retranchement pourrait même remonter au Néolithique final.

Le rempart interne, le plus élevé, s'appuie sur les affleurements rocheux. À son extrémité, un talus offensif a été construit ; le rempart médian est constitué d'une barre rocheuse formant une sorte de plateau au centre. Ces remparts correspondent au mode de défense le plus efficace contre les armes de jet, tels l'arc et la fronde, et caractérisent tous les massifs anciens de l'Europe occidentale. L'extrémité est séparée de la presqu'île par une faille appelée « le Gouffre ». Mais il ne faut pas croire que ce lieu fut lié uniquement à une défense guerrière. Les gens se protégeaient des voisins ou des animaux, et à l'intérieur des remparts se développait une économie de pêche et d'extraction de sel marin. L'absence de fouilles scientifiques véritables ne permet pas d'établir précisément ni l'importance du lieu ni ses rapports subodorés avec l'arrière-pays.

Quelques traces de l'époque romaine ont été relevées grâce à la découverte de pièces de monnaie. Une voie, en provenance de Carhaix et Morlaix, aboutissait à ce promontoire.

Au Moyen Âge, un château (Kastel-ar-Sal ou la Salle-Verte) fut édifié dans les amas rocheux, complétés de murs de pierres et de levées de terre. Il surveillait l'anse de Primel. La présence des Anglais (guerre de Cent Ans et 1489), des ligueurs et des Espagnols (1592-1598), de Vauban (après 1661), des Allemands (1940-1945) démontre la persistance de l'intérêt stratégique de cette pointe. L'épisode le plus documenté est celui qui relate les occupations successives de ce poste militaire durant les guerres de la Ligue (1592-1598), celle de François de Goesbriand, capitaine ligueur gagné par le parti du roi, de l'Irlandais Abranxe, lieutenant de La Fontenelle, et des Espagnols de Juan d'Aguila qui laissèrent ce lieu en mai 1598 aux royaux de Boiséon de Coëtnisan, gouverneur de Morlaix. C'est

finalement en 1616 que la place fut rasée. À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, Vauban y fit cependant installer une batterie de deux canons. (Patrick Galliou et Christian Millet).

### Bibliographie

BAUDRY (J.) *La Fontenelle le ligueur et le brigandage en Basse-Bretagne pendant la Ligue (1574-1602)*, Nantes, Librairie Durance, 1920.

LHÉRITIER (Anthony), *La Pointe de Primel*, Morlaix, éditions du Dossen, 1990.

YVEN (Estelle), *Reconnaissance des territoires mésolithiques et néolithiques dans le Trégor. La préhistoire et la protohistoire sur le canton de Lanmeur*, D.E.A., dirigé par Pierre Gouletquer.

*L'église Saint-Pierre de Plougasnou.* – Le nom de Plougasnou apparaît pour la première fois dans l'histoire, en 1039, dans la charte de donation de la paroisse à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes par la duchesse Berthe de Bretagne, épouse du duc Alain III. Toutefois, la tradition locale rapporte que cette paroisse primitive aurait été fondée, entre 514 et 525, par un certain Cathnou dont la descendance aurait pris pour nom le village groupé autour de la demeure de son seigneur : les Guicathnou.

De l'enclos paroissial, il ne reste plus aujourd'hui que l'église et le mur d'enceinte qui délimitait le territoire sacré. Le cimetière, l'oratoire, la croix et la chaire à prêcher ont été transférés, au début du XX<sup>e</sup> siècle, à la périphérie du bourg.

L'architecture de l'église révèle une superposition de styles qui s'explique, au fil du temps, par un besoin d'agrandissement. Cependant sa construction date globalement des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, à l'exception du bas-côté nord, qui fut rajouté au XIX<sup>e</sup> siècle, et des trois arcades romanes (XI<sup>e</sup> siècle), témoins de l'église primitive qui présentait des similitudes avec l'église prieurale de Batz et l'église de Bourg-Paul, ancien sanctuaire paroissial de Muzillac, aujourd'hui détruit.

De la façade sud, on retiendra son aspect monumental avec son haut et robuste clocher, ses pignons de fenêtres ornementés, son porche de la Renaissance et sa chapelle gothique. Comme en témoignent les signatures dans la pierre, Jean Le Taillanter, architecte de la Renaissance, a jeté en 1582 les bases de la tour qui fut parachèvement par Fiacre de La Haye en 1612, soit trente ans plus tard du fait des guerres de la Ligue. Quant au porche sud, sa date d'achèvement est inscrite sur le contrefort ouest (1616).

En pénétrant dans l'édifice, on remarque le vaisseau couvert d'un lambris en berceau, peint en bleu profond et piqué d'étoiles d'or, surplombant des murs enduits de chaux et un sol en pierre de Locquirec et en schiste.

Le retable du grand autel est l'ancien maître-autel de Saint-Mathieu de Morlaix acheté par la fabrique de Plougasnou en 1713. Il est orné de trois châtelets en tourelles. Au-dessus du retable flamboie le grand vitrail, d'une remarquable fraîcheur de ton, œuvre de l'artiste morlaisien Étienne Clech, en 1850. De part et d'autre de celui-ci, Jean-Pierre Le Bihan, maître verrier à Quimper, a illustré la vocation agricole et maritime de la commune de Plougasnou à travers huit passages de l'Évangile (vitraux de 1985).

De la chapelle du Rosaire, il ne subsiste que l'autel surmonté d'un très beau retable. Il s'agit une œuvre monumentale exécutée en 1667 et 1668 par Jean Bertouloux, maître sculpteur de la marine à Brest. Le milieu du retable est occupé par la Sainte Vierge remettant le Rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne. La peinture, don du recteur de Plougasnou, a été exécutée en 1668 par Jacob Alix, résidant à Tréguier.

À l'extrémité du bas-côté sud s'élèvent les fonts baptismaux, œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils se composent de deux cuves octogonales de granit. La plus grande est garnie au pourtour de têtes humaines alternant avec deux écussons : un évêque coiffé de sa mitre, une femme aux cheveux ondulés, deux hommes

coiffés d'un bonnet et d'un chaperon. Sur le rebord de la cuve sont inscrits en caractères gothiques le nom de l'artiste et la devise d'Anne de Bretagne : J : ALBI : FECIT : ISTUM / A : MA : VIE : A : MA : VIE, ainsi que l'hermine et la fleur de lys côte à côte. À l'angle du mur se trouve un foyer de cheminée destiné à réchauffer les pèlerins, réfugiés et soudards.

La statuaire est riche en bois polychrome (XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup> siècles) : sainte Anne triple, Pietà, Notre-Dame de Guicasnou, Vierge couronnée, saint Pierre, moine (saint Éloi), saint Sébastien...

Grâce à la bienveillance de M. Jean-Jacques Bivic, curé de l'ensemble paroissial Notre-Dame de Kernitron, les 19 principales pièces du trésor d'orfèvrerie de la paroisse accumulées sur plusieurs siècles (du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle) ont été présentées pour la première fois, avant de prendre place dans une vitrine sécurisée à l'intérieur de l'église. La qualité de l'orfèvrerie prouve que les artistes morlaisiens s'inscrivaient dans les courants artistiques qui circulaient à travers toute l'Europe occidentale. Notre région n'était pas recluse dans un isolement que nous imaginons parfois. Tous les objets servant au culte sont représentés :

- Ceux pour l'Eucharistie :
  - Calices et patènes en argent d'Olivier Le Roy, Jean-Pierre Le Goff et Jean-François Burel, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle ;
  - Ciboire en argent d'Olivier Le Roy, XVII<sup>e</sup> siècle ;
  - Ostensor en argent doré de Pierre Le Doux, XVII<sup>e</sup> siècle.
- Ceux pour les sacrements :
  - Boîte aux saintes huiles de François de Saint-Aubin, XVIII<sup>e</sup> siècle ;
  - Cuve baptismale en plomb de Jean Morice, sieur de Guernarc'hant, XVII<sup>e</sup> siècle ;
- Ceux pour la vénération des reliques :

- Reliquaires de Jean-Pierre Le Goff et Mathurin Héliès, XVIII<sup>e</sup> siècle ;

- Ceux pour l'encensement :

- Encensoir et navette de Guy François Pellé, XVIII<sup>e</sup> siècle ;

- Ceux pour les processions :

- Croix de procession de Guy François Pellé, XVIII<sup>e</sup> siècle ;

- Vierge à l'Enfant en argent de Pierre Le Doux, XVII<sup>e</sup> siècle.

Seuls quelques objets (un calice, une patène, un ciboire et un ostensor) ne sont pas de fabrication locale. Réalisés pour la chapelle Notre-Dame de Lourdes à Primel-Trégastel (construite en 1926), ils sont représentatifs de la période « Art Déco ». (Jean-François Joly).

## Bibliographie

BARRIE (Roger), « L'église de Plougasnou », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIX, 1982, p. 425-427.

LE BER (Georges), PROVOST (Georges), « Plougastel-Daoulas, Sizun, Plougasnou : trois retables du Rosaire de Jean Berthouloux », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXII, 2003, p. 229-252.

LE GUENNEC (Louis), « L'église de Plougasnou », *La Résistance*, 10 juin, 22 juillet et 12 août 1933.

LE SEAC'H (Emmanuelle), « Un art original : les fonts baptismaux sculptés du Trégor finistérien autour de 1500 », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXXIII, 2004, p. 109-120.

MILLET (Christian), CASTEL (Yves-Pascal) et HUON (Michel), « Jean Le Taillanter, architecte de la Renaissance », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CXXV, 1996, p. 199-215.

TRIGON (J. DE), *Plougasnou et sa trêve de Saint-Jean-du-Doigt*, Section Patrimoine du

foyer rural de Plougasnou et le Bouquiniste de Morlaix.

*La chapelle Notre-Dame de Kernitron à Lanmeur.* – La chapelle Notre-Dame de Kernitron est un exemple rare d'église romane en grande partie conservée. Elle est voisine d'un autre vestige important de l'art roman breton : la crypte (vers 950-975) de l'église paroissiale Saint-Mélar de Lanmeur.

C'est une chapelle de pèlerinage. Lors du pardon célébré le 15 août, les fidèles défilent devant la statue de la Vierge descendue devant l'autel et lui embrassent les genoux. Cette statue fut couronnée le 15 août 1909 par M<sup>gr</sup> Duparc, évêque de Quimper, en présence de dix évêques, six cents prêtres et vingt mille fidèles.

C'était à l'origine une église prieurale citée dès 1163. Une bulle du pape Clément III confirme, en 1188, la possession de Sainte-Marie de Lanmeur à Saint-Jacut-de-la-Mer, abbaye bénédictine située dans l'évêché de Dol. Dans la période comprise entre 1000 et 1150, notre territoire se couvre de prieurés, annexes locales d'abbayes pour la plupart bénédictines. Ce phénomène, qui structure fortement le paysage français, est la suite logique de ce qu'on appelle la réforme grégorienne. Cette réforme a pour but de rendre le clergé indépendant des laïcs lors des nominations, but qui fut difficilement atteint, de permettre à l'Église de se réapproprier ses biens usurpés par des seigneurs locaux, d'imposer le mariage chrétien aux laïcs et surtout de réformer le clergé afin qu'il puisse susciter le respect.

Sur place le prieuré exerce un contrôle religieux par la garde des reliques, la formation des clercs, la présentation d'un candidat à la cure, un rôle social avec son aumônerie (parfois un hôpital), ses resserres de denrées (grange, grenier, cellier), et un contrôle seigneurial sur un domaine foncier, avec autorité sur les hommes y compris parfois les chevaliers (*equites*). Il donne au lieu à une dynamique progressiste par la mise en

valeur de nouvelles terres et par l'apport de nouvelles techniques agricoles à une époque de forte poussée démographique. Enfin il peut faire partie d'enjeux politiques entre duc, seigneurs, évêques et abbés.

Il existait ainsi autour de Morlaix, dans un rayon de trente kilomètres, une douzaine de prieurés. Notre-Dame de Kernitron est l'un de ceux-ci, petit prieuré de deux à cinq moines, sans carré claustral. Le logis prieural attenant au transept nord de l'église se composait vraisemblablement d'une pièce commune à fonction multiple et d'une cuisine au rez-de-chaussée, un dortoir à l'étage, une porte vers l'église. Ce bâtiment était complété par les bâtiments liés à l'exploitation agricole. C'est là que résidait la « familia ».

L'église était de plan bénédictin avec une nef charpentée de huit travées, un transept et un chœur en hémicycle dont on voit encore l'amorce. La nef, rythmée par des contreforts légèrement saillants à l'extérieur et des colonnes engagées à l'intérieur, peut être datée de la fin du XI<sup>e</sup> siècle, le transept, la tour et le portail sud de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Le carré du transept et le clocher affichent un effet de robustesse se démarquant des frêles colonnes engagées de la nef.

La façade sud du transept présente une composition bien proportionnée et élancée grâce à son gable, ébauche des futurs porches sud de nos églises. C'est un ensemble soigné. Les moines y ont développé, dans un but didactique, une sculpture monumentale dont la lecture symbolique est à plusieurs niveaux. Peut-être, en référence à Héraclite, pouvons-nous voir ici les symboles parlant au premier niveau, signifiant au deuxième et cachant au troisième (exemple : grappe de raisin, joie-soleil, peuple de Dieu).

Le pignon a été peint. Des traces sont encore visibles. Les colonnes latérales sont en grès volcanique, l'archivolte en tuf gris vert et les linteau et tympan en tuf blanchâtre, pierre tendre pour la sculpture mais altérable dans le temps, surtout dans le cours du XX<sup>e</sup> siècle, si l'on en juge par les photographies prises au début de ce siècle. Le thème retenu est courant à cette époque : le Christ couronné bénissant entouré des représentations symboliques des quatre évangélistes (tétramorphe). Autres symboles : l'archivolte et sa frise d'étoiles représentant le ciel, le ruban plissé pour le temps qui passe. Les chapiteaux marquent une évolution du plus fruste à l'est (le mal, le sauvage), au plus travaillé à l'ouest (le bien, le fini). À l'intérieur, quatre gros piliers sont décorés, dans les corbeilles, de têtes humaines et de chèvrefeuille.

Le chœur au chevet plat de style perpendiculaire est des environs de 1400 ; il donne accès au sud à trois chapelles seigneuriales aux fenestrages différents. La partie occidentale a été reconstruite en 1444 (inscription dédicatoire avec le nom du prieur Lochou, et de l'entrepreneur Morvan).

Le mobilier est pauvre. Certaines pièces sont néanmoins de bonne qualité, comme les restes d'un chancel flamboyant, la statue Notre-Dame de Kernitron et une Sainte Trinité sans colombe. Au-dessus de la maîtresse-vitre, une fresque a été réalisée en 1877 par Jean-Louis Nicolas. (Christian Millet).

### Bibliographie

PICHOT (Daniel) et MAZEL (Florian) [dir.], *Prieurés et société au Moyen Âge, Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 113, année 2006, n° 3.

PINÇON (Émile), *Kernitron insolite*, Ulamir Trégor-Ouest, 1991.

## EXCURSION DU 7 OCTOBRE 2006

### *Autour de Gouézec*<sup>1</sup>

sous la direction de Josick Peuziat et Guy Leclerc

*Adhésions.* – Sept nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M<sup>lle</sup> Valérie COROLLEUR, de Douarnenez, présentée par MM. Serge Duigou et Jean-Yves Le Brun ;

– M. et M<sup>me</sup> Paul PERRIER, de Pontrioux, retraités, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. et M<sup>me</sup> Jean-Yves et Nathalie RANNOU, de Medan (Yvelines), responsable commercial et contrôleur principal du trésor, présentés par MM. Patrick Galliou et Guy Leclerc ;

– M. et M<sup>me</sup> Alain et Jacqueline RENAUDEAU, de Brest, ingénieur général en 2<sup>e</sup> section, présentés par M. et M<sup>me</sup> Roger Madec.

*Colloque.* – Le colloque international « Jacques Cambry (1749-1807), un Breton des Lumières au service de la construction nationale », se tiendra à Quimperlé, les 11 et 12 octobre 2007, au lycée de Kerneuzec.

Une centaine de personnes ont suivi l'excursion centrée sur le patrimoine religieux de Gouézec. Le rassemblement s'est fait à Pont-Coblant, sur la rive gauche de l'Aulne.

*Chapelle Notre-Dame de Tréguron.* – Le placître de la chapelle Notre-Dame de Tréguron constituait la première étape de la dernière visite programmée au début de l'automne. Au nord-est de la chapelle, à l'extrémité d'un sentier encaissé, est élevée la fontaine de dévotion. Cette source aménagée a sans doute pour origine un culte indigène

préchrétien, en liaison avec des rites de fécondité. Plusieurs conciles provinciaux entre le VI<sup>e</sup> et le X<sup>e</sup> siècle font état de cultes particuliers en rapport avec les sources, les arbres, les roches, tant en Gaule qu'en Ibérie ou en Germanie. Visiblement ces cultes ont perduré pendant une bonne partie du haut Moyen Âge, voire plus tardivement, et ont dérivé ensuite, selon les régions, en pratiques plus ou moins louables, à proximité de menhirs..., par exemple. De nombreuses sources ont été christianisées et, souvent, une chapelle érigée à proximité a sanctifié l'endroit. Ici, la tradition rapporte que les nourrices, les nouvelles mères aspergeaient leur poitrine avec l'eau de cette source afin d'avoir une production de lait suffisante pour nourrir leur progéniture.

La chapelle actuelle est une fondation des familles seigneuriales locales attestées par la présence de divers armoiries tant à l'extérieur, sur la flèche, qu'à l'intérieur de la construction. Se voient les blasons de Poulmic, seigneurs de Tréguron, de Coatanezre en Saint-Thois, de La Bouexière, sieurs de Rosvéguen, de Kervern.

Comme dans de nombreuses constructions, cette chapelle résulte de plusieurs campagnes de restauration, d'ajouts. En plan, l'édifice primitif était en forme de tau, avec nef et collatéral situé du côté nord ; à l'extrémité

---

<sup>1</sup> Les visites de l'église et des chapelles se sont appuyées sur les études fort documentées de M. Tanguy Daniel, en particulier la brochure qu'il a publiée en 2000 sur la chapelle de Notre-Dame-des-Trois-Fontaines.

occidentale de ce dernier avait été aménagée une sacristie. Le chevet était constitué par un pignon plat. Les éléments les plus anciens visibles de nos jours peuvent être datés de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Appartiennent à cette époque l'ensemble de la nef et son collatéral, le pignon occidental portant la chambre des cloches et la flèche ornée de crochets, le faux-transept. L'existence du collatéral se traduit sur la façade par une nette asymétrie des rampants. Sur l'épais mur occidental s'élève la chambre de cloches, dépourvue de galerie, supportant la flèche. Le mur nord, très bas, est dépourvu d'ouverture. Seuls deux étranges orifices superposés, ressemblant un peu à une canonniers, éclairent le bas du collatéral. Dans le mur gouttereau, du côté sud, plus élevé, sont percées deux fenêtres, dont une à meneau, et la porte latérale.

En 1653, est ajouté un chœur en saillie, greffé sur le mur de chevet primitif. C'est un type d'aménagement que l'on rencontre souvent au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, correspondant selon toute vraisemblance à un renouveau de la liturgie et à la généralisation d'un autre mobilier comme le retable. De type Beaumanoir, cette adjonction comporte à la base une décoration en caissons, et les angles sont calés par des contreforts abritant des niches. Chacun est coiffé d'un lanternon. Entre chaque contrefort s'élève un gable amorti par un fleuron. L'ensemble, inspiré par l'atelier Beaumanoir, est couvert d'une charpente à noues multiples. Cet atelier de Morlaix avait contribué à l'édification de l'église Saint-Melaine en cette ville ; on lui attribue les édifices de Ploulec'h, Trédrez, Ploumiliau, Plougonven ; son influence est décelable dans plusieurs églises du Léon et de Cornouaille.

Une sacristie construite en 1758, sur un plan octogonal, est greffée par l'intermédiaire d'un couloir, sur le bras sud du faux-transept. Très souvent se rencontrent, quand le terrain le permet, de telles situations où une sacristie édifiée du côté nord, dans un premier temps,

a ensuite été reconstruite au sud, peut-être pour causes d'humidité, de luminosité. La porte percée dans le mur méridional a dû être restaurée en 1737, puis en 1965.

À quelques mètres au sud de la chapelle s'élève le calvaire portant la date de 1745, correspondant, selon toute vraisemblance, à une restauration. Sur un emmarchement et un socle de plan octogonal se dresse le fût à pans supportant la traverse et le crucifix en pierre de Kersanton. Sur le nœud du croisillon sont représentées les armes de Poulmic et de La Bouexière. La traverse supporte les statues de la Vierge et de l'apôtre Jean entourant le Crucifié. À la base du fût est adossée une Vierge de pitié.

De la vitrerie ancienne ne subsistent que quelques éléments du XVI<sup>e</sup> siècle. Dans la fenêtre du bras nord du faux-transept est représentée une Nativité. La scène de la Passion figure en remploi dans la fenêtre axiale. Ce vitrail est issu du même atelier quimpérois que celui de l'église paroissiale.

Du mobilier est conservé une chaire à prêcher édifiée à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ou peut-être au XVIII<sup>e</sup>, et, dans le bras sud du faux-transept, une tribune de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le maître-autel a été placé au XIX<sup>e</sup> siècle.

La chapelle abrite un remarquable ensemble de statues. La plus célèbre est celle qui siège à gauche du maître-autel, représentant Notre-Dame de Tréguron. Dans une niche dépourvue de ses volets est assise sur un trône la Vierge allaitant l'Enfant Jésus. En pierre polychrome, le groupe peut être daté du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle. L'ensemble repose sur une console installée en 1654, époque à laquelle était ajouté le nouveau chœur. Du côté sud, dans une niche qui a conservé ses volets, se voit saint Alar apparaissant parfois sous le vocable de saint Éloi. En costume de maréchal-ferrant, il est présenté fixant le fer sur le sabot dont le membre, détaché de la bête, repose sur l'enclume ! Sur la face interne des volets sont peints plusieurs saints dont Michel Le Nobletz. Le support porte la date

de 1584. On peut encore admirer le Christ juché sur la poutre de gloire, et François d'Assise, du XVI<sup>e</sup> siècle. Du siècle suivant sont le groupe de sainte Anne faisant la lecture à l'Enfant Jésus, accostée de la Vierge qui lui tient le bras, Catherine d'Alexandrie, Marguerite expulsée du dragon. Il existe encore d'autres statues anonymes de la fin du XVII<sup>e</sup> ou du début du XVIII<sup>e</sup> représentant un saint, un évêque. Sur les blochets sont sculptés des anges portant quelques blasons. Quelques bas-reliefs d'inspiration curieuse, pittoresque, animent les sablières.

La dernière restauration de l'édifice a été effectuée il y a quelques années (Josick Peuziat).

*Le chaland Victor à Pont-Tymen.* – Il s'agit d'un ancien chaland long de 26 m 80, construit à Nantes en 1893 et qui navigua sur le canal de Nantes à Brest jusqu'en 1932. Échoué sur les bords du canal près de Pont-Tymen, il s'envasa progressivement. Grâce au dynamisme d'une association, il a été remis à flot en 2003 et est en cours de restauration.

C'est l'occasion pour Guy Leclerc d'évoquer le rôle économique du canal de Nantes à Brest dont la construction fut décidée en 1805 dans un but stratégique. Ouvert partiellement dès 1836, il fut une artère vitale pour l'économie de la Bretagne intérieure. Il favorisa l'utilisation pour l'amendement des terres des engrais marins comme le traezh et le maërl. Il provoqua la remontée des exploitations ardoisières le long de l'Aulne et de l'Hyères ; lors de son dernier voyage, le *Victor* était chargé d'ardoises en provenance de La Pie. Il permit aussi les exportations de bois et de produits agricoles.

Ce trafic était freiné par plusieurs handicaps comme la multiplicité des écluses – 237 de Nantes à Port-Launay –, par le faible tirant d'eau, par l'importance des périodes de sécheresse ou de trop grands courants. À cela vint s'ajouter la concurrence du réseau ferroviaire métrique breton puis celle de la route. La construction du barrage hydro-

électrique de Guerlédan, à partir de 1923, scinda en deux le canal. Dès 1887, une usine hydroélectrique avait été construite à Saint-Coulitz pour alimenter en électricité la ville de Châteaulin. De 1917 à 1923, la poudrerie de Pont-de-Buis installa pour son approvisionnement cinq usines hydroélectriques le long du canal. Le canal fut concédé par l'État au département du Finistère en 1967. Il est devenu pour plusieurs communes riveraines un atout touristique. (Guy Leclerc).

À Pont-Tymen, l'arrêt en plein air a éveillé les appétits et c'est avec plaisir que les participants à l'excursion s'installent autour des tables du restaurant « Les Dix Raisons » au Cloître-Pleyben.

*Église Saint-Pierre de Gouézec.* – Après le déjeuner, l'église paroissiale accueillait le groupe des participants. Gouézec est connu, au XI<sup>e</sup> siècle, sous la forme « vicaria Uuoeduc », puis, au XII<sup>e</sup> siècle, « Goethuc ». Selon B. Tanguy, cette paroisse résulterait d'un démembrement de celle de Brieç. Les abbayes de Coetmalouen et de Landévennec y avaient plusieurs possessions.

L'église paroissiale, sous le vocable de saint Pierre, a conservé, en grande partie, les éléments de l'enclos. Seul l'ossuaire a disparu vers 1865. À l'ouest, la porte monumentale élevée en 1754, couronnée par un fronton triangulaire, est ornée de statues plus anciennes. Du côté occidental, saint Nicolas en évêque, reconnaissable à la présence des trois petits enfants qu'il avait sauvés, selon la légende, et saint Michel portant une armure et terrassant le dragon. Du côté oriental, siègent saint Jean-Baptiste portant un livre sur lequel repose l'Agneau, et un évêque ou un abbé portant crosse et mitre. Le calvaire, en arrière de la porte, remarquable par sa hauteur proche de 5,50 mètres, porte plusieurs dates : 1725, 1780, témoignant de restaurations. En 1725, le père jésuite Guillaume Le Roux anima une mission en cette paroisse. Est-ce à cette occasion que le calvaire fut remonté ou restauré ? Le fût à écots et non à bubons comme on

l'entend encore assez souvent, s'élève sur un socle cubique. La partie supérieure est ornée de quatre scènes de la *Passion* : à l'étage inférieur, le Christ s'achemine vers son supplice ; au dos une Vierge de pitié ; au-dessus, la *Crucifixion*, composée comme les poutres de gloire : entourant le Crucifié se dressent la Vierge et l'apôtre Jean ; au revers est figuré le *Portement de croix*. Ces éléments sculptés proviennent, selon toute vraisemblance, d'un monument plus ancien.

Dans son état actuel, l'église paroissiale est l'aboutissement de plusieurs campagnes de construction, de restauration, qui se sont déroulées durant quatre siècles. L'édifice, élevé selon un plan rectangulaire avec une nef principale bordée au nord par un collatéral, date de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle dans les parties les plus anciennes. À l'est, un chevet plat ferme le vaisseau. Les voussures des arcades s'engagent directement dans les piles. La voûte lambrissée est dépouillée d'entrants. Curieusement, le porche latéral, édifié en 1650 alors que G. Ely était recteur et I. Le Gadale, fabrique, est greffé sur le mur gouttereau du côté nord. Peut-être le relief a-t-il commandé ce choix, mais des situations similaires sont observées à Plovan en pays bigouden, à Gouesnou en Léon, où l'environnement des monuments est plutôt plat. Ici, la raison principale est sans doute la proximité de l'ancienne route venant de Pleyben. L'archivolte du porche est ornée d'un feston de redents. L'état du chevet a nécessité sa reconstruction en 1658. Dans de nombreux édifices cornouaillais, tour, chambre des cloches, flèche ont été reconstruits à la fin du XVII<sup>e</sup> et dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Une frénésie de restaurations adoptant un nouveau vocabulaire décoratif et architectural a gagné certaines fabriques. Toutefois d'autres constructions conservent la même structure générale qu'aux siècles antérieurs, seuls des détails de décor témoignant d'une certaine modernité. En 1747, l'ensemble du pignon occidental est reconstruit en remplaçant, selon toute vraisemblance, des éléments

de l'ancien campanile. Au-dessus d'un portail classique, bordé de pilastres cannelés, est établi un fronton triangulaire. La chambre des cloches est entourée d'une balustrade, de même que la base de la flèche où elle n'a qu'un rôle décoratif. Cette dernière, de section octogonale, montre des arêtes hérissées de crochets sculptés selon la mode en vigueur au XVIII<sup>e</sup> siècle. Au début des années 1830, un collatéral est ajouté du côté sud, conférant une symétrie à l'édifice. L'état instable du mur gouttereau méridional, associé peut-être à une démographie croissante, pourrait être à l'origine de cette initiative. Les derniers travaux importants affectant la bâtisse concernent le chevet qui est reculé de quatre mètres environ en 1899 et dans lequel est remontée la maîtresse-vitre du XVI<sup>e</sup> siècle. Dès l'entrée dans le sanctuaire, le regard est attiré par la verrière qui éclaire le chœur. Comme dans bien d'autres maîtresses-vitres, la fin de la *Passion* du Christ constitue le thème représenté. Dans les lancettes situées du côté de l'Évangile, se voit la *Crucifixion*, répartie sur deux niveaux. Au sommet est représenté le Golgotha avec la croix du Christ et celles des larrons ; à l'étage inférieur, se voient les saintes femmes, l'apôtre Jean soutenant la Vierge, Marie-Madeleine au pied de la croix, Malchus, le serviteur du grand prêtre, blessé à l'oreille par Pierre, le centurion Longin qui aurait transpercé le thorax du Crucifié, une foule de personnages. Ces panneaux sont l'œuvre d'un atelier quimpérois. La lancette située à droite, du côté de l'Épître, illustre la *Descente de croix*. Y sont représentés Jean, la Vierge et les saintes femmes, Marie-Madeleine avec son vase de parfum, Nicodème, Joseph d'Arimathie.

La statuaire, remarquable, comprend un groupe de saint Yves entre le riche et le pauvre, daté du début du XVII<sup>e</sup> siècle. Cet ensemble pourrait provenir de la chapelle du manoir de Kerriou en Gouézec, où séjourna l'homme de loi en l'an 1302. L'église a conservé une belle série de statues du XVII<sup>e</sup> siècle pour la plupart, les autres étant de style sulpicien.

Dans la série ancienne, il faut noter saint Pierre, saint Corentin, saint Nicolas, saint Diboan portant la dalmatique, invoqué pour le soulagement de divers maux, une Vierge à l'Enfant, les pieds reposant sur un croissant de lune. Les dominicains de l'abbaye blanche de Quimperlé avait fondé, en 1663, une confrérie du Rosaire : en témoigne le groupe composé de Notre-Dame entourée de saint Dominique et de sainte Catherine de Sienne ; se voient encore une statue de saint Yvi, un évêque (ou un abbé) non identifié et deux statues du Christ dont l'une, comme le veut la tradition, est située face à la chaire à prêcher. La cuve de cette dernière était ornée d'une représentation des quatre évangélistes dont l'une a été dérobée il y a quelques années ; l'abat-voix est surmonté d'un ange. L'autel principal, du type autel-tombeau, a été récemment restauré (Josick Peuziat).

*Chapelle de Notre-Dame des Trois-Fontaines.* – Elle est située au sud-ouest de la commune de Gouézec proche du ruisseau qui porte le même nom et constitue la limite de la commune à l'ouest avant de se jeter dans l'Aulne. Son antiquité est attestée par une charte ducale de 1284, mais il se peut bien qu'en cet endroit un culte de l'eau ait précédé la christianisation du lieu, la dénomination « les Trois Fontaines » en serait un souvenir mais aussi la canalisation d'un filet d'eau mise au jour au bas de la nef par des travaux en cours. Les armoiries figurant sur des dalles de la nef indiquent que la chapelle a dû bénéficier des largesses de grandes familles seigneuriales.

En 1974-1976, la charpente et la toiture ont été refaites ; au moment de l'excursion le clocher à dôme et lanternon était en cours de remontage. À l'entrée sud de l'enclos, s'élèvent les restes d'un calvaire monumental. Le massif à trois étages est de plan triangulaire et comporte aux angles des contreforts. Ses faces s'ornent de niches encadrées de colonnettes en spirales. Sur la plate-forme il reste trois fûts écotés et les statues du bon larron

et de la Vierge. On y lit les dates de 1584, 1593 et 1597, mais d'après M. Christian Millet, le massif est antérieur à ces dates. À la base du clocher et des rampants, de grandes gargouilles représentent des animaux fantastiques ou des personnages à l'expression érotique. Le porche sud peu profond donne accès à deux portes jumelées dont les voussures reposent sur des colonnettes à chapiteaux, une œuvre de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. À l'intérieur de la nef qui n'est flanquée que du seul bas-côté nord comme à la chapelle de Notre-Dame de Tréguron, on est surpris par l'élévation du lambris d'autant que le sol était jadis plus bas. Des travaux récents ont fait apparaître un dallage plus ancien et plus bas. Un important arc-diaphragme sépare la nef du transept ; à la croisée de ce dernier un poinçon, aujourd'hui disparu, portait la date de 1519. Le chœur polygonal à noues multiples rappelle les créations de l'atelier Beaumanoir avec une différence que note M. Millet : les contreforts du chevet sont percés par des chenaux alimentant des gargouilles.

Malgré les outrages du temps, la chapelle de Notre-Dame-des-Trois-Fontaines a gardé un ensemble de vitraux du XVI<sup>e</sup> siècle remarquables par leur qualité et leur iconographie. Restaurés entre 1972 et 1978 par l'atelier J.-J. Gruber à Paris, ils ont été reposés par l'atelier Jean-Pierre Le Bihan. La maîtresse-vitre conserve un fragment de *Crucifixion*. Dans le bras sud du transept, on a une *Transfiguration* et un vitrail avec scènes diverses où l'on devine des éléments d'un *Jugement dernier* et une *Annonciation*. Dans le bras nord du transept, on a un vitrail à la gloire de la Vierge.

Comme à Tréguron, la chapelle possède dans le bras sud du transept une tribune avec lutrin datée de 1671 et dont la fonction semble cultuelle si on remarque que la table de communion partant de la sacristie s'arrête au pied de l'escalier de la tribune. Des restaurations ont fait apparaître des restes de peintures murales, en particulier une scène de la

*Flagellation* du Christ de la fin du XVI<sup>e</sup> ou du début du XVII<sup>e</sup> siècle. La statuaire abondante est presque entièrement classée.

Près de la chapelle, en contrebas de la route, les trois fontaines qui ont donné leur

nom à la chapelle ont été restaurées. La plus grande est consacrée à la Vierge et les deux autres respectivement à saint Jean et aux trois Marie. (Guy Leclerc).

## SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2007

*Brest*

Présidence de M. Patrick Galliou, président

*Adhésions.* – Trois nouveaux membres sont admis dans la Société :

– M. et M<sup>me</sup> Régis BOULANGER, médecin (E.R.) et professeur (E.R.), de Paris, présentés par MM. Patrick Galliou et Christian Millet ;

– M. Frédéric HEREMBERT, professeur d'histoire-géographie, de Paris, présenté par M<sup>me</sup> Marie-Thérèse Cloître et M. Jean Kerhervé.

*Bibliographie.* – Le président rend compte de deux ouvrages reçus récemment : le *Premier inventaire du Trésor des chartes des ducs de Bretagne (1395)*. Hervé Le Grant et les origines du *Chronicon Briocense*, édité par Michael Jones ; le tome LXXXV des *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, qui contient les actes du congrès qui s'est tenu en septembre 2006 à Concarneau ; le tome II de *Fils de ploucs*, de Jean Rohou, publié aux éditions Ouest-France.

*Exposition.* – Une exposition de peintures des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, intitulée « Entre ciels et mers », est présentée au musée des Jacobins de Morlaix, du vendredi 30 novembre 2007 au lundi 26 mai 2008.

*La carte archéologique du Finistère.* – Opération menée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres sous la direction de M. Michel Provost, professeur à l'université d'Aix-en-Provence, la publication de la *Carte archéologique de la Gaule* vise à répertorier, dans un cadre départemental, tous les sites archéologiques relevant d'une période s'étendant de la fin de l'âge du bronze au haut Moyen Âge. Le classement par commune, la description précise des vestiges immobiliers et mobiliers, la bibliographie associée à chacun des sites sont ainsi une source de précieux renseignements pour les chercheurs locaux.

Le Finistère a été le premier département breton à disposer d'un tel répertoire (1989) ; les autres ont suivi, à l'exception du Morbihan, auquel travaille en ce moment une équipe de spécialistes. La publication de 1989 étant depuis longtemps épuisée, il a été décidé qu'elle serait remise à jour et complétée. Au-delà des informations qu'il nous apporte sur chacun des sites concernés, ce travail ouvre aussi d'intéressantes perspectives d'analyse sur l'occupation humaine dans l'ouest de la péninsule armoricaine entre 800 av. et 800 apr. J.-C. La représentation cartographique

de divers types de trouvailles, immobilières et mobilières, montre ainsi de sensibles différences entre les diverses parties du département, dont l'explication réside autant dans

l'environnement géologique que dans des faits « culturels » dont la nature nous échappe encore partiellement. (Patrick Galliou).

## SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2007

### *Landerneau*

#### Présidence de M. Philippe de Kermadec, trésorier

*Adhésions.* – Un nouveau membre est admis dans la Société :

– M. Goulven PÉRON, ingénieur, de Concarneau, présenté par M. l'abbé Yves-Pascal Castel et M. Patrick Galliou.

*Bibliographie.* – Le président de séance présente *Les Fouilles du Yaudet en Ploulec'h, Côtes-d'Armor. Volume 3 : du quatrième siècle apr. J.-C. à aujourd'hui*, ouvrage publié par Barry Cunliffe et Patrick Galliou, Oxford University School of Archaeology-Université de Bretagne occidentale (CRBC).

*Louis Julien de Roujoux.* – La parole est donnée à M. Paul Jarry, pour une communication sur Louis Julien de Roujoux, sieur de Buxeuil, baron d'Empire. Celui-ci naît le 7 mars 1753 à Landerneau où son père était receveur des fermes du roi. Reçu avocat au parlement de Bretagne, il exerce à Landerneau et est élu échevin en 1780. Il représente la ville aux états de Bretagne qui se tiennent à Rennes à la fin de 1780. Maire de novembre 1781 à novembre 1783, il quitte Landerneau pour Paris où il est attaché à la Compagnie des Indes. Il y est toujours au début de la Révolution. Pendant son mandat de maire, il crée la chambre de lecture de Landerneau et est admis franc-maçon à la loge de l'Heureuse Rencontre à Brest.

Lorsque la réforme judiciaire intervient, Landerneau devient chef-lieu de district à défaut d'être celui du département et est le siège d'un tribunal de district. Roujoux est nommé par le roi son commissaire auprès de ce tribunal et remplit ces fonctions pendant deux ans, le temps d'avoir pour Landerneau de grands projets qui malheureusement ne se feront pas.

Il se lance alors dans la politique et est élu député du Finistère à l'Assemblée législative. Il y siège d'octobre 1791 à septembre 1792 et y voit la fin de la royauté. À son retour, il se présente pour être accusateur public près du tribunal criminel de Quimper et est élu le 11 septembre 1792. Il le reste jusqu'en avril 1798, avec deux périodes d'absence ; la première, de juin à août 1793 où il est président à Caen de l'Assemblée centrale de résistance à l'oppression des départements réunis et est à la tête d'une petite armée chargée de rendre à la Convention nationale la liberté ravie par la commune de Paris. Sa petite armée est battue à Pacy et Roujoux revient à Quimper. Il n'est mis hors la loi qu'au début d'octobre et se cache alors près de Douarnenez jusqu'en décembre 1794. Vingt-six administrateurs du Finistère sont guillotins à Brest pour le même motif de fédéralisme.

Ayant récupéré son poste d'accusateur public, il se présente de nouveau à la députation. Battu en l'an IV, il entre au Conseil des Anciens en germinal an VI (avril 1798), puis au Tribunat en décembre 1799. Dès lors, il soutient sans faille Napoléon Bonaparte qui le nomme, en avril 1802, préfet de Saône-et-Loire. Il accueille Pie VII à Mâcon en 1805 à son retour du sacre de l'Empereur. En mars 1808, il est fait baron. Il était officier de la Légion d'honneur.

En juin 1814, après la première entrée de Louis XVIII, il est remplacé et supporte cette disgrâce avec courage et dignité. Dès le retour

de Napoléon de l'île d'Elbe, il est nommé, en avril 1815, préfet du Pas-de-Calais, puis d'Eure-et-Loir. Ne pouvant se résoudre à crier *Vive le roi !* après avoir crié pendant vingt ans *Vive la République !* puis *Vive l'Empire !*, il perd son emploi en juillet 1815. Sa pension lui est rendue en 1820. Il décède à Brest le 1<sup>er</sup> février 1829.

« À ses vertus privées, à des talents aimables, dit de lui Cambry, il joint une grande force de caractère. Il fait des vers charmants, qu'on chante et qu'on répète dans tous les cercles. » (Paul Jarry).

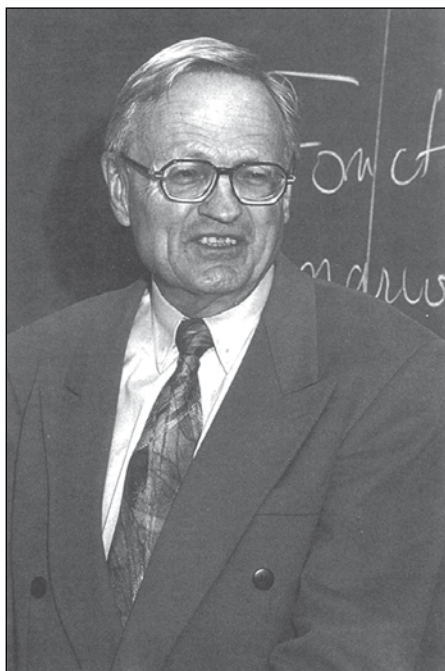
# Jean Tanguy (1930-2008)

par Jean Kerhervé

Professeur émérite d'histoire moderne à l'université de Bretagne occidentale, enseignant et chercheur passionné par son métier, Jean Tanguy nous a quittés le 17 janvier 2008, au terme d'une longue et pénible maladie. Il avait été membre de la Société archéologique pendant quarante-deux ans.

J'ai fait sa connaissance au milieu des années 1960, sur les bancs de ce qui n'était encore que le Collège littéraire universitaire de Brest (C.L.U.), antenne de l'université de Rennes installée dans les classes en préfabriqué au lieu même où s'élève aujourd'hui la faculté Victor-Segalen. Je l'ai ensuite côtoyé pendant plus d'un quart de siècle au cours duquel est née une amitié que les années n'ont fait que renforcer. Je garde donc de lui un souvenir multiple qu'une simple notice nécrologique ne saurait suffire à exprimer.

S'impose d'abord l'image d'un bon compagnon aimant la vie et ses plaisirs, qui se révélait lors des réunions festives, des excursions ou des voyages nombreux que nous avons accomplis ensemble, en car, sous la



Jean Tanguy

tente ou dans les auberges de la jeunesse, quand les enseignants partageaient le quotidien rustique mais chaleureux des étudiants, ou encore en caravane lorsque nous partions en famille vers les sites historiques du Midi. Je garde aussi de lui l'image d'un homme modeste, honnête à tous les sens du terme, ouvert, et disponible pour tous, ses trois enfants et son épouse Marie-Claire, l'alpha et l'oméga de son existence, ses amis et bien sûr ses étudiants auxquels il savait se dévouer sans compter.

Car ses qualités humaines se retrouvaient dans son enseignement, à quelque niveau qu'il l'ait exercé. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé en Léon, berceau de sa famille (il était cependant né au Havre, port d'attache temporaire de son père) : adjoint d'enseignement à Landerneau, professeur certifié à Morlaix et à Ancenis, seul poste « exotique » où il ait été affecté, puis agrégé au lycée de Brest, il a rejoint en 1963 le CLU, où il a gravi tous les échelons du cursus universitaire, comme assistant, maître assistant, maître de conférences, professeur des universités enfin. Quand je l'ai connu, ma vocation d'historien ne s'était pas encore vraiment éveillée. On parlait alors peu d'histoire de Bretagne que l'on n'enseignait pas encore à Brest. Mais Jean savait captiver les élèves qu'il forma pendant quelque trente-deux années, jusqu'en 1995, par la passion qu'il faisait passer dans son enseignement. Nombreux sont ceux qui se rappellent – et évoquent encore avec émotion – son extrême gentillesse, sa patience et ses grandes qualités pédagogiques. Personne n'a oublié la rigueur de ses plans « scolastiques » aux trois parties rigoureusement enchaînées ni son souci de bien faire comprendre aux historiens en formation que les causes « apparentes » ou « immédiates » d'un phénomène historique ne doivent jamais dispenser d'en rechercher les causes « profondes », comme l'on disait alors.

La faculté était son univers. S'il ne s'est guère investi dans les tâches administratives qui l'attiraient peu, il en a vécu intensément les changements, participant avec enthousiasme au grand chambardement de mai 1968 et siégeant avec sérieux et conviction dans les commissions qui ont conduit, dans le contexte général de rénovation des structures universitaires, à la naissance de l'université de Bretagne occidentale, et presque en même temps à celle du Centre de recherche bretonne et celtique, dont il a été un acteur dynamique et essentiel. Dans une université devenue majeure, il s'est engagé à tous les niveaux de l'enseignement, du premier cycle à la préparation aux concours de recrutement du second degré – CAPES et agrégation –, qu'il a assurée pendant plus de vingt ans, s'astreignant à la lourde obligation de mettre sans cesse à jour ses propres connaissances pour répondre aux changements incessants des programmes. Il n'a jamais mesuré son temps non plus quand il s'est agi de suivre les premiers pas de ceux qui l'avaient choisi comme directeur de recherche : plus de quatre-vingts mémoires dactylographiés, consultables au C.R.B.C., témoignent à la fois de l'efficacité de sa direction, de la variété et de la richesse des problématiques qu'il a su mettre en œuvre.

Car son autre univers était la recherche historique, celle qui l'a fait respecter de ses pairs, historiens modernistes, et connaître du grand public qu'il a toujours tenu informé de ses découvertes. Il faut dire qu'en matière de recherche bretonne beaucoup restait à faire pour la période moderne dans les années 1960-1970. L'éloignement des centres universitaires avait conduit à négliger la riche documentation conservée notamment dans les dépôts de basse Bretagne. Virtuose d'une paléographie souvent difficile, Jean y a traqué les archives sans jamais se lasser – le tout-venant indispensable à la construction des « courbes longues » comme les pièces rares –, étendant ses investigations au loin, jusqu'en Angleterre et en Espagne, quand il le fallait.

Aucun universitaire ne connaissait comme lui les archives modernes du Finistère, notamment les séries B et G, au point que Jacques Charpy, alors archiviste du département, lui avait demandé de rédiger pour son *Guide des Archives du Finistère* (Quimper, 1973, chap. XXXIX, p. 435-462), un chapitre sur « La recherche universitaire (histoire moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », qui reste un modèle de guide pour les chercheurs, étudiants ou non, qui travaillent sur cette période. Ses dépouillements lui ont permis d'accumuler une moisson colossale d'informations qui ont fait de lui l'un des meilleurs connaisseurs de l'âge moderne breton. En raison même de leur masse, ses dossiers n'ont pas tous abouti à des publications mais il les a toujours tenus à la disposition de ses collègues, élèves et amis qui ont largement profité des informations et qui ont su parfois en tirer le meilleur parti pour la réussite de leur propre carrière. Parmi d'autres, les coauteurs de *La Bretagne en 1665 d'après le rapport de Colbert de Croissy*, ouvrage qu'il a cosigné en 1978 et qui m'a valu de travailler pour la première fois avec lui, peuvent en témoigner directement. Altruiste dans l'âme, donnant sans forcément attendre de contrepartie, et parfois mal récompensé de sa générosité, ainsi était Jean Tanguy. Si ses « papiers » sont versés dans la série J des Archives départementales, ce qu'on ne peut que souhaiter, on mesurera mieux l'importance de ses dépouillements.

Son apport à la recherche demeure considérable. Historien de l'économie à ses débuts, quand il s'intéressait au commerce du port de Nantes, il a très vite porté son regard vers l'arrière-plan social et culturel de l'évolution économique<sup>1</sup>. Plus encore que son mémoire d'étudiant consacré aux comptes de la prévôté de Nantes au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, qui, fait exceptionnel à ce niveau, a connu les honneurs de la publication en 1956 dans une collection de référence (« Ports, routes, trafics »), ou sa thèse de « troisième cycle », inédite, sur *Le Port de Nantes à la fin du XVI<sup>e</sup> et au début du XVII<sup>e</sup> siècle*, soutenue onze ans

plus tard, que son ampleur aurait pu faire requalifier en thèse de doctorat d'État, l'histoire retiendra de lui l'ensemble de ses travaux sur l'industrie textile en basse Bretagne. Son nom restera indéfectiblement associé à l'histoire des toiles de Bretagne – « créées » du Léon ou « olonnes » de Locronan, toiles « graciennes » du pays de Guingamp ou « bretagnes » du Centre – dont il a été le véritable « inventeur » : production, techniques de fabrication, environnement humain, commerce, retombées socio-culturelles d'une activité qui a profondément marqué le pays, rien n'a échappé à ses investigations.

Homme de chiffres, adepte de l'histoire quantitative et convaincu de la valeur démonstrative de la représentation graphique, il a patiemment collecté ses données dans les comptes portuaires ou paroissiaux (fabriques), dans les registres de B.M.S., les testaments ou les inventaires après décès. Ce travail long, ingrat et minutieux, auquel il a associé ses étudiants, lui a permis d'ouvrir aux chercheurs de vastes horizons que ses émules ne sont pas près de finir d'explorer. Faute de pouvoir tout exploiter dans le détail, il a tiré les grands enseignements de ses recherches dans le mémoire d'habilitation (H.D.R.) soutenu à Rennes en 1993, exigences de la carrière universitaire obligent, et partiellement publié sous un titre programmatique, *Quand la toile va. L'industrie toilière en Léon du 16<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècle* (1994). Le sens du message est clair : sans vouloir faire de la toile l'unique pierre de touche de l'évolution économique de la basse Bretagne, il y affirme clairement la volonté de mettre en rapport la prospérité toilière (XV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), l'évolution démographique et le développement artistique du pays, triple « conjoncture » dont il a démontré, chiffres à l'appui, la forte cohé-

<sup>1</sup> On ne reviendra pas ici sur la liste détaillée de ses travaux qui a été publiée dans *Bretagnes. Art, négoce et société de l'Antiquité à nos jours*, Mélanges offerts au professeur Jean Tanguy, textes réunis par J.-C. Cassard, Brest, 1996, p. VII-IX.

rence. L'histoire des enclos paroissiaux du Léon a ainsi contracté envers lui une immense dette de reconnaissance, dont les étudiants qui l'ont un jour suivi dans les nombreuses excursions qu'il y a menées peuvent personnellement témoigner.

Enseignant-chercheur au sens le plus noble du terme, Jean restera dans l'histoire comme un infatigable éveilleur de vocations. Il est de ceux qui ont donné un élan nouveau à la recherche historique en Bretagne à la fin

du siècle passé ; il a largement contribué à donner ses lettres de noblesse à l'histoire des sociétés rurales dans la Bretagne moderne. Que Marie-Claire et ses enfants voient dans cette « notice » peu académique un hommage sincère et plus que mérité ; qu'ils y trouvent le témoignage de ma profonde amitié en même temps que l'expression de la sympathie et des condoléances de tous les membres de la Société archéologique.

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

### *Notices d'archéologie finistérienne (année 2007).*

Fig. 1. – Bodilis, <i>Milin-ar-C'hastel</i> , lame de hache polie .....	12
Fig. 2. – Bodilis, <i>Milin-ar-C'hastel</i> , pierre polie et gravée .....	12
Fig. 3. – Brasparts, <i>Castel-Du</i> , fond de carte géologique .....	14
Fig. 4. – Brasparts, <i>Castel-Du</i> , plaquette de schiste gravée .....	15
Fig. 5. – Crozon, <i>Lostmarch</i> , clou de fer provenant d'un navire antique (?).....	16
Fig. 6. – Londres, <i>Blackfriars</i> , clous provenant du navire n°1 .....	16
Fig. 7. – Douarnenez, vue de la plage du Ris au début du XX <sup>e</sup> siècle .....	18
Fig. 8. – Douarnenez, <i>le Ris</i> , vue d'ensemble des empreintes.....	19
Fig. 9. – Douarnenez, <i>le Ris</i> , détail des cinq empreintes .....	20
Fig. 10. – Douarnenez, <i>le Ris</i> , macrophoto montrant l'aspect de la surface.....	20
Fig. 11. – Gouézec, <i>Pennaguer</i> , hache à talon du type de Rosnoën .....	21
Fig. 12. – Lannilis, rue <i>Jules-Ferry</i> , fouille du caveau de l'âge du bronze ancien .....	22
Fig. 13. – Plonéour-Lanvern, <i>Keraden</i> , grand vase en terre cuite de l'âge du bronze.....	24
Fig. 14. – Plougasnou, <i>embouchure de la Donan</i> , vase utilitaire complet.....	25
Fig. 15. – Plougasnou, tessons décorés d'un vase à anses inclinées .....	26
Fig. 16. – Plouhinec, <i>Drégan</i> , vue plongeante de l'allée couverte en cours de fouille .....	27
Fig. 17. – Plouhinec, <i>Drégan</i> , plan du monument.....	28
Fig. 18. – Plouhinec, allée couverte de <i>Drégan</i> , mobilier lithique en silex .....	29
Fig. 19. – Pont-l'Abbé, déviation, céramique onctueuse.....	31
Fig. 20. – Pont-l'Abbé, <i>Kerargont</i> , plan des vestiges .....	32
Fig. 21. – Pont-l'Abbé, <i>Kerargont</i> , tranchée 39 .....	33
Fig. 22. – Environs de Quimperlé, statère osisme « à la barrière ».....	34
Fig. 23. – Santec, <i>Théven</i> , tessons provenant d'un vase néolithique .....	35

### Jean MORNAND. – *Mise au point sur les enceintes et les cairns du Menez-Hom.*

Fig. 1. – Les grandes enceintes et cairns du Menez-Hom.....	61
---	----

### *Monuments et objets d'art du Finistère. Études, découvertes, restaurations (année 2007).*

Fig. 1. – Camaret, tranchée de <i>Kerbonn</i> .....	68
Fig. 2. – Camaret, tranchée de <i>Kerbonn</i> . .....	68
Fig. 3. – Camaret, entrée du souterrain de <i>Kerbonn</i> .....	68
Fig. 4. – Camaret, vue partielle des abris de <i>Kerbonn</i> . .....	69
Fig. 5. – La vallée du <i>Moulin-Neuf</i> .....	70
Fig. 6. – Sous le viaduc, passage de la route D 236.....	71
Fig. 7. – Polyolithisme .....	71
Fig. 8. – Abandon... L'herbe a remplacé la voie.....	72
Fig. 9. – Lannilis, <i>église Saint-Pierre-et-Saint-Paul</i> , reliquaire de sainte Illuminée .....	73

Fig. 10. – Le Trévoux, <i>église Saint-Pierre-et-Saint-Paul</i> .....	76
Fig. 11. – Gravure par Le Veau de la statue de Louis XV.....	77
Fig. 12. – Détail de la gravure de Le Veau .....	77
Fig. 13. – Cuve baptismale monolithe en granite porphyroïde .....	79
Fig. 14. – Dalles tumulaires .....	80
Fig. 15. – Dans le presbytère, linteau de la cheminée en granite porphyroïde .....	81
Fig. 16. – Dans le chœur de l'église, cathèdre .....	81
Fig. 17. – Sarcophage (?) en granite fin-moyen avec quelques feldspaths porphyroïdes...	82
Fig. 18. – Encastré dans une pierre tombale, un élément en kersanton .....	82
Fig. 19. – Pont-Croix, <i>église Notre-Dame de Roscudon</i> , Pietà. ....	84
Fig. 20. – Annibal Carrache (1560-1609), Pietà, 1599-1600 .....	85
Fig. 21. – Gilles Rousselet (1610 ou 1614-1686), Pietà, 1673 .....	85
Fig. 22. – Roscoff, <i>église Notre-Dame de Croas-Batz</i> , aigle-lutrin après restauration .....	86
Fig. 23. – Roscoff, <i>église Notre-Dame de Croas-Batz</i> , statue de sainte Marguerite.....	87
Fig. 24. – Scaër, chevet de la <i>chapelle de Coadry</i> .....	89
Fig. 25. – Scaër, <i>chapelle Saint-Jean</i> .....	90
Fig. 26. – Scaër, <i>église Sainte-Candide</i> , portail occidental .....	90
Fig. 27. – Scaër, <i>église Sainte-Candide</i> , porche méridional.....	91
Fig. 28. – Trémel, <i>église Notre-Dame</i> , pilier de la nef portant l'inscription.....	92
Fig. 29. – Trémel, <i>église Notre-Dame</i> , première partie de l'inscription .....	93
Fig. 30. – Trémel, <i>église Notre-Dame</i> , deuxième partie de l'inscription .....	93
Fig. 31. – Trémel, <i>église Notre-Dame</i> , vue du côté sud .....	94

*Musée départemental breton. Une année d'enrichissement des collections (2007).*

Fig. 1. – Costume de tous les jours d'artisane de Poulgoazec (vers 1920-1950).....	96
Fig. 2. – Lucien Lopes-Silva (1862- ?), <i>Jeune Bretonne</i> .....	97
Fig. 3. – Émile Just Bachelet, <i>Couple de mariés bretons à cheval</i> , faïence blanche.....	97
Fig. 4. – Alain Piclet, plat creux, faïence émaillée.....	98
Fig. 5. – Prosper Saint-Germain, <i>Un pardon à Notre-Dame d'Auray sous Louis XIII</i> .....	99
Fig. 6. – Léon Henri Ruffé, <i>Le Retour des pêcheurs au port de Camaret</i> .....	100
Fig. 7. – Anonyme (Louis-Anthonin Neurdein ?), <i>Douarnenez, le vieux port</i> .....	100
Fig. 8. – Henri Rivière, <i>Morgat</i> , aquarelle .....	101
Fig. 9. – Ernest Guérin, <i>Enfant de Châteaulin</i> , aquarelle sur traits de mine de plomb...	101
Fig. 10. – Henri-Jules Guinier, <i>La Fontaine miraculeuse</i> , huile sur toile.....	102
Fig. 11. – Walter Sauer, <i>Jeune Bretonne ramassant du goémon</i> , aquarelle et pastel .....	103
Fig. 12. – Pierre Cavellat, <i>Trois Bigoudènes</i> , terre cuite émaillée .....	103
Fig. 13. – Jean Chièze, <i>Chez Jean Michel</i> , aquarelle.....	104
Fig. 14. – Jean Chièze, <i>Moulin d'Ouessant</i> , dessin au fusain .....	104
Fig. 15. – Jean Le Merdy, <i>Portrait d'Yves Le Pennec</i> , gouache sur papier .....	105
Fig. 16. – Bernard Buffet, <i>La Coiffe</i> , gravure à la pointe sèche .....	106
Fig. 17. – Bernard Buffet, <i>La Coiffe du dimanche</i> , gravure à la pointe sèche.....	106
Fig. 18. – Bernard Buffet, <i>Plage de la mare</i> , pointe sèche en couleurs .....	107
Fig. 19. – Bernard Buffet, <i>Bigoudène</i> , huile sur panneau d'Isorel.....	107

Louis CHAURIS et Lionel DUIGOU. – *Des carrières... un lazaret : l'île de Trébéron.*

Fig. 1. – Localisation des divers éléments de l'île Trébéron .....	110
Fig. 2. – Évocation de l'île Trébéron avant la dernière guerre .....	110
Fig. 3. – Vue du lazaret de Trébéron avant son abandon .....	111
Fig. 4. – Le lazaret, aujourd'hui ruiniforme .....	112
Fig. 5. – Latrines du sud-est, au-dessus de l'estran .....	113
Fig. 6. – Citerne .....	113
Fig. 7. – Bâtiment en L : élévation aspectée à l'est-nord-est .....	113
Fig. 8. – Bâtiment en L : ouvertures cintrées en granite type Ségala .....	114

Louis CHAURIS et Josick PEUZIAT. – *L'île Tristan à Douarnenez.*

Fig. 1. – Douarnenez, île Tristan, boule de trondhjémite .....	116
Fig. 2. – Extraction littorale de la trondhjémite à l'île Tristan .....	117
Fig. 3. – Vestiges de l'ancien quai d'embarquement de la trondhjémite .....	118
Fig. 4. – Mur en moellons hétérométriques de trondhjémite .....	118
Fig. 5. – Mur littoral, en pierres sèches .....	118
Fig. 6. – Soubassement de l'ancienne usine édifiée sur l'îlot Saint-Michel .....	118
Fig. 7. – Corps de garde .....	119
Fig. 8. – Réduit défensif de 1862 .....	119
Fig. 9. – Réduit défensif de 1862, entouré d'une meurtrière .....	119
Fig. 10. – Couronnement de la cheminée de l'usine .....	120
Fig. 11. – Puits, en provenance de Kerlaz .....	120
Fig. 12. – Exemple caractéristique d'ouverture .....	120
Fig. 13. – Phare de l'île Tristan .....	121
Fig. 14. – Phare de l'île Tristan .....	121
Fig. 15. – Motif décoratif, à l'accès au phare .....	122

Louis CHAURIS. – *L'église paroissiale de Plouguerneau et son enclos : des pierres et des hommes.*

Fig. 1. – Clocher de Plouguerneau, à double balustrade (1701) .....	126
Fig. 2. – Base de la tour, en différents granites, de provenance locale .....	126
Fig. 3. – Porte monumentale de la sacristie nord .....	129
Fig. 4. – Cuve à godron en granite migmatitique local .....	129
Fig. 5. – Vasque des fonts baptismaux en marbre rose .....	130
Fig. 6. – Vestiges d'un ancien calvaire en kersanton noir .....	131
Fig. 7. – Vue partielle du grand calvaire en kersanton .....	131

Florence PIAT. – *Les stalles de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon : un édifice au cœur de l'édifice.*

Fig. 1. – Saint-Pol-de-Léon, cathédrale, rampant des stalles basses sud, côté nef .....	138
Fig. 2. – Plan et numérotation des stalles de la cathédrale .....	139
Fig. 3. – Ange, miséricorde de la stalle n° 32 .....	142
Fig. 4. – Ange, miséricorde de la stalle n° 37 .....	142
Fig. 5. – Chien avec deux os, miséricorde de la stalle n° 62 .....	146

Fig. 6. – Ours attaché, miséricorde de la stalle n° 34 .....	146
Fig. 6. – Grand singe au livre, miséricorde de la stalle n° 9,1.....	147
Fig. 7. – Confession, appuie-main situé entre les stalles n° 48 et 49 .....	148
Fig. 8. – Fou transformé en gland, miséricorde de la stalle n° 20.....	149
Fig. 9. – Jeu avec un bâton, miséricorde de la stalle n° 38 .....	150
Fig. 10. – Visage déformé, miséricorde de la stalle n° 16.....	150

P. KERNÉVEZ et A.-Y. BOURGÈS. – *Généalogie des vicomtes de Léon (XI<sup>e</sup>, XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles).*

Fig. 1. – Généalogie des vicomtes de Léon .....	163
---	-----

Marie-Élisabeth LE BRIS. – *Les seigneurs de Quimerc'h des origines au début du XVI<sup>e</sup> siècle.*

Fig. 1. – Aveu de Pierre de Tinténiac et Françoise de Quimerc'h, 17 juin 1534.....	191
Fig. 2. – Cadastre de Bannalec, tableau d'assemblage, sections G et F, 1844 .....	192
Fig. 3. – Blasons des Quimerc'h et des Hautbois d'après Pol Potier de Courcy .....	193
Fig. 4. – <i>Chapelle du manoir de Kernault</i> , Mellac : armoiries des Hautbois-Quimerc'h ..	194
Fig. 5. – <i>Chapelle Saint-Mathieu de Troganvel</i> , Bannalec : blason des Quimerc'h.....	194
Fig. 6. – <i>Chapelle Saint-Adrien</i> , Scaër, blasons des Quimerc'h et Le Vestle .....	195
Fig. 7. – <i>Chapelle Saint-Fiacre</i> du Faouët : armes des Bouteville-Quimerc'h.....	195
Fig. 8. – <i>Cathédrale</i> de Quimper, baie 5 : armes des Le Sault-Quimerc'h.....	196
Fig. 9. – Les Quimerc'h dans le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé .....	197
Fig. 10. – Tableau généalogique des seigneurs de Quimerc'h .....	199

Lucie GUIRRIEC. – *Culture et sociabilité ouvrières à Quimper à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.*

Fig. 1. – Fêtes de la pomme sur le Champ-de-Bataille en 1906.....	255
Fig. 2. – La Croix Blanche, société catholique contre l'alcoolisme.....	259

*Chronique des archives et des bibliothèques du Finistère (année 2006).*

Fig. 1. – Max Radiguet, <i>Homme tatoué</i> , guerrier ou danseur.....	271
Fig. 2. – Quimper, <i>chapelle du Penity</i> , élévation et plan, par l'ingénieur David.....	273
Fig. 3. – Roscoff, plan de la commune, mai 1791.....	276

Jean KERHERVÉ. – *Jean Tanguy (1930-2008).*

Fig. 1. – Jean Tanguy.....	311
----------------------------	-----

Couverture, page 1. – Walter Sauer, *Jeune Bretonne ramassant du goémon*, aquarelle et pastel sur feuille d'argent, vers 1904 (Quimper, Musée départemental breton, inv. 2007.8.1.).

Achévé d'imprimer  
sur les presses de l'Imprimerie Régionale  
29380 Bannalec

Dépôt légal 4<sup>e</sup> trimestre 2008

Directeur de la publication : Patrick Galliou

